B 49788 1

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

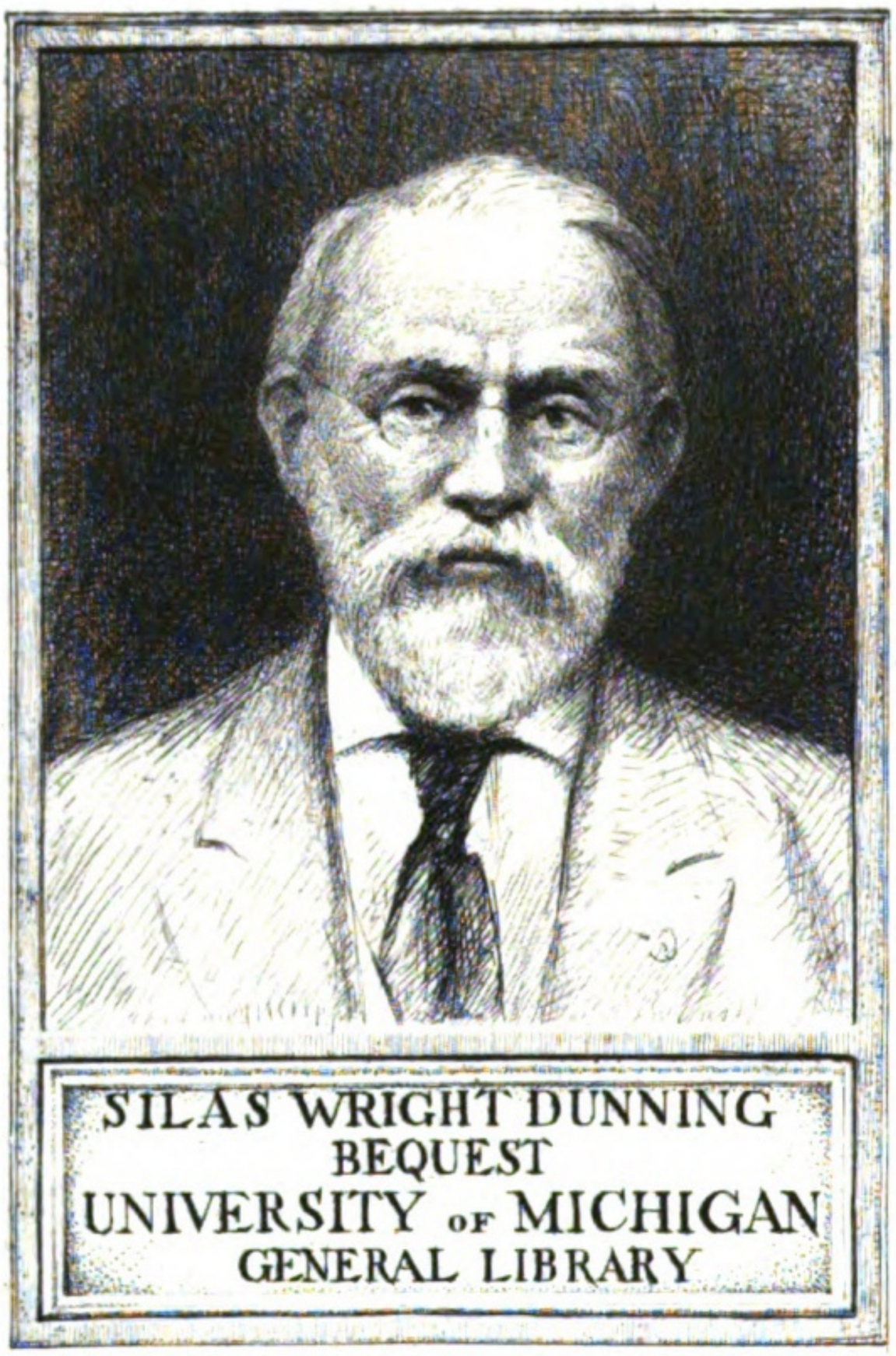

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.A601
R4

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
G. GRASSIN, SUCCESSEUR
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1909

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MA PREMIÈRE CAMPAGNE

MISSION DE L'OUEST AFRICAIN

(MISSION DE BRAZZA)

(1883-1884)

I

Le 2 novembre 1882, au lendemain de ma sortie de l'École du Commissariat de la marine, après l'obtention de mon deuxième galon, je m'étais fait rattacher au port de Brest. Le choix de ce port m'avait été dicté principalement par le désir de suivre au plus tôt une destination à la mer, celle que m'imposerait mon tour de départ sur la liste d'embarquement. Brest est le plus important des ports du Nord. J'escomptais la prompte réalisation de mes vœux, les embarquements y étant plus nombreux qu'à Cherbourg, Lorient et Rochefort.

Il n'en fut point ainsi, puisque du 2 novembre au 1er mars suivant je me morfondis dans l'attente, ayant toujours le quatrième rang sur la liste par suite de l'absence de mutations.

Je bouillais d'une fébrile impatience lorsque, vers le commencement de mars, le ministre d'alors fit demander dans les ports les noms des officiers de mon corps et de mon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grade qui accepteraient, sur la demande de Brazza, de faire partie de la mission qu'il organisait pour la pénétration et la prise de possession des régions équatoriales de l'Ouest africain qu'il venait de parcourir pendant deux ans.

Je donnai mon nom sans trop de réflexion et, quelques jours après, le mercredi saint, j'étais agréé et appelé immédiatement au Ministère — sans aucun délai — pour y recevoir des instructions.

Mes dispositions de départ rapidement prises, j'arrivai rue Royale le surlendemain, à dix heures du matin, à l'ouverture des bureaux. Le concierge, à ma stupéfaction, m'arrêta aussitôt. C'était un vieux serviteur très apprécié de tous. On l'appelait le père Lesage. Dans une circonstance critique, au temps de la Commune, il avait protégé efficacement le ministère, au péril de sa vie. De là l'estime générale dont il jouissait à bon droit.

— Que demandez-vous? Monsieur, me dit-il. Ne savez-vous pas que les bureaux sont fermés le vendredi saint ?

Je me retournai, assez ébahi, et me décidai à entrer en pourparlers avec le père Lesage, dans l'espoir d'avoir quelques éclaircissements sur mon affaire avec le seul fonctionnaire qu'il m'était loisible de rencontrer ce jour-là.

Cet espoir ne fut pas déçu.

Lesage se tenait au courant de la cuisine des bureaux du Ministère. Les officiers l'appelaient entre eux le *ministre permanent.*

Il m'apprit que, faisant le pont, le personnel ne rentrerait que le mercredi de Pâques et que c'était l'un des aides de camp du ministre, le lieutenant de vaisseau Garnault, qui avait la charge de mettre sur pied, en ce qui concernait la marine, la mission Brazza.

Mon parti fut vite pris. Le soir de mon arrivée, laissant mes bagages à Paris, j'allai passer les vacances du Ministère dans ma famille.

Revenu le mercredi, je vis immédiatement Garnault.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Je vous ai fait demander en mission, mon cher camarade, me dit-il très cordialement, dans la pensée que cela ne vous serait pas désagréable de passer quelque temps à Paris avant la campagne que vous allez entreprendre.

— Je vous en remercie vivement, répondis-je. L'ordre que vous m'avez fait transmettre de rallier Paris sans délai m'a déjà valu le plaisir de séjourner près d'une semaine dans ma famille, pendant que vous-même étiez en permission et dans l'impossibilité par conséquent de me transmettre vos instructions.

— Je n'en ai pas de spéciales à vous donner, me dit-il. Brazza ne m'en ayant laissé aucune, s'étant borné à demander au ministre de mettre un aide-commissaire à sa disposition. Il est d'ailleurs rendu à destination car, avec la plus grande partie de son personnel et tout son matériel, il est parti le mois dernier. Je ne puis que vous donner connaissance des dossiers que je possède.

Il me les remit. En quelques heures je les avais parcourus. J'y vis qu'à la suite de sa randonnée dans l'Afrique équatoriale, du compte rendu qu'il en avait fait à la Société de Géographie de Paris, de l'enthousiasme avec lequel il avait été accueilli, le Parlement, pour continuer son exploration et assurer l'occupation du pays, lui avait ouvert un crédit de 1.250.000 francs, dont un million sur les fonds du ministère de l'Instruction publique et 250.000 francs sur les fonds du Ministère de la marine. Il avait emmené avec lui, en dehors des civils qu'il avait choisis, quelques officiers de troupe des tirailleurs algériens, ainsi qu'une partie de son personnel marin, officiers mariniers et matelots. Seuls manquaient à la mission un enseigne de vaisseau et moi.

Quand j'eus terminé la lecture de ces pièces, je dis à Garnault :

— Me voici renseigné ; mais permettez-moi de vous demander par quelle voie nous allons rallier Libreville et le Congo.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Cela, me répondit-il, je n'en sais rien encore. Partirez-vous par paquebot? armerez-vous le bateau de rivière qu'a fait acheter Brazza en Angleterre et qui doit être livré à Cherbourg? aucune décision n'a été prise à cet égard. Dans tous les cas, puisque vous avez pris connaissance du dossier que je possède, je vous donne votre liberté. Laissez-moi seulement votre adresse pour que je vous rappelle en temps voulu.

Je lui donnai l'adresse de ma famille près de laquelle je retournai.

Quinze à vingt jours plus tard je recevais le télégramme qui me rappelait à Paris.

— Voici votre ordre pour rallier Cherbourg, me dit Garnault. Le bateau de rivière acheté en Angleterre y est depuis quelques jours. Vous l'armerez, tant au personnel qu'au matériel. Il vous conduira à destination. Sur le désir exprès de Brazza, il s'appellera *l'Olumo*. C'est le nom que les noirs donnent au fleuve Congo dans la région qu'il a visitée. Au surplus, voici les plans de la barque.

Avec empressement je les examinai. C'était une grande chaloupe, ou plutôt un chaland ponté, à fond presque plat, dont les principales caractéristiques étaient les suivantes : Longueur, 20 mètres ; largeur au centre, $4^{m}50$; machine, 25 chevaux ; mâture : 1 seul mât à rabattement gréé en côtre ; calaison avant, $1^{m}20$; calaison arrière, $2^{m}80$.

— Mâtin ! m'écriai-je, notre vaisseau n'est pas opulent. Nous ne ferons pas de la vitesse avec cet instrument-là !!

L'expérience montra plus tard que l'instrument n'était pas approprié à l'usage auquel on le destinait. Bon pour les rivières anglaises, il calait de l'arrière deux fois plus qu'il ne fallait pour entrer en tous temps dans les rivières équatoriales. Brazza l'avait fait visiter et acheter par un officier d'artillerie !!!

Je partis pour Cherbourg et m'enquis, dès mon arrivée, de *l'Olumo*. Son mouillage en rade de Cherbourg n'avait pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait sensation. Les cinq ou six personnes auxquelles je m'adressai dans le port pour être renseigné me regardèrent d'un air étonné et semblèrent tomber de la lune à mes questions. Enfin, dans les bureaux des constructions navales, j'appris que *l'Olumo* avait été rentré dans le port et qu'il se trouvait dans l'un des bassins de radoub pour la visite de sa carène et son installation.

Je m'y rendis aussitôt. Sur le quai du bassin, je me trouvai face à face avec un enseigne de vaisseau. Immédiatement j'eus l'intuition que j'avais devant moi mon futur camarade de route.

— Ne seriez-vous pas l'enseigne de vaisseau L. P., lui dis-je en lui tendant la main?

— Parfaitement ! Et vous, l'aide-commissaire Jamet?

La connaissance était faite. Elle se transforma vite, d'abord en excellente camaraderie, puis en une véritable affection fraternelle, qui a subsisté et dure encore aujourd'hui que mon vieil ami porte depuis assez longtemps déjà la casquette à cinq galons d'or de capitaine de vaisseau, alors que moi j'ai quitté le métier de la mer.

La suite de ce récit montrera quel homme de caractère, de devoir et de vaillance était L. P. Sorti le premier du « Borda », il était d'une intelligence supérieure, d'une franchise et d'une droiture irréprochables, avec un jugement très sûr.

Par sa correspondance, à laquelle j'ai collaboré souvent, le ministre a été clairement renseigné et, s'il n'a pas compris ce que nous voulions lui dire, c'est vraiment qu'il ne l'a pas voulu.

Il était très enthousiaste au début de notre campagne et point n'était besoin de jeter de l'huile sur la flamme. Loin de là ! j'ai souvent tenté de modérer l'incendie, sans grand succès, du reste.

Tel est l'homme encore aujourd'hui, moins pourtant l'enthousiasme, devenu plutôt du découragement à la suite des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

années, des déboires du métier et surtout du lamentable état auquel est réduite notre marine agonisante !

Nous plongions nos regards dans le fond du bassin où se perdait *l'Olumo*, dont l'unique mât n'arrivait guère qu'à mi-hauteur du quai.

— Voilà notre vaisseau, reprit joyeusement L. P. Sitôt la visite et les installations terminées, ce qui, je l'espère, ne sera pas long, nous ferons route pour notre destination.

Ce fut plus long qu'il ne le pensait. Le bateau, qui avait coûté 40.000 francs, dut subir des réparations et des réfections nombreuses qui doublèrent son prix de revient.

— Vous allez faire une navigation de plaisance avec votre vaisseau de haut bord, nous disaient en riant les camarades de Cherbourg, vous relâcherez sur tous les points de la côte jusqu'à Dakar et au-delà ! Ça va être très amusant ! veinards !!

— Point du tout ! répondait L. P., nous rallierons directement le Sénégal par la route de la haute mer. Nous sommes pressés ! Il faut se hâter !

L'équipage de l'*Olumo* fut fixé à vingt hommes, les deux officiers compris.

A la fin d'avril, nous étions prêts à suivre notre destination et, sur notre demande, le sémaphore du Parc-au-Duc nous transmettait l'autorisation d'appareiller.

II

J'interromps ici le cours de mon récit pour fournir sur Brazza des détails relatifs à sa carrière écoulée jusque-là et à l'organisation de la mission à laquelle il m'avait fait l'honneur de m'adjoindre, sans spécifier du reste le rôle que j'avais à y remplir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il était d'origine romaine, on le disait même filleul du pape Pie IX. Vers l'âge de dix-huit ans, il obtint du gouvernement français l'autorisation d'entrer à l'école navale du « Borda » et d'en suivre les cours et exercices *à titre d'étranger*. Lorsque la guerre de 1870 éclata, son affection pour la France le poussa à solliciter de servir sous notre pavillon. Ces offres furent acceptées. Il fit la campagne sur l'un des bâtiments de l'escadre de la Méditerranée.

Quelque temps après la guerre, ayant demandé et obtenu la naturalisation, on l'admit dans les cadres des officiers de l'armée navale avec le grade d'aspirant de 1re classe au *titre français* et, comme tel, il embarqua sur le navire amiral de la division navale de l'Atlantique Sud.

Durant les séjours qu'il fit à Libreville, chef-lieu de la petite colonie du Gabon, la seule terre que nous possédions alors dans l'hémisphère sud de la côte occidentale d'Afrique, il se sentit attiré par le mystère du vaste continent noir dont, dans ces parages, Marche et Compiègne avaient avant lui commencé superficiellement la pénétration.

Après beaucoup d'hésitation, il fut détaché de son bord en mission d'exploration. C'était vers 1879.

Ses ressources étaient fort restreintes. Il se constitua une petite escorte, composée notamment de quelques laptots sénégalais [1], sous les ordres du sergent noir Malamine, et avec quelques marchandises de troc il s'enfonça dans les terres, en prenant, pour voie de pénétration, le fleuve Ogôoué dont l'embouchure dépendait de notre colonie du Gabon.

Il fut absent pendant plusieurs années.

De Brazza avait évidemment dans les veines du sang de ces aventuriers, de ces *conquistadores*, les Pizarre, les Vasco-Nunez, qui après la découverte de l'Amérique jetèrent les bases des colonies espagnoles devenues aujourd'hui les

[1] Marins indigènes du Sénégal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

républiques de l'Amérique du Sud. Il était avant tout *coureur de brousse.*

Ne pouvant espérer, en raison de la faiblesse des moyens dont il disposait, pouvoir attaquer de front les obstacles opposés à son passage par la résistance des indigènes, il les fit disparaître par la douceur et la patience.

Était-il arrêté par une peuplade, il séjournait chez elle tout le temps nécessaire pour l'amener à le laisser continuer sa route, se faisait peu à peu des amis de ses hôtes forcés et, après des palabres de plusieurs mois quelquefois, après avoir distribué un grand nombre de ces petits pavillons français qui, chez nous, servent de jouets aux enfants, vivant de la même vie que les noirs, il en arrivait avec eux à ce point d'intimité qu'il obtenait souvent de ses ennemis d'hier l'organisation de convois de pirogues qui le remontaient plus haut dans le fleuve avec son personnel et son matériel.

Deux peuplades surtout lui furent très attachées, les Inengas, près de Lambaréné, sur l'Ogôoué, et les Adoumas, sur l'Alima.

L'itinéraire qu'il suivit comporte la montée de l'Ogôoué jusqu'au point qu'il baptisa Franceville. De là, suivant la route de terre en se dirigeant vers l'est, d'après les indications des indigènes, il rejoignit un affluent du Congo l'Alima, descendit son cours et aboutit à Brazzaville, en face de Stanley-Pool, sur la rive droite du grand fleuve africain.

C'est à Brazzaville qu'il fut rencontré par Stanley qui, de son côté, opérait la première expédition de la traversée de l'Afrique de l'est à l'ouest, voyage qu'il a raconté dans son livre *A travers le Continent mystérieux.*

Stanley, avec sa puissante escorte usait, dans son raid, de procédés absolument opposés à ceux qu'employait Brazza, tant par nécessité que par tempérament, je crois. Surgissait-il un obstacle, Stanley l'abordait de front et le brisait par la force, avec les balles des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

carabines de ses fidèles Zanzibarites. Nombreux sont les combats qu'il a racontés lui-même, tant avec les trafiquants arabes qui faisaient la traite des noirs qu'avec les populations indigènes qui sur la route tentaient de s'opposer à son passage.

La rencontre des deux explorateurs au pied de la case où Brazza avait fait hisser le pavillon français a été racontée en son temps. Le Yankee, froissé qu'un concurrent l'eût précédé dans ces parages qu'il pensait être le premier à parcourir, traita le Français avec une hauteur méprisante. Cette attitude dédaigneuse il la renouvela à la *Société de Géographie* de Paris dans la séance où il rendit compte de son exploration. Brazza lui répondit et l'opinion française, prenant fait et cause pour ce dernier, fit sentir à l'Américain tout le mauvais goût qu'il y avait dans sa rancune et sa jalousie déplacées.

Si Brazza fut un *découvreur* de la race de ceux de l'Amérique, s'il fut comme eux infatigable dans les grandes et longues explorations qu'il a menées à terme, s'il fut dur à lui-même, bon aux indigènes, si enfin — et c'est là son principal titre de gloire à l'égard de la France — ses travaux nous ont valu l'empire sur un territoire immense quoique d'une valeur douteuse, il faut bien reconnaître que sa belle médaille a un revers assez étrange.

Coureur de brousse il était, mais ne possédant aucune des qualités nécessaires pour faire un organisateur, un administrateur, un marin ou un soldat.

Comme son compatriote Machiavel, il était rien moins que scrupuleux sur le choix des moyens pour arriver à ses fins, qui n'eurent vraisemblablement pas toujours leur source dans son patriotisme de fraîche date.

Quelques faits que j'exposerai prouveront la vérité de ce que j'avance.

La mission à laquelle j'étais attaché avait été décidée sur cette affirmation nette qu'il avait trouvé la route com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

merciale naturelle pour faire dériver sur notre colonie du Gabon les produits de toute l'immense vallée du Congo. Ce fleuve, en effet, n'est plus navigable de Stanley-Pool à la mer, en raison des chutes absolument infranchissables qui barrent tout son cours de Stanley-Pool (rive gauche), à Brazzaville (rive droite)[1].

La route préconisée par Brazza, route qu'il affirmait être sans obstacles de cette nature, partait du nord de Brazzaville. Elle remontait un affluent du Congo, l'Alima, navigable sur presque tout son parcours, se continuait par terre jusqu'à Franceville et reprenait le cours de l'Ogôoué jusqu'à son embouchure, au cap Lopez.

Par malheur, cette route soi-disant facile est absolument impraticable aussi, tout comme le cours du Congo. En amont de la station de Boué, l'Ogôoué est parsemé de chutes et de rapides qui obligent à transporter les pirogues à dos d'homme pour leur faire franchir l'obstacle par terre, sur les rives. A plus forte raison n'y peut-on faire naviguer un vrai bateau ou navire de transport, quel qu'il soit.

Notre mission avait donc pour but d'assurer l'occupation d'une voie commerciale qui n'en était pas une !!

Le gros crédit de 1.250.000 francs dont la mission avait été dotée par les Chambres était en outre basé sur l'existence d'un traité de cession que Brazza avait signé au nom de la France à N'Tamo ou Brazzaville, le 3 octobre 1880, avec un potentat du pays qui avait sous sa domination toute une vaste région populeuse. Préalablement à l'octroi de cette dotation, le 24 octobre 1882, le Parlement avait ratifié ce traité. Or, à notre arrivée au Gabon, on se chuchottait que le Makoko n'existait pas tel que l'avait pré-

[1] Le gouvernement de l'État du Congo a, depuis, supprimé l'obstacle en créant une voie ferrée qui part de l'embouchure du Congo, de Matadi, et aboutit à Léopoldville, au-dessus des chutes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

senté Brazza, ou du moins que tous les chefs de villages de quelque importance étaient des Makokos !!

Je n'en sais rien, pour ma part, n'étant jamais allé dans les domaines du monarque plus ou moins hypothétique. Dans tous les cas, je constate que, depuis la signature de son traité de cession, comme une modeste violette le Makoko est resté bien caché et n'a pas le moins du monde manifesté son existence.

Ne pensez-vous pas que la farce serait plutôt joyeuse s'il était exact que Brazza eût fait ratifier par nos parlementaires un traité conclu avec un souverain qui n'a pas existé? Ce serait fort possible après tout !!

En tout état de cause, nous possédons aujourd'hui l'ensemble des territoires du Makoko que le Congrès réuni en 1891 à Berlin, pour le partage de l'Afrique, nous a reconnus. La farce serait encore plus gaie si la solennelle assemblée des diplomates européens avait fait état du traité pour augmenter notre part du gâteau noir !

L'Administration de nos crédits fut, dès le principe, basée sur des notions absolument contraires aux règles de l'Administration des deniers publics, sauf en ce qui concerne le crédit de 250.000 francs alloué à la marine, lequel fut dépensé et justifié suivant les règles du service à la mer, comme sur un bâtiment ordinaire faisant campagne.

Pour le million de l'Instruction publique, voici comment l'on procéda. Il fallait à la mission un matériel considérable et très varié : marchandises de troc, destinées à suppléer le numéraire n'ayant pas cours, soit étoffes, tabac, alcools, savon, perles, verroteries, cauris[1], vivres divers, etc., etc. Pour se procurer ces articles, on choisit un commissionnaire qu'on m'affirma avoir été dans la domesticité de la

[1] Les cauris sont des petits coquillages d'une espace particulière qui servaient de monnaie dans certaines régions de l'intérieur de l'Afrique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

famille Brazza. Ce commissionnaire, qui n'était pas étouffé par les scrupules et servit fort mal, prit naturellement une commission, élevée sans doute. Il se faisait rembourser ses achats par une maison de banque particulière qui, de son côté, n'eut garde de négliger de prélever son escompte.

Ces majorations forcées de dépenses eussent été évitées si les achats avaient été effectués suivant la règle par un agent de l'Instruction publique, le trésor public payant directement les vendeurs.

Quant au personnel civil, il fut recruté par Brazza dans les milieux les plus variés, notre chef de mission ayant sans doute le désir de se ménager des appuis et des influences dans tous les mondes.

Le personnel militaire se composait de quatre lieutenants de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie, d'un médecin auxiliaire, de deux sous-officiers et d'une cinquantaine de tirailleurs algériens.

J'ai dit plus haut que tout ce personnel, ainsi que le matériel, avaient été embarqués avec Brazza sur le paquebot qui les transporta à Libreville, avant notre départ.

III

La description sommaire des aménagements de l'*Olumo* ne sera pas inutile pour bien saisir la suite du récit de sa traversée et comprendre le rôle qu'il remplit et le genre d'existence mené à bord de ce navire de guerre d'une espèce si particulière et heureusement si rare.

Tout à fait sur l'avant se trouvait un watter-ballast de quelques mètres cubes de contenance qu'on avait transformé en soute aux vivres, provisions, etc., puis venait le poste de l'équipage. En dehors de la couchette du premier maître second, il était tout juste assez spacieux pour y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crocher quatre ou cinq hamacs. Suivait, s'étendant jusqu'au mât, une cale de chargement assez vaste dans laquelle on prit la place des treize ou quatorze postes de couchage nécessaires au reste de l'équipage.

La chaudière et sa machine, flanquées des soutes à charbon d'une contenance de 60 tonnes, occupaient presque tout l'espace en arrière du mât. Nous étions très bien approvisionnés de combustible, car notre consommation journalière n'était que de deux tonnes.

Enfin, tout à fait à l'arrière était situé le taudis que, pompeusement, on appelait le carré de l'État-major. Il était séparé de la machine par une mince cloison en tôle doublée d'une garniture de planches. Une toute petite dunette pour permettre de se tenir debout le surmontait. On y accédait du pont en descendant par une échelle de quatre ou cinq marches. Il était aéré, par en haut, au moyen d'une petite claire-voie d'environ cinquante centimètres de côté qui fut toujours maintenue ouverte, car il faisait une douce température là-dedans, j'en réponds.

De plain-pied nous disposions d'une demi-circonférence qui n'avait pas plus de 1m50 de rayon, les formes remontantes de l'arrière étant dissimulées par des caissons qui nous servaient de meubles meublants.

Deux couchettes avaient été installées de chaque bord sur ces caissons, mais elles étaient si courtes et par conséquent si manifestement inutilisables que nous avions énergiquement refusé les matelas qu'on nous offrait. Nous couchions dans deux hamacs, sous la claire-voie ouverte, laquelle nous permettait de respirer.

L. P., étant très musicien, avait tenu à embarquer un harmonium de dimensions fort restreintes. Le meuble avait trouvé sa petite place sur la cloison qui nous séparait de la machine.

Cet harmonium fit bien souvent ma joie. La chaleur intense qui, sous les tropiques, finissait par s'y concentrer,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en avait fait le refuge de ces vilains insectes si peu agréables, à l'odeur desquels il est impossible de s'habituer, que sont les cancrelas. Sitôt qu'on faisait fonctionner les pédales, il en sortait des troupeaux par tous les orifices qu'ils trouvaient. L'instrument harmonieux devint pour nous et nous l'appelions la *boîte aux cancrelas*.

Il est certain que dans ces conditions de confort si relatif, personne ne se serait avisé de nous reprocher d'être trop luxueusement installés. Je dois à la vérité de reconnaître que ce reproche ne nous fut jamais adressé, bien au contraire !!

L. P. tint la parole qu'il avait donnée aux camarades de Cherbourg. Sa liberté de manœuvre obtenue il cingla vers la haute mer et, après s'être fait reconnaître par le sémaphore du Stiff dans l'île d'Ouessant, mit le cap sur Dakar.

Quinze jours après nous y faisions relâche.

Heureusement la mer fut relativement clémente et notre *Olumo* s'y comporta très bien, d'après L. P.

Mais c'était, je l'ai déjà dit, ma première campagne à la mer et, quoique plein de confiance dans la parole de mon compagnon, déjà vieux loup de mer, je me demandai ce qu'il serait advenu, en ce qui me concernait, si l'*Olumo* s'était mal comporté. Comme il avait très peu de pied dans l'eau, le moindre clapotis le faisait danser comme un bouchon, avec des mouvements durs de roulis et surtout de tangage dont mon estomac ressentit vivement le contre-coup aussi bien dans le goife de Gascogne que sur la côte d'Espagne et dans la région des vents alizés.

Avant l'atterrissage à Dakar, nous n'avions vu que le pic de Ténerife. Ce pic, qui montre aux navigateurs sa couronne de neiges à près de cent milles de distance, exerça sur moi une attraction surprenante, tant je ressentais le besoin de fouler la terre ferme sous mes pieds. Je ne pus m'empêcher d'inciter L. P. à relâcher.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Mon vieux, me dit-il, suivant le principe admis, le mal de mer ne doit jamais faire obstacle à l'exécution d'une traversée. Tout ce que je puis te promettre, c'est de relâcher dans le cas où la division navale de l'Atlantique sud serait sur rade de Sainte-Croix. Nous dépendons, pour la forme, du chef de division. Nous en profiterions pour nous présenter à lui. Si la division n'est pas là, en route pour Dakar !

En pleine nuit nous entrions dans la rade foraine de Sainte-Croix, nos feux de position hissés. Ce signal n'ayant reçu aucune réponse, nous continuâmes notre route. Il s'exhalait pourtant de terre l'un de ces parfums délicieux d'humus attiédi et de fleurs si bon à respirer !

Heureusement, peu après notre passage devant Ténérife l'alizé faiblit et je sentis mon estomac se rassénérer à moitié.

Notre traversée dans ces mers jusqu'à Dakar m'a laissé un souvenir assez original. Souvent par temps calme nous avons vu accourir de l'horizon, décrivant de gracieuses courbes, des plongeons, de véritables troupes de marsouins qui chassaient. Ils venaient nous reconnaître et évoluaient gracieusement autour de nous. Ils soulevaient parfois devant eux des bandes de poissons volants qui sortaient brusquement de l'eau, s'élevaient de quelques mètres sur leurs larges nageoires membraneuses et se laissaient retomber plus loin. L'*Olumo* était si bas sur l'eau qu'à maintes reprises il en tomba à bord et nous en faisions notre régal. Le ciel nous gratifiait de cette manne même la nuit. Butant contre la vitre de notre claire-voie toujours ouverte, les poissons volants s'octroyaient sans façon une part de nos hamacs suspendus par dessous. On peut se figurer la sensation aussi fraîche que frétillante que nous produisait sur la peau la gracieuse visite de ces hôtes inattendus.

Il était temps d'arriver à Dakar. Notre équipage, nos mécaniciens notamment, étaient sur les dents. Le service était des plus pénibles pour tous et chacun éprouvait l'im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

périeux besoin de se reposer, ne fût-ce que pendant quelques jours.

Quand le point nous mit à la hauteur du Cap vert, L. P. fit changer sa route et manœuvrer pour entrer en rade. Il était minuit passé. Je m'étais étendu sur un coussin, voulant être debout pour le mouillage.

Le ciel était clair mais l'horizon et la terre embrouillés par une brume laiteuse. Nous avions cargué notre voilure pour l'atterrissage, la première fois depuis notre départ, car nous avions donné toute la vitesse possible, voile et vapeur.

A l'entrée de la rade, L. P. m'appela. Il était près de l'homme de barre.

— L'équipage est éreinté, me dit-il. Ce gaillard-là dort à la barre et les hommes de quart sont étendus à plat-pont depuis que la grand'voile et le flèche sont ramassés. Au diable cette maudite brume qui m'empêche de découvrir le feu du cap Manuel !! Il faut absolument que je le relève pour entrer sans risques de ramasser un caillou !! Tiens, laissons dormir ces pauvres diables et prends la barre. Je vais monter dans le mât pour mieux voir. Tu gouverneras à ma voix.

Je saisis la roue du gouvernail en remplacement du timonier et L. P. grimpa dans la mâture. Il y était depuis quelques minutes à peine quand il me cria : « A droite, toute ! toute !! » J'obéis immédiatement et renversai la barre toute à droite. Il était temps. Nous allions couper en deux l'îlot rocheux de *la Madeleine*. Évoluant comme une embarcation, l'*Olumo* para le danger.

Il n'était plus besoin de voir le feu. Le point fourni par *la Madeleine* permettait d'entrer en toute sécurité, ce que nous fîmes. Plusieurs bâtiments de guerre étaient sur rade. C'était la division navale que nous avions cru pouvoir rencontrer à Ténérife. Passant à terre de ces bâtiments, l'*Olumo* vint mouiller tout près du rivage, à toucher la jetée du port.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est ainsi qu'entra triomphalement dans la rade de Dakar le vaisseau de guerre *l'Olumo*, l'équipage ronflant à poings fermés, le capitaine dans la mâture et le Commissaire à la barre !! Inutile de dire que cette façon de manœuvrer était contraire à tous les règlements maritimes !!

Les feux furent éteints et, dès le petit jour, l'équipage fit sommairement la toilette du bord, coque, pont et mâture. Nous battions une flamme de guerre énorme pour notre taille comme un bâtiment revenant d'une longue campagne.

Se trouvaient sur rade, au large de nous, le *Dupetit-Thouars*, croiseur chef de division, la *Seudre*, aviso transport, et des avisos de la station du Sénégal. Nous étions trop loin pour qu'on pût distinguer notre nom, qui ne figurait pas d'ailleurs sur la liste des bâtiments de la Flotte. Aussi excitions-nous une curiosité intense dont nous étions très flattés. Du bord de tous ces mastodontes, les longues vues et les jumelles étaient braquées sur nous. Je crois bien, ma parole ! qu'on nous prenait pour un pirate ou un négrier déguisé.

La curiosité générale ne fut satisfaite qu'après la visite réglementaire que fit L. P. au capitaine de vaisseau Bories, chef de la division. De nombreux camarades vinrent nous voir pendant notre relâche et je laisse à penser quels furent leur étonnement et leurs exclamations lorsqu'ils se furent rendu compte de notre magnifique installation. Je crois me souvenir que c'est là que nous reçûmes la visite du commandant Bories. En descendant au carré, il ne put retenir cette exclamation : Ah ! mes pauvres enfants ! comme vous devez être mal ici !!

Ambroise JAMET.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Manuscrit original des Voyages

DE

FRANÇOIS LEGOUZ

On sait que François Legouz, sieur de la Boulaie en Bocé, gentilhomme angevin, a laissé un récit précieux de son aventureuse expédition aux pays d'Orient[1] Assurément sa plume souvent inhabile ne donne guère d'éclat ni de couleur locale à la Perse et à la Palestine, aux Indes et à la Mongolie ; il y a cependant grand intérêt à suivre ses *Voyages et Observations* à travers des contrées peu explorées au milieu du XVIIe siècle.

Deux éditions de l'ouvrage de Legouz ont été signalées : l'une imprimée à Paris, en 1653, l'autre à Troyes, en 1657. Au cours de recherches faites à Rome à la bibliothèque Corsini, aujourd'hui propriété de l'Académie des *Lincei*, nous avons rencontré sous la cote 360 le manuscrit original de ce récit. Les nombreuses illustrations qu'il contient, enluminées de teintes pittoresques, sont parfois d'une étrange naïveté; certaines ont été tracées par

[1] Il a été étudié par M. Castonnet des Fosses, dans la *Revue de l'Anjou* (1891, t. XXIII, pp. 45, 183 et 339). Cf. Aussi Cél. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. II, pp. 488-89. Legouz est né vers 1610, près de Baugé, et mort à Ispahan, vers 1669.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'auteur lui-même, d'autres par un dessinateur plus savant.

Il est possible que ce soit là l'exemplaire de dédicace présenté par Legouz au cardinal Capponi son protecteur : une étude un peu plus approfondie du manuscrit pourrait, semble-t-il, confirmer cette hypothèse. Il serait, à tout le moins, curieux de comparer ce texte avec celui des éditions.

Claude COCHIN,

Archiviste-paléographe,
Membre de l'École française de Rome

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES MINES DE CHARBON EN ANJOU

du XIVe siècle à nos jours

(*Suite*)

Ces puits ne ressemblaient nullement à ceux d'aujourd'hui, ils dépassaient rarement 40 à 50 mètres de profondeur, les éboulements y étaient fréquents par suite du mode de soutainement dont un contemporain nous a laissé la description suivante :

« Ces trous sont en forme d'une espèce de quarré long et n'ont que trois à quatre pieds au plus de longueur sur deux de largeur. Ils ne sont étayés que par des éclats de branches d'arbres d'environ trois pouces avec lesquelles ces paysans font des quadres informes liés dans les angles avec une mauvaise hai ou petite branche d'arbre torse de la grosseur d'un doigt, lesquels quadres soutiennent de petits bâtons de saule de la grosseur d'une canne à main et quelques bruyères qui sont les seuls ramparts qu'ils opposent à la poussée des terres, le tout si mal et si pitoyablement étably qu'on ne peut regarder dans ces puits qu'avec frayeur. Leurs souterrains sont encore moins solides, aussy il n'est pas surprenant que ces paysans et de misérables mineurs que la nécessité de gagner leur vie et celle de leur famille engage au service de ces mines périssent à tout moment dans ces antres affreux. »

Quand un de ces puits venait à s'ébouler ou à s'inonder, le propriétaire en faisait creuser un autre plus loin. Cette manière d'agir aurait pu rendre fort difficile plus tard l'exploitation régulière des veines de houille. C'est pourquoi,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imitant ce qui venait d'être fait pour les mines de Saint-Georges-Châtelaison et d'ailleurs sur les conseils d'un nommé François Pouperon, ancien directeur de ces mines, il se forme une société pour l'exploitation des mines de Chaudefonds et Saint-Aubin-de-Luigné, sous le nom de Thomas Bault. Pouperon, ancien marqueur de paulme à Paris, obligé de quitter la capitale du royaume à la suite de « quelques disgrâces, conformes à son état » vint se réfugier en 1730 à « Saint-Georges-Chateaulaison », son coup d'essai fut malheureux et il fut obligé faute de succès d'abandonner ce poste (V. Saint-Georges-Châtelaison) et d'aller tenter fortune aux mines de Montrelais, mais il n'y réussit pas mieux. Ces tentatives malheureuses ne le découragèrent pas et, vers le milieu de 1751, nous le voyons revenir dans la paroisse de Saint-Aubin-de-Luigné. Moyennant « le quart franc de tous les charbons qui seraient extraits il obtient, pour lui et ses associés le 12 juillet 1751, des nommés Renault et Cady, maréchaux en œuvres blanches, l'autorisation d'exploiter la mine dite du Pasty ouverte depuis 30 ans et qui passait pour la meilleure du canton.

Le 11 mai 1753, les associés de Pouperon ayant nommé comme directeur le sieur Bault, ancien frippier à Angers, obtiennent de M. de Lucé, intendant de Tours, une ordonnance faisant, en vertu des ordres de M. de Machault, garde des sceaux et contrôleur général : « Très expresses défenses à tous propriétaires dans l'étendue des paroisses de Saint-Aubin-de-Luigné, de Chaudefonds et de Chalonnes d'ouvrir aucune nouvelle fosse, pour en tirer du charbon de terre sans en avoir obtenu la permission du Conseil, et à tous ceux qui en auraient ouvert précédemment d'en continuer l'exploitation » s'ils n'en ont fait la déclaration ; permettant en outre « au sieur Bault et compagnie de continuer l'exploitation par eux commencée et de faire telles autres ouvertures qu'ils jugeront nécessaires. » Bault

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commence par s'emparer « d'une mine ouverte par feu le sieur Curieux, conseiller au Présidial d'Angers ; il suit le premier filon qui se présente ; ce filon, au bout de deux mois se perd dans les rochers ; le zèle de Bault se ralentit, il abandonne la mine. De là, ses spéculations le portent sur le terrein de la Dame de la Barre à la Rüe d'Ardené ; il ouvre une tranchée, en suivant les affleuremens, ces indices le conduisirent à un rocher ; il le voit et se retire. Il apprend que Michel Gerigué exploite une mine qui fait tout son patrimoine, il s'en empare et au bout d'un mois il la quitte. Il passe immédiatement dans celle de Gaignard. Quinze jours après, il ouvre une nouvelle fosse sur la terre de Guillaume Valin, près du village de la Rouillerie, il la creuse jusqu'à huit pieds de profondeur et sans donner plus d'étendue à ses soins, il passe à celle de la Demoiselle Boullay, près du même village de la Roullerie. » Les paroissiens de Saint-Aubin font alors appel de l'arrêt du 21 mai 1753 qui est converti en opposition par ordonnance de M. de Magnanville du 26 juin suivant, mais Bault sans attendre le résultat de cette démarche fait ouvrir une mine sur un terrain appelé *le Roc* situé sur la paroisse de Chalonnes et dépendant du temporel de l'Évêché d'Angers. Sur la plainte de l'Évêque priant l'Intendant de Tours de donner des ordres qui pussent éloigner Bault du patrimoine de son Église, l'Intendant enjoignit au sieur Bault de se retirer et écrivit à l'Évêque la lettre suivante :

« Messieurs les Entrepreneurs des Mines à charbon de Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnes et Chaudefonds ne pouvant jusqu'à la décision du Conseil, sur les représentations des propriétaires, *se mettre en possession des puits ouverts par ceux-ci*, ni même faire aucunes ouvertures nuisibles à leurs exploitations, ont cherché quelque terrein convenable, pour occuper leurs ouvriers et employer leurs fonds et se mettre en état de remplir *les engagements qu'ils ont pris pour l'exploitation des fourneaux à chaux*, près Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Ils ont jetté leurs vues sur un terrein appelé le Roc, dans la paroisse de Chalonnes ; mais *en me demandant la permission d'y travailler*, ils m'observèrent que ce terrain pourroit vous appartenir ; ce qui me fit suspendre mon autorisation jusqu'à ce que le fait fut approfondi.

« Depuis ils m'ont adressé leur requête ; et me marquant que votre Receveur à Chalonnes les avoit assurés que vous n'aviez aucun droit de propriété sur le terrein dont il s'agit, j'ai rendu mon ordonnance sur cet exposé, et les entrepreneurs ont, en conséquence, entamé l'exploitation de cette mine.

« J'apprends, par eux-mêmes, qu'aussitôt qu'elle a été ouverte, ils ont scu que le terrein vous appartenoit ; et que le fait leur ayant été confirmé par M. Mezeray, ils *ont interrompu leurs travaux ; je serois fâché d'autoriser une démarche qui dut vous déplaire ;* mais j'*espère* que vous voudrez bien leur accorder votre consentement, sauf à régler le dédommagement qui vous sera dû lorsque le Conseil se sera définitivement expliqué, *sur les conditions auxquelles ces entrepreneurs pourront continuer leurs entreprises.*

« Si par événement, ces entrepreneurs sont expulsés, vous profiterez des découvertes qu'ils auront faites, sinon vous n'avez pas à craindre d'être moins bien traité que les autres propriétaires et l'*exemple que vous aurez bien voulu donner*, *levera beaucoup de difficultés*, dont l'événement *ne peut être favorable aux propriétaires quand ils voudront lutter contre l'autorité*, etc. »

Les agissements du Directeur de la Compagnie et de ses ouvriers amènent une telle fermentation dans le pays que l'Intendant de Tours est obligé de suspendre l'application de son ordonnance du moins en ce qui concerne l'exclusion donnée aux propriétaires ainsi que nous le montre une lettre de l'Intendant à M. Trudaine le 26 juin 1753.

Il mit de même à l'abri des entreprises de Bault les ter-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rains des Sieurs Petit de la Pichonnière, écuyer, et Guérin de la Guimonnière exempt de la maréchaussée d'Angers.

Chassé du terrain de l'Évêché, Bault s'empare le 2 août 1753, sans permission du Conseil, sans autorisation de l'Intendant et sans consentement de la propriétaire, d'un terrain appartenant à une demoiselle Mazureau et appelé les Gourmes ; il y fait creuser un puits et ouvrir des tranchées et galleries « par une troupe de gens inconnus, se disans charbonniers de terre » et qui commettent des vols et des meurtres dans le pays ; cette prise de possession fut régularisée par une ordonnance du 13 août 1753. Le 2 octobre suivant sur la demande de Bault et à la suite d'ordonnances de M. Machault du 3 septembre 1753 et de M. de Magnanville du 17 septembre 1753, le sieur de Voglie, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la généralité de Tours, vient inspecter les mines ; mais les propriétaires forment opposition à ce qu'il fut fait aucun procès-verbal de visite et d'examen de l'état actuel des mines « ouvertes et à eux appartenantes », puis somment Bault de se retirer et de faire enlever ses engins, même de cesser l'exploitation de la mine Renault et Cady et de celle de la Demoizelle Mazureau. Monsieur de Voglie prend acte de leur refus mais dans un mémoire séparé de son procès-verbal de visite de la concession Bault, il rend compte le 28 novembre 1753, en termes peu favorables, de la façon de travailler des propriétaires de Saint-Aubin-de-Luigné.

Dans son procès-verbal de visite, de Voglie nous donne un état des travaux de la Compagnie Bault :

« Ces travaux consistent dans quatre différents puits situés sur les paroisses de Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnes et Chaudefond.

« Le puits, dit de *Bon secours*, dans la paroisse de Saint-Aubin-de-Luigné, a actuellement soixante-dix pieds de profondeur, et la veine porte depuis deux pieds et demi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'à cinq d'épaisseur ; l'ouverture du puits est de cinq pieds sur quatre ; on y travaille habituellement.

« Le puifs dit *du Layon* sur la même paroisse, est à environ cinquante toises de la petite rivière qui porte ce nom ; il a cent dix pieds de profondeur ; la veine est fort bouillardée ; on espère cependant qu'elle se règlera.

« Le puits du Roc, paroisse de Chalonnes, au lieu dit *le Roc*, a cent trente pieds de profondeur à laquelle on trouve une *galerie de pied* qui perce la montagne sur trois cents quatre vingt dix pieds de longueur et rend sur le bord de la rivière. A l'endroit où commence la galerie dans la montagne est un second *défoncement* d'environ cinquante pieds, que la compagnie a dessein de suivre.

« Dans l'endroit dit le *Rue d'Ardenay*, *paroisse de Chaudefonds*, est une galerie prise au pied d'une montagne, laquelle entre dans cette montagne d'environ cent cinquante pieds, au bout desquels est un puits commencé sur environ six pieds de profondeur, la galerie a traversé une veine entre *toit* et *mur* de neuf à dix pieds d'épaisseur. La pierre de cette chemise est blanche, d'un grain très fin et sujet à être traversée par des fils, elle pèse cent quatre vingt, et cent quatre vingt dix le pied cube.

« A environ trois cents toises de l'entrée de la galerie, est ouvert un autre puits dit le *Vousseau* sur lequel est établie la seule *machine à moulettes* qu'ayent les entrepreneurs, qui sert à l'enlèvement des eaux et des charbons ; il a cent pieds de profondeur et a traversé deux veines obliques ; la première se trouve à environ soixante-dix pieds de profondeur et a un pied d'épaisseur ; la seconde est à huit pieds au-dessous de la première et est de deux à trois pieds d'épaisseur ; ce puits qui se trouve au milieu des anciens ouvrages des propriétaires est fort abondant en eau ; la Compagnie se propose en défonçant ce puits de le communiquer avec la galerie de pied du Rue.

« Tous ces différents travaux sont en assez bon état ; ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont susceptibles d'être continués avec succès, et préférables à ceux qu'exécutaient les propriétaires, mais on ne peut se dissimuler qu'il s'en faut *beaucoup* qu'ils soient dans la situation où ils devraient être par l'entreprise d'une Compagnie ; il parait même qu'elle s'est jusqu'à ce jour occupée de l'extraction pour suffire en partie aux frais qu'elle a été obligée de faire et que par cette raison elle n'a point rempli les vues du Conseil dans la concession du privilège exclusif dont elle jouit. »

Un arrêt du Conseil du 8 janvier 1754 permet à Bault et à sa prétendue Compagnie « de faire fouiller et exploiter exclusivement à tous autres, les mines de charbon ouvertes et non ouvertes, qui sont situées dans les dites paroisses, aux conditions qu'ils se conformeront aux règlement de 1744 [1] avec « défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de les troubler » sans toutefois « qu'en vertu de sa concession Bault puisse troubler ni empêcher de travailler ceux des propriétaires, qui sont en possession d'exploiter de pareilles mines, antérieurement à l'arrêt de 1744 ni fouiller dans les trous qu'ils ont ouverts si ce n'est qu'ils prétendissent (Bault et Cie) que les dits particuliers exploitent mal et en contravention aux règlements, en n'aprofondissant pas suffisamment leurs fouilles ; ce qu'ils seront tenus de justifier par des sondes qui seront

[1] Ce règlement du 14 janvier 1744 porte que : tout entrepreneur qui se trouvera dans le cas de faire cesser l'extraction du charbon de terre dans une mine actuellement en exploitation, soit par l'éloignement où se trouverait la mine du charbon , des puits ou fosses qu'il aura fait percer pour ladite extraction, soit par le défaut d'air ou par quelqu'autre cause, ne pourra faire cesser d'y travailler, qu'après en avoir fait sa déclaration au subdélégué du sieur intendant de la province le plus à portée du lieu de l'exploitation, et sera tenu, avant d'abandonner les fosses ou puits, et les galeries ouvertes de faire percer un touret ou puits de dix toises de profondeur, le plus près du pied de la mine que faire se pourra pour connaître s'il n'y aurait point quelque filon au-dessous de celui dont l'exploitation aurait été faite jusqu'alors.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faites, pour prouver qu'il y a des charbons plus profondément en terre, autres que ceux qu'ils tirent de la superficie ».

Fort de cette ordonnance, Bault s'empare de la mine de Julien Pierre Hodée et voici d'après Me Varlet dans quelles conditions :

« Julien Pierre Hodée exploitait, longtemps avant l'arrêt de 1744, une mine à titre de ferme, comme elle étoit la plus considérable du canton et la plus abondante en charbon de forge, elle excitait l'appétit de Bault. Il fit signifier à ce particulier le 11 mai 1754 l'arrêt du 8 janvier précédent. Que cette signification fut un triste signal ! les gens de Bault coururent au même instant sur la mine de ce pauvre homme ; ils s'y rendirent armés de fusils et de pistolets ; tels que des forcenés, ils rompirent tout ce qui restoit des ustensiles et des engins, et que l'ombre de la nuit précédente avoit soustrait à leur fureur. Le mal qu'ils firent fut fait pour le mal et ils n'eurent pas de honte de briser une partie des revêtissements de cette mine.

« Hodée surpris d'une pareille conduite et voulant s'y opposer, leur demande quel droit il s'arroge dans ce qui n'est qu'à lui ? La réponse est laconique. Nous *sommes les maîtres*. Hodée privé de la seule ressource qu'il ait pour vivre et pour faire vivre sa famille, se plaint de la violence qu'on lui fait ; ses plaintes irritent ceux qui les causent. Un d'eux prend une bigorne (instrument pointu) et il tuoit infailliblement Hodée, s'il ne se fut dérobé au coup ; l'autre, furieux de l'avoir manqué *saute sur son fusil*. Quelle horreur ! un propriétaire est obligé de quitter, en fuyant, son patrimoine, pour sauver sa vie de la fureur de ceux qui le lui ravissent.

« Ce n'est pas tout, le lendemain les mêmes brigands (méritent-ils un nom plus doux ?) se présentèrent, le pistolet à la main, devant le domicile du même Hodée, il eut sans doute péri, lui ou sa femme, dans cette seconde aventure, s'ils n'avoient eu assez de présence d'esprit, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fermer promptement la porte et la fenêtre de leur chaumière. Pouperon fils, surnommé de Tilly, voyant que sa victime lui échappoit entra dans une telle fureur, qu'il vomit des juremens exécrables, auxquels il joignit les menaces les plus terribles. Revenu à lui, il reconduisit ses satellites sur la mine de Hodée, et donna ses ordres, pour que tous les charbons extraits fussent enlevés. Il fut ponctuellement obéi. »

Les plaintes qui affluèrent au Conseil et les désordres qui se produisaient chaque jour oblige le Conseil à rendre le 2 avril 1754 un arrêt qui attribue pour 6 années « au sieur Intendant et Commissaire départi en la généralité de Tours la connaissance de toutes les contestations concernant les mines de charbon de la dite Généralité. » L'Intendant de Tours ordonne une enquête qui démontre les violences de Bault et de sa Compagnie, ainsi qu'en fait foi le procès-verbal du 16 mai 1754 rédigé par les experts nommés par le lieutenant criminel. Mais Bault s'arrangea pour que la procédure n'aboutit pas et le 12 juin de la même année il obtient une ordonnance enjoignant aux propriétaires « de cesser et faire cesser leurs exploitations, sinon permet à Bault de faire saisir les outils, cables et autres ustensiles, qui se trouveront sur leurs mines, même les charbons qui seront reconnus en avoir été extraits depuis la publication de son prétendu privilège, avec injonction à la maréchaussée d'y tenir la main [1] ».

Cette ordonnance permit à la Compagnie Bault d'avancer ses travaux aussi le 26 juillet 1754 nous trouvons le rapport suivant de De Tilly, directeur de l'exploitation, sur la situa-

[1] Toutefois par arrêt du 21 mai 1754, le sieur de la Guimonière eut la permission de fouiller et exploiter les mines se trouvant sur ses propriétés, de plus M. de Magnanville du consentement même de Bault et de sa compagnie autorisa le sieur Petit de la Pichonnière comme mieux exploitant à fouiller son domaine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion et l'état des mines de Saint-Aubin de Luigné, Chalonnes et Chaudefonds à cette date :

Fosse du Pati, située paroisse de Saint-Aubin, veine bouillardée

« Une fosse, sur le lieu appelé le Pati, de 100 pieds de profondeur, 6 pieds de longueur, 5 de largeur. Une galerie dans le fond de cette fosse de 150 toises. Un défoncement sur la veine dans cette galerie de 85 pieds. Dans le bas du défoncement une voye dans la veine de 70 toises. Il ne se trouve plus dans cet endroit qu'un pied et demi de veine et le *Grisou* y prend avec tant de violence et de vivacité qu'aucun ouvrier ne veut plus travailler cette veine ; j'ay offert à plusieurs trente sols à ne travailler que 4 heures par journées sans que ce prix excessif les aye pu résoudre en sorte que je suis contraint d'abandonner cette fosse.

Fosse du Roc, paroisse de Chalonnes, veine oblique
Pente du midy au nord

« Au lieu nommé le Roc une fosse de 91 pieds sur le crin ou étroit de la veine, 5 pieds de longueur, 4 de largeur, au couchant une galerie pour forcer le crin, après quoy la veine a présenté 2 pieds de face ; mais ce n'était qu'un placard de 4 pieds d'épaisseur parce que les anciens avaient moissonné par derrière. Dans ces vieux ouvrages j'ai fait monter un puits d'aérage à la fosse des anciens qui répond à un emplacement de 12 pieds sur 10, sur lequel il y a un défoncement de 34 pieds. Sur le crin de la veine qui nous a présenté 18 pieds j'ay fait ouvrir une voye de 6 toises pour la reconnaître, elle s'est augmentée de 6 pouces et se continue au couchant. Au levant j'ay fait, sur le même crin ouvrir une galerie qui est poussée actuellement à 12 toises afin de connaître cette veine du levant au couchant. Jusqu'icy nous ne la suivons que par faute ; tantôt elle donne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un pied, tantôt 18 pouces, tantôt 2 pouces, après elle s'étrangle et ne donne qu'un filet. Nous espérons que dans la profondeur elle se fera. La qualité du charbon est parfaite pour toutes sortes d'ouvrages de forge, même pour les verreries et les rafineries.

« Dans le pas de la pièce du Roc, une galerie de pied pour l'écoulement des eaux, dont la veine est noyée 5 de haut, 4 de large, menée dans le rocher, 35 toises. Suivant le nivèlement et la dépente du coteau nous devons couper la veine, si elle ne se redresse pas au moins de 6 toises.

Fosse royalle, paroisse de Saint-Aubin, veine oblique pente du midy au nord

« Sur la vigne du nommé Benoit, une fosse que le nommé Hodée exploitait, rélargie aux termes du règlement de six pieds sur cinq, menée à 100 pieds, approfondie avec la veine jusqu'à 68 pieds, à ce terme la veine portant 3 pieds d'épaisseur s'est penchée au nord. Dans le fond j'ay fait ouvrir une galerie pour la reconnaître, nous l'avons trouvée à 2 toises de la fosse, nous l'avons coupée de 10 pieds et nous n'avons pas encore le toit. A 60 pieds pour mener l'air une galerie communiquant à la petite fosse d'airage, de 28 pieds, 4 1 /2 pieds de haut sur 4 de large. Une petite fosse d'airage de 5 pieds sur 4,65 de profondeur sur une petite veine de 1 pied 1 /2 à 60 pieds. Au levant une voie sur cette petite veine de 3 toises pour couper une seconde veine que j'ai appellé la veine du Mur ; elle a 4,5 et 7 pieds dans l'espace de 20 pieds entre un toit et un mur réglé.

Fosse Marie, paroisse Saint-Aubin, suspendue

« Sur la vigne de M. le Curieux, conseiller au Présidial d'Angers, une fosse de 6 pieds sur 5 descendue à 36 pieds. Cette fosse est suspendue, j'eus l'honneur de vous exposer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la raison de cette suspension et votre Grandeur reconnut qu'il n'était pas juste d'épuiser les eaux d'une veine noyée et de l'assécher pour laisser la faveur de l'exploitation à M. de la Guimonière.

Dans le dernier état que j'eus l'honneur de vous présenter j'avais mis au nombre de nos fosses celle de François Pelé et René Moulin menée à 40 ou 45 pieds sur une veine oblique de 4 pieds portant la pente du midy au nord. Mais n'ayant pas dans ce temps les bois propres à l'exploitation de cette fosse j'ai été obligé d'en faire exploiter. Ils ne sont point encore en état. Pendant ce tems en visitant les terrains voisins j'ay trouvé une situation plus avantageuse pour asseoir une grande fosse ; c'est pourquoy j'userai sous votre bon plaisir de cet avantage. Ce lieu se trouve entre la fosse de François Pelé et une autrefois exploitée par Pierre Verdier ; de ces 2 fosses je tirerai l'air alternativement et je serai par ce moyen en état d'exploiter deux veines dont le charbon approche en qualité de celui du Roc ; j'imagine même que dans le plateau de la veine elle doit surpasser.

« Nous n'avons plus Monseigneur, que deux fosses en exploitation, la fosse du Pati se trouvant dans une position à être abandonnnée rapport au feu grisou, la fosse Marie par l'avoisinement du Sieur de la Guimonière ; sur ces 2 fosses nous employons 46 ouvriers tant mineurs que bouriqueurs ; desquels il n'y a que 16 étrangers. Le reste sont des habitants des trois paroisses.

« *Signé :*
« DETILLY. »

Quelle était d'autre part la façon de travailler dans ces mines ? De Tilly nous la décrit de la manière suivante en 1758 [1].

[1] Mémoire sur l'utilité, la nature et l'exploitation du charbon minéral, deuxième partie, chapitre II, 1758-1, Br. In-12.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les bois d'étai doivent avoir six à sept pouces d'équarissage ; on dispose les *étresillons* dans une distance convenable à la nature du terrain que l'on traverse : on met ces *étresillons* ou *croisures* à deux pieds et demi ou même plus près si le terrain n'a pas de consistance, et de trois pieds au plus si le terrain est ferme et solide ; on observera que ces croisures soient exactement à plomb, afin d'avoir plus de force ; on fascine ces croisures par derrière, de ramures ou branches d'arbres appuyées de lattes de saule ou de chêne ; on serre ces lattes avec des coins de bois, et on garnit les *potelles* qui reçoivent les bois, avec des pierres, en sorte que la croisure soit assujettie sûrement ; et pour prévenir les efforts que les terres pourroient faire dans le cours de l'exploitation, on place sur les *billes*, entre chaque croisure, des morceaux de bois qu'on appelle *porteurs* ; on appuye ces porteurs avec de bons clous ; en approfondissant la fosse, il faut pour la facilité de l'extraction, la latter ou *coulanter* de planches de chêne d'environ un pouce d'épaisseur.

« Telle est la manière d'étresillonner le puits jusqu'au rocher qui s'attaque avec la poudre à canon, pour aller jusqu'à cinquante, soixante ou quatre vingt toises de profondeur, si l'on a dessein d'y établir une machine à feu, et jusqu'à cinquante toises seulement si la fosse n'est que pour tirer les eaux ordinaires avec une machine à moulettes. Les puits servant à l'extraction du charbon se terminent à la veine que l'on descend alors pour suivre son pendage ; comme alors ces nouvelles fouilles sont inclinées de même que la veine, toute la force des étais doit porter sur le toit, et on doit observer une moindre distance entre les *croisures*. Ces galeries ne sont pas *coulantées* que sur le *mur* parceque c'est où se passe tout le frottement, lorsqu'elles ont acquis une certaine longueur, le *câble* d'extraction en montant et en descendant, frotte le toit à l'endroit où la perpendiculaire est coupée, ce qui use le bois et le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cable, pour obvier à ces inconvénients, on a adapté en cet endroit un petit touret qui roule sous le câble.

« Lorsqu'une fosse est approfondie au point de pouvoir l'exploiter, on ouvre en galerie à dix ou douze pieds du fond de la fosse ; cette réserve forme le *puisard* où les eaux de saignées s'égouttent ; à cette distance on fait un pont avec des petits madriers de deux à trois pouces d'épaisseur, et on ouvre collatéralement sur la veine. En *entrant en galerie*, l'ouvrier étançonne près le bois de la fosse, afin de prévenir l'écroulement : ces premiers étançons doivent être plus forts que ceux que l'on met après ; par dessus la *Bille* de la fosse on passe des lattes qui vont se rendre sur le *chapeau* des étançons ; on en passe également sur les côtés, et on garnit l'espace qui se trouve entre les lattes et la pierre qui sert de toit et de muraille à la veine avec de la *ramure*, ainsi qu'on le pratique en étresillonnant les fosses ; on appelle cette première galerie la *voie* ou *galerie de voie*, parcequ'elle sert au déblay et au transport du charbon. On place les étançons ou *poteaux* de deux pieds et demi à trois pieds de distance, suivant la consistance du toit ou de la muraille de la veine ; ils doivent avoir quatre, cinq ou six pieds de hauteur. Lorsque le toit et la muraille sont d'une solidité connue on fait une *potelle* ou trou dans la muraille, et on met un *faux bois* qui répond à une *billette* qui se trouve serrée sur le toit par ce moyen ; on place ces petits *poteaux* et *billettes* à la distance de quatre pieds les uns des autres. Quand la veine se trouve extrêmement inclinée et la muraille solide, on y fait une *potelle*, et on place dans cette potelle un bois qui va rendre à l'étançon qui se trouve incliné sur le toit ; cet étançon a une entaille par le haut, sous laquelle le bois se trouve arrêté, on garnit la partie du toit avec de la *ramure* et des *lattes*, ce qui se pratique lorsque la veine a une certaine largeur ; mais si elle n'était que d'un pied et demi d'épaisseur, il faudrait abattre un pied de *muraille* pour faciliter le passage des traineaux dans la *voye*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« On ouvre les galeries autant qu'il est possible, depuis trente jusqu'à cinquante pieds de distance les unes des autres, plus ou moins, selon la force de la *chemise* ; il en résulte une épaisseur de pareille dimension, appellée *Estoc* ou Estan, il sert à soutenir la fosse. Quand la galerie est ouverte, on donne dix pieds d'épaisseur à cet Estau, et on monte dans la veine une *taille* de vingt à vingt-cinq pieds.

« Pour *monter une taille* il faut mettre un ouvrier à la distance de dix pieds ou environ, de l'ouverture de la galerie ; cet ouvrier ouvre en montant entre deux étançons, à mesure qu'il monte , il *potelle* du toit au mur ; il place ses bois pour étrésillonner cette montée et se sert des étrésillons pour s'appuyer en montant. Lorsque la *taille* est à une hauteur convenable, on ouvre dans cette taille sur la même direction de la voie, et on place trois ou quatre ouvriers les uns sur les autres, qui abattent le charbon sur la voie ; on laisse au-dessus de cette voie un petit *estau* d'un pied ou deux d'épaisseur, suivant la consistance de la veine ; le charbon que les ouvriers de la *taille* abattent, passe dans la voie par des trous ménagés d'espace en espace ; on étaye ces tailles du toit au mur avec des billettes et des *faux bois*.

« A mesure que l'on *moissonne la taille*, on pratique sur la voie un boyau que l'on appelle *cassi*, dans lequel l'air se conduit sur l'ouvrier de la galerie et dans la taille, et on la remplit de toutes les décombres qui résultent du toit ou de la muraille ou même des mauvais charbons, dans les endroits où on ne peut les employer à la fabrication de la chaux et des briques ; cette précaution s'appelle *restaper dans la taille*, et elle sert à empêcher le *fardeau*, c'est-à-dire, le mouvement que la terre fait pour s'ébouler.

« Si on n'observait pas de garder soigneusement la distance prescrite ci-dessus entre les galeries que l'exploitation exige, on ruinerait une fosse dont les dépenses sont considérables, et on ferait ce qu'on appelle une *exploitation déréglée*;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la fosse dans la suite cambrerait au moindre *fardeau*, et on perdrait le fruit de son travail par trop d'avidité.

« Les *Estaux* que forme la distance à observer entre les galeries, se reprennent lorsque les fonds se trouvent épuisés et qu'il est question d'abandonner la fosse.

« Pour travailler les fonds de la veine avec plus de facilité et d'avantage, on fait une chambre dans l'endroit le plus avantageux de la galerie, lorsqu'elle a acquis une certaine profondeur, on étaye cette chambre avec des poteaux de huit à dix pouces d'équarissage, on garnit ces poteaux de *ramures* et de *lattes*.

« Dans le lieu où on veut ouvrir le bure ou puits souterrain, on a soin de mettre des *seuils* ; ce sont des pièces de bois de l'épaisseur des poteaux, dont les extrémités sont potelées dans le toit et dans la muraille. Sur ces *seuils* on place les quatre étançons qui doivent étayer le ciel du puits souterrain; on met d'un seuil à l'autre deux traverses entretaillées l'une exactement le long du toit et l'autre le long de la muraille ; si la veine n'excède pas quatre pieds, on prend sur la *muraille* l'espace nécessaire pour placer le *traineau* sur lequel le manœuvre qui travaille sur le bouriquet *rascoud* le panier ; et on observe de ne pas donner à cette chambre quinze ou vingt pieds en quarré, ce qui ne se pratique que lorsque la veine a une épaisseur extraordinaire et que les bancs qui la couvrent sont trainables. C'est entre ces traverses que l'on ouvre le *bure* ou *défoncement*, on le porte à dix ou douze toises, suivant que l'exploitiaton l'exige. On pratique ce bure de la même manière que les fosses se manœuvrent ; on l'étresillonne avec des bois de quatre à cinq pouces, si le bure n'a que quatre pieds sur cinq. Il arrive quelquefois qu'on le fait plus large ; il s'en trouve de huit sur neuf pieds ; mais il faut toujours prendre garde de ne donner cette étendue à un bure que dans le cas où on est certain de la solidité des bancs ; alors on proportionne la force des *croisures* à l'étendue du bure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« On laisse au fond de ce bure un puisard comme celui que l'on a laissé dans la fosse ; *on fait un pont* et on ouvre une galerie ; on donne à l'*Estau* qu'on laisse à l'entrée, la même épaisseur que celle indiquée ci-dessus.

« On prend une *taille* et on la manœuvre ainsi que la supérieure ; lorsque cette taille est moissonnée dans une étendue possible, on fait dans la galerie du bure une nouvelle *chambre* et un nouveau puits souterrain, et de bure en bure ou défoncement on va jusqu'à la plateure de la veine.

« La plateure de la veine est le terme des désirs du mineur ; toutes les manœuvres du travail de la veine s'y font avec plus de facilité. On exploite la plateure en galeries de front, et malgré les étais de ces galeries, on laisse de distance en distance des poteaux de charbon d'une toise d'épaisseur au moins pour prévenir tout inconvénient ; on fascine ces galeries de *ramures* appuyées de *lattes*.

« La conduite du minéral des galeries aux bures et à la fosse première se fait par des *Guercheux*, appelés aussi *Vuidangeurs des fonds* ; on emploie à cette manœuvre des enfants de quatorze à quinze ans ; le traineau sur lequel on charge le panier dans les galeries s'appelle *Esclipe*, ce panier est une caisse ovale et de bois de chêne ; il est cerclé de fer et armé de quatre petites chaines, au bout des quelles il y a un anneau ; les enfants qui le tirent, ont sur les épaules une bretelle de cuir, munie d'une chaine et d'un crochet qu'ils attachent à l'*Esclipe* ; lorsque ces *Guercheux* sont arrivés à la fosse ou au bure, ils accrochent ce panier au câble qui file sur le bouriquet, et le font monter, en avertissant les hommes qui manœuvrent sur le bure ; si la galerie est longue, on dispose ces Guercheux par *Kerme*, ce mot dérive de *terme*, c'est un espace de soixante pieds, et l'endroit où ils s'arrêtent s'appelle changeage.

« Il paroit que le mauvais air ou le défaut d'air ne sont pas bien fréquents ni bien incommodes dans les mines d'Anjou.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Pour obvier au défaut d'air, on descend de la communication de deux fosses un trou de deux à trois pieds entre les bois ; si c'est dans le charbon ou dans une matière peu solide, on mène ce trou sur le boyau qui règne le long de la voie ; à mesure que cette galerie est poussée en avant, on a soin de mener aussi le *cassi*, et on ferme exactement l'ouverture laissée derrière l'ouvrier parceque les trous qui se multiplieroient en avançant, interromproient l'air, et ne le mèneroient pas jusqu'au bout de la voie.

« Dans la communication des deux fosses, il faut qu'un des côtés qui percent dans les fosses soit fermé exactement ; pour lors l'air suit le boyau, et l'ouvrier peut respirer, si l'exploitation exige qu'on ouvre une galerie vis-à-vis de celle que l'on exploite de l'autre côté de la fosse, il faut faire passer le *boyau d'air* par dessus le toit ou dessous la muraille, selon que la pierre le permet, et on conduit ce boyau de la même manière qui a été indiquée ci-devant, en sorte qu'on peut miner une galerie de cent toises et plus, sans faire des puits d'airage.

« Si l'on fait un défoncement dans une des galeries exploitées, on interrompt le boyau d'air un peu au delà du défoncement ; on comble toute la galerie qui est par delà cette interruption de façon que l'air se trouve dirigé sur un trou à côté du défoncement et qu'on descend à mesure qu'on avance le puits.

« Lorsqu'il est à la profondeur désirée, après qu'on a ouvert une galerie et *montée une taille*, on conduit un boyau sur la galerie, semblable à celui qui est supérieur, en observant les mêmes règles, et on manœuvre également toutes les fois qu'on ouvre un défoncement.

« S'il arrivoit que malgré toutes ces précautions l'air fut trop condensé, il faudrait pour le dilater, avoir recours au feu et descendre dans le puits une grille chargée de charbon allumé.

« Si en approfondissant une fosse l'air venait à manquer avant d'avoir pu pratiquer une *fosse d'airage* on ferait un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trou de la profondeur de sept ou huit pieds, et une petite communication à la fosse que l'on approfondit, on feroit déboucher cette communication dans un canal formé de planches et adapté le long de la fosse où l'on travaille ; on aurait soin d'allonger ce canal à mesure qu'on avancerait l'approfondissement, en sorte que l'air fut toujours porté sur l'ouvrier.

« Si on ne pouvoit trouver sur le champ des planches, on pourroit se servir avec succès de sacs de toile cousus ensemble, ouverts par les deux bouts et que l'on placerait à l'ouverture des galeries de communication.

« Les eaux de la mine viennent se réunir des différentes galeries par des *rempes* ou des puits dans un réservoir pratiqué pour l'ordinaire à environ trois cents cinquante pieds de profondeur ; on les épuise très facilement avec des *machines à moulettes*, qui travaillent communément deux jours par semaine, et peuvent élever cent cinquante muids d'eau par heure.

« Ces machines peuvent être regardées comme des petits hernaz à chevaux : elles consistent en deux montants de dix huit à vingt pieds de hauteur, traversés par une pièce de bois, au milieu de laquelle on assujettit une fusée ou cylindre perpendiculaire, au bas de l'arbre de la fusée, il y a deux traverses pour atteler deux chevaux ; le câble qui se dévide sur ce cylindre répond à deux *moulettes* ou *poulies* ajustées sur un châssis placé sur l'ouverture de la fosse ; au haut du châssis il y a deux pièces de bois attachées avec des boulons et clavettes qui se rendent sur la traverse sur laquelle joue le cylindre [1]. »

Les outils employés dans les mines de l'Anjou et de la Basse-Bretagne étaient les suivants d'après Morand le Médecin ; nous reproduisons d'ailleurs ci-joint la figure qu'il en donne d'après un dessin du chevalier de Borda (Pl. II) :

[1] V. Saint-Georges-Châtelaison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pl. II.

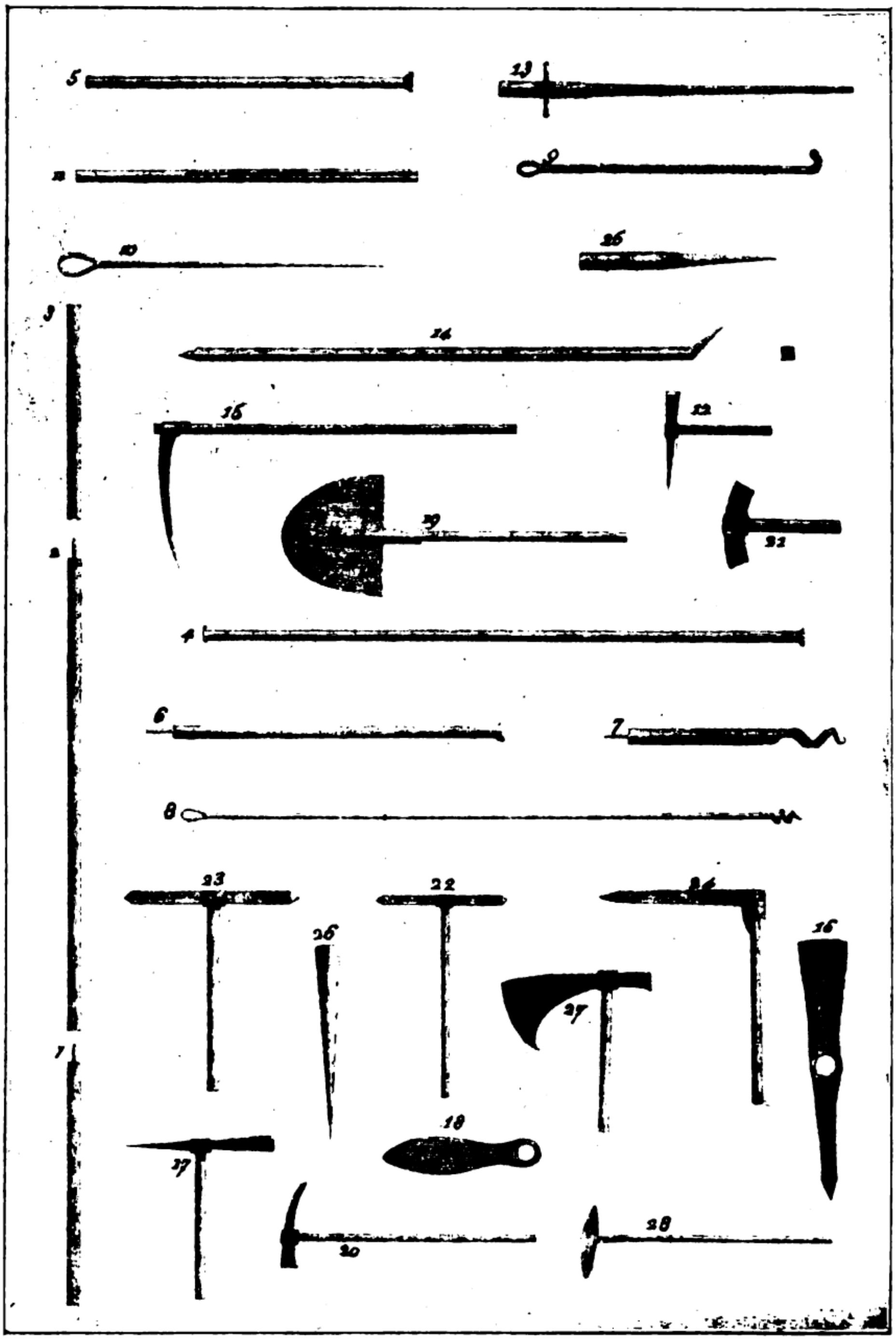

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1, 2, 3. — *Sonde* qui pour peu qu'on veuille sonder un peu profondément doit porter toutes ses verges.

4. — *Grand fleuret* de sonde ; sa grosseur et sa longueur sont réglées sur la profondeur des trous de sonde et sur la nature du terrain.

5. — *Fleuret* ordinaire des mines, de douze ou quinze lignes de diamètre ; sa longueur est depuis un pied jusqu'à trois, on en a toujours une provision de trois ou quatre cents qui se renouvelle tous les ans.

6. — *Fleuret quarré* comme le nº 4 ; on emploie encore des fleurets dont le tranchant est croisé.

7. — *Fleuret en langue de serpent*, formé en vrille, servant à sonder la terre.

8. — *Tire bout* pour retirer les fleurets cassés dans les trous de sonde ; leur figure est différente selon les cas.

9. — *Curette* pour nettoyer le trou de mine à mesure qu'il se fait.

10. — *Epinglette*, pour former le trou de la lumière, afin de faire feu.

11. — *Bouroir à poudre* pour bourrer la poudre dans les mines.

12. — *Pointerolle* sert quelquefois à amorcer les trous de mine, quelquefois à aplanir la pierre.

13. — *Bouroir à terre* pour boucher les sources d'eau avec de la terre grasse.

14. — *Pince*, *levier* ou *barre*, quand la mine a attaqué le caillou, on se sert de la barre ou pince.

15. — *Pic* ou *Bêche à pierre.*

16. — *Pioche du pays* sert rarement dans les fonds.

17. — *Passe-partout* appellé *Bêche*, un passe par-tout est de même d'un usage peu fréquent dans les fonds.

18. — *Bêche parisienne* ou *Pioche parisienne*, servant au jour.

19. — *Escoupe*, bêche de fer de fonte, semblable à la Tri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

velle des Liégeois pour le charbon et pour les pierres ; on en consomme par an une cinquantaine.

20. — *Marteau à pointe* ou *marteau d'éplucheur*. Les éplucheurs de charbon s'en servent à plat pour séparer le charbon des caillettes.

21. — Des *Masses* pour abattre les mines ; leur poids diffère selon la force des ouvriers, mais leur forme est la même : on n'a ici représenté que la *petite masse*.

22. — *Marteau à caillou*, pour abattre le caillou éventé, il est aussi utile que le pic.

23. — *Marteau à veine*, espèce de *pic* droit, à deux pointes très affilées ; il n'est qu'un diminutif du marteau à caillou, on s'en sert pour le charbon et pour la terre.

24. — *Havret* comme celui de Valenciennes, servant de même pour entailler la veine d'environ un pied et demi, surtout quand elle a des couches tendres ; selon la résistance on lui donne la forme de pic ou bêche à pierre.

25. — *Coin*, *Aiguille à caillou*, pour forcer le rocher entamé par le marteau 20.

26. — *Aiguille à charbon* dont deux pans sont plus plats que les autres.

27. — *Hache*, chaque boiseur et mineur a sa hache.

28. — *Rateau*, outil pour tirer les gros charbons ; on s'en sert aussi quelquefois pour attirer ou repousser des floux, etc.

Par suite des creins qui se rencontraient plus souvent que dans les autres mines, on faisait jouer fréquemment la poudre à canon dans l'exploitation des mines de Saint-Aubin-de-Luigné, Chaudefonds et Chalonnes.

Le 2 août 1754 « les entrepreneurs des mines de Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnes et Chaudefonds remontrent à sa grandeur (l'Intendant de Tours) que depuis qu'ils exploitent la veine du Pati le feu grisou qui avait toujours pris dans cette veine ne s'était pas encore enflammé avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant de violence qu'il le fait depuis quelque temps. Il est si vif et si pénétrant que nul de nos ouvriers ne veut plus s'y risquer [1], les suppliants pour les engager à travailler cette veine ont offert à plusieurs de leurs mineurs trente sols par journée de quatre heures, mais l'appât d'un prix si considérable n'en a pu décider aucun et n'a pu diminuer le péril qui les menace dans cette exploitation. Pourquoy les suppliants se voient contraints d'abandonner cette veine. ».

Olivier COUFFON.

(A suivre.)

[1] L'un des ouvriers de Bault « fut consumé par *le feu grison* (sic) dans la mine du Pasty » et, ajoute M. Varlet avocat, « ce fut sans doute par sa faute car il ne faut pas être bien habile pour éviter ce malheur ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANJOU

Des origines jusqu'à nos jours

ANNEXES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(*Suite*)

III. Extraits de donations pour fondations ou entretien d'écoles

1° *Donation faite le* 16 *août* 1727, *à Angers, par demoiselle Liron, pour la fondation d'une école de filles à Montjean.*

Le seizième jour d'aoust, l'an mil sept-cents vingt-sept, avant midy, par devant les notaires royaux à Angers soussignéz, fut présente..., damoiselle Marie Liron, fille majeure, demeurant en cette ville, paroisse de la Trinité, laquelle mue de pitié et de charité, connaissant que les filles pauvres de la paroisse de Montejean ont besoin d'éducation et d'estre instruites et cultivées dans les principes de la religion catholique, comme aussy que les pauvres malades de la dite parroisse languissent et sont souvent en danger de mourir, faute d'estre soulagés par des remèdes et autres besoins qui leur manquent presque toujours ; pour ces considérations et autres la mouvant, la dite demoiselle Liron a par ces présentes fondé et fonde une Ecolle de charité en la dite parroisse de Montejean pour les jeunes filles pauvres de la dite parroisse.

La maîtresse de laquelle [école] sera choisie à l'avance, après celles que la dite damoiselle se réserve la liberté de choisir pendant sa vie, par les sieurs curéz de la dite paroisse, successivement entre celles qui seront élevées et instruittes dans la maison et écolle de charité de la parroisse de Saint Maurille d'Angers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

actuellement dirigée par la dame Jallot ; laquelle maîtresse sera approuvée par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque d'Angers.

Et attendu que S. G. a bien voullu, à la réquisition de la dite damoiselle Liron, approuver Anne Dousset, fille majeure, présentement dans la dite Maison et Ecolle de charité de la dite parroisse de Saint Maurille, que la dite damoiselle luy a nommée et présentée pour première maîtresse de la dite Ecolle, elle veult que la dite Doussay soit, pendant sa vie, maîtresse de la dite Ecolle, sans pouvoir être révoquée ; et qu'elle jouisse des rentes cy-après, conformément et aux conditions qui seront expliquées ; et qu'à l'égard de celles qui luy succéderont en la dite qualité de maîtresse d'écolle, elles puissent estre révoquées par mon dit seigneur touttes foys et quantes, au cas qu'elles ne se comportent pas d'une manière convenable à leur état. Auquel cas de révocation, en sera présenté une autre à mon dit seigneur l'Evesque, de la mesme maison de charité de Saint Maurille, par la dite damoiselle Liron pendant sa vie, et après son décèz, par le sieur curé de la dite parroisse comme dit est.

Les exercices de la dite école commanceront à la feste de Toussaint prochain et ce continueront à perpétuité. La maîtresse d'ecolle scaura seigner, penser et distribuer des remèdes aux pauvres et malades de la dite parroisse de Montejean. Elle sera tenue d'enseigner et faire l'Ecolle aux pauvres filles de la dite parroisse gratuitement. Elle s'apliquera particulièrement à les instruire, à vivre chrestiennement, à bien entendre la sainte messe et à aprocher dignement des sacrements.

Tous les soirs, à l'heure du pardon, elle ira à l'église et y fera venir ses Escollières, dire le chapellet devant l'autel de la sainte vierge pour demander à Dieu par l'intercession de sa très sainte mère, la conversion des pecheurs et l'augmentation de la foy. Tous les jours, matin et soir, après l'Ecolle, elle leur fera dire trois dixaines du chapelet à chaque foys, pour le repos des ames du Purgatoire et particulièrement pour les plus abandonnées. Les festes et dimanches, elle aura soing, avant ou après les vespres, d'engager les pauvres femmes d'aller chez elle, où elle leur fera de pieuses lectures et entretiens de la manière de bien entendre la sainte messe et d'aprocher dignement des sacrements , du bon exemple qu'elles doivent donner à leurs enfants et de la nécessité de les former à avoir un proffond respect dans les Eglises.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle yra visiter les pauvres malades de la dite paroisse ; les soignera ; leur donnera des remedes et onguents gratuitement ; mesme leur donnera des bouillons, au cas qu'elle se trouve en état, et qu'elle soit aydée par les charités des personnes pieuses et par les questes que le sieur curé de la dite parroisse pourra luy permetre de faire dans son Eglise.

Elle yra lorsque l'on portera le tres saint sacrement aux pauvres malades, pour aproprier le lieu où l'on posera notre Seigneur, exhortera et déposera les malades à le bien recevoir et à bien mourir. Les festes et dimanches elle accomodera et decorera le grand autel et celuy de la sainte vierge du mieux qu'il luy sera possible, sans neanmoins qu'elle soit tenue au blanchissage du linge.

Pour dottation et entretien de laquelle fondation, la dite damoiselle Liron a donné par donnation entre vifs et irrevocable aux maîtresses d'écolle qui seront choisies, approuvées et établies comme dit est, scavoir : pour la dite Ecolle, aux conditions cy-dessus, la somme de cent livres ; et pour les remèdes et onguents, pour les pauvres seullement, la somme de vingt six livres ; le tout, de rentes foncières annuelles et perpétuelles par chacun an à prendre et recevoir ; et qu'elle affecte particulierement sur le bien et closerie de Lisle de la Basse Guesse, à elle appartenant, situé dite parroisse de Montejean ; lesquelles rentes ne pourront jamais estre amorties par ses heritiers et ayant causes, pour quelque pretexte que ce puisse estre ; et... Lesquelles rentes seront payées à la dite maîtresse d'écolle par le fermier du dit lieu...

Au cas que la dite Escolle et exercices vinssent à cesser par quelques evenements que ce puisse estre, veult et entend que la dite rente de cent livres appartienne et soit payée... à la dite maison et Escolle de charité de la paroisse de Saint Maurille d'Angers, à la charge de fournir et donner touttes foys et quantes et au plus tard dans six mois du jour de la cessation, une maîtresse d'Ecolle pour la dite parroisse de Montejean de la qualité requise...

Sy la dite maison de charité de Saint-Maurille d'Angers venoit aussy à manquer ou qu'elle [ne] fust en demeure de fournir une maîtresse d'écolle dans le dit temps de six mois, veut qu'il soit choisy d'ailleurs, par le dit sieur curé et quatre des plus notables parroissiens de la dite parroisse de Montejean, une fille capable de faire la dite Ecolle et exercice qui sera par le dit sieur curé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présentée à mon dit Seigneur l'Evesque d'Angers pour estre de luy approuvée s'il le juge à propos..., la dite demoiselle Liron déclarant qu'elle veult et entend que les dittes rentes soient à toujours employées aux dits exercices et non à aucuns autres usages...

(La minute est signée : M. Liron, Anne Dousset, Rontard et Chauvin, notaires.)

Arch. de M.-et-L., G. 2139.

2° *Donation estimée trois mille trois cent quarante livres, faite le 24 novembre 1733 à Angers, par demoiselle Dufresne pour la fondation de l'école de filles et l'entretien de l'école de garçons de Soulaines.*

... Ils [le maître et la maîtresse d'école] feront l'un et l'autre gratuitement l'Écolle une fois chaque jour à l'heure la plus commode du général des enfans, c'est-à-dire le matin pendant l'hyver et à midy pendant l'été. Elle durera deux heures et demie. Ils feront au moins deux leçons à chaque enfans à la réserve de deux jours par semaine, auxquels jours ils feront le catéchisme et ne pourront faire lire qu'une leçon à chaque enfant. On récitera tous les jours, à la fin de l'Écolle, le *De Profundis* avec les oraisons convenables pour le repos de l'âme du feu sieur Dufresne et de celle de la ditte demoiselle Dufresne, de leurs parents et amis et de tous les dits bienfaiteurs des dittes Écolles ; la prière du matin et du soir.

Ils cesseront les Écolles pendant le temps des métives et des vendanges seullement et ils ne s'en dispenseront jamais une seulle fois dans d'autres temps sans des raisons bien légitimes et sans la permission du sieur curé de Soulaines et de ses successeurs, laquelle permission ne pourra être que pour quelques jours seullement ; et affin que le présent article soit exécuté ponctuellement, la ditte demoiselle Dufresne donne à la ditte fabrique de Soulaines tout le revenu qui appartiendra aux dits maître et maîtresse d'Ecolles pour le temps qu'ils auront laissé écouller sans faire l'Ecolle, excepté le temps des métives et des vendanges, et hors le cas de maladie ; pendant laquelle cependant, si elle dure plus d'un mois, les dits maîtres et maîtresse d'Écolle seront obligés de substituer une autre personne approuvée de M. le Curé pour faire la ditte Écolle en leur place.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourront cependant les dits maître et maîtresse d'Écolle s'absenter de la paroisse ou cesser l'Écolle pendant huit jours consécutifs par an pour leurs affaires importantes et indispensables avec la permission du sieur curé de Soulaines, et de ses successeurs.

Ils recevront dans leurs Écolles tous les enfans de la ditte paroisse pauvres et riches ; et si quelqu'un des enfans troublent le bon ordre de l'Écolle ou donnent mauvais exemples aux autres enfans, les dits maître et maîtresse d'Ecolles chacun à son égard pourront les exclure de leur Ecolle avec la permission du dit sieur curé de Soulaines et de ses successeurs qui en useront en ce point ainsy qu'ils jugeront à propos sans en devoir aucuns comptes aux habitants.

Ils ne recevront aucuns des enfants des paroisses voisinnes ny même aucuns de ceux qui passeront quelque temps dans la ditte paroisse de Soulaines, mais qui ny demeureront pas habituellement ; sans exiger d'eux le premier de chaque mois et par avant un salaire raisonnable, à moins qu'ils ne soient pauvres, lequel salaire sera réglé par le dit sieur curé de Soulaines et ses successeurs, attendu que la présente donnation n'est faite qu'en faveur des enfans de la ditte paroisse de Soulaines. Et si quelqu'uns des habitants de la paroisse envoyent leurs enfants aux dittes Écolles plus d'une fois par jour, les dits maître et maîtresse prendront d'eux, le même salaire et ils y seront exacts affin de ne pas préjudicier à ceux qui leur succéderont et de ne pas rendre odieux ceux de leurs successeurs qui pourroient ne pas avoir les mêmes égards, sans néantmoins que les maître et maîtresse d'Ecolle soient obligés d'instruire plus d'une fois par jour aucuns enfans de la paroisse et hors le temps de l'Ecolle gratuitte, ny d'y recevoir aucuns enfans des paroisses voisines s'ils ne le jugent à propos si ce n'est de l'avis du dit sieur curé de la ditte paroisse de Soulaines.

Ils fourniront à leurs frais chacun dans son Ecolle à douze enfans pauvres au choix dudit sieur curé de Soulaines et de ses successeurs les livres latins et français qui leur conviendront selon leur capacité pendant le temps de l'Ecolle seulement.

Ils seront tenus de veiller sur leurs enfans de leur Ecolle pendant la première messe, la grande messe et vêpres, et pour cela, de les faire assembler dans le lieu de l'Eglize le plus commode. Le dit sieur curé de Soulaines et ses successeurs pourront cependant en dispenser le maître d'Ecolle, si leur est utile pour le ser-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vice divin, à condition que le dit sieur Curé et ses successeurs substitueront une autre personne de confiance pour veiller sur les garçons de l'Ecolle pendant le service divin...

S'il arrive que les fonds donnés par ces présentes... viennent à périr, à n'être plus suffisans... pour l'entretien des dittes deux Ecolles, comme celle des filles est la plus nécessaire, veut et entend la ditte demoiselle Dufresne que si on est obligé de supprimer l'une des dittes deux Ecolles... on continue celle des filles ; et si les revenus des deux Ecolles joints ensemble sont plus que suffisans pour la subsistance honeste de la maîtresse d'Ecolle, l'excédent sera employé à fournir des remèdes, bouillons et autres choses nécessaires aux pauvres malades, et pour donner du pain pendant l'hyver aux pauvres filles qui iront à l'Ecolle avec assiduité, conformément au règlement qui en sera fait par Monseigneur l'Evesque d'Angers.

Le maître d'Ecolle sera Ecclésiastique et au cas qu'il ne s'en trouve aucun qui veuille accepter cet employ ou qui en soit capable ou en choisira un laïque.

Le maître d'Ecolle ne pourra être vicaire de la parroisse, ces fonctions étant incompatibles avec la charge des âmes et l'administration des sacrements.

Le maître et la maîtresse d'Ecolle seront de bonnes meurs et d'une conduite irréprochable ; ils ne seront parens ny alliés du curé ny du vicaire de la ditte parroisse jusqu'au quatrième degré inclusivement ; et au cas qu'on contrevienne a cette disposition, l'hôpital général de cette ville jouira du revenu de celle des dittes Ecolles qui se trouvera occupée par un parent ou parente des dits curé et vicaire dans le degré prohibé par le présent article jusqu'à ce qu'on ait mis un autre maître ou maîtresse d'Ecolle, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le dit Seigneur Evesque d'Angers...

La maîtresse d'Ecolle sera agée au moins de vingt cinq ans, elle sçaura seigner et donner quelques remèdes aux pauvres malades si cela se peut ; sans néantmoins qu'elle soit obligée de sçavoir seigner ou fournir des remèdes, ny que les habitans de la ditte parroisse puissent l'exiger d'elle, si ce n'est que quelques personnes pieuses puissent joindre dans la suite à la presente fondation d'autres revenus suffisans pour cette charge, à condition neantmoins que le soin des malades n'empeschera et ne retardera jamais l'Ecolle hors le cas d'extrême nécessité quelque fondation qu'on puisse faire à cet égard, et que la maîtresse d'Ecolle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'exigera jamais rien au delà de ce qu'elle aura débourcé pour les remèdes qu'elle aura fournis.

Et au moyen de ce que ledit feu sieur Dufresne a laissé dans la ditte maison de la Providence pour le service de la maîtresse d'Ecolle, pour la somme de soixante livres de meubles, une seringue, et quelques autres ustancils propres aux soins des malades, chaque maîtresse d'Ecolle laissera dans la ditte maison en quittant sa place et au cas de déceds dans la ditte place, ses héritiers y laisseront, un lit et d'autres meubles jusqu'à concurrence de la valeur de la somme de soixante livres suivant l'appréciation qui en sera faite... Et en outre ce, la ditte seringue et autres ustancils propres au soin des malades, même le Règlement pour l'Ecolle, seront tenus les maître ou maîtresse d'Ecolle, lorsqu'ils quitteront leurs places ou leurs héritiers en cas de leur déceds, dans les dites places de laisser chacun à leur égard les livres destinés à l'usage des dittes Ecolles.

Le maître et la maîtresse d'Ecolle seront nommé par le sieur curé et ses successeurs et approuvé par ledit Seigneur Evesque d'Angers et ses successeurs ; et les dits maîtres et maîtresse d'Ecolle ne pourront estre destitués que par ledit sieur curé et du consentement de l'Evesque...

Ledit curé de Soulaines et ses successeurs auront droit de visitte sur les dittes Ecolles ; d'examiner le progrès qu'y feront les enfans de l'un et l'autre sexe, de veiller sur la conduite des maîtres et maîtresse d'Ecolle ; d'avoir attention à ce que les maitres et maitresse d'Ecolle entretiennent en bon état et fasse bien cultiver leur temporel, et de pourvoir vers Monseigneur l'Evesque d'Angers pour faire destituer ceux qu'il connoistra incapable de leur employ ou qui ne seroient pas de bonnes mœurs.

Seront tenus ledit sieur curé et ses successeurs de célébrer ou faire célébrer dans la ditte église de Soulaines, chacun an, pour le repos de l'âme dudit feu sieur Dufresne, de celle de laditte Demoiselle Dufresne, de leurs parens et amis, un service de deux grandes messes avec les Vigiles des Morts ; sçavoir : les dittes Vigiles le premier dimanche de l'année après les vespres, et les dites deux grandes messes dont la dernière sera de l'office des Morts, le lendemain à heure commode pour que les enfants des dites deux Ecolles y puissent assister rangés autour de la bière où représentation ; pour l'honoraire duquel service et luminaire convenable, il sera payé audit sieur curé et ses successeurs par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lesdits maitres et maitresses d'Ecolle, par moitié ce qui conviendra suivant les usages et reglements de ce diocèze.

Il sera laissé dans chaque Ecolle une coppie en forme des présentes que chaque maitre et maitresse d'Ecolle seront tenus d'y relaisser à ceux qui leur succéderont. A l'égard des titres concernant la propriété des hérittages et choses données par ces présentes, et que la ditte demoiselle Dufresne promet de délivrer dans un mois prochain... ils seront mis avec aussi une grosse en parchemin des présentes, dans les archives de la fabrique de la ditte parroisse de Soulaines pour y estre conservés avec les autres papiers de la fabrique et dont les procureurs marguilliers se chargeront suffisamment pour bref état, à la charge d'aider les dits maitre et maîtresse d'Ecolle des dits titres sous leur récépissé et du consentement dudit sieur curé de la ditte paroisse et de ses successeurs, au cas ou les dits maitre et maitresse d'Ecolle en ayant besoin pour la conservation de leur temporel ; après quoy ils seront tenus de les remettre aux dittes archives.

Au cas que la presente donation vienne à manquer c'est à dire qu'on cesse absolument l'une et l'autre des dites deux Ecolles et qu'on ne veuille plus y établir de maître d'Ecolle et de maitresse d'Ecolle, la fabrique de la ditte parroisse ny qui que se soit ne pourront s'emparer des fonds cy dessus donnés ; et en ce cas, ceux donnés par la ditte demoiselle Dufresne appartiendront à l'hôpital général de cette ville, auquel en tant que besoin est, ou serait, la ditte demoiselle Dufresne fait don par ces présentes dans le cas cy dessus prévus.

Arch. de M.-et-L., *Soulaines*, *Ecoles*, 26 p. *papier* (1716-1816.)

3° *Donation faite le* 15 *septembre* 1754, *par Claude Béhier, prêtre-curé de Saint-Michel-de-la-Palud d'Angers, pour la fondation d'une école de filles à Sainte-Christine.*

Aujourd'hui dimanche quinze septembre mil sept cent cinquante-quatre à l'issue de la grande messe paroissialle,

Par devant Nous, Joseph Jacques Guilbault, notaire royal à Angers, résidant à St Laurent de la Plaine, furent présents les paroissiens manants et habitants de la paroisse de Ste Christine, dûment assemblés au son de la cloche, en la manière accoutumée, sous la gallerie de l'Eglize de la ditte paroisse de Sainte-Christine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en conséquence du mandement de Monsieur l'assesseur de la Sénéchaussée d'Angers en datte du sept de ce mois, signé Frain du Tremblay..., publié aujourd'huy au prosne de la dite grande messe par M. Jullien Delaunay curé de la dite paroisse... et par nous, notaire publié dans la dite Assemblée, et en présence des personnes du dit sieur Delaunay curé ; messire Julles Constantin chevalier seigneur du Plantys et de la dite paroisse de Ste Christine et de l'ordre militaire de St Louis, ancien prevoyant général de la Touraine ; Jacques Barbot procureur actuel de la fabrique de la dite paroisse; François Pasquier voiturier; René Coulon métayer ; Maurice Jamin tisserand ; Gabriel Richou meusnier, Gabriel Gudon cercler, Louis Bourrigault sabotier, Jean Gadras journalier ; Maurice Boulestreau journalier ; Pierre Fareau journalier ; Coulon metayer ; René Maillet sabotier ; Jacques Marsault filassier ; Pierre Racineux voiturier ; Marc Beslard, métayer ; Mathurin Rochard meusnier ; Mathurin Delaunay, métayer ; Aignan Gadras fusellier, René Abeslard tailleur ; Nicollas et Nicollas les Delaunay metayers; Pierre Boulestreau métayer ; Jacques Grimault cercler ; Jean Angebault charon et syndic de la dite paroisse ; Louis Gadras journalier ; ls sieur Jacques Cady marchand et plusieurs autres non dénommés, faisants la plus saine partie des dits paroissiens de Ste Christine y demeurant, hors le dit seigneur Constantin, paroisse Saint-Maurille-les-Angers,

Tous lesquels, sur la proposition que Me Claude Behier, prestre curé de la paroisse de St Michel de la Palud d'Angers y demeurant aussi, à ce présent, leur a fait et fait dans cette assemblée de cedder et transporter à la fabrique de leur Eglize un contrat de seize cent livres au principal créé au denier vingt à son proffit... pour fonder une Ecolle de charité pour les filles pauvres de leur paroisse, les interests duquel contrat seront touchés et servis à perpétuité par le sieur curé de la dite paroisse de Ste Christine et par lui délivré et servis chascun an à la maîtresse de la dite ecolle pour sa subsistance, laquelle fondation ledit sieur Behier a fait et fait aux conditions suivantes :

La première que la dite maîtresse d'écolle aura au moins l'âge de vingt-cinq ans ; qu'elle fera l'écolle deux fois chaque jour ; une écolle le matin et l'autre le soir, chascune pendant deux heures et aux heures qui seront réglées par ledit sieur curé de Ste Christine, à l'exception des dimanches et festes gardées et d'un jour chaque semaine qui lui sera désigné par ledit sieur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

curé de Ste Christine, laquelle maîtresse d'écolle pourra prendre un mois par chascun an pour ses vacances, dans le temps convenu pour le dit sieur curé de Ste Christine, dans laquelle écolle elle enseignera gratuitement les filles pauvres qui lui seront désignées par ledit sieur curé de Ste Christine, et qui auront au moins l'âge de six ans ; leur apprendera à lire et à écrire, leur fera faire la prière du soir et du matin, telles qu'elles sont dans le catéchisme du diocèse d'Angers, leur fera le catéchisme deux fois par semaine aux écolles du soir dans les jours marqués par ledit sieur curé de Ste Christine ; veillera sur leur conduitte autant qu'elle pourra, sans neantmoins, par ladite maîtresse d'écolle estre obligée d'enseigner gratuitement les filles qui ne leur seront pas désignées pour pauvres, mais en exigera la rétribution ; scavoir : pour les filles qui n'apprenderont qu'à lire, cinq sols par chaque mois, et pour celles qui apprenderont à lire et à écrire, sept sols par chaque mois ; le tout payable et exigible par avance, sans quoy lui sera permis de les renvoier.

La seconde condition que la maîtresse d'écolle scaura la pharmacie, seigner et panser les playes, donnera des remèdes aux pauvres malades, fera le tout gratuitement; pourquoy elle employera en achapts de drogues, remèdes et onguents, les aumones qui lui seront mises en mains pour cet effet, et le produit des quêtes qu'elle fera dans la dite Eglize pendant le service divin tous les dimanches et festes gardées ; lesquels produits de ses quêtes elle metera dans un tronc posé dans la dite Eglize et fermé par deux clefs dont elle en aura une et le dit sieur curé de Ste Christine l'autre, auquel dit sieur curé elle rendera compte de l'employ qu'elle aura fait du produit des dites questes qui etant tiré du tronc lui aura été mis en mains par le dit sieur curé.

La troisième condition que la maîtresse d'écolle sera nommée par ledit Béhier pendant sa vie et approuvée par Monseigneur l'Evêque d'Angers ; et à cet effet, ledit sieur Béhier présente auxdits paroissiens et nomme la personne de Perrine Repussard pour maîtresse de la dite écolle sous le bon plaisir de Monseigneur l'Evêque d'Angers ; et après le décès de lui sieur Béhier, la nomination de la maîtresse de ladite écolle appartiendra au Seigneur des Plantys concurremment avec le sieur curé de ladite paroisse Ste Christine ; et, en cas de discordance, Monseigneur l'Evêque d'Angers choisira et nommera qui bon lui semblera.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La quatrième condition, qu'en cas que ladite maîtresse d'écolle ne s'acquitte pas exactement des conditions cy-dessus, ou qu'il y eut quelqu'autres causes suffisantes, ou qu'elle se mariast, il sera libre audit sieur Béhier seul, et après son deceds audit seigneur du Plantys et audit curé de Ste Christine concurremment, de la destituer sans aucunes procedures ou formalités.

La cinquième condition, que si la maîtresse d'écolle tombait dans une infirmité habituelle qui l'empeschast d'exercer ses fonctions, on pourrait en nommer une autre en sa place, mais si la caducité ne venait que dans un âge avancé, après vingt années au moins de service, pour lors on pouroit seulement l'obliger de prendre une personne pour lui aider dans son état, laquelle personne vivra avec elle sur les revenûs de ladite écolle.

La sixième condition qu'il sera fait un Etat estimatif des meubles dépendant de la dite Ecolle qui y demeureront annexés, duquel état il y aura expédition, l'une pour ledit seigneur du Plantys, l'autre pour le dit sieur curé de Ste Christine, et l'autre pour la dite maîtresse d'écolle, laquelle en cas de sortie ou de décès, sera ou ses héritiers tenus de laisser les meubles compris au dit état pour estre réunis de la mesme façon à celle qui lui succédera.

La septième condition que les dits paroissiens acceptant la dite fondation d'écolle de charité s'obligeront pour eux et leurs successeurs de ne point imposer la dite maîtresse d'écolle sur leurs rôolles de la taille et capitation de leur paroisse, et ne pourront l'imposer à plus haut d'une mesure sur leur rôolle du sel, et en outre de ne point envoyer leurs filles à d'autres écolles sur leur paroisse qu'à celle établie et fondée par le présent acte, à moins que l'autre maîtresse d'écolle ne fût approuvée par ledit seigneur evesque d'Angers auquel cas la maîtresse d'école nommée au désir de la présente fondation recevra et touchera néantmoins seulle le revenu de la présente Ecolle fondée.

Laquelle proposition du dit sieur Behier, aux sept conditions cy-dessus référées, mise en délibération, les susdits paroissiens ont accepté et acceptent la dite fondation de l'ecolle de charité des filles pauvres de leur paroisse, aux conditions cy-dessus reportées ; et au moyen de ce que la dite fondation n'a pour objet que le bien des pauvres et l'éducation gratuitte des filles de leur paroisse, les dits paroissiens s'obligent eux et leurs successeurs de ne point imposer la maîtresse de la dite écolle sur les rôolles de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la taille et capitation de leur paroisse et de ne l'imposer qu'à une mesure de sel sur leur rôolle du sel.

S'obligent, les dits paroissiens de faire payer à la dite maîtresse pour les filles de leur paroisse qui ne seront pas désignées pour pauvres par le dit sieur curé, savoir cinq sols par mois par celles qui apprendront à lire et sept sols par mois par celles qu i apprenderont à lire et à écrire ; le tout par avance, et à deffault de payement, consentent que la dite maîtresse d'écolle les renvoye ; et encore s'obligent de ne point envoier leurs filles à d'autres Ecolles qu'à celle fondée par ces présentes, ainsi qu'il est ci-devant dit.

Et en conséquence de l'acceptation cy-dessus faitte par lesdits paroissiens..., ledit sieur Behier a cédé... le dit contrat de constitution de quatre vingts livres par an au principal de seize cents livres, et les intérêts dudit contrat qui coureront et echoiront à l'avenir à compter de ce jour à la dite fabrique de la paroisse de Ste Christine, pour par ledit sieur curé de Ste Christine d'en faire payer et remettre à la dite maîtresse d'écolle les interests qui seront par lui touchés pour sa subsistance...

Et en conséquence de tout ce que dessus, le dit sieur Behier a présentement mis es mains dudit sieur Delaunay curé de Ste Christine la grosse du contrat de constitution en date... et à la charge par lui de le déposer au trésor de la dite fabrique de Ste Christine pour y avoir recours touttes fois et quantes besoins sera...

Fait et passé sous la gallerie de l'Eglize de la dite paroisse de Ste Christine, les jour et an que dessus, en présence du sieur Charles Cady, me chirurgien et Louis Lusson marchand cirier demeurant dite paroisse de St Laurent, tesmoins à ce requis et appellés, et ont les dits paroissiens déclaré ne scavoir signer de ce enquis pour les soussignés. (La minute des présentes est signée : J. Delaunay curé ; J. Constantin ; C. Behier curé de St Michel la Palud ; Barbot ; François Pasquier ; Coullon ; M. Jamin ; G. Hudon ; Pierre Racineux ; Marc Abeslard ; Aignan ; Gadras ; René Abeslard ; Nicollas Delaunay ; P. Boulestreau ; J. Angebault ; J. Grimault ; M. Delaunay ; L. Gadras ; J. Cady ; Cady ; L. Lusson ; Guilbaul, notaire royal susdit et soussigné.

Arch. de M.-et-L., *G.* 2232, *un cahier*, 8 *feuillets*.

B. Bois.

(A suivre.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Mademoiselle Gellerat

En 1863 [1], Mlle Valérie *Gellerat* prend possession de l'établissement de la rue Valdemaine. Contraste frappant avec la précédente, la quatrième directrice est de taille au-dessous de la moyenne. Ses vêtements noirs sont de façon simple et sévère ; l'attitude de la personne est grave et la physionomie accueillante.

Mlle Gellerat n'est pas non plus à ses débuts ; la petite ville de Chalonnes l'a vue à l'œuvre et la maison qu'elle a organisée l'a mise en lumière.

Par ailleurs, son nom est un programme, tous les membres de sa famille s'adonnent à la diffusion de l'enseignement et son père a été l'ardent coopérateur de M. Adville lors de la création des écoles mutuelles à Angers. L'institution où celui-ci a professé longtemps revenait à la fille de son ami comme une sorte d'héritage [2].

Les réelles qualités pédagogiques déployées par Mlle Gellerat et son dévouement sans bornes ont bien vite

[1] Mlles Brossier et Gellerat font leur déclaration d'ouverture de pensionnat le même jour, c'est-à-dire le 29 août 1863, la première pour le Boulevard des Lices et la seconde pour la rue Valdemaine.

[2] L'idée d'un *Certificat d'Études primaires* revient au frère de Mlle Gellerat ; le premier il le mit en pratique dès 1844, parmi les élèves de l'école de la Cour des Cordeliers, dont il était le chef.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rétabli la situation et donné un grand développement au pensionnat. L'immeuble acquis par la ville pour l'élargissement de la voie (1871), la zélée directrice va s'installer à l'une des extrémités du Champ-de-Mars, à l'entrée de la rue de Paris, dans l'ancien hôtel des Colbert, très heureusement placé et d'accès tout à fait convenable pour les enfants. Maîtresses et élèves trouvent là des appartements et des dépendances qu'il eût été difficile de rencontrer ailleurs.

Les cours, faits par les professeurs de nos grandes institutions universitaires, permettent de plus en plus à nombre de jeunes personnes de subir avec succès les examens pour l'obtention, soit du brevet élémentaire, soit du brevet supérieur, car ces diplômes sont en faveur. La maison est d'ores et déjà considérée comme une sorte d'école normale et reçoit à ce titre diverses subventions. Toute une pépinière d'institutrices y ont été formées et la plupart ont tenu un rang distingué dans l'enseignement.

Pendant près de trente ans, Mlle Gellerat accomplit son laborieux apostolat. Sa santé, par trop ébranlée, finit par l'obliger à renoncer à tout travail. Elle s'éteignit en 1886, après six années de repos.

Mademoiselle Monet

Mademoiselle *Monet*, Célestine, est née à Beaumont-la-Chartre (Sarthe), le 14 vendémiaire an VII. Elle obtient à Angers un diplôme de maîtresse de pension, le 1er mars 1836.

Mlle Monet a rempli les fonctions d'institutrice aux Rosiers, du 1er janvier 1851 au 1er juin 1855, puis elle vient à Angers où elle donne des leçons à domicile.

A la fin de mai 1861, Mlle Monet obtient l'autorisation d'ouvrir dans la même ville une école d'enseignement primaire pour les jeunes filles, boulevard du Haras, n° 7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Madame Biotteau-Chevrollier s'y trouve, en qualité de maîtresse adjointe, d'octobre 1861 à octobre 1862. A cette dernière date, madame Biotteau prend la direction de l'école.

Madame Biotteau

Madame *Biotteau* (Marie-Anne-Françoise Chevrollier), née à Angers, le 21 novembre 1841, est la fille aînée du directeur du pensionnat, rue du Grand-Talon (rue Plantagenet).

Après plusieurs années passées dans l'institution de Mlle Lesaulnier, la jeune fille subit avec succès, à Rennes, les épreuves du brevet pour l'enseignement primaire supérieur (20 août 1860).

Mlle Chevrollier débute comme maîtresse adjointe chez Mlle Monet, qui tient école boulevard du Haras, n° 7. Au bout d'un an de collaboration, c'est-à-dire en octobre 1862, Mlle Chevrollier prend à son compte l'école de Mlle Monet.

Devenue Madame Biotteau, l'institutrice du boulevard du Haras se fait autoriser en juin 1863 à transférer sa maison rue Saint-Aignan, nos 16 et 18.

Le nom, la situation du père, les relations de celui-ci avec tant de familles, amenèrent sans tarder chez Madame Biotteau de nombreuses élèves. Les parents pensaient à bon droit que la directrice à laquelle ils confiaient leurs enfants avait les qualités de son père. Ils ne furent pas déçus et, dès l'année 1865, vu les succès obtenus, l'institution de Madame Biotteau était autorisée à prendre le titre d'École d'enseignement primaire supérieur.

Des professeurs du dehors sont appelés à collaborer à l'œuvre et chaque année l'active maîtresse peut présenter et faire admettre plusieurs de ses élèves à l'un et à l'autre brevet.

Le 7 septembre 1867, Madame Biotteau est autorisée à ajouter un pensionnat à son externat et, le succès répondant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à son attente, elle se trouve dans la nécessité de faire choix d'un local plus vaste. Vers le mois de mai 1869, l'administration donne son approbation au transfert de l'école dans les vastes bâtiments du n° 12, rue Saint-Evroult.

L'effectif des enfants, au moment de la plus grande prospérité de la maison, approche du chiffre de deux cents.

Comme établissement libre et laïque, l'institution cessa, de fait, fin juillet 1901, Madame Biotteau l'ayant vendue aux religieuses de Bellefontaine, dont le pensionnat principal se trouve à l'entrée de la rue Montaigne.

Madame Pinot

Le n° 25 de la rue Bressigny possède un établissement scolaire fonctionnant depuis un demi-siècle. Il doit son ouverture à Mme *Pinot*, femme d'un commis attaché à l'Inspection Académique. L'école est mixte et n'admet que de très jeunes enfants. Très entendue dans ses fonctions, la jeune institutrice réunit bientôt tout un essaim d'élèves que lui confient de notables familles.

Mme Pinot est remplacée par Mme Cadeau.

Madame Cadeau

Mme *Cadeau*, de son nom de fille Rose-Marie Gaignard, est née à Paris, le 8 avril 1842. Brevetée à Rennes le 16 avril 1861, Mme Cadeau vient prendre possession de l'école maternelle libre que lui cède Mme Pinot. M. Cadeau, professeur au Lycée d'Angers, étant venu à mourir, sa veuve dut quitter la rue Bressigny, laissant la plus grande partie de ses élèves à Mme Launay. Elle demande en même temps (5 mars 1881) l'autorisation de s'installer au n° 24 de la rue des Lices, avec un petit noyau d'enfants qu'elle s'est réservé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bientôt le logement de la rue des Lices est insuffisant et, à la suite d'une nouvelle autorisation, l'institutrice s'en va avec ses élèves occuper un local plus vaste rue des Bœufs, n° 14. Ce changement a lieu en mars 1884. Mme Cadeau meurt deux ans après, laissant à Mlle Coiscault, son adjointe, la direction de son petit externat.

Madame Launay

Depuis environ une vingtaine d'années, Mme *Launay*, femme d'un chef de pensionnat, dirige avec zèle et intelligence l'école enfantine du n° 25 de la rue Bressigny que lui a cédée Mme Cadeau.

Mme Launay, a paraît-il, subi avec succès les épreuves du bacchalauréat ès lettres ; ce diplôme, qui la distingue honorablement parmi les institutrices, lui permit de seconder efficacement son mari, qui tient école secondaire.

Madame Gérin

Mme *Gérin* (Marie-Cyprienne Boutreux), née à Angers, le 27 septembre 1839, subit à Rennes les épreuves du brevet de capacité, le 4 septembre 1857. Elle exerce ses fonctions d'institutrice de 1870 à 1875, dans le Gard, à Alais-Tamaris.

Devenue veuve, Mme Gérin revient à Angers et donne des leçons à domicile.

Le 27 septembre 1880, cette institutrice demande à être autorisée à tenir une école d'enseignement primaire, rue Bressigny, n° 31. Un mois après l'école est ouverte et reste sous sa direction pendant une dizaine d'années.

Madame Pottier

Mme *Pottier*, de son nom de fille Marie-Mathilde Jenvry, née à Paris le 1er janvier 1860 ; elle a reçu son diplôme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'institutrice le 19 octobre 1883. En collaboration avec son mari elle a tenu, de 1880 à 1886, un pensionnat à Paris, rue Jouffroy, n° 13, puis a exercé les fonctions de maîtresse adjointe chez Mlle Dunan, institutrice, 42, rue Caumartin et 22 *bis*, avenue Rapp, à Paris (1886-1890).

Le 8 mars 1890, Mme Pottier, après avoir rempli les formalités voulues, succède à Mme Gérin, dans la direction du petit externat primaire du 31 de la rue Bressigny à Angers. Dès l'année suivante, elle est remplacée par Mme Guesdon.

Madame Guesdon

Mme *Guesdon*, née Marie-Élisabeth Coiscault, à Sainte-Christine, Maine-et-Loire, 12 février 1859. Après avoir reçu à Rennes le brevet de capacité, le 13 novembre 1876, la jeune institutrice entre en qualité de maîtresse adjointe au pensionnat de Mme Biotteau, tenu dans la Cité. Mme Guesdon y reste de 1875 à juillet 1881, puis va remplir les mêmes fonctions chez Mme Cadeau, dont l'externat est situé rue des Bœufs, 18. Celle-ci étant décédée au commencement de l'année 1886, Mme Guesdon demande aussitôt et obtient l'autorisation de prendre à son compte l'institution de Mme Cadeau.

Le 24 avril 1893, les formalités remplies, Mme Guesdon vient s'installer au n° 36 de la rue Bressigny, précédemment occupé par Mme Pottier.

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Juillet 1909

Moyenne barométrique : 761^{mm},94; minimum le 6, à 9 h. du soir, 748^{mm},41; maximum le 20, à 6 h. du matin, 767^{mm},50; écart extrême, 19^{mm},09.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 11°,93; des minima (sans abri), 11°,68; des minima (sur le sol gazonné), 10°,83; des maxima (sous l'abri), 22°,60; des maxima (sans abri), 24°,71; des maxima (boule noire, sans abri), 28°,77; des maxima (sur le sol gazonné), 34°,50; d'une eau de source, 14°,08; du mois, 17°,60.

Minimum absolu (sous l'abri), le 2, 8°,4; minimum absolu (sans abri), le 2, 8°,0; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 2, 7°,0; maximum absolu (sous l'abri), le 21, 29°,7; maximum absolu (sans abri), le 18, 33°,6; maximum absolu (boule noire sans abri), le 18, 39°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 21, 45°,4.

Humidité relative moyenne du mois, 70; minimum, 28, le 21 à 4 h. du soir; maximum 98, le 6 à 1 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 7,08; moyenne diurne la plus faible, 2,8 le 3; la plus forte, 10,0 le 6. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 209 h. 10^{m} environ; fraction d'insolation, 0,43.

Pluie totale du mois, 33^{mm},0 en 10 jours appréciable au pluviomètre; la plus forte, 11^{mm}3, le 10. Evaporation, 132^{mm},50.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jours du N; 2 jours du N N-E; 3 jours du N-E; 1 jour du S S-W;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2 jours du S-W ; 7 jours de l'W S-W ; 8 jours de l'W ; 3 jours de l'W N-W ; 1 jour du N-W ; 3 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $7^m,1$. Vitesse maximum du vent le 10, à 4 h. 10^m du soir, 16^m0, par seconde (vent W N-W).

Rosée, les 1, 2, 3, 5, 13, 16, 19, 21, 23, 24, 27, 31 ; brouillard épais, le 20 au matin ; halos solaires, les 5, 26.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Avant les vacances il y a une période de printemps et d'été, enchanteresse quand le temps vient mettre la température normale et la clarté réconfortante du soleil dans le cadre invariable de la saison, fiévreuse aussi pour la jeunesse studieuse, car c'est le moment où se dresse rigide, menaçant, le fantôme des examens. Cette année, on attendit vainement la douceur espérée des beaux jours et on subit, comme d'usage, les stations énervantes et détestées, mais fatales devant les examinateurs. On pourrait donc croire que l'Art fut sacrifié aux exigences pratiques, qu'on ne chanta plus, qu'on ne rit plus, et ne fit plus rire à l'Association des Étudiants. Il n'en fut rien.

Un beau matin on s'en fut à Ancenis. Un concert très réussi eut lieu avec le gracieux concours de MM. Lagarde, Nizet et Besnard. Le soir, un banquet réunissait fraternellement médecins et pharmaciens. Et la statue de Joachim du Bellay, sur qui plane l'ombre mélancolique du grand poète, dut s'émouvoir d'entendre chanter si tard mais si juvénilement dans le soir de mai.

Avant de laisser la salle des fêtes de la Mairie aux grands silences qui permettent les longs apartés entre tous les maires suspendus dans leurs cadres dorés, on fit une dernière réunion. L'orchestre habituel joua du Haydn, du Lacome, de l'Englebert et du Lossouarn, bouquet d'auteurs défunts et vivants. Le dernier de ces compositeurs interpréta lui-même au piano des danses norvégiennes et un allegro de lui, un menuet de Schubert et une œuvre délicieuse de Grieg. M. A. Lecoutour, dont l'archet est une baguette magique, sema du rêve et communiqua à l'auditoire un peu de son âme harmonieuse. M. Raoul Lecoutour, d'une voix large et d'un geste ample de prophète, charma par le rythme merveilleux des vers. Et M. Latrilhe fit rire, rire comme il sait faire rire, d'un rire clair et immense, homérique et français.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a tous les ans des départs d'hirondelles. Toutes s'en vont, toutes ne reviennent pas. A l'Association des Étudiants il y a aussi chaque année des papillons quittant la chrysalide, des avocats qui, drapant définitivement la toge, ne seront plus que des grands frères, des médecins qui n'inspireraient plus tant confiance s'ils restaient des joyeux carabins et que, d'ailleurs, les soucis et les travaux de la profession réclament. Dans une société très jeune ce sont les fondateurs que nous voyons partir après avoir construit l'édifice et en avoir assuré la solidité. Ce fut jadis Jourdain, c'était hier Robin ; après le président populaire et joyeux, nous accompagnions au seuil qu'il passa des premiers le trésorier fidèle et si sympathique. M. Henri Brunetière, le très digne successeur de Jourdain, prit la parole au nom de tous et en termes émus salua le dévouement et la franche camaraderie de celui qui partait. MM. Moutet, Buffard et Travaillé prouvèrent, très éloquemment, la solidarité qui unit tous les membres de l'Association. Une œuvre d'art fut offerte à M. Maurice Robin, qui remercia ses camarades sans vouloir faire de grandes phrases, mais avec des mots jaillis si directement du cœur qu'ils formaient un poème d'amitié splendide dont les périodes planaient sur les têtes attentives comme une brise réconfortante et parfumée.

Qui dit jeunesse dit d'ailleurs poésie. Et Raoul Lecoutour lança magistralement et âprement, comme il convenait, quelques-uns des fameux « soliloques » de Jehan Rictus. René Poirier, très émotionné, comme tous ceux-là qui sentent à chaque départ s'égréner un peu de leur jeunesse, dit quelques strophes dédiées à Robin. L'orchestre, sous la direction de M. Bernard, enleva allègrement quelques joyeux morceaux. Lossouarn se montra encore une fois compositeur et exécutant excellent ; Closier, chanteur consciencieux à l'organe splendide ; Maisonneuve et Beaumont, fins ironistes ; Latrilhe fut émerveillant de verve et fit crépiter les bravos et éclater les rires ; M. Bruel détailla avec talent quelques romances. Un trio de joueurs de cors complétait agréablement le programme et évoquait le grandiose cérémonial des chasses à courre. Vers minuit on reconduisit avec des chœurs vigoureux et bohêmes le héros de la fête, selon l'antique tradition.

En dehors de ces réunions musicales et « assises », l'Association des Étudiants organisa quelques journées sportives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jeudi 13 mai eut lieu, à Épinard, une course des trois sports par équipes. Gaignard, Launay, Allusse et G. Robin y remportèrent un véritable triomphe. Un déjeuner de trente-et-un couverts était servi à l'Hôtel du Croissant. La paisible population des bords de la Mayenne entendit retentir les échos de la gaieté perpétuelle de cette journée. Ce fut peut-être la plus belle des réunions sportives organisées par l'A. E. A.

Le 17 juin, le site pittoresque de Montreuil-Belfroy vit de nouveau les exploits d'Allusse, Foare, Bouvet et Lecocq. Une certaine course de 66 kilomètres à bicyclette sur un circuit comprenant dix fois la côte de Montreuil ne sera jamais oublié par les spectateurs et surtout... par les concurrents. Bien entendu cette réunion se termina par un excellent déjeuner à l'Hôtel du Cheval-Blanc où de nombreux toasts furent portés aux vainqueurs. A 9 h. 1/2 avait lieu, au siège de l'A. E. A., la distribution des récompenses pour les deux journées. Les prix, superbes, étaient dus, comme tous les ans, à la générosité de MM. les commerçants de notre cité.

Et maintenant dans leurs familles en admiration les étudiants conteront leurs exploits artistiques et sportifs... ou ceux de leurs amis. Et, quand l'automne mélancolique vêtira la terre de la rouille et de l'or des feuilles agonisantes, la cohorte joyeuse quittera sans regret les chaumes et les guérets où il faisait bon guetter le lièvre pour regagner l'élégante et calme ville où leurs distractions sont d'autant meilleures qu'elles sont charitables.

René Poirier.

***

Dans l'une de ses dernières séances, la *Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, a émis, sur le rapport et la proposition de M. Joseph Joûbert, les vœux suivants :

« 1° Que des réparations nécessaires soient faites d'urgence aux murs et aux tours du Château d'Angers, principalement dans les parties faisant face à la promenade du Bout-du-Monde et à la place Marguerite-d'Anjou et que la fenêtre donnant sur cette dernière place soit modifiée et refaite dans le style du monument ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 2° Qu'on fasse à bref délai disparaître complètement l'affreuse végétation parasite qui se développe, nuit gravement à la maçonnerie et l'envahit de toute part ;

« 3° Que l'on résilie au plus tôt le bail qui permet au locataire de transformer les fossés du château en potagers et en basses-cours ;

« 4° Qu'après avoir coupé les arbres et supprimé toute végétation, on répande du sable ou l'on sème du gazon dans les fossés parfaitement nettoyés. »

M. le Secrétaire général de la Société a transmis ces vœux aux autorités compétentes et, en particulier, à la Municipalité d'Angers qui a bien voulu les prendre en considération.

***

Le Syndicat d'initiative d'Anjou a repris pour son propre compte les vœux ci-dessus et, dans sa séance du lundi 5 juillet, il les a transmis à M. le Maire d'Angers en ces termes :

« Le Bureau du Syndicat d'initiative de l'Anjou déclare, unanimement donner son entière approbation au vœu relatif au château d'Angers, tel que ce vœu a été formulé récemment par la *Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, sur la proposition de M. Joseph Joûbert, conseiller municipal.

« Le Bureau du Syndicat d'initiative de l'Anjou émet, en outre, le vœu que l'Administration municipale fasse toute diligence :

« D'abord, pour obtenir de qui de droit la location, au nom de la Ville, des fossés du château, et ce pour la plus longue durée possible ;

« Ensuite, pour que l'intérieur du château ne soit pas envahi par de nouvelles constructions, ainsi que l'on pourrait le craindre d'après les bruits qui courent en ville ;

« Qu'en tout cas, la Municipalité angevine veuille bien ne pas oublier de comprendre, au nom des grands travaux qu'elle se propose d'entreprendre, l'ouverture d'une rue en prolongement de la rue du Port-Ligny pour aboutir au boulevard du Château, de façon que les assises de la façade ouest du château soient complètement dégagées ;

« Enfin, le Bureau du Syndicat d'initiative de l'Anjou émet le vœu que l'Administration municipale veuille bien faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

placer à la grille de la tour Saint-Aubin une plaque indiquant à qui l'on doit s'adresser pour visiter la tour. »

Le mois précédent, le Syndicat d'initiative avait prié l'Administration de bien vouloir faire comprendre dans le montant de l'emprunt, actuellement à l'étude, les sommes suffisantes pour permettre à la Ville :

« 1° La réfection complète du quai du Roi de Pologne, sous la réserve, toutefois, de respecter l'ancien logis, dit maison du Roi de Pologne ;

« 2° Et l'agrandissement du Musée, pour que les œuvres de notre grand statuaire David d'Angers puissent figurer dans un cadre digne d'elles. »

***

La plaque commémorative de l'escalier, qui était scellée dans le rocher de la Baumette, a été enlevée.

Cette plaque portait l'inscription suivante : « Qui a fait faire ce degré ? C'est le bonbomme Pannetier. — Dites pour lui Pater-Ave, 1599. Restauré en 1812 par J.-J. de Jully. »

Dans la séance du mois de juillet, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, sur la proposition de M. le Dr Monprofit, a pris l'initiative de faire remplacer cette inscription, si connue des Angevins.

***

La Commission internationale de géologie a élu pour son secrétaire trésorier et comme directeur de la publication internationale « Palæontologia Universalis », en remplacement de M. Œhler, correspondant de l'Institut, démissionnaire, notre jeune et distingué collaborateur M. Olivier Couffon, préparateur de géologie à la Faculté des sciences de Paris, secrétaire de la Société géologique de France, secrétaire de la Commission du Musée d'histoire naturelle d'Angers, ancien secrétaire de la Société d'études scientifiques d'Angers.

***

L'Académie Française vient d'allouer ses prix de Vertu.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs les noms des lauréats des prix de Vertu pour le département de Maine-et-Loire :

Mme Nathalie-Louise Boisdron, de Saint-Pierre-de-Chemillé, qui recevra 300 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme Marie Chérault, de Saint-Florent-le-Vieil, qui recevra 300 francs.

Mme Agathe Frémond, du May-sur-Èvre, qui recevra 1.000 francs.

***

Sont nommés :

Officier de la Légion d'honneur

M. Le Moine de Sainte-Marie, lieutenant-colonel au 25e dragons.

Chevaliers de la Légion d'honneur

M. le docteur Motais, professeur à l'École de Médecine, à Angers ;

M. Vincent, capitaine au 77e d'infanterie ;

M. Blancheton, capitaine au 135e d'infanterie ;

M. Lecoq, capitaine au 135e d'infanterie ;

M. Rouget, capitaine au 135e d'infanterie ;

M. Agier, chef de musique au 77e d'infanterie ;

M. Leblevenec, capitaine au 6e génie ;

M. Bader, lieutenant de gendarmerie, à Baugé ;

M. Aubépin de Lamothe-Dreusy, capitaine au 11e hussards ;

M. Gabarrot, capitaine au 3e hussards ;

M. Petit, officier d'administration de 1re classe, à Angers.

Officiers de l'Instruction publique

M. Bois, inspecteur primaire, à Angers ;

M. Boutault, directeur d'école publique, à Angers ;

M. Bonnet, professeur au Lycée d'Angers ;

M. Bouchard, censeur des études au Lycée d'Angers ;

M. Brault, instituteur public, aux Ponts-de-Cé ;

M. Bazard, sous-directeur à l'École nationale d'Arts et Métiers d'Angers ;

M. Martineau, inspecteur primaire, à Cholet ;

M. Mariage, professeur de sciences et de dessin, à l'École industrielle annexée au Collège de Saumur ;

M. Michaud, professeur de troisième, au Collège de Saumur ;

M. Raulet, professeur de grammaire, au Collège de Cholet ;

M. le Docteur Sarrazin, professeur à l'École de Médecine, à Angers ;

M. Thouvenin, ancien professeur au Lycée d'Angers, en retraite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Officiers d'Académie

M. Fouyé, professeur au Lycée d'Angers ;
M. Bazin, instituteur, à Brain-sur-l'Authion ;
M. Le Breton, instituteur, à Saint-Martin-de-la-Place ;
M. Foubert, instituteur public, à Sœurdres ;
M. Giguet, professeur à l'École primaire supérieure d'Angers ;
M. Morisse Henri-Wenceslas, professeur à l'École primaire supérieure d'Angers ;
M. le Docteur Roguet, à Angers ;
M. Teyssier, instituteur public, à Allonnes ;
Mme Rameau, professeur de dessin à l'École normale d'institutrices d'Angers ;
Mme Tournon, professeur à l'École primaire supérieure d'Angers.

Chevalier du Mérite agricole

M. L. Germain, professeur de malacologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Nous sommes particulièrement heureux de féliciter deux de nos collaborateurs les plus distingués, M. le Dr Motais, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et M. Bois, promu officier de l'Instruction public, et nous les prions d'agréer, au nom de la *Revue*, nos bien sincères compliments.

***

Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs la mort de notre distingué collaborateur M. Henri Faye, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Tours, dont les obsèques ont eu lieu dans la cathédrale de cette ville, le 20 juillet.

Une assistance considérable emplissait l'église et on y remarquait presque tous les membres du barreau, les avoués en robe, les notaires de la ville, ainsi que plusieurs avocats des villes voisines,

Le deuil était conduit par MM. Louis Faye, lieutenant au 25e dragons, Roger Faye, avocat, les deux fils du regretté défunt, MM. Bodinier, sénateur de Maine-et-Loire, Louis Lemaignen et René Roulleau, conservateur honoraire des eaux et forêts, ses beaux-frères.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tenaient les cordons du poêle : Me Melin, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tours ; M. de Grandmaison, président de la Société archéologique; M. de Marsilly, secrétaire général de la Croix-Rouge, et le baron Arthur Auvray, représentant le Cercle de Saint-Georges.

M. l'archiprêtre Cruchet, curé de la cathédrale, a célébré la messe et donné l'absoute.

Au cimetière, Me Melin, bâtonnier, au nom de l'Ordre des avocats, a prononcé un discours ému :

MESSIEURS,

L'excellent et distingué confrère auquel je viens, au nom de l'Ordre des Avocats de Tours, rendre les derniers devoirs, fut tout à la fois un jurisconsulte éminent, un orateur disert, un soldat ardent, un historien consciencieux, un chrétien convaincu.

Henri Faye, né à Tours le 20 mai 1852, est issu d'une famille de haute bourgeoisie, de laquelle il reçut les principes de religion, d'honneur, de patriotisme et de travail qui inspirèrent plus tard tous les actes de sa vie.

Il sort du Lycée, au lendemain de nos désastres de l'année terrible, imbu des idées de patriotisme et de revanche prochaine qui enflammaient à cette époque l'âme des jeunes gens.

A cet espoir de revanche prochaine à laquelle il veut participer de sa personne, Henri Faye sacrifie tout d'abord ses préférences personnelles, qui l'inclinaient vers l'étude du droit et le Barreau.

Il entre, en effet, en 1872, à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, pour en sortir au mois d'octobre 1874, avec le grade de sous-lieutenant.

Mais, travailleur infatigable, pendant les rares loisirs que lui laissait son instruction militaire, il parachevait ses études de droit, commencées avant son admission à l'Ecole de Saint-Cyr, et, à sa sortie de l'Ecole, il emportait, avec son bagage militaire et son brevet de sous-lieutenant, son diplôme de licencié en droit.

De 1874 à 1878, Henri Faye se livre tout entier à la vie militaire, appelant de tous ses vœux une revanche que son impatience juvénile lui représentait comme prochaine. C'est à cette époque qu'il publia diverses œuvres poétiques, dans lesquelles s'exhalait toute son âme de patriote et de soldat, notamment « Le Régiment qui passe », publié au recueil des Jeux floraux de Toulouse, et « Un Drapeau de Metz », qui obtint aux Jeux floraux la haute récompense.

En 1878, Henri Faye, déçu dans ses espoirs, revient à la carrière qu'il s'était réservée. Il quitte l'armée et sollicite son admission au Barreau de Tours, où il est inscrit comme stagiaire au commencement de l'année 1879.

Désireux de marquer son passage dans un barreau qui comptait dans la génération précédente des avocats tels que Bléré, Julien, Faucheux, et dans la génération d'alors les Robin, Brizard, Rivière, Anglada, Seiller, Carré, Houssard, il se met avec ardeur au travail et ne croit pas s'humilier en redevenant écolier. Il entre dans une étude d'avoué, pour y apprendre la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pratique des affaires, compulse des dossiers, examine et poursuit des procédures et, lorsque, après son stage réglementaire de trois ans, il est, en 1882, inscrit au Tableau de l'Ordre, il peut se présenter à la Barre avec l'expérience des affaires, la science du droit et le talent de la parole.

Ses efforts devaient être récompensés ; il prit bientôt une place importante au barreau de Tours, grâce à sa dialectique serrée, servie par une parole tout à la fois sobre, élégante et correcte. Plusieurs fois nommé membre du Conseil de l'Ordre, il fut proclamé par ses confrères bâtonnier pour l'année judiciaire 1892-1893 et fut deux fois réélu depuis.

Bien que se donnant tout entier à sa profession, qu'il aimait par-dessus tout, Henri Faye occupait ses loisirs à des recherches historiques et publiait ses travaux dans différentes revues.

L'activité infassable d'Henri Faye n'était pas encore assouvie par l'exercice de sa profession et ses travaux d'historien et d'érudit ; il faisait encore partie de la Société archéologique de Touraine, dont il fut un des membres les plus distingués ; il assistait régulièrement aux séances, y prenant souvent la parole, avec une rare compétence, sur les sujets les plus divers. Son érudition et son zèle lui firent, en l'année 1901, décerner les fonctions de Président et, à la fin de la Présidence, le titre envié de Président honoraire.

Mais, au milieu de ces occupations si diverses et si absorbantes, Henri Faye n'avait pas oublié l'armée, dont il avait fait partie et parmi laquelle il avait conservé de nombreuses et solides amitiés, et, avec le concours du docteur Triaire, il fonda à Tours la Société de secours aux blessés ; il s'y consacra tout entier, en devint le vice-président, et l'on peut hautement affirmer que la prospérité de la Société à Tours est due à son initiative, à son énergie, à son zèle, à son dévouement.

Telle fut la vie de l'homme de bien, du confrère éminent que nous perdons et devant le cercueil duquel nous nous inclinons respectueusement, en nous associant à la douleur profonde de sa famille.

En nous quittant si prématurément, notre confrère, uni par son mariage à une excellente famille de Tours, allié à M. Bodinier, le distingué sénateur de Maine-et-Loire, et à M. Lemaignen, l'un des propriétaires les plus sympathiques et les plus estimés du Blésois, notre confrère Henri Faye ne meurt pas tout entier. Il nous lègue deux fils, consolation de leur mère éplorée, qui continueront à l'Armée et au Barreau les traditions d'honneur et de travail qui ont guidé toute la vie de leur excellent père.

Et, en saluant une dernière fois ses restes mortels, en mêlant nos regrets émus aux émouvantes prières de l'Eglise catholique, nous nous retirons avec cette pensée consolante que la Mort, épreuve douloureuse, n'est que le commencement de la Vie éternelle et nous permet de dire à notre cher confrère, à notre cher ami, Henri Faye : Au revoir !

X***.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Révision des Tarifs douaniers et les Coalitions de Producteurs, par Henri Poupart, ancien élève de l'École Polytechnique, licencié en Droit. — Angers, Germain et G. Grassin. — Prix : 1 fr. 50.

La maison Germain et G. Grassin vient d'imprimer en brochure un article extrêmement intéressant, paru récemment dans la *Revue politique et parlementaire* sous la signature de M. Henri Poupart, élève de l'École Polytechnique, licencié en Droit : *La Révision des Tarifs douaniers et les Coalitions de Producteurs.*

La discussion engagée au Parlement sur la question douanière donne à cet article un caractère d'actualité qui n'est pas son seul mérite.

L'auteur, en effet, que ses relations journalières avec la grande industrie mettent à même de parfaitement connaître le fonctionnement des organisations commerciales, a su mettre dans son étude une clarté d'exposition, une méthode d'analyse, une sûreté de déduction et une correction de style qui en rendent la lecture facile, attrayante et profondément instructive.

Il fait ressortir l'étroite connexité existant entre la question du régime économique du pays et la question des syndicats de producteurs ; il expose la situation de ces syndicats, leurs avantages, leurs défauts, leurs tendances ; envisage leur extension sous forme d'arrangements internationaux susceptibles d'influencer les résultats à attendre des tarifs producteurs ; il démontre enfin l'insuffisance de tels tarifs pour donner à notre industrie la prospérité qu'elle souhaite.

M. Poupart met ainsi à la portée du grand public les éléments d'une discussion intéressant au plus au point la vie économique du pays, et il convient de lui en savoir le plus grand gré.

H. Le Roux,
Ingénieur.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notice sur la commune et la paroisse de Brain-sur-l'Authion, *suivie d'un abrégé de la Comptabilité des Communes*, par M. l'abbé BOUTAVANT. — Un volume in-8° couronne. Angers, Germain et G. Grassin. — Prix : 3 francs.

Rien ne nous plaît, hâtons-nous de le dire, comme de voir notre histoire locale compter quelque chapitre nouveau et nous estimons que ce genre d'études rend plus de services à notre époque qu'à aucune de celles qui l'ont précédée. Nous avons eu cette bonne fortune en parcourant le travail que M. l'abbé H. Boutavant vient de faire paraître chez M. G. Grassin, sous ce titre : *Notice sur la commune et la paroisse de Brain-sur-l'Authion*. L'auteur atteindra son but, qui est de faire mieux connaître son pays natal, sa petite patrie, dont le passé se relie par tant de points à l'histoire de notre cité, dont elle est voisine, et à celle de l'Anjou tout entier. C'est ainsi qu'il nous apprend qu'un seigneur de Brain-sur-l'Authion, Guy de Laval-Loué, épousa, vers 1500, noble dame Françoise de Maillé, qui très probablement devait être parente de la Bienheureuse Jeanne de Maillé, contemporaine de la Pucelle et de René d'Anjou.

Ce charmant livre contient une foule d'autres aperçus qui ne sauraient manquer d'en rendre la lecture attrayante. En le signalant aux lecteurs de la *Revue*, qu'on nous permette d'offrir à M. l'abbé Boutavant félicitations et vœux de plein succès. C. B.

***

Les Tremblements de terre en Anjou, par J. VERCHALY, Membre résidant de la Société d'Études Scientifiques, Directeur de l'Observatoire météorologique municipal d'Angers, Membre de la Commission météorologique départementale de Maine-et-Loire, et E. PRÉAUBERT, Président de la Société d'Études Scientifiques, Membre de la Commission de l'Observatoire municipal météorologique d'Angers, Vice-Président de la Commission météorologique départementale de Maine-et-Loire. — Une brochure in-8°. — Angers, Germain et G. Grassin. — Prix : 0 fr. 75.

La question des tremblements de terre est plus que jamais à l'ordre du jour des préoccupations générales depuis les récents sinistres de la région méditerranéenne. L'étude scientifique de cette troublante question a d'abord été entreprise par les Japonais, dont la patrie est constamment agitée (on observe parfois jusqu'à 200 secousses par an sur un même point) par des mouvements du sol, parfois terribles.

Depuis quelques années, l'Europe a suivi l'exemple du Japon : diverses stations sismologiques ont été créées, et il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'est fondé une Association sismologique internationale. C'est qu'en effet le sol de la vieille Europe n'est pas non plus à l'abri de ces terrifiantes crises, comme on vient de le voir.

Tant que le sinistre n'atteint que des régions lointaines, comme le Japon ou la Cordillière des Andes, nous n'y accordons guère plus d'attention qu'à un fait-divers courant. Mais, lorsque c'est le tour de l'Europe, nous nous émouvons vivement, et notre émotion devient extrême lorsqu'il s'agit du sol national lui-même. Par un retour sur nous-mêmes, instinctivement nous nous demandons si nous pouvons avoir une confiance absolue pour le sol que nous foulons aux pieds tous les jours.

Un intéressant travail intitulé *Les Tremblements de terre en Anjou* vient justement répondre à cette demande ; publié dans le *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques d'Angers*, il a été, en outre, tiré en brochure à part destinée à la vente,

L'un des deux auteurs, M. Verchaly, directeur de l'Observatoire météorologique municipal d'Angers, a relevé dans les chroniqueurs de l'Anjou tous les tremblements de terre signalés depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours ; ces mouvements sont nombreux, et certains ont revêtu une réelle gravité. Le second auteur, M. Préaubert, Vice-Président de la Commission départementale de Météorologie, a étudié plus particulièrement les secousses sismiques qui se sont produites vers la fin de l'année 1908.

Passant ensuite en revue les causes probables des mouvements du sol en Anjou, il montre que, en dehors des ondes sismiques qui peuvent venir de fort loin, comme le jour du célèbre tremblement de terre de Lisbonne, il y a dans le sol même de la région des causes non équivoques d'ébranlement local. Toutefois, le relevé fait par M. Verchaly montre que les tremblements de terre en Anjou n'ont jamais présenté le caractère de véritable catastrophe.

Toutes les personnes, qui s'intéressent à ces captivantes études de la physique du globe, trouveront dans cette brochure des renseignements très importants et concernant spécialement l'Anjou. A. B.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 2047-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONSEIGNEUR FREPPEL

A LA CHAMBRE

(*Suite*) [1]

SOUVENIRS ANECDOTIQUES

Si la gauche, pendant les deux discours que je viens de rapporter, poursuivit de ses huées le vaillant évêque, la droite ne lui ménagea pas ses applaudissements. Un jour, hélas, ce fut le contraire qui arriva. Ce jour-là le député de Brest soutint le Gouvernement, non pas parce qu'il était le Gouvernement, mais parce qu'il se trouvait du côté du bon sens et de l'honneur, contre l'opposition de la droite. Celle-ci cria au scandale, alors que le scandale venait d'elle, je veux dire de son aveuglement à méconnaître les vrais intérêts de la France et de la religion.

Le discours prononcé par Mgr Freppel le 21 décembre 1885, contre l'évacuation du Tonkin, lui a valu de tristes injures, mais elles furent si manifestement inspirées par l'esprit de parti qu'il n'en restera dans l'histoire qu'une page humiliante pour ceux qui osèrent les proférer. Combien glorieuse, au contraire, combien patriotique et digne d'admiration fut l'attitude de notre évêque dans cette mémorable journée. Avec quel courage il aborda la tribune, sachant bien qu'il allait s'exposer à la désapprobation de

[1] V. le numéro de *Mai*.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses meilleurs amis. Mais ces amis avaient tort ; mais l'honneur du pays était en jeu ; mais l'évêque avait entendu les cris des prêtres et des évêques de l'Extrême-Orient qui l'avaient supplié de défendre leurs chrétientés menacées, et il n'hésita pas un instant à remplir un grand devoir.

Quel travail lui avait imposé son discours ! J'ai sous les yeux le formidable dossier où il puisa ses documents. On ne saurait se faire une idée des mémoires, des rapports circonstanciés, des renseignements de toute sorte, géographiques, ethnographiques, économiques et commerciaux, religieux surtout, qui lui furent expédiés de toute main, pour donner à son plaidoyer toute la force nécessaire dans une circonstance aussi grave. Relisez ce discours et voyez avec quelle science et quelle compétence il parle de nos possessions établies au sud de la Chine.

Il aimait, du reste, à traiter cette question de notre situation coloniale. On eût dit, parfois, qu'il vivait sous Louis XIV et que la politique de Richelieu et de Colbert était constamment présente à son esprit. Il n'avait pas seulement le style du grand siècle, il en partageait les idées. L'extension de nos colonies, l'influence française rayonnant au loin, le beau renom de notre pays dans le monde entier, tout cela lui tenait au cœur. Il fallait l'entendre parler avec feu de la honte et du déshonneur qu'il y aurait pour notre pays à évacuer le Tonkin, montrer combien il serait déplorable de voir qu'il ne resterait pas un vestige, pas un atôme du prestige français dans l'Extrême-Orient, après une pareille reculade. Et avec quelle sûreté d'informations, quelle netteté de vues il examinait toutes les faces de la question, soit qu'il s'agît purement et simplement d'évacuer l'Annam et le Tonkin, soit qu'il fût question de réduire notre occupation au Delta du fleuve Rouge, soit enfin que l'on fût d'avis de maintenir notre situation sur la base des traités de Tien-Tsin et de Hué avec un plan bien conçu d'organisation. En homme qui avait toujours cultivé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec passion la géographie, il avait, en parlant d'un pays peu connu, un art qui vous faisait croire qu'il l'avait étudié sur place. Sa mémoire n'était pas moins heureuse quand il en faisait l'histoire, quand il produisait les témoignages de ceux qui le connaissaient, quand il en appelait aux attestations du général Brière de l'Isle et de l'amiral Duperré pour justifier les craintes et les appréhensions qu'il venait d'exprimer.

« Abandonner le Tonkin, » disait Leroy-Beaulieu, l'éminent économiste qu'il se plut à citer, « abandonner Mada-
« gascar, ce ne sera pas seulement un immense éclat de
« rire chez les Chinois, chez les Pavillons-Noirs, chez les
« Hovas ; ce ne sera pas seulement un gémissement dou-
« loureux suivi de massacres, chez les Annamites qui
« avaient cru à notre parole, chez les Sakalaves qui avaient
« pensé que la nation française était une nation sérieuse.
« Non, le retentissement sera beaucoup plus grand.

« On saura dans toute l'Asie, dans toute l'Afrique et
« dans toute l'Europe, que la nation française n'a ni esprit
« de suite, ni générosité. Vous évacuerez le Tonkin et
« l'Annam, mais le lendemain il vous faudra battre en
« retraite en Cochinchine ou évacuer la Cochinchine
« elle-même. En Tunisie, dans le Sahara, toutes les tri-
« bus seront instruites de la pusillanimité française.
« Puisqu'on aura ainsi abandonné furtivement une terre
« où le sang français avait coulé pendant dix ans, les
« indigènes algériens et tunisiens se diront qu'on pour-
« rait bien abandonner aussi et la Tunisie et l'Algérie ;
« leur espoir renaîtra, à la moindre occasion qui leur
« paraîtra favorable, ils voudront montrer qu'ils valent
« bien les Pavillons-Noirs et qu'une nation qui recule
« devant ceux-ci doit reculer aussi devant les Arabes. »

Mais le point de vue national n'était pas le seul pour l'orateur : « Pouvez-vous, disait-il aux députés,
« pouvez-vous, sans assumer, aux yeux du monde entier,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« la plus terrible des responsabilités, laisser derrière vous « cinq cent mille chrétiens dont le seul tort, dont le seul « crime aura été de se compromettre pour la France, de « manifester leurs sympathies pour vous, d'avoir eu con- « fiance dans la fortune et le succès de vos armes? Qui « donc, après un pareil abandon, voudra désormais se « placer sous votre patronage et former votre clientèle? « Poser une pareille question devant une Chambre fran- « çaise, c'est la résoudre à l'instant même dans le sens de « l'honneur, de la justice et de l'humanité. »

Ces nobles paroles eurent un écho immense, non seulement en France, mais dans le monde entier. Il me faudrait un volume pour reproduire les lettres, les articles de journaux qui applaudirent Mgr Freppel. J'en citerai un grand nombre. Leurs signatures, leur ton, la vigueur de leurs expressions me dispenseront de tout commentaire. Les adversaires de Monseigneur verront s'il était autorisé à parler comme il a parlé.

Ce sont d'abord les lettres de plusieurs évêques de l'Extrême-Orient, bien placés à coup sûr pour apprécier sainement la situation.

Lettre de Monseigneur l'Évêque de Samosate, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale :

Saigon, 1er *février* 1886.

MONSEIGNEUR,

Le dernier courrier nous a apporté le discours de Votre Grandeur relatif aux crédits pour le Tong-King.

J'ai été extrêmement surpris de voir la Droite presque tout entière abandonner la cause de la religion, de la patrie et du bon sens pratique. Il ne faut rien connaître de ce qui se passe en dehors de France pour ne pas comprendre qu'une reculade de la France au Tong-King amènerait inévitablement, et à bref délai, une catastrophe complète dans toutes les missions de Chine et de l'Indo-Chine, compromises par l'intervention française au Tong-King.

La Droite n'a pas compris, non plus, qu'une reculade au Tong-King était l'anéantissement à tout jamais de l'influence française,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déjà trop amoindrie, dans l'Extrême-Orient, et peut-être la perte de la colonie de la Cochinchine. Elle n'a pas vu que la Chine ne doit pas être traitée comme une nation d'Occident, mais que c'est une chèvre sur une planche : si on recule elle avance, si on avance, elle recule tout de suite ; il faut lui donner un bon coup de tête et la jeter à l'eau.

† ISIDORE, Év. de Samosate, Vic. ap.

Lettre de Mgr Puginier :

Hâ-Noi, le 16 *janvier* 1886.

MONSEIGNEUR,

Votre dévouement à la cause du Tonquin est connu de tous, et ici tout le monde vous met au permier rang parmi ceux qui connaissent et apprécient le mieux la question. Nous vous regardons comme notre plus grand défenseur. Vous ne cherchez pas la gloire, mais vous avez un grand mérite devant Dieu. Les Missions et la Patrie vous doivent une profonde reconnaissance, car un jour le Tonquin sera chrétien et deviendra la plus belle colonie française. Votre Grandeur aura été un grand apôtre et un grand patriote.

† P. PUGINIER. Év. Vic. ap.

D'un ancien Vicaire apostolique en Chine :

Rome, 14 *janvier* 1886.

MONSEIGNEUR,

Je ne veux pas tarder davantage à vous adresser mes félicitations et remerciements pour votre beau discours à la Chambre des Députés, sur la question du Tonkin.

Dieu vous aide en tout pour les intérêts de notre pays et ceux de la religion — si étroitement liés — aujourd'hui comme toujours !

† E.-P.-C.-Joseph DESPLÈCHES,
Archevêque de Claudianopolis,
Ancien vicaire apostolique en Chine.

Je citerai, presque en entier, la lettre du Commandant de la *Thétis*, chef d'État-major de la division navale de l'Océan Pacifique, M. Fournier, l'éminent marin qui, en 1884, négocia et conclut, avec le vice-roi de Petchéli, le traité de paix qui mit fin à la guerre onéreuse de la France et de la Chine :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lisbonne, le 27 décembre 1885.

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de vous adresser mes respectueuses félicitations pour le beau et large discours que je viens de lire à Lisbonne, et que vous avez prononcé à la Chambre, sur notre politique coloniale. Il était impossible de trouver des formules plus justifiées pour caractériser la honteuse folie que l'aveuglement des partis, engagés dans leurs luttes fratricides, voudrait faire commettre à notre vieille patrie gauloise. Nous n'en sommes pas, Dieu merci, encore tombés à un tel degré de décrépitude que la fibre nationale ne tressaille pas profondément à votre souffle puissant.

Votre Grandeur a trouvé la note juste et non sans quelque courage, car votre caractère sacré, lui-même, ne saurait vous défendre des sarcasmes et des colères des hommes qui devraient avoir pour vous le plus d'estime. Votre attitude est, en outre, éminemment politique, en ce sens que la France estime son clergé et aime à lui sentir des sentiments patriotiques qui sont entre elle et lui un lien puissant. Les partis mêmes qui ont une attitude anticléricale honorent le patriotisme chez nos prêtres. Il y a là une force que Votre Grandeur a certainement reconnue et dont Elle a apprécié la valeur, pour empêcher la rupture du lien bienfaisant qui unit la Société civile à la grande famille religieuse, dans notre pays impressionnable mais généreux. Enfin, vous dirai-je quel plaisir j'ai eu à voir revivre, dans votre discours, l'écho des grandes idées qui orientaient jadis Colbert, Richelieu, Dupleix, de Suffren, etc..., et tous nos grands hommes qui ne craignaient point de lancer le génie civilisateur de la France hors de ses frontières. Votre Grandeur pensera, sans doute, que, si j'ai conçu et fait accepter le traité de Tien-Tsin dans les grandes lignes où je l'avais condensé, sans conseils, sans appui de mon Gouvernement, c'est dans le souvenir de nos vieilles traditions françaises et dans l'espoir de reconstituer le grand domaine colonial qu'elles voulaient fonder que j'ai puisé mon inspiration.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression la plus respectueuse de mon profond dévouement et de mon admiration sincère pour votre caractère.

E. FOURNIER.

D'Eugène Veuillot :

Nous recevons de vifs compliments pour notre attitude au sujet du Tonkin. Ces compliments sont pour Votre Grandeur, et elle peut les joindre à ceux qui lui sont directement adressés

Eugène VEUILLOT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce sont des prêtres, surtout, qui écrivent à l'évêque pour le féliciter et le remercier de son discours, des prêtres de tout rang et de tout pays. Personne n'a mieux compris que le clergé l'importance de la question du Tonkin au point de vue religieux. Il est touchant de lire ces lettres d'ecclésiastiques et de voir l'union qui règne entre tous les membres de la grande tribu sacerdotale. Les Bretons, fiers de leur député, se font remarquer par la vigueur de leurs adresses. Ils écrivent par doyennés, et chaque doyenné réunit vingt, trente signatures. Brest, Quimper, Lesneven, Douarnenez, Saint-Thégonnec, Saint-Pol-de-Léon, Plabennec, Landivisiau, etc.... brillent parmi ces démonstrations. Une lettre du recteur de Saint-Vougay, au canton de Plouzévédé, m'a paru particulièrement intéressante. La voici :

Saint-Vougay, 20 *janvier* 1886.

MONSEIGNEUR,

L'adhésion à votre discours sur le Tonkin du recteur de Saint-Vougay n'a pas de valeur, mais j'ai autre chose à vous dire.

Je voudrais vous faire connaître les bonnes prières d'une jeune paysanne de ma paroisse pour Votre Grandeur. Sans vous connaître, *elle n'a pas manqué un seul jour, depuis environ quatre ans, de dire un chapelet pour vous*, afin que vous continuiez à être le défenseur de la Bretagne, de la France et de l'Église. Ce n'est pas tout. Depuis le commencement de juillet 1885, elle dit, chaque jour, deux chapelets pour vous. Je doute, Monseigneur, que dans le diocèse de Quimper et dans le diocèse d'Angers vous connaissiez une autre personne à vous aider de ses prières plus que cette pauvre paysanne.

LE PORS, recteur.

« Tout le clergé du Finistère et toute la masse des « fidèles sont avec vous », écrit un des principaux curés du diocèse.

« Il faut que nous soyons tombés bien bas, dit un autre, « pour que des divergences d'opinion aient pu se produire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« sur une question qui intéresse à un si haut point l'hon-
« neur national. »

Un laïque de marque, M. Ernest de Poulpiquet, écrit :
« La conduite de nos amis de la Droite m'a profondément
« peiné en cette circonstance... »

Je n'en finirais pas si je rapportais avec quels sentiments « d'admiration, de gratitude, de fierté » s'expriment les prêtres du Finistère. Ici, on remercie « l'illustre prélat qui « fait vibrer avec une telle puissance la fibre catholique et « patriotique dans les cœurs qui aiment sincèrement et « passionnément notre Sainte Mère l'Église et la France. » Là on exalte « la noble et héroïque attitude » de l'évêque député. C'est un concert d'éloges enthousiastes et de vénération à son endroit.

Un gros employé laïque du Commissariat de la marine, à Brest, républicain, anticlérical, écrit à M. Chavanon, directeur du journal l'*Océan* qui avait lancé la candidature de Monseigneur à la Chambre : « Croiriez-vous que « Mgr Freppel est devenu presque populaire parmi nous, « depuis son magnifique discours sur le Tonkin? Cela est « pourtant. Décidément, me disait aujourd'hui un gros « bonnet du radicalisme, *l'évêque a du cœur au ventre.* « Je ne vous cache pas que si son nom figurait sur une « liste républicaine je voterais pour lui sans la moindre « hésitation... »

Mais l'admiration provoquée par le discours de l'Évêque s'est étendue à toute la France. Lisez l'adresse enflammée que *trente-trois patriotes* de la vallée du Lot lui ont envoyée « pour le discours plein d'humanité et de patriotisme » qu'il a prononcé à la Chambre, le 22 décembre 1885 :

A la Tribune nationale, Mgr Freppel, fils de l'Alsace, a été la grande voix de la patrie française.

VIVE LA FRANCE ! VIVE MONSEIGNEUR FREPPEL !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A la suite des signatures on lit :

Vu par le Maire de Brengues (Lot) soussigné, qui constate que les 33 signatures ci-dessus émanent des principales notabilités — prêtres, conseillers d'arrondissements, maires, conseillers municipaux, etc., — des communes de Brengues ,Marcilhac, Saint-Sulpice, Sainte-Eulalie et Corn, situées dans la vallée du Célé. *Les signataires sont divisés au point de vue politique, mais ils savent s'élever au-dessus de l'esprit de parti quand il le faut ; et l'amour de la France les trouvera toujours unis !*

Je trouve, donnant la même note, un télégramme de Crest (Drôme) :

Honneur à vous. — Un patriote républicain. — V.

Un télégramme du Cercle du Commerce, à Lyon :

Remerciements les plus vifs à Mgr Freppel pour son discours si noble et si français.

UN GROUPE DE PROTESTANTS RÉPUBLICAINS, de Lyon.

Une lettre de Saône-et-Loire :

Par votre admirable discours sur la Conservation du Tonkin et de nos possessions coloniales, vous avez bien mérité de la France.

Votre patriotisme, en cette circonstance, est digne de l'homme civilisateur.

Merci et respects !

UN DÉMOCRATE DE SAÔNE-ET-LOIRE

J'ai sous les yeux des lettres de Périgueux, de Chartres, de Carcassonne, d'Aire, de Verdun, de Laon, de Nice, du Jura, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, etc., envoyées par des catholiques que l'attitude de Monseigneur à la Chambre a littéralement transportés de joie.

On remarquera les deux qui vont suivre, écrites en français par un espagnol et un allemand :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONSEIGNEUR,

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, et je ne suis pas français. Pour ce double motif, je devrais contenir, silencieuses, mon admiration et ma reconnaissance.

Mais cela m'est impossible. Fils de la chevaleresque et catholique Espagne, la honte et la douleur m'eussent étouffé, si les forcénés de la Révolution avaient pu traîner le drapeau de la France dans la boue chinoise et dans le sang des chrétiens, au milieu des applaudissements d'une Droite, soi-disant catholique et française, sans qu'une protestation s'élevât assez noble et assez éloquente pour contrebalancer tant de folles bassesses.

L'Espagne est le pays classique de l'honneur. Elle sait que si l'honneur périssait au delà des Pyrénées, dans le beau pays de France, la cause de l'honneur serait mortellement atteinte dans le monde entier.

Mais tant que le catholicisme en France donnera un refuge à l'honneur, rien n'est perdu.

Personnification de la France catholique, vous avez accompli ce glorieux sauvetage. Merci !

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Baron Alexis DE SARACHAGA.

Voici la lettre allemande :

Aix-la-Chapelle, 27 *décembre* 85.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ DU FINISTÈRE,
MONSEIGNEUR D'ANGERS,

Je viens de lire votre discours sur les affaires du Tonkin ; je suis allemand ; donc la question politique ne me regarde nullement ; mais en même temps je suis *catholique*, et catholique du fond de mon cœur !

Je lus vos paroles dictées autant par votre patriotisme que par le sentiment de l'humanité, de la justice et de l'honneur ; mais j'ai senti que la source où vous puisez le courage de braver l'opposition de votre parti, c'est la foi catholique qui embrasse tous les peuples avec la même charité.

La religion chrétienne serait anéantie, au moins pour quelque temps, le jour où la France se retirerait du Tonkin ; mais, comme vous le dites en clairvoyant, ce jour-là même d'autres nations prendraient la place et Dieu sait si ce seront des missionnaires *catholiques* qui reprendront le travail inachevé, travail si bien et si hardiment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entrepris ! Et c'est justement ce qui m'indigne : *ce manque de clairvoyance* de la part des députés qui se disent catholiques !

Monseigneur ! prenez ces quelques mots, je vous en prie, comme le témoignage de la profonde estime et de l'entière admiration que professe pour le défenseur de notre sainte religion un allemand catholique ! Je ne doute pas que vous n'ayez reçu mainte lettre comme la mienne. Puissent-elles vous encourager à combattre jusqu'à bonne fin !

C. WILLY MENGHINS.

L'Alsace, fière de son fils, ne tarda pas à lui envoyer ses chaudes et patriotiques félicitations. Les nombreuses lettres qu'on écrit à Monseigneur des bords du Rhin en témoignent avec une force et une abondance d'expressions qui ne le cèdent en rien à celles envoyées de Bretagne. Je remarque surtout la lettre d'un condisciple aimé de l'évêque, M. Linder, d'Obernai. Il faut voir avec quelle vigueur il fait justice d'un bruit dont M. Keller, si patriote pourtant et si bon catholique, avait cru se faire l'écho lorsqu'il avait dit à la Chambre que l'Alsace ne partageait pas les idées de l'orateur.

« Soyez sûr, cher Seigneur, lui dit M. Linder, que les « renseignements de M. Keller se bornent au cercle restreint « d'une petite église ; l'immense majorité de notre pays « est avec vous et pour vous... »

Les deux lettres suivantes confirment éloquemment cette appréciation :

MONSEIGNEUR,

Deux millions d'Alsaciens et de Lorrains, que dis-je, la France, attendent de vous, de votre grand patriotisme le rappel, à leurs devoirs de français à ceux des lâches qui veulent nous imposer l'abandon du Tonkin...

Un jour vous avez dit : « Où est le drapeau il faut le suivre. » Votre parole, demain décidera de la victoire. N'oubliez pas que le Tonkin a été visité par des missionnaires français dès le XVIe siècle. Ce n'est donc pas d'hier que le sang français a coulé sur cette terre ! Et nous baisserions pavillon devant les Chinois !

HIRTZ, ancien officier d'infanterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Kablé, député de Strasbourg, envoie à son éminent compatriote l'expression de « sa vive et sympathique admiration ».

De grands industriels, des officiers de tout grade, des professeurs de l'Université, de modestes instituteurs, des avocats, de vieux officiers de marine, des prêtres surtout, envoient à l'évêque leurs compliments enthousiastes et reconnaissants.

Je trouve, parmi les lettres que j'ai sous la main, celle d'une vieille femme dont l'écriture révèle le grand âge et qui exprime vigoureusement, quoique d'une main tremblante, ses sentiments de chrétienne et de française !

Château de Claud, par Lépaud (Creuse),
24 décembre 1885.

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur voudra-t-elle excuser l'audace d'une pauvre vieille femme qui n'a pas l'honneur d'être connue de vous et qui, pourtant, se permet de vous écrire. Mais je viens de lire votre admirable discours sur le Tonkin, Monseigneur. Ce discours répond si bien à tous mes sentiments chrétiens et patriotiques que je n'ai pu résister au désir de venir vous exprimer toute mon admiration. Vous avez avec vous, Monseigneur, tous ceux qui sont vraiment chrétiens, qui aiment la France et dont l'âme est assez élevée pour se mettre au-dessus des mesquines passions politiques. La main de Dieu s'est appesantie sur moi cruellement : j'ai eu le malheur de perdre mon fils unique âgé de 36 ans, tout est fini pour moi ici-bas ; mais Dieu m'a fait la grâce d'aimer toujours mon pays et de m'intéresser encore à tout ce qui est beau, noble et élevé ; c'est vous dire, Monseigneur, combien votre discours m'a impressionnée.

Veuillez agréer, Monseigneur, avec toutes mes excuses pour cette lettre indiscrète, l'hommage de mon plus profond respect.

Comtesse DE MAGNAC, née ONSLOW.

J'aurais voulu citer les lettres d'évêques, de missionnaires, de religieux qui sont réunies dans mon dossier ; mais ces reproductions m'entraîneraient trop loin. J'aime mieux les clore par la belle lettre du général de Sonis, le héros chrétien :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris, 23 *décembre* 1885.

MONSEIGNEUR,

A l'occasion des fêtes de Noël, permettez-moi d'offrir à Votre Grandeur mes vœux de bonne année.

Je prends la respectueuse liberté de féliciter le député du Finistère de son admirable discours sur les affaires du Tonkin, et comme chrétien, comme français et comme soldat, je suis fier de voir tous mes sentiments traduits dans un si magnifique langage.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect.

G. DE SONIS,
2, rue de Sontay.

Je ne rapporterai pas les félicitations des angevins, parce qu'elles ont été trop nombreuses et qu'il serait difficile de faire un choix parmi tant de compliments. Puis c'est de vive voix, surtout, que les diocésains de Mgr Freppel, prêtres ou laïques, l'ont félicité de son discours sur le Tonkin. Plusieurs l'ont fait avec des réserves que lui-même avait formulées tout le premier. Venir en aide à M. Ferry dans la question du Tonkin, disait-il, ce n'était pas accepter *tout* Ferry.

On pourrait écrire un livre sur cette séance mémorable du 22 décembre 1885. Je me contenterai de répéter : Non, l'évêque d'Angers n'eut pas à rougir, comme l'ont prétendu les députés de la droite, d'avoir plaidé à la Tribune la cause du Tonkin, car, en vérité, il défendit, ce jour-là, l'honneur du pays et l'intérêt sacré de la Religion.

Dans une autre circonstance, il fut applaudi de toute la Gauche, mais, cette fois, sans mauvaise humeur de la Droite. Ce fut dans la séance du 5 avril 1881. Le Parlement venait de déclarer urgente la discussion d'un projet de loi sur le recrutement de l'armée, et le projet atteignait les ecclésiastiques. Au cours de la discussion, Paul Bert avait pris l'évêque à partie et, prétendant le mettre en contradiction avec lui-même, il avait cité sa fameuse circulaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux séminaristes d'Angers, en 1870. Le discours de Paul Bert, écouté par la Chambre avec une grande attention, suivi par Gambetta avec le plus vif et le plus tendre intérêt, avait été fort applaudi. Ragoût de perfidie et de modération, de haines raffinées et profondes, il était au gré des auditeurs. Mais l'évêque bondit à la tribune et sa présence eut bientôt coupé court aux félicitations et aux embrassements de la gauche.

Mgr Freppel. — « Messieurs, je ne croyais pas que l'on viendrait un jour à cette tribune retourner contre l'immunité des clercs un acte de patriotisme que je n'avais d'ailleurs aucun mérite à accomplir. (Très bien ! très bien !)

« Oui, il est vrai, en 1870, en face de l'étranger campant sur le sol de la patrie, à l'une de ces heures tristement solennelles, telles qu'il en a sonné peut-être trois ou quatre dans la vie du peuple français depuis quatorze siècles, après avoir converti mon séminaire en ambulance, j'ai écrit cette circulaire que vous me permettrez de lire :

« MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

« Nous sommes arrivés à l'un de ces moments solennels « dans la vie d'un peuple, où le salut de la patrie exige un « effort suprême de la part de tous ses enfants. Jusqu'ici, « grâce à Dieu, le Clergé s'est montré à la hauteur des « circonstances difficiles que nous traversons : il est à son « poste, sur les champs de bataille et dans les ambu- « lances, recueillant les blessés sous le feu de l'ennemi et « leur prodiguant, avec les secours de son ministère, toutes « les ressources de la charité chrétienne. Mais le devoir a « grandi avec le péril : les dévouements ordinaires ne « suffisent plus à la situation qui nous est faite par des « capitulations... désastreuses. (Applaudissements au « centre et à gauche.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Messieurs, à l'heure présente, je les juge tout aussi désastreuses qu'elles me le paraissaient alors. (Nouveaux applaudissements.)

« Ici, Messieurs, permettez-moi de le dire, se trouve un mot à l'adresse de l'étranger, et qui est peut-être un peu dur : « ... et par les prétentions exorbitantes d'un ennemi « qui semble vouloir se mettre au ban de la civilisation. « Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser « loin d'elle la honte et le déshonneur. (Très bien ! très « bien ! à gauche) ; or, c'est au Clergé à donner l'exemple, « autant qu'il est en lui. Sous l'empire d'une législation « protectrice des droits et des intérêts de la religion, les « élèves du sanctuaire ont joui jusqu'à présent du privilège « de l'exemption militaire, et je le dis à l'honneur de nos « autorités locales... »

« Le Préfet s'appelait alors M. Allain-Targé.

... « nulle d'entre elles n'a même songé à le leur dis- « puter. Mais, en face de la patrie humiliée et meurtrie, « je n'hésite pas à croire que nos braves séminaristes sont « tout prêts à renoncer d'eux-mêmes au bénéfice de la loi, « jusqu'à ce que l'étranger soit chassé du territoire fran- « çais. C'est pourquoi, voulant concilier le respect des « saints canons avec le devoir qui incombe à chacun de « contribuer selon ses forces à la défense nationale, je « vous charge, Monsieur le Supérieur, de veiller à l'exécu- « tion des mesures que je viens de prendre. Ceux d'entre « les élèves du Séminaire qui sont engagés dans les rangs « de la cléricature se tiendront à notre disposition pour « servir d'infirmiers dans les corps de troupes régulières ou « auxiliaires. Quant aux autres, qui ne trouveraient pas « d'empêchement dans l'état de leur santé ou dans la fai- « blesse de leur complexion, je vous prie de leur faire savoir « de ma part que je les verrai avec grand plaisir s'engager

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« dans la garde mobile ou dans la garde nationale mobilisée « ou dans les légions de MM. de Cathelineau et de Charette. » (Rumeurs sur quelques bans à l'extrême gauche. — Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche et à droite.)

M. de la Biliais. — « Ils se sont aussi bien battus que les autres. »

Mgr Freppel. — « Messieurs, ce sont les légions auxquelles M. le Président de la Chambre, alors délégué pour le service de la guerre, a rendu un public et éclatant hommage. »

M. le Président [1]. — « Je n'ai fait que mon devoir. »

M. Margaine. — « Personne de nous n'a oublié Patay. »

Plusieurs membres à droite : « Ils ont combattu à Patay. »

M. le Président. — « A Patay et bien ailleurs, partout où ils ont été engagés, comme les autres du reste. » (Très bien ! très bien !)

Mgr Freppel. — « Déjà une vingtaine d'entre eux ont « devancé mon appel, et je les en félicite. Ou ils tomberont « martyrs de la patrie, et ils auront rendu à la religion le « plus signalé des services ; ou ils reviendront au Séminaire « avec l'auréole du dévouement, et le sacerdoce ne comptera « pas de membres plus fortifiés par l'épreuve du sacrifice, « ni plus honorés de la confiance des peuples. Et, quoi qu'il « puisse arriver, nous aurons fait tout ce qui dépendait « de nous pour le salut de la France, notre mère à tous. » (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

M. Barodet. — « Il faut continuer de leur donner ces conseils. Mettez-vous avec nous. »

M. le Rapporteur. — « Je ne puis que me réjouir de vous avoir fourni l'occasion d'apporter ce document à la tribune. »

Mgr Freppel. — « J'ai écrit ces paroles et je ne m'en dédis pas. Je m'étais souvenu que dans l'histoire de l'Église

[1] Gambetta.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les situations extraordinaires ont toujours commandé des mesures exceptionnelles. (Très bien ! à droite.) Je m'étais souvenu qu'en temps de famine on avait vu des évêques et des prêtres vendre des vases d'or et d'argent du sanctuaire pour donner du pain aux pauvres. (Très bien ! très bien !) Mais, Messieurs, est-ce une raison pour qu'en temps ordinaire l'Église ne conserve pas ses vases sacrés? Je m'étais souvenu que dans des temps de détresse extrême, on avait vu des femmes, les Jeanne d'Arc, les Jeanne Hachette, prendre les armes pour repousser l'envahisseur ; mais, Messieurs, est-ce une raison pour qu'en temps ordinaire vous appreniez l'exercice à vos filles et à vos femmes? (Rires et exclamations diverses. — Très bien ! à droite).

« En 1870, les élèves de l'École normale supérieure de Paris, et je les en félicite, ont couru à l'ennemi tout comme les séminaristes d'Angers, de Saint-Brieuc et de Bordeaux ; mais, Messieurs, est-ce une raison pour qu'en temps ordinaire vous ne leur accordiez pas la dispense du service militaire? C'est ce que vous faites précisément dans le projet de loi qui vous est soumis. »

A droite. — Très bien ! très bien !

Mgr Freppel. — « Gardez-vous donc bien de confondre le train ordinaire des choses avec des situations telles qu'il peut s'en trouver trois ou quatre fois dans l'histoire d'un peuple. (Approbations à droite.)

« Eh bien, Messieurs, si malheureusement — je souhaite et j'espère le contraire — si malheureusement de pareilles situations devaient se produire, vous retrouveriez le clergé dans vos infirmeries, dans vos ambulances, jusque sous les balles de l'ennemi, et prêt à montrer à tous qu'en fait de patriotisme il n'a de leçons à recevoir de personne. » (Applaudissements à droite.)

M. de la Bassetière. — « C'est très vrai. »

Mgr Freppel. — « Mais de grâce, Messieurs, ne le désorganisez pas en temps ordinaire, en temps de paix laissez-le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à son ministère de paix, de pardon, de miséricorde, de consolations (Interruptions à gauche, — très bien ! à droite) et soyez bien convaincus que par là il vous servira plus efficacement qu'il ne pourrait le faire en exerçant un métier étranger à son caractère et à sa mission. » (Applaudissements à droite.)

Je n'étais pas à la Chambre et je n'ai pas entendu le tonnerre d'applaudissements qui, ce jour-là, à droite comme à gauche, accueillit la parole de l'évêque. Mais j'ai gardé un vif souvenir de la joie qu'il me manifesta dès son retour à notre logis de la rue de Narbonne. Rouge, animé, frémissant, comme électrisé, il me jeta en arrivant ces paroles : « Ah ! je les ai enlevés, aujourd'hui ! Si vous aviez « entendu cela ! Tous, tous m'ont applaudi ! Ah ! ils ne « diront pas que nous manquons de patriotisme. »

Il avait raison. Son discours, s'il n'eut pas pour effet de retarder le vote d'une loi néfaste, ferma la bouche à tous ceux qui osaient nous accuser de n'être pas français !

E. GRIMAULT, chanoine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A PROPOS DE LA BAUMETTE

Je lis dans le numéro de juillet de la *Revue de l'Anjou* que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sur la proposition de M. le Dr Monprofit, a pris l'initiative de faire replacer l'inscription de l'escalier de la Baumette.

Il est heureux que les Angevins d'Anjou n'aient pas laissé à d'autres le mérite de cette restauration.

La petite Baume du roi René, le bassin de prairies où elle se dresse, le cadre aimable qui l'entoure, les coteaux familiers aiguisés de clochers, les maisons d'Angers qui blanchissent au soleil couchant : c'est un tableau frappé dans nos mémoires.

Parvulus et me ridet, comme disait Horace de son jardin.

J'aime à croire que le geste du Dr Monprofit lui a été soufflé par le souvenir de très anciennes préférences et de flâneries le long des rochers de Pruniers, alors qu'il ne portait pas encore sur la tête tous les soucis que la vie y a mis.

Mais, puisque l'on s'occupe de l'inscription de la Baumette, il n'est peut-être pas mauvais de transcrire ici une note que je trouve dans un manuscrit inédit, sauf erreur, de J.-B. Leclerc, de Chalonnes.

« Vers le haut du degré, on voyait autrefois, scellée « dans le roc, une lame de cuivre sur laquelle on lisait, en « lettres gothiques :

« *Qui a fait faire ce degré ?*
« *C'est le bonhomme Pannetier.*
« *Disons pour lui* Pater, Ave.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« On a rétabli cette inscription en caractères modernes. « J'en suis fâché. C'est lui ôter le vernis d'antiquité qui en « faisait le charme. René d'Anjou écrivait en lettres « gothiques, et je crois que c'est lui qui fit poser l'inscrip- « tion. Il me paraît vraisemblable que le degré existait « lorsqu'il construisit le monastère. »

La version de J.-B. Leclerc, sur l'inscription, me paraît meilleure que celle qu'on trouve dans Port comme ayant été rétablie par M. de Jully.

« *Disons pour lui* Pater, Ave. »

La tournure a plus d'élégance et elle a pour elle un témoignage du XVIIIe siècle.

L'observation de J.-B. Leclerc, au sujet des caractères gothiques, est intéressante et mérite d'être envisagée.

Notre savante Académie saura faire ce qui convient et je n'ai pas d'autre souci que de mettre un document sous ses yeux.

J.-B. Leclerc, très lié avec La Révellière et Méhul, musicien lui-même, était de ceux qui ont songé, à la fin du XVIIIe siècle, à faire l'éducation du peuple par la musique. Sans doute n'est-ce pas dans cette vue qu'il avait recueilli un ancien canon sur la Baumette, qu'on chantait, dit-il, autour du couvent, dans les soirées d'été, en manière de reproche, parce que le frère Garnier rafraîchissait les visiteurs avec de l'eau, procédé très impopulaire en Anjou au XVIIIe siècle et qui n'a pas, semble-t-il, gagné crédit depuis.

Voici la chanson telle que J.-B. Leclerc la rapporte ; c'est à peine une chanson, c'est à peine de la musique, c'est seulement un souvenir sur la Baumette, et c'est à ce titre seul qu'il doit d'être accueilli dans cette Revue.

G. DUFOUR

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A la Bau - mette au-près d'An - gers Chez les bons pè-res Ré-col-

A la Bau - mette au-près d'An-

lets On ne boit point a - près sou- per Si ce n'est de l'eau du ro-

gers Chez les bons pè - res Ré-col - lets On ne boit point a - près sou-

A la Bau - mette au-près d'An-gers Chez les bons pè - res Ré - col-

A la Bau - mette Au-près d'An-

cher. A la Baumette, etc.

per Si ce n'est de l'eau du ro - cher. A la Baumette, etc.

lets On ne boit point a - près sou - per Si ce n'est de l'eau du ro-

gers Chez les bons pè - res Ré - col - lets On ne boit point a - près sou-

cher. A la Baumette, etc.

per Si ce n'est de l'eau du ro - cher.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MA PREMIÈRE CAMPAGNE

MISSION DE L'OUEST AFRICAIN

(MISSION DE BRAZZA)

(1883-1884)

(*suite*)

Notre relâche de Dakar fut courte, quatre ou cinq jours qui furent, du reste, bien remplis.

Depuis l'époque dont je parle, j'ai revu Dakar assez souvent et, par moi-même, par les fonctionnaires et les habitants de cette colonie que j'ai interrogés, j'ai pu me faire, sur ce pays, une opinion que je demande au lecteur la permission d'exposer sommairement ici.

Sauf dans les endroits marécageux où sévit la fièvre paludéenne, la région de Dakar est saine et habitable pour l'européen. Toutefois, fonctionnaires et troupes blanches déduits, il y a très peu de français résidents. A l'époque de la saison des pluies, la surface du sol, exclusivement sablonneuse, se recouvre d'une très abondante verdure qui a fait donner le nom de Cap Vert à la pointe de terre sous laquelle s'abrite la rade de Dakar. Mais le reste de l'année le soleil dessèche cette végétation et le sol semble recouvert uniformément d'un tapis de couleur roussâtre moucheté çà et là

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de rôniers aux panaches verts et de baobabs énormes et biscornus dont les gros troncs sont presque sans feuillage.

Sous le sable de la surface, une nappe d'eau gît à quelques mètres de profondeur. Elle a permis la création de petits jardins potagers rudimentaires mais dont les produits sont fort agréables dans ce pays, où comme dans toute région tropicale, les légumes verts sont une ressource alimentaire d'autant plus appréciée qu'elle est plus rare.

De nombreuses épidémies de fièvre jaune ont régné à Dakar. Les indigènes sont le plus généralement réfractaires à cette terrible maladie qui fait toujours des ravages épouvantables parmi les blancs.

Les observations médicales successives ont fait reconnaître que cette fièvre qui n'est pas endémique au Sénégal était importée du Brésil par les navires et, notamment, par les paquebots français qui font les voyages de l'Amérique du Sud et qui touchent à Dakar à leur retour de Rio de Janeiro et du Brésil où règne constamment le *vomito negro*.

Peu de temps avant notre arrivée à Dakar, en 1881, le fléau avait sévi avec une intensité inouïe. La coutume était, à cette époque, de mettre en quarantaine, le foyer contaminé. Tous les blancs étaient ainsi sacrifiés, à de très rares exceptions près. C'est ce qui se produisit alors. L'hôpital de Gorée ne tarda pas à regorger de malades. Le personnel médical de la colonie, dès le début de l'épidémie, eut à payer son tribut dans des proportions telles que le service finit par n'être plus assuré du tout. Aussi, quand un bâtiment de guerre arrivait en vue de la terre, l'hôpital lui faisait-il demander par signal s'il avait à son bord un médecin disponible. En cas d'affirmative, cet officier recevait l'ordre de continuer ses services à l'hôpital. Il n'en revenait pas, car aucun de ceux qui y passèrent ne survécut ! J'ai vu le modeste monument élevé à leur mémoire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur la place de Gorée. Il y avait 24 noms de médecins et de pharmaciens. Je les ai lus, ces noms, la tête découverte, ayant au cœur un profond sentiment d'admiration bien mérité pour ces braves qui, connaissant le péril, s'étaient si généreusement offerts à la mort.

Depuis ce temps-là, les épidémies de fièvre jaune ont été plus rares et moins graves ; plus rares, parce que toutes les provenances du Brésil sont mises en quarantaine ; moins graves, parce qu'au lieu de concentrer sur lui-même le foyer contaminé, on le dissémine dans la brousse et que même les troupes blanches sont réexpédiées sur la France où elles purgent une quarantaine dans les lazarets des ports de la métropole.

C'est ainsi qu'on procéda, lors de la dernière épidémie, survenue il y a une douzaine d'années, à la suite des travaux de terrassement motivés par la création du point d'appui de la flotte qui entraîna l'établissement de digues et le bouleversement d'un vieux cimetière où quantité de morts de la fièvre jaune avaient été enterrés.

A proprement parler, en 1883, la ville de Dakar était à créer. Elle ne comportait guère que quelques bâtiments en pierre occupés par l'Administration coloniale et les troupes. Un très grand village noir, aux cases coniques dans la forme des ruches d'autrefois, percé de ruelles irrégulières était établi tout à côté de cet embryon de ville.

On commençait alors la construction du chemin de fer à voie étroite qui relie Dakar à Saint-Louis, entreprise devenue très prospère, en raison des transports très importants d'arachides [1] que les indigènes récoltent en abondance et dont les huileries et savonneries de Marseille absorbent la plus grande partie. Cette voie ferrée ne tardera pas à absorber tout le trafic du fleuve Sénégal. En effet, un em-

[1] Vulgairement connues sous le nom de cacaouettes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

branchement est actuellement en voie de construction qui, forcément, amènera ce résultat. Il se soude à la vieille voie à Thiès, sis à trente kilomètres de Dakar, se dirige vers l'Est et sera, dans peu de temps, poussé jusqu'à Kayes où il s'embranchera au chemin de fer qui va de Kayes sur le haut Sénégal à Bammakou sur le bas Niger. Indiscutablement cette voie ferrée augmentera la prospérité du pays en facilitant aux indigènes l'écoulement des produits du sol et en même temps peut-être les encouragera à un travail plus intense par l'appât d'une augmentation de bien-être.

Le pays, certes, n'était pas merveilleux, mais de toutes les relâches fort nombreuses que j'ai faites par la suite, dans le cours de ma carrière maritime, notre courte relâche à Dakar est restée dans mes souvenirs comme la plus agréable, non pas à cause des charmes du pays ni des distractions qu'il offrait, mais à cause du bien-être ressenti après le rude apprentissage que je venais de faire du métier de la mer.

L'aviso transport *la Seudre* que nous avions trouvé sur rade effectuait alors les transports de personnel et de matériel aux colonies du Sénégal et du Gabon. Il avait déposé à Dakar 4.000 carabines Minier, armes réformées par la guerre et qu'on avait cédées gratuitement à Brazza pour les besoins de sa mission. Il nous était impossible d'en assurer le transport à destination, à cause de notre faible tonnage, du danger qu'en cas de mauvais temps cette masse de ferraille nous eût fait courir, sans compter que ce chargement eût rempli la cale où couchait notre équipage et sans doute affolé nos compas. Devant ces raisons dont la justesse ne pouvait lui échapper, le commandant Bories décida que *la Seudre* redoublerait son voyage au Gabon pour suppléer à notre insuffisance et nous prescrivit de continuer notre route.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

A Dakar, L. P. avait trouvé une lettre pour lui laissée par Brazza à son passage. Elle contenait simplement l'ordre de nous rendre au cap des Palmes, à l'extrémité méridionale du territoire de Libéria où l'agent consulaire de France, M. Verdier, était chargé de nous transmettre de nouvelles instructions.

En sortant de Dakar, nous reprîmes la route du large. Il va sans dire que préalablement nous nous étions ravitaillés en vivres de campagne et spécialement en eau douce. Cette eau provenant d'un marigot avait une odeur et un goût terreux tout particuliers. Sous l'influence de la chaleur, elle commença à se décomposer et, après quarante-huit heures de séjour dans les caisses, elle pourrit tout à fait. Il nous restait la ressource de vider les caisses et de renouveler notre provision en faisant fonctionner l'appareil distillatoire qu'on nous avait mis à bord pour cet usage. C'est ce que l'on fit. La distillation de l'eau de mer, commencée le soir, se continua toute la nuit. Jusqu'au lendemain matin on ne se préoccupa pas du fonctionnement de l'appareil, mais, quand au lever du soleil on voulut distribuer l'eau, on s'aperçut qu'elle était salée !! Nous n'eûmes pas de peine à nous rendre compte que le quartier-maître mécanicien de quart dans la machine s'était endormi de chaleur et de fatigue pendant la nuit, qu'il avait fait arriver trop de vapeur dans le réfrigérant, que l'eau de mer s'était mêlée à cette vapeur et que les joints en caoutchouc des tubes ayant été carbonisés par la chaleur avaient laissé passer le tout.

L'appareil était à visiter et à réparer sous peine de manquer d'eau et, si cette situation se prolongeait par trop, de succomber à la soif.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le moment était critique. L. P. n'hésita pas un instant. Comme il était impossible de procéder aux travaux de réparation pendant que le navire était en marche, il consulta les *Instructions nautiques* de ces parages pour mettre le cap sur la terre la plus proche où nous trouverions une aiguade. D'après le point, nous étions à 150 milles environ au large des îles de Loos [1] et c'est vers ces îlots, dans l'est, que l'*Olumo* se dirigea.

C'était une traversée d'au moins vingt-quatre heures pendant lesquelles il ne faudrait pas boire. L'équipage se rendit rapidement compte de l'importance de l'avarie et accepta la situation sans murmurer. Il savait bien que ses officiers ne devaient avoir aucun moyen d'obvier aux conséquences, probablement fort pénibles, du manque d'eau sous ce climat brûlant. Nous lui trouvâmes pourtant un léger soulagement dans notre détresse. Lorsque notre domestique nous eut informé qu'il avait rempli nos brocs de toilette avec la première eau, douce celle-là, qu'avait produite l'appareil au début de sa mise en marche, nous fîmes remettre à nos hommes la dizaine de litres que nous possédions, avec recommandation de ne l'utiliser que comme boisson.

Inutile de dire que la soupe ne fut pas faite pendant cette traversée-là et que nous eûmes tous la sensation très vive de la souffrance que doit produire la privation d'eau pendant un plus long espace de temps.

Après trente heures environ, nous mouillions devant la grande île de Loos. Dans une dépression du sol, une mare peu profonde, de couleur jaunâtre, certes rien moins qu'appétissante, formait l'aiguade. Les feux furent éteints

[1] Ces îles qui appartenaient à l'Angleterre sont situées sur la côte de la Guinée française, en face de Konakry qui n'était qu'un village à cette époque. Elles ont été cédées à la France il y a quelques années, en échange de la renonciation de nos droits séculaires de pêche à Terre-Neuve.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et la réparation de l'appareil distillatoire, commencée aussitôt, fut achevée au bout de quelques heures de travail. Nous repartîmes sans tarder.

Les ordres de Brazza, que nous remit M. Verdier à notre arrivée au Cap des Palmes, nous enjoignaient de recruter sur la côte et d'amener à Libreville 150 Kroumen.

— 150 moricauds sur notre barque ! dis-je à L. P., dès qu'il me communiqua ces instructions ! Mais où diable vas-tu les loger? Nous avons déjà beaucoup de peine à nous y caser 20.

— Bah ! on se débrouillera toujours ! me répondit-il sans s'émouvoir.

Quelques mots sur la République de Liberia et l'exportation des Kroumen sont nécessaires ici pour bien saisir le genre de recrutement auquel nous allions procéder.

Lorsqu'après la guerre de Sécession, en 1866, les États de l'Amérique du Nord triomphèrent des États du Sud, les esclaves furent affranchis. On leur donna le choix ou de rester en Amérique, ou de retourner dans leur pays d'origine d'où la traite les avait fait sortir malgré leur volonté. Ceux qui prirent ce dernier parti furent transportés sur la côte d'Afrique et fondèrent l'État de Libéria. Pauvre État d'ailleurs ! Revenus sur le sol natal, ces nègres retombèrent vite dans leurs habitudes primitives et rien ne différencie guère aujourd'hui encore, j'ai tout lieu de le croire, les affranchis américains des nègres qui n'ont jamais quitté l'Afrique, si ce n'est pourtant que les Américains ou leurs descendants ont un vêtement peut-être un peu plus complet que les autres et qu'ils ont conservé quelques mots d'anglais.

Chose curieuse ! ces noirs qui ont connu l'esclavage tolèrent chez eux un trafic qui a beaucoup de ressemblance avec la traite. Sur la côte de Krou, qui leur appartient presque en entier, habite une population travailleuse que les Anglais ont dénommée Kroumen et dans laquelle les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commerçants et traitants de la côte occidentale viennent puiser le personnel nécessaire à leurs établissements. Ce sont exclusivement des manœuvres, car ces indigènes n'ont aucun métier à l'exception de ceux, bien rudimentaires, qui sont indispensables à la vie primitive du sauvage.

Voici comment procèdent les bateaux pour se procurer ce personnel. S'approchant aussi près que possible des villages de la côte, ils tirent un coup de canon. A cet appel, au bout d'un temps plus ou moins long, des pirogues, généralement surchargées de nègres, se détachent du rivage et viennent au navire. Ce sont les futurs engagés avec les chefs des bourgades ou du moins d'autres nègres qui remplissent le rôle *d'engageurs*.

L'engagement se fait pour deux années, à l'expiration desquelles le rapatriement est dû. Le salaire moyen des engagés était, à l'époque, de cinq dollars par mois, payables en marchandises : étoffes pour pagnes, feuilles de tabac, savon, gin, et surtout cet horrible alcool allemand dont ils se délectent. On leur compte ces objets au prix fort et, ces cinq dollars de marchandises représentent bien, au maximum, au prix de revient, une pièce de cent sous.

Comme arrhes de ce marché, il est d'usage de payer un mois d'avance, sur lequel d'ailleurs les engagés ne prélèvent absolument rien. Ce sont les intermédiaires *engageurs* qui ramassent tout. Cette façon de faire m'a laissé rêveur. Je me suis demandé et me demande encore si ces engagements ne sont point imposés par la force aux engagés. Sont-ce des gens libres, des condamnés, des esclaves, des prisonniers ? Je n'ai jamais pu éclaircir ce point.

Nous avions récolté, sur la partie de la côte de Krou qui se trouve en amont du Cap des Palmes, 77 nègres des tailles les plus diverses et dont l'âge variait, à l'aspect, de 12 à 30 ans. L'année de la naissance et l'âge de tout être humain sont renseignements impossibles à obtenir dans les pays

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noirs. Les gens n'ont à leur portée aucun moyen ni de les acquérir, ni de les conserver, puisqu'ils ignorent le calendrier.

A notre retour au Cap des Palmes avec notre cargaison, nous reçûmes la visite d'un fonctionnaire qui nous apprit que l'exportation de chaque travailleur était passible d'un droit d'un dollar par tête, que nous eûmes à verser. Cette mesure fiscale m'a donné à penser que, si le gouvernement libérien tolère et même favorise l'émigration temporaire de ses sujets, c'est surtout en vue de la perception de cette taxe. Ces cerveaux primitifs n'ont qu'une notion très imparfaite de la production de la richesse. Qu'importe que le pays soit dépeuplé, s'il tombe quelque argent dans la bourse? Ils ne voient pas plus loin.

Il fallut nourrir tout ce monde. Nous ne pouvions songer à attribuer à nos nègres la ration du marin. Elle était beaucoup trop succulente d'une part, et notre approvisionnement était d'autre part beaucoup trop réduit. Nous nous procurâmes une grande marmite, quelques sacs de riz et plusieurs barils de lard. Sur une plaque de tôle clouée sur le pont la marmite était installée, la ration cuisait et, quand elle était refroidie, chacun venait y prendre sa pitance à pleines mains. C'était simple, pratique et tout à fait confortable pour ces Kroumens qui gardaient ainsi leurs coutumes, car ils ignorent l'usage des cuillers, fourchettes, etc., et se bornent à utiliser dans leurs repas les ustensiles donnés par la nature.

Lorsque nous appareillâmes du Cap des Palmes, nous n'avions guère engagé que la moitié du contingent fixé par Brazza. Aussi continuâmes-nous à pratiquer notre raccolage dans les villages de la côte sud en descendant vers l'Équateur.

Le nombre de nos recrues avait sensiblement augmenté et dépassé la centaine lorsque *l'Olumo* se présenta devant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Biribi, à l'embouchure de la rivière *Cavally* [1]. Brazza avait eu soin, dans la lettre qu'il avait confiée à M. Verdier, de recommander ce village dont le chef le connaissait et où le recrutement, par là même, devait être plus facile.

Nous jetâmes l'ancre devant Biribi presque au lever du soleil, assez loin de la côte, à deux milles environ. Aussitôt mouillé, *l'Olumo* envoya vers la terre le coup de canon d'usage. L'ami de Brazza ne s'empressa guère de nous donner signe de vie. Il était près de midi, aucune pirogue ne se dirigeant sur nous, nous commençâmes notre déjeuner. Nous allions le terminer lorsque l'unique timonier du bord qui surveillait le rivage avec sa longue vue sur le semblant de dunette qui nous surmontait, nous jeta par la clairevoie les paroles suivantes :

— Messieurs, un pompier !!

Absolument ébahis par cette étrange information, nous ne répondîmes pas tout d'abord. Puis sortant du carré, L. P. interpella le timonier farceur :

— Bezard, lui dit-il, tu seras puni pour tes paroles déplacées. Je n'admets pas ces plaisanteries grossières à l'adresse de ses supérieurs.

— Mais, capitaine, je vous assure qu'un pompier est assis à l'arrière de l'une des pirogues qui se dirigent vers nous.

Une escadrille de pirogues se détachait de terre. Elle était trop loin pour que nous pussions distinguer à l'œil nu les gens qui les montaient.

Mais, à la longue vue, nous finîmes par reconnaître qu'à l'arrière de l'une d'elles trônait un nègre entièrement revêtu d'un accoutrement bizarre avec, sur le chef, une coiffure ressemblant assez bien à un casque de pompier.

[1] Cette rivière sert de frontière aujourd'hui entre le territoire sud de la République libérienne et la Côte d'Ivoire française.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Qu'est-ce que ça peut bien être? nous dîmes-nous, fort intrigués.

Au fur et à mesure que les pirogues approchaient, nous pouvions détailler peu à peu le personnage. C'était un noir dodu, de taille moyenne, sans chaussures bien entendu, avec un pantalon de cotonnade bleue et blanche à rayures verticales. Il portait sur le dos une vieille redingote trouée de lieutenant de vaisseau, sur la poitrine tombant en travers et attaché par une ficelle vulgaire, en guise de baudrier passé autour du cou, un sabre d'officier de marine et, sur le chef, un casque en cuir surmonté d'une pointe en laiton, que je reconnus à bord pour un casque prussien avec l'emblème allemand comportant la devise : *Mit Gott fur Kœnig und Vaterland*, et l'aigle à deux têtes.

— Mâtin ! dit L. P. à la vue du personnage et de ses insignes, c'est un roi de première classe qui nous honore de sa visite ! Nous allons le traiter en conséquence. Il a de fastueuses connaissances notre Brazza !!

Les pirogues amenaient une quarantaine de noirs environ. Pour éviter l'invasion de tout ce peuple, on ne laissa monter d'abord que celui que son théâtral costume désignait manifestement comme le chef. Il enjamba le bastingage et, sitôt à bord, exigea la présence, près de lui, d'un autre personnage de bien moindre importance puisqu'il ne portait qu'un pagne. C'était probablement quelque fonctionnaire comme un ministre en tenue journalière.

Descendu au carré, le roi fit comprendre sans tarder qu'il désirait boire. Il bredouillait quelques mots d'anglais.

Il va sans dire que nous ne nous gênâmes guère devant la majesté noire et que nos lazzis, qu'elle ne pouvait comprendre du reste, ne lui furent pas ménagés. Elle les essuyait avec une dignité placide faite plutôt pour nous exciter que pour nous, désarmer.

Notre domestique fut mandé.

— Caraës, lui dîmes-nous, offre à Sa Majesté tout ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il y a de meilleur dans la cave en fait de liqueurs fortes.

La cave était située sous le petit escalier-mobile qui nous permettait l'accès du pont, c'est-à-dire dans le carré même.

Le roi avait dédaigneusement repoussé le verre à liqueurs qu'on avait posé devant lui. On l'avait remplacé par un verre à Bordeaux.

Dans ce verre furent versés successivement, à pleins bords, à peu près tous les genres de liqueurs que nous possédions, en commençant par les plus estimées chez nous : anisette, chartreuse, etc.

Les liqueurs sucrées n'avaient pas le don de plaire à Sa Majesté. Elle les absorbait quand même en poussant un grognement : *No good !*

Entre temps, avait commencé et se continuait le palabre qu'arrosait si copieusement le monarque. Il nous fit, pour le lendemain, les plus alléchantes promesses et se proposait de nous amener des Kroumen en quantité.

Curieusement, notre équipage s'était amassé sur la dunette autour de notre clairevoie pour jouir du spectacle qui, naturellement, l'amusait beaucoup. C'est évidemment sa connivence tacite qui fit que la consigne donnée ne fut point observée car, à un moment donné, les nègres des pirogues se trouvèrent sur le pont, puis dans le carré. Impossible de les faire déguerpir. Le roi paraissait furieux quand on tentait de les faire sortir et L. P. tenait à parfaire son contingent.

Ce furent alors des discussions interminables, que nous ne comprenions pas, entre les sujets et le monarque. En absorbant tout ce qu'il avait pris jusque-là, ce dernier avait toujours poussé son grognement de : *No good !* et rien n'avait paru le satisfaire quand il aperçut une bouteille d'absinthe et en demanda. Caraës lui en versa, pure, une demi-rasade. Il l'avala d'une lampée, ferma les yeux, fit une horrible grimace et, la main sur la poitrine : *Good !* s'exclama-t-il.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Enfin ! il est satisfait ! mais quelle éponge, mon vieux ! Quel estomac ! dis-je à L. P.

Comme il se disposait à partir, nous lui fîmes les cadeaux d'usage qui furent déposés dans les pirogues puis, suivi de toute sa bande, il monta sur le pont.

L'Olumo n'avait pas de coupée. Pour descendre dans une embarcation, il fallait enjamber un petit bastingage haut de 0m70 environ et, en se laissant retomber en dehors, on était dans l'esquif, car le pont arrière était en dessous du niveau de la mer.

Le roi se prépara à descendre dans sa pirogue et se mit à califourchon sur le bastingage.

Les manœuvres de la voilure n'avaient pas été parées et juste en avant de la figure du roi pendait un faux bras qui, partant de la vergue, s'amarrait derrière sur la dunette. Bezard, le timonier farceur qui nous avait annoncé l'arrivée du pompier, eut la diabolique idée de saisir ce faux bras et, lui imprimant un mouvement d'oscillation, de découronner le monarque à califourchon en lui soulevant d'une brusque secousse son casque prussien, lequel tomba à la mer, s'emplit et coula séance tenante.

Immédiatement, comme mus tous ensemble par un même ressort, monarque, ministre et sujets se précipitèrent à la mer pour repêcher l'attribut royal.

Ils y parvinrent du reste assez rapidement. Mais je laisse à penser dans quel piteux état pendaient les oripeaux du roi pendant que, cédant à une envie de rire irrésistible, l'État-major, l'équipage et même les Kroumen de *l'Olumo* se tordaient littéralement sur le pont. Si les regards que nous lancèrent nos visiteurs en remontant dans leurs pirogues avaient été des canons, nous aurions sans tarder fait connaissance avec le fond en suivant la route qu'avait tracée le casque pointu !

— Eh bien ! mon cher, dis-je à L. P. quand nous fûmes rentrés dans le calme, je crois que tu peux renoncer au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

complément de ton contingent de moricauds. Le roi de Biribi a déjà oublié ses promesses, tu peux en être sûr. Nous en sommes pour nos frais de réception !

En effet, nous attendîmes pendant toute la matinée du lendemain, par acquit de conscience. Notre attente fut vaine. Aucune pirogue ne s'étant montrée vers midi, *l'Olumo* mit le cap à l'est-sud-est sur Libreville.

L'aspect qu'offrait notre petite coque n'était sûrement pas banal. Avec notre chargement de plus de cent noirs sur le pont, nous devions ressembler à un véritable et honnête négrier. Au coucher du soleil, tous ces gaillards disparaissaient comme par enchantement. Ils se blotissaient dans tous les recoins du pont. Nous avions un petit youyou de 3m50 environ, calé sur des chantiers devant le panneau de la machine et recouvert d'un prélart. J'eus la curiosité, un soir, de soulever la toile et de compter les nègres qui s'y abritaient pour la nuit. Serrés les uns contre les autres, entre les bancs de l'embarcation, recroquevillés sur eux-mêmes et accroupis, le menton aux genoux, ils étaient là 33 qui paraissaient dormir tout à fait à l'aise.

La traversée jusqu'à Libreville fut exceptionnellement favorable. En approchant de l'Équateur, la brise faiblissait de plus en plus et c'est par calme plat que dans les premiers jours de juin nous jetions l'ancre devant Libreville, à proximité du ponton-hôpital *Le Catinat* et des avisos de la station locale *Le Basilic* et *Le Marabout*.

Ambroise JAMET.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES MINES DE CHARBON EN ANJOU

du XIVe siècle à nos jours

(*Suite*)

En 1757, la Compagnie extrait par an 104.950 boisseaux, mesure de Nantes [1], mais le charbon est de mauvaise qualité. « Les charroyeurs se sont plaints de leur excessive pesanteur, les communautés des cloutiers et des serruriers de la ville d'Angers ont déclaré, par un acte solennel, passé le 25 de mai 1753, devant Me Portier, notaire royal de la même ville, que depuis un an, ils les trouvoient défectueux, et hors d'état de servir à aucuns forgerons, *étant sales et sulfureux*. La saleté ne provenoit que du mélange de terre que l'on y faisoit ; quant à la qualité *sulphureuse*, c'étoit l'effet de l'inexpérience des ouvriers, qui ne scavoient pas séparer les espèces de charbons, et qui, faute de les distinguer, en altéroient la qualité. De là la nécessité de recourir au charbon étranger ; de là l'augmentation des ouvrages de fer, qui, depuis cinq ans, ont été portés, à la moitié en sus de leur prix ordinaire. »

Il en résulte que les charbons de la Compagnie se vendent mal, aussi les ouvriers de Bault sont-ils peu ou pas payés et réclament-ils souvent leur dû. Ecoutons à ce sujet Me Varlet : « Ils étoient tous des vagabonds, sortis de tous les pays, sans aveu, sans ressource ; si l'on considère cette

[1] En 1757, le boisseau, mesure de Nantes vaut dix sols deux deniers, celui d'Angers huit sols.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

espèce d'hommes livrés à eux-mêmes, et manquant de tout, dans des lieux où leur maître s'emparoit lui-même, à force ouverte, du bien d'autrui, qui se surprendra des excès, où la nécessité les a réduits ?

« Les plus méchans exercent le brigandage, jusqu'à ce que la crainte du châtiment les força de prendre la fuite. Les autres, moins méchans soutinrent la misère aussi longtemps qu'ils purent; enfin, ennuyés de souffrir la faim et la soif, faute de paiement de leurs salaires, six d'entre eux se présentèrent le 29 avril 1756 aux sieurs Pouperon et Gaignard, tous deux associés de Bault, et leur demandèrent le paiement de leurs travaux. Pouperon leur répondit par un coup de bâton qu'il donna au nommé Brizieux. L'autre, se mettant de la partie, tira le couteau de chasse qu'il portoit, pour en frapper ce journalier. Les menaces et les injures ne furent pas épargnées ; cependant comme les ouvriers insistaient, Pouperon s'avisa d'un excellent moyen pour s'en défaire. Il leur dit qu'ils pouvoient aller à Angers, (ceci se passait au village de Haie-Longue, dans la paroisse de Saint-Aubin-de-Luigné) que le sieur Brundeau, l'un des associés, et commis au receveur des tailles les paieroit ; il leur donna une lettre pour lui porter. Ils la remirent de bonne foi audit Brundeau, qui, l'ayant lûe, leur indiqua une Auberge où il leur dit de se rendre, et d'y attendre leur paiement. Ils y allèrent, mais au lieu de paiement ils furent arrêtés par des cavaliers de la Maréchaussée, de l'ordonnance du Subdélégué d'Angers.

« Le crime de ces six ouvriers n'était pas différent de celui de six autres qui, quinze jours auparavant, avoient aussi abandonné les mines. Tous quittoient, faute de paiement de leurs salaires. Pourquoi ceux-ci sont-ils emprisonnés ? Le seul règlement qui ait pu donner quelque couleur à cet emprisonnement, est l'ordonnance du Sieur Intendant de Tours du 26 juin 1753 ; mais elle ne prononce la peine de prison que contre ceux des ouvriers qui aban-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donneroient une mine, sans congé par écrit, pour travailler dans une autre ; ceux-ci au contraire n'avoient d'autre dessein que de quitter l'Anjou, suivant la faculté naturelle qu'ont tous les hommes de sortir d'un pays pour aller travailler dans un autre.

« Enfin les six prisonniers présentèrent Requête le 8 mai 1756 au Subdélégué, pour obtenir la liberté de leurs personnes et le paiement de leurs salaires. Il fut fait droit sur une partie de leur demande : ils furent élargis. Quant au paîment, la procédure fut longue : des communications, des exceptions, des incidens, des interlocutoires amenèrent la chose au point que ces malheureux perdirent la moitié de leurs salaires. Cette opération ne fut même consommée qu'au mois d'août et en attendant ils furent obligés de demander l'aumône pour subsister. Dès qu'ils eurent reçu le peu qu'on leur donna, ils sortirent de la province, bien résolus de ne jamais travailler pour Bault ni pour ses associés. C'est ainsi que cette prétendue Compagnie ruine elle-même son entreprise. »

Mal payés les ouvriers de Bault sont pour la plupart contraints d'exercer le brigandage pour vivre. Écoutons encore Me Varlet sur ce point : « Premier fait. Il est certain qu'en Anjou, les raisins n'avoient point acquis leur maturité le 20 de septembre de l'année 1753, cependant le pillage énorme que firent les ouvriers de Bault qui travaillent à la mine, ouverte sur le terrein de la Demoiselle Mazureau, obligea les habitans de Chalonnes de présenter leur requête au Juge des lieux, afin d'obtenir permission de recueillir sans attendre le ban général, ce qui avoit échappé à la rapacité de ces brigans. Le Juge nomma des commissaires, qui se transportèrent sur les lieux, et dont le rapport confirma les plaintes des habitans. En conséquence, permission leur fut donnée, sur les conclusions du Procureur d'office, de vendanger dès le 24 du même Mois.

« Second fait. Le curé de Chaudefond, l'une des trois pa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roisses où Bault veut exercer son privilège, est fondé dans le droit de recevoir tous les ans, à l'issüe des vêpres du Dimanche de la Trinité, une pelotte, ou la somme de quinze deniers de chacune des nouvelles mariées de l'année. Il est aussi d'usage que le Curé jette au peuple ce qu'il a reçu. Les ouvriers de Bault, instruits de la chose se rendirent à Chaudefond avant Vêpres, le Dimanche 9 de Juin 1754; ils étoient armés de fusils, de pistolets, de bâtons ferrés. Ils se vantèrent en arrivant qu'ils étoient venus à dessein d'avoir tout l'argent que le Sr Curé jetteroit et menacèrent de tuer quiconque voudroit y participer. Les jeunes gens de Chaudefond s'échauffèrent à ce discours insolent, et l'on en vint aux main. Le Sr Curé fut bientôt averti du tumulte. Il sortit et s'adressant au nommé Boësseau, chef de la bande, il le pria et ses camarades, de ne point faire de tapage, et surtout de ne pas troubler une cérémonie qui se passoit ordinairement avec tranquillité. La remontrance du Curé étoit en place, mais ces bruteaux, méconnaissant le caractère de ce Pasteur, se jettèrent sur lui, le renversèrent par terre à trois diverses reprises. Il seroit sans doute expiré sous les coups de ces scélérats, si ses Paroissiens ne lui avoient procuré le moyen de se sauver dans son Eglise, où il entra blessé et couvert de sang. Le peuple, furieux à son tour, sonna le toscin et ces misérables eussent peut être été massacrés, s'ils ne s'étoient promptement retirés dans une maison, où ils restèrent jusqu'à ce que les habitans se fussent dissipés.

« Troisième fait. Les premiers jours du Mois suivant, le nommé Verger, closier de la Demoiselle Mazureau, perdit dix-huit oyes, que les ouvriers de Bault lui avoient volées. Il s'en plaignit; pour réponse on lui lacha un coup de fusil, mais il fut assez heureux pour n'en être point atteint.

« Quatrième fait. Un fermier de Sr Romain, ancien maire de la ville d'Angers, fut malheureusement soupçonné par ces coquins d'avoir été du nombre de ceux qui avoient sonné le toscin lors de la rixe du 9 de Juin précédent, et ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soupçon le conduisit au moment de périr par leurs mains. Toutes les nuits ils rodoient autour de sa maison, pour trouver l'occasion de l'assassiner. Un jour qu'il conduisoit un cheval chargé de foin, au Bourg de Chaudefond, un homme inconnu l'aborda et lui porta un coup de couteau. Le coup ne fut pas dangereux, mais l'assassin s'étoit tellement barbouillé le visage de charbon, qu'il ne fut pas possible de le reconnoître.

« Cinquième fait. Pierre Tremblay, du village de la Haye-Longue, paroisse de Saint-Aubin-de-Luigné fut attaqué le 26 octobre de la même année par les mêmes ouvriers, et en fut si maltraité qu'il mourut le lendemain de ses blessures, et fut inhumé le 28 du même mois dans le cimetière de la dite Paroisse.

« Sixième fait. Le 7 du mois de Novembre suivant, le nommé Jacques Grenouilleau, domestique d'un chirurgien établi à Chalonnes [1], revenant sur les six à sept heures du soir d'exécuter les ordres de son Maître, fut arrêté par quatre de ces ouvriers à l'endroit dit le carfour d'Ardené. Ces misérables l'assaillirent à coups de bâton, lui demandèrent la bourse, le fouillèrent et lui volèrent cent douze sols et un liard de monnoie, qu'il avoit dans sa poche. Echapé de ce danger, il retomba dans un autre ; en passant le long de la pièce de la Demoiselle Mazureau, il fut arrêté par trois autres, qui le fouillèrent de nouveau. N'ayant rien trouvé, ils le laissèrent aller.

« Septième fait, un autre assassinat. Anselme Humeau, du village du Roc, paroisse de Chalonnes, fut attaqué par les mêmes brigans le samedi 6 de Septembre 1755, et reçut tant de coups qu'il en mourut le 9 dudit mois. Il fut inhumé le 10 dans le cimetière de Saint-Maurille de Chalonnes.

« Huitième fait. Pendant la nuit de Noël de la même année, ils volèrent avec effraction, dans la maison du Sr Rou-

(1) Toussaint Bastard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seau, chanoine de l'église d'Angers, située au village des Barres, paroisse de Saint-Aubin-de-Luigné ; le même jour, ils firent un autre vol chez le Sr Gohin, dans sa maison des Noulis, même paroisse.

Neuvième fait. Enfin le Closier, déjà nommé, de la Demoiselle Mazureau, ne s'accoutumant point aux brigandages de ses voisins, et s'en étant encore plaint, manqua d'être assassiné. Le nommé Moreau, dit *Langevin* et un autre dit *Sans regret*, l'arrêtèrent le Samedi 10 de Janvier 1756. Ils étoient armés et ils l'eussent sans doute assommé comme ils l'en menaçoient, si deux particuliers, qui survinrent au même moment et qui furent témoins de l'aventure, ne l'avoient tiré d'embarras. Il en fut quitte pour les ménaces, que lui fit ledit Moreau, de lui rompre les bras, et à toute sa famille, partout où il les rencontreroit. »

Un tel état de chose ne fit qu'exaspérer la population contre la Compagnie Bault et les propriétaires du sol intentent à nouveau en 1757 un procès à la Compagnie qui triomphe par arrêt du Conseil du 16 septembre 1760. Ce triomphe fut de courte durée car le 28 juin 1766 la mésintelligence règne entre les associés et dès la fin de 1766 la Compagnie Bault est dissoute et les habitants reprennent leurs travaux.

Au mois d'avril 1786, Nicolas Louis Josset obtient du Conseil d'État la permission d'exploiter exclusivement à tous autres et pendant 15 ans les mines de charbon de terre sur les terrains situés dans la commune de Chaudefonds, bornés au nord par le grand chemin de Rochefort à Chalonnes, à l'est par le chemin qui conduit de la Haye-Longue au Layon, au midi par la rivière du Layon et à l'ouest par une voie d'exploitation qui s'embranche du grand chemin de Chalonnes à Rochefort dans celui de Chaudefonds à la Haye-Longue et en ligne directe jusqu'au Layon. D'autre part, un sieur Cherbonnier, propriétaire d'un clos au lieu dit la Roncerie y établit une petite exploitation, la seule, sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les paroisses de Saint-Aubin, Chalonnes et Chaudefonds à posséder des machines à molettes.

La Révolution remet les propriétaires du sol en possession du sous-sol et ils reprennent leurs travaux individuels, non sans dévaster ceux des anciens concessionnaires; c'est ainsi que les puits du citoyen Cherbonnier furent comblés et ses machines détruites.

Il faut arriver à la fin de 1801 pour entendre parler à nouveau de concessions.

En effet, à la date du 12 Vendémiaire An X (octobre 1801) nous trouvons la demande suivante :

« Au citoyen, Préfet du Département de Maine-et-Loire.

« Expose le citoyen Louis Cognée, propriétaire, demeurant commune de Chaudefonds qu'il est dans l'intention de faire ouvrir une mine pour extraire du charbon de terre sur les terrein du citoyen René Pellé domicilié dans la ditte commune dans le canton nommé *Le Roc, commune de Chalonnes* aux offres de se conformer à toutes les lois rendues et à rendre sur le fait des Mines. Il observe que le travail des Mines dans ces cantons ne peut être assimilé aux grandes entreprises en ce que souvent on ne trouve plus de cette matière à trois cents pieds de profondeur, pourquoi demande à être admis à obtenir une concession de quinze ans après que le propriétaire aura déclaré conformément à l'art. 10 de la loi du 28 juillet 1791 qu'il n'entend pas procéder à la ditte exploitation par lui-même.

« A Chaudefonds le 12 Vendémiaire l'an dix de la République française.

« Le dit Cognée ne sait signer. »

Le Préfet retourne au demandeur sa pétition ainsi annotée en marge :

« Vu la pétition ci-contre, le Préfet du Département de Maine-et-Loire renvoie au pétitionnaire à l'effet par lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de remplir les formalités usitées en pareil cas : 1° en joignant à sa pétition un double plan authentique de l'étendue de la concession demandée, qui offre les limites déterminées, le plus possible, par des lignes droites d'un point à un autre, en observant de s'arrêter de préférence à des objets immuables ; et où soient figurées les prises et cours d'eau qui seraient nécessaires.

2° En justifiant des facultés nécessaires pour entreprendre une bonne exploitation et ce, par certificat du Maire du lieu de son domicile indiquant par approximation la quotité des capitaux qu'il est dans le cas d'appliquer à cette entreprise.

« En Préfecture à Angers le 5 Germinal an X de la République française.

MONTAULT DESILLES. »

Cognée se conforme à cette note préfectorale et le 1er août 1802 il obtient du Maire de Chalonnes le certificat suivant :

« Nous Maire et Adjoint de la commune de Chalonnes, département de Maine-et-Loire, cinquième arrondissement, certifions que le citoyen Louis Cognée demandeur en concession de Mine a les facultés nécessaires pour entreprendre une bonne exploitation, et qu'il peut y employer jusqu'à la concurrence de trois mille francs. Cette somme étant suffisante pour parvenir jusqu'aux charbons dont l'extraction fournit alors à l'exploitant les moyens suffisants pour bonifier son travail.

« A la Mairie de Chalonnes le quatorze Thermidor l'an Dix.

CHERBONNEAU, 1er *adjoint.* FLEURY, *maire.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cognée fait dresser le plan de la concession demandée le 12 Floréal an X (1er mai 1802) par Jean François Leduc, suppléant du juge de paix de Chalonnes. Au-dessous du plan on peut lire : « Plan géométrique figuré d'un canton de terrein situé au village du Roc commune de Chalonnes, département de Maine-et-Loire, contenant au total huit arpens neuf boisselées sept chaînes, à la chaîne de 25 pieds ou 5 hectares 54.177 ares, levé pour l'exploitation d'une mine à charbon, lequel canton joint au nord partie du coteau inculte nommé le bois du Roc, à différents particuliers, une routte entre deux, au Sud le chemin ou routte tendant du village du Roc à Chalonnes, à l'Est une autre routte tendant du village d'Ardenay au dit coteau du bois du Roc, et à l'Ouest la terre de la veuve Verdière des barres, la vigne de..... Denéchère une haye entre deux et le dit bois du Roc. On observe que ce canton de terrein est peu distancié d'un bras de la Rivière de Loire et que l'Entrepreneur de la dite mine a droit d'extraire les charbons qui peuvent se trouver sous les différents morceaux de terres et vignes colorés par traittés faits avec les propriétaires.

« Fait et certifié conforme et sincère par moi Jean François Leduc soussigné à Chalonnes le douze Floréal an dix de la République.

« LEDUC aîné, suppléant du juge de Paix. »

La concession ne fut pas accordée.

Le 2 Germinal an X (22 mars 1802), un sieur René-Pierre Beguyer-Guichard demande à continuer l'exploitation d'une mine de charbon située au village des Essarts commune de Saint-Aubin de Luigné ; à l'appui de sa demande il dépose un plan détaillé établi le 24 Messidor an XII (11 juillet 1804), à l'échelle de $\frac{169,5}{300.000}$ par Dusillon d'Angers. Nous transcrivons à ce sujet littéralement les notes qui nous ont été communiquées par notre ami Dardalhon :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« D'après ce plan, dont l'orientation, même avec le Nord magnétique paraît fausse, les limites demandées étaient les suivantes :

« Au Nord-Est le chemin de Vaujuet au Champ du Bois, à l'Est le chemin du Champ du Bois aux Barres, au Sud le chemin des Barres à Port du Paty, au Nord-Ouest la rive gauche de la portion des Jossés Véron, bras du Louet, comprise entre Port du Paty et Vaujuet.

« Voici textuellement, les renseignements écrits sur le plan :

« Le puits Joinette est creusé à 120 pieds de profondeur d'où l'on trouve une galerie courant vers le Nord, dans laquelle : 1° nous rencontrons un bure qui a 40 pieds de profondeur, il se nomme *Bure d'ennui* ; ensuite un puits d'aérage et du puits Joinette à ce puits d'aérage il y a six galeries en dessus et 4 en dessous à 4 pieds de distance l'un de l'autre et de ce puits d'aérage nous avons trouvé à l'Ouest une traverse qui conduit à un bure de 80 pieds de profondeur, au point A qui communique à 11 galeries en dessous ; et du point A poursuivi un crain d'environ 15 toises.

« La longueur moyenne de la concession est de 1 kilomètre 559 ; sa largeur moyenne est de 650 mètres, ce qui donne une superficie de 1.013.350 mètres carrés.

« De ces indications et d'après l'aspect du plan, il résulte que les travaux auraient porté principalement sur la grande veine des Essards.

« La profondeur atteinte serait de 60 mètres environ au *Bure d'ennui* dont le nom prouve clairement que l'exploitant a été en butte à des difficultés de toute sorte. L'exploitation des lambeaux de couche avait lieu par gradins et estaus ; ceux-ci avaient 1m30 d'épaisseur.

« A l'Est du puits Joinette, la grande veine a été suivie sur une quarantaine de mètres puis est tombée en crain ; un travers banc sud a rencontré ensuite une autre veine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reconnue de par le puits du Moulin sur une quinzaine de mètres de longueur.

« Vers l'Ouest, une ancienne galerie, placée à 40 mètres en aval de la Roche Moreau, au niveau de la vallée avait été dirigée à travers bancs, au Sud, vers deux puits abandonnés. Une ligne pointillée, tracée sur le plan, donne à penser que les exploitants avaient l'intention de raccorder leurs travaux à l'Est ; avec cette galerie pour pouvoir évacuer facilement leurs produits ainsi que les eaux, et aussi et surtout pour créer une exploitation d'amont pendage d'une certaine importance. Ce projet n'a pas été mis à exécution car, après 1804, le système des Essards n'a plus guère été fouillé ; les travaux y ont été définitivement abandonnés en 1825 ; Pour quelle raison ? Il n'est pas possible de se prononcer formellement , mais cependant on peut faire deux hypothèses :

« La première consisterait en ce que, après 1805, la Compagnie de Layon et Loire devenue propriétaire des mines des Essards, avait d'autres points déjà en exploitation et productifs. En deuxième lieu, les travaux ayant duré encore une période de vingt ans, le système des Essards n'a pas donné, malgré que des recherches aient pu être tentées, des résultats satisfaisants ; on a pu en sorte se borner à dépouiller la houille aux points reconnus les plus faciles et les plus avantageux. Je crois cette dernière hypothèse très vraisemblable.

« D'ailleurs *jusqu'à aujourd'hui* on a toujours constaté que le système Nord du bassin, c'est à dire la partie du bassin située au Nord du système des Noulis, a toujours présenté des couches peu épaisses et en général inexploitables.

Comme complément j'ajouterai que la veine du Vaujuet et celle des Petits floux ou de la Cassoterie au Nord des Essards, n'ont rien produit.

« La plus au Nord, celle du Vaujuet, s'est trouvée, dit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rolland, dans quelques travaux de recherches, en contact avec les schistes verts endurcis, en quelques points où les poudingues, les schistes et les grés manquaient. Cette veine ne figure pas sur le plan de 1804, mais sur un autre vieux plan [1] datant à peu près de la même époque, on

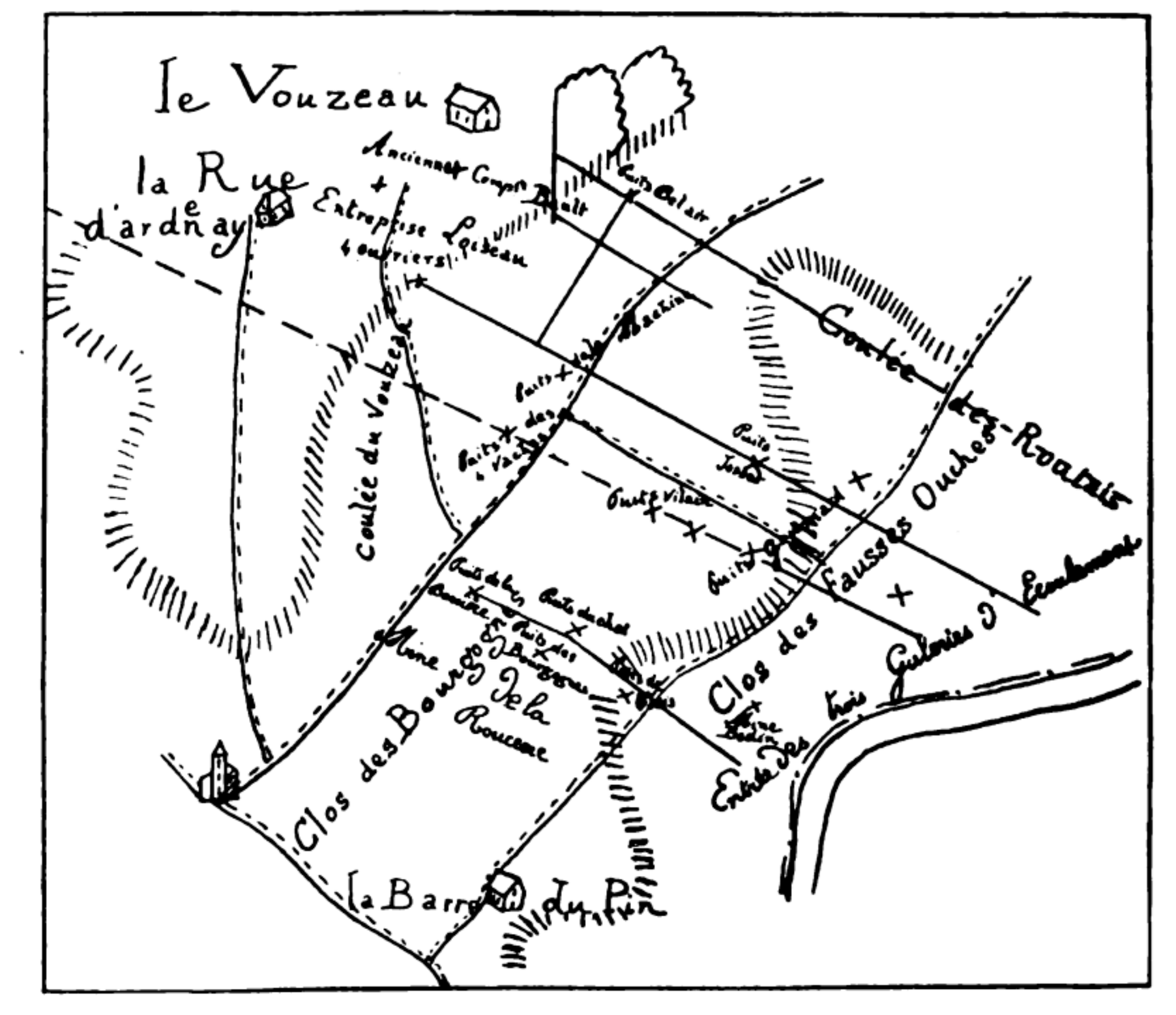

Fig. 4. — Réduction d'une portion du plan de 1803 aux 2/3 de la grandeur d'exécution.

trouve marqué l'emplacement d'un puits, à environ 185 mètres à l'Est du village de Vaujuet, avec la mention suivante : entreprise Blouineau abandonnée. La veine du Vaujuet passe bien en ce point. « La veine des Petits Houx, appelée veine de la Cassoterie par Béguyer, n'est signalée que par sa trace sans qu'aucun travail y ait été effectué ;

[1] Le plan dont parle ici M. Dardalhon est celui que nous reproduisons en réduction, dressé pour Cherbonnier. V. plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'après Rolland cependant, cette veine serait soumise à des renflements comme la grande veine.

« Quant à la veine du Moulin de la Guenille, située au Sud de la Grande veine, recoupée par un travers-banc partant de cette dernière, elle doit être rapportée au système de la Haie-Longue, car entre ces deux veines existe un banc de poudingue très grossier.

« Enfin, sur le plan sont encore tracées en pointillé les veines du Nif et des Noulys ; la veine du Nif appartient au système de la Haie-Longue, les deux veines des Noulys ont donné lieu, en d'autres points, à des exploitations très fructueuses et à des recherches très intéressantes. »

Aucune suite ne fut donnée à la demande de Beguyer pas plus d'ailleurs qu'à la pétition faite le 16 Floréal an X (5 mai 1802) par les citoyens Davau, Belouineau, Denis Amant, Aubin Verdier, J. Blanvilain exposant qu'ils ont pratiqué des fossés sur le terrain du lieu dit de Vaujuet situé commune de Saint-Aubin à l'effet de découvrir une veine de charbon de terre que quelques affleurements ont indiquée. Ils demandent une concession exclusive de 25 ans comprenant un terrain limité au Nord par la maison de Vaujuet jusqu'à la maison Roche-Moreau en longeant les côteaux qui y conduisent, à l'Ouest par les jardins de la dite maison jusqu'au bois du Veau en passant dans le clos et auprès du village des Gourdinières ainsi que du clos du Petit Houx lequel joint le petit bois du Veau et ce à 50 mètres des ouvrages de la mine du citoyen Beguyer, située dans le même terrain.

En revanche, une demande rédigée le 17 Pluviôse an X (5 février 1802), par Lefebvre Josset, gendre de Louis Josset demandant une prolongation de 15 années de la concession accordée à son beau-père en 1786 eut plus de succès. Lefebvre-Josset reprend les travaux qui étaient établis dans le haut du Clos des Ouches, au lieu dit des Roserais où il fit ouvrir plusieurs puits, mais il ne tarde pas à vendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses travaux et les agrès qui en dépendent au citoyen Cherbonnier. Ce dernier agrandissant en outre son terrain achète les droits et machines d'un sieur Juret, monte une société sous le nom des Mines de Chaudefonds et le 9 Germinal an XI (29 mars 1803) il demande une concession pour exploiter exclusivement pendant 40 ans les mines de charbon de terre situées entre le Layon et la Loire. Le 25 Prairial an XIII (14 juin 1805) un décret accorde pour 30 années la concession aux sieurs Morel, Vilain, Cherbonnier, Gastineau, etc., à la charge par eux d'indemniser les propriétaires du sol. L'exploitation prend alors le nom de Mines de Layon et Loire. (V. Pl. III et fig. 4).

La concession comprenait les puits suivants :

Mine de la Roncerie. — Située au Sud de la montagne d'Ardenay sur le bord du canal de Layon, exploitée par le citoyen Cherbonnier sur une longueur de 800 mètres, sur cette longueur 2 veines de houille de bonne qualité, l'une à 66 mètres exploitée à l'aide de deux puits : l'un dit le puits Le Blois, l'autre le puits Le Chat. Un puits au lieu dit les Barrières sur le chemin de Rochefort à Chalonnes (prof. 29 mètres), un autre puits fut creusé appelé les Bourgognes et atteignit la profondeur de 35 mètres.

Veine du Moulin Goismard. — Avant la Révolution, les puits suivants y furent ouverts : un dans le clos des fausses Ouches, atteignit 65 mètres ; à cette profondeur l'une des deux veines avait $1^{m}05$ de largeur, l'autre 80 centimètres. Le 2 Floréal an XIII il atteint 137 mètres de profondeur et 648 mètres d'étendue horizontale. On y voit 2 machines à molettes (rapport de Mathuon, ingénieur en chef des Mines).

Un puits dans le Clos des Bourgognes ; les eaux forcèrent d'abandonner les travaux bien qu'on fut en plein charbon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pl. III.

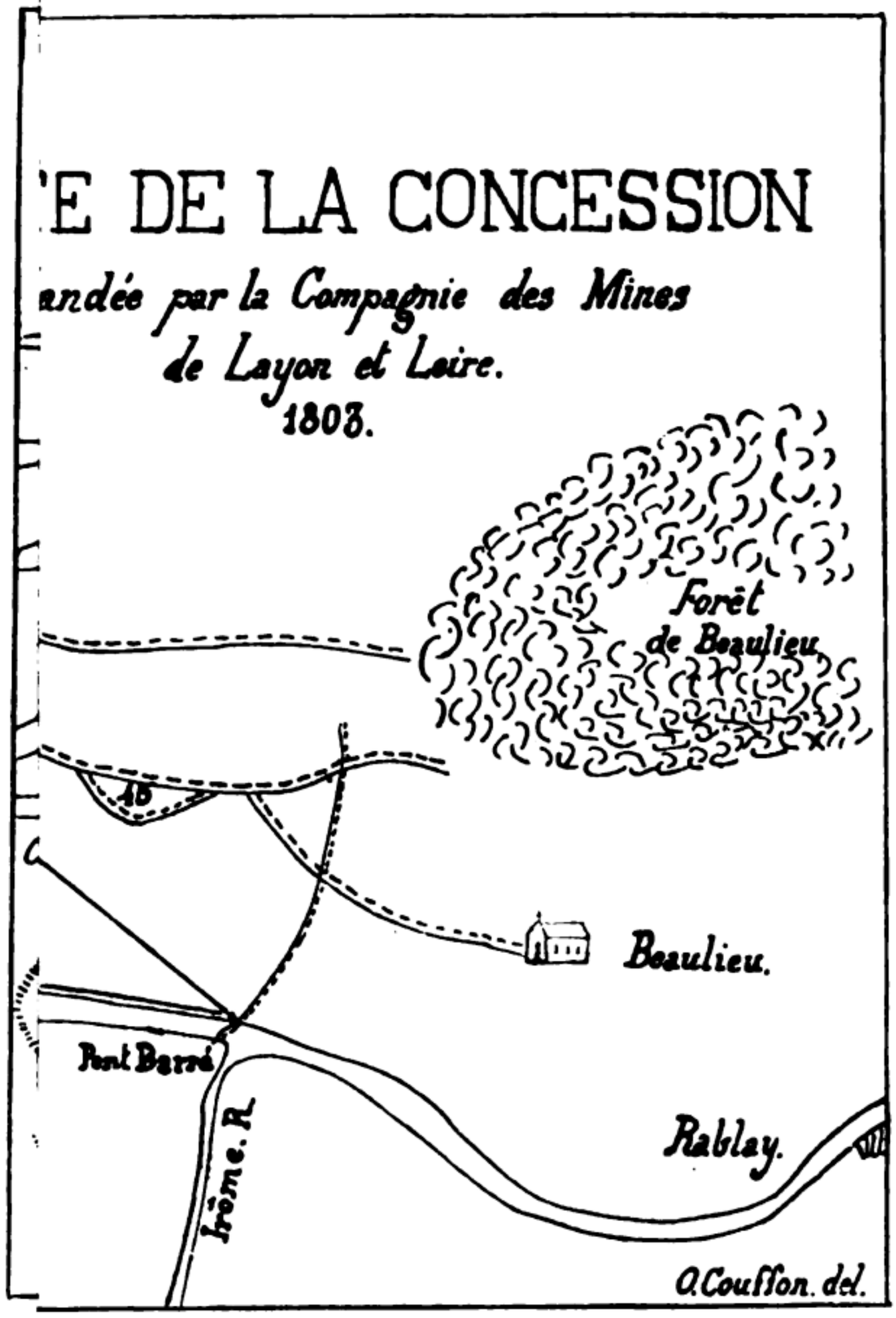

llerie.
erie.
ie.
s.

37. La Thébaudière.
38. Le Champ Dubois.
39. L'Aiglerie.
40. La Genêserie.
41. La Petite Barre.
42. La Grande Barre.
43. La Vallette.
44. Gateau.
45. Pierre-Bise.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un puits dit des Quatre-Vaches foncé en l'An VII atteignit 60 mètres et fut abandonné en l'An XI.

Mine Bodin. — La veine de charbon y suit le coteau d'Ardenay; un puits de 40 mètres y fut creusé, mais l'eau força de l'abandonner.

Mine de Belair. — Cette mine située près de la maison du Vouseau au Nord de la montagne d'Ardenay comprenait une veine de 18 mètres de longueur sur 1 mètre 20 de largeur.

Mine de la Barre dite de la Machine. — Un puits de 130 mètres fut creusé sur les vignes de la Barre au Clos des Malécots, par le citoyen Cherbonnier. La guerre de Vendée détruisit le puits. Une grande masse de houille était découverte.

Mine de la Compagnie Josset. — Cette mine située au lieu dit les Roserais comprenait un puits de 40 mètres 50.

Ancienne Compagnie Bault. — La Compagnie Bault avait étendu ses travaux depuis le marais d'Ardenay jusqu'au puits des machines.

Veine de la Haie-Longue. — Un puits de 58 mètres à la Haie-Longue ; un autre puits de 58 mètres dans le clos des Malécots, ces deux puits furent envahis par les eaux.

Mine Beguyer. — Située au Nord d'Ardenay cette mine était constituée par un amas de houille plutôt que par une veine réglée.

Poirier Samson. — Un puits creusé dans cette mine atteignit la profondeur de 46 mètres mais dut être abandonné à cause du feu grisou.

En présence de la concession Cherbonnier et Cie les autres propriétaires du pays s'associent et constituent une Compagnie dite Compagnie Joubert qui comprenait les exploitations suivantes :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mine des Noulis appartenant aux sieurs Delaunay, Oger et Boussier : elle comprenait deux petits puits à treuil, l'un de 36 et l'autre de 39 mètres.

Mine des Essarts, appartenant à Beguyer Guichard, comprend plusieurs puits à treuil dont un seul en exploitation à 41 mètres de profondeur ; une grande galerie d'écoulement avait été commencée en 1764, mais le propriétaire « ne paraît pas avoir respecté les propriétés ni songé à la sûreté des personnes ; le hameau des Essards qu'il a placé entre deux puits, par lui ouverts il y a quelques années, l'un à 8 mètres, l'autre à 40 mètres des maisons, tombe en ruine par l'effet des vides qui ont eu lieu très près du jour, il y a des instances au tribunal d'Angers sur ce fait. » (Rapport de Mathuon du 2 Floréal An XIII.)

Mine des Sablières à Jacques Beguyer au Nord et près du village de Saint-Aubin. Trois puits, dont l'un a 32 mètres de profondeur, tous trois abandonnés depuis un mois le 2 Floréal an XIII et deux de comblés.

Mine Besigon à 2 kilomètres au-dessous du Pont-Barré, elle comprend trois petits puits, l'un abandonné, le deuxième de 30 mètres de profondeur, le troisième de 22 mètres. Ces trois puits sont en si mauvais état que l'ingénieur Mathuon ne put y descendre.

En dehors de cette deuxième Compagnie, un certain nombre de propriétaires continuent d'exploiter séparément leurs mines. Ce sont :

Mine de la Montée de l'Epine appartenant à M. Maillochaud d'Angers, comprenant une galerie de 116 mètres, partant de la rive droite du Layon et employant deux ouvriers.

Mine des Bruandières appartenant à M. Leglou de Savennières comprenant un puits de 41 mètres situé com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mune de Saint-Aubin et occupant deux ouvriers. Ce puits avait rencontré une veine de 1 mètre de puissance.

Mine de la Rue située commune de Chaudefonds, sur la propriété de la Demoiselle Dedane, mais exploitée par une société de 7 habitants de Chaudefonds ; elle comprenait une galerie de 97 mètres.

Mine du Roc située commune de Chalonne et exploitée par quatre propriétaires et deux ouvriers ; elle comprenait une galerie de 50 mètres.

Olivier COUFFON.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Madame Biotteau nous prie d'insérer la lettre suivante :

A M. le Directeur de la Revue de l'Anjou.

6 septembre 1909.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je viens de lire dans le numéro de juillet 1909 de la *Revue de l'Anjou* une notice sur l'établissement d'enseignement que j'ai dirigé à Angers de 1861 à 1901.

Dans cette notice, d'ailleurs très flatteuse pour moi, se sont glissées plusieurs erreurs qui ont peu d'importance, sauf une que je ne puis laisser passer sans protester.

Dans le dernier paragraphe de l'article en question, il est dit :

« Comme établissement libre et laïque, l'institution « cessa de fait, fin juillet 1901, Madame Biotteau l'ayant « *vendue* aux religieuses de Bellefontaine, dont le pen- « sionnat principal se trouve à l'entrée de la rue Mon- « taigne. »

Je n'ai rien *vendu* aux religieuses de Bellefontaine; en 1901, étant très fatiguée après quarante années de travail et ne trouvant pas de successeur qui voulût assumer la charge de diriger mon institution, je l'ai fermée, en engageant les parents de mes élèves à placer leurs enfants à l'École primaire supérieure que la Ville venait de fonder

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et à laquelle je fis don de mon matériel scolaire, de mon cabinet de physique et de chimie et de ma collection de modèles en plâtre pour le dessin. Beaucoup de mes élèves y entrèrent en effet et formèrent le noyau de cette nouvelle école.

Madame de Guibert, supérieure depuis de longues années de l'Externat de Bellefontaine, alors établi rue Toussaint, me demanda en location mon immeuble, devenu vacant, de la rue Saint-Évroult. Je le lui louai, vide d'élèves; pas une des jeunes filles qui fréquentaient mon pensionnat n'entra à l'Externat de Bellefontaine.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir insérer cette lettre dans le prochain numéro de la *Revue*, afin que se trouve rectifiée l'erreur commise bien involontairement, j'en suis certaine.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments très distingués.

M. Biotteau.

Madame veuve Rivière

Mme veuve *Rivière*, née Marie-Arsène Desmau, est originaire de Craon (Mayenne). Elle a obtenu son brevet de capacité à Laval, le 27 mars 1835.

Après avoir exercé les fonctions d'institutrice comme maîtresse adjointe, pendant cinq ans à Angers, deux ans à Domfront, neuf ans à la Ferté-Macé et à Séez (Orne), Mme Rivière revient à Angers où elle donne des leçons particulières dans les familles.

Le 22 mai 1875, cette dame adresse à qui de droit une demande dans le but d'établir un pensionnat d'enseignement primaire libre, place du Champ-de-Mars, n° 18 [1].

[1] L'hôtel du n° 18, occupé en ces dernières années par l'externat primaire du pensionnat de Mlle Poisneau, a disparu en 1903 en vue du dégagement du Palais de Justice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La disparition de l'école du boulevard des Lices, qui vient d'avoir lieu, favorise d'autant plus la maison nouvelle que Mlla Mulot y est immédiatement admise comme collaboratrice.

Mademoiselle Mulot

Mlle *Louise-Joséphine Mulot* est née à Mamers (Sarthe), le 2 juillet 1848. Après avoir obtenu son brevet de capacité pour l'enseignement primaire, la jeune fille est admise à professer au pensionnat de la rue Valdemaine, tenu alors par Mlle Brossier. Elle suit celle-ci au boulevard des Lices et y reste jusqu'au licenciement des élèves en 1875. Mlle Mulot est aussitôt admise comme maîtresse adjointe chez Mme veuve Rivière qui vient d'ouvrir un pensionnat, hôtel Lagarde, place du Champ-de-Mars, no 18. Trois années sont à peine écoulées, Mme Rivière se décide à quitter la direction de la maison ; elle en fait la cession à Mlle Mulot qui reçoit l'autorisation nécessaire (mars 1878). Bientôt Mlle Mulot se trouve à l'étroit sur le Champ-de-Mars, elle rêve de faire grand et suggère, du moins je suis porté à le croire, l'idée à des constructeurs d'élever un édifice propre à y établir un pensionnat. Les hommes de l'art se mettent à l'œuvre et un vaste bâtiment surgit au bout de la rue du Quinconce, à l'endroit où elle s'amorce à la rue Franklin. De ce côté, la façade est décorée de deux médaillons d'hommes célèbres ; l'autre façade est en bordure de l'avenue Jeanne d'Arc. Mlle Mulot s'y installe au commencement de septembre 1881.

Mais, soit que le siège de l'institution soit trop éloigné du centre de la ville, soit que la proximité de la voie du Mail lui nuise moralement, le vaste édifice n'attira point d'élèves. Puis Mlle Mulot, chargée en 1885, par le Conseil Général, de l'éducation des enfants aveugles, choisit dans la banlieue d'Angers un lieu plus propice au genre de vie de ces malheureux. Ses collaboratrices, auxquelles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

incombait maintenant le soin des jeunes filles et qui doivent bientôt en avoir la direction effective, ne veulent point prendre à leur compte la location par trop onéreuse de la maison de l'avenue Jeanne d'Arc. Le bail est résilié et le pensionnat vient s'aménager toujours rue du Quinconque, mais cette fois vis-à-vis le jardin du Mail, entre la rue Tarin et la rue Desjardins ; Mlles Faraud, maîtresses adjointes de l'institution, continuent leurs fonctions pendant que la directrice nominative emmène ses aveugles dans les bâtiments de l'ancienne abbaye des Bonshommes, sur le chemin de la Meignanne.

Mlle Mulot s'est fait une spécialité en ce genre d'éducation ; la méthode qu'elle a innovée est des plus ingénieuses et donne des résultats appréciables. Elle permet à ces infortunés de lire et écrire, pour ainsi dire comme les autres écoliers. Ainsi, pour écrire, ces infortunés se servent, comme d'un canevas, d'une plaque de métal très ingénieusement ajourée. En appuyant un peu sur le crayon, ils donnent aux lettres de notre alphabet assez de relief pour leur en permettre la lecture au toucher. Les opérations de calcul, avec chiffres ordinaires, se font à l'aide du même procédé. De cette façon tout clairvoyant peut suivre le travail des aveugles à l'égal de celui des autres enfants.

Ce procédé a valu récemment, novembre 1901, à un jeune aveugle, M. Vento, de subir avec succès l'examen, en Sorbonne, dans le même espace de temps que les autres candidats, à l'aide du guide « stylographe » inventé par Mlle Mulot. M. Vento, élève de cette institutrice, a été reçu avec la mention « Bien ».

Mademoiselle Faraud

Mlle *Marie-Antoinette-Eugénie Faraud*, née à Besançon (Doubs) le 23 novembre 1851, est la fille d'un professeur de mathématiques qui occupa pendant de longues années

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une chaire au Lycée d'Angers : Mlle Marie reçut à Rennes, le 17 avril 1872, le brevet de capacité pour l'instruction élémentaire. La même année elle remplit chez Mlle Brossier les fonctions de maîtresse adjointe jusqu'au 1er octobre 1875. A cette date et pendant deux ans, Mlle Faraud entre comme institutrice chez Mme Choré, propriétaire à Angers.

A partir du 1er octobre 1877, Mlle Faraud devient la collaboratrice active de Mlle Mulot, qu'elle suit de l'hôtel du Champ-de-Mars à celui de l'Avenue Jeanne d'Arc.

Le 19 mai 1885, Mlle Faraud sollicite et obtient l'autorisation de remplacer Mlle Mulot dans la direction de son pensionnat de la rue du Quinconce. En avril 1890, la même institution est transférée rue Ménage 23. Cependant l'Annuaire du département pour 1890 place l'école de Mlle Faraud rue Franklin n° 42. Fin avril 1892, elle s'installe rue du Quinconce n° 12.

Mademoiselle Lavenue

Mlle *Louise-Adélaïde Lavenue*, née à Paris le 6 décembre 1821, reçoit ses diplômes de capacité pour l'enseignement les 1er juin 1844 et 24 juin 1846. L'institutrice débute comme conférencière d'abord à Bordeaux, pendant les années 1867 et 1868, puis à Paris jusqu'en 1870, rue de Vaugirard.

Mlle Lavenue vient alors prendre domicile à Angers et va dans les familles donner des leçons particulières. Après s'être ainsi fait connaître, Mlle Adélaïde demande, le 23 octobre 1876, à ouvrir un cours d'instruction primaire élémentaire dans un hôtel de la place Lorraine. L'autorisation lui est accordée.

Instruite et laborieuse, ses efforts sont appréciés et le local occupé devient insuffisant.

Mlle Lavenue a transféré son institution au n° 8 de la rue Rabelais, et là, depuis une vingtaine d'années, elle réunit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une trentaine d'enfants. Les plus grandes sont initiées à l'enseignement supérieur par un professeur du lycée. Mlle Lavenue, me dit-on, ne s'est point posée comme éducatrice, au sens propre du mot, sa méthode didactique est surtout orale; elle laisse à d'autres ce savoir éminent désigné aujourd'hui sous le nom d'aptitudes pédagogiques.

D'âge avancé, cette maîtresse s'est associé d'abord une institutrice pourvue du brevet supérieur, Mlle Boumier.

Mlle *Marie Boumier* est originaire du Mesnil (Maine-et-Loire) où elle reçut le jour, le 11 décembre 1863. Elle a passé avec succès ses examens pour le brevet supérieur à Rennes, le 28 juin 1880. Admise aussitôt après comme institutrice adjointe chez Mlle Lavenue dont l'institution était alors au n° 2 de la rue Desjardins, Mlle Boumier a suivi rue Rabelais l'externat lorsqu'il s'y est installé.

Pour régulariser sa position chez Mlle Lavenue, la « coadjutrice » a demandé le 29 décembre 1890 et obtenu un mois après l'autorisation de tenir un externat de jeunes filles rue Rabelais n° 8.

Mlle Boumier, me dit-on, aurait depuis 1898 quitté l'établissement de Mlle Lavenue et son poste serait rempli par Mlle Roumenteau, précédemment professeur au Lycée de jeunes filles de la ville de Tours; Mlle Lavenue lui abandonne complètement la direction (octobre 1903) de la maison et elle-même prend sa retraite chez les religieuses Augustines de la rue de la Madeleine.

Madame Bouic

Mme *Bouic (Émilie-Joséphine Marchand)* est née à Grez-Neuville, le 24 août 1851, où son père remplissait honorablement les fonctions d'instituteur communal.

Après de brillantes études faites au pensionnat de Mlle Gellerat, Mlle Émilie subit avec succès à Rennes, le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

20 avril 1870, les épreuves du brevet de capacité (2e ordre) et celles en vue du 1er ordre le 11 juin 1873. Embrassant la carrière de l'enseignement, la jeune débutante professe au pensionnat même où elle a été élevée et y reste jusqu'en avril 1877.

A cette date, Mlle Marchand est nommée institutrice communale à Mozé (Maine-et-Loire). Il est à croire que, dans ce modeste poste, la distinguée maîtresse ne trouve point à développer toutes ses qualités éducatrices, car, l'année scolaire écoulée, Mlle Marchand revient prendre sa chaire à l'importante institution de Mlle Gellerat.

Devenue Mme Bouic et le mari étant professeur au Lycée d'Angers, la nouvelle épouse ouvre à son compte un externat de jeunes filles rue Saint-Léonard nos 21 et 27 (fin septembre 1885).

Mme Bouic mourût subitement dans les premiers jours d'octobre 1897.

Mademoiselle Allard

Mlle *Marie-Victorine-Amélie Allard*, née au Mans le 5 janvier 1865, reçut son brevet de capacité (second ordre) à Rennes, le 7 avril 1882.

Mlle Allard débute dans l'enseignement au pensionnat de Mlle Mulot, en 1888, comme maîtresse adjointe ; elle remplit ces fonctions jusqu'au moment où, très avantageusement connue, elle ouvre à son compte un externat de jeunes filles place du Lycée no 5.

A cet effet, la demande de Mlle Allard remonte au 14 septembre 1898.

La prospérité de la maison oblige la maîtresse à se faire autoriser à joindre un internat à son institution (août 1901). Les cours sont suivis par une quarantaine d'élèves ; quelques-unes y poursuivent l'enseignement primaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

supérieur. Un professeur du Lycée occupe la chaire de langues vivantes.

Mlle Allard a obtenu les palmes académiques en janvier 1904.

Madame Cristofini

Mme *Cristofini*, de son nom de fille Blanche Morel, est née à Saint-Herblain (Loire-Inférieure), le 26 juin 1866. Elle passe les examens pour obtenir le brevet de capacité à Poitiers, le 4 mai 1883. Sa carrière dans l'enseignement est, suivant sa déclaration, ainsi répartie : de 1887 à 1890, elle exerce ses fonctions rue Éblé, 19 ; l'année suivante, Mme Cristofini professe dans le département de Seine-et-Oise ; puis revenue à Angers en mai 1891, c'est rue Fulton, n° 18 que cette institutrice exerce sa profession.

Au décès de Mme Bouic (octobre 1897), Mme Cristofini demande et obtient l'autorisation de la remplacer dans l'externat de la rue Saint-Léonard, n° 27.

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Août 1909

Moyenne barométrique : 760^{mm},81 ; minimum le 18, à 7 h. du matin, 751^{mm},16; maximum le 19, à 10 h. du soir, 767^{mm},85; écart extrême, 16^{mm},69.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 13°,24; des minima (sans abri), 13°,01; des minima (sur le sol gazonné), 12°,18; des maxima (sous l'abri). 24°,93; des maxima (sans abri), 28°,76; des maxima (boule noire, sans abri), 32°,31; des maxima (sur le sol gazonné), 35°,06; d'une eau de source, 15°,67; du mois, 19°,62.

Minimum absolu (sous l'abri), le 4, 7°,2; minimum absolu (sans abri), le 4, 6°,8; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 4, 5°,6; maximum absolu (sous l'abri), le 8, 33°,6; maximum absolu (sans abri), le 8, 39°,6; maximum absolu (boule noire sans abri), le 8, 44°,3; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 8, 47°,6.

Humidité relative moyenne du mois, 68; minimum, 27, le 11 à 4 h. du soir; maximum 100, le 28 à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,52; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 5, 6, 11 et 12; la plus forte, 10,0 le 17. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 224 h. 35^{m} environ; fraction d'insolation, 0,50.

Pluie totale du mois, 75^{mm},5 en 7 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 41^{mm},5 le 21. Evaporation, 139^{mm},10.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 7 jours du N-E; 4 jours de l'E N-E; 1 jour de l'E S-E;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1 jour du S-E; 2 jours du S S-W; 6 jours de l'W S-W; 3 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 2 jours du N-W; 2 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,2. Vitesse maximum du vent le 18, à 7 h. 47m du matin, 22m5, par seconde (vent S-W).

Rosée, les 2, 3, 4, 7, 11, 12, 13, 15, 19, 22, 23, 26, 27, 29, 30. Brouillards les 1, 20, 28 le matin; halos solaires, les 15, 19, 20.

Éclairs le 8, à 8 h. 10 du soir au N-W; éclairs le 9 à 1 h. du matin, au N; orage le 8, de 10 h. 10m du soir à 1 h. du matin, du S à l'E N-E; éclairs le 15 à 11 du soir à l'E. Fortes oscillations du baromètre le 16, 2 h. à 10 h. du matin.

Début de la maturité de la vigne (Chasselas) le 16, milieu de la maturité le 22.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

La fête organisée le 1er août en l'honneur de Joachim du Bellay « en son petit Liré » par le journal l'*Angevin de Paris* et par la Société des Artistes angevins a eu un succès sans précédent dans l'histoire du folklore angevin.

On sait quelles sympathies avait conquises cette généreuse conception de M. Henry Coutant de glorifier, en une fête à du Bellay, tout le génie angevin et de résumer dans la célébration de cette gloire toutes nos gloires passées et présentes... La presse d'Angers, de Paris et d'ailleurs avait, dans son ensemble, accueilli cette idée comme elle le méritait. On pouvait donc s'attendre à ce que la fête fût une de ces jolies fêtes, malheureusement trop rares, où l'amour du beau réunit toutes les intelligences et tous les cœurs. Ce fut plus beau, plus grand encore. Il est difficile d'exprimer des émotions de ce genre : ceux qui les ont goûtées dimanche n'en ont jamais sans doute connu de telles et je ne sais pas quels mots sauraient témoigner à Henry Coutant la reconnaissance que nous lui devons de nous les avoir procurées.

M. René Bazin, sous le patronage d'honneur duquel, comme de juste, la solennité était placée, n'a pu répondre à l'invitation des organisateurs. Peut-être se doute-t-il des regrets que son absence a causés, de quel prix eût été sa présence et comme sa parole eût couronné la journée.

La fête officielle devait commencer à 3 heures à la mairie par l'inauguration de la plaque d'ardoise offerte par souscription à la commune de Liré. Bien avant l'heure la foule se presse autour de la petite mairie, toute remise à neuf pour la circonstance. La plaque est là, sous son voile. La foule grossit et déborde de partout. Mais on annonce que le dernier train d'Angers par lequel doivent arriver encore nombre d'invités et la Sainte-Cécile a subi un retard de trois quarts d'heure. On patientera. Et la foule augmente sans cesse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parmi les derniers arrivants j'ai noté M. de la Bourdonnaye, sénateur ; le docteur Monprofit, maire d'Angers ; M. et Mme Gilles Deperrière, M. et Mme Adrien Planchenault, Mme Brossard de Corbigny, vicomte et vicomtesse de Saint-Pern, comte de la Turmelière, dont le manoir vit naître du Bellay, Mme Coutant, M. et Mme de Lachapoulie, baron de Champrel, M. A.-J. Verrier, docteur Jagot et Madame, Mme Barot, MM. Teissier, Alleaume, M. Guilbault, maire de Liré, et les membres du Conseil municipal, M. Gauffreteau, maire d'Ancenis et son Conseil, MM. Touchard, Philippe, Terrien, etc., etc.

Tout le monde est là. M. Henry Coutant, pendant qu'on enlève le voile qui recouvre la plaquette, fait, en termes chaleureux, au nom de l'*Angevin de Paris*, au nom de l'Anjou, remise du monument à la commune de Liré. Sur la plaque d'ardoise que surmonte un exquis médaillon en bronze de du Bellay, dû au talent du sculpteur angevin Chesneau, s'étale en fines lettres d'or l'impérissable, le fameux sonnet :

Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage,
Ou comme cestuy-là qui conquit la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son aage.

Quand revoiray-je, hélas, de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Revoiray-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province et beaucoup d'avantage?

Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeux
Que des palais romains le front audacieux,
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine,

Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la doulceur angevine.

M. Peyssonnié, président de la Société des Artistes angevins, prononce quelques paroles également applaudies : « Puisque, termine-t-il, du Bellay vous a beaucoup aimés, gardez pieusement son image et son souvenir. »

M. Guilbault, maire de Liré, remercie en termes vraiment émus et les organisateurs de la fête et les invités.

Puis Mme Lherbay, de la Comédie-Française, monte à son tour sur la petite estrade improvisée... et, dans le silence qui se fait plus grand encore, d'une belle voix grave et qui nuance et cisèle chaque vers, elle récite *Le Dernier rêve*, un saisissant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poème de Paul Sonniès (M. Peyssonnié) aux rimes pleines de grâce mais plus encore à l'idée admirablement ingénieuse et poétique : et la voix de l'incomparable artiste avait des accents d'une adorable douceur pour dire :

Si la France ne peut m'accorder d'autre gloire,
Qu'au moins l'heureux Anjou caressé par la Loire
Garde pieusement du Bellay de l'oubli.
Que mon corps ignoré seul soit enseveli ;
Mais qu'au bord du chemin où sourit mon village,
Dans le petit Liré, mon nom et mon image
Survivent, échappés à la nuit du tombeau.
Là, qu'un sonnet, le mieux inspiré, le plus beau,
Celui qui célébra la douceur angevine
Se creuse en lettres d'or dans une ardoise fine...

Enfin la Sainte-Cécile au grand complet exécute, avec si possible plus de perfection encore, semble-t-il, que chaque fois, un *Hommage à du Bellay*, chœur à quatre voix de Gustave Mouchet, poème de Maurice Couallier, d'une poésie et d'une harmonie qu'on eût dit irréalisables.

On écourte un peu cette partie officielle de la cérémonie en raison de l'heure.

Quand le gros du cortège arrive au théâtre de verdure tout a déjà subi l'assaut de la foule. M. Coutant, qui n'a pas craint d'assumer pour la circonstance les ingrates fonctions de régisseur, s'évertue en vain à placer tout le monde et surtout à mettre un peu d'ordre dans la foule.

Les commissaires sont débordés et les barrages enfoncés. Petit à petit, à force de douceur et de patience, les organisateurs casent chacun, rétablissent l'ordre et obtiennent le silence.

Le spectacle est alors unique.

Le ciel, d'abord d'un bleu ardent, s'appâtit avec la tombée du jour et devient légèrement floconneux. De frêles traînées d'un gris argent s'effilochent, le soleil se penche dans ce ciel d'aquarelle, au loin se silhouettent sur le doré de l'horizon deux moulins anguleux et tout ce décor de rêve tient entre les portants du théâtre et fait une toile de fond si prestigieuse, si irréellement belle que nul décorateur n'en a jamais rêvé de telle.

A droite c'est le panorama lointain des collines aux fléchissements si doux et déjà teintées d'un mauve presque crépusculaire.

Et sur les bancs toute une foule élégante et choisie, vibrante et bruyante un peu, mais toute prête — on le sentait — à l'atten-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion, on peut dire au recueillement. Tout autour, comme une corbeille vivante, des coiffes, des coiffes encore, les plus jolies coiffes de Liré, des environs et de l'Anjou sur les plus jolis minois du monde.

Après un chœur de la Sainte-Cécile on tape les trois coups pour *Au tombeau de Virgile*, l'acte en vers de Maurice Couallier, lauréat du prix de poésie de l'Académie pour 1909. Ah ! qu'il faudrait se recueillir longuement pour traduire, même de loin, les inoubliables moments vécus là ! Ce silence religieux où l'on sent par instants passer comme un frisson ; Duquesne, *notre* grand Duquesne en du Bellay, égrenant lentement sur la foule les strophes tantôt enflammées et tantôt caressantes et douces du poème de Couallier dont chaque vers, s'élançant dans l'azur, allait se poser sur quelque point du paysage pour lequel il semblait fait tout exprès, la si chaude voix de Duquesne devant ce paysage qu'ils illustrent et font vivant dire ces vers :

C'est l'infini des champs, des bois et des vergers,
Où glisse le frisson des feuillages légers...

De tels vers étaient-ils faits pour le paysage adorable qui les encadrait ou le paysage était-il fait pour eux ? On ne sait plus... C'est une communion de beauté, où toute la nature se fait poésie, où les vers ont la beauté du ciel et des eaux...

C'est le pays des eaux claires, des eaux dormantes
Parmi les frais enclos des iris et des menthes...

Ces vers sont beaux, admirablement beaux, et ils possèdent encore, outre leur beauté plastique et leur harmonie, une beauté profonde et cachée, infiniment émouvante et dont le charme est indicible.

Je sais, je sais que d'aucuns ont senti leurs yeux se mouiller à certains passages, je sais qu'à deux reprises j'ai cru percevoir, impalpable, invisible, et pourtant présente, passer sur nos fronts comme un souffle divin dont le frôlement vous enivre jusqu'à l'angoisse, l'âme même, l'âme vivante de notre petite patrie...

Mais comment dire la beauté de ces vers ?

L'ardoise !... O souvenirs ! L'ardoise bleue et fine,
C'est le vrai marbre, enfant de la terre angevine !
Non, le marbre orgueilleux de ces temples détruits !
Mais un marbre imprégné du sombre azur des nuits.
C'est le sang bleu qui court sous la verte prairie,
Une roche qu'un dieu de rêve aurait pétrie
Du bleu profond du ciel et du bleu clair des eaux...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et surtout que dire de tels vers quand ils sont interprétés par un Duquesne que seconde une artiste comme Mme Lherbay, de la Comédie-Française, dont la voix a des richesses inouïes, et servi par la joliesse d'une jeune actrice comme Mlle Ugazzio, de la Comédie-Française?

Cette dernière a dit avec une grâce et une mutinerie charmante le *Vanneur de blé* et ces vers fameux, si légers, si clairs, prenaient encore sur ses lèvres je ne sais quelle saveur rustique et quelle grâce bondissante :

A vous, troupe légère.... Mlle Ugazzio a dit aussi les *Coiffes angevines*, les célèbres *Coiffes angevines*, de Paul Pionis dont peut-être on n'avait jamais si bien compris la touchante beauté.

M. Maurice Couallier, de sa belle voix sonore de poète, lit un charmant poème d'un liréen, M. Denecheau.

Mme Lherbay et M. Duquesne reparaissent pour interpréter le *Retour au pays*, poème dialogué d'Eugène Roussel. Ce furent encore des minutes où l'on croyait palper, toucher et voir l'immatérielle beauté.

M. Duquesne et Mme Lherbay furent encore extraordinairement émouvants. Mme Lherbay, qui ne m'a pas paru belle — au moins au sens commun du mot — avait vêtu une beauté supérieure à toutes les beautés, une beauté spirituelle. Et quand donc frémirons-nous encore du frémissement qui nous a saisis quand — je la vois encore — le bras tendu, les cheveux défaits et mêlés de fleurs, si douce, si fraternelle, si vraiment Muse, elle penchait vers son du Bellay cette prière :

« ... Que la pourpre d'Horace
Et que le manteau d'or par Virgile tissé
Ne servent qu'à vêtir ta Muse du passé !
Même, sois ménager de la splendeur romaine :
Si la coiffe légère et la jupe de laine
S'harmonisent encore à sa chaste beauté,
Respecte ces atours en leur simplicité... »

La représentation s'est terminée par de nouveaux chœurs de la Sainte-Cécile dirigée par M. Englebert et par M. Lépicier. Le chœur de Gustave Mouchet, redemandé, a été acclamé.

Enfin, c'est le concours des coiffes.

Le concours de coiffes, dû à l'initiative originale de M. Marc Leclerc, secrétaire de rédaction de l'*Angevin de Paris*, a eu un succès de curiosité et de sympathie bien mérité et l'on ne saurait trop applaudir à des tentatives de ce genre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'idée de ce concours est délicieuse et Marc Leclerc a droit à de gros remerciements pour avoir ainsi tenté d'encourager le respect des jolies coutumes et pour avoir mis en pratique les excellents conseils du poète Pionis.

Tous deux et les dames qui faisaient partie du jury eurent fort à faire pour discerner leurs prix. Toutes les coiffes étaient plus jolies les unes que les autres et c'était exquis cette neigeuse floraison.

« De grands papillons blancs, qui, palpitantes ailes,
« Se posent sur le front en fleurs des jouvencelles. »

ainsi que dit si joliment Couallier.

Le prix d'honneur spécial a été décerné à Mme Marie Jubin, de Montjean, qui a conservé non seulement le bonnet, mais toutes les pièces si seyantes du vieux costume de l'Anjou et qui — il faut le dire ici bien haut — est restée 41 ans dans la même maison.

Oh ! René Bazin, vous qui parlez si bien des vieux et loyaux serviteurs, que n'étiez-vous là !

Le premier prix échoit à Mme Cailleau, de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Enfin des seconds prix ex-aequo — elles étaient toutes plus mignonnes les unes que les autres — sont décernés à Mlles Valentine et Amélie Brelet, de la Boissière-sur-Èvre ; Cailleau, de Sainte-Gemmes ; Mmes Gauthier et Jary, d'Angers ; Mlles Marie Allard, de Bouzillé ; Rose Gabory, de Liré ; Mme Testard, de Liré ; Mlles Poilane, du Fuilet ; Marie Airrie, de Liré ; Joséphine Réthoré, de Saint-Rémy-en-Mauges ; Marie Voleau, de la Boissière-sur-Èvre ; Agnès Bellion, Marie Cesbron, Marie Chiron, Madeleine Guiry et Eulalie Chenouard, de Liré ; Léontine Toublanc et Marie Antier, de Drain; Clémentine Huchon et les trois sœurs Terrien, de Liré.

M. Rivière, venu spécialement d'Angers, photographia ces gentilles frimousses avec, comme de juste, au centre, le bon poète Pionis, président du concours, et la dislocation commença.

Le soir enfin, à 7 h. 1 /2, un banquet réunissait sous une vaste tente un certain nombre d'invités.

M. Peyssonnié, président de la Société des Artistes Angevins, le préside, ayant à sa gauche MM. Henry Coutant, Guilbault, maire de Liré, Mme Lherbay, M. Gilles Deperrière, président des Amis des Arts, Mlle Ugazzio ; à sa droite le Dr Monprofit, maire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Angers, Duquesne, M. Lépicier ; en face de lui, MM. Couailler, Roussel, Pionis, A.-J. Verrier, Mouchet, Chesneau et les représentants du *Petit Phare*, du *Pays Bleu*, du *Patriote de l'Ouest* et du *Journal de Maine-et-Loire*.

Je ne peux pas parler de ce banquet car, rien de ce que l'on y fit et de ce que l'on y dit ne ressembla à ce qu'on fait et dit dans les banquets. Parler de la gaîté, de la sincère, de la cordiale gaîté qui y régna ne dirait pas ce que je veux dire et ne traduirait pas le charme absolument particulier qu'on y goûta.

Je vous dis qu'on y respirait une atmosphère qu'on ne respire nulle part. C'était une gaîté plus fine que celle qu'on est accoutumé de trouver en un banquet, une simplicité plus grande que celle qu'on serait excusable de prêter à des célébrités comme Lherbay, Duquesne, Couallier et tous les autres, une séduction infinie mais intraduisible.

J'ai hâte de proclamer que M. Deperrière institua, séance tenante, et décerna à Mlle Célina Leloup, qui n'avait pu concourir au concours de Marc Leclerc, un prix spécial, baptisé prix Deperrière et que, tout comme dans les vraies distributions de prix, M. Deperrière embrassa l'élue. Et puis ce furent les toasts. Ici, il faudrait trop en dire. Chacun place son mot, ému parfois, émouvant aussi, amusant souvent.

En termes très heureux, M. Henry Coutant remercie ses invités — lui que chacun aurait dû remercier — et dit sa joie, sa bonne et franche joie, d'avoir favorisé non pas sans doute l'éclosion mais le radieux épanouissement de tant de talents.

Il remercie autant que faire ceux qui ont apporté leur tribut à cette fête de l'esprit, MM. Roussel, Chesneau, le bon sculpteur, David Bernard, G. Mouchet et les autres.

Il remercie également le maire de Liré, M. Guilbault, l'adjoint M. Terrien, et tout spécialement M. Terrien fils dont le dévouement pendant tous ces jours de préparation un peu fiévreuse fut inimaginable. Remerciements également à la Sainte-Cécile, au grand Duquesne, à Mme Lherbay, à tous les auteurs et à leurs interprètes, à l'ami Leclerc, à Jouas, etc., etc.

On entend successivement une spirituelle allocution de M. Peyssonnié qui fait battre un ban pour MM. Verrier et Onillon ; quelques paroles vibrantes du Dr Monprofit qui glorifie cette fête de l'humanisme ; quelques mots charmants comme toujours de M. Gilles Deperrière qui lit une lettre de M. Cochard, président du Syndicat d'Initiative, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Coutant boit à la presse, Marc Leclerc à Paul Pionis, à A.-J. Verrier.

On applaudit enfin M. A.-J. Verrier, le vieux maître aimé qui chante et fait chanter son *Vin d'Anjou*.

Duquesne prononce de chaleureuses paroles à l'adresse de Henry Coutant en qui il fait applaudir et acclamer comme il le mérite le *porte-drapeau de l'Anjou*.

Paul Pionis nous récite ses coiffes et, comme le bon poète se trouble, Mme Lherbay, dans un joli élan, termine la strophe et, dans les bravos enthousiastes, déclame ces strophes touchantes, si tendrement et si fidèlement angevines.

M. Couallier parle à son tour et c'est enfin dans la nuit venue, après une retraite aux flambeaux organisée par la municipalité avec le concours de la musique d'Ancenis, le retour, par bande à Ancenis, où un dernier train nous attend.

Ces belles heures de poésie et d'art, ces minutes que l'on ne saurait plus oublier ont vécu. Mais un parfum en demeure, et je pensais à ces choses, pendant que dans la nuit si douce, si bleue, montait du cœur d'aucuns, vers le ciel où s'allumaient les clous d'or des étoiles, des vers, comme une oraison :

« *Heureux qui comme Ulysse...* »

A. M.

(Extrait de l'*Angevin de Paris*.)

***

Nous avons annoncé que le *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, reconstitué et publié par M. le chanoine Urseau, a été honoré par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une quatrième mention au Concours des Antiquités nationales.

Voici en quels termes le rapporteur du concours, M. Noël Valois, s'est exprimé au sujet du travail de M. le chanoine Urseau :

« Une reconstitution d'un caractère bien différent, celle du *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, a été opérée, avec le même soin et le même succès, par le M. chanoine Urseau, à qui nous attribuons la quatrième mention.

« Il ne s'agissait plus, cette fois, de rapprocher des statues, des bronzes, des mosaïques, mais de retrouver le texte de plus de deux cents chartes comprises entre le XIe et le XIIe siècle, qui étaient transcrites jadis dans un cartulaire fameux dont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'original, mis au rebut, dépecé par les relieurs, a disparu vers la fin de l'époque révolutionnaire. En s'aidant d'une table rédigée en 1734 et d'extraits pris au XVIIe ou au XVIIIe siècle, l'auteur est parvenu à restituer le texte de cent soixante-dix de ces vénérables actes, infiniment précieux pour l'histoire de l'Anjou. Avec une précision méticuleuse, il a noté l'origine de chacun de ces fragments, indiqué les auteurs qui les ont reproduits, cités ou mentionnés. Ses interprétations, ses explications géographiques témoignent généralement d'autant de science que de méthode. Il a porté son attention d'une façon toute particulière sur la composition du chapitre d'Angers, et la connaissance qu'il a acquise des noms des principaux dignitaires l'a mis à même de proposer des dates au moins approximatives pour beaucoup d'actes dépourvus d'indications chronologiques. »

***

La Galerie des Maires d'Angers, à l'Hôtel de Ville, vient de s'enrichir d'un très beau portrait d'Augustin Giraud, maire de cette ville, de 1832 à 1837.

C'est une copie due au pinceau de notre distingué concitoyen M. Audfray, gracieusement offerte par M. Giraud, de Nantes, parent d'Augustin Giraud, qui conserve l'original.

***

Un archéologue angevin bien connu, qui signe « Saint-Jean », vient d'envoyer au *Petit Courrier* une lettre que nous nous empressons de reproduire :

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Dans un de vos derniers numéros, vous avez publié un article relatif à la tour de la Haute-Chaîne, à demi enfouie dans les décombres ; de son côté, dans le *Pays Bleu*, M. Lelardeux demandait le dégagement complet de ce monument, et combien avait-il raison.

« Ne pourrait-on pas faire pour elle ce qui a eu lieu pour l'ancien Hôtel de Ville, sur le boulevard Carnot.

« A ce seul reste des fortifications de la Doutre se rattache un souvenir historique que tout angevin devrait connaître et qui aurait dû mériter à la Tour d'être traitée avec plus d'égards.

« Quand les Vendéens, au retour de Dol, voulurent tenter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'assaut des murs près la Porte Saint-Michel, ce fut « une pièce « de 36, hissée sur la plate-forme de la Tour qui battait à « mitraille et à boulet tout le voisinage de cette porte et les « força de se retirer dans la maison de Saint-Serge et dans celles « qui l'avoisinaient. » (*Récit historique de ce qui s'est possé à l'attaque d'Angers par les brigands de la Vendée les* 13 *et* 14 *frimaire*. Angers, imprimerie nationale, chez Mame.)

« J'ai encore connu en mon enfance le pointeur de la pièce, ancien canonnier des vaisseaux de Sa Majesté, patriote enragé qui, horriblement sourd, finissait ses jours en tournant la roue chez un coutelier de la rue Saint-Étienne, et il était curieux de l'entendre raconter les ravages causés dans les rangs des assaillants par la sûreté de son tir. Jusqu'à la démolition de l'hôtel Besnardière, on a pu voir incrusté dans le mur de la salle à manger un des boulets du siège.

« Tout près de ce vieux brave, une de ses voisines, ravaudeuse, logée dans les maisons accolées à l'ancienne église Notre-Dame, rappelait qu'elle et d'autres enfants assuraient le service des munitions de cette pièce. Ils descendaient du château par les rues de la Cité, se défilaient en rampant derrière les parapets du Grand-Pont, chacun portant pendu au cou un sac renfermant une gargousse.

« Si nous vivions en Suisse, en Allemagne ou en Belgique, où on fait tout pour attirer les touristes, on eût entouré ce monument d'un joli square, peut-être même créé une fête annuelle, comme la promenade au mur de l'Échalade, où chaque année les Genevois vont célébrer leurs succès d'avoir repoussé l'assaut des troupes du duc de Savoie. On y eût appris aux petits angevins ce qu'avaient fait leurs aïeux.

« Chez nous on a préféré enfouir la tour pour la déterrer à moitié et la gratifier par surcroît de tous les résidus d'un égoût.

« Enfin on l'a débaptisée, la pauvre. Quand la tour Guillon a disparu à la Basse-Chaîne (dans la culée du pont du côté de l'abattoir) on a transféré son nom à celle qui subsistait à la Haute-Chaîne; maintenant la voilà, de par le bon plaisir d'un reporter, devenue la Tour des Anglais. Ne pourrait-on enfin lui rendre son vrai nom de tour Salvert, ainsi appelée du ministre protestant qui, après avoir sauté du haut des murs, fut tué près de là, à la Saint-Barthélemy.

« Quoi qu'il en soit, prenez-la sous votre protection, Monsieur le Rédacteur et recommandez-la à l'actif et intelligent président

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Syndicat d'initiative de l'Anjou, M. Cochard, sans quoi, un de ces jours on la fera disparaître, étranglée sournoisement, sous prétexte d'alignement, tout comme un autre témoin des premiers temps de l'aurore de la Révolution, le chêne du chemin des Trois-Paroisses, route de Sainte-Gemmes, et un des derniers arbres de la Liberté de la première République, sacrifié à l'élargissement d'un chemin qu'on eût aussi bien fait passer deux mètres plus loin.

« Agréez, etc... »

La *Revue de l'Anjou* ne peut que s'associer à l'idée exprimée ici. Il importe, en effet, que sans plus tarder on assure la conservation de cette vieille tour.

***

Sont nommés

Chevalier de la Légion d'Honneur

M. Blain Charles, professeur au Lycée d'Angers.

Officier d'Académie

M. Vichot Lucien, chirurgien-dentiste à Angers.

Commandeurs du Mérite Agricole

M. Cousté, directeur au dépôt d'étalons d'Angers;
M. Pottier, viticulteur à Allonnes, Conseiller général.

Officiers du Mérite Agricole

M. Allain-Targé, président de chambre à la Cour des Comptes ;
M. Choleau, viticulteur, maire de Blaison.

Chevaliers du Mérite Agricole

M. Babin Henri, viticulteur à Ingrandes ;
M. Baldet Gabriel, préposé en chef de l'octroi à Angers ;
MM. Chasles Louis, agriculteur à Saint-Philbert-du-Peuple ;
M. Féline Louis, capitaine écuyer à l'école de cavalerie de Saumur ;
M. Furpoirier Clément, forgeron-constructeur de machines agricoles à Angers ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Gazeau Valentin, juge suppléant au Tribunal de Commerce d'Angers ;

M. Gillemet Théodore, fabricant d'instruments aratoires à Varennes-sur-Loire ;

M. Lebas Auguste-Toussaint, jardinier-chef du Jardin du Mail à Angers ;

M. Mazel Olivier-Charles-Armand-Adrien, colonel commandant l'école de cavalerie de Saumur ;

M. Normand Émile, maire de la Ménitré ;

M. Portat Jean, conducteur des Ponts et Chaussées, inspecteur de la voirie municipale, à Angers ;

M. Dorgère, viticulteur à Cheffes ;

M. Dargelos, employé des Postes à Angers ;

M. Banchereau, brigadier au Dépôt d'étalons à Angers ;

M. Brunet, maire de Juigné-sur-Loire ;

M. Rabineau, viticulteur à La Possonnière ;

M. Piton, viticulteur à Ingrandes ;

M. Lefort, proposé en chef de l'Octroi de Cholet ;

M. Moreau Joseph, propriétaire à Combrée ;

M. Durand, maire de Jarzé ;

M. Thuau, maire de Marcé ;

M. Girollet, inspecteur des Chemins de fer de l'État à Cholet ;

M. Gallard, viticulteur, maire de Montrevault ;

M. Taveau, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

M. Chasluau, viticulteur à Brézé ;

M. Jamin, viticulteur à Chacé ;

M. Vaugouin, régisseur à Segré ;

M. Moreau, propriétaire à Combrée.

Chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand

M. Fresneau, avocat à la Cour d'Appel d'Angers ;

M. Conrairie, ancien avoué.

***

Nous avons la douleur d'apprendre aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* la mort d'un de ses amis les plus fidèles, d'un de nos collaborateurs les plus distingués ; nous avons nommé M. Ambroise Jamet.

M. Jamet n'avait que 50 ans et, quoiqu'il fût souffrant, nous étions en droit d'espérer le conserver longtemps encore.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Jamet, qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu, avait bien voulu écrire spécialement pour la *Revue de l'Anjou* le récit de quelques épisodes de sa vie si active.

C'est ainsi que nous publiâmes successivement :

La visite de l'Empereur d'Allemagne à bord du croiseur-école Iphigénie (*Bergen*, 6 *juillet* 1899) ;

Souvenirs de croisières en Extrême-Orient. La guerre russo-japonaise. Intérêt de la France dans le conflit. (Conférence faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 12 avril 1904.)

A propos d'un livre récent : *Le journal de bord d'un aspirant, par Avesnes.*

Tartarin au Congo. Épisode de la Mission de Brazza. Mission de l'Ouest Africain (1883-1884).

Cédant à nos instances, notre regretté collaborateur avait consenti à publier ses souvenirs de la mission Brazza, dont le deuxième article paraît dans ce numéro même.

Une plume amie a bien voulu, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, retracer en quelques lignes émues la vie toute de travail et de dévouement de notre savant et aimable collaborateur. Nous ne saurions mieux faire que de les reproduire :

« M. Jamet était né à Blois en 1859. Après avoir fait de brillantes études au collège de Notre-Dame-des-Aides, auquel il demeura toujours fermement attaché, il vint à Angers pour faire ses études de droit et se préparer à la carrière du commissariat de marine. Comme il ne voulait point être une charge pour sa famille, il résolut d'employer les loisirs de la vie d'étudiant à un travail qui pût lui procurer quelques ressources : c'est ainsi qu'il obtint d'être attaché à la rédaction du journal l'*Étoile*. Les administrateurs de ce journal ne tardèrent pas à remarquer les précieuses qualités de M. Jamet, d'un labeur puissant, d'un esprit souple et délié ; aussi s'empressèrent-ils de lui confier la rédaction du journal et, pendant plusieurs années, il rédigea avec talent cette feuille tout angevine, qu'il abandonna en 1880 pour entrer à l'École du commissariat.

« Au moment de sa sortie de l'École, l'illustre explorateur de Brazza s'occupait d'organiser une mission pour pénétrer dans le centre de l'Afrique et y planter le drapeau français. M. Jamet, qui était animé d'un zèle ardent pour la patrie et qui, déjà,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'était fait remarquer à l'École par son esprit de décision, fut désigné pour accompagner M. de Brazza.

« Pendant deux ans il parcourut les rives du Congo et, dans maintes circonstances critiques, il sut, malgré sa jeunesse, se tirer de situations difficiles, prouvant ainsi combien le gouvernement avait été bien inspiré en le choisissant pour le périlleux honneur d'accompagner la mission Brazza.

« Peu de temps après son retour du Congo, où il avait eu la joie et l'honneur d'assister à la plantation du drapeau français à Brazzaville, éclata la guerre de Chine. Il fut désigné pour y prendre part et, sous la conduite de l'illustre amiral Courbet, il participa au combat de Formose. Dès l'âge de 38 ans, il était promu chevalier de la Légion d'Honneur.

« Il fit, dans la suite, plusieurs séjours prolongés en Extrême-Orient, en Chine et au Japon. Il profita de ces voyages pour étudier les mœurs et les habitudes de la race jaune et orner son esprit de connaissances variées. Et ceci explique tout le charme et l'intérêt qui s'attachaient à sa conversation et qu'ont goûtés tous ceux qui l'approchaient.

« Il fit, avec l'*Iphigénie*, croiseur-école des aspirants, une dernière campagne comme instructeur.

« En 1904, il devait être promu à un grade supérieur, mais sa santé ébranlée l'obligea à solliciter sa retraite.

« Pour reconnaître les éminents services rendus par lui à sa patrie dans les divers postes qu'il avait occupés, le gouvernement lui décerna alors la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

« C'est à ce moment qu'il vint se fixer à Angers où il employa les loisirs de sa retraite en s'occupant d'assurances pour *la Nationale*, dont il fut le directeur général.

« M. Jamet ne tarda pas à se créer de nombreuses relations dans la ville d'Angers où le souvenir de son passage comme rédacteur à l'*Étoile* était loin d'être oublié. Il se concilia immédiatement l'estime et l'affection de tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher. Le charme de sa conversation et sa bonté attiraient naturellement à lui. Il aimait à rendre service et pour y parvenir il ne craignait ni peine ni fatigue ; il aimait surtout le peuple dont il voulait et savait être le serviteur. Il fit, à diverses reprises, des conférences publiques et tous ceux qui l'ont entendu ont conservé le souvenir de sa parole claire, entraînante et si instructive.

« Il avait eu, l'année dernière, la joie de voir son fils aîné

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

admis à l'École polytechnique et, dans son patriotisme ardent, il se réjouissait de voir les traditions de dévouement à la patrie se perpétuer dans la famille.

« Il était simple et modeste et plus empressé à cacher ses bonnes actions qu'à les faire valoir.

« Depuis plusieurs mois, il sentait ses forces défaillir et souvent il répétait que sa carrière était achevée ; mais la mort qu'il pressentait devoir l'atteindre bientôt ne l'effrayait pas.

« Chrétien convaincu, il avait, pendant toute son existence, conformé sa conduite à ses convictions et il voyait la mort approcher sans crainte, certain de recevoir les récompenses éternelles dues à une vie toute de travail, d'honneur et de dévouement.

« M. Jamet aimait la vie de famille que la compagne dévouée qu'il avait si bien su choisir et ses enfants savaient lui rendre fort agréable; aussi sa mort les plonge dans un deuil profond. Nous les prions de bien vouloir agréer nos sincères condoléances. »

Les obsèques de M. Ambroise Jamet ont eu lieu le 1er septembre en l'église Saint-Joseph d'Angers.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le colonel Couilleau, conseiller municipal d'Angers, Buston et Couette, professeurs à l'Université catholique, A. Bernier, ingénieur.

Le deuil était conduit par MM. Louis et Yves Jamet, ses fils, par M. Jamet, son frère, et les autres membres de sa famille, que suivaient de nombreux amis.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare Saint-Laud et dirigé sur Lorient où a eu lieu la sépulture.

Que Mme Jamet et ses fils, en cette pénible circonstance, veuillent bien agréer nos compliments de respectueuse condoléance et l'expression de notre douloureuse et bien vive sympathie.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 2254-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMMISSION PAREIN-FÉLIX

Le 10 juillet 1793, Ronsin, adjoint au Ministre de la Guerre, se trouvant à Angers, y créait une Commission Militaire appelée à juger les soldats et volontaires inculpés de crimes ou délits et, par extension, tous ceux qui auraient conspiré contre la République, prêtres réfractaires, royalistes, insurgés, Vendéens, etc... Comme celle qu'il avait créée à Tours quelques jours auparavant, le 29 juin, la Commission devait être composée de cinq juges :

Parein Pierre-Mathieu;

Laporte François-Louis-Marie ;

Millier François ;

Hardy Henri-François ;

Martin-Lusson François.

Ils devaient choisir parmi eux un président. Il n'y avait pas d'accusateur public.

L'arrêté de Ronsin avait été approuvé, le 11, par les Représentants du Peuple réunis à Angers, Bourbotte, Tallien, P. Choudieu, L. Turreau et Richard.

Parein fut choisi par ses collègues pour les présider.

Jacques Hudoux fut nommé secrétaire.

Mais Martin-Lusson avait refusé d'accepter cette nomination et Hardy avait démissionné. Celui-ci cependant avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

consenti à siéger deux jours, puis demeura à Angers quand la Commission partit pour Chinon, où elle tint une seule séance avec deux nouveaux juges venus de Tours, Félix et Hazard.

La Commission s'est transportée à Saumur où, dès le 3 août, Hazard démissionne à son tour et est remplacé par Marcelin.

Le 4 octobre, Parein, rappelé à Paris, cède la présidence à Félix, qui a pour successeur Hudoux.

Le 22 du même mois un nouveau juge, Rousset, succède à Marcelin.

La Commission se transporte à Angers le 29 octobre, revient à Saumur le 4 novembre, se rend à Laval le 18 novembre, revient à Angers, de là aux Ponts-de-Cé, à Doué, encore à Saumur, et enfin s'installe le 26 décembre à Angers où elle resta jusqu'au 9 mai 1794 où elle fut dissoute.

Le 12 janvier, Millier disparaît et est remplacé par Obrumier fils. Morin et Vacheron sont nommés suppléants.

Loizillon, secrétaire, meurt le 28 février et est remplacé par Lepetit qui, deux jours après, est nommé suppléant, par suite de la mort de Roussel. Enfin Morin, puis Vacheron et Lepetit cessent de siéger. Les suppléants sont supprimés le 1er avril et Gouppil fils est nommé juge.

Avant de faire le tableau des opérations de cette Commission, nous croyons devoir fournir quelques renseignements sur chacun des membres appelés à la composer, non seulement au moment de sa création, mais encore pendant toute sa durée jusqu'à sa dissolution le 20 floréal, an II, 9 mai 1794.

Parein, dit du Mesnil, né le 13 décembre 1715 au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise), était clerc de Procureur au commencement de la Révolution et prit part, le 14 juillet 1789, à la prise de la Bastille. Il parut aux journées des 5 et 6 octobre et refusa ensuite de déposer devant le Châtelet[1].

[1] Victor Fournel. *Les hommes du 14 juillet*, p. 234.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'exagération de ses opinions le fit nommer un des généraux de l'armée révolutionnaire. Il était capitaine en 1793. Ronsin l'avait emmené avec lui en Vendée et l'avait nommé membre de la Commission d'Angers qu'il fut appelé à présider. Mais il ne garda pas longtemps ces fonctions et fut rappelé à Paris, au commencement du mois d'octobre, par les Jacobins, ses amis, pour commander l'armée révolutionnaire[1]. Peu après, il quitta de nouveau Paris pour aller présider la grande Commission Militaire de Lyon qui devait faire tant de victimes. Lorsque celle-ci eut été supprimée, devenu général sans avoir été soldat, il fut employé à l'État-Major de l'armée de l'Ouest auprès du général Moulin, mais fut destitué le 27 vendémiaire an III, 18 octobre 1794. Il réussit à se faire replacer et commanda quelque temps en Saône-et-Loire. Compromis dans le procès de Babœuf, il évita l'emprisonnement. Une note saisie chez Babœuf le désignait comme général pouvant recevoir un commandement actif ou être placé à la tête d'une Commission qui jugerait révolutionnairement. Il fut poursuivi par contumace, mais acquitté par la Haute-Cour de Vendôme. Il se signala le 18 fructidor et entra ensuite dans la police, ce qui, sans doute, l'empêcha d'être déporté après l'attentat du 3 nivôse an VIII-14 décembre 1800, et la protection de Fouché lui fit obtenir la retraite d'officier général. Toutefois il était interné en 1811 à Caen et en 1815 au Mesnil-Aubry, où il mourut le 24 mars 1831.

Laporte était un parfumeur et marchand de gants, devenu employé au Bureau de la liquidation du Département de Paris, lorsqu'il fut envoyé comme commissaire de la commune de cette ville pour activer le recrutement dans les départements. Il siégea dans la Commission d'Angers, comme vice-président, jusqu'à sa dissolution. Appelé à

[1] Barrucand. *La vie véritable du citoyen Jean Rossignol*, p. 193 : *Moniteur Universel*, du 22 vendémiaire an II-13 octobre 1793, séance du Club des Jacobins du 18.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nantes par le Conventionnel Bô pour faire partie d'une Commission militaire établie à l'Ile de la Montagne (Noirmoutiers), il entra en fonctions le 28 prairial. Mais le 22 de ce mois il avait été nommé juge au Tribunal révolutionnaire de Paris et partit le 8 messidor pour rejoindre son poste où, du reste, il ne resta que quelques semaines, ce tribunal ayant été dissous après le 9 thermidor. Au mois de brumaire, an III, il était de retour à Nantes, où siégeait encore la Commission de Noirmoutiers et sollicitait le Conventionnel Bézard de lui procurer une nouvelle fonction dans l'Ouest. Poursuivi avec Fouquier-Tinville et les juges et jurés du Tribunal de Paris, il fut acquitté le 17 floréal an III, n'ayant siégé que dans un petit nombre d'affaires [1].

Hardy, sous-chef de bureau du Département de Paris et secrétaire du général Rossignol, donna aussitôt sa démission et ne siégea que deux jours, en attendant l'arrivée de son successeur.

Millier, marchand mercier, membre de la commune insurrectionnelle du 10 août, commissaire envoyé pour activer le recrutement, nommé par Ronsin, le 29 juin 1793, membre de la Commission Sénar de Tours, où il avait signé quelques jugements seulement, était alors venu à Angers et accepta de faire partie de la nouvelle Commission, où il siégea jusqu'au 23 nivôse — 12 janvier 1794, et rentra sans doute à Paris. Très ardent d'opinions et fréquentant les Jacobins les plus notoires, on le trouve inscrit sur la liste des individus arrêtés par mesure de sûreté générale à la suite de l'attentat du 3 nivôse an VIII (la machine infernale de la rue Saint-Nicaise) pour être déportés hors du territoire de la République. Il fut transporté avec Rossignol aux îles Seychelles et ensuite à Anjouan, où il mourut en 1803 [2].

[1] Wallon. *Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris*, VI, pp. 99 et 117.

[2] *Le Moniteur* écrit son nom Millières. V. Barrucand. *La vie véritable du citoyen Jean Rossignol*, p. 275.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Martin-Lusson, marchand épicier, membre du Comité révolutionnaire à Angers, avait démissionné le jour même de sa nomination. « Mes raisons sont, écrit-il, que je ne puis abandonner ma boutique et ma famille qui, dans ce moment, a besoin de mon travail pour vivre. Vous pouvez compter que ce n'est point par *pulsatanimité*. C'est la pure vérité et c'est d'avoir soin de ma famille. »

Le secrétaire était aussi un angevin, Jacques Hudoux, qualifié d'homme de loi, peut-être huissier ou greffier, dit Célestin Port. Il devint juge le 4 octobre, après le départ de Parein, et fut un des plus violents parmi ses collègues. Il assistait à toutes les exécutions et aux fusillades, armé d'un grand sabre, et fit partie de la Commission Félix, puis de celle de Noirmoutiers jusqu'au 17 frimaire an III. Rentré à Angers dans sa petite maison de la rue Cordelle, objet de la haine ou du mépris de tous, ne sortant que la nuit, il vécut isolé et mourut seulement le 8 août 1839.

Pour remplacer Martin-Lusson et Hardy, Ronsin avait désigné Félix et Hazard qui rejoignirent la Commission à Chinon où elle s'était transportée.

Félix Antoine-Jean-Baptiste-Henri était un commissaire du pouvoir exécutif envoyé dans les départements pour activer le recrutement. Ronsin l'avait nommé membre de la Commission Sénar de Tours où il siégea du 29 juin au 20 juillet, date de sa dissolution. Appelé à celle d'Angers, il accourut à Chinon, le 23 du même mois, et en devint vice-président, puis président, le 4 octobre, après le départ de Parein. Lorsque cette Commission fut dissoute à son tour, le 20 floréal, il fut appelé par Bô à présider la Commission de Noirmoutiers, il y siégea seulement du 28 prairial-16 juin au 18 messidor-26 juin. Appelé à Paris, avec Laporte, au Tribunal Révolutionnaire, il y parut dans quelques affaires seulement et revint à Nantes, où il paraît avoir rédigé la lettre, signée également de Laporte, demandant à Bézard de leur confier de nouvelles fonctions. L'année suivante il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut acquitté lors du procès de Fouquier-Tinville dans lequel il était impliqué [1]. En l'an IV, il fut arrêté comme complice de Babœuf, mais ne fut pas compris au nombre des accusés traduits devant la Haute-Cour de Vendôme. Peut-être faisait-il partie d'une autre série de prisonniers détenus à Chartres [2]. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Hazard Pierre-Nicolas, né à Paris le 9 novembre 1750, ancien soldat au régiment de la Sarre, puis aux hussards de Bercheny, professeur de mathématiques dans une école préparatoire établie à Nanterre dans le couvent des Génovéfains, nommé, en 1792, administrateur du District de Saint-Denis, envoyé en 1793 en Vendée comme commissaire du pouvoir exécutif, il n'avait, lui aussi, accepté que provisoirement les fonctions de juge et s'empressa de les abandonner dès le 3 août. Il fut nommé général à l'armée de l'Ouest et chef d'État-Major du général Rossignol, qu'il suivit à l'armée des Côtes de Brest. Il fut arrêté en même temps que ce général, le 23 floréal, an II-17 mai 1794 et fut remis en liberté le 20 vendémiaire an III-11 octobre 1793. Emmené en Égypte par Bonaparte, il mourut gouverneur d'Alexandrie [3].

Marcelin, François-Julien, qui lui succéda, était aussi un commissaire de la commune de Paris qui, nommé membre de la Commission Sénar [4] de Tours, n'y avait pas paru et avait été remplacé par Millier [5]. Cette fois il accepta, mais

[1] Wallon, *loc. cit.*, VI, pp. 99 et 117.

[2] *Le Moniteur Universel* annonce son arrestation le 19 floréal, an IV. Mais son nom ne se rencontre pas sur la liste des 47 accusés jugés par la Haute-Cour (n° du 1er prairial, an V).

[3] Barrucand. *La vie véritable du cit. Jean Rossignol*, pp. 265-275 et 288. *Kléber en Vendée* (édité par Baguenier-Desormeaux), pp. 526 et suiv.

[4] Nous écrivons ce nom sans *t* final, comme MM. Carré de Busserolles et de Chavigny. Cependant M. de Lescure, qui a donné une nouvelle édition de ses *Mémoires*, le nomme Sénart.

[5] Marcelin avait été nommé membre de la Commission Sénar. Son nom est porté dans le procès-verbal d'installation, mais en interligne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne conserva ce poste de juge que deux mois environ et le quitta le 22 octobre-1er brumaire. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite et son nom n'est pas inscrit sur la liste des inculpés de la conspiration Babœuf, mais il fut compris dans celle des individus arrêtés sous le Consulat, après l'attentat de la rue Saint-Nicaise, par mesure de sûreté générale et déporté aux îles Seychelles où il mourut sans doute [1].

Roussel Joseph-Jean, qui le remplaça, était encore un commissaire de la commune de Paris, né sur la paroisse Saint-Jean-de-Grève et ancien prêtre. Atteint de la contagion qui régnait parmi les détenus entassés dans les prisons d'Angers, il mourut en cette ville le 12 ventôse — 2 mars.

Parein parti pour Paris eut pour successeur le secrétaire Hudoux, nommé juge. Félix devenait président.

Loizillon Jean-François-Frédéric, autrefois employé au bureau des Économats, ardent jacobin comme son ami Hudoux, accepta le poste de secrétaire. Il avait été dénoncé par Vial, au mois de pluviôse, pour insultes envers les membres du club de l'Est, lorsqu'il fut atteint de la contagion qui décimait les Vendéens et mourut le 10 ventôse, à 48 ans.

Après avoir siégé à Saumur, Laval, les Ponts-de-Cé, Doué et Saumur, la Commission Félix était venue s'établir à Angers le 8 nivôse. Le 23 de ce mois, elle perd encore un de ses membres. Millier disparaît. En demandant à Francastel de le remplacer, Félix priait en même temps le conventionnel de lui adjoindre deux juges suppléants pour aider la Commission à se débarrasser des nombreux Vendéens entassés dans les prisons et qu'elle désespérait de pouvoir

au-dessus du nom de Millier qui est rayé. Celui-ci, cependant, a signé sur le registre. Il a signé aussi les jugements du 30 juin au 2 juillet puis disparaît, bien qu'il soit porté comme présent dans le texte de plusieurs autres jugements.

[1] *Moniteur universel* du 29 nivôse, an VIII et Barrucand, *loc cit.*, 344.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

juger dans les formes ordinaires. Francastel se rendit aux désirs de la Commission en nommant un juge pour remplacer Millier et deux suppléants pris parmi les membres de la Commission Proust, qui venait d'être dissoute à sa rentrée à Angers.

Obrumier Marie, nommé juge, était fils d'un membre du Comité révolutionnaire d'Angers, étranger au pays où il était venu comme garde magasin des mines de Saint-Georges. Le fils s'était signalé aux yeux de la Commission en surveillant les prisonniers évacués d'Angers, le 10 frimaire, au moment du siège et les conduisant aux Ponts-de-Cé, puis à Doué et les femmes à Montreuil-Bellay. Il devait faire partie de la Commission jusqu'à sa dissolution le 20 floréal et ensuite de celle de Noirmoutiers.

Morin Gabriel, gendarme de la 35e division, compagnie Allain, qui disparaît le 15 ventôse — 5 mars 1794.

Vacheron Charles-Nicolas, maréchal de logis au même corps qui siégea jusqu'au 12 germinal.

Ces deux derniers furent employés principalement à cette opération appelée le recensement des prisons et qui consistait à désigner les victimes qui devaient être immolées sans jugement au Champ-des-Martyrs. Aussi leurs noms sont-ils restés attachés au souvenir de ces fusillades.

Le 10 ventôse, Loizillon meurt ; le 12, Roussel.

La Commission choisit alors pour secrétaire Urbain Lepetit, sur lequel nous trouvons de nombreux renseignements dans le livre de M. Desmé de Chavigny [1]. Lepetit, âgé de 18 ans environ, était venu à Tours avec les bataillons parisiens. Comme il avait de la littérature, le Représentant Bourbotte l'avait pris comme secrétaire, puis le fit nommer président du Comité révolutionnaire de Saumur pour républicaniser la ville. C'est lui qui, le 14 frimaire, au moment du siège d'Angers, alors que l'on craignait que les Vendéens

[1] *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 291 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se portassent sur Saumur, fut chargé de conduire à Orléans douze cents prisonniers extraits des prisons de la ville. Mais il en fit fusiller la moitié environ à Chinon, Blois et Beaugency. Un second convoi de cinq cents détenus lui fut encore confié le 15 nivôse, mais cette fois arriva tout entier à destination. La Commission Félix, qui avait pu apprécier les mérites de Lepetit, l'appela pour remplacer Loizillon et aussitôt après comme suppléant. Il y siégea, en effet, du 16 ventôse au 12 germinal où la Commission fut réorganisée. Il revint alors à Saumur, organisant des fêtes républicaines pour lesquelles il composait des poésies de circonstance. Malgré la chute de Robespierre, il resta en fonctions jusqu'au mois de vendémiaire an III. Il fut dénoncé par Mogue pour avoir fait mettre en liberté plusieurs prisonniers, contre argent sans doute. Déchargé de cette accusation, grâce à Bourbotte, il quitta cependant Saumur, où il était l'objet de l'exécration publique. Sur de nouvelles dénonciations, relatives aux fusillades de Chinon et de Beaugency, le Comité de Législation de la Convention réclama une instruction contre lui devant le Tribunal criminel de Blois, mais il avait disparu, caché sous un faux nom, celui de Élie. On retrouva sa trace à Caen, puis à Thionville et, sans avoir pu être arrêté, il dut profiter de l'amnistie du 4 Brumaire an IV.

Roussel ne fut pas remplacé, mais Morin, dont on n'avait plus besoin depuis la cessation des fusillades, disparaît à son tour, le 15 ventôse. Lepetit fut aussitôt nommé suppléant. En fait, il remplaça Roussel et, à partir du 16, paraît dans presque tous les jugements qu'il signe, faisant suivre son nom de la mention « suppléant faisant fonctions de secrétaire [1] ».

Les séances de la Commission, interrompues quelques

[1] Lepetit avait déjà précédemment été employé comme secrétaire de la Commission Sénard de Tours, 29 juin-20 juillet 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours, ont repris le 23 ventôse. Nouvelle interruption du 12 au 25 germinal, pendant laquelle Vacheron et Lepetit disparaissent à leur tour. Les motifs de cette suspension ne nous sont pas connus. Mais elle se produisit également à Laval, où François Primaudière en profita pour changer le personnel de la Commission siégeant en cette ville. A Angers Francastel se borna à confirmer les pouvoirs des juges en fonctions, dont il avait pu apprécier la docilité, à supprimer les suppléants et à nommer un juge et un nouveau secrétaire.

Gouppil fils, nommé juge, était un pharmacien établi rue Philosophie (Courte); mais il avait sans doute, dans son zèle ardent, négligé quelque peu son officine, car on le trouve à diverses reprises chargé de missions de confiance par le Comité révolutionnaire, notamment de conduire à Montjean les prêtres trop âgés pour être déportés, dont six furent noyés dans le cours du voyage, et ensuite les prisonniers évacués d'Angers sur les Ponts-de-Cé et Doué, au nombre desquels se trouvait son oncle, le curé de Saint-Évroult. Il était tout désigné pour faire partie de la Commission militaire, où il siégea jusqu'à sa dissolution, le 20 floréal, puis il accepta de faire partie de la Commission de Noirmoutiers qu'il suivit à Nantes où il resta jusqu'au 17 frimaire an II.

Mais, après le départ de la Commission Félix et de Francastel, surtout après le 9 thermidor et la chute de Robespierre, les langues, jusque-là muettes par crainte, commencèrent à se délier. On accusa Gouppil d'avoir noyé tous les prêtres conduits à Montjean. En dehors des six noyés dans ce voyage, il n'y était pour rien. Les survivants avaient été conduits à Nantes et c'est Carrier qui s'était chargé d'ordonner cette noyade. Au mois de vendémiaire an III, Gouppil avait demandé d'être remplacé pour venir à Angers et se défendre contre les calomnies qui couraient sur son compte. Il ne put l'obtenir. C'est seulement après la dissolution de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Commission qu'il put rentrer à son officine. Il publia une *Justification* qui ne semble pas avoir réussi à faire cesser les bruits qui couraient sur lui [1]. Délaissé de tous, il dut abandonner sa profession pour se retirer à la campagne, en Saint-Laud, où il vécut dans l'isolement jusqu'au jour où on le trouva noyé à la Baumette, au lieu même où six des prêtres conduits à Montjean sous sa surveillance avaient été noyés.

Ruffez, le nouveau secrétaire, était attaché à la Commission depuis plusieurs mois. C'est lui qui accompagnait dans les prisons les commissaires recenseurs [2]. Nous manquons de renseignements sur lui. Il passa en la même qualité à la Commission de Noirmoutiers.

Le personnel de la Commission d'Angers étant connu, nous pouvons maintenant exposer son œuvre. Très modérée à ses débuts, ne jugeant guère que des militaires, elle renvoie les autres détenus devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. Le 28 août elle prononce sa première condamnation à mort contre Carrefour de la Pelouze, comme complice des Vendéens. Elles sont au nombre de cinq en septembre, dix du 22 octobre au 1er novembre. A ce moment elles deviennent quotidiennes. Francastel vient remplacer Richard et Choudieu et donne de nouvelles instructions à Félix et ses collègues. Ceux-ci s'empressent d'obéir et désormais vont condamner impitoyablement tous ceux qui seront traduits devant eux, jusqu'à ce que le Comité révolutionnaire soit venu, par son intervention, tardive il est vrai, les obliger à mettre plus de modération dans leurs jugements.

Prêtres insermentés, nobles, bourgeois, paysans, tous

[1] *Justification de Gouppil fils, apothicaire à Angers.* — Angers, Jahier et Geslin, an III, in-8.

[2] Lettre de Félix requérant Brémaud de se rendre auprès de Morin, pour l'aider dans sa mission près des prisonniers du Calvaire et remplacer Ruffey, secrétaire-adjoint, dont on a le plus grand besoin à la Commission du 7 pluviôse an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux qui ont eu des intelligences avec les Vendéens, qu'ils aient porté les armes ou non dans leur armée, ou qui ont habité les pays occupés par eux, tous sont reconnus coupables de trahison envers la République et condamnés invariablement à mort. La Commission n'admet pas pour eux d'autre pénalité. Ni l'âge, ni le sexe ne sont une cause d'atténuation.

Dans les dernières semaines de son existence seulement, elle prononce la peine de la déportation perpétuelle contre une centaine de religieuses. Celles-ci, en effet, ne pouvaient être inculpées d'intelligences avec les Vendéens et étaient poursuivies uniquement pour avoir refusé de prêter le serment civique. Tous les autres sont d'avance condamnés à la peine de mort.

Quelques-uns même furent exécutés sans avoir été condamnés. Du moins le secrétaire a négligé de porter le jugement sur le registre de la Commission. On ne connaît leurs noms que par la mémoire de l'exécuteur Dupuy, contrôlé par le Journal du curé Gruget, qui les a portés au nombre des victimes qui ont été guillotinées par lui [1].

Les jugements sont tous rédigés sur le même modèle. Les chefs d'accusation, toujours répondus affirmativement, sauf quelques rares exceptions, sont énoncés en plusieurs alinéas dont le premier et le dernier sont répétés dans chaque affaire.

Le premier reproche aux accusés d'avoir eu des intelligences avec les Brigands de la Vendée.

Les suivants relèvent les faits particuliers à chaque inculpé.

Enfin, le dernier leur reproche d'avoir conspiré contre la République et d'avoir provoqué au rétablissement de la Royauté et à l'anéantissement de la souveraineté du

[1] Notamment, le 9 pluviôse, Frouin et cinq autres de Saint-Lambert-du-Lattay, le 6 ventôse, Ouvrard et de Jousselin et, le 14 du même mois, Charlotte Avril et la veuve Cady.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Peuple français. On trouve quelques variantes, mais elles sont rares. Nous les avons, du reste, notées à leurs dates. Nous nous sommes borné, dans ce trop long travail, à indiquer seulement les faits spéciaux énumérés dans les alinéas intermédiaires relatifs à chaque accusé [1].

Les jugements de la Commission Félix sont transcrits sur deux gros registres allant, le premier du 13 juillet 1793 au 23 nivôse an II-12 janvier 1794 ; le second du 26 nivôse au 20 floréal de la même année. Chacun d'eux est suivi d'une table alphabétique des accusés dont le nombre s'élève à 2,248.

Or, nous avons dit qu'un certain nombre d'inculpés (une dizaine) ont été condamnés sans que leurs jugements aient été portés au registre; mais, d'autre part, un certain nombre de femmes ont été inscrites deux fois, la première sous leur nom de filles et la seconde sous celui de leurs maris, de telle sorte que le nombre total ne serait pas sensiblement modifié.

Sur 2.248 accusés, nous en trouvons 238 (dont 36 femmes), exécutés par la guillotine et 931 par la fusillade, au total 1.169, plus de la moitié ; auxquels il faut ajouter encore une centaine de religieuses condamnées à la déportation perpétuelle [2].

Il reste donc 960 inculpés, en grande majorité des soldats ou des volontaires, dont une cinquantaine au plus sont condamnés aux fers ou à la prison pour vols, faux, désertion ou indiscipline. Le surplus, environ 920, sont acquittés ou obtiennent des sursis, ce qui revenait au même, car on ne trouve aucun de ceux-ci traduits une seconde fois devant la Commission, quelle que fût la gravité des faits qui leur étaient reprochés. Sur ces 920 acquittés, il se trouve cepen-

[1] A moins d'indication contraire, tous les documents cités par nous sont tirés des archives du Greffe de la Cour d'Appel, où sont conservés les papiers des Commissions Parein-Félix, Proust, Sénart, etc..., ainsi que plusieurs registres du Comité révolutionnaire.

[2] Plus neuf renvois devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant un certain nombre de suspects mis en liberté sur les réclamations de leurs municipalités, principalement pendant le mois de floréal[1], peut-être 150 ou 160 en tout.

On peut se demander si Félix n'a pas rêvé lorsqu'il parle, dans sa lettre du 1er brumaire an III au Représentant du peuple Bézard, de six mille accusés mis en liberté par la Commission [2]. C'est de la démence, alors qu'il était si facile à Bézard de vérifier la fausseté de cette allégation [3].

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

[1] Quatre-vingt-neuf suspects élargis, 9 maintenus en prison et 119 soldats acquittés, 40 femmes avaient été libérées en ventôse et 5 en germinal.

[2] On trouvera cette lettre reproduite à la fin de ce travail.

[3] A moins qu'il ne considère comme acquittés, bien qu'ils aient été maintenus en prison, les détenus qui ont échappé aux fusillades ordonnées par les Commissaires recenseurs. Nous ne citerons que pour mémoire dans ce travail les fusillades ordonnées par lesdits commissaires. Nous parlerons uniquement des jugements rendus publiquement par la Commission Parein-Félix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

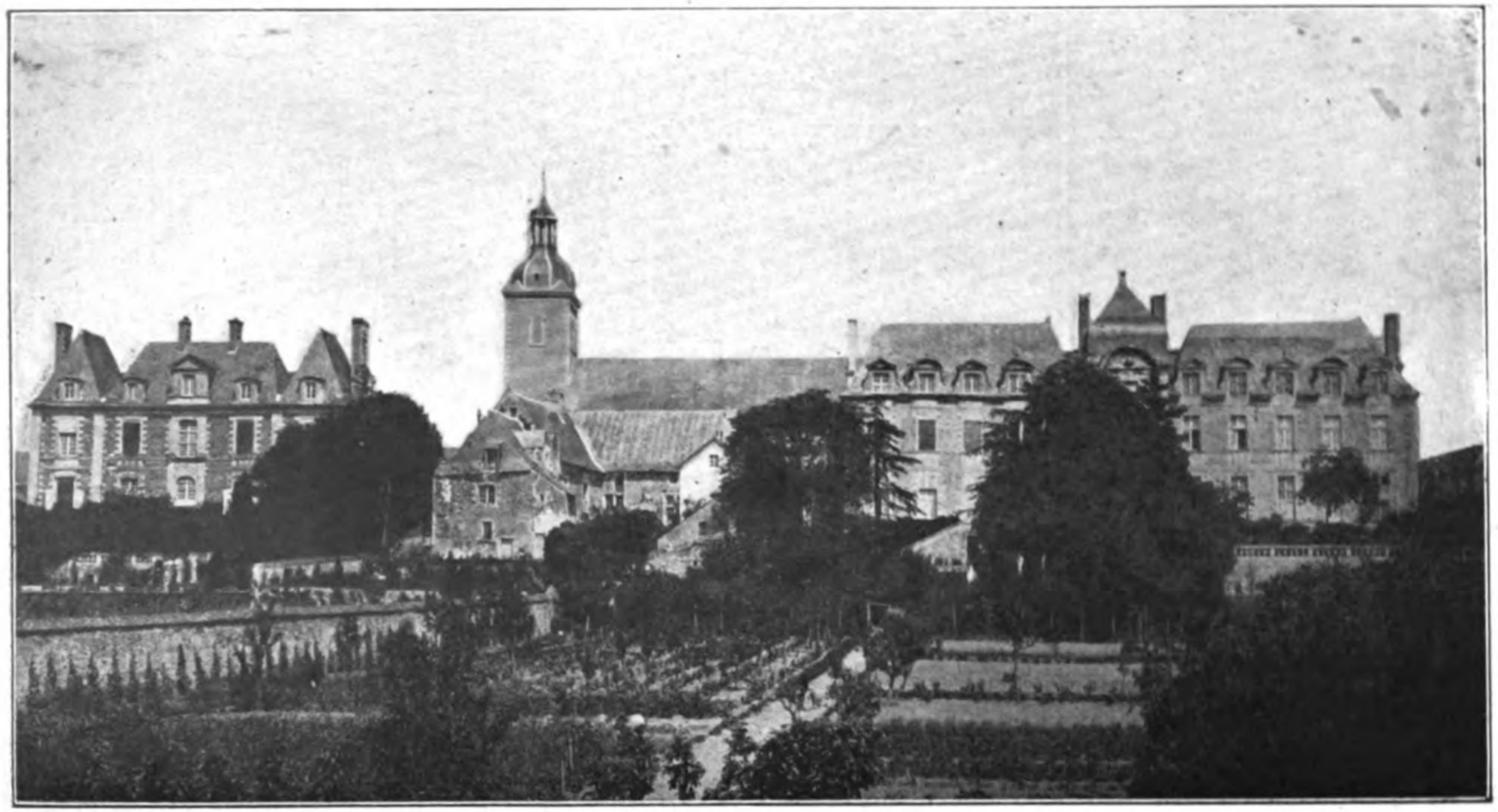

Cliché A. Alellard

L'ancienne Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire — État actuel

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

N'est-ce pas présomption et témérité d'entreprendre la notice d'une abbaye autour de laquelle nous ne pouvons grouper les noms de personnages éminents et célèbres, qui n'a jamais joué un rôle bien important dans le pays et dont l'influence ne s'est pas étendue au-delà des limites de l'ancien diocèse d'Angers ?

Nous avons pensé, toutefois, qu'il serait intéressant de faire connaître le passé de cette abbaye de Genovéfains, disparue pour toujours au moment de la Révolution et dont la majorité de nos contemporains ignore l'histoire.

En 1858, *M. l'abbé Chevalier, alors vicaire de la paroisse, publiait, dans les* Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, *une* Notice historique sur l'Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

Hâtons-nous de dire que notre travail n'est presque qu'une annotation de cette notice. Nous avons cherché nos renseignements un peu partout : dans les lambeaux du chartrier de l'Abbaye, conservé aux Archives départementales, mais dont malheureusement la plus grande partie a été détruite à l'époque révolutionnaire; dans le chartrier du château de Serrant, où nous avons trouvé de précieux documents; dans les Archives

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Mairie de Saint-Georges, et enfin dans le Dictionnaire historique de Maine-et-Loire *de M. Célestin Port.*

Nous espérons qu'on accueillera avec bienveillance ce modeste travail, fruit de patientes recherches.

« Nous travaillons d'un commun accord à reconstruire « l'édifice historique de notre chère province d'Anjou », — disait M. l'abbé Chevalier dans la préface de sa notice. — « Si chacun, suivant la mesure de ses forces, se donne la « peine de chercher, de polir et de poser quelques pierres, si « modeste que l'on suppose son travail, il n'en contribuera » pas moins, pour sa part, à la réalisation du projet conçu. »

C'est ce que nous avons essayé de faire.

En résumé, notre travail, concernant l'Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, représente le principal élément de l'histoire même de cette commune, depuis l'année 1152 *jusqu'au jour de la disparition de ce monastère, à la Révolution.*

Saint-Georges-sur-Loire, le 29 *septembre* 1909.

P.-A. LEMESLE,

Secrétaire de la Mairie de Saint-Georges-sur-Loire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fondation de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire

La fondation de Saint-Georges-sur-Loire comme paroisse ne semble pas remonter à une époque bien antérieure à celle de la construction de son abbaye.

C'est dans la Vallée de la Loire que paraît s'être constitué le premier centre antique, comme aujourd'hui encore les principaux groupes habités.

Au village de l'Aubriais [1] ont été trouvés, il y a quelques années, des murs en blocage et les restes d'un vaste bassin en ciment et briques de façon gallo-romaine ; près du moulin de Bachelot, plusieurs cercueils en pierre, des briques et des tronçons de murailles ; entre les villages d'Éculard et la gare actuelle, une monnaie mérovingienne portant une tête grossière et la légende *Andecavis*, au revers, une croix pattée, avec la légende : *Ocopo suo.*

Une tradition place au village d'Éculard la primitive église [2]. La grande voie d'Angers à Nantes longeait d'assez près la Loire, laquelle a bouleversé souvent ses rives et fait disparaître à peu près tout vestige antique.

A la fin du XIe siècle, l'église existait au bourg actuel. L'Abbaye de Saint-Nicolas d'Angers en avait la propriété, à l'exception cependant de quelques revenus en mains

[1] Village, commune de Saint-Georges. En est sieur, en 1645, René Chauveau, mort à Saint-Georges, le 19 avril 1654.

[2] La terre d'Éculard appartenait au XVIe siècle à la famille Jamelot dont l'héritière, Marguerite, épousa, le 2 février 1589, noble homme Guillon de la Vieuville. Celui-ci en vendit une partie à René Verdier, le 6 avril 1600. Pierre Deniau, prêtre, oncle de Grandet, conseiller au Présidial d'Angers, y mourut le 22 octobre 1723, et Jean-Pierre-François du Tremblay, fils du lieutenant particulier, le 10 novembre 1761. En est sieur Charles-François Pantin de Landemont en 1780, sur qui la terre fut vendue nationalement, le 18 messidor an IV (C. Port).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laïques qui, donnés plus tard à l'abbesse du Ronceray d'Angers, furent, dans la suite, cédés par elle.

Au XIIe siècle, pendant que beaucoup de seigneurs angevins marchaient, à la suite des princes français, à la conquête de la terre-sainte, d'autres rivalisaient de munificence avec les comtes de la maison d'Anjou, consacrant une partie notable de leurs biens et de leur fortune à la construction et à la dotation des maisons de prières, nommées *abbayes* ou *prieurés*.

Le fondateur de l'abbaye de Saint-Georges, d'après une note manuscrite de Grandet, fut le seigneur du Plessis-Macé, Mathieu ou Macé, dont les immenses domaines s'étendaient depuis le donjon de son manoir jusque sur les bords de la Loire.

Ils comprenaient même le fonds de l'abbaye et une partie du bourg de Saint-Georges-sur-Loire, dont l'église, à cette époque, contenait l'enfeu et les tombes des premiers seigneurs du Plessis-Macé.

Il y appela, vers 1152, les religieux de l'abbaye de la Roë, qui appartenaient à l'ordre des Chanoines réguliers.

« Ce Seigneur du Plessis », dit Roger dans son *Histoire de l'Anjou*, « donna l'emplacement des maisons et jardins de « l'Abbaye, laquelle il fit bâtir assez magnifiquement pour « ce siècle-là et y donna douze belles métairies qui sont aux « environs et tout proche. Les seigneurs de Montjean et « Bécon [1] et les seigneurs de Candé y ont donné de beaux « bois de hautes futaies, domaines et fiefs ; un seigneur, du « nom de Champchévrier, plusieurs rentes, terres et dîmes, « vers Loudun. Les seigneurs de Brie, seigneurs de Serrant, « y ont aussi donné des biens, et il y a eu trois abbés de « cette famille qui ont fait faire de beaux bâtiments. »

[1] La terre de Bécon fut réunie par acquêt vers 1665 au comté de Serrant. Antoine-Joseph-Philippe Walsh de Serrant était baron de Bécon en 1789.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est ainsi que grâce à ces libéralités la modeste église de Saint-Georges échangea bientôt son titre de paroissiale contre celui d'abbatiale et que les chanoines Augustins purent s'installer dans leur nouvelle demeure et prendre possession de l'église abbatiale, dont la consécration fut faite, vers 1180, par Raoul de Beaumont, évêque d'Angers.

Herbert, qui était curé de la paroisse de Saint-Georges à l'époque de la fondation de l'Abbaye, accepta le nouvel état de choses ; il s'agrégea à l'ordre des chanoines Augustins et devint le premier abbé, tout en conservant son titre de curé.

Plusieurs de ses successeurs abbés conservèrent, comme lui, la cure annexée à la dignité abbatiale, mais ils s'en déchargèrent après quelques années sur le sacristain qu'ils nommèrent *curé-sacriste*, de sorte que le titre curial a toujours été réuni à l'office de sacristain.

Auprès de l'église s'élevait le cloître, entouré du dortoir, du réfectoire, du cellier, du chapitre et autres locaux nécessaires à la discipline régulière.

Les chanoines vivaient en commun du revenu de l'abbaye. Leurs journées se passaient au chant assidu des offices et entre temps aux saintes études et au service de l'Église. Tous devaient assister chaque jour au chapitre, où avait lieu une pieuse lecture et où ils demandaient aussi pardon pour leurs fautes extérieures et traitaient les affaires concernant les intérêts de la communauté.

Les chanoines prenaient leurs repos dans un dortoir commun ; les repas se prenaient au réfectoire et à la même table, à moins d'empêchement légitime. Pendant toute leur durée, les religieux devaient écouter la lecture dans le plus profond silence. Ils se servaient mutuellement dans une parfaite charité.

Personne ne sortait du cloître sans la permission de l'abbé.

L'habit devait être propre et décent, mais exempt de toute recherche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'abbaye, tout en étant un centre d'apostolat, était, avant tout, un centre de prières. Le chant des heures canonicales y retentissait, dès l'aurore, et ne s'achevait qu'au déclin du jour. Le chant ecclésiastique devait être cultivé avec un soin particulier et l'exécution en était soumise à des règles précises qui lui assuraient la décence et le cachet artistique.

Toute négligence dans les offices était punie d'une répression sévère, comme d'ailleurs tout désordre qui venait troubler la marche de la vie régulière.

L'abbé de Saint-Georges exerçait tous les droits de justice sur ses vassaux, mais réduite toujours à un rôle secondaire par le patronage immédiat du Plessis-Macé qui, à partir de 1642, réunit tous les privilèges seigneuriaux par cession de Charles du Bellay.

En 1232, l'Abbaye reçut une indemnité de 60 sous pour une portion de terrain acquise par saint Louis dans les environs du château d'Angers dont on agrandissait le périmètre.

Dans le cours de l'année 1314, l'abbé de Saint-Georges reçut l'ordre de comparaître devant Charles d'Anjou ou devant son bailli pour lui faire hommage des fiefs qu'il tenait de lui à titre féodal.

Le 13 mars 1449, l'abbé fut autorisé à prendre 30 livres sur les deniers de la cloison d'Angers, comme compensation sans doute des dommages soufferts par sa communauté pendant les guerres des Anglais qui saccagèrent, en 1444, toute la campagne autour d'Angers.

Jusqu'à la dernière moitié du xve siècle, les chanoines Augustins de Saint-Georges étaient restés en paix dans leur demeure. Les Anglais usurpateurs ne paraissent pas avoir porté leurs mains sur les bâtiments de l'abbaye.

Mais en 1486, alors qu'ils avaient abandonné les rives de la Loire, refoulés par nos troupes victorieuses jusqu'aux bords de l'Océan, une troupe de soldats français, envoyés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par Charles VIII en Bretagne, contre les partisans du duc d'Orléans signala son passage dans notre province par les excès les plus violents.

Cette troupe s'abattit comme une bande d'oiseaux de proie sur les bourgs, les châteaux et les communautés religieuses, en sorte que l'abbaye fut pillée. Rien ne fut épargné; on lacéra, on jeta aux flammes, on dispersa le cartulaire et les titres les plus précieux. L'église elle-même n'échappa pas à la profanation [1].

Malgré la grande misère qui régnait en ces temps, aucun désordre extérieur ne troubla le repos des religieux jusqu'à la Révolution.

Au cours du XIVe siècle une transformation profonde avait lieu dans tout l'ordre canonique. D'Avignon, le pape Benoît XII avait lancé, le 15 mai 1339, la bulle : *Ad decorem Ecclesiæ sponsæ Dei*, destinée, si les bouleversements religieux et politiques, presque aussitôt survenus, n'avaient paralysé les efforts des réformateurs, à rendre au clergé le lustre de ses plus brillantes époques.

Benoît XII commençait par déclarer qu'il portait une particulière affection aux Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin établis dans la primitive église par les glorieux disciples du Christ. Voulant donc réformer les abus, confirmer les traditions saines, suppléer aux lacunes signalées par l'expérience, il prescrivit un certain nombre de points de discipline formant un ensemble complet de constitutions.

Les conditions requises pour admettre des novices à l'habit et à la profession étaient minutieusement réglées.

Tout groupement d'au moins douze chanoines devait avoir son prieur claustral, chargé du maintien de la discipline.

Il devait y avoir dans toute cathédrale, abbaye ou prieuré

[1] Abbé Chevalier. *Notice sur l'abbaye de Saint-Georges*, 1858.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'au moins quatre chanoines, un *chapitre régulier* qui se tiendrait chaque semaine et dans lequel, avant de traiter des autres affaires, on devait amender les coulpes, manquements et transgressions à la règle.

Chaque année, à la date fixée par l'usage, toute cathédrale ou abbaye indépendante devait tenir un chapitre plénier auquel seraient convoqués tous ses membres, même résidant hors du monastère, dans les prieurés ou autres offices. Dans ces chapitres, il serait rendu un compte rigoureux par tous les administrateurs.

Tous les quatre ans, les chefs des communautés devaient se réunir par provinces, en chapitre provincial, afin d'élire les visiteurs, chargés de rétablir ou de maintenir la discipline dans toutes les communautés représentées.

A partir de 1378, les guerres mirent obstacle à la tenue de ces chapitres et dès lors l'œuvre de Benoît XII tomba, n'atteignant pas entièrement son but.

Outre l'obligation des chapitres provinciaux, le Pape avait décrété une multitude d'autres points portant sur tout l'ensemble de la discipline.

Il avait prescrit de donner aux études une vigoureuse impulsion, en réglant l'envoi d'un chanoine sur vingt à l'Université de Paris ou aux autres Universités du royaume. Ces étudiants, qui étaient entretenus aux frais du monastère, prenaient les grades académiques et devaient ensuite être chargés parmi leurs frères de la direction des études.

Les prieurs forains devaient résider dans leurs bénéfices avec au moins un compagnon et assister au chapitre plénier annuel.

Partout où il y avait douze chanoines, la grand'messe et toutes les heures de l'office devaient être chantées chaque jour.

La vie commune parfaite était l'obligation.

Les officiers et administrateurs du temporel étaient tenus à un rendement de compte rigoureux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y aurait, pour les malades, une infirmerie.

Les abbés commendataires ne devaient en rien restreindre le nombre ordinaire des chanoines. Ce fut là une disposition illusoire, comme l'expérience l'a prouvé. Benoît XII eût été plus réellement réformateur en supprimant radicalement la commende, aussi bien que la non-mannalité des offices claustraux qu'il semble admettre dans la suite.

Les détails de l'habit canonical étaient minutieusement réglés. La *chape* de laine noire avec capuce était prescrite depuis la Toussaint jusqu'à Pâques ; pendant l'été l'aumusse simple, à l'exclusion de fourrures précieuses, le rochet de lin, rigoureusement obligatoire en tout temps. Les couleurs permises pour la tunique étaient le blanc, le brun, le noir ou toute autre couleur sombre ; mais le blanc était imposé à quiconque voulait changer de couleur. Enfin, l'uniformité était commandée avant tout entre les chanoines d'une même église, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cloître.

Il était sévi très sérieusement contre ceux qui sortaient sans permission et surtout les fugitifs. Ceux qui seraient restés neuf jours sans rentrer devaient, en compagnie du maître des novices, aller, depuis la porte de clôture à travers le cloître jusqu'au chapitre, vêtus seulement de leur chemise, de leurs *brayes* et de leurs bas, portant leur surplis sur le bras, à la main une férule ou verge. Là, ils demandaient pardon et recevaient un certain nombre de coups, selon la gravité de leur faute. Cette pénitence devait être commuée si elle offrait des inconvénients.

On devait avoir un soin tout particulier des archives ; des inventaires de tous les biens devaient être dressés.

L'abstinence de viande, en plus des lois communes, n'était exigée que tous les samedis et pendant l'Avent.

Le pape désapprouvait l'usage déjà introduit de faire des cellules séparées dans les dortoirs qui, jusque-là, étaient communs. Cet usage, vite repris, devint général au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

xve siècle et fut, plus tard, consacré par les décrets du pape Urbain VIII.

Tous les chanoines assistaient aux heures canonicales qui devaient être chantées non en courant et en abrégeant, mais avec dévotion, aisance et distinctement.

La grand'messe serait célébrée par un chanoine et, si le nombre le permettait, il aurait pour l'assister un diacre et un sous-diacre.

L'hebdomadier de la grand'messe entonnerait les heures et y dirait les oraisons.

Notons, pour finir, la clause suivante de la Bulle de Benoît XII : « Bien que les saints canons aient déjà sévi « contre les religieux propriétaires, nous avons voulu cependant nous occuper spécialement des chanoines ou convers qui, oublieux de leur salut, ramassent de l'argent, « contre les règles et les canons, touchent des rentes, achètent, « trafiquent, réalisent des bénéfices plus ou moins justes, « se faisant un pécule qu'ils cachent au détriment des intérêts de leur âme. »

Les biens acquis, s'ils n'étaient pas sujets à restitution, devaient faire retour aux administrations spéciales dont ils eussent dû dépendre.

Ces constitutions devaient être lues deux fois par an et obligeaient tous les chanoines réguliers, jusqu'aux réformes des siècles suivants, qui, en dressant des statuts nouveaux, plus ou moins imbus de l'esprit originel de l'ordre canonique, obtinrent d'en être déchargés.

Une profonde décadence se manifesta bientôt dans l'abbaye de Saint-Georges comme dans tous les autres monastères. La vie religieuse et la règle s'y oublièrent et, au lieu de vivre en commun comme le prescrivait la Bulle de Benoît XII, les religieux avaient chacun leur domicile et jouissaient des biens de leurs patrimoines; ils étaient, en outre, pourvus de différents offices et chapelles claustrales auxquels était attaché un petit revenu qu'ils perce-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaient comme titulaires, en en prenant possession sur provisions accordées par les abbés ou sur des visas donnés par les évêques d'Angers, dans le cas où les offices ou chapelles leur étaient résignés en cour de Rome.

L'abbaye de Saint-Georges tomba en commende à partir de 1534.

Dès le début de ce régime, il fallut opérer dans le gouvernement du cloître quelques modifications. L'abbé commendataire ne résidant presque jamais dans l'abbaye, et d'ailleurs n'ayant d'autre raison d'être et, le plus souvent, d'autre préoccupation que de percevoir, aussi large que possible, la part de revenus attachée à son titre, on dut compléter une hiérarchie devenue acéphale et transporter au prieur claustral l'autorité ancienne dévolue à l'abbé régulier.

Parfois les commendataires, au moins à l'origine, voulurent se donner les apparences de prendre leur rôle au sérieux et dressèrent de longs actes portant délégation générale auxdits prieurs, lesquels prirent alors le nom de *prieurs-vicaires*. Puis on dut conclure avec l'abbé des arrangements ou concordats lui assurant de belles rentes sur le patrimoine du monastère.

Cette séparation des menses fut la première stipulation exigée lors des réformes du XVIIe siècle par la Congrégation de France.

La Réforme de la Congrégation des Chanoines réguliers

A la suite d'un mémoire présenté au Saint-Siège par l'initiative royale, constatant la décadence générale des anciens ordres religieux, le pape Grégoire XV avait nommé, par bref du 8 avril 1622, le cardinal de la Rochefoucault, commissaire apostolique, avec pleins pouvoirs, pour la réforme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des ordres de Saint-Augustin, de Saint-Benoît, de Cluny et de Citeaux.

Le cardinal fit appel aux lumières des hommes les plus éminents du clergé et de la magistrature et commença la réforme par l'ordre des chanoines réguliers.

Étant évêque de Senlis, il avait déjà rendu à la vie régulière l'abbaye de Saint-Vincent.

C'est dans cette abbaye qu'il rencontra le P. Charles Faure qui devait devenir la base de l'œuvre nouvelle.

Le 11 mars 1623, furent jetées les bases d'une Congrégation dont le régime était nouveau, le cardinal de La Rochefoucault et son conseil ayant jugé ces dispositions, de caractère plus moderne, nécessaires pour mettre fin aux causes de décadence.

Voici quelles étaient les principales dispositions de cette réforme :

Il y aurait un supérieur général, élu par les réformés et rééligible pour le même laps de temps.

Les offices claustraux seraient remis sous la dépendance des supérieurs et des chapitres.

La clôture serait réorganisée.

On serait prudent pour l'admission des sujets.

« La robe et les habits de dessous des religieux seront de « serge ou de drap blanc, qui n'excédera pas le prix de « cent sols l'aune ; un surplis et un rocher de toile blanche « qui n'excédera pas vingt ou trente sols l'aune ; une chape « d'escot noir ou serge drapée, du prix commun l'aune, qui « sera portée dans l'église ou le monastère au temps qu'elle « doit se porter et en ville toujours ; l'habit pour aller en « voyage sera blanc comme ci-dessus, avec un manteau « court noir et un chapeau noir. »

Pour les frères convers, le costume serait une robe et un manteau de drap tanné et un capuce remplaçant la chape.

Pour maintenir l'unité de la règle nouvelle, défense était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faite à toutes les abbayes *non réformées* de recevoir des novices et deux noviciats modèles seraient établis à Saint-Vincent de Senlis et à Sainte-Geneviève de Paris.

L'exécution de toutes ces dispositions fut assurée par les pouvoirs spéciaux du cardinal de La Rochefoucault et le concours de l'autorité royale.

Pendant ce temps, le P. Favre et le P. Baudouin visitaient les abbayes d'abord désignées, afin d'y signifier les ordres du cardinal et du Roi.

Le 27 avril 1624, la réforme fut inaugurée en grande pompe à l'abbaye royale de Sainte-Geneviève, que déjà, en 1148, douze Victoriens avaient rendue une première fois à la vie régulière ; douze chanoines de Saint-Vincent l'y viennent rétablir encore, pour en faire cette fois, pendant un siècle et demi, un chef d'ordre, la tête des Chanoines réguliers de la Congrégation de France.

Par ordonnance du Commissaire apostolique, en date du 23 décembre 1624, la Congrégation des Chanoines réguliers fut juridiquement érigée. « *Avons tous lesdits monas-* « *tères mis et réunis ensemble, et d'iceux composé et érigé, composons et érigeons par ces présentes une Congrégation* » etc.

Toutes les sanctions canoniques étaient mises en œuvre pour empêcher ou réprimer toute opposition. Si des mesures de rigueur furent parfois nécessaires, par contre, il se produisit un mouvement généreux qui jetait de tous les coins de la France dans les bras de la Congrégation nouvelle d'illustres abbayes, non comprises d'abord dans son premier programme.

Beaucoup durent attendre de longues années que le nombre des sujets permît de leur envoyer des réformateurs.

Au premier chapitre général, tenu le 15 mai 1632, le P. Charles Faure fut élu vicaire général.

Des bulles apostoliques, obtenues du pape le 3 février 1634, consacrèrent le principe de la trienneté de l'autorité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Supérieur général de la Congrégation de France, proclamée dans un chapitre où douze abbayes étaient déjà représentées.

La Congrégation, désormais solidement constituée, pouvait commencer sa carrière.

Tout d'abord les constitutions furent dressées et, jusqu'à la Révolution, elles ne subirent que des changements accidentels.

Les études furent fortement organisées par le P. Faure qui savait que l'ignorance était pour beaucoup dans toutes les décadences de la discipline régulière.

Le gouvernement général de la Congrégation, aussi bien que celui de chaque abbaye, fut précisé. Puis on dut pourvoir à la réforme dans nombre de monastères où elle était ardemment désirée, et quelquefois aussi repoussée par des oppositions non moins violentes.

Quand le P. Faure mourut (3 novembre 1644), bientôt suivi par le cardinal de la Rochefoucault, il y avait déjà quarante monastères de chanoines réguliers groupés sous le nom de Congrégation de France, « *noble et puissante* « *Congrégation qui, en s'agrandissant encore, devait jeter de* « *l'éclat et exercer pendant quelque temps du moins, une salu-* « *taire influence sur le royaume très chrétien* [1]. »

Ce ne fut que le 9 juillet 1658 que la réforme fut introduite à Saint-Georges, par une transaction passée entre Mgr de Grignan, évêque d'Uzès et abbé de Saint-Georges et l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, par les soins de Pierre Brault, chantre de l'Abbaye.

Transactions entre l'Abbé de Saint-Georges-sur-Loire et l'Abbé de Sainte-Genevièvre de Paris

Pardevant les nottaires gardenottes du Roy, notre Sire, en son Chastelet de Paris, soubz signez, furent présentes en leurs personnes,

[1] Abbé Féret. *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Illustrissime et Révérendissime Messire Jacques de Grignon, évesque de Sainct-Paul, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils, abbé commandataire de l'Abbaye de Sainct-Georges-sur-Loire, des chanoines reguilliers de Sainct-Augustin, diocèse d'Angers, estant de présent logé au logis ou pand pour enseigne le nom de Jésus, rue des Petits-Champs, paroisse de Sainct-Eustache, de cette ville de Paris.

D'une part.

Et Révérend Père en Dieu, François Blanchard, abbé de Saincte-Geneviefve de cette ditte ville de Paris, et supérieur général des Chanoines reguilliers de l'ordre de Sainct-Augustin de la Congrégation de France, demeurant en ladicte abbaye de Saincte-Geneviefve.

D'autre part.

Entre lesquelz a esté faict le concordat et conventions qui ensuivent :

Premièrement : Ledict Seigneur de Sainct-Paul, au susdict nom, consent et accorde que les religieux chanoines reguilliers de l'ordre de Sainct-Augustin de la Congrégation de France soient installer et mis en possession des lieux reguilliers de ladicte abbaye, pour y jouir continuellement en l'advenir, neantmoings ainsi que bon leur semblera avecq les anciens religieux qui y sont en possession de l'Église dortoir, réfectoire et autres lieux reguilliers, en faveur dudict establissement et affin que ladicte Congrégation de France, suivant les constitutions de laquelle ladicte abbaye sera désormais réglée, ne puisse répondre des troubles des religieux étrangers ; ledict seigneur Evesque audict nom consent que les titres des offices claustraux soient supprimés et le revenu d'iceux uny à la mense conventuelle des religieux de ladicte Congrégation, lorsque vaccance arrivera desdicts offices, à condition d'en acquitter touttes les charges par lesdicts religieux.

Ledict Seigneur Evesque donne dès à présent tous consentements nécessaires pour l'obtention de tous actes quy seront requis pour régler ladicte abbaye suivant les constitutions de ladicte abbaye, à la charge que les fraiz quy se feront pour l'obtention et expédition des actes à ce nécessaires ou pour l'extinction et suppression des tittres des Offices et bénéfices claustraux quy sont présentement et actuellement attachés à la mense conventuelle et générallement pour touttes les procédures qu'il faudra faire, soit en jugement ou hors jugement, soit au nom dudict seigneur Evesque, soit à celluy des religieux ou en Cour de Rome ou au Conseil du Roy ou en quelque Juridiction que ce soit, ecclésiastique ou seculière, se feront à la diligence et fraiz desdits Religieux, sans que soubz pretexte que ce soit ledict Seigneur Evesque ou ses successeurs Abbés soient tenus d'y contribuer.

Ledict Seigneur Evesque cedde, quitte et transporte dès à présent au Chappitre des religieux de ladicte Abbaye, estant de ladicte Congrégation, le droict de présenter aux Cures regullières despendantes de ladicte Abbaye, les cottes-mortes et pécules des religieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bénéficiaires, comme aussi le droict de conférer les offices et bénéfices claustraux jusqu'à ce que les tittres d'iceux ayent esté supprimés. L'entière disposition des prieurés de l'Espinay, du Jaulnay et des Chasteliers et de tous autres prieurés, chapelles et cures seculières, sy aulcune y en a, demeurera pleinement audict Seigneur Abbé ou à ses successeurs.

Ledict Seigneur Evesque, audict nom, et ses successeurs Abbés auront tous les droicts honorifiques dans l'église et hors d'icelle, feront le service quand bon leur semblera aux festes abbatiales et seront assistés et servis par les dictz religieux.

C'est réservé, ledict Seigneur Evesque Abbé, le manoir abbatial, cour, basse-cour et despendances, et générallement touttes les sommes et revenuz, droictz et justice, provisions des offices d'icelles et autres droictz générallement quelconque, sans que lesdictz religieux y puissent rien prétendre.

Le Révérend Père Général de ladicte Congrégation pourra, dès à présent, envoyer tel nombre de religieux qu'il jugera nécessaire pour la célébration du service divin et introduction de ladicte Congrégation dans ladicte Abbaye au fur et à mesure que les anciens religieux viendront à décedder.

Sera tenu de remplir les places jusque au nombre de dix religieux pour l'entretiennement desquelz ledict Seigneur Evesque, dès à présent, affecte le revenu des offices claustraux dont ils jouiront en cas de suppression.

A consenty et consent, ledict Seigneur Evesque, que la somme de deux mil livres tournoiz par an qu'il faict payer auxdicts anciens religieux de ladicte Congrégation au fur et à mesure que les dicts anciens religieux viendront à décedder, sans néantmoings que ledict seigneur Evesque ou ses successeurs puissent estre tenuz de payer tant aux anciens religieux qu'à ceux de ladicte Congrégation plus que ladicte somme de deux mil livres tournoiz, sauf aux Religieux de ladicte Congrégation à s'accommoder avecq les anciens et à jouir du bénéfice dudict accroissement et subrogation quant et au surplus que les anciens viendront à décedder.

Comme aussy ledict Seigneur Evesque consent et accorde que les religieux de ladicte Congrégation s'accommodent et traictent avecq les anciens des prieurés à leur profit, les fondations d'obit, legs pieux et autres ressources et charges du service appellé le Petit-Couvent, comme aussy la somme de quarante livres et trois septiers de bled que ledict Seigneur abbé paye au sacriste, et en outre quatre septiers de bled, sçavoir deux qu'il paye au soubz-sacristain et deux au chantre, le tout du consentement des dicts religieux, possesseurs desdicts offices, sans que ledicts seigneur Abbé et ses successeurs puissent estre tenus de païer pour raison de ce tant aux anciens religieux qu'à ceux de ladicte Congrégation plus grande somme que celle de quarante

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livres en argent et sept septiers de bled, suivant la destination cy-dessus exprimée.

Consent et accorde, ledict Seigneur Evesque, qu'en la mesme manière et à la mesme proportion qu'il a esté touchant la somme de deux mil quarante livres, la quantité de cent dix charretées de gros bois et quinze milliers de fagots que ledict Seigneur Abbé faict livrer aux religieux de la maison apartient aux religieux de la Congrégation qui seront en ladicte Abbaye, au fur et à mesure que les anciens reli-i4eux viendront à décedder, et sans que ledict Seigneur Evesque ou ses successeurs puissent estre tenus de fournir tant aux anciens religieux qu'à ceux de la Congrégation plus grande quantité de bois que celle cy-dessus.

Consent et accorde ledict Seigneur Evesque, que la quantité de huict septiers de bled par chacun an, destiné pour les ausmones, soit mise entre les mains des religieux de la Congrégation, pourveu que les anciens religieux y consentent.

Ledict Seigneur Abbé ou ses successeurs, acquitteront lesdicts religieux de touttes charges, décimes ordinaires et extraordinaires, dons gratuitz, subventions du clergé et générallement de touttes contributions auxquelles les ecclésiastiques du royaume pourroient estre taxez au profit de Sa Majesté ou autre, nonobstant tous édictz, arrestés et déclarations du Roy portant que les religieux y seroient tenuz, esditz, déclarations du Roy, arrests de son Conseil et des Compagnies souveraines et touttes choses à ce contraires.

En considération de ladicte descharge, les religieux de ladicte Congrégation prennent les lieux en l'estat qu'ils sont et dont ils se contentent.

Seront tenuz de les entretenir de toutes réparations viagères quy sont réparations d'entretiennement, hors les quatre gros murs, poultres entières, couvertures et voultes, sans que ledict Seigneur Abbé et ses successeurs soient tenuz de contribuer aux dictes réparations d'entretiennement.

Et au cas qu'il faille faire les quatre susdicts gros murs, poultres entières, couvertures et voultes, et que cela ne procedde point du deffault des réparations d'entretiennement ny du faict desdicts religieux, en ce cas ledict Seigneur Abbé et ses successeurs seront tenuz de les faire faire à leurs fraiz et dépens.

Les dicts religieux de ladicte Congrégation seront tenuz pareillement de fournir à l'église et sacristye et de l'entretenir de tous les ornements nécessaires, soit argenterye, croix, chandelliers, chapes, chasubles, linge, luminaires, cloches, livres et autres ornements quelconques, sans que ledict Seigneur Abbé et ses successeurs, soubz quelque prétexte que ce soit, soient tenuz dy contribuer, sauf à eux à s'accommoder avec les anciens religieux pour les ornements et livres qui y sont à présent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ledict Seigneur Evesque faict le présent concordat tant pour luy que pour ses successeurs Abbés, comme aussy ledict sieur Abbé de Saincte-Geneviefve et Général de ladicte Congrégation, s'oblige à toutes les conventions cy-dessus, tant pour eux que pour leurs successeurs, et seront tenuz d'en apporter un acte de ratification, descrits omologation du prochain chapitre général.

Et sera, le présent concordat, omologué en la Cour du Parlement de Paris, aux fraiz desdicts Abbé, supérieur Général et Congrégation, constituant pour ce, le porteur des présentes, luy donnant pouvoir de ce faire.

Les dicts religieux ne pourront prétendre plus grande pension que celle cy-dessus et aux termes et conditions qu'il est convenu, ny soubz prétexte d'augmentation du nombre des religieux, réparations d'église et lieux claustraux et reguilliers, fournissement de la sacristye, ne pourront aussy, soubz quelque prétexte que ce soit, demander audict Seigneur Abbé et ses successeurs par résignation, la partition en estats des biens fonds et domaines de ladicte Abbaye, quand mesme la valeur de ladicte Abbaye se trouveroit augmentée, ny après, sans touttes lesquelles clauses et conditions le présent concordat n'auroit esté faict, car ainsy a esté convenu et accordé entre ledict Seigneur Evesque et Révérend Père Général, quy pour l'exécution du présent concordat ont esleu leurs domicilles, sçavoir, ledict Seigneur Evesque en la maison de noble homme Mosny, advocat en la Cour du Parlement de Paris, sise rue Sainct-Honoré, et ledict Père Général en ladicte Abbaye de Saincte-Geneviefve, auxquelz lieux ils veulent, consentent et accordent respectivement que tous actes et exploictz de justice quy y seront pour raison de ces faictz soient de tel effet, force et tenus si faictz estoient parlant à leur propre personne et vray domicilles, promettant et obligeant chascun en droict.

Faict et passé en ladicte Maison du Nom de Jésus, l'an mil six cent cinquante et huict, le neufviesme jour de juillet, avant midy.

Cette transaction fut homologuée par le Parlement le 6 mars 1660.

Jusqu'alors, les abbés avaient perçu la totalité des revenus de l'Abbaye, la part des religieux étant bornée à la jouissance de leur propre patrimoine, des biens du Petit-Couvent et des chapelles claustrales, dans lesquels ils furent maintenus par un autre concordat passé entre l'abbé Louis Caton de Court et le chapitre, le 13 avril 1718.

La réforme de l'abbaye de Saint-Georges n'eut d'autre résultat que le changement du personnel, ce qui n'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas l'amélioration la moins importante et la moins nécessaire.

Les chanoines Augustins qui n'acceptèrent pas les nouvelles conditions qu'on crut devoir leur imposer cédèrent la place aux Genovéfains de la réforme du Cardinal de la Rochefoucault et ceux-ci ne furent pas troublés dans la possession de leurs biens et dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'en 1790, lors de la suppression des ordres religieux.

P.-A. LEMESLE.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LOUIS XI A BÉHUARD

M. André Godard publie ces jours-ci ses *Madones comtadines* à la librairie académiqne Perrin. Cette étude d'art religieux dans le Midi se termine par une monographie angevine sur Notre-Dame de Béhuard. Nous en détachons le passage suivant :

... Entre la sauvagerie de sNorthmens et notre barbarie industrielle faut-il donc fixer l'apogée de la civilisation française au xve siècle, comme nous y incite la délicieuse chapelle de Béhuard? Je la vois tout empreinte d'une grande mémoire, celle du plus méconnu de nos rois parce qu'il préféra fonder l'unité nationale plutôt que de parader en chevalier. Assez tôt François Ier criera : « Tout est perdu, « fors l'honneur. » Mots brillants dont un pays ne se relève pas. Après s'énervent ou cavalcadent les Valois abâtardis ; tout décline malgré les granitiques étais de Richelieu et la façade en plâtre doré du xviie siècle. L'avenir dira si la Révolution fut le râle ou la résurrection de la France.

Je l'aime, ce Louis XI, d'avoir d'une même main maté les anarchies populaires et les hautains scélérats sur lesquels une menteuse histoire s'efforce de nous apitoyer. Il frappe, trois siècles à l'avance, les Émigrés, les Hébertistes et le Fédéralisme girondin. Il est le Comité de Salut Public dans une seule tête, appuyée sur mille ans d'hérédité monarchique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Laissons l'athéisme s'indigner de sa superstition. Nous en sommes aujourd'hui à l'*infrastition*, au gorille engendrant Socrate. A supposer qu'il ne représente pas une fable haineuse, comme celle des enfants de Nemours sous l'échafaud, le chaperon garni de médailles ne me gêne point. Et il n'apparaît pas clairement que Louis XI se soit beaucoup plus parjuré que ses ennemis, les féodaux qui, sous l'étiquette de Ligue du Bien Public, s'alliaient aux Anglais, émiettaient la France, stérilisaient la mission de Jeanne d'Arc. De parjure authentique et bien prémédité, il existe celui du chevaleresque François Ier signant le traité de Madrid. Mais à ces charmants étourdis et qui protègent les artistes, courtisent les belles, tout d'avance est pardonné dans la patrie de Lauzun. L'histoire selon les salons et les académies ne chicanera pas les louanges au protecteur du Vinci pour quelques milliers de Vaudois victimes de son étourderie ; il suffit à cette histoire de mener le deuil devant l'échafaud d'un haut seigneur tel que Nemours, traître à son pays. Mais que de pharisaïsme à la place de l'esprit évangélique, pour que les écrivains religieux n'aient pas davantage jeté l'anathème sur ce François Ier qui soutint Montaigne contre la censure ecclésiastique et empoisonna trois siècles avec le faux hellénisme et les dépravations italiennes de la prétendue Renaissance ! Cependant Louis XI, le tyran féroce, presque Néron, édifiait les plus exquis oratoires, réveillait le zèle des clercs. Comme progrès social on doit à son règne l'établissement des postes, et au règne de François Ier le supplice de la roue.

Le vrai crime de Louis XI, crime d'imprévoyance, ce fut le manoir de Plessis-lez-Tours. Il y guettait, au centre de sa toile, tous les félons. Mais, pas plus que Louis XIV n'entrevit le règne futur des courtisans de Versailles, le vieillard absorbé dans la politique et la dévotion ne pressentit l'emprise de la Loire sur un François Ier ou un Henri III, et quelles catastrophes allaient sortir de Chambord et de Blois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'élevait point, lui, un palais de fée dans la maigre Sologne, ni ne ciselait un escalier où les Mignons monteraient à cheval. La Loire ne lui était pas le sérail d'un despote oriental, mais la sieste d'une existence tendue vers le bien de son royaume.

Car il l'aima, cette Loire. Il la peupla de sanctuaires comme pour se faire d'avance pardonner le paganisme qui sortirait d'elle et envoûterait ses successeurs.

La politique y allait bien aussi. Je le retrouve en Anjou caressant les prieurs de moines, soupant chez les bourgeois ses bons amis, chassant avec les seigneurs de trois bassets. Car enfin la légende n'est pas tout erronée, et le paladin de sa prime jeunesse s'était mué en un profond psychologue du trône, connaissant que la violence ne mène à rien. Le voici en train de cajoler les sujets du roi René comme une maîtresse de maison soutire à une amie ses domestiques. « Mes compères, leur insinue-t-il, votre René est un brave homme, mais un prince très insignifiant. Il n'a d'ailleurs que faire de vous. Laissez-le manger des rigolets à Naples et farandoler chez ces Provençaux qui me viendront, eux aussi. Il vous célèbre des tournois et importa sur vos guérets la bartavelle ; moi, messires, je doterai vos châteaux où les tiercelets nichent dans les salles, et vous serez gens du royaume et mes bons compagnons. » Un jour René, absorbé dans ses peintures, apprit qu'il n'était plus souverain que de Jérusalem, où campaient les pachas. La réunion de l'Anjou et de la Provence à la couronne n'avait pas coûté une goutte de sang.

Elle avait bien coûté au vieux roi un peu d'honneur. Ce jacobin du xve siècle professait que l'ingratitude constitue un devoir du citoyen. René l'avait sauvé en se rangant du côté de la France contre le duc de Bretagne.

Et tout de même, ce René, il serait trop injuste de le quitter sur un sourire. Comme tant d'autres à son époque, il se laissa ensorceler par l'Italie ; par la Provence aussi et par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Loire peut-être. Avant de mourir le Sancho en robe de chambre qui le figure sur une place d'Aix, il s'était montré réellement le svelte chevalier que David a campé au pied de sa formidable forteresse d'Angers. Tous ces duchés et ces royaumes de la Maison d'Anjou-Sicile qui allait s'éteindre avec lui, il avait dû les reconquérir.

Il se montrait d'ailleurs doux au peuple. Une seule fois, pendant la famine du siège de Naples, il refusa un morceau de pain à la veuve de l'Écriture ; il en porta la peine : cette femme révéla au roi d'Aragon le secret d'un souterrain ; René perdit la ville ; ce fut le commencement de ses longs revers.

Mais plus tard on le retrouve conversant avec ses amis, les pêcheurs de la Maine, ou composant l'épitaphe de sa nourrice Tiphaine qui voisine, à Nantilly de Saumur, avec l'exquise logette à fleurons et à panache de pierre où se lit : « Cy est l'oratoire du roi Louis XI. » Les belles Arlésiennes pleurèrent quand René les quitta ; un troubadour en vit une

A qui cuida le cœur faillir
Au dire adieu.

Il avait pris pour devise : *Ardent désir*. Du moins, après de coupables libertinages, sut-il, dans ses affections familiales, multiplier son cœur sans en rien chasser.

Aux petits soins pour sa mère Yolande d'Aragon, époux passionné d'Isabelle de Lorraine et de Jeanne de Laval, il replie ses vieux jours sur les catastrophes de sa fille, l'héroïque Marguerite d'Angleterre.

Que d'histoires claironnent ces noms ! Le sommeil moderne d'Angers en devient plus inexplicable. Faut-il accuser seule la mollesse des ciels de Loire? Ou bien l'Anjou aurait-il perdu sa virilité avec son autonomie? Le grand œuvre de Louis XI, la centralisation monarchique, aurait-il eu son revers?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si du moins le petit peuple y eût gagné durablement ! Mais les rois suivants ne s'occupent guère de lui, et les pouvoirs locaux moins qu'autrefois. Ce laboureur à qui Louis XI tapait sur l'épaule, ce bourgeois chez lequel il s'invitait à souper, les imaginez-vous à Versailles où une marquise meurt sans avoir pu atteindre au tabouret?

En 1683 la famine ravage l'Anjou. Un commissaire de l'évêque — unique protecteur — découvre des taudis pareils à des étables, où l'on broute, quand on en a, du pain de fougère, et où des mères sèches ne possèdent plus un double pour acheter du lait. Que fait le Présidial? Il négocie afin d'obtenir de Louis XIV le droit de porter la robe rouge aux grandes cérémonies.

Par là croule, et justement, la monarchie. La Révolution bourgeoise, girondins et thermidoriens, la remplace et lègue au peuple l'alcoolisme, la pornographie, la tuberculose et l'athéisme, qui valent bien la famine.

Mais à quoi bon redire des vérités que très peu consentent à entendre et dont ensuite personne ne se souvient?

Les vérités se révèlent solidaires. Cette minuscule église de Béhuard, vieillotte et coquette sous son flécheton d'ardoise, avec sa petite rosace trifoliée et le gothique sobrement fleuri de sa raboteuse façade, d'ailleurs blottie toute modeste entre son rocher et des logis de pêcheurs où une niche de madone protège les croisées basses résillées de plomb, elle est une vérité esthétique, parce qu'en même temps qu'une vérité religieuse elle est une vérité sociale. Elle marque l'une des rares heures où le roi défendait les humbles contre les violents et réalisait l'Évangile. Mais les fastueuses et glaciales caricatures de la Grèce que Louis XV osa dédier à sainte Madeleine et à sainte Geneviève devaient enfanter l'autel de la déesse Raison, pendant que les marches de la guillotine poussaient pour Louis XVI dans le parc de Versailles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis XI possédait trop le sens du surnaturel pour prétendre corriger la nature. Il n'eût pas pensionné Boileau. De festons et d'astragales on ne rencontre ici que la dentelle des fougères et le velours des mousses perçant le schiste. Çà et là quelque ronce rustique, et l'on rêve de dégonfler avec ses épines le ballon du XVIIe siècle. Quel purgatoire pour Louis XIV s'il a compris le néant de ses pompes et la valeur d'un églantier !

Ici pour escalier des Suisses quelques marches creusées à même le roc. Et l'on imagine le vieux roi finaud, sous son feutre et sa pelisse, qui cause de la dernière pêche aux aloses avec l'ouvrier. Il fit mieux ; il laissa le rocher fruste à l'intérieur de l'église, laquelle revêt ainsi l'aspect d'une demi-grotte. Que de bonhomie en tout cela ! Qu'on se sent loin du haineux portrait de Louis XI par Casimir Delavigne, et de ce que les poètes ou historiens en quête de voix académiques vendirent contre ce grand prince aux héritiers de Nemours et du Téméraire.

C'est qu'il les exécra tant ces hauts rapaces qui saccageaient les nids de son peuple ! Peut-être même poussa-t-il trop tôt et trop loin dans la voie égalitaire. On surprend le secret de sa pensée dans la charte municipale qu'il octroie à Angers. Maire, sous-maire, échevins, procureurs et clercs, tout le monde est anobli ; il voulait avilir l'aristocratie en la multipliant. Trop tard Louis XIV apercevra le danger ; la noblesse de cour, la plus funeste, survit seule. Les petits gentilshommes des provinces ont disparu. La noblesse militaire, la vraie, tombe à l'indigence ou, par les mariages, à la roture. Il pousse à sa place une caste d'échevinage et de commerce ; le jour approche où le monarque ne découvrira plus dans son royaume qu'un seul gentilhomme : monsieur Jourdain (nom qui en raconte long sur l'ancienneté des infiltrations juives !) Louis XIV rature donc les chartes de son prédécesseur. Vain remède. L'agiotage de Law va porter à la féodalité un coup plus irréparable que la future nuit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du 4 août. Et tout continue de s'affaisser jusqu'au jour où il s'installe à New-York une Bourse des marquisats, au Vatican un débit de comtés, et où, de chute en chute, l'armorial de France va servir de pédigrée au Veau d'or.

Mais, à supposer que Louis XI se soit trompé en substituant aux parchemins de la Croisade une noblesse de papier-monnaie, il faut le féliciter sans réserve d'avoir sapé les scandaleux privilèges de certains corps, notamment de ces Universités que plusieurs villes des provinces possédaient pour leur malheur. Quels forfaits et quel gâchis révèlent les considérants de son ordonnance sur l'organisation d'une police à Angers ! « Les escoliers font assemblées de nuict et « de jour, portant espées, bracquemarts, voulges et armes « invasibles, et s'en vont par les rues riblant, jectant « pierres, rompent, brisent huys et maisons ; et d'autres « tiennent maisons secrètes où se font jeux dissolus, maulx, « excès, batteries, ravissements de femmes, larcins et homi- « cides. »

Le roi, en conséquence, établit un guet permanent dont aucun privilégié ne sera exempté. Il fonde en 1478 la garde nationale de 1789.

Son œuvre fut bonne. Mieux vaut protéger une multitude de foyers honnêtes que de fournir un Cid à Corneille.

L'esprit égalitaire lui-même, tenace chez Louis XI, demeure conforme aux desseins providentiels. Si ses successeurs eussent persévéré dans sa voie, nous atteignions à la justice sociale sans voir les ruisseaux rouges de 1793 se perdre dans le fleuve sanglant de l'Empire.

« N'appelez votre maître personne autre que Dieu. Vous êtes tous enfants d'un même Père. » Voilà ce que riposte l'Évangile à ceux qui légitiment les inégalités sociales sur l'exemple de la nature. Le Christ est venu précisément substituer au règne de la matière et de l'orgueil celui de l'esprit et de l'amour. Au fond de la lutte des castes vous retrouverez la liste entière des péchés capitaux. Un homme empa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naché fait deux coupables : un superbe, un envieux. Jésus chevauchait sur une ânesse et portait une tunique sans couture.

C'est au nom d'une prétendue hiérarchie des races que l'on a maintenu en plein christianisme l'esclavage. Quel fut le résultat pour la race réputée inférieure? Les admirables convertis du lac Tanganika sont les frères des stupides anarchistes de Haïti ; c'est qu'il y a moins de cent cinquante ans que l'on vendait séparément le père, la mère et les enfants d'une famille noire. « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » Je l'admire, ce cri de Vergniaud qui coûta leurs plantations à mes trisaïeux et pouvait leur coûter la vie.

Et pourtant il m'eût été désagréable d'apprendre qu'une goutte de sang nègre eût coulé dans leurs veines. Persistance imbécile d'un préjugé et de cet honneur du monde contre lequel tonitruaient les chaires du XVIIe siècle. Toussaint Louverture cependant ne grimpait pas dans les cocotiers, quoi que puissent prétendre les sociologues du transformisme, et il n'apparaît point que des mulâtres tels que le général Dumas et ses fils aient fait honte à l'humanité.

C'est l'honneur de la France et de l'Angleterre d'avoir effectivement supprimé l'esclavage dans leurs colonies. L'Allemagne et le Portugal continuent la traite sur les côtes africaines ; seulement ils l'intitulent : « Transbordement d'engagés libres. » On la devine, la liberté de ces engagés ! Une grimace, un cri rauque sans signification suffisent à l'établir pour le mercanti européen et l'anthropophage qui lui vend ainsi ses ennemis ou, à leur défaut, ses sujets.

En escaladant le raboteux escalier taillé dans la sombre roche qui fait corps avec l'église, on plonge par des ogives à meneau dans des logis d'autrefois.

La minuscule nef se replie, elle aussi, vers du passé. Une épitaphe, un vitrail, trois ou quatre objets d'art à peine ; mais de quelle coquetterie sobre et de quelle attirance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étrange ! Il y a en ces choses de l'enfeu et de la bonbonnière, de la chapelle de pauvres et de l'oratoire princier. Point de congelante régularité surtout. Une ou deux baies ogivales à fleuron de tuffeau s'ouvrent sans symétrie ; et ces lucarnes aux carreaux verdâtres font rêver de quelque aïeule surveillant au dehors ses marmots, et du vieux roi embusqué aux croisées de Plessis-lez-Tours, épiant le réveil de ses ennemis.

Pourtant ce n'est pas ce Louis XI-là qui s'évoque dans l'église de Béhuard, et surtout point tel que l'ont fixé dans les imaginations des caricatures soldées. Voici sur le vitrail son portrait authentique et que sûrement il a vu. Par une mélancolie de vieillard il s'y est fait représenter jeune. Qui reconnaîtrait le risible tyran de la légende? Il prie, à genoux sur un coussin blasonné, et l'on sent toute la sincérité de son oraison. Au lieu de la casquette à médailles de plomb et de la fourrure râpée, il porte cuissards et éperons à longue tige. La figure imberbe, aux traits réguliers et délicats, s'empreint d'une grâce et d'une énergie singulières. Et ce qui subitement m'arrête devant ce Louis XI imprévu, c'est son extraordinaire ressemblance d'expression avec Saint-Just.

Au fond ils sont le même homme. Nés en d'autres jours, Saint-Just eût abattu les grands féodaux, Louis XI eût prononcé le réquisitoire contre les Dantonistes. Royauté, république, mots creux ! Ni la monarchie n'est nécessairement l'ordre public, ni le gouvernement de plusieurs n'est nécessairement la justice sociale. Dans le vice un Barras vaut un Louis XV ; dans la sainteté un Garcia Moreno vaut un Louis IX. Si en 1793 Louis XI eût régné, Saint-Just devenait inutile.

Ne recherchons donc pas la supériorité de l'un des deux régimes qu'ils représentent, mais la valeur de leur commun idéal. Le voici : le minimum de liberté politique avec le maximum d'égalité sociale, c'est-à-dire un formidable pou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voir central, mais non militaire comme l'Empire, gouvernant des citoyens sans castes.

Pensée excessive ou prématurée. Saint-Just lui-même apparaît comme une preuve de l'utilité de cette petite noblesse militaire qui survivait çà et là dans les provinces aux sournoises proscriptions de Louis XI.

Observez les différentes classes de l'aristocratie en 1793 ; chacune est à sa place logique. La noblesse de cour, ou bien pousse la Révolution à l'anarchie, comme le duc d'Orléans, le comte de Mirabeau, le marquis de Barras, ou bien conspire à Coblentz avec l'Allemand et l'Anglais. La petite noblesse militaire, elle, s'est partagée aussi : dans les provinces où se sont perpétuées les mœurs saines antérieures à François Ier, elle a nom Bonchamps, Lescure ; ailleurs, elle s'appelle Marceau, La Tour d'Auvergne, Saint-Just, et elle couvre les frontières ou s'efforce de substituer une discipline dictatoriale à la discipline monarchique anéantie. Mais où rencontrer la noblesse de robe? La voici sur la hideuse charrette, entre Turcaret chez qui elle soupait la veille, et ces victimes innocentes que tout déluge entraîne. Qui la conduit à l'échafaud? Les athées et les déclassés du Comité de Sûreté Générale, ces clercs de procureurs auxquels, en dépit des édits royaux, elle permettait de lire Voltaire.

La Providence a compliqué le corps humain. C'est sans doute une erreur que de prétendre trop simplifier l'organisme social et réduire la nation à un uniforme troupeau paissant sous la houlette d'un roi ou d'un dictateur. Mais on ne corrige un excès que par un autre. En détruisant l'aristocratie, Louis XI eut pour excuse de rencontrer en face du trône les héritiers de ces Armagnacs ou Bourguignons qui avaient exterminé jadis les deux tiers presque de son peuple; Saint-Just eut pour excuse d'apercevoir à Coblentz les fils des roués.

Il ne faut nier les égarements initiaux ni de l'un ni de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'autre : la lutte du dauphin contre son père, et le réquisitoire contre Louis XVI.

On peut reprocher au roi la duplicité de ses intrigues, et au tribun de s'être abusé sur soi-même : car la complaisance avec laquelle Saint-Just parle du patriciat et non de l'aristocratie, de l'empire et si peu de la république, détonne avec le socialisme d'état, très sincère cependant, de son projet d'Institutions.

Mais l'un et l'autre ont haï les injustices, passionnément aimé le peuple, estimé insuffisant de jeter aux malheureux quelques aumônes, et voilà leur grand crime !

Voilà l'origine des calomnies intéressées qui salirent leur mémoire. On rejeta précisément sur eux, par plus de perversité, les crimes de leurs ennemis : Louis XI, ce loup, persécute les agneaux de la Ligue du Bien Public. Saint-Just porte une culotte de peau humaine et loge dans une chambre tapissée d'ossements ; lui, ce raffiné, fidèle comme Robespierre au costume de l'Ancien Régime, et qui habitait bourgeoisement un modeste hôtel de la rue Gaillon ! Louis XI une fois par mois tire de leur cachot les fils du duc de Nemours et leur arrache une dent. Saint-Just — il s'est trouvé un Poujoulat pour l'écrire — dépeuple l'Alsace par la guillotine, lui qui la délivra de la Terreur en faisant arrêter Schneider, le Carrier de Strasbourg ! Mais qu'importe la bêtise d'une calomnie? « Si c'était vrai? » songe le lecteur, et cinq minutes après il y croit. Ah ! l'on comprend le regret de Napoléon à Sainte-Hélène, de n'avoir pas eu le temps de faire récrire l'histoire de France, systématiquement faussée ! Le comble — et que j'ai lu dans un manuel scolaire — c'est d'attribuer à Robespierre les saturnales de la déesse Raison, et à Couthon les massacres de Lyon, alors que le premier osa seul proclamer à la tribune l'existence de Dieu, et que le second fut rappelé pour avoir refusé d'exécuter le décret d'extermination qui fut plus sûrement confié à Fou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ché et à Collot d'Herbois. Mais c'est que la pensée non travestie d'un Robespierre serait plus redoutable que celle d'un Collot ou d'un Marat pour les réactionnaires intransigeants et les républicains dantonistes.

Dans le terrible rapport contre Danton, des souffles idylliques courent çà et là, qui me ranimeraient l'image du vieux roi hostile au faste et conversant aux rives de Loire avec les pêcheurs : « L'exemple de tous les grands « hommes est-il perdu pour l'univers? Ils nous conseillent « tous la vie obscure ; les cabanes et les vertus sont les « grandeurs du monde. Allons habiter les bords des fleuves « et bercer nos enfants, et les instruire au désintéressement « et à l'intrépidité. » Mais Saint-Just ajoute que pour protéger la vertu modeste une justice inflexible est nécessaire contre les factieux. Toutefois que ceux qui l'accusent d'avoir été un pourvoyeur systématique de l'échafaud relisent la phrase suivante : « La cruauté frappe sans mesure « mais la sagesse concilie tout. Que les ambitieux soient « bannis et les vices avec eux, et que la Providence les con- « duise dans un autre hémisphère et les instruise à la vertu « par le malheur ! »

A cette mâle éloquence les professeurs de déclamation préféreront toujours la phraséologie de Mirabeau. Et à Louis XI qui fonda l'unité nationale, à Saint-Just qui sauva deux fois les frontières, sur le Rhin et sur la Sambre, les Français continueront de refuser la gloire qu'ils prodiguent à l'homme de Pavie et à l'homme de Waterloo. Waterloo, le nom d'une victoire de la Convention !

Je veux me remémorer les vers de François Ier sur la tombe de Laure, et qu'en Provence il écouta chanter le merle bleu, et que sur une vitre de Chambord il flagella d'un joli distique la versatilité féminine, mais surtout qu'il préserva du protestantisme son royaume, pour ne pas sentir trop rudement le contraste de ses portraits, ignobles de vice,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec le profil si délicatement énergique de Louis XI, à Béhuard. Entre le dilettantisme du premier et le christianisme du second les derniers Valois devaient opter : ils préférèrent Barabbas.

Quand on voit les Henri III et les Charles IX succéder à Louis XI, et Barras renverser Saint-Just, on a envie de donner l'une pour l'autre royauté ou république. On se réfugierait dans la théocratie si l'on n'apercevait les juges de Jeanne d'Arc, ou dans l'Empire si l'on ne pensait à Waterloo et à Sedan. Ah ! ce fut jusqu'ici une chose propre que les gouvernements de la France ! Volontiers reviendrais-je au doux René, à nos ducs, à nos duchesses surtout, des politiques et des saintes comme Yolande, puisque la Maison d'Anjou-Sicile ignorait cette néfaste loi salique qui a privé la France d'une Élisabeth et d'une Victoria. Mais comment accepter ce régime féodal quand on se souvient qu'une brute paillarde, l'angevin Pierre de Craon, déchaîna par une querelle de femmes et un assassinat cette guerre entre la Bretagne et la France, origine de la folie de Charles VI et des effrayantes catastrophes qui la suivirent? Comment souhaiter le gouvernement des femmes après une Isabeau de Bavière qui, pour une nuit de débauche, vend un royaume? Et il se rencontre des chauvins pour reprocher leurs hontes et leurs crimes historiques à l'Angleterre et à l'Espagne !

La France, mais elle ne surnage que par un continuel miracle ! Elle reprend les destinées d'Israël, prévaricateur et châtié, repentant et sauvé encore une fois. Nous en sommes à douter qu'une république acceptable puisse s'établir jamais ; et quand on regarde en arrière ce qu'a produit l'hérédité du trône, on découvre çà et là quelque saint Louis, quelque Louis XI, pour des séries de Henri III et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis XV. Le plus souvent on se félicite de voir le monarque abdiquer aux mains d'un ministre ; et le trône n'a peut-être brillé d'un éclat continu que sous les rois fainéants, dont Louis XIII eut le bon sens de renouer la tradition... [1].

André GODARD.

[1] Il existe au Musée Saint-Jean de perfides caricatures ou d'enfantins barbouillages qui sont censés reproduire le portrait de Louis XI à Béhuard. Le sympathique directeur de ce musée, M. Auguste Michel, devrait bien les faire disparaître et leur substituer quelque grande et exacte photographie du vitrail. Cela serait d'un intérêt primordial, non seulement pour l'histoire angevine, mais aussi pour l'histoire nationale.

A. G.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES MINES DE CHARBON EN ANJOU

du XIVe siècle à nos jours

(*Suite*)

Malgré l'intervention des propriétaires du pays et malgré les procès qu'ils intentèrent la loi du 21 avril 1810 rend perpétuelle la concession accordée à Cherbonnier, mais par suite de troubles survenus entre les membres de la Compagnie [1] une licitation judiciaire eut lieu le 30 avril 1813 et un jugement du tribunal de première instance d'Angers adjugea l'entreprise à M. Gastineau pour la somme de 50.000 francs. La concession comprenait 7 mines situées entre le Louet, bras de la Loire, depuis le clocher de Rochefort jusqu'au pont de Chalonnes, et le Layon depuis le pont de Chalonnes jusqu'au pont Barré et de là droit au clocher de Rochefort, soit environ 22 kilomètres carrés.

M. Gastineau s'adjoignit en qualité d'Ingénieur M. Isidore Dyerre, sorti en 1820 de l'École des Mines de Saint-Étienne ; sous la direction de cet habile ingénieur les travaux prirent un grand développement et le puits des Bourgognes à l'Est de celui du Bocage fut creusé sous ses ordres. En 1832, M. Gastineau céda ses mines à ses enfants,

[1] D'après une lettre de M. Gastineau, du 23 mars 1816, plus de 300.000 francs auraient été employés par les concessionnaires pour l'organisation des travaux et pour lutter contre les difficultés provenant de l'abondance des eaux. A force de dépenses, trois concessionnaires devinrent insolvables et M. Gastineau resté seul avec toutes les charges de l'entreprise se serait vu dans la nécessité de vendre une partie de ses propriétés pour parer au plus pressé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pl. IV.

Vallée de la Loire.

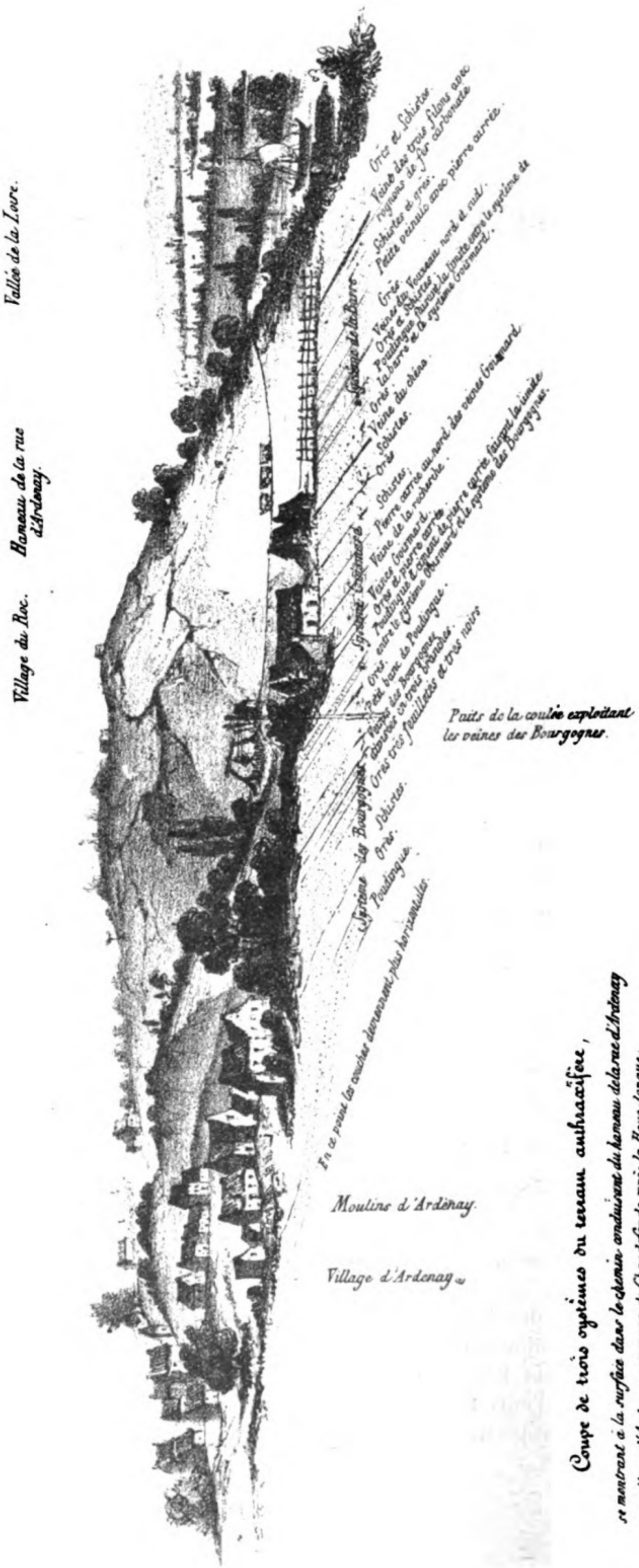

Coupe de trois systèmes du terrain anthraxifère,

se montrant à la surface dans le chemin conduisant du hameau de la rue d'Ardenay au village d'Ardenay, commune de Chaudefonds près la Haye-longue.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme Fanny Roux, née Gastineau, et M. Thomas Gastineau. En 1838 ces derniers les cédèrent à leur tour à une société civile qui eut pour gérant M. Gastineau-Lebiez.

En 1844, on relève et on achève une ancienne galerie dont l'orifice se trouve sur les bords de la Loire et qui coupe

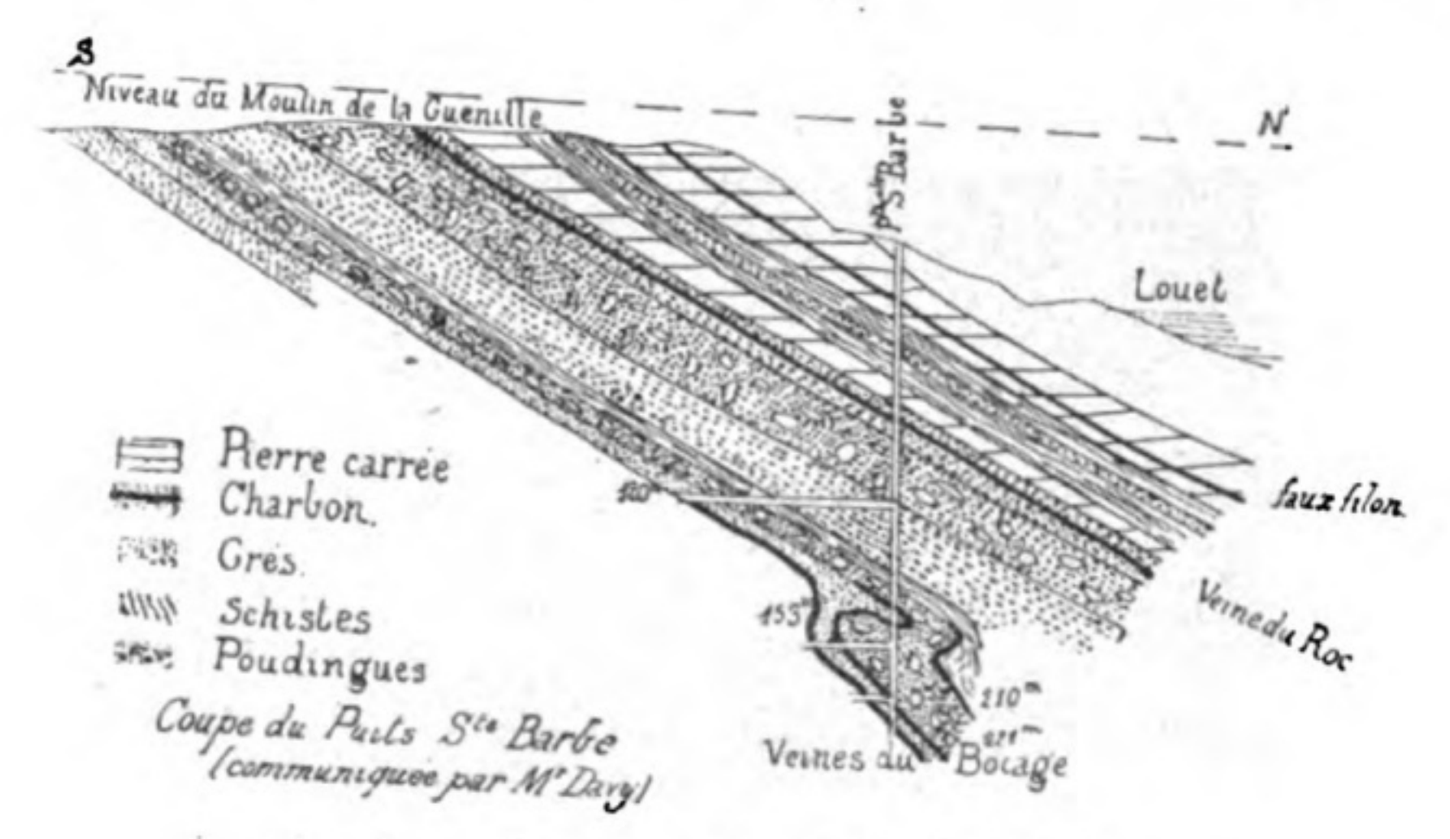

FIG. 5. — Travaux du puits de l'Ouest.

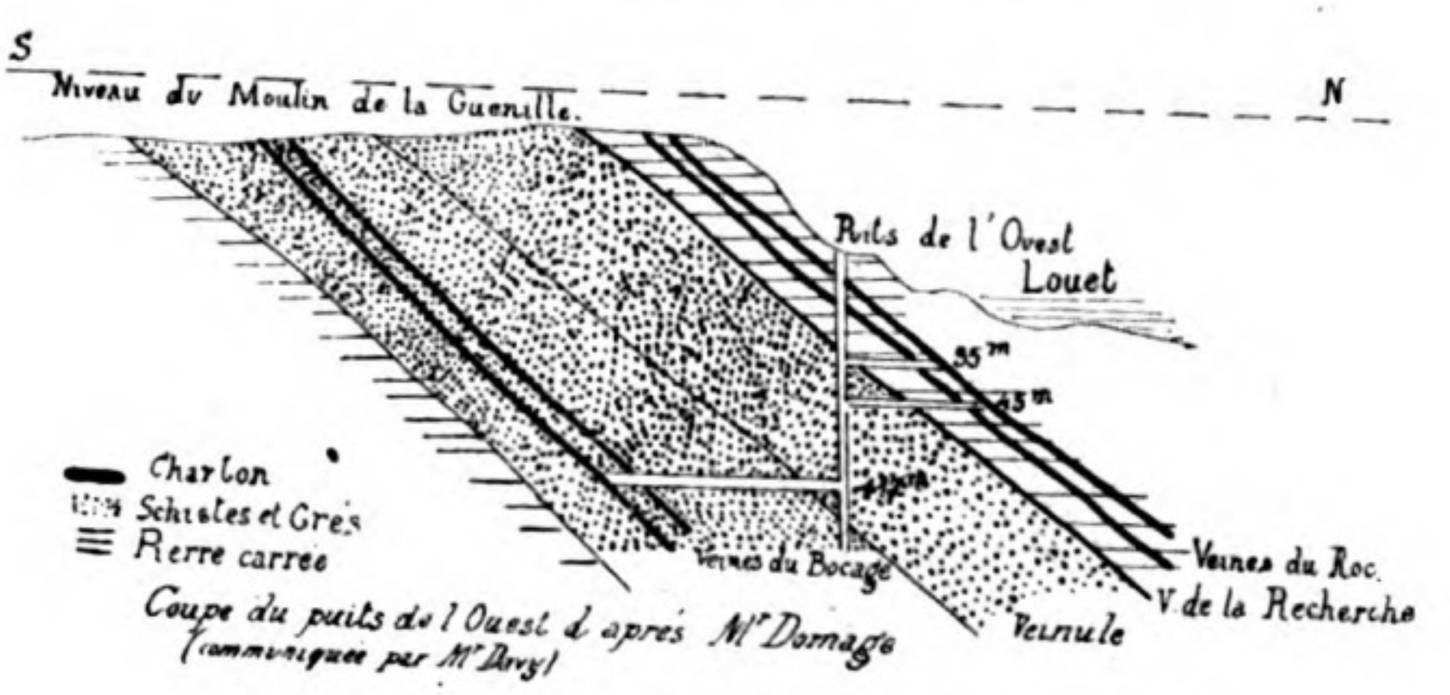

FIG. 6. — Travaux du puits Sainte-Barbe.

les couches du Bocage, les plus riches du Bassin, à une distance horizontale de 100 mètres du point où l'on avait cessé de les exploiter. Les charbons qui arrivent au jour par cette galerie sont transportés à l'embarcadère par un chemin de fer de 200 mètres environ (V. Pl.). En 1846 on adopte dans la concession de Layon et Loire le mode d'exploitation par grandes tailles et avec remblais usité déjà dans le département du Nord, et on put ainsi exploiter complètement des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gîtes de houille dont le toit était peu solide. Ce cas était d'ailleurs rare, la pierre carrée offrant généralement une résistance telle qu'en un point des mines du Roc on put créer une excavation cubant environ 1.800 mètres et dans laquelle manœuvrait un manège à 4 chevaux exécuté sur de grandes dimensions.

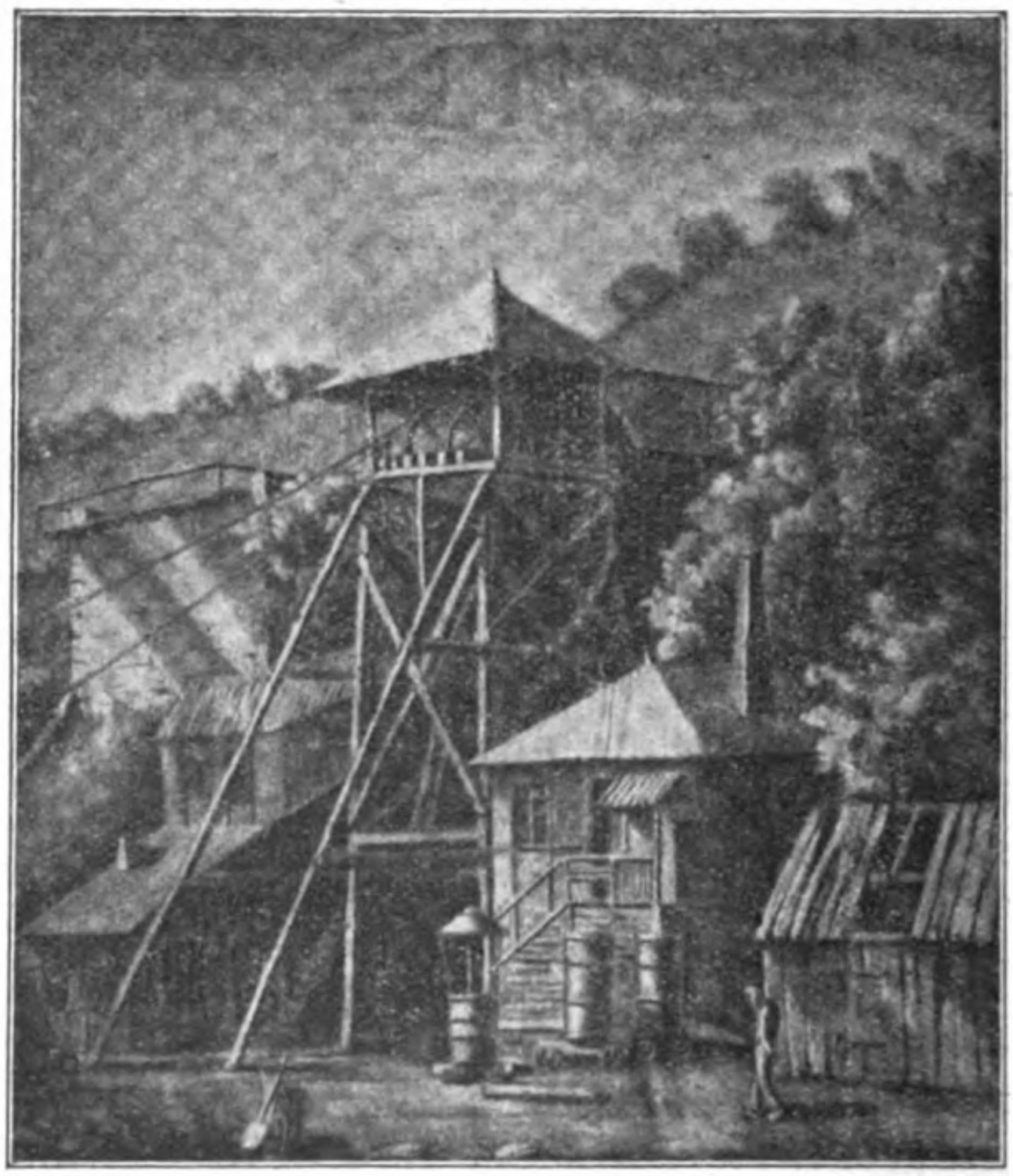

Fig. 7. — Puits Sainte-Barbe, d'après un fusain de M Davy.

En 1847 les concessionnaires forment une société anonyme qui sous la direction de M. Gastineau fils exploitait la mine. Les travaux furent activement poussés par M. Domage, ingénieur civil des mines qui établit un barrage étanche séparant les travaux du puits de l'Ouest (fig. 5) de ceux de Sainte-Barbe (fig. 6) et empêchant l'eau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'envahir les travaux. M. Domage fit les fouilles et recherches de Bézigon entre Beaulieu et Saint-Aubin et guida en câbles et tiges le puits Sainte-Barbe (fig. 7).

L'année 1867 se termina par un commencement d'incendie qui coûta la vie à un ouvrier mineur. En effet : « Le 16 décembre 1867 vers 6 h. 1/2 du matin, un ouvrier qui se rendait le premier au travail, au puits des Malécots, par une descenderie, est tombé asphyxié au pied d'une échelle, au niveau de 60 mètres. Un autre ouvrier qui venait après lui ne put lui porter secours et eut lui-même beaucoup de peine à remonter au jour ; il resta malade pendant une semaine ; il n'avait d'ailleurs éprouvé d'incommodité sérieuse qu'aux approches du niveau de 60 mètres ; il avait seulement trouvé l'air un peu lourd et sentant le goudron brûlé.

« Le mauvais air qui avait causé la mort du premier ouvrier provenait d'un incendie souterrain dont on n'a pu découvrir le siège que le 7 février 1868, entre les niveaux de 290 et 300 mètres, dans une cheminée. Au moment de cette découverte le feu couvait encore dans une partie éboulée. Des bois avaient brûlé ainsi qu'une certaine quantité de charbon menu. » Les concessionnaires se déclarèrent convaincus que la malveillance n'avait pas été étrangère au sinistre.

M. Domage eut pour successeur M. P.-L. Davy, ingénieur civil des mines, qui dirigea les travaux de janvier 1868 à octobre 1870; pendant cette période le puits des Malécots fut guidé et muni d'un chevalement convenable (fig. 8 et 9) et le puits neuf de Saint-Aubin de Luigné creusé en juin 1868 jusqu'à la profondeur de 100 mètres. Après avoir éteint l'incendie de 1867, M. Davy eut à combattre un nouveau sinistre : en 1869 un incendie se produisit au puits des Malécots au niveau de 280 mètres dans les couches du Vouzeau : « Il dut prendre naissance soit dans un coupement de 7 à 8 mètres de longueur, soit dans une galerie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

adjacente, servant l'un et l'autre de passage habituel aux ouvriers.

« L'incendie dut se déclarer vers six heures du matin.

« Certains ouvriers ont senti une légère odeur de brûlé en

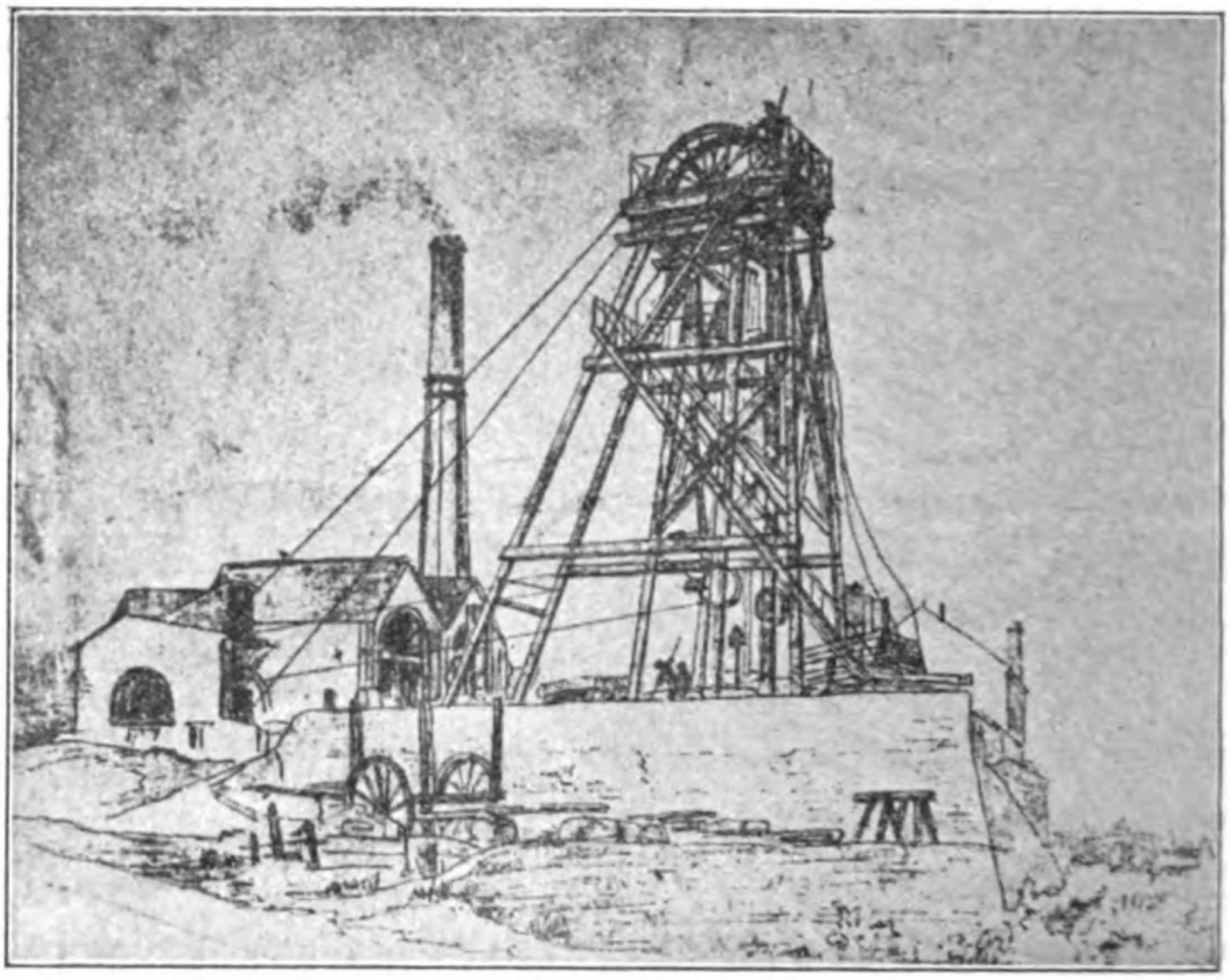

Fig. 8. — Le Puits des Malécots, d'après un dessin de M. Davy.

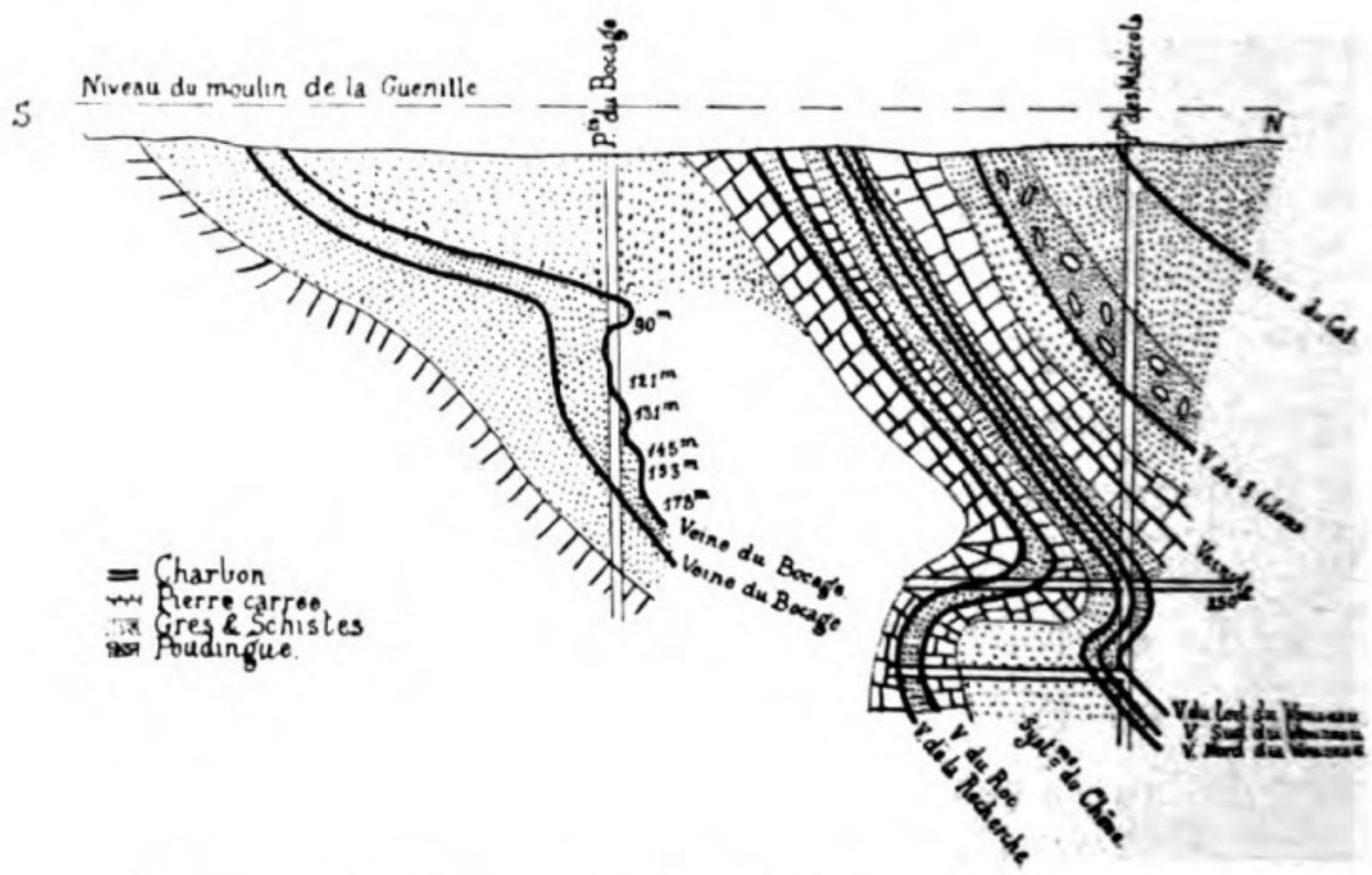

Fig. 9. — Travaux des puits du Bocage et des Malécots.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

se rendant au travail vers 6 h. 1/2. Il y avait 15 ouvriers dans la mine ; 10 se sauvèrent à partir de 8 heures du matin ; 5 ont péri asphyxiés ; 3 cadavres purent être retrouvés [1]. »

On attribua l'accident à l'inflammation fortuite par une lampe à feu nu portée au chapeau soit d'une petite quantité de grisou qui se serait trouvée dans une ancienne taille au-dessus de la galerie sus-mentionnée, soit seulement de quelques brindilles entassées comme garnissage derrière des cadres de boisage ; ou encore à l'inflammation par des allumettes jetées imprudemment, de quelques copeaux ou rognures de bois laissés sur le sol après une réparation. Les travaux du puits des Malécots étaient regardés comme peu grisouteux, mais on devait néanmoins n'y faire usage que de lampes de sûreté ; or une lampe à feu nu fut trouvée au niveau 300, au pied d'une cheminée aboutissant vers le point initial de l'incendie.

« Les travaux de sauvetage ont été rendus particulièrement difficiles par un double échappement de gaz irrespirable qui se produisait à la fois dans le sens du retour d'air normal et d'autre part dans le puits des Malécots servant d'entrée d'air. L'échappement dans le puits des Malécots n'aurait probablement pas eu lieu si certaines portes destinées à être normalement fermées l'avaient été effectivement ou d'une manière plus étanche. »

Cet incendie força d'inonder la mine et les travaux ne furent repris aux Malécots aux niveaux de 250 et 300 mètres qu'en juin 1870.

Le 18 décembre 1871, nouveau commencement d'incendie dû à la malveillance dans le puits de la Coulée au niveau de 145 mètres; ce commencement d'incendie fut d'ailleurs rapidement éteint.

Le 25 juin 1872 une inflammation de grisou se produisit

[1] Les parties entre guillemets sont extraites des rapports des ingénieurs ou contrôleurs des mines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au puits du Bocage et deux ouvriers sont légèrement brûlés. Les travaux de ce puits furent d'ailleurs abandonnés en juin 1874 et il servit de retour d'air au puits Sainte-Barbe.

Le 4 avril 1875 les Houillères de Layon et Loire furent mises en vente : concession, immeuble et matériel sur la mise à prix de 500.000 francs.

Le 27 novembre 1875, deux tentatives de vente avaient eu lieu sans résultat et en décembre 1875 les travaux du puits des Malécots, après avoir atteint 350 mètres sans rencontrer de couches exploitables, étant abandonnés, les puits Saint-Aubin et Sainte-Barbe étaient seuls en exploitation. Le 9 mars 1876, une société nouvelle de même nom, mais établie sous la forme civile, devint propriétaire des mines. Au puits Sainte-Barbe d'une part les couches passaient dans la concession de Désert et d'autre part l'abondance des eaux rendait les travaux fort difficiles. Quant au puits Saint-Aubin, il avait été abandonné en janvier 1876, mais les travaux y furent repris par la nouvelle Compagnie en mai 1876; le puits fut approfondi jusqu'à 188 mètres, mais utilisé jusqu'au niveau de 118 mètres et l'exploitation fut faite en vallée à partir de ce niveau. En mars 1877 le puits Sainte-Barbe fut délaissé ; au mois de mai suivant on ouvrit le puits des Barres qui fut foncé à 40 mètres, puis abandonné. De 1876 à 1882 19.976 tonnes de charbon furent extraites mais les frais d'exploitation se traduisirent pendant cette période par un déficit de 98.569 francs; aussi le 15 mai 1882 cette société fut liquidée et remplacée par une autre de même forme et de même nom, au capital de 250.000 à 300.000 francs, composée de :

MM.

René Montrieux, ancien député, ancien maire d'Angers (28 parts) ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

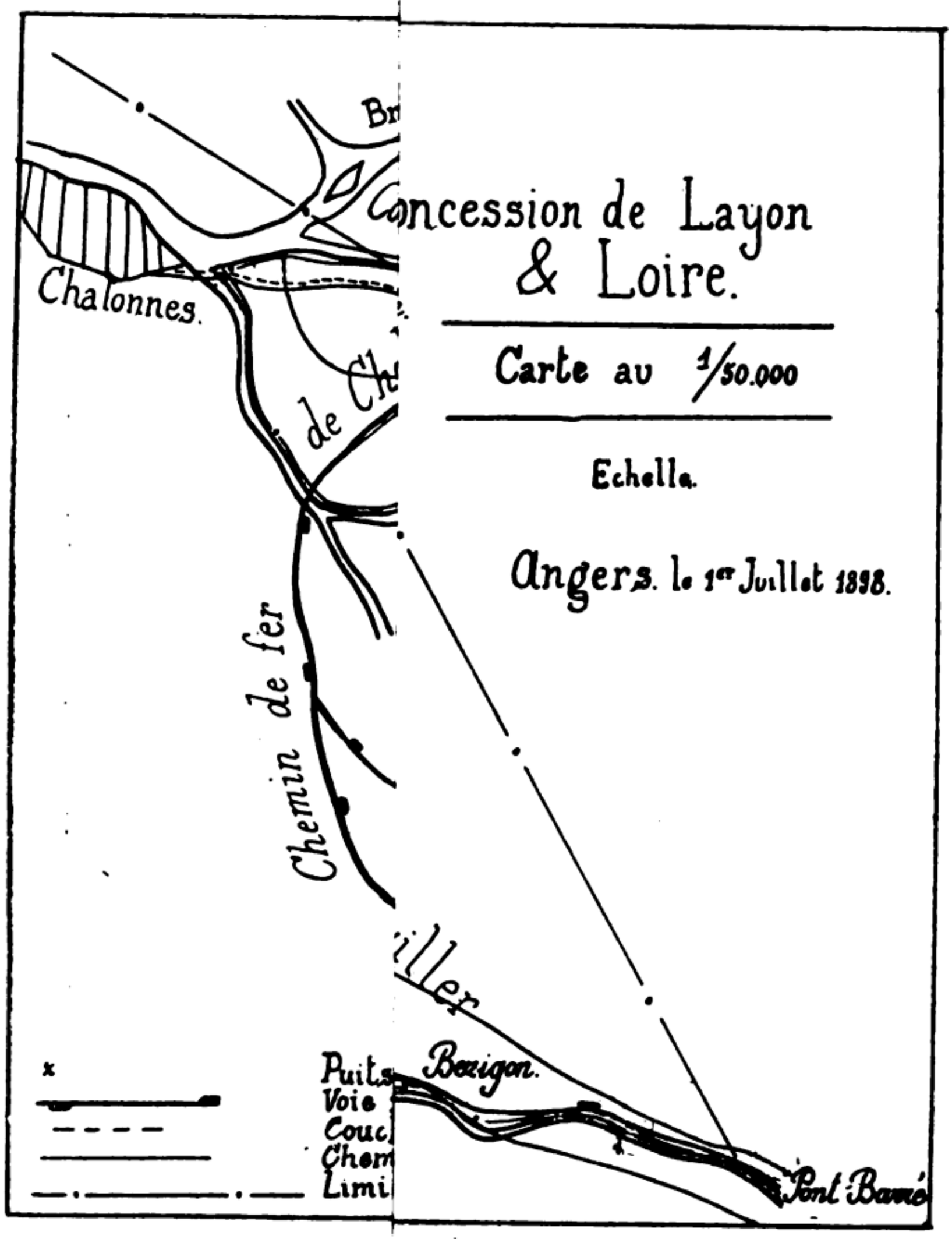

LETTRES DÉSIGNATIVES	PROFONDEURS		LONGUEURS
a	Galer	» m	80 m
b	Galer	»	300
c	Fosse	»	»
d	Puits	132	»
e	Galer	»	100
f	Puits	196	»
g	—	115	»
h	—	134	»
i	—	137	»
j	—	175	»
k	—	80	»
l	—	360	»
m	—	164	»
n	—	40	»
o	—	100	»
p	Galer	»	800
q	Puits	124	»
r	Galer	»	800
s	Puits	107	»
t	Puits	109	»
u	Galer	»	132
v	Puits	109	»
x	—	47	»
y	Galer	»	200
z	Puits	42	»
A	Puits	188	»
B	Posit	»	»
P		»	»

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aimé Blavier, ancien maire d'Angers, ancien ingénieur des Mines (60 parts) ;

Charles Larivière, gérant de la Commission des Ardoisières de l'Anjou (10 parts) ;

Onésime Lorin, chaufournier (2 parts) ;

Pierre Hamon, directeur d'ardoisière (2 parts) ;

Bordeaux (6 parts) ;

Paul Blavier (2 parts) ;

De 1882 à 1892, la nouvelle société continue les travaux, 40.102 tonnes de charbon sont extraites, mais les frais sont si considérables que chaque année se traduit par un déficit variant de 219 francs à 35.349 francs, l'ensemble de ces déficits se montant à 76.549 francs ; aussi en 1891 on arrête les travaux du puits Saint-Aubin qui avaient donné les résultats suivants :

Années.	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883
Ouvriers.....	27	28	23	18	16	22	14	23
Tonnes extraites .	4.848	5.058	3.111	3.299	2.773	887	361	3·705
Années.....	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891
Ouvriers.....	27	24	24	23	23	17	16	15
Tonnes extraites .	4.239	5.002	4.688	4.384	4.346	4.313	4.120	4.023

En 1892 la Société entre en liquidation et le 30 novembre 1896 déclare abandonner la concession [1]. Cette rénonciation fut acceptée le 26 décembre 1898. Moins d'un an après, le 12 septembre 1899, M. Urseau, domicilié à Saint-Jean-des-Mauvrets, formule une demande de travaux de recherche mais aucune suite ne fut donnée à cette demande.

En 1904, la Compagnie des mines de Chalonnes, Saint-Lambert et Saint-Georges réunies entreprend des travaux de recherche à la Roulerie, travaux comprenant deux puits

[1] Explication de la Pl. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résultats d'exploitation des mines de Layon et Loire de 1811 à 1892

Années	1811	1812	1813	1814	1815	1816	1817	1818	1819	1820	1821	1822
Nombre d'ouvriers	»	»	93	101	120	»	148	148	148	105	67	122
Produit en tonnes	5.448	»	6.115	6.148	8.550	9.289	11.210	10.834	9.366	4.447	2.455	5.420
Valeur	»	»	87.607	84.538	113.844	117.994	189.000	218.016	187.328	87.400	38.000	82.500
Bénéfice	8.000	»	1.015	»	9.239	8.000	15.000	46.048	17.613	»	»	2.163
Déficit	»	»	»	1.207	»	»	»	»	»	7.030	6.380	»

Années	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834
Nombre d'ouvriers	100	120	110	130	150	149	162	201	211	188	181	59
Produit en tonnes	4.870	5.730	4.760	5.256	7.200	7.090	7.798	8.438	8.584	9.170	9.327	7.832
Valeur	74.750	88.000	79.945	109.350	134.375	124.125	136.200	147.200	161.475	172.850	177.424	154.047
Bénéfice	5.000	11.000	10.128	13.706	20.000	22.000	23.003	25.000	30.000	45.000	35.000	6.032
Déficit	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Années	1835	1836	1837	1838	1339	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
Nombre d'ouvriers	226	275	241	316	385	310	320	350	350	418	450	469
Produit en tonnes	8.560	13 200	11.462	10.800	15.645	18.032	17.535	17.600	17.784	17.614	19.034	21.889
Valeur	217.000	268.750	242.180	255.000	369.328	423.452	406.884	407.600	411.600	407.639	440.369	506.226
Bénéfice	43.313	48.170	50.000	41.500	50.944	63.000	81.854	73.187	56.073	14.362	9.326	37.641
Déficit	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Années	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858
Nombre d'ouvriers	351	283	371	341	238	198	176	179	180	238	238	238
Produit en tonnes	18.118	15.123	18.439	17.586	14.983	12.727	12.143	8.656	13.798	21.710	22.559	19.285
Valeur	419.013	264.645	368.780	351.716	299.653	233.325	217.220	144.260	209.736	371.250	394.922	345.862
Bénéfice	28.409	»	45.353	43.602	45.539	35.366	19.004	»	»	46.366	55.217	47.331
Déficit	»	34.317	»	»	»	»	»	63.315	15.947	»	»	»

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résultats d'exploitation des Mines de Layon et Loire de 1811 à 1892 (*suite*)

Années	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870
Nombre d'ouvriers	214	208	217	243	260	240	220	211	214	226	211	192
Produit en tonnes	15.802	15.309	17.671	20.270	21.726	19.885	19.756	13.089	17.170	18.000	15.600	14.000
Valeur	285.230	205.559	304.386	360.352	347.929	33 8.57	317.272	275.409	248.891	321.558	235.146	210 043
Bénéfice	21.075	»	10.456	22.895	14.368	11.450	5.819	»	»	10.099	»	»
Déficit	»	51.674	»	»	»	»	»	23.248	39.406	»	41.324	43.620

Années	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882
Nombre d'ouvriers	135	159	164	165	136	70	57	44	42	38	38	28
Produit en tonnes	6.179	13.189	10.200	10.224	12.865	4.848	5.058	3.111	3.299	2.773	887	361
Valeur	102.990	251.172	216.185	171.911	205.833	72.767	83.163	49.860	44.353	38.228	12.694	5.246
Bénéfice	»	19.085	»	»	19.698	2.820	»	»	»	»	»	»
Déficit	75.559	»	21.295	57.727	»	»	6.348	10.718	20.691	19.993	43.639	35.349

Années	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892		
Nombre d'ouvriers	51	56	53	53	50	50	42	38	35	31		
Produit en tonnes	3.705	4.240	5.002	4.688	4.384	4.346	4.313	4.120	4.023	920		
Valeur	64.971	76.250	88.257	83.094	65.757	71.494	72.096	57.057	55.105	12.673		
Bénéfice	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Déficit	1.754	9.096	461	477	12.976	219	291	10.929	2.827	2.170		

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nº 1 et 2, et à Bezigon, commune de Beaulieu qui avait déjà été explorée par les anciens propriétaires. Ces travaux ayant donné des résultats satisfaisants, la Compagnie demande le 12 juillet 1905 une concession dite de Saint-Aubin de Luigné, d'une surface de 2 kilomètres 89 et commence en 1906 le fonçage d'un puits circulaire à section de 3 mètres de diamètre et l'installation d'un atelier d'agglomération pour fabriquer les boulets ovoides (v. fig. 10).

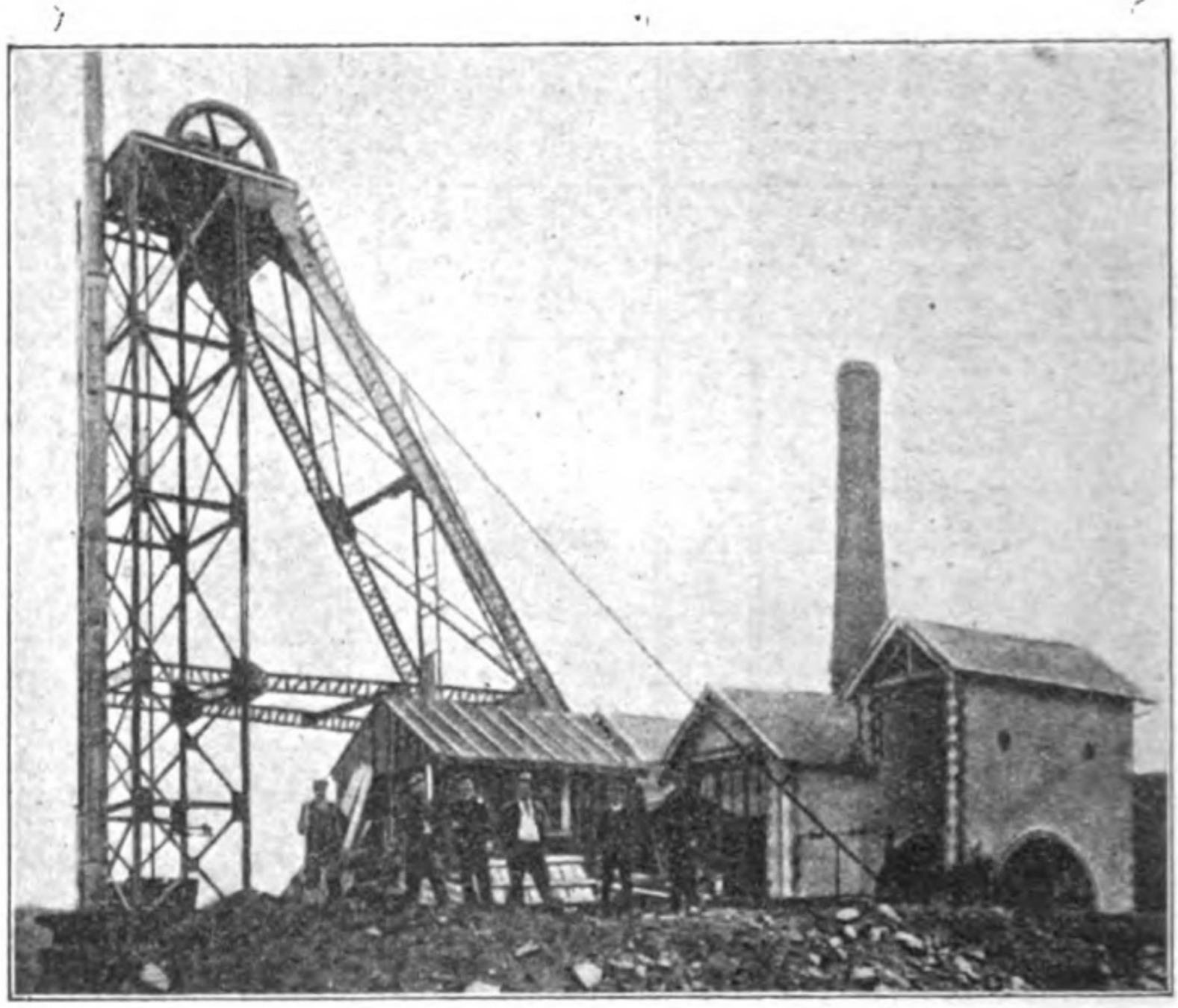

Fig. 10. — Le puits de Saint-Aubin de Luigné en 1908.

Le charbon de la Haie-Longue a joui d'une grande réputation comme charbon de forge pendant la première moitié du XIXe siècle. Le système des couches du Bocage a été très remarquable par les grandes masses de charbon qui ont été trouvées réparties en trois couches suivies sur un kilomètre environ.

Les dernières analyses officielles du charbon de Layon et Loire ont donné les résultats suivants :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	PUITS SAINTE-BARBE LE ROC		BOCAGE	LES BARRES commune de Bel-Air	L'OUEST	SYSTÈME GOISMARD		BOURGOGNE	
	1	2				petite veine	grande veine	puits du Bocage	puits de la Coulée
Cendres.....	3.79	4.41	4.41	16.37	12.08	9.50	11.77	9.70	9.20
Coke.....	80.21	77.59	82.39	67.03	65.88	85.00	82.00	88.00	87.00
Mat. volatiles	17.00	18.00	13.20	16.60	23.40	»	»	»	»
Pb. réduit par 1 gr.	30.55	29.30	31.53	27.86	23.53	29.90	28.90	29.30	29.80

	LE GRAND GODINET	PUITS DU CHÊNE		LES NOULIS	BOCAGE	VOUZEAU		PUITS St-AUBIN	PUITS des BARRES
	Galerie	filon Nord	Filon Sud			Nord	Sud		
Cendres....	10.10	9.20	10.30	11.40	13.4	3.4	10.0	16.0	15.5
Coke.....	84.00	85.00	85.00	86.00	73.4	83.1	77.8	67.1	65.5
Mat. volatiles	»	»	»	»	13.2	13.5	12.2	16.9	19.0
Pb. réduit par 1 gr.	29.60	30.10	29.40	28.50	25.8	25.8	25.8	26.2	»

Les cinq premières analyses furent faites en 1841 par Sentis et Lechâtelier, les huit suivantes en 1843 par les mêmes auteurs, les cinq dernières par Brossard de Corbigny de 1871 à 1878.

De 1841 à 1892, l'exploitation des mines de la concession de Layon et Loire a donné les résultats fort différents, passant par des alternatives de grande prospérité ou au contraire de gros déficits; nous renvoyons au tableau ci-joint que nous avons dressé et qui résume les résultats des 92 dernières années d'exploitation (v. tableau).

Quant aux exploitations situées paroisses de Chaudefonds elles furent abandonnées à la Révolution, mais le 18 Floréal an X, les nommés Pierre Guignard, René Pineau, René Body, Julien Verdier et Jean Cailleau demandent la concession des mines de charbon de terre déjà ouvertes et à ouvrir en la commune de Chaudefonds.

Aucuns travaux ne furent cependant exécutés et il faut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

attendre 1831 pour voir à nouveau des recherches s'opérer sur le sol de cette paroisse :

Le 19 août 1831, le sieur Pellé François est autorisé par ordonnance royale à se livrer à des recherches de houille sur trois pièces de terre dépendant du domaine de la Brosse, appartenant à M. de Contades de Giseux et situées dans la commune de Chaudefonds.

Le 25 novembre 1833 un sieur Maurille Michel, fondé de pouvoir du sieur Pellé, fait la demande d'une concession qui lui est accordée par ordonnance royale du 23 novembre 1835.

Cette concession est limitée d'une part par le cours du Layon en remontant et suivant les sinuosités de cette rivière, depuis le pont de Chalonnes jusqu'au pont Barré, de l'autre par une suite de lignes droites menées successivement du pont Barré au clocher de Saint-Lambert-du-Lattay ; du clocher de Saint-Lambert à celui de Faye ; de ce point au village de la Blinière (maison Marchais) ; de cette maison au hameau des Essarts ; des Essarts au pont du Jeu ; puis du pont du Jeu au pont de Chalonnes.

Dans la région de la Brosse, on fit une petite exploitation par le puits de l'Espérance qui fut poussé jusqu'à 107 mètres de profondeur et permit d'exploiter une couche de 2 mètres de puissance. Il fut abandonné en août 1839.

Le puits Sainte-Barbe, commencé en décembre 1837, fut poussé à 58 mètres de profondeur; deux recoupements ne rencontrèrent que des veinules insignifiantes et les travaux furent suspendus en juillet 1839.

Deux autres puits de recherches furent foncés l'un à l'Est dans l'inclinaison de la grande veine jusqu'au niveau de 24 mètres. Tous deux furent abandonnés en août 1839 (v. fig. 11).

De 1835 à 1840, près du pont Barré, on fonça dans l'inclinaison de la veine jusqu'à 63 mètres de profondeur le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puits de la Gotte ; en août 1837, on fonce le puits de la Confiance. En août 1838, l'exploitation se trouvant gênée par un grand détour dans la circulation, on sentit la néces-

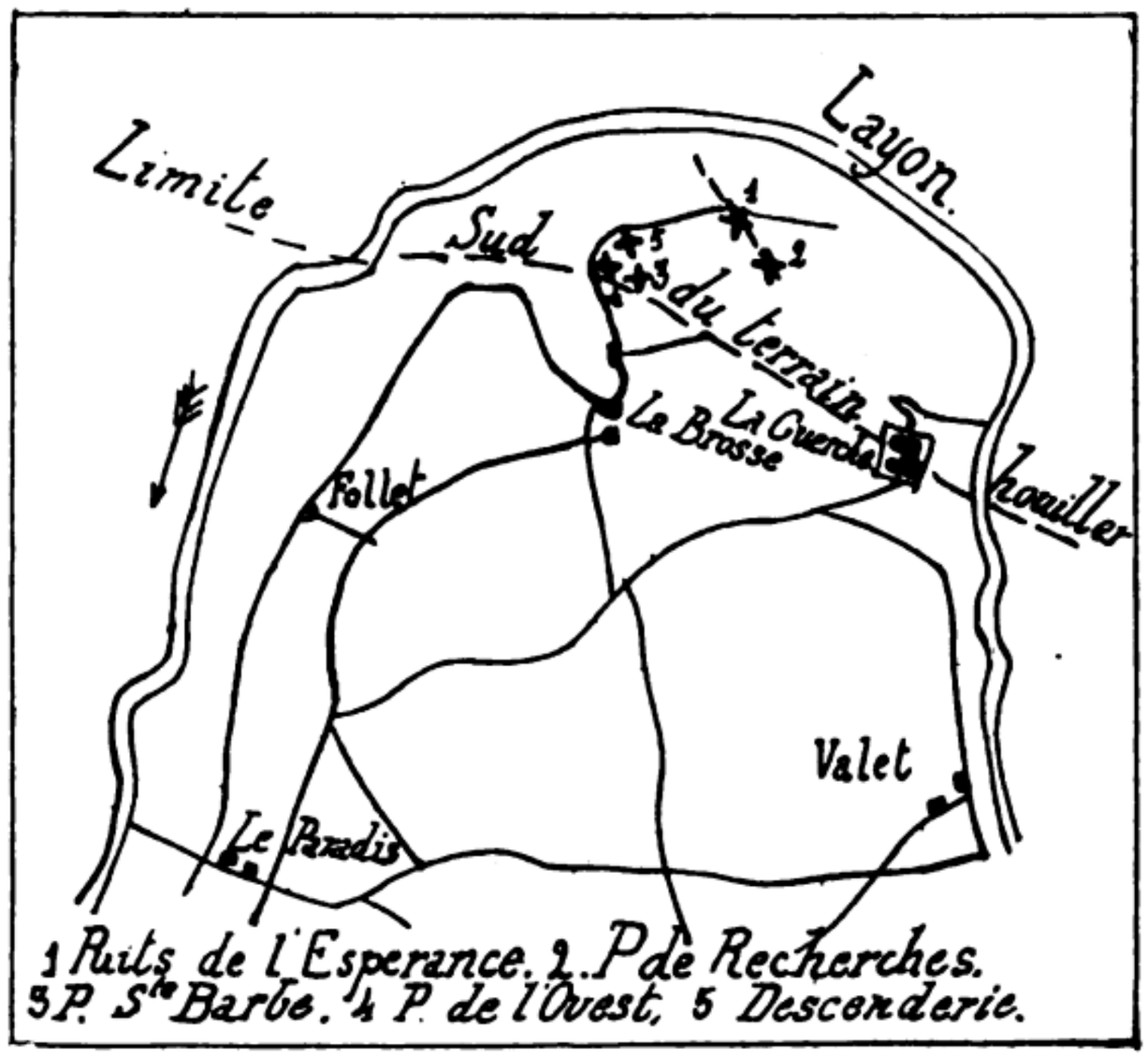

Fig. 11. — Travaux de la partie Ouest de la Concession de Chaudefonds.

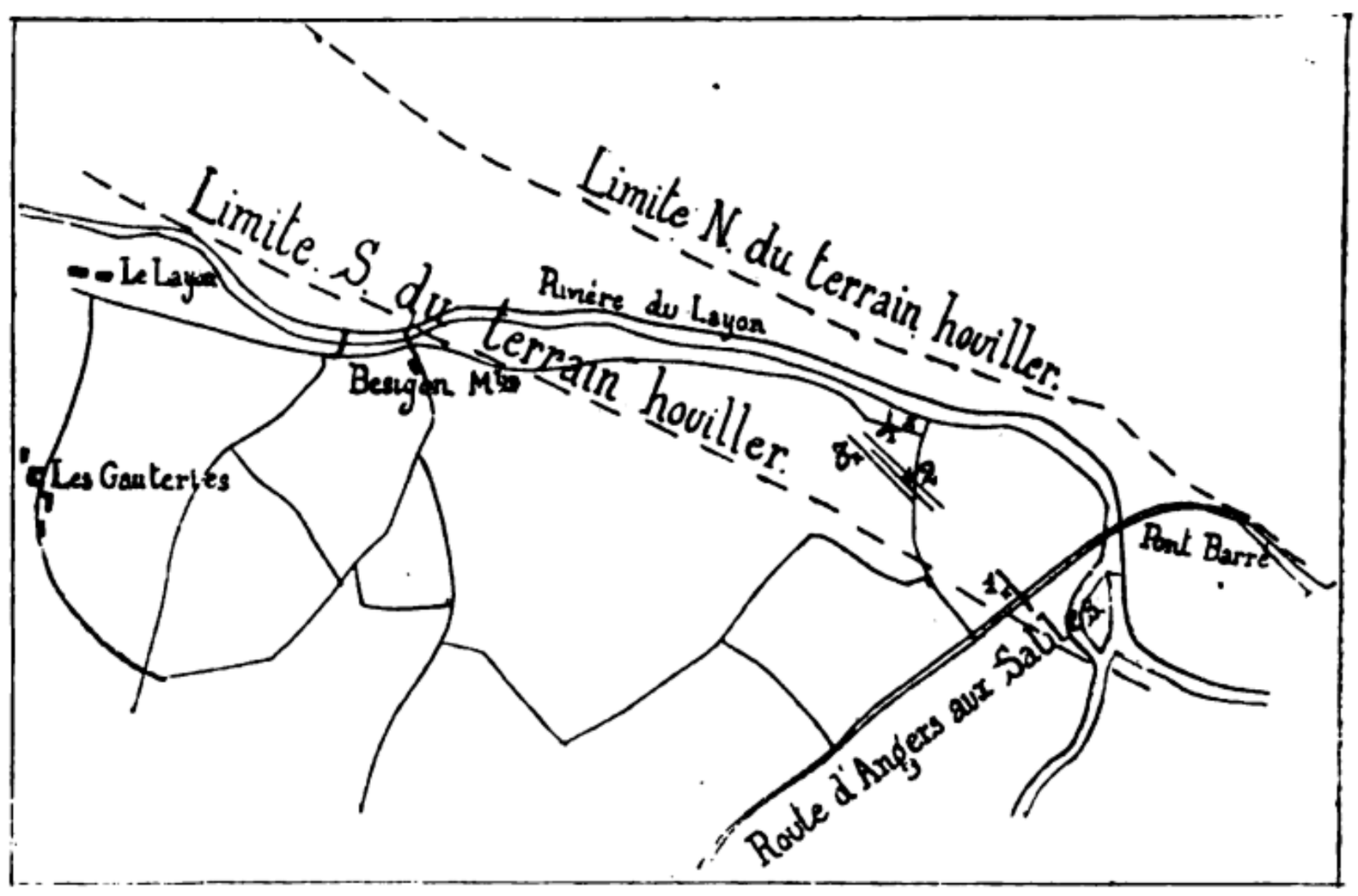

Fig. 12. — Travaux de la partie Est de la concession de Chaudefonds.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sité d'un puits vertical et on fonça un puits auxiliaire : le puits Saint-Nicolas (fig. 12) [1].

En 1840, tous ces travaux furent abandonnés après avoir fourni de 1835 à 1840, avec un personnel ouvrier moyen de 75 ouvriers, la production insignifiante de 5.200 tonnes. En 1843, le puits de la Ressource est seul encore en exploitation, mais ses travaux ne tardent pas eux-mêmes à être arrêtés. Le 27 juillet 1853, les mines de Chaudefonds fusionnent avec celle de Saint-Lambert-du-Lattay (v. Mines de Saint-Lambert-du-Lattay), mais la concession fait l'objet d'une renonciation par décret du 26 novembre 1898.

Olivier COUFFON.

(A suivre.)

[1] Explication de la fig. 12 : 1. Puits de Confiance ; 2. Puits Saint-Nicolas ; 3. Puits des recherches ; 4. Puits (sans nom).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANJOU

Des origines jusqu'à nos jours

ANNEXES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(suite et fin)

IV. Délibérations du corps de ville d'Angers, concernant les frères des écoles chrétiennes (1763-1787).

12 *avril* 1763.

Monsieur de la Guerche a donné lecture d'une lettre de Monsieur l'Intendant du cinq de ce mois, par laquelle il engage la Compagnie à donner dans le centre de la ville une chambre aux Frères des Ecoles chrétiennes pour y enseigner.

La Compagnie a toujours regardé cet établissement comme préjudiciable à la Ville sans la participation de laquelle ils y sont entrés. Ils y ont fait déserter au moins vingt maîtres d'écolles qui contribuaient aux charges publiques et comme elle pense qu'il en résulteroit beaucoup d'inconvénients et d'incommodités par le bruit et le tapage que les enfans des plus bas artisans seuls à aller à cette école occasionneroient dans le voisinage, la Compagnie n'ayant point été consultée sur cet établissement qui est en contravention aux réglemens qui déffendent à toutes personnes et compagnies séculières ou régullières de s'établir dans les villes sans le consentement des Maire et Echevins, la Compagnie a prié Monsieur de la Guerche de faire sentir par sa réponse à Monsieur l'Intendant tous ces inconvénients et que le bien de la Ville ne lui permettoit pas d'autoriser cet établissement.

Arch. mun., BB. 120, *f°* 72.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

19 *avril* 1763

Monsieur de la Guerche a donné lecture d'une seconde lettre de Monsieur l'Intendant, du quinze de ce mois en réponse à celle qu'il lui a écrit le treize, en conformité de la conclusion du douze. Monsieur l'Intendant demande une réponse. Sur cet article

La Compagnie a persisté dans ses conclusions du douze et a observé de plus que les accidents qui sont arrivés dans le cours de l'année dernière ne permettent pas de souffrir les Frères des Ecolles chrétiennes d'enseigner dans la ville. Leurs écolliers ne sont que des enfans de la lie du peuple, qui s'évaporent en allant et venant sans mesures, incapables d'égards et de respect ; ils ont occasionné la mort de Monsieur de la Jaminière, oncle de Messieurs de Pignerolle, au cheval duquel ils firent peur en sortant de l'Académie, tellement que le cheval s'abattit sur lui ; il est mort dans cette chute. Depuis ce temps, les Frères des Ecolles chrétiennes sont obligés, pour prévenir pareils accidents et garantir leurs voisins des insultes de leurs écolliers, de les reconduire jusqu'à la porte Toussaint. Il ne sera pas possible de contenir ces enfans dans la ville, ils insulteront à tout le voisinage, blesseront quelques-uns à coups de pierre qu'ils jettent indistinctement sans discontinuation ; la multitude de ces enfants est si grande et ils sont si déréglés qu'ils coureront risque d'être estropiés par les voitures.

Des seize paroisses qui sont dans la ville, la plupart ont des fondations pour enseigner gratuitement les pauvres. Pendant que ces écoles ont subsisté, les curés se sont fait un devoir de les faire exercer par des Ecclésiastiques et même des prêtres qui y trouvoient partie des secours que la fortune leur avait refusé. Il est contre le bon ordre de laisser ces enfants s'attrouper dans la ville ; la Compagnie ne peut favoriser cet établissement sur lequel elle n'a point été consultée jusqu'à présent. Elle a même lieu de craindre, aussi bien que les autres magistrats de la ville, les reproches auxquels ils ont pu s'exposer pour n'avoir pas exécuté la décision du Roy du 7 juin 1659, registrée au Parlement le 12 juillet suivant. Les Frères des Ecolles chrétiennes ne peuvent se prévalloir de cette négligence qui ne peut être couverte par aucun laps de temps.

A été arrêté qu'il sera délivré à Monsieur de la Guerche une expédition de la présente conclusion et de celle du douze, qu'il est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prié d'envoyer à Monsieur l'Intendant pour l'informer des sentiments de la Compagnie à cet égard.

(Le registre est signé : Gaudicher maire, Couraudin échevin, Romain Gourreau, de la Houssaye, de la Guerche, Olivier, Gouëzault, Macé, Rousseau des Ruaux, Chauveau, Esnault, conseillers, et Marchand de la Roche, procureur du Roy.)

Ibid., *BB.* 120, *f°* 74.

15 *février* 1771.

Du vendredi 15 février 1771... Rousseau des Ruaux maire, Gallet échevin, Messieurs Ayrault, Gaudin, Duplessis, Buroleau de Fesle et Hardye conseillers ; Messieurs Labbé Louet, de Boylève de la Maurouzière, Gandon, Bucher de Chauvigny, Bourgery, Coustard et Signau notables, Heuretou syndic receveur et Baucelin secrétaire greffier ;

Messieurs le Lieutenant général et Procureur du roy en la Sénéchaussée de cette ville quoique convoqué par bulletin signé du secrétaire, en la manière accoutumée, non point comparus,

Sont entrés Messieurs Benoist échevin, Boumard curé et Goutard notables, Frain du Tremblay conseiller.

Monsieur le Maire a donné lecture d'une requête donnée à cet hôtel par les Frères des Ecolles chrétiennes par laquelle ils ont demandé d'être admis au nombre des Communautés religieuses de cette ville, à être authorizé à solliciter des Lettres patentes qui les authorizeront aussy à faire les acquisitions qui leur sont nécessaires pour l'agrandissement de leur maison et d'une Lettre écrite à Monsieur le Maire par le Directeur qui dans le cas où l'Assemblée générale refuseroit de leur accorder la permission de solliciter des Lettres patentes, demande un certificat de la régularité de leur conduite.

L'Assemblée ayant pris lecture des délibérations du Corps de Ville des 12 et 19 avril 1763 et considérant qu'au mépris des lois les Ignorantins se sont introduits dans cette ville sans le consentement, l'avis ni l'autorité des officiers municipaux il y a environ trente ans, que leurs vues sont de s'agrandir au détriment des citoyens, ont délibéré qu'il est contraire au bien public de favoriser l'obtention des lettres patentes qu'ils ont l'intention de solliciter, qu'il est de leur devoir de s'y opposer formellement et de s'opposer pareillement aux acquisitions qu'ils se proposent de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire, leurs logements et enclos étant déjà trop considérables, et que pour tout certificat, il sera délivré aux dits Frères de l'Ecolle chrétienne copie des présentes.

Ibid., *BB.* 124, *f°* 59.

19 *juillet* 1774.

Le Maire met sur le bureau et Monsieur le Procureur du roi a donné lecture d'un projet de contrat de vente du 23 mars 1773 de la maison et enclos appelés la Rossignolerie, situés au faubourg Bressigny de cette ville consenti par Monsieur de Grasse évêque d'Angers aux Frères de l'Institut des Ecoles chrétiennes établis à la maison Saint-Joseph située Butte et paroisse de l'Evière de cette ville, des lettres patentes de sa Majesté du mois de janvier dernier qui autorise la dite acquisition comme nécessaire pour contenir les pensionnaires libres et de force qu'ils tiennent dans leur maison... à condition que les Frères remettront dans le commerce la dite maison de Saint-Joseph... que les dits projets et lettres patentes seront communiqués aux officiers municipaux de cette ville pour donner leur avis ou consentement à l'enregistrement des lettres patentes.

La Compagnie dit qu'elle a une parfaite connaissance de l'étendue de la maison Saint-Joseph... que cette maison est trop petite, qu'il n'est pas possible de l'étendre, que les pensionnaires détenus de force sont dans des endroits inhabitables et très malsains, qu'il est utile que les Frères soient transférés à la Rossignolerie... En conséquence les officiers municipaux consentent que les lettres patentes soient enregistrées à la charge que l'Institut fournira suivant le projet, deux frères pour le service des Ecoles de charité des enfants des paroisses de la Ville et qu'ils recevront dans leur maison des pensionnaires libres et ceux détenus de force ainsi qu'il en a été usé par le passé et que la maison et dépendances de St Joseph seront remis dans le commerce.

Ibid., *BB.* 130, *f°* 110.

24 *décembre* 1787.

...Sur ce que Monsieur Guérin des Brosses a représenté qu'il seroit très avantageux pour la ville que les Frères des Ecoles chrétiennes établis en cette ville eussent perpétuellement dans leur maison un maître de mathématiques et un maître de dessin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Compagnie a prié Monsieur Desbrosses d'écrire au nom du Corps de Ville au général pour l'engager à former cet établissement et de vouloir bien reculer l'âge fixé pour la réception des élèves au moins jusqu'à dix-sept ans.

(Le registre est signé : Claveau, maire ; Desmazières, lieutenant du maire ; Fourmont, Deville, Guérin de la Piverdière échevins ; Raymbault de la Douve, Planchenault de la Chevalerie, Bayon, Guérin des Brosses conseillers ; Boullay du Martroi, procureur du Roy.)

Ibid., *BB.* 132, *f°* 107.

Nota : L'acte de cession de la Rossignolerie fut passé le 23 mai 1773. Le document rappelle l'arrivée des frères à Angers, 1741 ; le désir de l'évêque de les voir recevoir des prêtres, puis l'arrivée des pensionnaires de force, l'exiguité du local, l'inutilité du local de la Rossignolerie acheté par l'évêque pour y retirer les vieux prêtres ; le refus de ceux-ci et la cession aux Frères moyennant 11.000 livres.

(*Cf. Ibid.*, *AA.* 6).

V. Tableau des biens d'écoles vendus pendant la Révolution, comme biens nationaux, en application de la loi du 28 ventôse, an IV, et dressé d'après le relevé des adjudications par districts et par communes [1].

District d'Angers

Angers : n° 238, la maison du Sabot et ses dépendances, vendue 54.000 francs [3 messidor] ; — n° 294, la maison de la Providence, « servant autrefois d'école publique », vendue 1.840 francs [7 messidor] ; — n° 630, une maison donnée par le Ronceray pour « l'école de charité », vendue 550 francs [3 thermidor].

[1] Dans ce tableau ne sont pas compris les biens qui dépendaient des établissements d'enseignement secondaire : l'Oratoire à Saumur ; le collège des Jésuites à la Flèche, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BARTHÉLEMY : n° 2.199, une maison « cy-devant école » [25 prairial].

CHALONNES : n° 558, maison de charité, vendue 900 francs [1er thermidor].

GEORGES-SUR-LOIRE : n° 202, « une maison destinée à l'école de la dite commune ».

GERMAIN-DES-PRÉS : n° 1465, maison et terres [16 prairial].

JEAN-DES-MAUVRETS : n° 122, maison de l'école de filles, vendue 874 francs [25 prairial].

MURS : n° 36, l'éc. de f., vendue 1.260 francs [17 prairial] ; — n° 305, l'éc. des g., vendue 1.881 francs [8 messidor].

RÉMY-LA-VARENNES : nos 657 et 953, maison d'école, vendue avec la cure, terres, vignes, bois, etc., au total, 5.498 francs [4 thermidor, 23 fructidor].

ROCHEFORT-SUR-LOIRE : n° 4005, « une chambre de maison servant ci-devant à faire l'école des garçons » [2 thermidor].

SOULAINES : nos 567, 671, 672 et 914, éc. de g., éc. de f., terres, prés, vignes, etc., vendus 8.708 fr. 77 [1er et 5 thermidor, 19 fructidor].

SARRIGNÉ : n° 650, terres dépendant de l'éc. de charité d'Andard, vendues 396 francs [4 thermidor].

SAINT-SATURNIN : n° 839, terres et bois dépendant de l'éc. de f. de Brissac, vendus 1.298 francs [7 prairial].

DISTRICT DE BAUGÉ

BAUGÉ : nos 1293, 2562 et 2572, terres, jardin, etc., dépendant du collège [14 prairial, 2 messidor].

BEAUFORT : nos 1543 et 1559, dépendances du collège [16 et 17 prairial].

CLEFS : n° 449, closerie du Pallus, dépendant de l'école de Clefs, vendue 3.190 francs [16 messidor].

CORZÉ : nos 1097 et 1098, une maison avec jardin, terres, etc. [12 prairial].

JARZÉ : n° 570, le lieu et closerie nommés « l'école de Jarzé », vendus 3.350 fr. 87 [1er thermidor].

GENNETEIL : n° 76, une maison et 2 bosselées de terre, vendus 650 francs [21 prairial].

MAZÉ : n° 10, une maison « occupée par le citoyen Dutour », avec 10 boisselées de terre, vendues 1894 francs [11 prairial]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VERNOIL : n° 2517, maison de l'éc. de f. [2 messidor].

VERNANTES : nos 702 et 815, une maison et terres dépendant de l'école [5 et 7 prairial].

DISTRICT DE CHATEAUNEUF

BRISSARTHE : n° 3708, la maison de la Barboterie, servant d'école [2 thermidor].

CHEFFES : n° 109, une maison ci-devant éc. de f. de la com. de Cheffes, vendue 360 francs [23 prairial].

DURTAL : n° 114, une maison et jardin dont jouit Pierre Desvignes, vendue 450 francs [24 prairial].

GREZ-NEUVILLE : n° 509, biens dépendant du collège, vendus 16.879 francs [18 messidor].

MARIGNÉ : n° 3428, maison servant autrefois de collège, avec ses dépendances, appartenant au collège, cure ou fabrique (12 messidor].

SOUCELLES : n° 3768, une pièce de terre dépendant de l'école de Tiercé [2 thermidor].

TIERCÉ : n° 298, la closerie de Laufrière, située en Seignelais, dépendant de l'éc. de f., vendue 5.167 fr. 50 [7 messidor] ; — n° 2181, un quartier de pré dépendant de l'éc. de g. (26 prairial].

DISTRICT DE CHOLET

LA BLOUÈRE : n° 1095, les deux tiers de la métairie de la Caffardière, dépendant de l'école de Notre-Dame de Beaupréau, vendue 7.137 fr. 50 [11 nivôse].

CHEMILLÉ : n° 1068, « masure de la maison de la Psalette », vendue avec la maison curiale et ses dépendances [29 vendémiaire].

CHOLET : n° 1010, maison des Cordelières, vendue 990 francs [2 vendémiaire].

GERMAIN-SUR-MOINE : n° 3884, terres dont jouit « la nommée Ganault, maîtresse d'école » [2 thermidor].

MONTFAUCON : n° 1005, maison de l'école de filles, vendue 2.833 francs [10e jour complémentaire].

VÉZINS : n° 973, la maison d'école de la ci-devant communauté des religieuses de Vézins, vendue 1.800 francs (26 fructidor].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

District de Florent-du-Montglone

Baupréau : n° 1079, la maison « ci-devant des enfans de cœur du ci-devant chapître de Baupréau, avec cour, buanderie et tout ce que jouissait les dits enfans de cœur », vendue 2.372 francs [20 thermidor].

Drain : n° 1108, métairie du Rougeron, dépendant de l'école de Drain, vendue 20.940 fr. 20 [9 vendémiaire an VI] ; — n° 5299, la métairie de la Martelière, dépendant de l'éc. de Liré [17 thermidor].

Liré : n° 908, maison de l'éc. de f., vendue 360 francs [18 fructidor].

Mesnil : n° 5093, 8 quartiers de pré dépendant de l'éc. de g. ou de f. de La Pommeraye [7 thermidor].

Montjean : n° 777, une petite masure nommée la maison de la charité, un petit jardin, dépendant de l'éc. du dit lieu, vendue 540 francs [15 thermidor] ; — n° 765, 40 bosselées de terres, dépendant de l'éc. de La Pommeraye, vendues 2.117 fr. 50 (14 thermidor].

District de Saumur

Chapelle-sous-Doué : n° 2761, vignes et terres dépendant de l'école de la Chapelle [6 messidor].

Chemellier : n° 98, l'école, vendue 4.650 francs [22 prairial].

Coutures : n° 173, 2 bosselées de vignes appartenant à l'éc. de Chemellier [25 floréal].

Doué : n° 48, vignes et prés dépendant de l'éc. de charité de La Chapelle-sous-Doué, vendus 4.129 fr. 40 [18 prairial].

Douces : n° 464, 24 bosselées de terre appartenant à l'éc. de La Chapelle-sous-Doué, vendues 4.486 fr. 90 [16 messidor].

Grézillé : n° 173, 3 bosselées de vignes au clos de la Fosse, appartenant à l'éc. de f. [25 floréal].

Louerre : n° 149, maison servant d'éc. de charité, vendue 470 francs [27 prairial].

Puy-Notre-Dame : n° 439, maison, vendue 715 fr. 50 [16 messidor].

Rosiers : n° 460, maison ci-devant destinée à l'école, vendue 1.596 francs [16 thermidor].

Vivy : n° 2.232, l'école de Vivy [26 prairial].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

District de Segré

Aubin-du-Pavoil : n° 2041, maison et enclos dépendant du collège de Segré [23 prairial] ; n° 3.937, la maison dite de charité [2 thermidor].

Bourg-d'Iré ; n° 928, closerie de l'école [9 prairial].

Chalain : n° 1685, closerie de la Sucherie, dépendant de l'éc. de f. [18 prairial].

Lion-d'Angers : n° 3851, une maison occupée par François Beaurepaire [2 thermidor].

Pouancé : nos 913 et 982, maison du ci-devant collège de Pouancé, jardin et dépendances [2 et 9 prairial].

Vern : n° 943, maison servant d'école, située au milieu du bourg, vendue 910 fr. 80 [22 fructidor].

District de Vihiers

Brissac : nos 27 et 94, la maison de l'éc. de f., vignes, etc., le tout vendu 2.700 francs [15 et 22 prairial].

Charcé : nos 18 et 868, terres dépendant de l'éc. de f. de Brissac, 727 francs [12 prairial, 19 thermidor].

Faye : n° 591, vignes de la ci-devant aumônerie ou école des pauvres, vendues 627 francs [2 thermidor].

Thouarcé : n° 424, maison de l'éc. des g., avec pres, etc., vendue 3.804 francs [15 messidor] ; — n° 528, maison de l'éc. de f., avec terres ,etc., vendue 1.250 francs [19 messidor].

Cf. Arch. de M.-et-L., Q. II, Si.

VI. Extraits des cahiers de doléances des paroisses

1789

... 9° Les dits habitants se plaignent également de la mauvaise instruction et éducation de la jeunesse. La paroisse n'ayant rien de fixe pour l'entretien et le payement du maître et maîtresse d'école, ce qui fait que la jeunesse se livre au désordre le plus affreux malgré l'instruction du curé et du vicaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les dits habitants désireraient pour obvier à de pareils inconvénients et pour soulager les malades qu'il fût réuni quelques bénéfices simples à la fabrique, et qui sont dans la paroisse et ont été réunis à des bénéficiers qui ne rendent aucun service à l'État.

Arch. de M.-et-L., sér., B. cah. des paroisses, Saint-Christophe-des-Bois.

... Que les dîmes ecclésiastiques de chaque paroisse soient réunies au temporel des cures pour avoir des cérémonies religieuses gratuites ; que le surplus soit administré par la municipalité de la paroisse pour rétribuer les sacristins, une sage-femme et un maître-d'école, pour former un atelier de charité, pour contribuer à l'éducation dans chaque district d'une école d'industrie qui indiquerait aux gens de la campagne les moyens de réussir dans l'agriculture, à traiter les lins, les chanvres les laines et leur filature.

Ibid., Le Louroux.

...Art. 24. — Une des parties, la plus essentielle et la plus négligée est l'éducation des enfants dans les petites villes et dans les campagnes. On manque d'écoles faute de fonds à ce destinés ; il faut en faire et veiller à ce que, par la suite, ils ne soient pas détournés à d'autres usages.

On peut former ces établissements par des réunions de différents petits bénéfices épars dans ces paroisses et qui, dans l'intention même des fondateurs, seront plus utilement employés à cet important usage qu'à celui auquel ils servent actuellement.

S'il ne se trouvait pas de pareils bénéfices dans tous les endroits, il faut que les habitants soient imposés par la municipalité et contraints de fournir à la subsistance d'un bon maître. Jamais impôt ne fut et plus nécessaire et plus juste ; on désire avoir des citoyens et l'on n'a que des hommes.

Ibid., Vihiers.

B. Bois.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Septembre 1909

Moyenne barométrique : 760mm,17; minimum le 10, à 3 h. du matin, 752mm,58; maximum le 24, à 10 h. du matin, 767mm,80; écart extrême, 15mm,22.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 9°,78; des minima (sans abri), 9°,47; des minima (sur le sol gazonné), 8°,41 ; des maxima (sous l'abri), 19°,44 ; des maxima (sans abri), 22°,68; des maxima (boule noire, sans abri), 27°,08; des maxima (sur le sol gazonné), 28°,30; d'une eau de source, 13°,78 ; du mois, 14°,64.

Minimum absolu (sous l'abri), le 1er, 6°,6; minimum absolu (sans abri), le 1er, 6°,0; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 1er, 4°,5; maximum absolu (sous l'abri), le 21, 22°,4; maximum absolu (sans abri), le 21, 28°,2; maximum absolu (boule noire sans abri), le 20, 33°,1; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 5, 34°,4.

Humidité relative moyenne du mois, 80; minimum, 46, le 3 à 4 h. du soir; maximum 100, les 14, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28 à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,74; moyenne diurne la plus faible, 2,6, le 17; la plus forte, 10,0 le 20. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 135 h. 45m environ; fraction d'insolation, 0,36.

Pluie totale du mois, 65mm,0 en 11 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 35mm,7 le 10. Evaporation, 72mm,10.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 3 jours du N N-E; 6 jours N-E; 3 jours de l'E N-E; 2 jours de l'E; 3 jours du S-E; 2 jours du S; 1 jour du S-W; 2 jours de l'W S-W; 1 jour de l'W; 1 jour de l'W N-W; 3 jours du N-W; 2 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^{m},6$. Vitesse maximum du vent le 9, à 1 h. 15^{m} du soir, $16^{m}3$, par seconde (vent du N-E).

Rosée, les 1, 3, 4, 6, 7, 9, 15, 21, 23, 29; brouillards les 14, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 28 à 7 h. et 10 h. du matin; brouillards sur terre les 16, 24, 27, le matin; halo solaire le 8; halos lunaires les 24, 25. Brume sèche épaisse le 26 de 10 h. du matin à 7 h. du soir venant du N; à 4 h. 30 du soir le soleil ressemble à une grosse boule rouge.

Orage faible le 10, du S-E au N-W de 2 h. 10^{m} à 2 h. 20^{m} du soir. Eclairs le 25, à 7 h. 15 du soir; orage le 22 S-W au N-W de 12 h. 45^{m} à 1 h. 17^{m} du matin.

Belle tache solaire au centre du soleil le 23.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Nous connaissons tous, maintenant, dit le *Petit Courrier*, les aéroplanes, monoplans et biplans, toute la presse nous a raconté les prouesses, les audacieuses envolées que nos jeunes pionniers de l'aviation ont accomplis avec ces merveilleux instruments, mais nous ignorions, je crois, pour la plupart, qu'il y a plus de deux siècles, en 1678, un Angevin, ce qui double l'intérêt, un mécanicien de Sablé, nommé Besnier, inventa une machine à voler. Un journal scientifique de l'époque décrit ainsi l'appareil, le déclarant digne d'attention (*Journal des Savants*, 12 septembre 1678) :

« Les ailes ont chacune un châssis oblong de taffetas attaché à chaque bout de deux boutons, que l'on ajustait sur les épaules. Ces châssis se pliaient de haut en bas comme des battants de volets brisés. Ceux de devant étaient remués par les mains et ceux de derrière par les pieds, en tirant chacun une ficelle qui leur était attachée.

« L'ordre du mouvement était tel que, quand la main droite faisait baisser l'aile droite de devant, le pied gauche faisait remuer l'aile gauche de derrière ; ensuite, la main gauche et le pied droit faisaient baisser l'aile gauche de devant et la droite de derrière.

« Ce mouvement en diagonale paraissait très bien imaginé, parce que c'est celui qui est naturel aux quadrupèdes et aux hommes quand ils marchent ou quand ils nagent. On trouvait, néanmoins, qu'il manquait deux choses à cette machine pour la rendre d'un plus grand usage : la première, qu'il faudrait y ajouter une grande pièce très légère qui, étant appliquée à quelque partie choisie du corps, pût contrebalancer dans l'air le poids de l'homme ; la seconde, que l'on ajoutât une queue qui servît à soutenir et à conduire celui qui volerait ; mais on trouvait bien de la difficulté à cette espèce de gouvernail, après les expériences qui avaient été faites par plusieurs personnes. »

Cette tentative, quelque ingénieuse que fût la combinaison de son auteur, avorta.

En lisant cette description, on est frappé de l'analogie de cette machine avec nos monoplans actuels; elle semble en être l'ambryon. Qui sait? Peut-être que nos ingénieurs du XXe siècle s'en sont inspirés pour construire nos merveilleux aéroplanes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous sommes heureux de signaler les succès obtenus par les Angevins au grand Concours de ballons de l'Aéro-Club de France.

Le prix du concours d'atterrisssage a été gagné par M. Pierre Gasnier, qui pilotait l'*Aéro-Club n°* 5, ballon de 900 mètres cubes. Il était accompagné de M. le comte d'Andigné et de M. le vicomte de Montozon.

M. Pierre Gasnier est descendu à 600 mètres du point fixé, dans un champ situé à 50 mètres de la route de Perthes à Melun, Il est resté 1 h. 5 dans les airs et a parcouru environ 50 kilomètres.

Dans le concours de distances, MM. de Farcy et Laurenceau, qui montaient l'*Ouest II*, ont atterri à Serviers-Labaume, près Uzès (Gard), à 580 kilomètres du point de départ, ayant séjourné 20 heures 10 minutes dans l'atmosphère.

***

On lit dans *The Studie*, la grande revue d'art anglaise (n° 197, 15 août 1909) :

« Parmi les plus belles sculptures envoyées au salon de la Société des Artistes français, il faut mentionner le groupe M. L'Hoest. Cet artiste excelle dans des études de la vie orientale, qu'il paraît connaître à merveille ; il compte, dans le genre, pour un de nos plus brillants artistes dont on peut attendre beaucoup dans l'avenir. »

***

De l'*Angevin de Paris* :

« Mon cher Directeur,

« L'intérêt que vous avez bien voulu porter à la création du Musée de Beaufort, ouvert depuis trois ans bientôt, m'encourage à vous demander de faire connaître à vos lecteurs les dons qui l'ont enrichi, depuis l'impression du *Catalogue* [1], l'année dernière : ce sera pour moi un moyen d'exprimer nos remerciements à tous ceux qui y ont contribué.

« 160 numéros nouveaux ont été inscrits et, parmi eux, en première ligne, pour l'archéologie, j'ai le plaisir de signaler la *Sépulture d'une Isiaque*, remontant au IIe ou IIIe siècle de notre ère. Elle a été découverte, en 1908, dans un caveau d'Antinoé d'Égypte, lors des fouilles entreprises par M. Albert Gayet : le corps, desséché, momifié, est encore enveloppé de son suaire en

[1] Le catalogue illustré est en vente au musée de Beaufort (franco, 1 fr.), in-8° de 365 pages (3.498 numéros) et 11 gravures.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toile rougeâtre, non lacé ; il est vêtu d'une robe brodée à l'empiècement et sur les bras. Au cou, il porte une écharpe brodée d'enfants nus (bachiques), d'oiseaux et de fleurs. La coiffure est semblable à celle des figurines d'Isis (Vénus) : diadème de feuilles de cédratier ; la chevelure partagée en cinq torsades de boucles. Sur la poitrine, une palme, repliée, donne la boucle isiaque. Aux pieds figurait une image d'Horus. Des pièces de ce genre, très précieuses, avec ses étoffes (comme celles du n° 920 *bis* du Catalogue), sont rares en Europe ; je ne crois pas qu'il en existe d'autres que celles des musées de Berlin, de Lille et de Bruxelles, en dehors de celles du musée Guimet, à Paris (où les momies de Thaïs et de l'anachorète Sérapion ont fait l'objet de tant de dissertations), et du nouveau musée Dennery, avenue du Bois-de-Boulogne. Notre exemplaire, exposé à Paris, après la découverte, m'a été donné par M. Émile Guimet, le généreux fondateur du magnifique musée qui porte son nom, et il sera très probablement mis sous les yeux des visiteurs du musée de Beaufort lorsque cette lettre paraîtra.

« J'ai toujours pensé que les monuments d'intérêt général contribueraient à atteindre le but d'étude et d'enseignement que doit poursuivre l'organisation d'un musée. Mais il ne faut pas oublier que le musée de Beaufort est, avant tout, un *musée local*, où l'histoire du pays était déjà représentée par plus de 500 objets.

« J'y ai pu joindre, cette année, un plan de l'ancien couvent des Récollets, en 1810, servant alors de mairie ; — trois documents relatifs à l'ancienne sénéchaussée, notamment le jugement de 1582, maintenant Adrien de Broc comme gouverneur du château (marquis de Broc, Mme Maindiau, M. Denais) [1] ; — deux affiches de 1793 pour la vente, comme biens nationaux, des domaines confisqués aux Religieuses hospitalières et aux confréries de Beaufort (M. Denais) ; — l'annonce au prône de Saint-Pierre-du-Lac d'une ordonnance des Eaux et Forêts de Beaufort pour le curage du Couesnon, 1750 (Mme Maindiau) ; — le sommier des rentes du sol de la forêt de Beaufort, depuis 1771 (M. Simon-Souchard) ; — trois nouveaux documents maçonniques beaufortais : liste des membres de la Loge de Saint-Jean-du-Secret, destinée à une Loge de Flandre, 1785 (Mme Maindiau) ; — certificat de la Loge de Beaufort délivré à l'un de ses adhérents pour les autres Loges (M. Denais) ; — Un autographe du prieur curé de Beaufort, H. Pelletier, qui signe « élu évêque d'Angers », 14 février 1791 (M. Denais) ; — laissez-passer révolutionnaire d'un officier municipal, 1793 (Mme Dornoy) ; — l'autorisation de Louis XVIII pour l'établissement d'une salpêtrerie à Beaufort, contresignée du maréchal Gouvion Saint-Cyr (M. Denais) ; — un acquit imprimé et manuscrit du poids royal de la communauté des Marchands d'Angers, pour un panier de beurre acheté, en 1749, par un Beaufortais (M. De-

[1] Les noms des donateurs sont entre parenthèses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nais). — Voici encore une affiche pour l'adjudication de la charge de garde-marteau de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Baugé, en 1781 (M. Denais).

« La collection de portraits du pays (114 portés au Catalogue) s'est augmentée de deux curieux pastels de 1789, intéressant une famille beaufortaise et représentant, en costume officiel de secrétaire de l'Université d'Angers, Me Mathurin Brevet, notaire royal à Angers, ainsi que sa femme en toilette de bourgeoise angevine ; — d'un autre pastel, portrait de leur fils, mort en 1826, à Beaufort ; — et d'une petite toile représentant, en uniforme, le capitaine des pompiers de Beaufort, vers 1835. F.-R. Béritault, qui devint maire. (Dons de M. Schletter.)

« La collection de *monuments préhistoriques*, bien qu'elle ne s'adresse pas autant au grand public, est, ici, déjà d'un intérêt exceptionnel : on chercherait en vain dans les plus riches musées français les 228 magnifiques spécimens différents de l'âge de pierre en Danemarck, que j'ai obtenus de la générosité de M. le Dr Cahuheim, et les 52 objets japonais (M. Émile Guimet) qui ne sont représentés par aucun analogue, même à Paris et à Saint-Germain. Elle s'est accrue, depuis l'impression du *Catalogue*, de quelques pièces trouvées à Beaufort : un fragment de cognée, puis de deux couteaux, quatre grattoirs prismatiques genre Iressigny; un dos de cognée (7 donnés par M. Denais, 1 par M. Roger) ; enfin, un fragment de bois trouvé à 6 mètres de profondeur, au pont des Marais (M. A. Richard).

« A noter, dans la *céramique* : 3 pondus, dont l'un orné de rinceaux et palmettes, l'autre d'un génie ailé, provenant de la Grande Grèce, de même qu'une petite tête de porc en terre (dons de M. J. Denais) ; des premiers siècles de notre ère, un petit vase de terre, trouvé en 1883, dans le sol d'une maison, datée de 1660, Grande-Rue de Beaufort (M. Richard), et un beau grand vase, de forme bulbeuse, intact, du même genre et de même provenance que les débris du no 350 du catalogue (M. Cormier) ; de la même époque, des vases et une fusaiole en terre, décorée, provenant d'Antinoë d'Égypte (M. Guimet). Du XVIe siècle aux premières années du XIXe, des vases (terre, grès), pichets, cachepots, fontaine, beurrier, huiliers, moutardier, encrier (entr'autres un beau grès flamand, ayant appartenu au XVIIe siècle à Mlle de Melun) (dons de Mmes Mandiau, Raymond-Deslandes, Mlle Cormier, MM. l'abbé Dobert, Richard, Richer, Cormier et J. Denais). Notons encore un fragment d'enduit peint que j'ai rapporté de Solunto (Sicile).

« Et, dans la poterie populaire moderne : une gourde et une petite buire, fabriquées à Lecce et Taranta (M. Denais).

« Dans la *verrerie* : *l'orifice* d'une fiole gallo-romaine, trouvée à Saint-Pierre-du-Lac (M. Denais) ; des bouteilles rainées du XVIIIe siècle, de l'hôpital de Baugé (Mme Maindiau) ; une fiole de même époque (M. Richard) ; des figurines soufflées aux premières années du XIXe siècle, à Saumur (M. Denais).

« Parmi les *objets religieux* : croix ornée en fer, XVe siècle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(l'abbé Métais) ; boîte de baptême du bourdon de Beaufort, 1879 (Mme Denais) ; mise au tombeau, soie (M. J. Gautier) ; crucifix de la chapelle de Saint-Léobin, un bras brisé en 1794 (M. Paillard) ; étui et dyptique, avec statuettes de Vierge, XVIIIe siècle (Mme Loiron et M. Richard) ; petite gloire, bois doré, XVIIe siècle (Mme Maindiau) ; ruban, souvenir de la Sainte Ceinture de Loches, 1830 (Mme Cornillau).

« Il convient d'y joindre neuf tableaux du culte de Brahma, peints anciennement par les Indiens et qu'a bien voulu nous confier M. Émile Guimet.

« Dans les *tissus, vêtements, accessoires de toilette* : boîte Louis XVI en passementerie ; rubans des Compagnons du Devoir, charpentiers de Beaufort, rapportés de la Sainte-Baume, dans les premières années du XIXe siècle (Mlle J. Fribault) ; manipule soie brochée de la Restauration (M. J. Denais) ; deux bourses soie et laine Louis XVI (Mme Loiron, M. Richard) ; éventail imprimé, Directoire (M. Richard) ; miroir, bronze gallo-romain, trouvé à Saint-Pierre-du-Lac (M. J. Denais) ; petite couronne de mariée sous la Révolution et couronne arrangée à la mode de Beaufort en 1840 (M. Richaud) ; bonnet de cérémonie d'une Mazéiaise, 1842 (M. Saulais) ; coiffes du pays (M. Denais et Mme Pananceau) ; bracelet en tissu, 1820 (M. Denais) ; sandales japonaises (M. l'abbé Dobert) ; boîte, écorce d'oranges vernie, avec devise et attributs, XVIIIe siècle ; gourde plate en usage il y a cinquante ans (M. Richard) ; étui orné de perles, époque Pompadour (Mme Raymond-Deslandes) ; poinçon de brodeuse Louis XVI ; fer à repasser et son support Louis XV (M. Richard).

« Grandes balances à colonne cuivre premier Empire (Mme Maindiau) ; gros poids antique marbre (M. Tessier-Mouillé) ; ancien fuseau de tisserand de Beaufort (M. Denais) ; moule à pâtisserie XVIIIe siècle (M. Simon Souchard).

« Très beau panneau de bois sculpté aux armoiries de l'évêque d'Angers Michel Le Pelletier, époque Louis XIV (comte de Mieulle).

« Rasoir, manche corne, en forme de lièvre, Louis XV (M. Richard) ; clef romaine, trouvée à Saint-Pierre-du-Lac (M. Denais), et 7 autres clefs anciennes, trouvées dans un souterrain de Saint-Georges-des-Bois (Mme Maindiau) ; deux porte-résine, XVIIIe siècle (Mme Pananceau) ; lampe Directoire, forme grecque ; fusil Chassepot, modèle 1866 ; balle explosible, 1871 (Mme Maindiau) ; 3 lances gallo-romaines, fer, trouvées à Beaufort (M. Denais) ; veste d'infanterie en 1812 (M. Dubois) ; éperons, XVIIIe siècle (M. Calife) ; brevets de sous-officiers d'un garde national de Beaufort (Mme Dornoy) ; plaque de shako, 1830, de la garde nationale de Beaufort (Mme Maindiau) ,et celle des sapeurs-pompiers de Beaufort, 1852 (M. J. Denais) ; casque de pompier de Beaufort, modèle 1852 (M. Oriot-Davy) ; casque d'officier, modèle 1875.

« Et (ceci n'est pas encore de l'archéologie) le dernier rivet du sommet de la Tour Eiffel, 1889 (M. Denais).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Vitrine de volumes et de brochures relatifs à Beaufort (M. Denais) ; Défense de Louis XVI par Desèze et Appel nominal des conventionnels, 1792-93 ; deux brochures édition originale (M. Denais) ; Album populaire d'images japonaises (l'abbé Dobert).

« 14 nouvelles affiches augmentent la curieuse collection déjà inventoriée ; celles-ci concernent l'octroi d'Angers, en 1721, le curage du Couesnon, à Beaufort, en 1750, etc. (Mme Maindiau, M. Denais) ; Lettres de grâce de Louis XV à un meurtrier de Saint-Mathurin (M. Denais).

« *Sceaux* matrices de Me Leguay, notaire à Beaufort, second Empire (M. Palustre) ; de la municipalité de Beaufort sous la Révolution (M. Denais) ; empreinte d'un sceau notarial de Beaufort, 1806 (M. Denais).

« *Médailles et monnaies* de Trojan, l'une trouvée à la Pelouse (Mme Maindiau), l'autre à la Rolandière (M. Bauné) ; écu de 6 livres Louis XVI (M. Cormier) ; jeton de Houdry, maire de Tours, en 1606, et pièce des colonies françaises, 1721 (M. Mazeau) ; assignats de 100 et 80 livres, 1790 ; 25 livres, 1791 ; 50 livres, 1792 ; 500 livres, 1793 ; billet de confiance de 2 sols d'Angers (Mme Maindiau et M. Denais) ; billet de loterie des lingots d'or, 1851 (M. Denais) ; médaille de Sainte-Hélène (Mlle Bossé).

« Les sciences naturelles se sont enrichies, grâce à MM. l'abbé Dobert, Dautel, Simon, Denais et Mme Maindiau, de divers numéros, entr'autres de 140 spécimens de roches et minerais de la chaîne du Mont-Blanc et d'une pépite d'or du Transvaal.

« Enfin, les *Beaux-Arts* (pour lesquels des artistes éminents nous font espérer d'autres envois) peuvent enregistrer une jolie toile de *Roses blanches* due au pinceau de notre compatriote Mme Follenfant, née Marthe Valleray ; un buste bois très fouillé du *curé d'Ars*, par M. Léon Morice ; une vue de la *Groye* à Saint-Saturnin, gravée d'après M. Gabriel Rogeron, et un buste du lieutenant criminel angevin *Pierre Ayrault*, plâtre moulé sur l'original en marbre, XVIe siècle, et que nous devons à la gracieuseté de mon excellent ami M. Auguste Michel, l'érudit conservateur du Musée d'Antiquités d'Angers.

« En terminant la préface du *Catalogue du Musée de Beaufort*, l'année dernière, j'écrivais ces lignes : « L'œuvre est née : « elle grandira, j'en suis sûr. Et je ne serai pas le dernier à en « augmenter l'intérêt et la valeur [1]. »

« La liste que je viens de dresser prouve que je ne m'étais pas trompé. Permettez-moi, mon cher Directeur, de remercier, par votre intermédiaire, non seulement en mon nom, mais au nom de tous les Beaufortais, les personnes qui ont répondu à mon appel et aussi la municipalité, les conseillers municipaux, qui

[1] Il n'est peut-être pas sans intérêt de constater que les visiteurs se présentent en moyenne au nombre de plus de 3.000 par année, proportion considérable, si l'on compare ce chiffre à celui des entrées des plus grands musées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

m'ont soutenu et encouragé dans cette œuvre utile et saine, dont Beaufort est appelée à retirer autant d'agréments que de profit intellectuel.

« *Beaufort, le* 1er *septembre* 1909.

« Joseph DENAIS,
« *Fondateur et Conservateur du Musée.* »

⁂

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Charles d'Achon, décédé, au mois de septembre dernier, à la Roche, de Gennes (Maine-et-Loire).

M. d'Achon était un érudit. Il a publié dans les bulletins des sociétés savantes de l'Ouest un certain nombre de travaux intéressants.

Il avait rassemblé, dans sa bibliothèque de la Roche, à Gennes, de nombreux documents inédits sur l'histoire de notre province, qu'il communiquait avec une bienveillance que n'oublieront pas ceux qui en ont profité.

Nous prions ses enfants, et particulièrement M. l'abbé d'Achon, directeur de l'Externat Saint-Maurille, à Angers, d'agréer l'expression de notre douloureuse sympathie.

⁂

Nous avons le regret d'apprendre la mort du lieutenant-colonel Chambeau, officier de la Légion d'honneur, décédé le 2 septembre, en son domicile, rue Mirabeau, 37.

C'était une de ces brillantes figures militaires dont notre glorieuse armée française s'enorgueillit à juste titre.

Le lieutenant-colonel Chambeau,entra à Saint-Cyr en 1847 ; en 1859; il prit part à la guerre d'Italie, puis il fit les campagnes d'Afrique et celle du Mexique, où il fut décoré de la croix de la Légion d'honneur, en même temps que le drapeau de son régiment, le 99e de ligne.

Au retour du Mexique, il fut attaché à la maison de l'empereur jusqu'à sa nomination de chef de bataillon.

En 1870, au moment de la déclaration de guerre, il faisait partie de l'armée du Rhin et prit part aux batailles de Gravelotte et de Saint-Privat. Dans cette dernière journée, il fut grièvement blessé à la mâchoire et fait prisonnier.

Quelques années après, il prit sa retraite, ayant le grade de lieutenant-colonel.

Récemment, il eut la douleur de perdre son fils, lieutenant au 128e d'infanterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussi profondément chrétien que brillant officier, le lieutenant-colonel Chambeau a vu venir la mort avec sang-froid, comme il l'avait souvent bravée sur les champs de bataille.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Laud.

Les cordons du poêle étaient tenus par le colonel Loth, le colonel Couilleau, le colonel Regnard, le commandant Petit, le commandant Ancelot et le capitaine Ruppert.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. Maurice, Pierre et Joseph Chambeau, le R. P. Gabriel Chambeau, missionnaire au Kian-Nan (Chine) ,et les autres membres de la famille.

X***.

A travers les Livres et les Revues

M. l'abbé Chaillan vient d'ajouter à l'histoire du roi René un chapitre des plus curieux.

On a déjà beaucoup écrit sur le roi René, qui reste l'un des souverains les plus populaires et les plus aimés, pour cette raison, sans doute, qu'il ne fut qu'un roi honoraire ; mais peut-on dire que l'on connaisse à fond l'existence agitée et la physionomie vraie de ce prince, qui se présente toujours à nos yeux environné d'une sorte d'auréole légendaire? La part prise par René d'Anjou au développement des arts, par exemple, son rôle d'amateur et de protecteur des arts restent encore « à peu près complètement à élucider, à justifier, à établir enfin sur des fondements scientifiques », ainsi que M. Chaillan le fait remarquer avec raison. Son goût des champs et de l'agriculture était complètement inconnu : M. Chaillan nous le révèle dans son livre sur *Le roi René à son château de Gardane* [1], qui est, en réalité, une étude complète sur les conditions de l'exploitation agricole en Provence au xve siècle.

René acheta le château de Gardane en 1455. — Gardane est aujourd'hui une ville de 4.000 habitants, située à 12 kilomètres d'Aix et à 24 kilomètres de Marseille.

Les intendants du roi ont laissé sur l'administration de ce domaine onze gros registres, qui ont permis à M. l'abbé Chaillan de

[1] Paris, Picard, 1909 ; un vol. in-8°, prix : 5 fr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous donner les détails les plus minutieux sur les questions agricoles de l'époque.

Au château de Gardane, le personnel se composait, en temps ordinaire, d'une trentaine de serviteurs. Au moment des récoltes, ce nombre était plus que doublé. En tête venait le gouverneur ou châtelain ; après lui on trouvait le concierge, gardien des immeubles, le « baille », préposé à la direction des labours, les bergers, avec leur « capoulier », les vachers, les porchers, l' « auquier », qui gardait les oies, le jardinier, le boulanger et autres domestiques. Tout ce monde avait une nourriture saine et substantielle, buvait du vin et recevait un salaire convenable.

Les vêtements que portaient les serviteurs du château étaient marqués aux armes royales. Ils faisaient connaître dans toute la Provence l'exploitation agricole de Gardane. Quand les muletiers du roi allaient à Marseille ou à Aix, pour le service du domaine, ils devaient tout naturellement éveiller l'attention; mais combien plus grande devait être la curiosité des villageois, lorsque les bergers, en robes blanche et rouge, conduisaient à l'estivage des Alpes « les trenteniers des brebis branlant leurs sonailhes »? Alors, tous les regards se tournaient vers eux. Partout, sur les vieilles carraires, à travers les rues des bourgades et des hameaux, aussi bien que sur les places du *castrum* de Gardane, on disait : « C'est le troupeau du roi qui passe ! »

M. Chaillan nous renseigne encore sur l'aménagement du château, sur les hôtes princiers qui y séjournent, sur les fêtes et les chasses qui accompagnent leur présence à Gardane. Dans son livre, les détails abondent sur le défrichement des terres, sur les labours et les engrais, sur les récoltes, sur la production du vignoble en vin pur et en « trempe », sur l'arrosage des prés, la fenaison, la distribution du foin aux divers animaux, le paiement des « affenadours » et des autres serviteurs.

On connaissait déjà la ménagerie que le roi René entretenait à grands frais en son château d'Angers ; on verra que celle du château de Gardane n'était ni moins bien approvisionnée ni moins coûteuse. On y trouvait, en effet, les animaux les plus rares, tels que des lions mâles et femelles, des éléphants et une autre « best appelée tigre », sans compter six chameaux, avec un « petit moure pour les garder et gouverner par le commandement du roy ».

Cette analyse suffira, j'en suis sûr, pour montrer tout l'intérêt que présente l'ouvrage de M. l'abbé Chaillan et pour inspirer aux érudits angevins le désir de le posséder, afin de l'étudier à loisir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. l'abbé J. Grosbois, ancien curé de Durtal, vient de publier sur *Durtal et ses environs* [1] un petit volume qui mérite d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue de l'Anjou*.

L'auteur ne s'est pas contenté d'utiliser — bien qu'il l'ait fait largement — le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de C. Port ; il a recueilli, en particulier dans les archives de la ville de Durtal, des documents et des faits nombreux ; il a visité les diverses localités dont il retrace l'histoire et, au cours de ses visites, il a noté, non seulement dans les communes du canton de Durtal, mais dans toutes les communes limitrophes, bien des détails qu'on chercherait vainement ailleurs.

Malheureusement, l'ouvrage semble avoir été imprimé avec une hâte regrettable, puisque, sur 274 pages, il contient 24 pages de notes complémentaires, d'additions et de corrections, et encore la liste des corrections pourrait s'allonger facilement ; ainsi, par exemple, page 144, à propos des anciens instituteurs de Durtal, M. Grosbois croit que Hodée est devenu « secrétaire général de la préfecture »; c'est « chef de division » qu'il faut dire.

Quoi qu'il en soit, cette étude sur Durtal rendra de réels services, surtout à ceux qui ne possèdent pas le *Dictionnaire* de C. Port.

Les trois principales mines d'or de la France sont celles de La Lucette, situées près du bourg du Genest, à 20 kilomètres à l'ouest de Laval, dans la Mayenne, celles du Châtelet, dans la Creuse, et celles de la Bellière, dans le département de Maine-et-Loire.

Dans le fascicule du 2 octobre 1909 de *La Nature*, M. X... passe en revue les travaux effectués et les résultats obtenus dans ces trois centres de l'industrie aurifère. Ce que dit l'auteur des mines de la Bellière pourra intéresser les Angevins.

« La Bellière est, chronologiquement, la seconde des mines d'or françaises, puisqu'elle n'est en activité que depuis 1905 seulement. Elle est située en Maine-et-Loire, à 15 kilomètres d'Ancenis et occupe 620 ouvriers. Sa concession porte sur 508 hectares et la société d'exploitation, au capital de 4 millions, a été constituée en avril 1905 : dès 1907, elle a vendu pour un million et demi d'or à la Banque de France.

« *Mine.* — C'est en se promenant dans la propriété de M. Blavier, sénateur, qu'un ingénieur des Mines de ses amis, M. Burthe, remarqua une fosse dissimulée par des broussailles et à laquelle nul, jusqu'alors, n'avait prêté attention. Il la considéra comme

[1] Un vol. in-16 de 274 pages, avec une carte et de nombreuses gravures ; Angers, imprimerie P. Desnoës, 1909.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un vestige d'une mine antique et envoya des échantillons de la roche à l'École des Mines de Paris, qui reconnut en elle du mispickel aurifère, c'est-à-dire du sulfure d'arsenic mêlé d'or.

« On se mit immédiatement au travail et on découvrit deux beaux groupes de filons presque verticaux, dont le principal, dit *filon Emmanuel*, a une épaisseur de 16 mètres. Les autres ont une épaisseur beaucoup moindre : 0m50 à 4 mètres seulement.

« Les travaux souterrains ont été divisés en deux quartiers, correspondant à chacun des deux groupes de filons et desservis par quatre puits jumelés deux à deux. L'exploitation se fait à trois niveaux : 30, 60 et 80 mètres, et elle commande plus de 4 kilomètres de galeries.

« On estime que les antiques exploitants primitifs de la mine ont enlevé un tiers du gisement : il resterait environ 300.000 mètres cubes à enlever, correspondant à 1.000.000 de tonnes.

« Au 31 décembre 1908, le minerai en vue s'élevait à 224.448 tonnes, ce qui montre l'ampleur des travaux accomplis.

« En 1908, on a extrait de la mine 46.879 tonnes, représentant 16.528 mètres cubes et contenant environ 18 gr. 32 d'or chacune.

« *Traitement à l'usine.* — L'usine comprend une première série de 40 pilons lourds de 1.050 livres anglaises (476 kilogrammes), installés au début de l'affaire, et une seconde série de 30 appareils de 1.500 livres (680 kilogrammes), qui sont en service depuis mai 1909 seulement.

« Ces moulins ont pour objet de broyer finement le minerai : celui-ci est ensuite traité par amalgamation et on obtient ainsi une certaine quantité d'or, 313 kil. 437 pour 1908. Mais cet or ne représente qu'une partie seulement de celui que contient en réalité le minerai traité : le reste est passé dans les boues.

« Aussi traite-t-on ensuite celles-ci par la méthode de la cyanuration, qui permet d'en extraire une nouvelle quantité d'or, 218 kil. 958 en 1908 : les mines possèdent 15 cuves de cyanuration.

« Au total, donc, on a obtenu, en 1908, 532 kil. 396 d'or, représentant 72,47 % seulement de l'or total inclus dans le minerai et correspondant, par rapport aux 46.879 tonnes traitées, à une teneur moyenne de 16 gr. 16 seulement, alors qu'elle est en réalité de 18 gr. 32 : on a donc perdu 2 gr. 16 d'or par tonne, ce qui est assez considérable.

« Mais boues et sables sont précieusement conservés en stocks et seront traités une troisième fois dans quelque temps : on achève, en effet, présentement, des ateliers spéciaux qui, espère-t-on, permettront d'extraire l'or dans la proportion de 95 %. L'amélioration est déjà réalisée en partie, puisque le rapport du Conseil, présenté à la dernière assemblée de juin 1909, mentionne qu'on a obtenu, pour les cinq premiers mois de l'année, un total de 297 kil. 335 d'or, représentant un rendement de 90 % [1]

[1] Nous extrayons de la revue *Le Crédit Mutuel* les intéressants détails suivants :

« L'usine produit environ 2 kil.. d'or par jour, soit 6.800 francs :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Accessoirement, la Société produit de l'acide arsénieux, qu'on obtient par simple grillage du minerai : celui-ci contient, en effet, 46 % d'arsenic. Les ventes de 1908 ont porté sur 65 tonnes d'acide raffiné et pur. »

La *Revue des Marches de l'Est*, qui vient d'être fondée en 1909, est un recueil trimestriel de littérature, d'art et d'histoire. Elle se propose de rassembler les souvenirs épars des Marches du nord-est de la Gaule et de montrer que ces pays frontières : Alsace, Lorraine, Luxembourg, Ardennes, Pays wallons, désunis par les hasards des guerres et des traités, ont connu des gloires communes et ont toujours participé à la même civilisation. L'histoire politique et militaire, l'histoire de la littérature et de l'art des provinces comprises entre le Rhin et l'Escaut forment le champ d'action ouvert aux collaborateurs de la *Revue des Marches de l'Est.*

La *Revue des Marches de l'Est* publiera par an quatre fascicules de 150 pages, qui contiendront des articles d'histoire et de documentation, des pages littéraires, des études artistiques, des biographies d'hommes illustres, militaires, savants, écrivains, peintres ou sculpteurs, des souvenirs et des mémoires, tout ce qui touche aux traditions populaires, mœurs, coutumes, chansons et vie familiale de nos frontières de l'est. La Revue ne publie que de l'inédit.

Plusieurs planches hors texte, un grand nombre d'ornements, de frontispices, de vues et de vignettes dans le texte illustreront chaque numéro.

Le prix de cette belle et savante Revue est de 20 francs par an. On s'abonne, 10, rue du Regard, Paris.

Avec la saison d'hiver réapparaît *l'Éventail*, qui entre dans sa dix-huitième année et auquel nous souhaitons encore une fois la bienvenue.

Ch. U.

pour récolter cette somme, il a fallu broyer et remuer 130 tonnes de minerai, brûler 120 tonnes de charbon, dépenser 300 chevaux-vapeur, utiliser 2.000 mètres cubes d'eau, tenir en mouvement 450 tonnes de solution de cyanure de potassium et, enfin, demander au moulin 5.520.000 coups de pilon ! »

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 2492-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONSEIGNEUR FREPPEL

SOUVENIRS ANECDOTIQUES

(*Suite*[1])

LE PATRIOTE

En lisant, il y a quelques jours, une lettre adressée à tous les journaux d'Angers, sans distinction de parti, par un Angevin uniquement soucieux d'embellir notre ville, j'ai été heureux d'apprendre que l'on songeait à ériger, sur la place Sainte-Croix, une statue de Mgr Freppel. Par là, on voudrait honorer surtout son patriotisme.

Un tel projet devrait rencontrer chez nous une faveur unanime. Assurément, l'illustre évêque est une gloire angevine. Dans toute la France, dans le monde entier, on ne prononce pas son nom sans y joindre celui d'Angers. Qu'il ait été patriote, qu'il ait aimé ardemment et servi loyalement son pays, il appartient d'en témoigner à ceux qui, comme moi, ont eu l'honneur de vivre près de lui pendant vingt-deux ans. Dans l'un des derniers numéros de cette *Revue*, voulant montrer son patriotisme, j'ai rappelé son discours à la Chambre sur le Tonkin et cité l'admirable lettre qu'il écrivit aux séminaristes, pendant la guerre de 1870, pour les engager à servir leur pays, même les armes à la main. Je voudrais, aujourd'hui, en m'arrêtant à quelques souvenirs personnels, montrer comment il aima

[1] V. les numéros de mai et de septembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa petite patrie : L'ALSACE, L'ANJOU ; comment il aima la grande : LA FRANCE !

L'Alsace est le beau pays qui s'étend entre les Vosges et la Forêt-Noire. Le Rhin coule au milieu, tantôt ruban d'argent qui ne reflète que le ciel entre deux rives vertes et peu élevées, tantôt miroir sombre où passent de noirs sapins et d'imposants rochers. Tour à tour riant et sauvage, le paysage peut inspirer les sentiments les plus divers. A la vue de cette riche vallée qu'émaillent tant de belles cultures ; de ces vignobles renommés qui s'étagent avec leurs hauts échalas sur les premiers plans des Vosges ; de ces coquets villages dont les moissons se pressent au pied de la montagne, blanches demeures où pétille la bière, où ruisselle l'or du vin et où fume la savoureuse choucroute, l'Alsacien s'épanouit dans un sentiment d'admiration et de tendresse pour son pays. Un chant de Kermesse lui monte aux lèvres et il se prend à fredonner des refrains populaires qui traduisent son enchantement.

Mais s'il s'avance dans la montagne d'autres impressions envahiront son âme. Là, au milieu de gigantesques sapins qui font la nuit dans la forêt, de vieux châteaux en ruine lui rappelleront le monde féodal et ses luttes ; les débris du *mur payen*, cette cyclopéenne fortification dont l'origine se perd dans la nuit des temps, le feront rêver de guerres épiques et de gloire militaire ; un chant de bravoure succédera sur ses lèvres aux flons-flons de la Kermesse et le sentiment patriotique remplacera dans son âme toute idée de plaisir et d'amusement. Ainsi, tour à tour, la vallée du Rhin communique à ses fils de joyeuses ou de sévères pensées, la grâce ou la vaillance : grâce moins souple et moins abandonnée que la grâce méridionale ; vaillance plus rude et moins esthétique que celle qui brilla jadis sous le ciel de la Grèce ou dans les champs du *Latium*. Les Barbares ont laissé en Alsace, du IVe au VIe siècle, des traces qui ne seront jamais complètement effacées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mgr Freppel a subi les deux influences dont je viens de parler. Tout militant et tout belliqueux qu'il ait été, il s'était ouvert de bonne heure au charme poétique de son pays et il aimait à le chanter de sa rude voix de soldat. J'ai eu la bonne fortune de l'accompagner plusieurs fois en Alsace et je l'ai vu de près alors que, naïvement, il s'abandonnait à la joie de retrouver ses Vosges et sa vallée du Rhin. Avec lui j'ai séjourné toute une semaine sur la montagne de Sainte-Odile ; je l'ai suivi dans les méandres de la forêt ; je l'ai vu battre des mains comme un enfant quand il retrouva ses myrtilles [1] pour les croquer à belles dents. Quelles bonnes journées nous avons passées là, lui à oublier ses préoccupations et ses discours, moi à le contempler dans sa simplicité. Nous partions de bonne heure, le matin, pour nous enfoncer dans l'immense forêt, au risque de nous égarer. Mais l'évêque, redevenu espiègle, m'avait recommandé d'imiter le petit Poucet, en brisant, çà et là, des arbustes sur notre passage, pour retrouver notre chemin. Nous allions à la découverte de quelque ruine dont il me racontait l'histoire, le Hagelschloss, le Birkensfeld ; de quelque clairière d'où l'on apercevait au loin Strasbourg et les lointains bleuâtres du Rhin. L'œil humide devant ce magnifique paysage, il l'admirait en silence et, à son visage dilaté, à son souffle haletant, je devinais son émotion. Puis nous descendions dans des gorges horribles où le soleil n'a jamais pénétré et partout je le trouvais plein de sentiment, heureux des souvenirs qui lui affluaient au cœur, humant à pleins poumons l'air de sa terre natale, s'imprégnant des fortes senteurs de la montagne et célébrant sur tous les tons son incomparable vallée d'Alsace.

Devenu évêque d'Angers, Mgr Freppel s'attacha bientôt à son nouveau pays, à la douceur de ses paysages et de ses

[1] Petit fruit brun assez répandu dans les buissons d'Alsace et assez savoureux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

habitants. Ce n'est pas exagérer de dire qu'il aima l'Anjou comme une seconde terre natale. Personne ne fut plus sensible que lui au charme de la Loire et de ses îles, à la grâce virgilienne de ses coteaux, à la magie d'une terre où le soleil produit tant de fleurs et tant de moissons. Je m'en apercevais surtout quand nous voyagions au loin et qu'il vantait devant des étrangers la richesse de notre pays. Il le regardait comme le premier du monde et voulait qu'on l'admirât entre tous! Quand nous rentrions en Anjou après une longue absence, il en guettait de loin les clochers et les églises, les premières maisons qui fuyaient derrière les saules et les peupliers. Il cherchait l'occasion de dépeindre nos magnolias en pleine terre, nos vignes gracieusement échelonnées sur leurs pentes, notre ancienne *ville noire* devenue ville blanche, et fleurie par ses jardiniers. Que de fois l'ai-je entendu appeler Angers l'*Athènes de l'Ouest*, tout en regretttant que nous n'eussions pas plus de grands hommes dans notre histoire ! N'a-t-il pas concouru, pour sa part, à l'embellissement de notre ville en bâtissant l'église de la Madeleine, l'Université Catholique et, sur le tertre Saint-Laurent, cet édifice autour duquel de nouvelles rues sont en train de dégager un quartier pauvre? Mais ses œuvres n'eurent pas seulement pour résultat le décor matériel de la cité. L'ouverture de crèches pour les enfants des pauvres, de fourneaux économiques pour leurs parents, attestent toujours, vingt ans après sa mort, l'affection qu'il nous porta.

On peut dire qu'il aima le pauvre surtout. J'en appelle au témoignage des quinze cents mendiants qui, chaque année, à l'époque du premier de l'an venaient recevoir leurs étrennes, dans la cour de l'Évêché. Je puis en parler pertinemment puisqu'il m'avait délégué pour distribuer ces aumônes. La veille du premier de l'an, je devais me munir de quinze cents pièces de cinquante centimes pour les déposer dans les plus affreuses mains noires qu'on puisse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toucher. D'où venaient ces quinze cents malheureux qui, pendant plus d'une heure, formaient dans la cour de l'Évêché, une foule tellement compacte que le spectacle en était effrayant. On pouvait craindre plus d'un accident, plus d'un malheur, dans cette masse d'hommes, de femmes et d'enfants si pressés les uns contre les autres qu'on eût dit des houles balancées par le vent. Malgré les vingt gendarmes et agents de police qui me protégeaient contre la poussée de ces malheureux, j'avais peine à remplir mon charitable office.

Chaque mois je distribuais à quatre-vingts ou cent pauvres connus, inscrits sur un carnet, des aumônes plus considérables ; et chaque semaine le concierge de l'évêché donnait dix centimes à chacun des indigents qui se présentaient. Certes, ce n'était pas la fine fleur de la société. Au sortir de l'évêché ils s'en allaient placer leurs deux sous sur le comptoir du marchand de vin. Je me trompe : c'était de l'eau-de-vie qu'ils buvaient, au grand scandale des commères du voisinage. Un jour l'une d'elles fit prévenir l'évêque que ses charités étaient mal placées. « Comment ! c'était pour acheter de l'eau-de-vie que ces vilains museaux venaient quêter deux sous ! C'était là le bel emploi de l'aumône épiscopale ! Pouvait-on, pour un évêque, donner un si mauvais exemple ! » Je ris encore de l'accueil que Mgr Freppel fit à ce beau sermon. « Ah ! vraiment? ces miséreux buvaient pour deux sous d'alcool? » Mais l'évêque applaudissait à leur bon goût ! Mais ils avaient cent fois raison ! « Que voulez-vous donc qu'ils fassent de leurs deux sous? « criait-il. Acheter de la rente? s'offrir un paletot ? Qu'ils « se nettoient un peu le gosier, dès le matin, qu'ils se ravi- « gotent l'estomac, c'est tout à fait mon intention ; et « qu'elle aille se promener, la voisine ! »

Je ne veux pas garantir l'orthodoxie morale de cette réponse ; mais enfin, telle qu'elle était, elle témoignait du moins de l'indulgence qu'il accordait à la misère en haillons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Oui, celui qui écrira un jour l'histoire de Mgr Freppel redira l'attachement tendre qu'il nous portait, la douceur des cordes qui vibraient à certains moments chez ce rude batailleur. L'écorce du chêne recouvre un cœur solide ; le poète l'a dit :

Car les cœurs de lions sont les vrais cœurs de pères.

Il l'eut aussi, ce cœur de lion, ce cœur des vaillants et des forts. Le Rhin ne lui avait pas seulement inspiré l'amour de ses rives et l'admiration de son paysage ; ses bords sombres et son histoire, surtout, l'avaient, de bonne heure, rempli de fortes pensées et d'ambitions généreuses. Comment ce vieux fleuve qui arrose cent villes et sépare dix nations, roulant dans ses flots les annales de trente siècles, ne rendrait-il pas l'Alsacien attentif à son histoire? Que de fois l'illustre évêque nous l'a dit : un pays qui rappelle tant de combats entre les Romains et les Barbares, tant d'exploits chevaleresques dans les temps féodaux, tant de guerres et de négociations de paix dans les temps modernes, tant d'illustres capitaines depuis César, Clovis et Charlemagne, jusqu'à Turenne, Condé, Marceau, Hoche et Napoléon, un tel pays peut-il ne pas faire de ses fils des soldats? « Songez « donc, nous disait-il, que les armées de l'Europe ont passé « dix fois, cent fois sur notre corps, que nous sommes un « peuple-frontière, placés des premiers pour applaudir nos « victoires ou pour pleurer nos défaites, et dites-moi si « nous ne devons pas avoir le culte des armes et de la « valeur guerrière? Tout Alsacien doit être soldat. Et cela « est si vrai, ajoutait-il en souriant, cela est tellement entré « dans nos mœurs qu'un jeune homme, tout riche qu'il « serait, ne trouverait pas à se marier en Alsace, s'il n'avait « *fait un congé*, s'il n'avait passé par le régiment. Non, une « jeune fille bien élevée ne voudrait pas pour époux d'un « pleutre qui n'aurait pas *servi !* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Telles étaient ses idées sur l'état militaire. On peut comprendre, d'après cela, quelle fut son attitude lorsque, en 1870, à l'ouverture de la guerre franco-allemande, il s'occupa si activement des services auxiliaires de notre armée ; je veux dire de la création de cette ambulance angevine qui fit l'admiration du pays ; de l'organisation des secours de toutes sortes, vêtements, argent, lettres, qui furent envoyés à nos soldats; de la formation d'un corps d'aumôniers et de brancardiers militaires choisis parmi les prêtres et les séminaristes du diocèse. Il alla jusqu'à conseiller publiquement aux séminaristes qui n'étaient pas dans les ordres de s'engager pour défendre, les armes à la main, le sol sacré de la patrie. Un jour, comme je l'ai déjà dit dans cette *Revue*, à la Chambre on tirera de cet acte glorieux un argument contre lui. Il venait de prononcer un discours contre le service militaire du clergé. « Vous avec bien envoyé vos « séminaristes sous les drapeaux », lui criait la gauche en ricanant. Mais il avait prévu l'objection : « Oui, répondit-il, « mais en temps de guerre, ce qui est tout différent. Loin « de renier ma circulaire, je serais prêt à l'envoyer de nou- « veau, s'il le fallait. » Et le voilà qui tire de sa poche le fameux document et en donne lecture à la tribune. J'étais dans ma chambre, rue de Narbonne, quand il revint de cette séance, triomphant, allumé comme je ne l'avais jamais vu. « Ah ! j'ai été applaudi aujourd'hui, me cria-t-il en entrant ; « applaudi de tous sans exception. Si vous aviez entendu « cela ! »

Croirait-on qu'il m'a donné plus d'une fois, dans notre logement de la rue de Narbonne, alors qu'il était député, des leçons de stratégie militaire ? Oui, le soir, en hiver, après le dîner, ne sachant que faire quand il n'écoutait plus les morceaux de musique que je lui jouais pour le récréer, il m'appelait près de lui, me mettait sous les yeux une carte de France et me montrait quel pourrait être le plan de notre prochaine campagne contre l'Allemagne. Il y avait trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouées à faire, l'une du côté de la Belgique, une autre vers Maubeuge, une troisième je ne sais plus où, du côté de Dijon. Il fallait l'entendre développer avec feu ce plan ! Émerveillé par une telle scène, plus attentif à la personne de l'évêque qu'à ses leçons, je le regardais curieusement pendant que ses yeux se promenaient sur la carte. Je le considérais, non pour savoir s'il était sincère, je suis sûr qu'il l'était, mais pour lire sur son visage le sentiment patriotique qui l'animait, sentiment vrai, ardent, qu'il cultivait depuis son enfance et dont il avait reçu le germe dans sa vallée du Rhin.

Ce fut surtout pendant la guerre de 1870 que Mgr Freppel donna des preuves de son ardent patriotisme. Qu'on ouvre les journaux de l'époque et l'on y verra non seulement ce qu'il a écrit, mais tout ce qu'il a fait pour la défense nationale. Dès le mois d'août 1870 il ouvrait, dans la *Semaine religieuse*, une souscription pour l'armée et il ordonnait des prières publiques pour le succès de nos armes. Écoutez-le haranguer dans la cathédrale les mobiles de Maine-et-Loire : « Que la parole de vos chefs soit pour vous « une parole sacrée ; c'est la patrie elle-même qui vous « parle par leur bouche, et qui vous demande l'obéis- « sance comme première condition du succès. Or il est « glorieux d'obéir quand c'est la patrie qui commande. » Voyez-le pleurer, entendez-le gémir, simplement, noblement, sur nos morts, quand, six mois après, il célébrait un service funèbre pour eux, à la cathédrale. « Comment ne « pas les regretter? s'écriait-il. Ils étaient partis il y a « quelques mois, ces braves jeunes gens, la fleur de nos « campagnes, l'orgueil de nos cités ; ils avaient quitté sans « faiblesse le village natal, le toit paternel, les lieux témoins « de leur enfance... emportant avec eux les bénédictions « de leurs pères et de leurs mères, les vœux de leurs frères « et de leurs sœurs... Et maintenant, agenouillées sur les « tombes de leurs enfants, la religion et la patrie, ces deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« mères si tendres et si aimantes, y déposent tour à tour le « tribut de leurs regrets et de leurs larmes... »

Il avait provoqué, pour ceux qui n'étaient que blessés, des dons en nature de toute sorte, du linge, des couvertures, du tabac, des boissons cordiales. Il avait prescrit d'organiser dans ses séminaires et ses communautés religieuses, dans sa propre maison, des ambulances mobiles où rien ne fut négligé pour recueillir les blessés[1]. Il alla les visiter tous. Je me souviens de l'avoir accompagné dans l'une de ces visites émouvantes. C'était à l'hospice Saint-Jean alors occupé par plus de cent varioleux. J'y allais d'un cœur moins bon que le sien, redoutant la contagion du mal et l'affreux spectacle qu'il offrait à la vue.

On m'en avait fait d'avance une peinture effrayante. La plupart des malades étaient atteints de la vérole noire et leurs visages purulents, bouffis, couverts de pustules, répandaient dans la salle une odeur nauséabonde. Mais je me souviens qu'une fois entré je n'eus d'autre sentiment que celui d'une compassion naturelle pour les pauvres jeunes gens et d'une admiration sincère pour leur charitable visiteur. Il allait d'un lit à l'autre, simple, affable, paternel, donnant la main, trouvant sans effort le mot qui console et qui atténue la souffrance.

Je pourrais citer cent traits de ce genre et le montrer tel que je l'ai vu au milieu d'une ville abattue par nos revers. Il avait alors quarante-trois ans. Vif et agile au physique, aussi alerte de corps qu'il était prompt d'esprit, doué d'un coup d'œil sûr, d'une volonté de fer, d'une parole forte, d'un tempérament énergique et résolu, il possédait éminemment les qualités qui s'emparent d'un peuple affolé en face d'une catastrophe ou d'une calamité publique. Aussi vit-il tout le monde, à Angers, se grouper autour de lui. Au lendemain du Quatre-Septembre surtout, après la chute de

[1] La villa de l'Esvière reçut plus de cinquante blessés. Plus de 800 furent soignés par les seules communautés d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Empire, il se multiplia pour faire face aux nombreux besoins d'un pays en désarroi. Et quand la France fut définitivement vaincue, quand il fut évident qu'elle allait subir la volonté d'un ennemi victorieux, il ne déposa les armes, il n'abaissa en quelque sorte son épée qu'après avoir écrit au roi de Prusse l'admirable lettre que l'on sait et par laquelle je terminerai. Oui ce fut d'Angers que partit ce trait. unique dans notre histoire. Ne suffit-il pas, à lui seul, pour justifier l'hommage posthume que l'on veut rendre à la mémoire de Mgr Freppel?

Donc, le 12 janvier 1871, l'Évêque d'Angers écrivit au Souverain allemand :

« SIRE,

« Au moment où l'Assemblée Nationale va délibérer à « Bordeaux sur les conditions de la paix, permettez à un « évêque français, enfant de l'Alsace, d'élever la voix pour « plaider auprès de Votre Majesté la cause de sa patrie. Je « cède à un besoin de cœur, comme je remplis un devoir de « conscience, en faisant une démarche à laquelle je me sens « autorisé par mon origine et par mon caractère.

« La guerre a été favorable à vos armes ; vous avez eu, « Sire, la plus haute fortune militaire qui puisse échoir à un « souverain, celle de vaincre les armées de la France. Ne « soyez pas surpris d'entendre dire à un ministre de l'Évan- « gile qu'il vous reste à vous vaincre vous-même. Autant le « succès peut flatter une âme guerrière, autant la modéra- « tion après la victoire a de quoi séduire un cœur généreux. « L'Écriture Sainte l'a dit : « Celui qui sait se dominer est « supérieur à celui qui prend des villes. » Dans la vie des « peuples, d'ailleurs, la guerre ne saurait être qu'un acci- « dent ; c'est à leur procurer le bienfait d'une paix durable « que doivent tendre les efforts de ceux qui les gouvernent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Il semble résulter de divers documents que la cession « de l'Alsace serait l'une des conditions proposées pour la « paix future. Si telle était votre pensée, Sire, je supplierais « Votre Majesté de renoncer à un projet non moins funeste « à l'Allemagne qu'à la France. Croyez-en un Évêque qui « vous le dit devant Dieu et la main sur sa conscience : « l'Alsace ne vous appartiendra jamais. Vous pourrez « chercher à la réduire sous le joug ; vous ne la dompterez « pas.

« Ne vous laissez pas induire en erreur par ceux qui vou- « draient faire naître dans votre esprit une pareille illusion : « j'ai passé en Alsace vingt-cinq années de ma vie ; je suis « resté depuis lors en communauté d'idées et de sentiments « avec tous ses enfants ; je n'en connais pas un qui consente « à cesser d'être français. Catholiques ou protestants, tous « ont sucé avec le lait de leurs mères l'amour de la France, « et cet amour a été, comme il demeurera, l'une des pas- « sions de leur vie. Pasteur d'un diocèse où, certes, le « patriotisme est ardent, je n'y ai pas trouvé, je puis le « dire à Votre Majesté, un attachement à la nationalité « française plus vif ni plus profond que dans ma province « natale.

« Le même esprit vivra, soyez-en sûr, dans la génération « qui s'élève comme dans celles qui suivront : rien ne pourra « y faire, les séductions pas plus que les menaces. Car, pour « s'en dépouiller, il leur faudrait oublier, avec leurs devoirs « et leurs intérêts, la mémoire et jusqu'au nom de leurs « pères, qui pendant deux cents ans ont vécu, combattu, « triomphé et souffert à côté des fils de la France ; et ces « choses-là ne s'oublient point : elles sont sacrées comme « la pierre du temple et la tombe de l'ancêtre. Les épreuves « de l'heure présente ne feront que resserrer des liens scellés « une fois de plus par des sacrifices réciproques.

« L'union de l'Alsace avec la France n'est pas, en effet, « l'une de ces alliances factices ou purement convention-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« nelles, qui peuvent se rompre avec le temps et par le « hasard des événements : il y a entre l'une et l'autre iden- « tité complète de tendances, d'aspirations nationales, « d'esprit civil et politique.

« Que la langue allemande se soit conservée dans une « partie du peuple, peu importe, si depuis deux siècles « cette langue ne sait plus exprimer que des sentiments « français. Le Breton du Finistère est-il anglais parce que « son langage ressemble à celui des pays de Galles et de Cor- « nouailles? Les descendants de Guillaume-Tell cessent-ils « d'être Suisses, parce qu'ils ont gardé l'idiôme de leurs « vainqueurs d'autrefois?

« Votre Majesté connaît trop l'histoire pour s'arrêter à « un fait dont on abuse étrangement, à savoir, que l'Alsace « a été incorporée pendant des siècles à l'empire d'Alle- « magne ; car personne ne devait ignorer que la priorité « historique est en faveur de la domination française et que, « sous la première dynastie de nos rois, du VIe au XI siècle, « l'Alsace n'avait jamais cessé de faire partie du royaume « des Francs. Mais qu'importent encore une fois des ques- « tions qui appartiennent désormais au domaine de la lin- « guistique et de l'archéologie?

« Les Alsaciens, et c'est le point capital, sont français de « cœur et d'âme ; et, quoi que l'on puisse faire dans l'avenir, « les petits-fils des Kléber, des Kellermann et des Lefebvre « n'oublieront jamais le sang qui coule dans leurs veines. « Et dès lors, Sire, j'ose demander à Votre Majesté de quel « profit pourrait être pour l'Allemagne la possession d'une « province sans cesse attirée vers la mère-patrie par ses « souvenirs, par ses affections, par ses espérances et ses « vœux? Ne serait-ce pas là une cause d'affaiblissement « plutôt qu'un élément de force? un sujet permanent de « troubles et d'inquiétudes, au lieu d'une garantie de paix « et de tranquillité?

« Et la France, Sire, la France, qui peut être vaincue,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« mais non anéantie, acceptera-t-elle dans l'avenir une « situation qu'on la forcerait de subir aujourd'hui? Pour « elle, céder l'Alsace, équivaut au sacrifice d'une mère à « laquelle on arrache l'enfant qui ne veut pas se séparer « d'elle. Ce sacrifice, l'Assemblée Nationale le fera « ou ne le fera pas : elle est souveraine, et je m'incline « d'avance. Mais ce qu'elle ne pourra pas faire, malgré son « bon vouloir et sa sincérité, c'est de détruire dans l'âme « des Alsaciens leur attachement à la mère-patrie ; ce « qu'elle ne fera jamais, c'est de fermer une plaie qui restera « saignante au cœur de la France.

« Votre Majesté a trop de pénétration d'esprit pour ne « pas voir, avec toute l'Europe, qu'un pareil démembre- « ment ouvrirait la voie à des revendications perpétuelles. « Au lieu d'opérer un rapprochement qui est dans les vœux « de tous, on ne ferait qu'allumer entre deux grands « peuples des haines irréconciliables. Il est impossible de se « le dissimuler, une si grave atteinte portée à l'intégrité du « territoire français laisserait dans les cœurs des ferments de « colère qui éclateraient tôt ou tard et ramèneraient la « guerre avec toutes ses horreurs.

« Quelle triste perspective pour les deux pays !

« Serions-nous donc condamnés à revoir des guerres de « trente ans à une époque où les progrès de la civilisation et « la multiplicité des relations industrielles et commerciales « semblaient avoir rendu impossible à jamais le retour de « ces luttes fratricides? Et qui donc voudrait assumer « devant Dieu et devant les hommes la responsabilité d'un « pareil avenir?

« L'histoire enseigne que les paix durables sont celles qui « profitent au vainqueur sans exaspérer le vaincu. Si Votre « Majesté ne cède pas à l'idée de vouloir séparer de la « France une province qui ne veut être allemande à aucun « prix, elle peut assurer la paix pour longtemps. Car, dans « ce cas, nous n'hésitons pas à le dire, il n'y aurait aucun

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« motif pour la France de reprendre les armes : son passé lui « permet d'avouer sans honte qu'elle a été surprise ; et ce « qu'elle a pu faire depuis quatre mois, au milieu d'une « désorganisation sans pareille, montre assez de quoi elle « serait capable avec une meilleure direction de ses forces. « Mais, Votre Majesté l'avouera sans peine, la raison et « l'intérêt commandent de ne pas infliger à l'amour-propre « national des blessures incurables.

« Ce sera notre devoir, à nous, ministres de l'Évangile, « d'apaiser des ressentiments qui n'auraient plus de raison « d'être ; mais, en exigeant que la France se mutile de ses « propres mains, vous nous rendriez, Sire, la tâche impos- « sible. Tous nos efforts échoueraient contre le poids « d'une humiliation intolérable, lors même que la loi et le « patriotisme ne nous feraient pas une obligation de conseil- « ler au pays la mort plutôt que le déshonneur.

« Sire, les événements vous ont fait une situation telle « qu'un mot de votre part peut décider pour l'avenir la « question de la paix ou de la guerre en Europe. Ce mot, je « le demande à Votre Majesté, comme Alsacien, pour mes « compatriotes qui tiennent à la patrie française par le « fond de leur cœur. Je vous le demande pour la France et « pour l'Allemagne également lasses de s'entre-tuer sans « profit ni pour l'une ni pour l'autre. J'ose enfin vous le « demander au nom de Dieu, dont la volonté ne saurait « être que les nations, faites pour s'entr'aider dans l'ac- « complissement de leurs destinées, se poursuivent de leurs « haines réciproques et s'épuisent dans des luttes sanglantes. « Or, laissez-moi, en terminant, le répéter avec tout homme « qui sait réfléchir : la France laissée intacte, c'est la paix « assurée pour de longues années ; la France mutilée, c'est « la guerre dans l'avenir, quoi que l'on dise, et quoi que l'on « fasse. Entre ces deux alternatives, Votre Majesté, juste- « ment préoccupée des intérêts de l'Allemagne, ne saurait « hésiter un instant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est dans cet espoir que j'ai l'honneur d'être, Sire.

« De Votre Majesté,

« Le très humble serviteur,

« CHARLES-ÉMILE FREPPEL

« *Evêque d'Angers.* »

« *Angers, le* 12 *février* 1871 [1]. »

On comprend qu'en souvenir d'un tel acte, la Chambre des Députés ait rendu hommage à Mgr Freppel après sa mort, lorsqu'elle entendit M. Floquet, président, saluer le grand « patriote » qui venait de disparaître.

« Son éloquence, dit-il, valut à notre collègue plus d'un « succès parlementaire. Elle eut la bonne fortune de réunir « plusieurs fois tous les cœurs dans une émotion commune. « C'était dans ces jours de véritable apaisement où, nous « entraînant au-dessus de nos querelles, ce fils d'Alsace bien « aimée nous parlait de la France, de ses espérances et de « son devoir patriotique. » *Applaudissements répétés sur tous les bancs de la Chambre*, dit le *Journal Officiel.*

Un jour, au terme d'un voyage que je faisais avec notre évêque dans la vallée du Rhin, j'ai été témoin d'une délicate attention dont il fut l'objet. Nous venions de quitter Blienschwiller, le village natal de sa mère, et nous allions assez doucement en voiture découverte quand plusieurs jeunes filles qui s'étaient cachées au coin d'un champ apparurent tout à coup et nous jetèrent des fleurs, une dizaine de bouquets énormes, encore humides de la rosée du matin.

[1] Vingt ans plus tard, Mgr Freppel revint publiquement sur ce sujet, en écrivant à un politicien célèbre, Emilio Castelar, une lettre où se trouve remise en pleine lumière la question qui tient toujours en suspens la paix de l'Europe. Le 15 février 1887, il adressa au Souverain Pontife Léon XIII un Mémoire pour le supplier d'intervenir auprès de l'empereur d'Allemagne afin qu'il nous rende la chère province démembrée. Mais c'est assez d'avoir cité la lettre de notre évêque au monarque prussien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nos soutanes et nos chapeaux en furent littéralement inondés ; mais l'évêque était radieux.

Trente ans plus tard, lors de l'inauguration du monument de Mgr Freppel dans la cathédrale d'Angers, cette scène charmante et rapide me revint à l'esprit lorsque j'entendis l'évêque d'Orléans prononcer, du haut de la chaire, ces paroles qui me firent pleurer, et que je veux transcrire parmi mes meilleurs souvenirs :

« Et maintenant, dormez votre sommeil, Évêque. Nous « ne le troublerons plus, à moins que se lève l'aurore par « vous indomptablement attendue, l'aurore qui éclaircirait « l'Alsace-Lorraine redevenue française. Alors nous revien- « drions, suivant l'ordre que vous nous en avez donné : « nous prendrions votre cœur ; nous lui ferions *une cou-* « *ronne de lis, de roses et de lauriers*. L'Anjou et la Bretagne « se mettraient à sa suite ; les soldats et les prêtres, les pon- « tifes et les peuples confondraient leur enthousiasme. Là- « bas, à Obernai, l'Alsace entière nous attendrait. Le mont « de Sainte-Odile retentirait d'acclamations et de cantiques. « Un air très doux passerait au-dessus des vignes, des hou- « blons et des grands blés... »

Je ne jouirai point de ce spectacle, mais j'espère qu'il me sera donné de voir, à Angers, debout sur l'une de nos places publiques, la statue de Mgr Freppel. Elle perpétuera, dans notre ville, le souvenir d'un homme qui fut, au dire de toute la France, un grand évêque et un grand patriote [1].

E. GRIMAULT,
Chanoine.

[1] Dans une très belle étude publiée sur Mgr Freppel par un Angevin éminent, M. Lair, on lit cette conclusion : » Mgr Freppel laissera un nom dans l'histoire. Il n'y gardera pas, sans doute, l'autorité d'un Bossuet, la séduction d'un Fénelon... mais l'évêque et le patriote vivront à côté de l'orateur et de l'écrivain... Si l'histoire fait quelques réserves sur son talent et sur son caractère, elle ne pourra manquer de dire : c'était un Français. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*)

1477. — *Le poète astrologue René Tardif et sa prophétie sur la mort de Charles le Téméraire*

On ne connait que fort peu de chose sur cet Angevin : « Il a écrit, dit Lacroix du Maine, quelques poésies et autres œuvres en prose. Pour cette heure, je n'ai pas souvenance des titres d'iceux[1]. »

Un Recueil manuscrit de la Bibliothèque Nationale (17005) mentionne seulement son nom, avec la date de 1480, parmi les « poètes de l'Anjou. » On sait seulement qu'il fut attaché par la reine à la maison de Charles du Maine et, par suite, à la cour du roi René, sans doute à titre de secrétaire et de conseiller[2].

En dehors d'une *Prophétie*, en cinq couplets adressés a René d'Anjou, à l'occasion de la victoire de Nancy (1477), et que nous a conservés, notre vieux chroniqueur Jean de Bourdigné[3], nous ne croyons pas qu'il ait été publié autre chose de René Tardif que les extraits donnés à la *Revue de l'Anjou*, en 1855, par Célestin Port, de son *Poème sur la naissance du Dauphin Charles*, d'après un manuscrit de 22 pages.

[1] *Bibliothèque Françoise.*

[2] C. Port. *Dictionnaire*, III, p. 559. — « Maistre René Tardif, qui fut à monseigneur du Maine », dit le manuscrit 1717 de la Bibliothèque Nationale.

[3] *Histoire aggrégative des Annales et chroniques d'Anjou.* Paris, 1529, in-folio p. 325, du tome II de la réimpression de 1842.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Journal de Paris* du 19 août 1784 publiait vainement un appel aux bibliothécaires et curieux sur ce livre et sur son auteur, au nom du savant abbé Mercier. Nous ne savions rien de plus, quand en feuilletant un Recueil manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Manuscrit français 1717, ancien 7686 folio 4), nous avons trouvé la pièce ci-dessous, du même genre que celle qu'a conservée Jean de Bourdigné : elle paraît écrite de la main du poète Robertet (xvie siècle) et semble bien classer René Tardif autant parmi les astrologues que parmi les poètes :

Du Zodiaque, ou Phébus fait son cours,
Considérant les signes retrogrades
Et Diana estant en son decours
Bien imprimant les célestes brigades
Pour observer les nymphes Orcades
Sur le zenich des princes de la terre,
Viz [1] Saturnus, prompt à discorde et guerre,
Et le charroy de Pheton [2] renverser,
Mercure et Mars ensemble guerser
Soubz l'orizon, viz ceste adjonction
Et puis Venus vint en conjonction
Et Cupido, qui Gémini [3] active,
Pour faire cheoir ce fier rampant Lyon [4]
Ainsi qu'après icy vous prophetise.

Ung cerfvollant garny de nobles branches,
Craint et loué au monde en toutes pars,
Arme le chef de ces fleurettes blanches
Dont le lys est en doulx printemps espars [5]
Vindrent à luy, deux redoubtez Lyepars [6]

[1] Je vis.
[2] Le Phaeton.
[3] Les Gemeaux.
[4] La maison de Bourgogne portait un lion dans ses armoiries.
[5] Les armoiries d'Anjou avaient les fleurs de lis de France.
[6] Les Léopards d'Angleterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'un des syons de l'arbre lylieuse[1]
En pur amour et en paix fructueuse
Pour résister au lyon furieux,
Qui par orgueil fol et injurieux
A guerroyer tout le monde se baigne
Mais toutesfois, par le signe des cieulx,
Il cropira aux pieds de la Montaigne.

O nations gallicanes et franches,
Où tant y a de haultz et nobles pars,
Tirez les braz et les mains de voz manches
Et soyez tous bon champions de Mars.
Puisqu'on vous point de lardons et brocars
De quoy vous sert vostre puissance eureuse?
Que n'allez vous, par force impetueuse,
D'un hault vouloir, hardy et courageux
Confondre tost ce lyon oultrageux,
Qui menace les parties d'Allemaigne?
Et briefvement, avec l'ayde des dieux,
Il cropira aux pieds de la montaigne.

Ne chomez plus, ne festes ny dymanches,
Chargez canons, bombardes et couillars,
Prenez voulges et haches à dix manches
Pour galloper ces gadous, ces souillars.
Ne faites plus en voz litz les paillars.
Amolissez sa teste furieuse
Chascun y ait entente curieuse
Ou, sur ma foy, vous serez malheureux
Quand vous voyrez son oultrage à vos yeulx.
Courez dessus et qu'âme ne se feigne
Afin qu'on die, de son fait, pour le mieulx :
Il cropira aux pieds de la montaigne.

[1] *Scion* (branche de lis).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prince du liz, de vertu merveilleuse,
Noblesse avez, puissante et désireuse
De l'assaillir jusques dessus les lieux
Et tant d'escutz et de neuf et de vieulx
Ainsi qu'on dit. Et pour Dieu qu'on les gaigne,
Puis, en despit de tous voz envyeux,
Il cropira au pied de la montaigne.

Il serait bien malaisé, à cette distance, de pouvoir affirmer que cette « Prophétie » fut anterieure à l'événement. Mais n'est-il pas curieux de remarquer que ce vers, qui revient constamment :

« Il cropira aux pieds de la montagne »

se rapporte à Charles le Téméraire, dont le corps fut recueilli plusieurs jours après sa mort, à moitié pourri, dans les marécages de Nancy.

1704. — *Le budget d'une petite ville angevine (Beaufort) sous Louis XIV*

D'après les archives communales, les octrois de Beaufort étaient affermés 850 livres, en 1704.

Il est intéressant de connaître, en détail, l'emploi de cette somme, d'après une déliberation du 31 décembre de cette même année :

Au prédicateur, qui prêche l'Avent et le Carême, en l'église Notre-Dame de Beaufort, 180 livres.

A l'organiste de lad. église, 15 livres.

Au principal du collège, 30 livres.

Au médecin qui visite les pauvres de l'Hôtel-Dieu, gratis. 23 livres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les voyages, présents de ville, feux de joye et autres besoings imprévus, 220 livres.

Pour l'entretien des pavez, portes et murailles, 200 livres.

Pour deux gardes, 100 livres.

Pour les flambeaux[1] le jour de la procession du Sacre, 30 livres.

Pour les ports de lettres, 22 livres.

Pour le papier et les bulletins, 15 livres.

Pour la taille que les habitans sont tenus de payer au comté de Beaufort, par chacun an, suivant la déclaration qu'ils en ont rendue le 2e jour de may 1682, 15 livres.

Revenant toutes les susdites sommes à celles de 850 livres, prix dudit bail[2].

1722. — *Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, au sacre de Louis XV*

Le *Dictionnaire* de Célestin Port (tome III, p. 140), parlant de ce personnage, dit : « C'est lui, encore, qui tint la chaire « à Reims, au sacre de Louis XV (5 octobre 1722). »

Il y a là une petite inexactitude. D'abord c'est le 25 octobre 1722 qu'eut lieu la cérémonie du sacre, et c'est la veille, le 24 octobre, après midi, qu'à l'église métropolitaine de Reims, devant le Roi, l'Évêque d'Angers prit la parole. Le *Mercure de France* de novembre 1722, pp. 99-100, le mentionne en ces lignes :

« Après les vêpres, M. Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, prononça un fort beau sermon sur les cérémonies du sacre. Ce prélat, connu par son éloquence, prit son texte du I livre des Rois, ch. 16, vers. 13. *Tulit ergo Samuel*

[1] Ou torches.

[2] Marie de Beaufort. Archives communales, BB, 3, f° 183.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cornu olei et unxit eum... et directus est Spiritus Domini a die illâ in David, et deinceps. Samuel prit donc la corne pleine d'huile et il le sácra... Depuis ce temps-là, l'Esprit du Seigneur fut toujours en David. »

« La prédication finie, le Roi sortit de l'église avec les mêmes cérémonies qui y avaient été observées lorsqu'il y était entré... »

Joseph DENAIS.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

POÉSIE

Le " Minet " de ma Tante

Il avait nom *Rubis* le minet de ma tante.
Ah ! quel amour de chat au nez rose, aux yeux doux,
Avec sa longue queue et sa robe éclatante
De blancheur, mouchetée au flanc de six poils roux !

Il mangeait à sa table et presque en son assiette,
Puis, après déjeuner, dormait dans son giron.
La voisine venait tailler une bavette
Qu'il accompagnait, lui, de son béat ronron.

Las ! on l'a trouvé mort, et — penser qui me navre —
Pateau riait d'un œil, en lorgnant son cadavre.
Mon basset sans pitié l'avait étranglé net !

Que de pleurs ! pauvre tante, elle est inconsolable !
O vous qui vous sentez une âme pitoyable,
Dénichez sur les toits vite un autre minet.

Pierre Brodu.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMMISSION PAREIN-FÉLIX

(Suite)

JUILLET

La Commission militaire, déjà incomplète par le refus de Martin-Lusson et la démission de Hardy, qui cependant consentit à siéger quelques jours en attendant son successeur, tint sa première séance le 13 juillet.

François-Charles Coquereau dit Boisbernier, ci-devant noble, est accusé d'avoir participé aux émeutes et complots contre-révolutionnaires des brigands de la Vendée, en arborant la cocarde blanche de sa propre volonté et d'avoir entretenu des correspondances anti-civiques avec des prêtres non assermentés ainsi que d'autres individus très suspects. Il est renvoyé devant le Tribunal révolutionnaire de Paris qui le condamne à mort, le 24 juillet suivant[1], pour avoir porté la cocarde blanche pendant l'occupation d'Angers par les Vendéens et avoir donné asile à des prêtres réfractaires.

[1] Wallon. *Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris*, I-266.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Demilly, lieutenant-colonel au 23e régiment de chasseurs, accusé de malversations, est mis en liberté provisoire.

François Girard, garde national, est inculpé d'avoir participé aux émeutes fomentées par les brigands de la Vendée, lors de leur entrée à Angers. Mais des témoins viennent affirmer ses sentiments civiques ; il a toujours fait son service et n'a jamais porté la cocarde blanche ; s'il a été vu avec deux brigands, dans le faubourg Saint-Samson, c'est qu'il avait été forcé de les suivre. La Commission, acceptant ces témoignages, l'acquitte et ordonne sa mise en liberté.

Le 16, Louis-Victor Pavie, imprimeur à Angers, comparaît devant la Commission. On lui reproche d'avoir secondé les projets liberticides des brigands et d'avoir, par des écrits imprimés et distribués chez lui et par son ordre, provoqué au rétablissement de la royauté et à la dissolution de la Convention. Il est renvoyé devant le Tribunal de Paris.

Pavie, requis par les Vendéens d'imprimer des proclamations et diverses autres pièces pour les chefs royalistes, n'avait pu s'y refuser. Cela pouvait lui coûter la vie. Il fut envoyé à Paris avec un gendarme et réussit à s'évader entre Durtal et La Flèche. Protégé secrètement par Choudieu, son compatriote, il réussit à se cacher et ne fut pas repris.

Le même jour, Jean-Guillaume la Planche de Ruillé, 53 ans, ancien officier de Royal-Infanterie et ancien constituant, est traduit devant la Commission sous l'inculpation d'avoir favorisé les émeutes et complots de brigands de la Vendée et d'avoir provoqué au rétablissement de la Royauté en se mettant à la tête d'une municipalité, au lieu et place des autorités constituées de la ville d'Angers.

Après l'occupation de Saumur par les Vendéens, le 9 juin, l'Administration du département et la Municipalité d'Angers prirent peur. On réunit un Conseil de guerre et les géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

raux, peu sûrs des troupes placées sous leurs ordres, conseillèrent l'évacuation de la ville. Celle-ci se fit, le 13, par la route de Château-Gontier. C'est alors que les habitants, livrés à eux-mêmes, étaient allés trouver M. de Ruillé et le décidèrent à se mettre à la tête d'une Municipalité provisoire, composée d'éléments divers. Après beaucoup d'hésitations, il y consentit par dévouement et pour maintenir la police de la ville. C'est seulement le 23, dix jours après le départ des autorités, que les Vendéens arrivèrent à Angers. M. de Ruillé s'était rendu au devant d'eux et avait obtenu de leurs chefs la promesse que les habitants et leurs propriétés seraient sauvegardées. Il tint la main à ce qu'il en fût ainsi [1]. Les républicains rentrés à Saumur le 25, alors que les Vendéens quittaient Angers pour aller assiéger Nantes, ne tardèrent pas à venir prendre leur place. Les autorités ne rentrèrent à leur poste que le 4 juillet et M. de Ruillé remit en leurs mains les pouvoirs qui lui avaient été confiés par ses concitoyens.

Lorsque la Commission Parein eut été formée, M. de Ruillé fut traduit devant elle et acquitté par les motifs suivants.

« Sur la question de savoir si Jean-Guillaume la Planche dit Ruillé est coupable d'avoir favorisé les émeutes et complots contre-révolutionnaires des brigands de la Vendée, ainsi que sur celle d'avoir provoqué le rétablissement de la Royauté en se mettant à la tête d'une nouvelle municipalité de la ville d'Angers :

« Considérant qu'il paraît n'avoir accepté la place de Président de la nouvelle municipalité que parce qu'il paraît y avoir été appelé par la majeure partie de ses conci-

[1] Son dossier contient des certificats signés des Républicains les plus notoires qu'il avait fait mettre en liberté après leur arrestation, tels que Gouppil père et fils, Huard, Legendre, Maireau, Druillon, Carette, Charbonnier, etc...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toyens restés à Angers, pour conserver l'ordre et l'harmonie en l'absence des autorités constituées ;

« Considérant qu'il parait avoir sauvé du pillage les propriétés de différents citoyens ;

« Considérant qu'il ne paraît pas, quant à présent, avoir commis aucun acte qui annonce en lui l'intention bien prononcée de rétablir la Royauté ;

« Considérant enfin que plusieurs citoyens de cette ville ont donné des attestations en sa faveur ;

« Considérant qu'il paraît que c'est à son instigation que plusieurs citoyens de cette ville qui avaient été emprisonnés par l'ordre des brigands ont été arrachés à leur fureur ;

« La Commission dit qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à inculpation contre Jean-Guillaume la Planche, attendu qu'il n'existe jusqu'à ce jour aucune preuve juridique contre lui ; ordonne en conséquence qu'il sera provisoirement mis en liberté et que le présent sera imprimé et affiché, au nombre de deux cents exemplaires, dans la ville d'Angers et partout où besoin sera, ce qui sera exécuté conformément à la loi. »

Le souvenir des services rendus était encore trop présent pour que tous ceux qui avaient eu besoin de lui ne vinssent pas, par des certificats signés des républicains les plus notoires, tels que les Gouppil père et fils qui, sans lui, eussent été arrêtés, attester la loyauté de son administration. Ce n'était qu'un répit de quelques mois : M. de Ruillé devait être condamné à mort pour les mêmes faits le 13 nivôse-2 janvier 1794.

La Commission reste six jours sans siéger, mais elle en a profité pour se rendre à Chinon, où elle fut rejointe par Hazardet Félix, membre de la Commission Sénard de Tours, qui venait d'être dissoute le 20 juillet. Ils devaient remplacer Martin-Lusson démissionnaire et Hardy demeuré à Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 23, Jacques Payelle, volontaire au 2e bataillon des Gravilliers, est condamné à mort pour avoir crié *Vive le Roy, à bas la République.* Il fut guillotiné le lendemain [1] en présence de généraux, de leurs États-Majors et d'une délégation de chaque corps de la garnison[2]. René Desprez, soldat au même bataillon, inculpé des mêmes faits, fut acquitté faute de preuves.

Pas de séance le 24, la Commission se transporte à Saumur.

Le 25, Alexandre Muidebled et Jean-Nicolas Clugny, soldats de la 35e division de gendarmerie, compagnie Mesnager, sont condamnés à deux années de fers pour viol de deux femmes, la fille Lelièvre, femme de chambre, et Marie Dalenson, cuisinière, au service de M. Cailleau, maire de Saumur, dans sa maison de campagne de la Trochoire [3] et de voies de fait et d'insultes envers les dames Cailleau. Ils devaient en outre être dégradés et exposés pendant six heures sur la place publique. Un troisième accusé, Jean-Charles Foucault, est acquitté.

Le 26, quatre soldats accusés de désertion sont acquittés. Un autre est accusé d'avoir provoqué au rétablissement de la Royauté en foulant aux pieds son casque et en tenant des propos insultants pour la Nation. Il est condamné seulement à trois ans de prison pour avoir tenu une conduite et des propos tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'armée.

Après deux jours d'interruption, le 29, deux soldats, Étienne Drouin et Jacques Collard, accusés de vol avec

[1] La lettre de la Barolière, datée de Chinon, le 5 août 1793, réclamant cent cinquante livres au nom de Gilles-François Berger, exécuteur des sentences criminelles, pour un homme guillotiné et plusieurs autres exposés au pilori.

[2] Ces chefs de corps ont signé le procès-verbal d'exécution avec les juges de la Commission Militaire.

[3] A Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

effraction commis à Dampierre, sont condamnés à cinq années de fers et à l'exposition.

Le 30 et le 31, deux autres qui ont volé à Tours, l'un une montre, l'autre deux chevaux, sont punis de la même peine, mais seront transférés à Tours, pour y subir l'exposition au lieu où les vols ont été commis.

La Commission militaire était partie d'Angers sans songer à se faire suivre d'un Bourreau pour exécuter ses jugements. C'est ainsi qu'à Chinon elle avait dû confier au citoyen Berger l'exécution de Payelle, et celui-ci semble avoir suivi la Commission à Saumur où il fut chargé de procéder à l'exposition au pilori de plusieurs soldats condamnés en cette ville.

Dès son arrivée, la Commission désirant avoir un exécuteur à ses ordres, avait adressé aux Administrateurs du département la lettre suivante :

« La Commission Militaire aux Administrateurs du département de Maine-et-Loire et à l'exécuteur des jugements criminels à Angers.

« Le président et les membres composant la Commission Militaire requièrent l'Administration de faire transporter auprès de la Commission à Saumur la guillotine qu'elle a dû faire construire et requièrent pareillement l'exécuteur d'accompagner la dite guillotine à Saumur, sous peine d'être personnellement responsables de nouveaux retards. »

Profondément blessés de la forme de cette lettre et de se voir traités sur le même pied que le bourreau, les Administrateurs envoyèrent cette réquisition au Ministre, avec cette note marginale :

« Nous ne nous permettons aucune réflexion sur la forme, le style et surtout le genre d'adresse que porte cette singulière réquisition [1]. » Cependant, ils se décidèrent à expédier

[1] Archives nationales FF, 3.237 et Desmé de Chavigny. *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 263.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Saumur la guillotine réclamée, mais non le bourreau d'Angers, Fillaux, qui plus tard fut employé par la Commission Proust. Quant à la Commission, elle dut se contenter du bourreau de Saumur, le citoyen Louis Dupuy, qui n'entra en fonctions qu'après avoir reçu la machine envoyée d'Angers dans les premiers jours d'août. C'est ainsi que le citoyen Berger s'était chargé d'exposer les condamnés aux fers les derniers jours de juillet [1].

AOUT

Du 1er au 4, la Commission ne juge que des soldats prévenus de divers délits. Toutefois, le 2, elle a prononcé l'acquittement d'une femme, Louise Coulbault, femme de Pierre Coquin, de Tigné, accusée d'espionnage.

Hazard a disparu à son tour et a été remplacé par Marcelin.

Du 5 au 8, il n'y a pas de séances. Mais, le 9, un nouvel inculpé est traduit devant la Commission.

Pierre-Philippe-Marie Lebrun, ci-devant inspecteur des remontes des chevaux de la République à Saumur. Il est accusé d'avoir porté la cocarde blanche ; — laissé à la disposition des brigands cent trente et un chevaux appartenant à la République, faute d'avoir pris toutes les mesures nécessaires que les circonstances exigeaient pour les faire évacuer ; — dit à plusieurs citoyens : *La contre-révolution est faite. Restez ici*, et de les avoir engagés à rester avec lui à Saumur, afin d'établir un dépôt de chevaux de remonte pour les brigands ; — enfin d'avoir prêté serment à un prétendu Louis dix-sept.

[1] Le mémoire de Berger comprend 30 livres pour un homme guillotiné (Payelle) et 80 livres pour deux hommes exposés le 29 juillet (Muidebled et Clugny) et deux autres le 1er août (Drouin et Collard). Il est approuvé par Bailloud, commissaire des Guerres à Chinon, et transmis au Payeur général de l'armée, Proutière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est reconnu coupable de trahison envers la République et renvoyé devant le Tribunal révolutionnaire de Paris qui le condamna à la peine de mort le 4 octobre. Le crime de trahison ne put être prouvé contre lui, mais il reconnaissait avoir demandé à une femme Massieux le ruban blanc de son bonnet pour en faire des cocardes, ce qui suffit à le faire condamner [1].

Le 12 intervient cette fois une condamnation à la peine de mort.

Pierre Lebrun, lieutenant au Bataillon de la Réunion, qui le 18 juillet, dans la déroute de Vihiers, a abandonné son poste en prenant la fuite, et laissé les tirailleurs qu'il commandait sans chef et, par cette lâcheté, a pu ou dû causer la déroute générale des troupes républicaines et, par là, décidé la victoire en faveur des rebelles, et compromis la chose publique. Il est guillotiné de suite sur la place de la Bilange.

Sur la demande du général de division Santerre, approuvée par Richard et Choudieu, la Commission se transporte à Doué pour juger les nombreux volontaires de la brigade du général Salomon, inculpés de vol, pillage, insubordination ou désertion. Mais, à son arrivée, elle ne trouva plus personne. Sauf quatre, tous les détenus s'étaient évadés. Il fut établi, par l'enquête faite à ce sujet, que la prison était peu sûre et qu'il était impossible d'empêcher les évasions. La Commission se borna donc à condamner à 5 ans de fer un déserteur, Jean Robineau, le 19, et à en acquitter trois autres le lendemain. Le 21, elle est de retour à Saumur.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces condamnations militaires. Il existait si peu d'ordre et de discipline dans l'armée que les délits y étaient nombreux. Composée en grande partie de volontaires, peu instruits, mal armés, commandés par des chefs choisis par eux, leurs cama-

[1] Wallon. *Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris*, II-480, et Desmé de Chavigny *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 265.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rades de la veille, auxquels ils ne se croyaient pas toujours tenus d'obéir, prenant facilement la fuite et produisant ainsi la déroute et le désordre, elle était forcée après chaque combat de s'arrêter pour se réorganiser, se trouvant subitement réduite à un effectif insuffisant. Les fuyards, ou entraient à l'hôpital, ou reparaissaient au bout de quelques jours. Quelques-uns étaient poursuivis pour vol et pillage ou insubordination, mais la plupart étaient inculpés de désertion et généralement acquittés. Ceux-là seuls, qui, pour faciliter leur fuite, avaient fabriqué de faux congés ou de fausses permissions étaient condamnés à cinq années de fers ; comme René Lemoine, ci-devant attaché au collège de La Flèche (14 août) et Pierre Ginguereau, un professionnel de la désertion qui passe d'un corps à l'autre pour toucher une prime d'engagement. Successivement conducteur d'artillerie à l'armée du Nord, soldat au bataillon de la Meurthe, puis au 3e bataillon de Paris, enrôlé dans les conducteurs d'artillerie à l'armée de Vendée, il a quitté ces différents corps sans congé. Cette fois, il a abandonné ses chevaux, le 17 juillet, au combat de Vihiers, et a été arrêté à Montoire, rentrant dans son pays. La Commission met fin, le 22 août, à ce petit commerce.

Le 28 apparaît la première condamnation à mort portée contre un particulier. La Commission a sans doute reçu de nouveaux ordres des conventionnels lui enjoignant de juger suivant la rigueur des lois les détenus qui lui sont envoyés par les Comités révolutionnaires, sans faire de distinction entre les civils et les militaires. Elle va dès lors en user libéralement, au moins envers les civils qui lui sont livrés, montrant toujours une extrême indulgence pour les militaires.

Camille-Abraham Carrefour de la Pelouse, ci-devant noble et chevalier de Saint-Louis, ancien officier d'artillerie, retiré du service depuis quinze ans et pensionné sur le trésor royal, ayant un fils dans l'armée vendéenne, avait été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrêté à sa terre de Magny, près Saumur, avec sa femme et sa fille et amené devant Richard et Choudieu qui, après interrogatoire, l'avaient renvoyé devant la Commission militaire. Il était accusé d'avoir, pendant l'occupation de Saumur par les Vendéens, accepté les fonctions de Lieutenant du Roy et de commandant de la place et du château, de Saumur, et d'avoir, en cette qualité, fait prêter devant lui le serment à un prétendu Louis dix-sept ; — d'avoir en outre présenté un plan de défense de la ville et du château, porté la cocarde blanche et de s'être décoré de la croix du ci-devant saint Louis.

C'était plus qu'il n'en fallait pour mériter la peine de mort qui lui fut appliquée, en effet, et il fut exécuté sur la place de la Bilange par l'exécuteur des sentences criminelles Dupuy.

Le 29 et le 30 encore des soldats, puis un renvoi devant le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Henri Dupin, directeur de la poste aux chevaux de Saumur, qui est inculpé d'avoir obéi à la réquisition d'un nommé Romain, commandant de l'artillerie des rebelles, en enjoignant à divers habitants des campagnes de fournir des bœufs pour conduire cette artillerie à Saint-Mathurin, lors de la marche des Vendéens sur Angers.

Il fut transféré à Paris et comparut, le 17 vendémiaire, devant le Tribunal qui le condamna à la peine de mort (12 octobre) [1]; ce malheureux laissait six filles. « La sentence fut prononcée à midi, dit le *Glaive Vengeur*, et Dupin ne fut exécuté qu'à cinq heures du soir. Durant tout ce temps, il a pleuré, a gémi, a crié, s'est arraché les cheveux et s'est livré au plus affreux désespoir [2]. »

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

[1] Wallon. *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, II-480.

[2] Desmé de Chavigny. *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 267.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JUSTICE DE PAIX

UNE AUDIENCE EN 1791

Le 17 septembre 1791, à Châteauneuf-en-Thymerais, chef-lieu de canton d'Eure-et-Loir, une assistance plus nombreuse que d'habitude remplissait, à la Maison commune, la salle destinée aux audiences du Tribunal de paix.

Les causes à plaider ne présentaient pas peut-être un très vif intérêt, mais dans un village le moindre incident éveille plus la curiosité que ne le font dans un centre important de graves événements.

A une heure l'audience est ouverte sous la présidence de Jean-François Loiseau, plus tard député à la Convention nationale, assisté de trois notables : Cointreau (Jean-Baptiste), marchand chapelier, Moisy (Jean), bourgeois, et Hamelin (Nicolas), laboureur.

Beauchet remplit les fonctions de greffier.

L'huissier Pelletier-Deslandes, appelle la première cause.

M. Halley, curé constitutionnel de Hauterive, a fait citer M. Magny, son prédécesseur, et les domestiques de celui-ci les époux Loison. Il leur reproche les propos suivants : « Vous êtes un fripon, indigne de dire la messe, et qu'on aurait dû pendre... »

M. Magny se présente, il s'excuse de ce qu'il a pu dire dans un moment d'emportement, rend hommage à l'hono-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rabilité bien connue par lui depuis longtemps de M. Halley, et déclare publiquement blâmer les paroles reprochées à ses domestiques.

M. Halley dit être satisfait de cette réparation, en réclamant paiement de la citation, ce qui lui est accordé par le Tribunal.

Quant aux époux Loison, jugement est prononcé leur faisant défense d'insulter à l'avenir M. Halley. Cette décision sera publiée et affichée à leurs frais devant la porte principale de l'église de Hauterive un jour de dimanche ou de fête. Les époux Loison sont condamnés solidairement à tous dépens.

M. Folleau (Germain), laboureur et maître de postes à Châteauneuf, a fourni du bois de chauffage à M. Nicolas Jolly, concierge des prisons de la localité. Il réclame paiement.

Le Tribunal de paix décide que le geôlier paiera dans le délai de deux mois douze livres deux sols pour prix de fagots.

Voici un très intéressant procès :

M. Chevallier, garçon perruquier, a quitté son patron, M. La Chapelle, pour s'employer chez un concurrent, M. Sabinné.

Mécontentement de M. La Chapelle qui se plaint de ce que M. Chevallier a emporté non pas des peignes et des rasoirs, mais... un sabre et un chapeau.

Après avoir entendu des témoins, le Tribunal de paix ordonne la remise des objets réclamés, sinon le paiement de quinze livres.

M. Jean Bigot dit avoir été injurié et traité de fripon par Mme veuve Nicolas Gauthier. Sans vouloir tirer profit de l'insulte — comme cela arrive — il conclut à ce que la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

défenderesse « soit tenue de réparer son honneur devant « six notables de la paroisse et à une amende qu'il plairait « arbitrer ».

Le Tribunal de paix, par son jugement, défend à Mme veuve Gauthier d'injurier à l'avenir M. Bigot et la condamne, à titre de dommages intérêts, au paiement des dépens.

De minimis non curat prætor. Cette vieille maxime ne doit pas toujours recevoir application. Ainsi l'a pensé la juridiction de Châteauneuf en les circonstances suivantes :

Mme veuve Degravelle, bourgeoise à Tresneau, commune de Thimert, a fait citer Mme veuve Mariette, marchande regrattière à Châteauneuf. Elle demande que celle-ci soit condamnée à lui payer cent sols pour plants de choux et de salades à elle vendus, avec autorisation de faire enlever le restant desdits plants qui subsistent encore dans le jardin et l'empêchent d'ensemencer.

Le Tribunal de paix décide que dans le délai de trois jours Mme veuve Mariette sera tenue d'enlever les choux et les « salades montées ». Quant aux plants, ils devront l'être « d'ici à trois semaines ».

Mme Mariette est condamnée à payer avec dépens, à Mme Degravelle, pour somme restant due, quatre livres quatorze sols.

M. Thomas Corron, laboureur, à Hauterive, prétend qu'un voisin, M. Claude Pelluche, journalier, a publiquement dit qu'il était, ainsi que son fils, un empoisonneur, répandant des « gobes » pour faire mourir les bestiaux.

Des témoins sont entendus qui confirment ces propos.

Le Tribunal de paix prononce un jugement condamnant pour dommages-intérêts M. Claude Pelluche au paie-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment des dépens. Ce jugement sera affiché, à l'issue de la messe paroissiale, à la porte principale de l'église de Hauterive, le dimanche qui suivra sa signification.

M. Laurent Moreau, laboureur à la Picotière, commune de Thimert, a traité de « coquin » M. François Thierrée. Celui-ci, comme dommages-intérêts, demande cinquante livres. Il lui est alloué dix sols par jugement portant « défense à M. Moreau d'insulter à l'avenir ». M. Moreau paiera tous les frais de l'instance.

Aucune autre affaire n'étant inscrite au rôle, le juge président déclare lever l'audience.

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

(Suite)

Comme nous l'avons vu, la transaction de 1658 fixait à dix le nombre des religieux qui devaient habiter l'abbaye mais en réalité ils n'étaient que sept ou huit.

Les seigneurs du Plessis-Macé, fondateurs de l'Abbaye, protestèrent souvent contre le nombre restreint des religieux et l'un d'eux, le chevalier Louis Beaumont, obtint des lettres patentes qui portaient expressément « qu'en l'église « et abbaye de Saint-Georges, a accoutumé d'avoir de « *toute ancienneté*, treize religieux résidants pour faire et « dire le service divin en icelle. C'est à savoir l'abbé, sept « religieux prestres, le secretain et autres officiers et trois « novices, outre les prieurs qui sont en leurs prieurés », etc. [1].

Dans la suite, le comte de Serrant, Guillaume de Bautru [2], à qui Charles du Bellay, seigneur du Plessis, avait vendu, en

[1] *Archives de Serrant.*

[2] Messire Guillaume Bautru comte de Serrant, qui a été illustre par ses ambassades en Espagne et en Angleterre et par mille autres beaux emplois dont il s'est très glorieusement acquitté, à l'honneur et à l'avantage de la France. Il possédait l'intelligence de plusieurs langues en un souverain et éminent degré et a été estimé l'un des plus polis à écrire en latin et en françois que nous n'ayons jamais eu. Les lettres que nous avons de lui sont incomparables et prouvent assez cette vérité. Il est mort à Paris, l'an 1665. Messire Guillaume Bautru, à présent comte de Serrant, son fils, ne passe pas auprès des honnêtes gens pour moins poli et intelligent en toutes les sciences et les belles connoissances. Il a fait paroître beaucoup de conduite et d'intégrité dans l'exercice des charges de conseiller au parlement de Rouen, de commissaire pour Sa Majesté aux États de Bretagne, d'intendant de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1642, les droits de fondation de l'abbaye et église de Saint-Georges, voulut exiger l'exécution de la transaction de 1658; les religieux lui répondirent que la modicité de leurs revenus ne leur permettait pas d'être dix; mais le comte de Serrant prétendit que tous les revenus, joints ensemble, étaient beaucoup plus que suffisants pour la nourriture et l'entretien de dix religieux : « *Un peu moins de faite dans leur* « *maison, qui devrait être toute régulière, et les religieux,* « *fussent-ils treize, vivraient très honorablement et feraient* « *encore beaucoup de réserves. Il est certain que la nombreuse* « *et fréquente compagnie, à qui ils donnent très souvent à* « *manger et la splendidité des repas entraînent une dépense* « *plus que suffisante pour la nourriture annuelle de plusieurs* « *religieux* [1]. »

L'office, à Saint-Georges, y était chanté régulièrement les jours de fêtes et dimanches ; les jours ordinaires il y était seulement psalmodié, mais la grand'messe s'y célébrait tous les jours

Aux fêtes abbatiales, les abbés étaient en droit de faire le service divin. Les chanoines réguliers devaient les y

la généralité de Tours et de chancelier de Monseigneur le duc d'Orléans. Cette illustre famille nous a encore donné M. le Comte de Nogent-Bautru, l'un des braves hommes du royaume, et MM. les comte de Nogent et marquis de Vaubrun, ses fils, qui ont acquis un renom immortel par leurs belles actions et leur bravoure durant tout ce règne. Le comte de Nogent qui avoit essuyé tous les périls de la guerre et de la terre, n'a pu éviter ceux de l'eau et s'est enfin enseveli au fameux passage du Rhin dans les ondes de ce noble fleuve. Sa mort a tiré des larmes des yeux du plus courageux monarque du monde, comme il en avait acquis l'estime durant sa vie. Le marquis de Vaubrun est encore dans nos armées où il commande en qualité de lieutenant général, après avoir passé par tous les degrés de la milice. Enfin il ne s'est point passé de campagne durant ce règne où il ne se soit signalé, et la renommée qui nous a appris ses belles actions n'en a jamais assez dit au jugement des plus braves, qui assurent qu'on ne savait assez couvrir de lauriers cet illustre héros. (Barthélemy Roger. *Histoire de l'Anjou. Revue d'Anjou*, 1853, p. 525.)

[1] *Archives de Serrant.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assister et servir et ils étaient tenus de leur fournir un diacre, un sous-diacre, un prêtre assistant, un maître des cérémonies, deux thuriféraires et deux acolytes.

La stalle de l'abbé était toujours décorée quand il officiait et celle du prieur de la maison ne l'était que quand il le remplaçait.

Les offices de la paroisse se célébraient dans une nef de l'église abbatiale ; les religieux, qui ne voulaient avoir aucun rapport avec la paroisse, — sauf le curé-sacriste et le sous-sacriste — et surtout ne pas être dérangés dans leurs offices, se réservaient le chœur et la partie supérieure de l'église.

Cet état de choses avait de graves inconvénients et les paroissiens de Saint-Georges, à la suite du comte de Serrant, ne manquaient jamais une occasion de faire entendre leurs protestations.

C'est ainsi que, le 14 octobre 1757, le comte de Serrant et les paroissiens portèrent leurs doléances devant la sénéchaussée d'Angers dans les termes suivants :

« 1° Qu'à la première messe les jours de fêtes et dimanches, il ne se fait plus d'instruction au peuple, qui y vient en grand nombre, comme il était de coutume et l'ont pratiqué tous les prieurs-curés avant celui d'aujourd'hui et un autre pendant trois ans seulement, qui l'a précédé.

« 2° Que la mense paroissiale qui se célèbre tous les dimanches de l'année dans la nef, excepté le premier dimanche du mois qu'elle se célèbre au chœur n'est jamais chantée et que le prône ne s'y fait pas exactement.

« 3° Que l'on ne sonne même pas pour y appeler le peuple, si ce n'est d'une très petite cloche qu'on entend à peine de vingt pas, ce qui fait que faute de l'entendre, les cabaretiers ne mettent souvent pas dehors ceux qui se trouvent à boire chez eux, et ainsi il arrive que les cabarets sont pleins de monde au temps du service divin.

« 4° Que le sous-sacristain, lorsque les procureurs de fabrique vont pour lui parler pour les affaires de la paroisse, ils en sont maltraités de paroles fort indécentes ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 5° Que les religieux ne vont plus à matines comme cy-devant ils avoient coutume, sur les 8 heures du soir.

« *Item* à complies sur les 5 heures.

« Ils n'acquittent pas une très grande partie des fondations de messes, services, etc., ils ne disent aucune messe pendant toute l'année au prieuré du Jaulnay, quoiqu'ils en doivent deux par semaine.

« *Item* pour la chapelle des Hautes-Brosses, paroisse d'Épiré, où ils en doivent également deux par semaine qu'ils ne disent point.

« C'est sans doute pour qu'on oublie les fondations qui étoient marquées sur une ardoise suspendue dans la sacristie qu'ils l'ont retirée.

« C'est aussi vraisemblablement pour qu'on oublie une lampe d'argent donnée cy-devant par Mme de Serrant, depuis marquise de Vauban, qu'ils ne la font plus servir dans le chœur de l'église où elle était ordinairement suspendue devant le grand autel et auprès du banc du seigneur, afin que lorsqu'on l'aura perdue de vue ils puissent impunément la vendre comme l'a déjà proposé le père prieur.

« Ce qui prouveroit, ce semble, que ce que quelques-uns appellent l'église paroissiale et l'église abbatiale ne font qu'une église, laquelle fait et a toujours été la paroisse, c'est que dans ce qu'ils appellent l'église paroissiale il n'y a jamais eu de clocher ni de sacristie, et il n'est pas vraisemblable qu'on ait jamais bâti une église paroissiale sans clocher ni sacristie ; il ne paraît pas, non plus, qu'il y ait eu d'autels avec tabernacle. Donc les cloches et la sacristie qu'il y a pour l'église abbatiale doivent appartenir à la paroisse.

« De plus, les vêpres pour la paroisse se sont toujours chantées dans la prétendue église abbatiale. »

Les plaignants demandaient donc des religieux :

« 1° Les messes ordonnées par l'acte concernant la confrairie du Rosaire qui sont le premier dimanche d'octobre, avec la recommandation du comte de Serrant, et à la fin d'icelle un *Libera* sur son enfeu, et le 15 mai une grand'messe de *Requiem* avec la recommandation y énoncée [1] ;

[1] C'est par un acte du 12 septembre 1655 que la Confrairie du Rosaire à l'autel de la Chapelle de Serrant, en l'église de Saint-Georges-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 2° Les trois messes dans la chapelle du château de Serrant le 10 janvier, le 14 août et le 3 novembre, qu'ils ont négligé de dire depuis plusieurs années ;

« 3° Qu'ils acquittent les messes dues à la chapelle des Hautes-Brosses en les disant dans la chapelle même, et qu'ils soient exacts à la dire aussi au prieuré du Jaunay ;

« 4° Qu'ils aient à remettre dans la sacristie la table des fondations qui y étoit ci-devant ;

« 5° Qu'ils fassent servir la lampe d'argent au chœur, suivant qu'il est enjoint par l'acte de donation qui leur en a été faite ;

« 6° Qu'ils acquittent la fondation faite par Me Jacques Herbereau et demoiselle Julienne Toublanc d'une messe chaque premier mardi

sur-Loire fut établie. L'acte fut consenti par Guillaume de Bautru, seigneur-fondateur de l'abbaye et église de Saint-Georges-sur-Loire, aux conditions suivantes :

« 1° Que le seigneur de Serrant et ses successeurs comtes de Serrant demeureront fondateurs de ladite Confrairie et seront les premiers confrères inscrits sur le registre d'icelle ; qu'ils participeront et leurs enfants à toutes les prières qui se feront et diront en ladite confrairie, et qu'il sera fait prière particulière à la messe de ladite Confrairie qui se dira chaque premier dimanche du mois et seront recommandés nommément comme seigneurs-fondateurs aux prières des assistants ;

« 2° Qu'il sera dit et célébré à perpétuité, à leur intention, pour leur prospérité et santé et le repos des âmes de leurs parents et amis trépassés, une messe à basse voix en ladite chapelle, le jour de la fête du Rosaire qui est le premier dimanche d'octobre, et la recommandation comme dessus, et à la fin un *Libera* sur l'enfeu du Seigneur de Serrant ;

« 3° Que les enfants du Seigneur comte de Serrant seront confrères et sœurs de ladite Confrairie ;

« 4° Qu'il sera dit à perpétuité, le 15 mai de chaque année, une grand'messe de *Requiem* pour feue dame Marie Bertrand de la Bazinière, épouse dudict Seigneur comte de Serrant, duquel service les Seigneurs comtes de Serrant seront avertis pour assister si bon leur semble ;

« 5° Chanter tous les dimanches, à la postcommunion de la grand'-messe, le verset *Domine Salvum fac Regem.*

« 6° Que les confrères et sœurs de lad. Confrairie ne pourront prétendre aucun droit de sépulture en ladite chapelle, sinon par concession ou permission. » (*Archives de Serrant*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du mois à l'autel de la Vierge de l'église de Saint-Georges, pardevant Guillaume Fronteau, notaire d'Angers, le 20 novembre 1653 ;

« 7° Que l'instruction qui se faisoit à la première messe et ne se fait plus, soit continuée et faite exactement ;

« 8° Que la messe paroissiale soit chantée et sonnée toutes fêtes et dimanches pour éviter que plusieurs n'y manquent faute de l'entendre sonner, comme il arrive souvent.

« Les religieux sont obligés de chanter, à la postcommunion de la grand'messe du chœur, le verset *Domine salvum fac regem* [1]. »

A ces plaintes, les chanoines répondirent par le projet de transaction suivant :

« Nous, chanoines réguliers composant actuellement le chapitre de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, sçavoir ès-personnes de... etc., tous prêtres étant capitulairement assemblés au son de la cloche et à la manière accoutumée, il auroit entre autres choses été représenté par Maître Jean Bommier, tant en sa qualité de prieur de l'abbaye que curé de la paroisse que le nombre de ses paroissiens ayant considérablement augmenté depuis bien des années, il y avoit de plus en plus de difficultés pour faire l'office divin avec la décence et l'intégrité convenable dans la nef de l'église où les fonctions curiales ont toujours été faites à un autel particulier de ladite nef, consacré à cet effet de temps immémorial ; que cette nef étoit reconnue évidemment trop exiguë par l'affluence du peuple pour y exercer ses dites fonctions n'ayant pas même un emplacement suffisant pour y placer le clergé qui doit estre nécessairement séparé pour n'estre pas gêné ny interrompu dans le service divin.

« Il seroit à propos, pour l'avantage des dits paroissiens, de transférer tous les jours de festes et de dimanches la messe de paroisse à notre autel du chœur, laquelle dite messe étant solennisée par tous les chanoines réguliers composant actuellement ledit chapitre ou qui pourront le composer dans la suite, sera la messe principalle du lieu et que celle des fondateurs qui a coutume d'estre célébrée et solennisée par ledit chapitre dans le chœur, ne le sera plus dans la suite, mais seulement il y sera suppléé par une messe à basse voix pour remplir l'intention des fondateurs.

[1] *Archives de Serrant.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Que ce projet avoit été communiqué à M. le comte de Serrant, à M. l'abbé de cette abbaye, ainsi qu'aux supérieurs généraux de notre congrégation et même à Monseigneur l'Évêque d'Angers, lesquels l'avoient trouvé juste et convenable.

« L'affaire mise en délibération et après avoir considéré l'importance du projet proposé par notre dit sieur Prieur, ès-dits noms et qualité, il a été arresté ce qui suit, sçavoir :

« 1° Qu'avant l'exécution dudit projet que nous approuvons, il sera proposé aux paroissiens assemblés ;

« 2° Que si les dits paroissiens en désirent et demandent l'exécution, ils reconnoistront que c'est par tolérance et pour leur utilité seulement que nous leur donnons usage à l'autel du chœur pour y exercer les fonctions curiales tous les jours de dimanches et de festes, sans que ny le Curé et les paroissiens puissent prétendre pour la suite aucuns droits dans le chœur, à l'exclusion de ceux qui appartiennent essentiellement à l'abbaye et aux chanoines réguliers, suivant l'article 8 de la déclaration du Roy en 1731, en sorte que lesdits chanoines réguliers puissent paisiblement, sans estre troublés par les paroissiens et suivant que les circonstances l'exigeront, chanter seuls l'office canonial dans le chœur et d'en disposer comme ils ont toujours accoutumés de faire et qu'ils y sont autorizés tant par ladite déclaration que par leurs actes de possession immémoriale ;

« 3° Que pour garantie de ladite reconnaissance, il sera toujours conservé dans la nef un autel consacré aux fonctions curiales, ainsi qu'il a toujours existé, lequel, ainsi que les autres autels de la nef, sera toujours entretenu comme cy-devant, aux frais de la Fabrique, ainsi que les autres ornements et choses nécessaires pour l'exercice desdites fonctions curiales ;

« 4° Que lesdits chanoines réguliers voulant bien accorder aux paroissiens de Saint-Georges l'usage des cloches, il sera pourvu à leur entretien et à celui du clocher moitié par moitié tant par lesdits paroissiens que par les chanoines réguliers ou par l'abbé, dans les cas où il sera nécessaire d'y contribuer [1]. »

Ce projet de transaction ne fut pas agréé par M. le comte de Serrant et les paroissiens.

[1] *Archives de Serrant.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'affaire fut alors portée devant l'Évêque d'Angers qui, par une ordonnance en date du 6 décembre 1771, décida que la messe paroissiale serait célébrée au grand autel de l'église abbatiale.

Jacques de Grasse, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque d'Angers, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc.

Sur les représentations réitérées qui nous ont été faites que la nef de l'église de Saint-Georges-sur-Loire, de notre diocèse, étoit beaucoup plus petite que le chœur où les Prieur et Chanoines réguliers faisoient leur office canonical; que, la messe paroissiale étant célébrée à un des autels de la nef, le peuple ne pouvoit y être contenu; que le seigneur et les personnes de distinction de la paroisse ayant leurs bancs placés dans le chœur ne pouvoient entendre ni voir le célébrant; qu'il y alloit de la gloire de Dieu, du bien public et de la commodité des fidèles que la messe paroissiale fût chantée au maître-autel du chœur où les paroissiens pouvoient tous assister, et qu'il n'y avoit aucun inconvénient que la messe canonicale fût dite à une autre heure;

Tout vu et considéré, le saint nom de Dieu invoqué, Nous, de notre autorité ordinaire, avons ordonné et par ces présentes ordonnons que provisoirement et sans donner aucune atteinte aux droits respectifs des parties intéressées, les sieurs Prieur-Curé et Chanoines réguliers de l'église paroissiale de Saint-Georges-sur-Loire, de notre diocèse, chanteront festes et dimanches sans aucune exception la messe de paroisse au maître-autel du chœur, à l'heure prescrite par le rituel et ordonnances synodales de notre diocèse, et que la messe canonicale sera chantée comme il est d'usage ou ditte à basse voix, lorsque les différentes obligations du ministère ne permettront point de faire autrement.

Donné dans notre château d'Éventard, sous le sceau de nos armes, notre seing et celui de notre secrétaire ordinaire, le sixième jour du mois de décembre mil sept cent soixante-onze.

† JACQUES, évêque d'Angers.

Par Monseigneur,

BOULNOY.

Ch. secrétaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'abbaye de Saint-Georges était à la présentation et à la nomination du Roi.

Elle reconnaissait pour fondateurs, bienfaiteurs et patrons les seigneurs du Plessis-Macé, qui jouissaient de tous les droits honorifiques attachés à ces titres.

Cette famille demeurera en possession des privilèges jusqu'en 1642. A cette époqne, Charles du Bellay, seigneur du Plessis, vendit à Guillaume Bautru, seigneur de Serrant, les fiefs et hommages, services, devoirs et autres obéissances de fiefs à lui dus par les seigneurs des terres, fiefs et seigneureries de l'Épinay, Chevigné, la Petite-Chauvière, Champbourreau et les droits de fondation de l'abbaye et église de Saint-Georges-sur-Loire, pour la somme de 10.000 livres.

La famille de Bautru se montra toujours généreuse envers l'église et l'abbaye :

Aujourdhuy, deuxiesme jour de febvrier mil six cens cinquante-quatre, avant midy.

Nous, religieux, prieur et consorts de l'Abbaye Sainct-Georges-sur-Loire, ordre des chanoines reguliers de Saint-Augustin, assemblez en nostre chapitre en la manière accoutumée, ès-personnes de venerables et discrets frères Jacques Baillif, prieur claustral, Jacques Godivier, sacrestain curé, Claude Chesnay, chapelain de la Sale, René de Vallery, chapelain de Cotton, René Jaunault, prieur de Chenambault et Pierre Brault, chantre, tous prestres, chanoines dudit chapitre et abbaye : Recognoissons nous avoir esté remis par n. h. Me Pierre Brossier, secretaire de Monsieur le comte de Serrant, seigneur fondateur de ceste abbaye et parroisse, une paire de chandeliers, un encensoir et aspergeoir d'argent, lesquels estoient depuis longtemps rompuz, en ruine et inutils pour le service de ceste eglise, ce qui auroit obligé le seigneur, meu de zele, piété et devotion et porté du desir d'augmenter la decoration et ornemens de l'église et pour honorer le culte divin, auroit par une charité chrestienne et un bienfaict particulier, faict refondre et remettre en œuvre a ses despens les chandeliers, aspersoir et encensoir, comme aussy auroit cy-devant donné le ciboire avec un soleil d'argent, pour exposer le Sainct-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sacrement sur l'autel, le tabernacle et banquettes sur lesquelles il repose. Le tout pour laffection quil a pour le service et gloire de Dieu et la bienveillance a ce Chapitre. En recognoissance de quoy nous prions Dieu qu'il le vueille maintenir et garder en sa s^te grace, et luy donne tout heur prosperité et santé, a Madame la Comtesse son epouse et a toute sa noble famille, domestiques et officiers et luy promettons davoir memoire de luy en toutes nos prieres, en suppliant l'Eternel qu'il nous fasse la grace que ledit seigneur Comte ait part en icelles pour ses bienfaicts. En tesmoignage et memoire perpétuelle de quoy avons enregistré autant des présentes en notre registre ordinaire du Chapitre, et signé de nos sings ord^res.

Baillif, Godivier, Cl. Chesnays, de Vallery, René Jaunault, Brault.

(*Archives de Serrant.*)

La famille de Walsh ayant acquis la terre de Serrant en 1749, entra en possession des privilèges de fondateurs, privilèges qu'elle conserva jusqu'à la Révolution [1].

[1] Aujourd'huy, dimanche, septième jour d'octobre mille sept cent cinquante-un, sur les dix heures du matin.

Pardevant nous, Charles Gaudin, notaire royal, résidant à Ingrandes, haut et puissant seigneur Monseigneur François-Jacques Wailsh, chevalier, seigneur du Comté de Serrant, Baron des Baronnies d'Ingrandes, du Plessis-Macé et de Segré, seigneur des Chatelennies de Champtocé, la Roche de Serrant, de Savennières, de Linières, de la Mocelière, de Belle-Noë en Petit-Paris, et de Louvaines, seigneur de Saint-Germain-des-Prez, de Saint-Martin-du-Bois, de Saint-Léger de Coulaines, du Percher et d'autres lieux, et haute et puissante Madame Marie Harper, épouse de mon dit seigneur, etants près la grande porte et principale entrée de l'église paroissialle et abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, pour entrer en icelle, accompagnés de messire Antoine-Joseph-Philippes Wailsh, fils aîné desdits seigneur et dame, et de messire Charles-Joseph-Augustin Wailsh, leur second fils ; d'Ecuyer messire Patrice Wailsh, frère dudit seigneur, d'Ecuyer Michel Portier ; de dame Marie-Anatase Wailsh, épouze de mondit sieur Portier, de Monsieur Patrice Wailsh, de demoiselle Marie-Thérèse Wailsh et d'Ecuyer Thomas Louis Butler, neveux et nièces dudit seigneur. Mes dits seigneur et dame de Serrant ont été reçus par les révérends Religieux, Prieur, Curé, Chanoines réguliers des paroisses et abbaye dudit Saint-Georges, étant les dits Religieux revêtus de chappes et autres habits sacerdo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bien que les fondateurs exerçassent leurs droits de patronage sur l'abbaye, le couvent n'en avait pas moins haute, moyenne et basse justice sur ses vassaux. Ces pouvoirs furent confirmés aux religieux par un jugement du 11 février 1401, et par un autre du 14 octobre 1404, en dépit des réclamations des seigneurs du Plessis-Macé.

taux, avec deux croix et deux bannières levées, dépendant tant de ladite abbaye que paroisse dudit lieu ès-personnes de Maitres Raymond Revoire, prieur, curé-sacristain, d'Edouard Poyvre, de Nicollas Coulon, de Jean-Baptiste Latouche, André Benoist, tous prestres, chanoines réguliers, faisant tant pour eux que pour le Révérend Abbé et les autres Religieux de ladite Abbaye, absent ; lesquels après avoir présenté l'eau bénite et donné de l'encens auxdits seigneur et dame, les ont conduits processionnellement et en chantant le *Te Deum*, en qualité de leurs seigneurs et fondateurs de ladite Abbaye, et de là aux Cloistres et Abbaye dudit Saint-Georges, ensuite au banc desdits Seigneur et dame sis proche le grand autel et dans le cœur de ladite église, après quoy lesdits Religieux ont solennellement chanté la messe et ont générallement fait ce qu'avoient anciennement fait les Religieux de ladit Abbaye, comme apert par les actes de réception d'Ustache du Bellay, évêque de Paris, seigneur et Baron du Plessis-Macé, en l'année 1566 ; de Martin du Bellay, en 1610 ; de Guillaume de Bautru, en 1645 ; de Guillaume de Bautru, son fils, comte de Serrant, en 1679. De tout quoy lesdits seigneur et dame nous ont requis acte que nous leur avons octroyé pour servir et valoir ce que de raison. Fait et passé en présence de Noël Maître Martin, sénéchal du Comté de Serrant, des Baronnies d'Ingrandes et Chatellenie de Champtocé, de Maître Nicollas Synnot, prestre et licencié ès-loix, des sieurs Louis Boulitreau, fermier des Baronnies d'Ingrandes et Chatellenie de Champtocé, de Messire René-Louis Werrye, docteur en la Faculté de Médecine de l'Université d'Angers ; Messire Louis-Hiacinte-François de Cumont du Puy, chevalier, seigneur de l'Epinay, Jean Guyard, de la Grande-Maison, procureur fiscal dudit Comté de Serrant ; Jacques Greneron-Ternant, Notaire dudit Comté, Mathurin Tertrais, marchand, Maître Mathieu Berthelot, prestre, chapelain de Serrant et autres notables bourgeois et habitants dudit Saint-Georges, et ont lesdits seigneur et dame de Serrant signé et les autres parties denommez audit acte de réception.....

(*Archives de Serrant.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Description des Bâtiments

Le couvent qui domine la vallée de la Loire consiste dans un seul corps de bâtiment de plus de soixante mètres de longueur ayant sa façade au sud.

Ce bâtiment, partagé en deux parties égales par le grand escalier, surmonté d'un dôme, renferme de belles salles au rez-de-chaussée et deux vastes corridors au premier étage.

La façade formait deux ailes, avec un corps avancé en impériale.

Vers sud la terrasse et aux deux bouts des pavillons dont un comprenait le billard, l'autre la sellerie ; au-devant les jardins avec charmille vers ouest. Au nord, la Cour d'honneur qui était encadrée à demi par les servitudes.

Le parloir des religieux communiquait vers le nord de l'église conventuelle.

Sur un cordon de pierre de la maison conventuelle sont tracés ces mots : *Deus omnia fecit*, 1699.

La maison abbatiale, située à quelques pas de la maison conventuelle et qui en continuait la ligne à l'ouest, fut construite par l'abbé Caton de Court.

Le bâtiment auquel on avait accolé les cloîtres sous l'abbé Auger Samson, vers 1530, porte empreints sur sa paroi extérieure les caractères architectoniques de la fin du XIIe siècle, dans le moyen appareil en pierres schisteuses, et dans ses fenêtres allongées et à plein cintre.

Le bâtiment vers l'est passe pour l'ancien réfectoire et conserve encore partie de ses murs du XIIIe siècle, où apparaissent à l'angle des cordons de briques, deux fenêtres emmurées et une fenêtre à double meneau croisé du XVIe siècle. Le bout de la salle, vers l'est, est rempli par une cheminée monumentale à manteau droit, sur la corniche de laquelle on lit en lettres d'or sur fond bleu : *Jesus discum-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

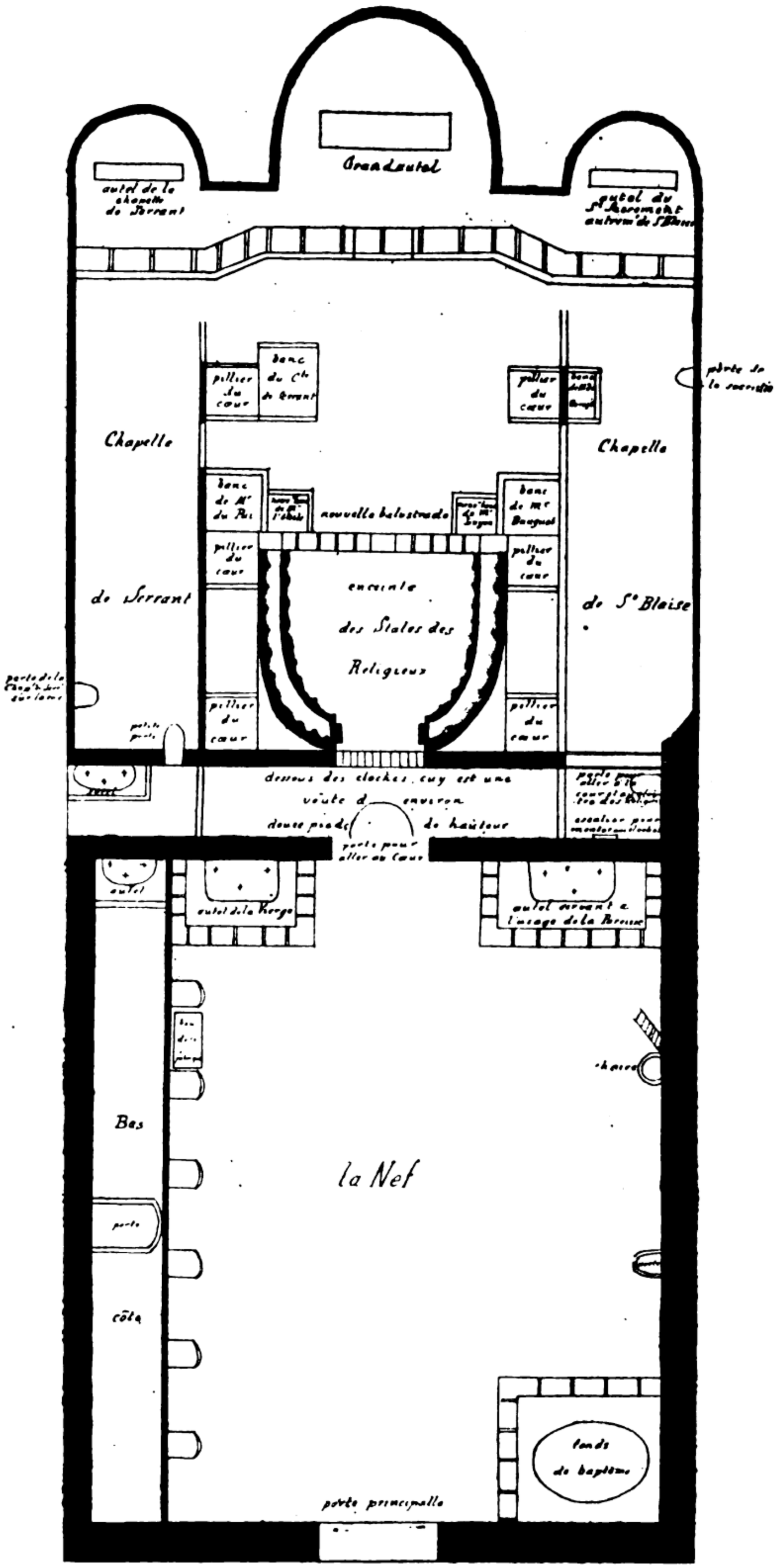

Plan de l'église abbatiale de Saint-Georges-sur-Loire.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

bebat cum discipulis (*Mathieu, XXVI*). Au-dessous : *Hæc faciebat Antonius Millietus, divi Georgii abbas, anno Domini,* 1573. Au bout de la salle, vers l'ouest, l'écusson de l'Abbé : *D'azur au lion d'or au chef de gueules à deux traits échiquetés d'or, sommé d'une crosse,* couronnait une porte emmurée entre deux cartouches de pierre, où étaient gravées des sentences morales, à droite : *Magis necessarium est animæ quam corporis. Mori enim melius est quam male vivere* ; à gauche : *Nosce Deum, consummata justitia est, et illius intellexisse potentiam radix est immortalitatis.*

En baissant le sol, on a trouvé de nombreuses tombes en pierre coquillière avec couvert d'ardoise, d'autres formées de simples dalles d'ardoise.

Le plancher supérieur, soutenu par de belles poutres autrefois dorées et peintes, portait le grenier, dont la charpente du XVIe siècle est intacte.

Ces bâtiments avaient remplacé, à la fin du XVIIe siècle, la construction primitive, due à la générosité de Mathieu du Plessis.

Quant à l'église abbatiale, elle méritait d'occuper un rang distingué parmi nos monuments les plus remarquables.

Elle était vaste dans ses proportions, hardie dans sa hauteur, riche dans ses sculptures et dans ses décorations; grâce aux dons multipliés des seigneurs de Serrant et du Plessis-Macé, elle lançait dans les airs le sommet de sa haute flèche en pierres que l'on apercevait au loin, à travers les massifs de peupliers et de saules qui bordent la Loire

Sa forme primitive était celle d'une croix latine avec une abside semi-circulaire et deux absidioles parallèles à l'abside du milieu et également semi-circulaire.

Quelques années seulement avant 1789, les religieux voulurent remanier leur église dans les goûts de l'époque. Déjà les travaux étaient poussés avec activité lorsque la Révolution les arrêta.

En considérant l'ensemble du plan, on assigne, sans aucun

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doute, la fin du XIIe siècle pour la date de la construction de cet édifice. Le clocher au milieu du transept et les deux absidioles du chevet l'assimilent aux églises romanes du Baugeois dont la plupart remontent toutes à la dernière moitié du XIIe siècle.

La nef était la partie la plus ancienne. A l'époque de la fondation de l'abbaye on avait abattu le chœur pour le remplacer par un sanctuaire aux proportions les plus étendues.

La nef de l'église, qui était pavée, était haute et basse ; différentes cavités occasionnées par les ouvertures des fosses la rendaient désagréable et incommode.

Les bancs et les chaises qui étaient dans la nef étaient irréguliers, gênaient et ne produisaient presque rien à la Fabrique. Les habitants demandaient qu'ils fussent uniformes et prétendaient par ce moyen qu'il y aurait beaucoup plus de places.

Le pavage fut refait en 1768, et les marguilliers firent placer, après des difficultés, en 1769, treize nouveaux bancs de six pieds de longueur sur trente pouces de profondeur, contenant chacun quatre places [1].

[1] Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il y avait peu de chaises dans les églises; le peuple se contentait de *bancelles*, *billots*, *escabeaux* et les *relais* (sorte de bancs de pierre ou de bois), qui régnaient tout autour de la nef et d'une partie de l'église et servaient spécialement aux pauvres.

Personne n'avait droit de banc dans l'église s'il n'était patron ou haut justicier et l'on ne pouvait en avoir aucun sans la permission écrite des marguilliers. (Loiseau. *Traité des Seigneuries*, ch. II, nos 62 et 65.) La plus petite contestation à ce sujet pouvait devenir une grave affaire de point d'honneur.

Les hommes étaient ordinairement assis sur des bancelles adossées aux murs de l'église ou se tenaient debout près du sanctuaire ou de la porte d'entrée, et un grand nombre de femmes, couvertes de leur long *capot* d'étoffe noire, restaient à genoux ou accroupies au centre de la nef.

Le dimanche 11 septembre 1768, les procureurs marguilliers en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le chœur des religieux était dans la partie supérieure de l'église ; leurs stalles y étaient placées et c'est au maître-autel, depuis l'ordonnance de l'Évêque d'Angers du 6 décembre 1771, que le prieur-curé et les chanoines célé-

exercice firent convoquer une assemblée des paroissiens de Saint-Georges, dans laquelle ils exposèrent que la nef de l'église était haute et basse ; que différentes cavités occasionnées par les ouvertures des fosses, la rendaient désagréable et dangereuse et que d'ailleurs le pavé était entièrement usé, que les bancs et les chaises, qui y étaient irréguliers, gênaient et ne produisaient presque rien à la Fabrique.

Vingt-trois habitants, y compris le Curé et les fabriciens, déclarèrent être d'avis que la nef fût carrelée et qu'il fût procédé à la confection, concession et arrangement de nouveaux bancs dans l'église, sans que les procureurs de fabrique puissent permettre que les anciens y fussent replacés. Les procureurs de fabrique étaient autorisés, au cas où il en serait replacé furtivement quelques-uns, à les mettre hors de l'église.

Le principal motif qui avait déterminé les paroissiens à délibérer, c'est que la fabrique, qui n'était pas riche, allait faire une dépense assez considérable et ils pensèrent avoir trouvé un moyen de l'en indemniser en lui procurant la faculté de faire face à cette dèpense en réformant les anciens bancs pour les mettre uniformes et en les concédant au plus offrant et dernier enchérisseur.

Cette délibération ne souffrit aucune difficulté. L'église fut repavée et blanchie sans opposition de la part des paroissiens qui désiraient depuis longtemps cette réparation.

Les marguilliers firent confectionner treize bancs de six pieds de long sur deux et demi de large, contenant chacun quatre places. Il fut question ensuite de procéder à l'emplacement et concession de ces bancs.

Le dimanche 19 février 1769, Mathurin Tertrais et François Thierry, marguilliers en charge, convoquèrent à cet effet une assemblée en vertu d'un mandement du lieutenant-général de la sénéchaussée d'Angers qu'ils avaient obtenu le 17 du même mois.

L'assemblée se tint à l'issue de la messe paroissiale ; il y avait beaucoup d'habitants et particulièrement vingt-six, y compris le Curé et les deux marguilliers, qui déclarèrent persister dans la précédente délibération et furent d'avis de procéder immédiatement aux emplacements et concessions.

L'adjudication était commencée lorsque dix-sept paroissiens : Mathurin Bertrais, Laurent Jubin, Hérissé, Julien Baraudie, Pierre Jousselin, Jean Bertrais, Pierre Barreau, Julien Bessonneau, René

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

braient la messe paroissiale et les autres offices, à Pâques, la Pentecôte, à l'Ascension, la Fête-Dieu, les fêtes de la Vierge, la Toussaint, tous les premiers dimanches du mois et aux fêtes annuelles.

Il était dit, certains dimanches de l'année, une messe à l'autel de Saint-Georges, placé dans la nef. La chaire était placée non loin de cet autel et les fonts baptismaux se trouvaient au bas de l'église, près de la porte d'entrée.

Les bancs du seigneur de Serrant, fondateur et bienfaiteur de l'église, et des gentilshommes qui y prétendaient droit, étaient placés dans la partie supérieure.

Les mariages se célébraient au grand-autel, à l'autel de

Pineau, Jean Ménard, Jean Jarry, Pierre Bricault, Jacques Bourgeois et Martin Bucher, déclarèrent s'y opposer.

« Ces dix-sept particuliers, dit une note du temps, parmi lesquels sont quatre métayers, neuf closiers, deux manœuvres, deux meuniers et deux pauvres journaliers du bourg, n'ont jamais passé par les charges, étant tous *trop ignorants* ou *trop pauvres*, et ce sont eux cependant qui ont osé former cette opposition, s'écriant comme des furieux, qu'ils n'entendaient pas qu'il y eût des bancs dans ladite église, que cela les incommodait et que, si on n'ôtait pas ceux qui y étaient, ils le feraient, les rompraient et mettraient le feu dedans. » (Archives de Serrant.)

Un procès s'ensuivit devant la Sénéchaussée d'Anjou qui, le 14 mars 1769, ordonna qu'il « serait fait une nouvelle assemblée des « paroissiens et habitants de Saint-Georges-sur-Loire, en présence « de M. Frain du Tremblay, assesseur, à l'effet de scavoir s'il est pos- « sible et avantageux auxdits habitants de construire des bancs dans « leur église paroissiale ou si cette construction leur seroit possible. »

M. Frain du Tremblay se transporta à Saint-Georges et manda « aux paroissiens, manans et habitants du bourg et de la paroisse « de Saint-Georges » de s'assembler le lundi 15 mai 1769, à l'issue de leur messe paroissiale pour délibérer sur l'objet en litige.

A la réunion, un certain nombre d'habitants s'opposèrent à l'apposition des bancs et déclarèrent « qu'ils étaient d'avis qu'il n'y eût « point de bancs dans ladite église, que ceux qui y étaient en soient « enlevés, attendu qu'elle est trop petite pour contenir le peuple. »

Cette prétention ne fut pas admise par la majorité des paroissiens et des bancs neufs furent placés dans l'église.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Blaise et presque jamais, du moins rarement, aux autels de la nef.

Cette église fut démolie en 1824 et le procès-verbal d'adjudication, en date du 30 novembre 1824, porte que l'adjudicataire démolira l'église et la chapelle jusqu'aux fondements, qu'il aura tous les matériaux en pierre de moellon et de taille ou tuffe, de rairie, bois de charpentes, portes et fenêtres, la charpente du comble et celle des planchers [1].

P.-A. LEMESLE.

(A suivre.)

[1] *Archives communales de Saint-Georges-sur-Loire.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Octobre 1909

Moyenne barométrique : 758^{mm},23; minimum le 28, à 7 h. du matin, 739^{mm},79; maximum le 22, à 10 h. du matin, 770^{mm},34; écart extrême, 30^{mm},55.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 9° 85; des minima (sans abri), 9°,65; des minima (sur le sol gazonné), 8°,56; des maxima (sous l'abri) 17°.13; des maxima (sans abri), 17°,64; des maxima (boule noire, sans abri), 20°,55; des maxima (sur le sol gazonné), 21°,38; d'une eau de source, 13°,08; du mois, 13°,27.

Minimum absolu (sous l'abri), le 25, 5°,0; minimum absolu (sans abri), le 25, 4°,6; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 25, 3°.7; maximum absolu (sous l'abri), le 11, 22°,3; maximum absolu (sans abri), le 11, 24°,4; maximum absolu (boule noire sans abri), le 11, 28°,7; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 11, 30°,6.

Humidité relative moyenne du mois, 80; minimum, 46, le 3 à 4 h. du soir; maximum 100, les 14, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28 à 7 h. et 10 h. du matin.

Humidité relative, moyenne du mois, 85; minimum, 52 le 6, à 1 h. du soir; maximum, 100 les 7, 12, 19, 20, 31, à 7 h. du matin et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,18; moyenne diurne la plus faible, 2,2 le 6; la plus forte, 10,0 le 3. 30, 31. Nombre de jours de soleil, 27; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 117 h. 45^{m} environ; fraction d'insolation, 0,35.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pluie totale du mois, 112mm2, en 18 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 32mm0, le 1er. Evaporation, 61mm,10.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N N E; 2 jours N-E; 2 jours du S S-E; 3 jours du S; 4 jours du S S-W; 7 jours du S-W; 5 jours de l'W S W; 4 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,5. Vitesse maximum du vent le 4, à 7 h. 15m du soir, 23m1, par seconde (vent de l'W S W).

Rosée, les 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 22, 23, 25; brouillards les 12, 19, 20 le matin; brouillards sur terre les 7, 22; halos solaires les 7, 16. Belles taches solaires le 5.

Orage faible le 8, du S à l'E, de 9 h. 10m à 9 h. 14m du matin.

Fin de la feuillaison de la vigne (Chasselas) le 30.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Premier Concert populaire (17 octobre 1909), avec le concours de M. J. Bilewski.

Symphonie romaine (Mendelssohn), *Concerto* pour violon en *sol* mineur (Max-Bruch), *Stenka-Razina*, poème symphonique (Glazounow), *Berceuse*, Chants et danses slaves (Ernest Moret), *Les Maîtres Chanteurs* (R. Wagner).

Nous terminions nos comptes rendus de la saison dernière en souhaitant qu'on fît, dans nos programmes, une plus large part à la Symphonie, à cette œuvre d'art complète qui, depuis Haydn jusqu'aux maîtres contemporains les plus soucieux d'originalité, embrasse toute l'école de la musique, c'est-à-dire cet enseignement de l'oreille et du goût qui suffit à nos jouissances d'auditeurs. Et voilà qu'on nous offre, pour commencer, la *Symphonie romaine*. C'est en effet par là que nous commencions autrefois avec les Bordier et les de Romain et nous ne voyons pas précisément pourquoi les œuvres qui nous ont introduits dans la musique symphonique ne rendraient pas aujourd'hui le même service à ceux qui nous suivent.

Est-il bien sûr, au surplus, que nous n'ayons ni plaisir ni profit à les entendre nous-mêmes? On pourrait en discuter. A coup sûr, la *Symphonie romaine* n'est point de cette musique qui « fait penser » dont nous parlions un jour ; elle ne fait même pas chercher. Les formules claires nous déconcertent et nous disons qu'elles ont vieilli. Pour nous, soit ; mais elles ont sans doute pour d'autres la grâce, le charme que nous y trouvions autrefois, alors que nous ne nous étions pas encore haussé à la philosophie musicale des d'Indy et que nous nous contentions de jouir sans plus de l'harmonie des sons.

Pourquoi ne pas l'avouer? nous avons pris plaisir à cette « exhumation » dont nous remercions M. d'Ollone. L'*Andante*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le *Moderato* qui le suit ne sont point, à dire vrai, de si mauvaise musique ni si maladroitement faite et nous pouvons bien pardonner à Mendelssohn quelque bruit inutile, nous qui supportons sans broncher les sonorités terribles et peut-être aussi vaines qu'on déchaîne aujourd'hui à travers l'orchestre.

M. d'Ollone nous a promis, pour cette année, la « Revanche des Russes », c'est-à-dire que nous allons être appelés à méditer sur l'immensité vide de la steppe, sur la caravane qui passe et s'évanouit, sur les jeux plutôt lourds des paysans slaves et sur les flots nostalgiques de la Volga. Quand nous serons familiarisés avec ces singularités exotiques, quand nous aurons épuisé les formules de ces divers états d'âme, peut-être reviendrons-nous avec plus de satisfaction aux maîtres, aux vrais maîtres, à ceux qui n'ont jamais pensé à faire de la musique, prétexte à noyer, à brûler ni à déshabiller personne. Nous n'avons point vu, dans *Stenka-Razina* tout ce qu'on nous invitait à y voir et tout ce qu'y ont vu d'autres mieux avertis sur les choses russes que nous disons plus haut, et mieux servis sans doute par une imagination plus vive. Tout cela nous a paru vague, incertain, banal parfois et languissant toujours.

Nous ne connaissions pas M. Bilewski, virtuose. Malgré tout le plaisir que nous aurions à le faire, il nous est impossible de partager l'enthousiasme qui s'est manifesté en sa faveur. Que M. Bilewski soit angevin et qu'il joue bien du violon, nous n'y contredisons pas ; mais ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour faire un virtuose et notre compatriote devra, pour y parvenir, dominer ses nerfs, c'est-à-dire modifier sa personnalité, ce qui n'est pas facile. Trop fougueux et trop vibrant, M. Bilewski n'est assez sûr ni de la note, ni du trait, ni surtout du style.

Nous n'entendons pas rabaisser ici le mérite de M. Bilewski, mais,

« Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier »

et peut-être est-il prématuré de le mettre au premier rang.

La musique que M. Ernest Moret a composée pour lui n'a mis en valeur ni l'exécutant, ni le compositeur. Ce sont des morceaux de concert écrits en vue d'un effet de virtuosité. Aujourd'hui où tout est moins simple qu'au temps des Bériot et des Sporh, on entoure ces exercices de manifestations orchestrales qui nuisent plutôt au soliste, soit qu'elles le servent mal, soit qu'elles ne le servent pas du tout.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce premier concert, sans grand éclat, s'est terminé par deux fragments des Maîtres-Chanteurs qui valent, à eux seuls, toute la matière du programme. Merveille de grâce joyeuse et familière qu'on s'étonne de rencontrer dans l'œuvre grandiose et grandiloquente de Wagner, elle n'est pas sa moindre parure.

Deuxième Concert populaire (31 octobre 1909), avec le concours de Mlle Suzanne Sabran, première chanteuse du théâtre d'Angers.

Ouverture de Coriolan (Beethoven). — *Première symphonie* (Borodine). — *Morceaux de chant* (Gounod et Mozart). — *Adagio pour instruments à cordes* (Lekeu). — *Scènes alsaciennes* (Massenet).

C'est aujourd'hui la « Revanche des Russes » et nous devons bien croire que toute l'école est faite des mêmes qualités. — Ce qui ne doit pas aller sans quelque monotonie, même pour d'autres que pour nous — puisque les mêmes épithètes et les mêmes formules servent à les louer tous. — Glazounof ou Borodine, c'est toujours le vague, — l'imprécision, le rêve oriental ou asiatique et cette âme russe qu'il est plus facile de qualifier que de la comprendre, comme cette âme bretonne dont la littérature a tant abusé depuis mon frère Yves.

Et, d'ailleurs, cette première symphonie de Borodine est agréable à entendre. Elle paraît longue par endroits, le premier mouvement surtout, mais, Russie mise à part, elle est claire, émouvante, un peu, pas trop, bien faite et rappelle plutôt Mendelssohn ou Massenet plus orchestré, ce qui n'est pas d'une grande nouveauté, on en conviendra.

Si l'on veut bien ne plus nous accabler de l'originalité transcendentale de l'École russe, nous conviendrons qu'elle est intéressante et digne de figurer à nos concerts à titre d'étude.

De ce point de vue, nous la jugerons plus sainement et nous l'admirerons plus volontiers quand nous ne serons plus obligés de l'admirer en bloc.

La musique qui ne peut prétendre qu'à une expression très générale ne doit être d'aucun pays. Si elle puise aux sources diverses de l'émotion humaine, elle ne s'élève et elle ne demeure qu'à la condition de chanter seulement les sentiments simples qui animent toutes les âmes, fussent-elles russes. La musique anecdotique sera toujours un genre secondaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De quel pays est donc cette ouverture de Coriolan, classique de forme et d'expression, merveille d'équilibre et de raison en même temps qu'œuvre d'art éclatante? On ne saurait le dire, pas plus qu'on ne saurait dire de quel pays est ce terrible *lamento* de Lekeu dont M. d'Ollone et son quatuor nous ont donné une si belle interprétation. C'est la voix de la douleur et la douleur est de tous les temps et de tous les cieux. Jamais on n'a trouvé pour les peines humaines expression plus poignante ; le thème, la terrible plainte revient, tourne et nous obsède comme les angoisses désespérantes assiègent à certaines heures nos pauvres cœurs. Une plainte, une seule plainte, mais c'est bien l'écho d'une âme blessée et c'est assez pour éveiller en nous l'émotion et le souvenir.

Mlle Suzanne Sabran ne se plaindra pas du public de nos concerts. On lui a fait le succès que méritent sa beauté de femme et son talent de chanteuse. La voix est belle, éclatante dans les notes élevées, pas très sûre peut-être parce que trop vibrante. Mais, nous dira-t-on pourquoi on a redemandé à Mlle Sabran l'*air de Chérubin* qu'elle a chanté dans un style très personnel? Sans doute pour le plaisir de la voir un moment de plus

Il faut bien en convenir, les scènes alsaciennes de Massenet ne sont plus au goût du jour. Que ce soit un bien ou un mal, nous n'en déciderons pas, afin de ne contrister personne, mais cette musique leste, légère, parée et costumée n'a pas l'air sérieux ; et pour certains c'est une faute. Il est pourtant bien difficile de ne pas prendre quelque plaisir au ramage de M. Fichet et de M. Bœker, voire aux réflexions de M. Bailly. C'est une faiblesse, c'est entendu, mais l'homme n'est que faiblesse et cet intermède n'est pas punissable à la condition qu'on n'en abuse pas.

***

Le XIVe Congrès de la Loire Navigable s'est réuni à Saumur les 21, 22 et 23 octobre 1909.

Toutes les villes riveraines de la Loire, de Nantes à Orléans avaient envoyé des délégués : Chinon, Poitiers, Le Mans, Laval étaient également représentées.

Le Congrès a été présidé par M. Lynier, l'éminent et inlassable Président du Comité central. De nombreux parlementaires, un Délégué du Ministre des Travaux Publics et un envoyé du Ministère de l'Agriculture ont participé à ses délibérations.

Des membres du Conseil général de Maine-et-Loire y ont éga-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lement pris part, ainsi que M. le Maire d'Angers, les membres du Comité angevin de la Loire Navigable, le Président et plusieurs membres de la Chambre de Commerce, MM. les Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées de Maine-et-Loire — particulièrement M. Kauffmann, chargé des travaux de la Loire, — et MM. les Ingénieurs ordinaires du service de la navigation, nouveaux venus à Angers.

Six rapports ont été examinés. Le premier sur la liste, celui de M. Maurice Schwob, ancien élève de l'École Polytechnique, précise les résultats auxquels on est parvenu, et les études qui restent à faire. M. Schwob a surtout mis en évidence que, sur les 26 kilomètres de la Loire aménagée entre la Maine et Chalonnes, le chenal s'est non seulement maintenu, mais amélioré, et atteindrait presque partout 1m50 de profondeur. Le chenal se perfectionne automatiquement par le simple effet des ouvrages En un an, on n'a pas dragué pour son entretien plus de 30.000 mc. de sable, soit une dépense de 30.000 francs pour 26 kilomètres, et on peut évaluer que la dépense d'entretien indispensable de la Loire améliorée, entre Nantes et Angers, peut être désormais évaluée à 1.300 francs par kilomètre et par an.

M. l'Ingénieur en chef va soumettre ses propositions au ministère des Travaux publics pour la prolongation des travaux entre Montjean et Ancenis. Nous pouvons même dire que ce projet est déjà rendu au ministère.

En somme, il est généralement admis que la section entre la Maine et Nantes doit être achevée à bref délai. Reste à déterminer cependant un point qui a son importance : Comme conséquence des travaux qui vont être entrepris pour l'approfondissement du port de Nantes et de la Loire Maritime, le régime des marées va se trouver notablement modifié et il y a là encore, pour MM. les Ingénieurs, un sujet d'études et de préoccupations importantes.

M. Schwob a examiné un deuxième point :

Jusqu'où pourra-t-on utiliser le fleuve en amont de la Maine? Il a été démontré que les conditions en amont de la Maine étaient différentes de celles d'aval. Le débit de la Loire, qui est de 125 mc. à la seconde de la Maine à Nantes, n'est plus que de 100 mc. au-dessus du confluent de la Maine. Le lit du fleuve est plus large, la pente plus forte de 7 à 8 cm. par kilomètre, et le volume d'eau débité inférieur d'un cinquième. Il paraît toutefois possible, avec un chenal réduit à 80 m. de largeur, de pouvoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accéder directement jusqu'à l'embouchure de la Vienne dans des conditions acceptables pour la navigation. On poursuivra ensuite les études pour examiner s'il n'est pas possible d'utiliser la Loire jusqu'au Cher.

Une discussion inévitable s'est élevée entre les partisans du canal qualifiés de « Canalistes », — représentés par M. le Dr Papillon, — et M. Maurice Schwob. Le Congrès a témoigné, à l'unanimité, qu'il entendait poursuivre l'amélioration du fleuve tant que la méthode de fixation du lit par des épis sera possible. Tout le monde est d'accord qu'au point où la Loire se montrera nettement incorrigible on creusera un canal qui nous mettra en rapport avec l'ensemble du réseau navigable français.

Dans le second rapport présenté au Congrès, M. Bigeard avait à traiter de l'*Influence de la navigabilité de la Loire sur le développement économique de l'Anjou.* Il a d'abord fait ressortir, d'après les chiffres de la statistique officielle, que les transports effectués sur le réseau navigable français, qui étaient en 1857 de 1.813 millions de tonnes kilométriques, se sont élevés progressivement à 5.371 millions de tonnes kilométriques en 1907; et que, pour le port de Paris qui, en 1884, recevait 37.864 bateaux portant 5.337.000 de tonnes de marchandises, une progression constante amenait ces totaux, en 1907, à 50.109 bateaux, avec 10.845.000 tonnes.

Les transports sur le réseau des chemins de fer français, étaient en 1896 de 13.217 millions de tonnes kilométriques; ils se sont élevés, en 1906, à 18.400 millions de tonnes.

Le rapporteur conclut, d'après ces chiffres officiels, que le transport sur les rivières et les canaux ne nuit d'aucune manière à la progression du trafic sur les voies ferrées, mais qu'au contraire les deux modes de transport s'aident mutuellement et progressent annuellement dans des proportions à peu près équivalentes (4,50 %)

M. Bigeard constate d'autre part que, pendant que le trafic s'élève sur l'ensemble du réseau navigable français de 25 % environ, fâcheusement il s'abaisse de plus des 3/4, de 1895 à 1907, sur la section de Briare à l'embouchure de la Vienne, et de plus de moitié sur celle de l'embouchure de la Vienne à la Maine ! Et le rapporteur tire de ces chiffres la conclusion que l'utilisation de la Loire comme voie navigable diminue proportionnellement au degré d'abandon d'entretien de son chenal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui revient à l'état sauvage, alors que la progression demeure constante sur toutes les autres parties du réseau navigable français.

Dans une deuxième partie, le rapport énumère les différentes sortes de marchandises qui pourraient utiliser les transports par la Loire. Dans une troisième, M. Bigeard, escomptant la mise en état de navigabilité du fleuve jusqu'à la Vienne et le Cher, esquisse un tableau de ce que sera l'activité du trafic fluvial dans une cinquantaine d'années et la prospérité qui doit en résulter au point de vue agricole, industriel et commercial en Anjou et Touraine. Il base sa prévision sur la proximité des grands marchés anglais de consommation qui doit permettre à notre région d'y trouver le débouché des produits de notre sol. Ils peuvent, en effet, aujourd'hui, y être transportés par la Loire, avec transbordement à Nantes, dans les 60 heures de leur départ des centres de production

Nos enfants, dit M. Bigeard en terminant, seront surpris que notre génération ait dédaigné si longtemps la Loire, voie naturelle qui ne nécessitait que quelques millions pour être entretenue et utilisée.

M. Abel Durand avait à traiter *Le progrès des idées en faveur de la navigation intérieure en France et à l'étranger.*

Une analyse ne pourrait résumer les arguments développés dans le rapport. Il termine ainsi :

« Messieurs, la conclusion d'un pareil ensemble de faits se dégage d'elle-même. Le développement de la navigation intérieure chez ses concurrents étrangers impose à tout pays qui veut conserver son rang la nécessité impérieuse de s'assurer la possession du même instrument de lutte commerciale. Nous serions fondés à nous plaindre vivement de l'abandon dans lequel les pouvoirs publics ont trop longtemps laissé le bassin de la Loire, arrêté — telle cette riche province agricole de l'Anjou — dans son développement industriel par l'absence des voies navigables. En nous aidant nous-mêmes, nous avons conquis les sympathies du monde de la navigation intérieure et du gouvernement. Persistons, Messieurs, dans notre action : la cause pour laquelle nous luttons mérite nos efforts persévérants. »

M. Ouvrard avait assumé la mission de compulser nos budgets nationaux en vue de rechercher quelle pouvait être sur un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

budget de 4 milliards la part que l'État consacre à l'amélioration de notre outillage national, rivières, canaux et ports.

Or, voici quels étaient les crédits en 1903 :

Amélioration des rivières.....	4.000.000 fr.
Établissement et amélioration des canaux....	12.000.000 fr.
Amélioration et extension des ports maritimes	14.780.000 fr.
Ensemble.....	30.780.000 fr.

Le rapport met en évidence ce fait vraiment incroyable que le budget des travaux publics a subi, depuis 25 ans, une réduction de plus de 37 % et qu'il ne compte plus que pour 6 ½ % dans le budget général.

M. Ouvrard met en parallèle les sommes votées pour les grands ports étrangers en quelques années :

New-York 120 millions en 5 ans.

Douvres 120 millions en 10 ans.

Gênes 120 millions en moins de 10 ans.

Hambourg a dépensé 300 millions en 16 années, etc... Alors qu'en France, pour les trois grands ports de Marseille, de Dunkerque et du Havre, il a été dépensé, pour leurs agrandissements ou transformations depuis 1870, soit en *39 ans*, à Marseille 86 millions, au Havre 193 millions, à Dunkerque 93 millions.

Et le rapport expose encore que la nouvelle administration du port de Londres va dépenser 176 millions, le port de Bombay 112 millions, Buenos-Ayres 240 millions, Odessa 75 millions, Bruxelles 50 millions, etc.

Le Rapporteur constate l'inlassable ténacité de la Société de la Loine Navigable, et il conclut ainsi :

« Les sacrifices qu'elle a généreusement consentis, les concours désintéressés qu'elle a provoqués, lui permettent de joindre aujourd'hui sa voix à tant de voix autorisées pour demander aux Pouvoirs publics de consentir sans hésiter les sacrifices nécessaires, mais féconds qui permettront au pays de supporter sans fléchir les lourdes charges que lui imposent et les lois sociales et les nécessités de la défense nationale.

« Il est des économies qui sont ruineuses ; il importe d'y renoncer... Mais aussi il est des dépenses qui enrichissent ; sachons les consentir sans hésiter, ce sera de l'argent bien placé. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre concitoyen, M. Eugène Foubert, qui prête un concours si éclairé à la cause de la Loire Navigable, s'était chargé de traiter *Du rôle des Transports par eau en cas de grève des chemins de fer.* Nous ne saurions mieux faire que de citer la partie de son étude relative à la Loire :

« S'il est des régions, comme le Nord de la France, où l'on pourrait se passer des chemins de fer en grève ou mobilisés, parce qu'elles sont sillonnées de nombreux canaux qui doublent partout le rail, il en est d'autres qui connaîtraient presque instantanément la disette.

« Angers, voisine de la Loire, le plus long fleuve de France ; Angers, placée au point de jonction d'un superbe éventail de rivières ; Angers — le croirait-on? — serait réduite à la famine en quelques jours.

« Il n'y a plus comme jadis, dans les villes, des approvisionnements énormes de blés, de farines, de denrées. Les villes vivent au jour le jour. Les négociants ont supprimé les magasins où la lenteur des communications les obligeait autrefois à entasser les produits. Il y a quelques années, par suite de l'encombrement des chemins de fer, Angers faillit être privée de sel : les wagons manquaient au Pouliguen. Une grève des « cheminots » la priverait de tout à la fois, et la menace de la famine pour ses habitants, du chômage forcé pour ses industries durera aussi longtemps qu'on ne pourra la ravitailler par la Loire.

« L'éventualité d'une grève des « cheminots » vient donc renforcer singulièrement tout ce que l'on a dit déjà en faveur des voies navigables en général et de la Loire en particulier, ressources suprêmes du pays en temps de guerre.

« Il y a onze ans, ici même, M. Marie d'Avigneau, étudiant le rôle militaire de la Loire, concluait par ces mots :

« La question de la Loire Navigable est une question de « défense « nationale ».

D'autres conférenciers ont préconisé le reboisement et le regazonnement des montagnes comme le meilleur moyen d'emmagasiner les eaux abondantes de la saison pluvieuse, de constituer ainsi des réservoirs naturels pour la saison sèche, et aussi d'atténuer les ravages des crues.

Une Société fonctionne déjà qui a pour but d'encourager les opérations de reboisement sur les montagnes du centre et des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pyrénées. — Des exemples typiques que les intéressés pourront rechercher dans les rapports ont été présentés [1].

La parole est maintenant au Conseil général de Maine-et-Loire. Nous ne doutons pas qu'il confirmera prochainement sa décision antérieure en mettant à la disposition de l'État les crédits indispensables imposés au département à titre de participation.

Et, dans deux ou trois années, la navigabilité permanente entre Angers et les affluents de la Maine sera assurée jusqu'aux ports de Nantes et de Saint-Nazaire.

Quatorze années d'efforts auront été nécessaires pour l'obtention de ce premier résultat.

P. B.

Angers, 15 *novembre* 1909.

***

Le 18 octobre, au Cirque-Théâtre, s'est tenue la séance solennelle de rentrée de l'École Régionale des Beaux-Arts. A cette occasion, M. Brizemur, professeur au Lycée et ancien membre de l'École française d'Athènes, a fait une conférence sur *les Fouilles de Delphes*, sujet bien intéressant par lui-même et, de plus, tout neuf pour les Angevins. Les Angevins ont rarement l'occasion d'entendre parler de l'art grec et, s'ils n'avaient pas été gâtés jusqu'ici, la spirituelle et savante leçon de M. Brizemur a pu être, pour eux, à la fois un dédommagement et une révélation. Ancien « athénien », M. Brizemur n'est pas un archéologue seulement livresque. Il a, comme on dit, « mis la main à la pâte », il a travaillé aux fouilles de Delphes, et avec succès. Et il est artiste et humaniste aussi. Il admire l'art grec avec passion et le loue avec mesure, comme les Grecs l'eussent souhaité. Car il sait bien que les Hellènes n'aimaient pas l'emphase et, vrai disciple de la Grèce, sa sympathie est clairvoyante et son émotion discrète.

M. Brizemur a tout d'abord résumé très clairement l'histoire de la ville sainte de Delphes, depuis les temps mythiques où des hommes venus de l'Orient établirent au pied du Parnasse le culte et l'oracle d'Apollon Pythien jusqu'à l'âge où, la Grèce

[1] Tous les rapports vont être publiés intégralement dans un numéro spécial de *La Loire Navigable*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étant morte, la Pythie fit cesser d'entendre sa voix prophétique. Il a raconté ensuite une autre histoire, moins connue, je crois, que la première, mais bien piquante, celle des fouilles, et les démêlés des Grecs du XIXe siècle avec les Français qui, par amour de la science et de l'art, venaient leur rendre des trésors perdus.

C'est, en effet, l'École française d'Athènes qui, au prix d'un patient labeur et de longs sacrifices, a déblayé Delphes, retrouvé les fondements des temples et exhumé ces admirables statues dont on peut voir au Louvre les moulages. Ce travail des fouilles, commencé depuis un quart de siècle, n'est pas encore achevé, mais il fait le plus grand honneur à notre École. Delphes et Délos, les deux sanctuaires panhelléniques d'Apollon, ont été rendus par la France à l'étude des savants et des artistes, en même temps qu'à la belle lumière qui les vit jadis peuplés et florissants.

Une série de projections bien venues nous a fait connaître cette gloire de la Grèce antique, qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Des vues d'ensemble nous ont montré le site, et ensuite des vues de détail ont fait passer sous nos yeux la Voie sacrée avec les statues et les chapelles ou « trésors » qui la bordaient, le grand temple d'Apollon et jusqu'aux menus objets d'art trouvés dans les tombeaux. Cette leçon de choses, accompagnée de commentaires détaillés et précis, a été très goûtée de l'auditoire qui en a retiré le plus grand profit. L'art grec fait de simplicité grave et d'harmonie, est profondément éducateur pour les âmes modernes.

L. H.

⁂

La septième exposition annuelle de champignons organisée chaque automne sous les auspices de la *Société Mycologique de France* et de la *Société d'Études scientifiques d'Angers*, dans la salle principale de l'ancienne chapelle Saint-Samson au Jardin des Plantes, fut ouverte gratuitement au public le 3 octobre dernier.

Comme les années précédentes, toute l'organisation matérielle et les premières récoltes furent faites par M. Bouvet, le sympathique et tout dévoué directeur du Jardin des Plantes d'Angers, aidé de M. Touchet, jardinier-chef. Il faut aussi remercier quelques mycologues et amateurs qui voulurent bien répondre par des envois intéressants au premier appel publié

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par la presse locale : MM. l'abbé Hy, l'abbé Bellanger, Delahaye père et fils, Sabran, directeur des Ardoisières d'Avrillé, Theil, commis des contributions indirectes, Chevallier, propriétaire, etc...

M. Ventrou, sous-inspecteur du service sanitaire de l'Abattoir, avait exposé une remarquable série d'aquarelles, exécutées d'après nature, et représentant les principales espèces comestibles et vénéneuses des environs d'Angers. Ces aquarelles firent l'admiration des nombreux connaisseurs, autant par leur cachet artistique que par leur exactitude scientifique, et nous tenons à le remercier tout particulièrement d'avoir bien voulu les confier à l'Exposition et les laisser exposer en public pendant plus de trois semaines.

L'automne pluvieux et relativement chaud que nous avons traversé fut propice à la poussée des champignons, et l'Exposition fut beaucoup plus riche que les années précédentes en espèces rares ou intéressantes pour la Flore mycologique de l'Anjou.

Nous signalerons en effet :

Phallus caninus, espèce que nous croyons n'avoir pas encore été signalée en Anjou et qui fut apportée de Baracé à M. le Dr Labesse qui voulut bien s'en dessaisir au profit de l'Exposition ;

Clathrus cancellatus et *Amanita Cæsarea* provenant des belles futaies du Bois de Molières et récoltés par M. l'abbé Bellanger ;

Amanita solitaria provenant de Pellouailles et de Sarrigné, envoyés par MM. Loppé, horticulteur, et le Dr Labesse ;

Lepiota Vittadini et *Lentinus degener*, envoyés par M. Ventrou ;

Amanita ovoidea et *Hydnum erinaceum* trouvés par M. Bouvet à Cornillé ;

Phallus imperialis provenant des bords de la Loire, près de l'embouchure de la Maine ;

Psalliota augusta et *Psalliota hœmorrhoidaria* venant de la forêt de Bécon ;

Sparassis crispa venant des bois de Serrant.

A ces espèces rares ou intéressantes, il faut ajouter de magnifiques échantillons, remarquables surtout par leur taille ou leur belle venue, des espèces suivantes ;

Psalliota arvensis mesurant plus de 1 mètre de circonférence ; *Polyporus sulfureus* pesant plus de 7 kg. ; *Polyporus acanthoides*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une vingtaine de kg. ; *Polyporus frondosus*, *Polyporus squamosus*, *Polyporus applanatus*, *Calvatia gigantea*, *Tremella mesenterica*, *Nyctalis asterophora*, etc...

La liste complète de toutes les espèces qui figurèrent à l'Exposition donne un total de 277 espèces ou variétés appartenant à plus de 90 genres et se répartissant comme suit :

Espèces vénéneuses ou suspectes : 104

Espèces comestibles : 114

Espèces indifférentes ou parasites : 59.

L'Exposition de l'an dernier n'avait pu fournir qu'un total de 222 espèces seulement.

Nous terminerons ce rapide compte rendu en remerciant les nombreuses personnes qui, chaque année, s'intéressent à nos expositions et veulent bien contribuer à leur succès en nous envoyant leurs récoltes personnelles. La liste en est trop longue pour nous permettre de les énumérer toutes ici; nous les prions de nous en excuser et de bien vouloir nous continuer leur bienveillant concours pour nos expositions prochaines.

P. F.

Membre de la Société Mycologique de France.

***

Le dimanche 24 octobre, a eu lieu, la pose de la première pierre de l'Hôtel des Mutualistes sur le terrain offert par la Municipalité d'Angers et qui est situé au bas de la montée Saint-Maurice.

La cérémonie était présidée par M. Mascle, directeur de la Mutualité, délégué par M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Après la remise du terrain au Président du Comité d'organisation par M. le Pr Monprofit, maire d'Angers et des discours prononcés par M. Mitonneau, premier adjoint, et M. Triquier au nom du Comité, on glissa sous la pierre un tube de métal qui contient le procès-verbal suivant :

« L'an mil neuf cent neuf, le dimanche 24 octobre;

« M. Tallon étant préfet de Maine-et-Loire ;

« M. le Pr Monprofit, maire d'Angers ;

« M. Joxé, ancien député, maire honoraire ;

« MM. Mitonneau, Dr Labesse, Boulanger et Gourdon, adjoints ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« MM. Joûbert, comte de Terves, Planchenault, colonel Couilleau, Bruas, Allard, de la Noue, Mahier, Gauvin, Chouanet, Fournier, Chédane-Guinoisseau, Bougère, Bernier, Bain, Dr Montier, Desêtres, David, Autré, Guillot, Dr Allanic, Rompion, Derouin, Grosleau, Dutertre, Vaslin, Dr Jagot, Martin-Roujou, Menou, Savigner et Blanc, conseillers municipaux;

« A eu lieu, sous la présidence de M. Mascle, directeur de la Mutualité au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, représentant du Gouvernement, la remise d'un terrain communal situé au bas de la montée Saint-Maurice et destiné à la construction d'un Hôtel de la Mutualité et la pose de la première pierre de ce monument.

« Ce terrain a été accepté, au nom des diverses sociétés de secours mutuels d'Angers, par les membres de la Fédération, leurs représentants. (Suivent les noms des membres du Comité d'organisation.)

« De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé les jours, mois et an que dessus. »

***

Nous applaudissions, il y a quelques mois à peine, au succès remporté par un de nos compatriotes M. Maurice Couallier, auquel l'Académie Française avait accordé le prix de poésie.

Deux autres Angevins, MM. Eugène Roussel et Alfred Coupel viennent à leur tour de se voir décerner par l'Académie des Beaux-Arts le prix Rossini (3.000 francs) pour leur légende bretonne « *Anne-Marie* ».

Le poème de MM. Roussel et Coupel va être mis au concours pour la composition musicale. Comme *l'Angevin de Paris*, nous souhaitons qu'il inspire un compositeur angevin.

***

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que notre savant compatriote M. le Pr Motais, président du Syndicat général des oculistes Français vient d'être nommé vice-président de la Ligue pour l'amélioration du sort des aveugles.

M. le Dr Cosse, de Tours, a été nommé secrétaire général de la même Ligue.

Personne n'ignore les immenses services rendus par MM. Motais et Cosse, qui sont les créateurs de l'*Ophtalmologie Provinciale* et du Syndicat des médecins oculistes de France.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Louis-Anatole Leroy, le distingué président de la Société d'Horticulture d'Angers, vient d'être nommé membre de la Commission technique de l'horticulture instituée par décret du 9 septembre 1909.

Cette nomination fait honneur au Ministre, qui ne pouvait choisir une personne plus compétente. M. Leroy rendra de grands services dans cette importante fonction pour laquelle il était tout désigné, tant par ses connaissances approfondies que par la situation prépondérante qu'il s'est créée dans le monde horticole.

***

A la séance publique de l'Académie des Beaux-Arts, M. Henry Roujon a lu une notice sur le peintre Hébert.

Il rappela que le peintre Hébert dut faire son droit à Paris, mais se fit conduire chez David d'Angers :

« Les élèves de David d'Angers, chevelus et tapageurs, terrorisaient un coin de Paris pour le mieux édifier. Pour un provincial intimidé, c'était une aventure que d'affronter ce repaire de lionceaux. Le nouveau venu se fit adopter pour sa bonne grâce. Le maître ne tarda pas à prendre en gré ce silencieux aux yeux profonds. Hébert demandait humblement à apprendre ses grammaires : on ne s'était point avisé encore que ce fût périlleux pour le génie. David d'Angers, lorsqu'il avait exposé à ses disciples les principes du dessin et de la composition, ne jugeait point sa tâche terminée. L'apôtre humanitaire estimait qu'un atelier d'artistes doit être une école d'exaltation. Il n'enseignait pas seulement des apprentis, il vouait des artistes à l'idéal. Hébert sut écouter et comprendre ce grand professeur d'enthousiasme. »

David d'Angers lui conseilla d'étudier avec Paul Delaroche :

« Par une après-midi de l'automne 1839, il y avait sous la coupole une solennité pareille à celle d'aujourd'hui. Ernest Hébert, qui venait d'obtenir le grand prix de peinture, vint s'asseoir à la place qu'occupent nos lauréats. En prenant connaissance du programme, il s'aperçut qu'il n'y était mentionné que comme élève de Paul Delaroche. Un trouble profond l'envahit. L'idée de débuter dans la vie par une ingratitude lui fut insupportable. Il s'approcha du secrétaire perpétuel et lui fit la confidence de son angoisse. Un geste bienveillant lui répondit. Au moment où son nom allait être prononcé, l'huissier vint lui dire : « M. Delaroche vous recommande d'aller embrasser le premier M. David. »

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous le titre *Portraitures*, Guillaume Carantec a donné à une série de poésies parues dans l'*Hermine* et où il dépeint son héros préféré, le bon roi René, sous ses divers aspects de comte de Guise, duc de Lorraine, roi de Sicile, duc d'Anjou et comte de Provence; les beaux vers abondent dans ces portraits historiques, adéquats chacun à une époque de la vie du héros ; voici René, comte de Guise :

A la Cour de Lorraine, où grâces bien disantes
Et damoiseau pervers ont un trône conquis,
René, page d'amour, comte, duc et marquis,
Chante au lutrin des cœurs des antiennes plaisantes.

et voilà déjà les tristesses du duc de Lorraine, emprisonné dans la tour de Bar par Philippe le Bon :

Pas une épée aux flancs du fief ! Pas une aurore
Qui luise à l'horizon voilé ! Toujours souffrir,
Hélas ! priver d'amour les êtres qu'on adore !
La Vie est un missel que l'ombre décolore...
Faut-il rêver? Faut-il prier? Faut-il mourir?

Le roi de Sicile, de Naples et de Jérusalem vogue vers son éphémère royauté ; et déjà l'appréhension se mêle à l'entrée triomphale :

...Naples joyeuse aux pieds d'un dragon vomissant
La flamme qui nourrit la révolte éternelle !
Le peuple est sur les quais. Salut, dame Isabelle !
...Le volcan fait au ciel une tache de sang !

Et voici, plus douce, la note angevine :

Le clairet de Chanzé pétille dans les coupes.
Madame de Laval vendange doctement.
On voit sur les coteaux s'échelonner des houppes
De nuages rosés qui tombent lentement.

Et puis c'est la fin attristée dans l'exil provençal :

Vert meurt. Le chêne a vu tomber ses rejetons
Sans gloire, sous le coup sournois des maléfices ;
Lui-même a dû subir la fourbe et les sévices
D'un roi pipeur de fiefs et tondeur de moutons.
.....
Qu'importe son exil si l'Anjou l'aime encor !...

Ces *Portraitures* sont en résumé toute l'épopée du roi René et, sans doute, Carantec les réserve-t-il pour en faire les pages liminaires de ces *Gestes et Dires* que nous comptons bientôt voir paraître en volume ; et ce sera, après l'hommage des historiens comme J.-B. Leclerc, Th. de Quatrebarbes et Lecoy de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marche, le fleuron ajouté par un poète à la couronne du Roi-Poète.

M. L. (*Angevin de Paris.*)

***

Le commandant Henri-Joseph-Marie Jarret de la Mairie, mort à Moulines (Cheviré), le 21 octobre 1909, était né à Vernoil-le-Fourrier, le 4 avril 1863, au sein de la famille de Broc dont il était.

Dès son enfance, qui s'écoula à Bordes, près Baugé, ses goûts s'affirmèrent pour la vie militaire et de bonne heure il entrait à Saint-Cyr, en 1882.

Nommé sous-lieutenant au 41e d'infanterie à Rennes, le 24 septembre 1884, il y restait jusqu'au 4 mai 1887, époque à laquelle il était promu lieutenant au 154e d'infanterie à Saint-Mihiel, où il recevait le grade de capitaine le 4 mai 1894.

C'est alors que le vrai soldat, le futur officier supérieur demande aux colonies un champ plus propice à développer sa valeur et ses qualités militaires.

Il passe capitaine au 3e zouaves, dans ce régiment d'élite qui, on se le rappelle, fit des prodiges, creusant une trouée à Sedan dans le cercle de fer prussien, dont notre malheureuse armée s'était laissé si fatalement entourer.

C'est au milieu de ces intrépides zouaves, dans ce régiment illustre, que le capitaine de la Mairie fut tout à ses goûts ; mais, bientôt la colonie algérienne ne suffira plus à son activité, et il demande à faire partie de l'expédition de Chine où la France, jointe aux puissances européennes, devait aller au secours de nos nationaux massacrés et, de ce fait, réprimer la terrible insurrection des Boxers, 1900-1901.

Le capitaine des zouaves s'y distingua tout particulièrement et par sa bravoure comme par son habileté et sa bonté pour ses hommes. Nous ne pouvons citer tous les traits qu'on nous a quelquefois racontés sur cette campagne de Chine, où le commandant de la Mairie prit une part très active ; qu'il sut conduire ses hommes, leur évitant de nombreux dangers, réprimant les abus d'intempérance, tout en sachant se faire aimer d'eux. Que de fois il fit appel à sa bourse pour suppléer aux vivres qui leur faisaient défaut. *C'était un sévère au cœur d'or !*

A son retour de Chine, il fit entre temps un séjour au camp de Sathonay et fut nommé chef de bataillon major, en 1905, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

25e d'infanterie à Cherbourg, puis élevé au grade de commandant à Saint-Maixent le 23 juin 1907.

Le commandant de la Mairie pouvait alors entrevoir de plus hauts grades, l'avenir était tout ouvert devant lui; il préféra se consacrer tout entier à la vie de famille qu'il affectionnait pardessus tout.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite, par décision ministérielle, le 3 avril 1908, il fut rayé de l'active le 20 avril de la même année et affecté au 63e d'infanterie, à Limoges.

Le commandant de la Mairie, qui laisse la mémoire d'un vrai soldat, d'un officier supérieur distingué, avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur le 20 septembre 1901, à la suite de la campagne de Chine dont il recevait, plus tard, la médaille commémorative, le 6 décembre 1902.

Il était de plus officier de l'ordre de la Couronne d'Italie depuis le 31 décembre 1904. L. B.

***

Le général de brigade Amédée Lebrun, du cadre de réserve, qui vient de mourir à Tours, à l'âge de 64 ans, était né à Angers.

Il était fils du commandant Lebrun, tué à l'assaut de la tour Malakoff. Sorti de Saint-Cyr dans la cavalerie, il fit la plus grande partie de sa carrière en Algérie et en Tunisie. Il avait pris part à la bataille du Mans et, plus tard, à la prise de Kairouan.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre compatriote, M. Casimir Challet, décédé à Chatou, après une longue maladie.

Nous ne rappellerons que dans les grandes lignes sa brillante carrière et les éminents services qu'il rendit à la France. Comme consul à Barcelone, il eut une médaille d'honneur pour sa belle conduite, pendant une épidémie. Nommé ensuite à Syna en Crète, il fit partie de la Commission du Rhodope en 1877. Il fut ensuite successivement consul général à Tunis, à Glascow, à Trieste et enfin ministre plénipotentiaire du Centre Amérique.

On se souvient des fouilles très intéressantes qu'il dirigea en Crète et des dons précieux qu'il fit au musée du Louvre.

Depuis sa retraite, M. Challet n'avait cessé de s'intéresser aux questions diplomatiques et économiques et de rendre service à son pays.

L'inhumation a eu lieu à Angers.

X***.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Baron de VILLEBOIS-MAREUIL : **Histoire généalogique de la maison de Villebois-Mareuil.** Angers, Germain et G. Grassin, 1909. In-8°, XII-464 pages avec nombreuses gravures et arbres généalogiques. — Prix : 25 francs.

« Quand une famille est de vraie noblesse, qu'elle a gagné son nom et l'a maintenu en honneur, l'histoire qu'on écrit d'elle, par cent côtés, touche à l'histoire générale. Le baron de Villebois-Mareuil vient d'en donner une preuve nouvelle: Il publie (chez Germain et G. Grassin, imprimeurs à Angers) un gros volume de documents et de notes sur sa maison, aïeux et alliés, où ceux mêmes qui ne sont ni historiens ni généalogistes trouveront leur profit, l'une des bonnes joies de la lecture, celle de rencontrer de la France un peu partout.

Ils verront, par exemple, que trois Mareuil combattaient à Bouvines, dans la petite armée de 25.000 hommes qui défit 80.000 impériaux ; que c'est à eux, vers le soir, que se rendit « le grand Ferrand », comte de Flandre, « couvert de sang et de blessures », et que, dans la nuit même, le Roi, pour reconnaître un si beau fait d'armes, cause de la victoire, donna à Hugues de Mareuil la seigneurie de Villebois en Angoumois. Ils verront un Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux, en 1142, répondre au roi d'Angleterre qui recommandait à son suffrage un « candidat » au siège archiépiscopal de Bordeaux : « Les honneurs ecclésiastiques doivent être accordés non à la brigue, non à l'argent, mais à la vertu et à la doctrine. » Ils verront Gabrielle de Mareuil, « aussi bonne que belle », disent les chroniques, mariée à un petit neveu du roi René d'Anjou, sauver la vie du jeune de Thou, qui fut le rédacteur de l'Édit de Nantes. Une arrière-petite-fille de cette grande dame, célébrée par Brantôme, épousa le troisième fils de Henri IV et devint mère de la grande Mademoiselle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout le long de ces quatre cents pages, on retrouve le nom de cette famille dans les batailles où la France fut engagée, et toujours du bon côté. On est ému par cette fidélité du même sang aux mêmes causes. Et quand, aux dernières pages, on arrive à ce colonel de Villebois-Mareuil, écrivain militaire, romancier, chef du 1er régiment de la légion étrangère, puis chef de partisans dans la guerre des Boers, figure de légende qui nous est familière, on relit, on comprend mieux, ces lignes que l'auteur du livre, mon ami Godefroy de Villebois-Mareuil a écrites dans la préface : « Pourquoi faut-il qu'une larme se joigne au plaisir de cette reconstitution généalogique ? Par une providentielle destinée, c'est au dernier du nom qu'échoit le rôle de retracer sa lignée, vieille de plus de sept siècles, si bien que l'orgueil — s'il en a eu — de produire en public de glorieux ancêtres, se trouve rabaissé par l'amère perspective d'une chose finie, d'un nom à rayer bientôt des registres nationaux. »

René Bazin,
de l'Académie française.

(*Extrait du* Gaulois.)

***

La Trémoïlle (Louis de), membre de l'Institut. — *Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile.* Paris, Librairie spéciale pour l'histoire de France. Honoré Champion, 1906, in-8°, VII-86 pages, accompagné d'un portrait en héliogravure et tiré sur papier de luxe.

M. le duc de la Trémouille a consacré, en 1906, à Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile (1437-1451) une étude qui contient une courte mais excellente biographie de ce personnage et une série de 33 documents des plus curieux pour l'histoire de la guerre franco-anglaise, à cette époque, et la connaissance de la vie privée d'un grand seigneur du temps de Charles VII. Ils sont deux fois précieux, et parce qu'ils sont pour la plupart complètement inédits et parce qu'ils sont, en grande partie, tirés des riches archives de M. le duc de la Trémouille. Tous les érudits qui s'occupent de la guerre de Cent ans doivent témoigner leur reconnaissance à l'illustre savant qui sait si bien faire profiter notre histoire des trésors contenus dans les papiers de sa maison.

Prigent de Coëtivy, qui appartenait à une famille du diocèse de Léon, en Bretagne, épousa Marie de Rays, fille du fameux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gilles de Rays, dont il hérita malgré la condamnation encourue par ce dernier. Il fut, toute sa vie, un serviteur fidèle de Charles VII qui, en 1439, lui confia la charge d'amiral. Il prit une grande part à la conquête de la Normandie sur les Anglais, contribua à la victoire de Formigny et mourut en 1450, sous les murs de Cherbourg, frappé par un boulet anglais. Comme il ne laissait pas d'enfants, ses biens échurent à son frère Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne, qui avait épousé Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel.

Les pièces qui suivent la préface de M. de la Trémouille et qui font, à vrai dire, l'objet même de sa publication, sont rangées par ordre chronologique.

Elles sont des plus variées ; on y trouve des lettres et des mandements de Charles VII, une ordonnance du même roi sur les finances, une série de missives de l'amiral, le texte d'un traité d'amitié entre Prigent et Guiot de la Roche, sénéchal d'Angoulême, des documents relatifs soit au siège de Pontoise, soit à celui de Granville et à la guerre de Normandie, des pièces concernant la vie privée de l'amiral depuis une quittance de tailleur et un inventaire de toiles jusqu'à des listes de livres et de manuscrits ; enfin, un état des dettes laissées par lui. Rien n'a donc été négligé par l'auteur de cette belle publication pour nous donner une idée de ce qu'étaient ou pouvaient être le genre de vie, les goûts, les dépenses d'un grand seigneur de cette époque à la fois lettré et homme de guerre.

Parmi les pièces de ce recueil dont nous donnons plus loin la liste très exacte, avec les dates, il y en a une ou deux qui ne concernent pas l'amiral, mais à la rédaction desquelles il a assisté : il s'agit d'abord d'une lettre de Charles VII relative à Isabeau la Freronne, gouvernante de son fils Jacques, né en 1432, mort le 2 mars 1438. Elle mérite d'autant plus d'être signalée qu'il s'agit d'un personnage de la Cour du Roi jusqu'ici très peu connu. Nous en donnons, en outre, l'analyse détaillée [1].

C'est en second lieu une ordonnance commandée par le roi à

[1] 1438, 28 février. Poitiers. — Maillière. — Lettre de Charles VII aux généraux conseillers ordonnés sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, leur prescrivant, sur la demande d'Isabeau la Freronne, damoiselle, garde et gouverneresse de son fils Jacques, de lui faire remettre les revenus du quart du sel de Saint-Jean d'Angely au lieu et place de la pension de 200 livres tournois qui lui avait été assignée sur les « émoluments » de la prévôté de la Rochelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maître Dreux Budé, en la ville de Chinon, le 7 décembre (veille de Notre-Dame), 1442, afin de lui permettre de « plus cler veoir en ses dites finances, le temps à venir ». L'auteur voit dans ce document la préface de la Grande Ordonnance de Saumur du 25 septembre 1443. En voici les dispositions essentielles ; il y aura quatre receveurs généraux et quatre contrôleurs : un en Languedoc, un en Berry et en Touraine, un en Champagne et un en Normandie. Cette ordonnance créait en outre un contrôleur de la dépense pour surveiller le Receveur général placé au-dessus d'eux ; elle fixait les gages et les attributions de ces fonctionnaires.

Les autres lettres de Charles VII que contient ce recueil nous initient au contraire à la vie et aux actes mêmes de notre héros [1] ; elles nous apprennent qu'à la mort de Guillaume du Châtel, son parent, écuyer et pannetier, tué au siège de Pontoise et enterré à Saint-Denis, l'amiral fut chargé de lui faire ériger un tombeau et [2] que le roi, par lettre datée de Saumur, le releva de ses fonctions de garde et de capitaine de la « place du Bois de Vincennes » et le remplaça par Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville.

Un des groupes les plus intéressants de cette publication est assurément celui qui est formé par la série des lettres missives de l'amiral, au nombre de quatre : deux sont adressées vers 1444 à Olivier Dubois : ce sont les billets très brefs d'un maître à son serviteur [3] ; une troisième est écrite à son frère Olivier de Coëtivy, sénéchal de Guyenne [4], la quatrième à Guillaume de Braquemont et à maître Regnault Queu [5].

[1] 1441, 12 décembre. Saumur. — De la Loère. — Lettre de Charles VII au premier huissier ou sergent d'armes venu lui enjoignant d'obliger Jean de la Fourest, écuyer, domicilié à Angers, à se dessaisir des sommes, papiers et bagues à lui confiés par feu Guillaume du Chastel, son écuyer et pannetier, tué au siège de Pontoise et enterré à Saint-Denis, et de les remettre au sire de Coëtivy, amiral de France, chargé en vertu de son testament de lui ériger un monument et de faire une fondation de messes.

[2] 1443. 12 octobre. Saumur. — Chaligaut. — Lettre de Charles VII à Prigent, seigneur de Coëtivy, amiral de France, lui notifiant qu'il est relevé de ses fonctions de capitaine de la place du bois de Vincennes et remplacé par le comte de Tancarville, son chambellan.

[3] L'une est du 7 juin, l'autre du 24 septembre, probablement de l'année 1444. Toutes les deux sont datées de Taillebourg (p. 49 et 50). La deuxième est adressée à « Olivier du Boys et Taillebourg, le Poursuivant. »

[4] P. 68, 22 mai (vers 1449). Comme les précédentes, elle est datée de Taillebourg.

[5] P. 70-72. Elle a été écrite à Rouen, le 3 février 1450.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces lettres présentent divers caractères communs et qu'on nous permettra de signaler : elles débutent par le nom du destinataire placé en apostrophe et désigné soit par son prénom, soit par son nom. Celui-ci est tutoyé, mais exception est faite en faveur de son frère à qui il dit vous [1]. La date contient un élément topographique (la date de lieu) et un élément chronologique (le quantième du mois exprimé en chiffres romains) : « Escript a Rouen, le IIIe jour de fevrier. » Mais l'indication du millésime fait défaut. Quant à l'adresse, elle ne contient qu'une seule fois les indications des titres du destinataire [2]. Ce qui est le plus remarquable dans ces lettres au point de vue diplomatique, c'est la signature. Prigent, au lieu de mettre son nom au bas de ses lettres, se contente de placer le titre de sa dignité l'*Admiral*. Ainsi que M. de la Trémouille le fait observer dans sa préface, c'est là un usage très rare ; il signale à ce propos l'habitude qu'avait, au XVIIIe siècle, un personnage sept fois grand d'Espagne, le duc de Medina Cœli qui signait : *El Duque, Duque* [3]. Celle qui est la plus intéressante au point de vue historique, c'est la lettre adressée à Guillaume de Braquemont, le 4 février 1450 ; elle donne quelques détails sur la marche des opérations en Normandie après le siège de Harfleur, pris le 1er janvier. Elle nous apprend notamment que l'amiral reçut l'ordre du roi de se rendre, quand le siège de Honfleur serait terminé, auprès de son neveu le duc de Bretagne, de concert avec le maréchal de Lohéac, Jamet du Tillay, bailli de Normandie et Guillaume Bellier, bailli de Troyes [4].

Plus haut, nous faisions remarquer que l'amiral remplaçait son nom par l'indication de sa dignité, qui lui servait de signature. Nous devons toutefois mentionner une exception : elle est fournie par le texte d'un traité d'assistance passé le 4 juillet 1443 à Poitiers entre l'amiral et Guiot de La Roche, sénéchal d'Angoulême, et publié par M. de la Trémouille à la page 47 de son étude. Il est signé :

PRIGENT DE COETIVY, GUY DE LA ROCHE.

Les lettres et les actes que nous venons d'énumérer et d'analyser forment la plus petite partie de ce recueil, qui abonde en

[1] Il faut noter toutefois que, dans la dernière, il y a deux destinataires et que le second est désigné par son prénom suivi de son nom.

[2] Il s'agit de la lettre écrite à son frère. Elle est adressée « a mon tres cher frere Olivier de Coëctivy, seneschal de Guyenne ».

[3] P. VII.

[4] P. 71.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

documents du plus haut intérêt pour l'histoire militaire et la vie privée de cette époque. On nous permettra d'insister particulièrement sur l'un d'eux qui est un texte de premier ordre. Il s'agit de « l'ordre de l'assaut » qui fut donné le mardi 19 septembre 1441 à Pontoise par Prigent et qui fit tomber la ville entre les mains de Charles VII après cent sept jours de siège [1]. Voici, très résumées, les principales prescriptions données par le vaillant homme de guerre : Charles d'Anjou, le connétable de Richemont et Gilles de Mouy devaient donner l'assaut près de Notre-Dame; le maréchal de Jalognes devait avoir pour objectif la tour de Fresche. Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, André de Laval, maréchal de Lohéac, et Jean de Bueil étaient chargés de prendre le boulevard de Maubuisson ; aux gens de l'Isle Adam était réservé le siège de l'Isle Adam [2].

Parmi les actes qui concernent l'histoire militaire, nous signalons encore : *la déclaracion des vivres et artillerie ordonnez estre menez en la place de Grantville pour l'advitaillement, fortifficacion et emparement d'icelle* (1437) [3] », *la liste relative à « l'artillerie et provisions gaignées en la dicte ville quant elle fut prinse sur les Anglois* [4] » : enfin, un petit texte très curieux intitulé : « 1449, *C'est le nombre des gens de guerre qui sont ordonnez estre a Bourdeaulx et es marches de par dela soubz la charge de Monseigneur le seneschal de Guienne* [5]. »

Il est à noter que les lances dont il est question, au lieu de se composer de six hommes, comme le voulaient les règlements, ne devaient compter qu'un homme d'armes, un page, deux archers et deux chevaux [6]. Les archers avaient 100 sous par mois, l'homme d'armes des gages variant entre 8 et 10 francs par mois pour lui, son page et l'entretien des deux chevaux de sa lance [7]. La plupart des autres pièces de ce recueil concernent les dépenses faites par l'Amiral. Elles nous révèlent que, non seulement il montrait du goût pour les manuscrits, mais encore qu'il aimait

[1] P. 12-14.

[2] P. 12 et 13.

[3] P. 63.

[4] 15 avril 1447, p. 65.

[5] En 1449, p. 69.

[6] P. 69. Le sénéchal devait, en effet, avoir 20 lances à 2 chevaux, plus trente lances « à la petite paye ».

[7] Ceux des premières lances devaient avoir 10 francs, les autres 8 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beaucoup les bijoux, notamment les branlans [1], et qu'il faisait cadeau à sa femme de riches fourrures et de belles robes [2]. Aussi à sa mort laissait-il plus de 42.000 livres de dettes dont la liste nous est fournie par le dernier document de la précieuse et luxueuse publication de M. de la Trémouille [3]. Nous voyons que Monseigneur de Rais devait 1.925 livres à Mme de la Trémouille, 2.750 livres à Jean de Jambes, 8.000 à Jacques Cœur, 27 à Guillaume du Boullay, son chapelain, 100 au Président des Comptes. Nous remarquons aussi qu'il empruntait à des personnes de toutes les classes de la Société : les plus grands seigneurs de l'époque figurent sur cette liste à côté d'officiers royaux et d'humbles serviteurs. Il nous est difficile de résumer tous les documents que contient le remarquable travail de M. le duc de la Trémouille. Disons seulement encore qu'il contient une table des matières très complète [4] et qu'il est précédé d'une très belle héliogravure représentant le buste de l'amiral. Rien ne manque pour faire, de cette étude, une très importante contribution à l'histoire du xve siècle.

Louis Caillet.

[1] En ce qui concerne ses goûts de bibliophile, voir p. 52-53 une liste de 1.445 environ. On y voit figurer un Tite-Live, la Consolation de Boèce, les « Croniques de France » les Romans de Tristan, Lancelot, Gyron le Courtois, le Roman de la Rose, une traduction du de *Claris mulieribus* de Bocace, une mappemonde, plusieurs livres d'Heures et la Légende dorée.

[2] Pour son amour des bijoux, v. p. 58.

P. 84-6.

Nous la donnons in extenso avec les indications chronologiques pour permettre au lecteur de mieux se rendre compte de ce que contient l'ouvrage.

Lettre pour Ysabeau la Fréronne, 1438, 28 février, p. 1-3.

Appointement (au sujet de Montargis) pour François l'Aragonais, vers 1438, p. 3-4.

Inventaire de l'artillerie (trouvée à Paris), 1440, p. 5-8.

S'ensuit ce que Monseigneur a en garde chez Maistre Pierre Veau, vers 1441, p. 9-11.

Assaut de Pontoise, 1441, 19 septembre, p. 12-14.

Nombre des gens estans à Pontoise, 1441, p. 15-17.

Comptes, mai 1442.

Ceulx qui doivent aler es commissions apres 1441, p. 18-19.

État de Robert de Preaulx au sujet du Mont Saint-Michel, 18 octobre 1442, p. 20-29.

Mandement du roi au sujet du testament de Guillaume du Chastel, 1441, 12 décembre, p. 30-32.

Ordonnances faictes par le roy sur ses finances, 1442, 7 décembre, p. 33-36.

Artillerye et appoinctement a faire de nouvel, 1442, p. 37-39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanoine Charles URSEAU. **Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers reconstitué.** Paris. A. Picard; Angers, Germain et G. Grassin, 1908. In-8°, LXIV-518 pages. — Prix : 15 francs.

Nous extrayons, du dernier numéro de la *Revue de l'École des Chartes*, le compte rendu de l'ouvrage de M. le chanoine Urseau, *le Cartulaire noir* de la cathédrale d'Angers :

« Voici la troisième publication des *Documents historiques*[1] *de l'Anjou* édités sous les auspices de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers et avec l'encouragement du Ministère de l'Instruction publique. Pour qui connaît les difficultés de toute nature soulevées par de semblables travaux, l'entreprise seule de l'auteur mérite tous les éloges.

« Ainsi que l'indique son titre, le *Cartulaire noir* est une œuvre de reconstitution. Le précieux registre désigné sous ce nom et composé de 139 folios de vélin, de 29 lignes à la page, réparties sur deux colonnes, a disparu en 1793, soit qu'il ait été brûlé dans l'autodafé révolutionnaire du 30 novembre de cette même

Partages faiz par feu Messire de Craon, 1442, p. 40-46.
Traité d'amitié avec Guiot de la Roche, 1443, juillet, p. 47.
Décharge de la capitainerie du bois de Vincennes, 1443, 12 octobre, p. 48.
Lettre à Olivier Dubois, vers 1444, p. 49.
Liste de manuscrits, vers 1444, p. 50.
Inventaires, 14 octobre 1444, p. 51.
Liste de livres, p. 52-53.
Inventaire de toiles, 1444, p. 54.
Paiement à Guillaume de Flavy, p. 55-57.
Inventaire d'Orfévrerie. 1445, p. 38.
Harnois de Monseigneur de Coétivy, 1445, p. 59-60.
Réparations de Granville, 1447, p. 61-62.
Artillerie de Granville, 1447, p. 63.
Approvisionnement de Granville, 13 avril 1447, p. 64
Provisions de Granville lors de sa prise, p. 65.
Appointement de Jersey, 1447, p. 66.
Quittance de G. Paillart, tailleur, 1449, 7 juillet. p. 67.
Lettre à Olivier de Coétivy. 1449, ? p. 68.
Gens de guerre qui doivent aller à Bordeaux, 1449, p. 69.
Lettre à Guillaume de Braquemont, 1450, 3 février, p. 10-12.
Mise faite par Jean Harsenet, maître d'hôtel, pour Monseigneur de Rays, à Taillebourg, du 6 mars 1450 au 12 janvier 1451, p. 73-84.
Dettes de feu Monseigneur de Rays, 1450, p. 84-86.

[1] Les cartulaires édités par la Société jusqu'à ce jour sont : *le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers* (Angers, Germain et G. Grassin, 1899-1903, 3 vol. in-8°), publié par M. Bertrand de Broussillon, et le *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers* (Angers, Germain et G. Grassin, 1903, 1 vol. in-8°), publié par M. Adrien Planchenault.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

année, ou que, suivant plus de vraisemblance, il ait servi à des usages vulgaires. Cette perte est d'autant plus regrettable qu'il passait aux yeux des érudits angevins pour la source la plus pure de l'histoire de la province depuis Charlemagne jusqu'au milieu du XIIe siècle ; la transcription de trente et une pièces de l'époque carolingienne, dont dix-neuf diplômes royaux, conférait à ce volume un prix inestimable, et l'on comprend le geste de Mabillon qui, passant à Angers, baisa le livre avec respect « disant, d'après Rangeard, qu'il ne savoit point de cathédrale dans le royaume, à l'exception de celle d'Autun, qui pût l'emporter en fait d'anciens titres originaux sur celle d'Angers ».

« Du manuscrit jadis célèbre il ne subsiste que deux fragments ; un seul feuillet entier a échappé à la destruction et se trouve conservé à la bibliothèque municipale d'Angers. Le travail de recherches de M. Urseau a eu pour point de départ la table analytique des 241 pièces qui composaient jadis le Cartulaire, table dressée par les soins des chanoines de la cathédrale d'Angers en 1734 et comprise dans l'énorme inventaire général des titres et papiers du chapitre, appartenant aujourd'hui aux Archives départementales de Maine-et-Loire. D'autre part, M. Urseau se trouve fort heureusement avoir en sa possession un manuscrit du XVIIIe siècle, rédigé de la main de Grandet, précieux recueil de copies soigneusement exécutées et s'échelonnant de 770 à 1256. A l'aide des manuscrits 690-691 de la Bibliothèque municipale d'Angers et des volumes des collections Baluze et dom Housseau, conservés à la Bibliothèque nationale, l'étude des différents textes et leur établissement définitif ont pu s'effectuer dans de si heureuses proportions que 160 chartes sont reproduites dans leur intégralité, sans compter une soixantaine d'autres actes représentés par des traductions, des analyses ou des extraits. Les différentes leçons des copies comparées sont scrupuleusement relevées par M. Urseau, dont l'excellente méthode critique s'est réglée sur celle des éditeurs des actes de Lothaire et de Louis V ; les analyses qui précèdent le texte des documents sont brèves et exactes. Si certaines dates soulèvent encore quelques réserves et méritent d'être serrées de plus près, la faute n'en est pas à l'auteur, qui n'a pu les déterminer que dans la mesure des connaissances acquises à la suite de la publication, encore bien incomplète, des anciennes chartes angevines, mancelles et poitevines. Nous n'avons relevé au cours d'une lecture attentive qu'une légère erreur ; encore pourrait-on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la passer sous silence si elle ne se rapportait à l'évêque le plus célèbre du diocèse au XIIe siècle, à Ulger. Se fondant sur une donnée du catalogue des comtes et évêques d'Angers [1], contenu dans le manuscrit 830 de la Bibliothèque municipale, M. Urseau fixe la date de la mort du prélat au 17 octobre 1148, dans la vingt-troisième année de son épiscopat ; cette date est exacte. Cependant, sous l'influence d'une erreur commune, il assigne l'année 1149 à la rédaction du testament d'Ulger [2] (charte 227).

« La table alphabétique des noms de lieu et de personne, établie avec une conscience et une exactitude remarquables, ne laisse rien à désirer ; sauf de bien rares exceptions, les localités, les lieux dits et les bourgs sont identifiés. Cette partie de l'ouvrage constitue l'élément le plus précieux, non seulement pour se guider à travers les pièces du Cartulaire, mais aussi pour établir avec plus de précision des textes publiés ou inédits.

« Enfin M. Urseau a fait précéder son recueil d'une introduction, destinée à mettre en valeur l'intérêt des renseignements qu'il nous fournit et à exposer sa méthode ; elle contient les listes des évêques, des doyens, des archidiacres, des trésoriers, des chantres, des écolâtres et des chapelains épiscopaux qui se sont succédé durant la période comprise entre les deux dates extrêmes du Cartulaire, c'est-à-dire de 770 à 1162.

« Ces listes, par leur précision, permettent de redresser des erreurs de chronologie acceptées jusqu'à ce jour comme des vérités acquises et de combler d'assez nombreuses lacunes ; pour la série des évêques notamment, plusieurs rectifications utiles viennent corriger ou compléter les listes dressées par Hauréau, Cél. Port et de Mas-Latrie ; c'est ainsi qu'on voit apparaître l'évêque Geoffroi III le Jeune, inconnu des historiens précédents et signalé seulement par l'abbé Pletteau dans ses Annales ecclésiastiques d'Anjou. Il en est de même de la suite

[1] Cf. Halphen, le *Comté d'Anjou au XIe siècle*, pièces justificatives n° 7, p. 354.

[2] Ce point méritait d'ailleurs discussion. C. Port, dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, à l'article Ulger, s'appuie très justement sur la chronique de Saint-Aubin et sur la date des années du pontificat consignée dans les chartes, notamment celle qui figure aux archives de Maine-et-Loire, G 1451, pour fixer la consécration du prélat au 20 septembre 1125 ; mais par une erreur de calcul il fait concorder la 23e année de son épiscopat avec l'année 1149 au lieu de 1148. Cette remarque permet de contester et de rectifier la date de plusieurs chartes connues, notamment celles des nos 49, 65, 68 du *Cartulaire de Saint-Laud*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des doyens, dont plusieurs, comme *Hugo I*, *Gosbertus I*, ont échappé à Hauréau, qui d'autre part attribue à l'église d'Angers un doyen du nom de Raoul (1135) que la cathédrale de Tours est en droit de revendiquer comme sien.

« On peut regretter l'absence d'une liste par ordre chronologique des chartes du *Cartulaire noir* ; elle aurait été un complément heureux à cette excellente publication, et le désordre dans lequel sont transcrites les pièces, que nulle idée ne relie entre elles, se trouverait ainsi corrigé. La charte 124, par exemple, est datée de 1100 à 1120, la charte 125 d'avant 1084, la charte 126 de 687, et il en est souvent de même.

« Ce n'est pas dans les pièces les plus anciennes, notamment dans les actes de l'époque carolingienne, que réside l'intérêt principal de ce volume ; les *præcepta* connus, étudiés à maintes reprises, perdent forcément ici un peu de leur importance, en dépit du relevé minutieux des copies par lesquelles ils nous sont parvenus. D'autre part, la thèse de Louis Halphen sur le *Comté d'Anjou au XIe siècle*, pourvue de notes abondantes, qui rectifient de nombreuses erreurs de détails relatifs à l'histoire de cette province, enlève de leur prix à certains documents de premier ordre. Mais M. Urseau en a retrouvé beaucoup d'autres d'une portée fort significative pour l'histoire des institutions et de la vie locale dans le haut moyen âge ; les glanes y sont abondantes. On pourrait citer, par exemple, la transaction passée par l'évêque Geoffroi Ier avec Foulque le Rechin au sujet des procès d'adultère et d'usure soumis désormais conjointement aux juges ecclésiastiques et aux juges civils (charte 53), l'abandon par l'évêque Renaud III de Martigné aux chanoines de biens destinés à leur procurer le moyen de célébrer l'anniversaire de leurs confrères défunts, acte qui consacre la séparation de la mense épiscopale et de la mense capitulaire (charte 92), et surtout les chartes nombreuses qui notifient la reprise par l'évêque Ulger de collégiales et d'églises paroissiales confisquées jusqu'alors par des seigneurs laïques ou par les comtes eux-mêmes (chartes 101, 102, 103 168, 174, etc.). Il en est d'autres aussi dignes d'attention qui ont trait à la fondation de nouvelles paroisses ou au partage entre le seigneur et l'évêque des droits de voirie et des amendes à percevoir (chartes 132, 179, 199, 202, etc.), ou encore à la condition singulière de ces agents domaniaux de biens ecclésiastiques désignés sous le nom de maires. Enfin les détails curieux se pressent en ce qui concerne l'ancienne cité et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la ville d'Angers ; la charte de l'évêque Mathieu de Loudun, déterminant les limites des paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Pierre en 1161, bien que d'un intérêt tout local, est particulièrement instructive au point de vue topographique (charte 232), et l'acte de renonciation de l'évêque Hubert de Vendôme à certains droits qu'il exerçait sur les terres du chapitre permet de fixer définitivement à 1025 la dédicace de la cathédrale de Saint-Maurice d'Angers.

« Nous ne pouvons nous empêcher de formuler une légère réserve, qui d'ailleurs ne diminue en rien la valeur de ce travail, où les omissions et les fautes typographiques sont réduites à un nombre infime [1]. Elle vise la tendance excessive de M. Urseau à identifier les anciennes formes latines des noms de personnes avec des noms français modernes, dans des cas où le doute est légitimement autorisé. On peut, par exemple, s'abstenir d'attribuer à des noms comme *Lupellus*, *Ingelger*, *Roscila* et bien d'autres les correspondants inévitables de Louveau, Enjeuger, Roussille. Les noms de lieux en Maine-et-Loire démontrent combien la fantaisie s'est complue à confondre les règles de la phonétique. Il est préférable, pour éviter tout risque d'erreur, de ne pas vouloir forcer, pour ainsi dire, l'assimilation, sous prétexte de science, quand on rencontre dans nos vieilles annales ou nos vieilles chartes des noms restés sans équivalent dans notre onomastique moderne. »

M. SACHÉ.

[1] Bornons-nous à relever une petite erreur, *firmanus* pour *firmamus* (p. 334), et l'omission de l'original chirographaire de la charte 79, relative à la cure de Chantocé, qui existe aux archives de Maine-et-Loire, H. 3041.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 2828-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Contribution à l'Histoire militaire de 1792

dans l'Est et le Nord de la France

Monsieur de Beaurepaire, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine aux Carabiniers de Monsieur, nommé commandant du 1er bataillon de volontaires nationaux de Mayenne-et-Loire, avait formé à Angers son bataillon, à la fin de 1791.

Après quelques semaines employées à son habillement et au dressage des hommes, pour la plupart anciens soldats de l'armée royale, il avait été envoyé avec son bataillon à Blain, Guérande et Savenay. Il y avait, au milieu de mille difficultés, établi une sévère discipline et parfait l'habillement des hommes. Puis, sur ordre, le bataillon s'était rendu par étapes à Verdun, sous le commandement de Monsieur de Lafayette.

Dans cette ville, en butte à de nouvelles difficultés, il avait complété son équipement, son armement, son habillement et ses effectifs, ainsi qu'en témoigne sa volumineuse correspondance. Enfin, le 20 août 1792, il écrivait aux membres du Directoire de Maine-et-Loire.

A Verdun, le 20 août 1792, l'an IV de la liberté.

MESSIEURS,

J'ay l'honneur de vous informer que notre compagnie de grenadiers *viennent* d'arriver icy à l'improviste. Le sujet de leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renvo*y* de l'armée de Lafayette est qu'ils n'ont*s* pas voulû signer une pétition qu'*il* leur a été présenté insidieusement par les *comandant gangné* par le général. Le Bataillon de volontaire de l'Allier ont*s* aussy envoyé icy pour le même sujet. Je join*t* cy inclus la copie de cette pétition (manquait aux archives) avec l'*aresté* de la municipalité de Sedan dévoué au général. La grande majorité de l'armée a reconnu qu'ils étaient trompé par le général. Le camp de Sedan est lev*ée* et les corps cantonné en partie. L'on dit dans l'instant que M. de Lafayette est destitué de son commandement et remplacé par M. du Mouriez. L'on dit aussi que Lafayette *ses* retiré dans le château de Sedan avec quelque trou*ppe* affi*dé* pour *si deffendre*. Je ne vous assure pas cette dernière nouvelle.

Nos trou*ppe* sont*s* remp*ly* de cour*r*age et périro*ns* plutôt mill*es* fois que de servir les *tirans*.

Le Bataillon est présentement à 930 hommes. Lorsqu'il sera compl*etté*, envoy*é* mo*y* l'état nominatif des recrues. Je le comparreray avec ceux qui seronts joints et ceux qui auront déserté en *routte* dont je vous enverray l'état nominatif. Je suis pour la seconde fois commandant de la Place. L'officier qui y avait été n*omé* ayant reçu l'ordre de rejoindre l'armée de Lafayette.

Je continue à être très content du Bataillon. Il passe tous les jours un nombre considérable de recrues pour l'armée de Lukener qui est toujours aux environs de Metz. Les tro*upp*es légères de l'ennemi se sont aproc*hé* de Thionville. Cette ville est en bon état de d*eff*ense et ne craint rien. L'on dit que le projet de l'ennemi est de pénétrer dans le royaume par Nancy et Toul. Ils sont*s* observé par le vieux Lukener qui pourait bien les faire changer de route.

Le Commandant du bataillon de Mayenne-et-Loire,

BEAUREPAIRE.

P.-S. — Je prie M. Hamon de vouloir bien nous faire passer le montant des chapeaux donts il nous a chargé de fournir au bataillon.

Voicy l'instant où il faut que la nation reste debout pour se sauver elle-même. Il n'y a pas deux partis à prendre. C'est le seul.

(*Archives départementales de Maine-et-Loire*, L 585 *bis*.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Procès verbal du Conseil Général de la Commune de Sedan, le 14 août 1792

Ce jour d'huy quatorze août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4e de la liberté, le Conseil général de la commune étant assemblé, il a été amené en la maison commune quatre personnes venant de Mézières, porteurs de passe-ports qui ont été mis sur le bureau.

Ces étrangers, interrogés sur leurs qualités et sur l'objet de leur voyage, se sont dits députés de l'assemblée nationale et chargés par elle d'une mission dont ils ont donné communication.

Examen fait des passe-ports, leur forme qui ne porte aucun des caractères voulus par la loi du 28 mars dernier, un renvoi non approuvé et écrit d'une main différente portant ces mots : « Et « d'obéir aux ordres qu'il donnera », ces mots eux-mêmes qui confèrent à des particuliers un pouvoir sans bornes, enfin leur date du 11 de ce mois, époque trop fatale aux vrais amis de la Constitution, tout prouve que ces pièces ne méritent aucune confiance.

Examinant ensuite la Commission dont ils se sont dits chargés, il en résulte qu'en la supposant véritablement émanée de l'Assemblée Nationale, elle ne peut être considérée, ni comme un acte légal, ni comme un acte libre.

1° Il n'est point légal, puisqu'il n'est pas revêtu de formes voulues par l'acte constitutionnel qui exige la sanction du Roi : le pouvoir qu'il confère à ces prétendus commissaires les autorisant à destituer les généraux et à faire dans la composition de l'armée les changemens et remplacements qu'ils jugeront nécessaires, n'appartient point au corps législatif ; c'est une entreprise sur le pouvoir exécutif. C'est une violation à la Constitution.

2° Il ne peut être considéré comme un acte libre, puisqu'il n'est malheureusement que trop notoire, et par la date dont il est revêtu, et par les violences et les atrocités qui se sont commises à cette époque, que le corps législatif n'a pu jouir de la liberté qui est nécessaire dans les délibérations ; vérité dont sont convaincus tous les Français et qui se trouve confirmée par les réponses mêmes des soi-disant commissaires. L'un d'eux qui s'est dit être M. *Kersaint* sans avouer précisément que l'assem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blée n'était pas libre, est convaincu qu'à cette époque le peuple était en insurrection, que les autorités constituées de Paris avaient été destituées, et que les députés n'avaient d'autre liberté que celle qui appartient à l'homme courageux dans quelque position qu'il se trouve. Celui qui s'est annoncé pour porter le nom de *Péraldy* a tenu à peu près le même langage. Ils ont ajouté qu'au surplus, ne se trouvant pas dans la salle des séances, mais dans celle de la Commission extraordinaire dont ils sont membres, ils ne pouvaient dire si le corps législatif était libre ; enfin le troisième qui a dit s'appeler *Antonelle* a fait plus affirmativement les mêmes aveux.

Le Conseil général délibérant d'abord sur la validité des passe-ports présentés, après avoir ouï le Procureur de la Commune, considérant :

1° Que les circonstances où se trouve la Patrie exigent des Corps administratifs les précautions les plus rigoureuses pour arrêter les manœuvres de ses ennemis du dedans et du dehors;

2° Que c'est dans ces vues que l'Assemblée nationale a promulgué le décret du 1er février dernier concernant les passeports ;

3° Que ceux présentés ne remplissent aucune des conditions de cette loi.

Arrête que les dits sieurs *Kersaint*, *Péraldy*, *Antonelle* et *Klarinval* seront provisoirement mis en état d'arrestation, conformément à l'article IX de la dite loi.

Délibérant ensuite sur la nature des pouvoirs dont les soi-disants commissaires sont porteurs ; considérant qu'au moment où ils auraient été conférés, l'Assemblée nationale, obsédée par la horde des factieux qui remplissaient alors la capitale de sang et de carnage, n'a pu agir avec la liberté qui appartient à tout corps délibérant, que ce n'est que par la violence et sans doute pour éviter de plus grands crimes qu'elle a pu consentir à rendre le décret qui prononce la suspension du Roi, décret qui viole de la manière la plus outrageante la constitution qu'elle avait juré de maintenir, décret, ou plutôt acte monstrueux qu'elle s'empressera de révoquer aussitôt que ses oppresseurs l'auront rendue à elle-même.

Considérant que tous les actes qui en sont émanés ou qui en émaneront, tant qu'elle se trouvera sous le glaive des assassins, sont frappés de la même nullité.

Considérant que si les soi-disant commissaires étaient vérita-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blement des membres du corps législatif, tels qu'ils se qualifient, ils n'auraient point accepté une mission qui tend à détruire la Constitution, à tromper le peuple, à soulever l'armée et à lui retirer les braves généraux qui la commandent, qu'on ne peut donc les considérer que comme les émissaires d'une faction qui a usurpé les pouvoirs expressément délégués par la souveraineté nationale.

Considérant enfin que le Roi constitutionnel des Français et sa famille, ainsi que tous les députés qui ont été fidèles à leurs devoirs, sont encore actuellement au pouvoir des factieux.

Arrête que les soi-disant commissaires sus nommés demeureront en cette ville sous bonne et sûre garde, et y resteront en otage jusqu'à ce qu'il soit notoire que l'Assemblée nationale et le Roi sont libres et n'ayant plus rien à craindre de leurs oppresseurs ;

Arrête que le Conseil du District et celui du département seront sur le champ prévenus des mesures prises par le Conseil général de la commune.

Étaient présents : MM. Desrousseaux, maire ; Legardeur le Jeune ; Raulin-Husson, Saint-Pierre, Lamotte, Germain, Fournier, Joseph Béchet, Édouard Béchet, Noël Laurent, Petit fils, Verrier, Gigon, Saint-Simon, officiers municipaux ; Lenoir-Peyré, procureur de la commune et Caillon substitut du Procureur de la commune ; Warroquier père, Grosselin père, Le Gardeur l'aîné, Fossoy, Le Chanteur, Mesmer, Mennuy, Édette jeune, Choyaux-Caillon, Gibon-Vermon, Edet menuisier, Ternaux, Jacques Delettre, et Ludet père, notables.

Fait et délibéré les jours et an que dessus.

(*Archives départementales de Maine-et-Loire*, L, 585 *bis*.)

Arrêté du Conseil Général de la Commune de Sedan

CITOYENS,

Vous êtes prévenus que depuis quelques jours les papiers périodiques écrits dans l'esprit des lois n'arrivent plus, les agitateurs de la capitale craignant que leur scélératesse, si elle était démasquée, ne soulève contre eux les honnêtes gens des dépar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temens, en interceptent la circulation et ne la permettent qu'aux viles productions qui applaudissent à leurs forfaits. C'est ainsi qu'en étouffant la voix de la vérité et de la justice, et laissant un libre essor à celle du mensonge, de la calomnie et de la délation, ils espèrent échapper à la vengeance qui les poursuit et répandre dans nos murs et presque dans nos armées la défiance, le mépris des lois et des pouvoirs constitués, la discorde, la guerre civile et tous les maux qui en dérivent.

Citoyens, prémunissez-vous contre tout ce qui n'est pas dit ou écrit dans les principes de la constitution, redoublez de confiance dans les magistrats que vous vous êtes donnés ; la patrie en danger vous y invite d'une manière plus particulière.

Vous trouverez, jour et nuit, à la maison commune, des membres du Conseil général auxquels vous pourrez faire part de vos inquiétudes et de vos doutes.

« Repoussez tous les genres de séduction et souvenez-vous bien que l'union parfaite qui règne entre nous et qui fait notre force, doit encore se resserrer, s'il est possible, dans les moments de crise et de calamité où nous nous trouvons.

Fait au Conseil général permanent à Sedan, le 14 août 1792.

Signé : DESROUSSEAUX, maire ; LEGARDEUR, le jeune ; RAULIN-HUSSON, SAINT-PIERRE, LAMOTTE-GERMAIN, FOURNIER, Joseph BÉCHET, Édouard BÉCHET, NOEL Laurent, PETIT fils, VERRIER-GIGON, SAINT-SIMON, officiers municipaux ; LENOIR-PEYRÉ, procureur de de la Commune ; E. CAILLON, substitut ; WARROQUIER père, JACQUET-DELATTRE, TERNAUX, GIBON-VERMONT, MESMER le jeune ; LE GARDEUR l'aîné, notables.

A Sedan, chez C. Morin, imprimeur du district et de la Municipalité.

(*Archives départementales de Maine-et-Loire*, L, 585 *bis*.)

A la suite des événements relatés ici, le mouvement s'était accentué à l'intérieur et à l'extérieur, les armées ennemies avaient envahi le territoire et avaient mis le siège devant Verdun. Beaurepaire, commandant la place, avait refusé de la rendre. Sous la poussée d'une populace

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

acquise par d'habiles menées, les corps constitués, en grande partie acquis eux aussi à l'idée de capitulation, avaient insisté auprès du commandant qui était resté inflexible. Un nouvel envoyé de Brunswick attendait une ultime réponse qui devait lui être remise le lendemain. Et tout faisait croire qu'elle confirmerait les précédentes, à savoir le refus de rendre la place.

Dans la nuit du 1 au 2 septembre, Beaurepaire rentrant de visite de ses postes était assassiné. Ceci ressort nettement d'une étude complète faite en 1860 et publiée dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, t. VI, par M. le Dr Lachèse, médecin-légiste, ainsi que de la correspondance et des affirmations écrites du général Lemoyne, second de Beaurepaire au moment du siège — à l'encontre de la version généralement admise de son suicide. Verdun capitulait, Marceau [1] en portait l'acceptation à Brunswick.

Le 1er bataillon de volontaires nationaux de Maine-et-Loire quittait Verdun péniblement, grâce aux dispositions courageuses et habiles de son adjudant-major de Laage et, en octobre, arrivait à Sainte-Menehould.

De cette ville, un des volontaires écrivait à ses parents résidant à Angers :

De Sainte-Menehould, le 4 octobre, l'an 4 de la liberté et le 1er de l'Egalité et de la République.

MON CHER PÈRE ET MA CHÈRE MÈRE,

Je vous écris pour m'informer de votre santé, ainsi que de celle de toute la famille. A l'égard de la mienne, elle est bonne. Je vous prie d'excuser le temps que j'ai été sans vous écrire. C'est que j'ai été malade à Verdun et les Prussiens étaient venus à en faire le siège, ville où nous voudrions tous n'avoir jamais été en garnison, car elle nous a causé la perte de notre brave commandant que nous regardions comme un second père. Il a mieux

[1] Il était alors commandant du bataillon d'Eure-et-Loir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aimé se brûler la cervelle que de nous sacrifier ainsi que toute la troupe qui y était ; car nous étions tous décidés à plutôt mourir que de nous rendre. Mais notre commandant voyant que la ville s'était rendue si lâchement et qu'elle menaçait de tirer sur nous et sur notre commandant qui était pour lors le commandant de la ville. Lui, voyant que nous étions trahis de tous côtés, que nous n'avions que *de très mauvaises munitions*, il a mieux aimé périr tout seul que de nous faire périr tous avec lui.

Je vous dirai encore que, étant resté d'arrière-garde, notre bataillon sortit de cette maudite ville le dimanche, à cinq heures du soir, avec toute la troupe, en sortant avec tous les honneurs, armes et bagages. Je vous dirai donc que, étant resté d'arrière-garde et passant la nuit à la citadelle, le commandant des Prussiens demanda à notre officier d'arrière-garde et à notre adjudant combien il y avait de pièces de canon dans la ville. Notre adjudant lui ayant dit le nombre, le général prussien fit détérer trente pièces de canon et vingt-deux barils de poudre qui était enterr*ée* dans l'arsenal, tandis que celle que nous avions ne valait rien et nous disant que c'était ce gueux de Lafayette qui avait fait faire cela. Je vous dirai encore que le lundi nous restâmes jusqu'à onze heures du matin pour avoir des charrettes pour emmener les équipages du bataillon ; mais il vint un ordre du roi de Prusse que nous ayons à sortir de la citadelle, sans quoi nous étions tous prisonniers et peut-être pendus sur le champ. Nous avons préféré perdre tous nos équipages. Ce qui est cause que beaucoup d'entre nous et presque tout le bataillon ont perdu tous leurs effets. Heureusement pour moi que le capitaine qui avait mon diamant me le remit la veille de notre départ et que je ne pensais pas à le mettre dans mon sac à toile pour les charrettes, comme j'avais coutume de le faire, car il aurait été perdu avec tous mes effets. Car j'avais dans mon sac à toile deux culottes, une veste de drap, une veste de coutil, trois chemises, trois paires de bas, une paire de souliers tout neufs, *mais* trois paires de guettres. Heureusement pour moi que j'avais dans mon sac à peau, mon habit neuf, une culotte, une chemise et mon gilet de coutil qui n'est guère chaud pour le présent.

Nous sommes maintenant à l'armée de Dumouriez, campés à une lieue et demie de la ville où je suis revenu ce matin pour m'empresser de vous donner de mes nouvelles. Je vous dirai encore que les Prussiens cherchent à se retirer chez eux, car nous les avons affamés sur une hauteur dont ils s'étaient empa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rés à la sortie de leurs bois. C'est pourquoi, voyant que nous ne cherchions point à les battre dans leur retranchement, car il nous en aurait couté beaucoup de monde si nous avions cherché à les en chasser. Pour lors, voyant que nous leur coupions tous leurs vivres et qu'il y en avait beaucoup de morts d'entre eux, ils cherchent à se retirer.

Je ne puis vous en marquer davantage, car je ne puis rester plus longtemps en ville, vu que nous devons décamper pour suivre l'ennemi, vu que nous sommes d'avant-garde.

Je vous prie de faire bien des compliments à tous les voisins, ainsi qu'à M. Boussac [1] et à M. et Mme Cognion, en vous assurant de la plus profonde obéissance de votre très soumis fils.

C. Davril.

Davril avait suivi le sort de son bataillon et, après être passé en Belgique, à Liège, Jemmapes et jusqu'au siège de Maestricht, il se trouvait avec son bataillon sous Valenciennes, au mois d'avril 1793.

C'est de là qu'il écrivait encore à ses parents :

De Valenciennes, ce 9 avril, l'an deux de la République.

Mon très cher Père et ma très chère Mère,

J'ai reçu votre lettre que vous avez eu la bonté de m'envoyer par monsieur Tessier, grenadier, qui nous rejoignit sur la butte de fer, au-dessus de Bruxelles, où nous reçûmes, peu de temps après, l'ordre de partir à sept heures du soir, ayant déjà marché toute la nuit passée et une grande partie de la journée ; l'on partit et l'on fut pendant 48 heures en marche, ce qui faisait

[1] Boussac, qui avait pris un instant le prénom de Marat, membre du premier Comité révolutionnaire, également poursuivi, était le locataire de Davril.

[2] Pièces saisies le 26 Germinal, an III, par le juge de Paix Myonnet au domicile de Charles Davril, vitrier, qui avait pris la fuite en se voyant compris dans les poursuites dirigées contre les terroristes d'Angers.

Archives du greffe de la Cour d'Appel d'Angers; communication due à l'obligeance eclairée de M. Queruau-Lamerie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

environ 72 heures de marche sans reposer, car je n'appelle reposer que d'arriver à onze heures dans un er droit et être obligé de partir à deux heures du matin. Nous arrivâmes enfin à Ath, une cinquantaine du bataillon, avec notre drapeau et nos pièces de canon. La plupart, ne pouvant résister à la fatigue et s'étant trompés de route, ne nous rejoignirent que le lendemain. Nous nous reposâmes une journée entière et le lendemain nous vînmes camper pour la première fois au-dessus de Tournay, car depuis que nous fûmes partis des environs de Maestricht, nous avions toujours couché au bivacq. Nous restâmes quatre jours là et puis nous sommes venus camper à Bruille à 3 lieues de Valenciennes. Dumouriez vint nous passer en revue, en nous disant que nous n'avions plus que l'ennemi de l'intérieur à combattre, ce qui nous donna beaucoup à penser. Le lendemain, on apprit qu'il avait fait arrêter les quatres commissaires de la Convention et les avait fait conduire au prince Cobourg à Tournay, ayant à lui tout le camp de Molt et toute l'artillerie du grand parque ; qui avaient encore les yeux trop brouillés pour voir clair ; d'ailleurs, il faisait dire aux soldats qu'il voulait faire la paix et que c'était la Convention qui ne voulait pas.

Le lendemain qu'il eût fait arrêter les commissaires, il fit dire dans notre camp qu'il viendrait à midi nous passer en revue. Il commença par entrer dans un village où il y avait un bataillon. Apparemment qu'ils ne furent pas contents de sa harangue, car, en sortant du village, ils se mirent à faire feu sur lui et sur sa troupe, ce qui fit qu'il se sauva du costé du camp des Autrichiens au lieu de venir dans le nôtre, craignant apparemment une pareille réception. Ayant vu de notre camp faire feu sur lui et de là passer de l'autre côté ; cela nous décilla les yeux tout à fait. Alors, quand on eut vu cela, Delaage nous fit abattre nos tentes et prest à partir. Il n'y eut que nos canonniers qui dirent qu'ils ne partiraient pas que nous n'ayons un ordre du général. Delaage, voyant qu'ils s'obstinaient à rester et qu'ils pourroient tourner leurs pièces contre nous, envoya la compagnie des grenadiers s'en emparer et il pria le commandant d'un des bataillons qui venoient avec nous de nous envoyer de leurs canonniers. Pour lors, les nôtres en voyant venir d'autres pour s'emparer des pièces, leur dirent qu'ils n'avaient qu'à s'en aller, qu'ils nous suivraient. Alors nous partîmes pour nous rendre au camp de Famars, sous les ordres du général Delaville, qui nous dit le lendemain de partir pour Marchiennes, pour deffendre un pont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il y avait. Nous nous mismes en marche et, passant par la ville, le général nous donna contre ordre et nous dit de rester à la ville où, je crois, nous pourrons rester quleque temps.

Je vous dirai aussi que quand nous avons partis des environs de Maestricht, nous étions toujours pressés si fort par les Autrichiens que je n'ai pas pu aller à Liège pour prendre mon diamant que j'avais laissé chez le vitrier chez qui je travaillais et une culotte que je faisais faire par nos tailleurs, mais ils ont tout perdu et beaucoup d'officiers et de volontaires ont perdu leurs effets à Liège, les ayant laissés comme nous n'en étions pas loin.

Rien autre chose à vous marquer que de faire des compliments à tous nos amis ; je suis, en attendant de vos nouvelles, votre très soumis fils et Républicain pour la vie.

C. DAVRIL.

Je vous dirai aussi que nous n'avons eu que six hommes de blessés. Je ne sais si c'est à leur maladresse où à la grâce de Dieu qui protège les Français, car il y eut pendant plus d'un quart d'heure 7 batteries qui faisaient un feu continuel sur nous et un bataillon qui estoit à costé, tandis que l'armée battait en retraite; mais, grâce à Dieu, nous nous en sommes retirés sans grande perte.

Si vous souhaitez me faire une réponse, mettez cette adresse : Davril, volontaire du 1er bataillon de Mayenne-et-Loire, 2e compagnie, armée de la Belgique, armée de Dampierre, à Valenciennes.

Marquez-moi comme tout se passe chez nous, car nous en sommes très en peine.

Leisner vous fait bien des compliments et m'a chargé de vous prier de dire à sa mère de mettre sur la lettre qu'elle lui enverra la même adresse que moi, parce qu'il s'est trompé en donnant l'adresse à sa mère et qu'il est toujours en bonne santé [1].

Le dossier de Davril comprend encore une lettre datée de Briançon le 13 pluviôse, 3e année républicaine, signée C. Davril, caporal au 1er bataillon de Mayenne-et-Loire, compagnie de Guérin n° 5, en garnison à Briançon, dépar-

[1] Archives du Greffe de la Cour d'Appel d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tement des Hautes-Alpes, armée des Alpes, et adressée au républicain Davril, vitrier, demeurant place de la Constitution à Angers, département de Maine-et-Loire. Cette lettre ne présente aucun intérêt spécial et n'ajoute rien aux deux épisodes concernant Lafayette et Dumouriez que nous avons cherché à mettre en lumière par ces documents inédits.

Commandant 'JEANSON.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHARLES DOVALLE

Sa Vie — Son Œuvre

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Sa Vie

Montreuil-Bellay [1], ancienne ville fortifiée de l'Anjou sur les confins du Poitou, jadis chef-lieu d'élection de la généralité de Tours, et dont la décadence ne date guère que du milieu du XVIIIe siècle, conserve entre ses hautes murailles

[1] Fondée dès le commencement du XIe siècle, elle tire son origine d'un petit monastère qui y existait alors et d'un seigneur de Berlay qui fit bâtir le château. On la trouve nommée dans les anciennes chartes et chroniques, d'abord vers 1060 *Castrum Monasteriolum* (Cartulaire de Saint-Aubin), puis *Mosteriolum* (Chroniq. d'Anjou) et, pour la première fois vers 1090 *Mosteriolum Castrum Berlaii* (Pr. du Coudray-Macouard, Charte orig.) ; puis, plus tard en français, au XVIIIe siècle, *Mostereo Bellay* et *Mosterol Bellay* du nom de Berlay corrompu en celui de Bellay. Cette ville qui, jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle, concentrait tout le commerce par voie fluviale de vins et eaux-de-vie du Poitou, fut désertée au profit de Saumur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'aspect digne et sévère des grandeurs déchues. Perchée sur une colline boisée, haut guindée dans son mur antique, comme un seigneur du XVIe siècle dans sa fraise godronnée, elle regarde couler à son pied, entre deux rives bordées de peupliers, le Thouet paisible, moucheté d'îlots de verdure.

Devant elle, après quelques kilomètres de prairies, les coteaux de Sanziers, couronnés de vignobles, et le Puy-Notre-Dame, surmonté de son église gothique, se dressent comme un mur et limitent la vue [1].

Puis, vers la gauche, à l'infini, rompue seulement par la masse grisâtre bosselée de toits bruns qui indique Thouars, la plaine s'étend, morne et nue, sans haies, sans fossés, à peine piquée çà et là de boqueteaux de chênes rabougris et de vieux châteaux presque ruinés. Un ciel gris-bleuâtre uniforme, de ce gris lourd des ciels de plaines, pèse sur elle et se confond au loin avec la teinte indécise de ses guérets desséchés et de ses bois nains que brûlent des brises incessantes.

Lorsqu'on traverse ce désert et qu'on suit vers Montreuil la route monotone qui, brusquement, sombre dans la vallée profonde et verte où coule le Thouet, puis, passant le pont, se relève et grimpe presque abrupte au flanc du coteau où se cramponne la ville, on comprend quelle impression put faire sur une âme ardente et jeune la mélancolie hautaine

par suite du délabrement des trois bassins du Thouet, à Bron, la Salle et Rimodan. Les trois ports furent restaurés, mais trop tard, en 1788. Les nombreuses tanneries que possédait la ville furent fermées vers 1750, ainsi que ses fours à chaux, à cause de la cherté du bois. Et, à la veille de la Révolution, de son ancienne prospérité, il ne restait plus à Montreuil-Bellay, que le cadre. Cf. *La Martinière* (Gr. dict. géog. hist. et crit., 1768), t. V, p. 400, et Célestin Port, *Dict. hist. géog. et biog. de Maine-et-Loire*, 1878, t. II, p. 719. Montreuil-Bellay est maintenant simple chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur.

[1] Cf. Ch. Louvet, éd. 1868, p. 20, *Notice des éd. de Dovalle* et *Œuvres choisies* de Victor Pavie, t. II, p. 306.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cette solitude, à peine compensée par le charme bucolique des prés verts et des eaux courantes.

A l'entrée de la ville, face à face de chaque côté de la route, se dressent comme deux sentinelles avancées, le vieux château féodal massif et menaçant [1] et une gentilhommière de la fin du XVIe siècle [2]. C'est dans cette gentilhommière, qui, de sa tourelle hexagonale, domine la rivière et la plaine de Thouars, que Charles Dovalle naquit prématurément [3] le 23 juin 1807 [4].

[1] Les origines de ce château sont très anciennes. Le comte Foulques, croit-on, après la prise de Saumur en 1025, construisit un château ou plutôt fortifia la place (*castrum*) et la donna en fief à Berlay, beau-frère de Gelduin, son ennemi vaincu. Dès les premières années du XIIe siècle, la race du vassal se révolta contre les comtes d'Anjou. Le château est repris de force après neuf semaines de siège, par le comte Foulques V, en 1124. Giraud II de Berlay s'étant de nouveau révolté quelques années plus tard et menaçant le Loudunois, Geoffroy Plantagenet, son suzerain, accourt, ruine en passant Doué-la-Fontaine, incendie Montreuil-Bellay et investit le château qui fut pris et en partie détruit, après plus d'un an de siège — d'autres disent quatre ans — vers 1150. En 1224, le château reconstruit abrite le roi Louis VIII qui y signe une trêve d'un an avec le vicomte de Thouars. Depuis ce temps, le château a subi de nombreuses transformations. Il reste actuellement, construits sur les anciennes fondations, le vieux château, fin du XVe siècle dû à Guillaume d'Harcourt, et le château neuf, commencement du XVIe siècle, le tout séparé de la ville par des fossés à pic taillés dans le roc. Cf. Port, *op. cit.*, t. II, p. 724. La Martinière, *op. cit.*, t. IV, p. 400. Voir le dessin de Dovalle représentant le château de Montreuil-Bellay Bibliothèque de Saumur, n° 2.621², dessin n° 10, du 25 avril 1821.

[2] Cf. Ed. 1868, not. Louvet, p. 20. La maison où naquit Dovalle était située rue des Bancs, aujourd'hui rue Dovalle.

[3] Mme Dovalle, encore sous le coup de l'empoisonnement dont nous parlons plus loin, accoucha prématurément de son fils Charles. Cf. *Une famille tragique, Charles Dovalle et ses parents.* Journal *Le Temps*, 22 septembre 1881. Chronique de M. Jules Claretie.

[4] Cf. *Extraits de naissance et de baptême.*

Département de Maine-et-Loire, commune de Montreuil-Bellay. Extrait de l'un des registres des actes de naissances pour l'année 1807. Aujourd'hui, vingt-quatre juin mil huit cent sept, à six heures du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son enfance s'écoula dans ce cadre archaïque, au milieu de souvenirs doux et tristes, et son âme s'imprégna lentement de la mélancolie de la plaine.

Du haut de sa terrasse minuscule et vieillotte, il rêvait déjà d'espaces infinis en regardant au loin la terre grise sous le ciel gris, à travers la file d'orangers en caisse alignés en rang d'oignons, qui gardaient le perron entre deux berceaux de chèvrefeuilles bien taillés. Cette première vision de la vie fut presque le symbole de l'existence de cette âme avide d'idéal et toujours blessée dans ses rêves chimériques par la réalité vulgaire ou brutale.

Il vécut là des années paisibles et monotones, avec son frère et ses sœurs, plus jeunes que lui [1], entre une mère toujours penchée sur le passé et un père qui ne pouvait comparer sans amertume la médiocrité de sa fortune pré-

soir. Par devant nous Jules-Maxilimien Gain, maire de la commune de Montreuil-Bellay, remplissant les fonctions d'officier de l'État-Civil, a comparu à la mairie M. Charles-Louis Dovalle, propriétaire, demeurant en cette ville. Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à son domicile à Montreuil-Bellay, le jour d'hier, à trois heures du matin, issu de lui et de dame Marie Lecompte son épouse. Auquel enfant il a donné le prénom de Charles. Lesquelles présentation et déclaration ont été faites en présence de M. Denis Dovalle-Dubuisson, propriétaire, âgé de trente ans, domicilié à Saumur, et de M. Baudouin Louis, marchand boulanger, âgé de vingt-huit ans, domicilié à Montreuil-Bellay. Et ont signé le présent acte avec nous, lecture faite. Le registre est signé Dovalle, Lecompte, Baudouin, Dovalle et Gain, maire. Pour copie conforme, le Maire .....

Extrait du registre des baptêmes. — Le vingt-sept juin mil huit cent sept a été baptisé par nous curé soussigné, Charles né du vingt-trois du mois, fils de M. Charles-Louis Dovalle et de dame Marie Le Comte, son épouse : parrin, M. Denis Dovalle, cousin du père de l'enfant, le présent, tous soussignés :

Émilie Dovalle, Dovalle, Ch. Dovalle, Lecompte, veuve Dovalle, veuve Clément, Adélaïde Dovalle, Jeanne Dovalle-Caillebon, veuve Caillebon, Lefebvre, curé. (Orthographe respectée.)

[1] Firmin, Clara et Hermance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sente à ses campagnes guerrières d'autrefois et à la lignée brillante de ses aïeux [1].

La naissance du poète avait eu lieu dans des circonstances particulièrement pénibles : il était venu au monde, avant terme, durant la maladie de sa mère, empoisonnée avec toute sa famille par la servante Anne Robineau [2]. Ces tristes

[1] Charles-Louis Dovalle, père du poète, était percepteur à Montreuil-Bellay. Son grand-père, François-Charles Dovalle, avait été maître particulier des eaux et forêts de la baronnie, sénéchal, juge ordinaire civil, criminel et de police, conseiller du Roy, lieutenant de la connétablie et maréchaussée de France, et son père Charles Dovalle, « conseiller et procureur du Roy ». Cf. Ed. de Dov. de 1898, *Notice biogr.* de M. C. Ballu, p. XXI ; C. Port, t. II, p. 725, col. 1, signale un Dovalle comme maire de Montreuil-Bellay, en 1791. Louis Dovalle, « par suite de malheurs », dit M. Émile Grimaud, fut élevé à Thouars chez son oncle maternel M. Chastenet de Prénange (ou de Brénange, d'après la notice de M. C. Ballu), seigneur d'Argenton-les-Églises, ancien capitaine du régiment de Champagne et chevalier de Saint-Louis. Pendant la révolution, M. Chastenet de Prénange fut jeté en prison. Charles-Louis Dovalle avait alors 17 ans ; il alla trouver les membres du Comité révolutionnaire et leur promit de s'engager dans les armées de la République si son oncle était mis en liberté. Sa proposition fut acceptée et Ch.-Louis Dovalle partit pour la frontière. Il se fit remarquer dans la campagne d'Égypte et le général Régnier le prit pour secrétaire. Après neuf ans de service, il revint dans ses foyers, acheta sa perception et se maria un an après son retour. Cf. Émile Grimaud, *Revue de Bretagne et Vendée*, numéro d'octobre 1857, et tirage à part du même article : *Charles Dovalle, Notice bibliographique et littéraire.* Nantes (Vincent Forest, impr., 1857.)

[2] Lorsque Marie-Espérance Lecompte épousa Charles-Louis Dovalle, le père du poète, elle était orphelîne et élevée par son grand-père, M. Lecompte, dont elle était l'unique héritière ; elle devait également hériter de toute la fortune d'une tante habitant Saumur, Mme Bricheteau. Or, cette tante avait à son service Anne Robineau, remarquablement belle, dit-on, et qui, entrée chez elle à l'âge de 15 ans, n'avait pas tardé à devenir la maîtresse d'un cousin de Mme Bricheteau qui lui promit de l'épouser, « s'il devenait riche ». Pour qu'il le devînt, il fallait que M. et Mme Dovalle mourussent sans enfants et qu'auparavant Mme Dovalle eût hérité de son grand-père et de sa tante. Pour arriver à ses fins, Anne Robineau empoisonna M. Lecompte, vieillard octogénaire. On crut qu'il était mort de vieil-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souvenirs évoqués sans cesse devant lui par une mère toujours souffrante et pleurant toujours ses deux enfants morts, cette atmosphère de tendresses et de larmes, durent contribuer à lui faire l'âme aimante et mélancolique qui transparaît si souvent dans son œuvre. Et, lorsque le soir Charles montait dans sa tour, accoudé à sa fenêtre, devant la campagne endormie, il devait aimer à prendre la nature comme confidente de son âme juvénile trop comprimée et, laissant chanter son cœur, se repaître de vagues tristesses voluptueusement.

La gentilhommière était pleine de vieux livres, héritage des temps passés; il en lut pêle-mêle, sans discernement, autant qu'en pouvait contenir sa jeune cervelle. Il s'instruisit ainsi seul, sans maître, sans méthode, sans but, dans un âge où l'esprit curieux de toutes choses conserve volontiers les impressions qu'il reçoit. Pendant une bonne partie de sa jeunesse, il emplit sa mémoire et son cœur, passant au gré de son caprice, et sans trop comprendre, de Bossuet à Parny et de Voltaire à l'Imitation. Parfois, sans

lesse. Puis, pendant cinq ans, elle administra à Mme Bricheteau l'arsenic qu'elle achetait, disait-elle, pour empoisonner les rats qui l'empêchaient de dormir. Après la mort de sa maîtresse, Anne Robineau entra au service de la famille Dovalle et fut chargée de garder à Saumur la maison de Mme Bricheteau. Mme Dovalle avait alors recueilli les héritages de son grand-père et de sa tante, mais elle avait deux enfants. La servante les empoisonna à quelques mois de distance, profitant d'un voyage à Montreuil-Bellay ; Charles mourut le premier, puis Clara. (Ces deux noms furent donnés aux deux enfants qui vinrent après ; le poète et une de ses sœurs). Il ne restait plus qu'à empoisonner Mme Dovalle, alors enceinte, et son mari. C'est ce qui eut lieu. Aucun des deux ne mourut et Charles naquit. Anne Robineau fut arrêtée et guillotinée avec son complice en 1807 à Angers, dont les rues retentirent quelque temps de la complainte de la *Belle-Annette*, qui se chantait alors. Voy. dans la chron. du *Temps*, 22 sept. 1881, tous les détails de cet empoisonnement

Cf. également Ed. 1830 et 1868, notice de C. Louvet ; Éd. 1898, notice de C, Ballu, p. XXIX et suiv. — *Revue Angevine*, 15 février 1895, p. 245, art. signé : Aimé de Soland.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doute, au frontispice de quelque édition du XVIIIe siècle, il arrêtait ses regards sur les formes harmonieuses et pleines des allégories court-vêtues, et je ne sais quelle volupté lui prenait les yeux et le cœur et lui faisaient penser que les femmes étaient belles. Et, le doigt entre les feuillets du livre, il laissait vagabonder son esprit et rêvait, poète de douze ans, à des poèmes merveilleux qu'il n'écrivit jamais. Puis, lorsqu'il eut atteint sa treizième année, son père, tout fier de l'intelligence précoce de son fils et désireux d'utiliser les heureuses dispositions qu'il avait cru remarquer en lui, l'envoya compléter ses humanités au collège de Saumur [1].

D'un caractère doux et studieux, Charles Dovalle ne semble pas avoir souffert de la vie de pensionnaire qui lui était imposée. Cette existence était nouvelle pour lui. Habitué à la vie tranquille et monotone de la petite maison de Montreuil-Bellay et accoutumé à des jeux placides d'enfant sage, il ne dut point détester cette vie en commun, à la fois calme et bruyante, régulière et variée, où l'émulation des esprits et des poings prélude déjà aux luttes futures de l'existence. Il se fit au collège de précieuses amitiés ; c'est là qu'il connut Charles Louvet, qui étudia et commenta avec plus d'émotion que de sens critique les œuvres de son ami, et Eugène Bonnemère, avec lequel il en usa familièrement jusqu'à sa mort. Il apprenait surtout à mieux connaître ses premiers confidents et ses premiers amis : les livres. Jusqu'alors, il avait confusément senti la beauté avec son âme ; il apprit à comprendre avec son esprit pourquoi les choses

[1] Cf. *Edit. des œuvres de Dovalle*, notice bibliographique de C. Ballu, p. XXXVIII. Nous avons vainement cherché, dans les Archives du Collège de Saumur, des documents propres à reconstituer la vie de Ch. Dovalle, pendant cette période qui s'étend à peu près de 1819 à 1823. Nous n'avons trouvé, en fait de souvenirs du jeune collégien, que quelques-uns des dessins conservés à la bibliothèque municipale de Saumur, sous le n° 2.621², et dont nous donnons plus loin la nomenclature.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient belles. On lui enseigna le latin, qu'il savait peu ou point, et il se prit à aimer deux poètes tendres comme lui et comme lui mélancoliques, Virgile et Tibulle, auxquels, au cours de son œuvre, il prendra quelques épigraphes et empruntera quelques images.

Sa mère, enorgueillie de ses premiers succès de collégien, lui écrivait chaque semaine, dit E. Grimaud [1], pour le faire redoubler d'efforts. Sentant qu'il pouvait prétendre à tout, elle ne craignait pas d'éveiller et d'exciter son ambition ; elle lui disait « que les grands hommes avaient été enfants comme lui et qu'ils avaient triomphé de tous les obstacles parce qu'ils étaient armés d'une volonté inébranlable ». Ces conseils et ces exemples ne contribuèrent pas peu, sans doute, à enflammer l'ardeur au travail et le zèle poétique de l'écolier. C'est de cette époque, s'il faut en croire ses biographes, que datent ses premiers essais poétiques. Que furent-ils? Sans doute le récit de ses peines et de ses joies de collégien, pièces de circonstance ou imitations des anciens. Cela devait être terriblement artificiel et tourmenté, à en juger par les quelques vers qui nous en restent. Un hasard révéla à ses maîtres sa muse naissante.

Certaine veille de Carnaval [2] que le congé était différé à cause de la neige, Charles Dovalle, peiné comme les autres, et peut-être plus que les autres, de ce contre-temps, se fit le porte-parole de ses camarades et composa, séance tenante, une supplique en vers qu'il porta au Principal du collège. Le Principal en fut si touché qu'il leva aussitôt l'interdit, non sans féliciter le poète, gloire future de l'établissement.

[1] *Notice biographique* déjà citée.

[2] Il nous a été impossible de préciser la date de ce Carnaval. Les principaux biographes de Dovalle rapportent l'anecdote sans plus de détails chrononogiques, Cf. éd. 1898, *Notice de C. Ballu*, p. XXXIX ; éd. 1868, *Notice Louvet*, et Émile Grimaud, *op. cit.* Le collège de Saumur ne possédant aucun document sur ce point précis, nous nous voyons obligé de nous en tenir à la tradition.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En ce temps-là, régnait sur le collège de Saumur un certain Monsieur Maillet, bon humaniste et ami des Muses. Voyant le rare penchant de Charles Dovalle pour la poésie, il encouragea cette disposition, donna au poète de sages conseils et fonda même, en son honneur, un prix de poésie française. Dès lors, Dovalle consacra à son passe-temps favori tous les loisirs que lui laissaient ses études. Chaque fois qu'il retournait à Montreuil-Bellay, il émerveillait ses parents et ses amis par la facilité de son talent poétique et l'étonnante faculté d'improvisation dont sa famille a conservé le souvenir [1]. Ses poésies, encore toutes pleines de ses lectures classiques, étaient loin d'être originales, s'il faut en juger par ce fragment d'une pièce lyrique qu'il adressait à sa mère pour le jour de sa fête :

Et toi, *Phœbus*, que ton sacré délire
Touche mon cœur, enivre tous mes sens,
Descends des cieux, viens accorder ma lyre
Et de ta flamme échauffe mes accents.

Venez, venez, ô nymphes du Permesse
Accourez tous, venez voir mon bonheur [2] !

On y sent le disciple poétique de Delille. Cet amour de la mythologie compliquée et des images démonétisées se

[1] Une arrière-cousine du poète, Mme Bouchet (née Dovalle), nous écrivait dernièrement à ce propos : « Mon père, d'un an plus jeune « que Charles Dovalle, était à la fois son cousin et son ami d'enfance, « ayant suivi les mêmes études au collège de Saumur. Ils avaient, « l'un pour l'autre, une profonde et réciproque affection que la mort « seule vint briser en laissant dans les cœurs d'amers regrets et « d'inoubliables souvenirs de cette nature d'élite trop tôt disparue. « Combien de fois, pendant mon enfance, n'ai-je pas entendu mes « parents rappeler avec émotion la merveilleuse imagination du « jeune poète, lui permettant d'improviser à chaque réunion de « famille les strophes les plus charmantes... »

[2] Cité par M. C. Ballu (*Notice de l'édit.*, 1898, p. XL). M. Ballu, parlant de cette poésie, p. XXXIX, dit qu'elle est « datée du 9 août » mais il ne dit pas de quelle année.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retrouvera dans plus d'une de ses poésies. Et l'on est forcé de constater, sans malveillance, que Phœbus répondait à ses prières.

Cependant, la poésie ne faisait pas oublier à Dovalle ses autres études ; il était bon élève et, selon l'expression d'un de ses biographes, « ne suffisait pas à recueillir ses couronnes [1] ». Il atteignit sans encombre la fin de sa rhétorique et fut reçu bachelier ès lettres à Poitiers, probablement au mois de juillet ou d'août 1823 [2]. Il retourna dans cette même ville au mois de novembre et se fit inscrire à la faculté de droit. Deux siècles et demi plus tôt, en 1546, un autre angevin, Joachim Du Bellay, était également venu étudier les pandectes sur les bancs de l'antique et célèbre Université, et Poitiers avait été la première étape de sa marche à l'immortalité.

Les études juridiques avaient l'avantage de laisser à Dovalle de nombreux loisirs qu'il pouvait employer à faire des vers, et peut-être pensait-il que la Basoche, où s'étaient presque illustrés son bisaïeul et son aïeul, aurait quelque complaisance pour leur descendant.

De sa vie d'étudiant, comme de son existence de collégien, ses biographes ne nous ont rien, ou presque rien dit. Il est probable que durant la première année de son séjour à

[1] Émile Grimaud, *op. cit.*

[2] Émile Grimaud, *op. cit.* et, probablement d'après lui, M. C. Ballu, *op. cit.*, p. XLI, placent la réception de Dovalle en 1824. « Ayant à dix-sept ans achevé ses études, dit M. E. Grimaud, Charles Dovalle alla se faire recevoir bachelier à Poitiers. C'était en 1824. » Il nous semble difficile d'admettre cette date de 1824, car la première inscription de droit de Ch. Dovalle a été prise le 14 novembre 1823. (Faculté de Droit de Poitiers. Registre contenant le relevé des inscriptions prises par les étudiants depuis 1806, folio 31, lettre D.) Il fallait donc que Dovalle fût déjà reçu bachelier pour être admis à prendre cette inscription et, si l'on tient compte du régime universitaire d'alors, qui ne comprenait qu'une session par an, qu'il eût été reçu à cette session, c'est-à-dire juillet-août 1823.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Poitiers, l'étudiant d'alors ne différa pas sensiblement du collégien de la veille. Il mit à profit ses heures de liberté pour composer des poésies ou faire à la campagne les longues promenades qu'il a toujours aimées. Il allait, regardant tout, s'intéressant à tout, notant ses impressions intimes ou jetant rapidement sur son carnet de voyage le croquis du paysage ou du monument qui l'enchantait. De cette époque datent plusieurs dessins de châteaux et de vieilles églises, conservés avec les autres à la bibliothèque de Saumur. Parfois, pendant les vacances, au lieu de prendre la diligence de Montreuil-Bellay, il partait à pied, le bâton en main, s'arrêtant pour étudier une fleur ou regarder un insecte, et, puérilement enthousiasmé de ses découvertes, il promettait à sa sœur Clara de composer pour elle *les lettres d'un frère à sa sœur sur la botanique* [1] qui restèrent à l'état de projet. C'est au cours d'un de ces pédestres voyages, s'il faut en croire la notice de E. Grimault, que, « frappé de l'aspect inattendu que présentait le Thouet, sa chère rivière », en approchant de Thouars, il écrivit sa pièce intitulée : *Souvenirs des environs de Thouars* [2]. Entre temps, quand la Muse se montrait rebelle, il pensait à ses études et, dit son ami Charles Louvet, « il conserva sur les bancs de l'école cet amour des Beaux-Arts, ce culte de la poésie qui devint dès lors sa passion dominante [3] ». Nous le croyons sans peine ; mais cette passion suffisait-elle à remplir le cœur d'un poète de dix-huit ans qui écrivait [4] :

Je dois convenir qu'une Muse
Est peut-être un peu plus que rien.

[1] Cf. Éd. 1898, *Notice de M. C. Ballu*, p. XLIII, note 2.

[2] Ed. 1868, p. 151, *Souvenirs des environs de Thouars*. La Cascade. La date de cette pièce, non datée dans les éditions de Dovalle, serait donc connue à deux ans près.

[3] Ed. 1868, *Notice de C. Louvet*, p. 21.

[4] Ed. de 1868, p. 168. *Ma Muse à mon ami C. D. Lettre*, Poitiers, 25 mars 1825.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais croyez-vous que ses caresses,
Ses baisers, toutes ses faveurs,
Causent de bien vives ardeurs,
Et ne laissent pas dans les cœurs
Un vide pour d'autres maîtresses ?

Il est permis de croire que Charles Dovalle essaya, platoniquement tout au moins, de combler ce vide. La première poésie que nous ayons de lui, *Corinne et Zulmis* [1], datée de juin 1824, est une poésie amoureuse. Il est déjà le « Chérubin » dont parlera Victor-Hugo, et de vagues désirs bouillonnent en lui.

C'est en 1825 [2] que se place ce qu'on pourrait appeler le roman de Charles Dovalle, s'il était permis de donner ce nom à l'amour, son premier peut-être, auquel parmi tant d'autres amourettes, le poète semble avoir pensé, par intermittence il est vrai, jusqu'à sa mort. La première trace que nous en trouvons est la dédicace d'une pièce intitulée *la Jeune Muse*, datée de juillet 1825 et dédiée « à Mme Laure M... », avec cette indication : *en lui envoyant mes poésies* [3]. Le ton de cette poésie est du dernier galant, et la pointe finale pourrait bien être une polissonnerie. Après y avoir raconté sa rencontre avec une jeune Muse « de dix-huit

[1] Ed. 1868, p. 164. N'est ni dans l'édition de 1830 ni dans celle de 1898.

[2] De cette année datent *Ma Muse*, citée plus haut, et la *Jeune Muse à Mme Laure M...*, *en lui envoyant mes poésies*, juillet 1825 ; éd. 1868, p. 171.

[3] Ceci tendrait à établir que, déjà, en 1825, la production poétique de Ch. Dovalle était assez importante pour qu'en en parlant il pût employer ce terme : *Mes poésies*. Il ne subsisterait de ces poésies, d'après les éditions de Dovalle, que *Corinne et Zulmis*, qui est de juin 1824, et *Ma Muse, Lettre à mon ami C. D.*, qui est du 25 mars 1825. Il est infiniment probable que Dovalle fait allusion à d'autres poésies, aujourd'hui égarées ou détruites, et peut-être à celles dont parle incidemment M. C. Ballu, *loc. cit*, p. XLVIII, note 1, et qui « forment dans la série de ses manuscrits le cahier qui a pour titre *Poésies* et où il avait réuni ses premiers vers de Saumur et de Poitiers ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans »[1], que ses sœurs ont envoyée se « former le caractère » auprès d'une « maîtresse » que l'on nomme « Amabilité », il écrivait :

Jugeant alors qu'au lieu de Laure,
Au mont par la Muse habité
On vous nomme Amabilité,
J'ai consolé mon orpheline,
J'ai parlé de votre bonté,
Et bientôt son âme enfantine
S'est rouverte à la Volupté.

Adoptez-la, soyez sa mère,
Soyez du moins son précepteur,
Et si la Muse sait vous plaire,
N'oubliez pas son conducteur.....

Si les premiers vers offrent un tour énigmatique, le dernier quatrain semble bien indiquer que la destinatrice de la poésie s'était déjà intéressée aux vers du jeune poète, et peut-être au poète lui-même. Mais, en dehors de l'« amabilité » de Laure M..., Dovalle ne nous donne, jusqu'à présent, aucun indice du caractère et de la personnalité de cette dernière; il ne nous dit même pas son nom, qu'il indique simplement par la lettre initiale M...

En juillet 1826, dans une autre poésie dédiée à la même personne, il garde le même silence sur le nom qui nous intéresse. Cette longue pièce, datée de Poitiers, est intitulée : *La jeune Mère ou la première séparation*[2]. L'enfant mise en scène par Dovalle s'appelle Laure, comme sa mère dont elle est « *la seule espérance* » et en a été séparée une journée au moment de son sevrage. C'est cette « première séparation » que chante le poète. Et, lorsque de nouveau la mère et la fille sont réunies, il s'écrie :

[1] Notre poète avait alors 19 ans et 9 mois.

[2] Édition de 1868, page 178. Dovalle avait alors 19 ans. Cette poésie n'est contenue ni dans l'édition de 1830, ni dans celle de 1898.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Etres touchants, vous voilà réunis...
Doux sentiments, nature enchanteresse,
Que sur nos cœurs vous avez de pouvoir !
Comme un souris, un geste, une caresse,
Comme un seul mot sait bien nous émouvoir !
...Ah ! ces plaisirs ne sont point des chimères
Mon cœur ému le sent *mieux que jamais !*...

Du père de l'enfant il n'est fait mention qu'une seule fois, et comme à regret, lorsque le poète nous montre la petite Laure qui fait ses premiers pas, chancelle :

Et va tomber dans les bras de son père,
Qui de baisers couvre son front chéri.

L'intention de cette poésie semble beaucoup moins claire que celle de la précédente ; il faut cependant retenir deux choses : c'est que Laure M... est une femme mariée et que dans cette poésie Dovalle a remplacé le « vous » cérémonieux de *Ma Muse* par le « tu », plus poétique à son gré, ou plus intime. Quoi qu'il en soit, les deux poésies dont nous venons de parler ne sauraient constituer à elles seules une preuve en faveur du roman de Dovalle, si les hypothèses que nous hasardons à leur sujet n'étaient en partie confirmées par les documents de son journal intime.

A partir du moment où Dovalle fut amoureux, car il l'était, nous n'en pouvons douter, il semble que son activité poétique ait redoublé et que, si le nom de Laure disparaît désormais de ses œuvres, il ait voulu tenter la célébrité pour être digne de sa nouvelle muse et s'en faire aimer.

Jusqu'alors, il s'était contenté d'écrire pour un petit cercle de parents et d'amis et leurs approbations bienveillantes lui avaient suffi.

Désormais, conscient de son talent, il éprouve comme un besoin de livrer ses œuvres à la publicité et de les voir imprimer.

Ses premières tentatives furent timides ; il était de la race

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ceux qui n'atteignent jamais dans leur œuvre l'idéale perfection qu'ils ont révée et il tremblait de livrer son nom à la risée publique.

L'Oratoire du jardin [1] parut en 1827 dans le *Mercure* [2], sous le pseudonyme de *Mlle Pauline A... de Poitiers*, bientôt suivi *d'Alnaïde ou la Fée du lac* [3], fragment d'un poème épique intitulé le *Troubadour*. Dovalle fut plus heureux que ne l'avait été Desforges-Maillard [4], l'inventeur

[1] Édit. 1868, p. 106.

[2] Cf. éd. 1830 et 1868. *Notice C. Louvet*, éd. 1898, *Notice de C. Ballu*, p. LXIX ; *Notice de Grimaud*; C. Port, t. II, p. 64, col. 2, art. Dovalle; Michaud, *Bibliographie universelle*, t. XI, p. 275, art. signé Durozoir; Hoëfer, *Bibliographie générale*, t. XIV, p. 705; *Grande encyclopédie*, t. XIV, p. 1032 (art. de Maurice Tourneux); *Gr. Dict. univ. du XIXe siècle*, Larousse, t.VI, p. 11169, col. 4. Cette revue, souvent dénommée : *le Mercure* ou le *Mercure de France*, dans les biographies de Dovalle, s'appelait, en réalité, quand elle fut fondée, le 12 avril 1823, le *Mercure du XIXe siècle* ; elle paraissait dans le format in-8° et avait comme collaborateurs Artaud, Bert, Berville, Félix Bodin, Dulaure, Émile Dupaty, Léon Tiessé, Tissot, Senancourt et autres. Au n° 235, t. XIX, elle prit le nom de *Mercure de France du XIXe s.* Nous ne pensons pas qu'on puisse confondre cette revue où écrivit Dovalle avec aucune autre d'un nom similaire, car, à cette époque, tous les *Mercures*, qui furent légion à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, étaient disparus ; et le *Mercure du XIXe s.* restait seul debout. Cf. Deschiens. *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France*, Paris, Barrois ainé, 1829, p. 356.

[3] Éd. 1868, p. 158, voy. note, p. 161.

[4] Paul Desforges-Maillard, né au Croisic (Loire-Inférieure), en 1699, fut membre des Académies d'Angers, de La Rochelle, de Caen et de Nancy. Il est surtout connu par le stratagème dont il usa pour donner du prix à ses vers et dont Piron fit le sujet de la Métromanie. Desforges-Maillard ayant concouru pour le prix de l'Académie Française, ne l'obtint pas. Piqué de son échec, il voulut prouver le mauvais goût de ses juges en faisant passer sa poésie dans le *Mercure de France*. Mais, de la Roque, rédacteur du *Mercure*, refusa de se prêter au projet du poète. Desforges insista. De la Roque se fâcha, jeta les vers au feu et jura qu'il n'imprimerait plus aucune pièce du poète. Desforges eut alors recours à la ruse suivante. Il habitait à Brederac, près d'un vignoble appelé Malerais. Il adressa alors au *Mercure*, sous le nom

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ce genre de supercherie littéraire, et son stratagème réussit si bien qu'à l'abri de son pseudonyme il reçut de la part du directeur de la revue des compliments d'une excessive galanterie qui s'adressaient à Mlle Pauline A... Il publia peut-être à la même époque quelques autres poésies dans le *Journal de Modes* [1].

Entre temps, ses études de droit s'achevaient sans encombre et il était reçu licencié après soutenance de son acte public ou thèse, le 13 août 1827 [2]. Il fallut alors cher-

de Mlle Malerais de la Vigne, un certain nombre de pièces légères dont le rédacteur fut charmé. De la Roque tomba même amoureux de la Muse du Croisic, à laquelle il écrivait : « Je vous aime, ma chère Bretonne, pardonnez-moi cet aveu, mais le mot est lâché. » Tout le monde parla bientôt à Paris de la divine Malerais, tous les poètes du temps voulurent la célébrer ; Voltaire et Destouches entrèrent même en rivalité au sujet des réponses plus au moins tendres qu'ils recevaient de Mlle de la Vigne. Voltaire lui adressa l'épître qui commence par ces vers : « Toi dont la voix brillante a volé sur nos rives. » Lorsque Desforges-Maillard voulut mettre fin à cette comédie et reprendre son vrai nom, ses admirateurs de la veille, furieux d'avoir été mystifiés, se tournèrent contre lui, et il mourut complètement oublié, en 1772. Cf. Michaud, *op. cit.*, t. X, p. 505.

[1] Cf. éd. 1898. *Notice de C. Ballu*, p. XLIX. M. Ballu dit également, p. LXVIII, que Dovalle collabora à *l'Almanach des Demoiselles* auquel il donna : *Un jour de mars* et à *La Psyché*, « choix de poésies en vers et en prose, 10e volume, 2e année, où parut en 1829 *La Baigneuse*, *Le Diamant*, et qui contenait aussi une poésie de lui, mais qui ne parut qu'après sa mort ». Il est à remarquer que ni *La Baigneuse* (qui est peut-être devenue *La Toilette* du conte *Fantastique*), ni *Le Diamant* ne sont compris dans les éditions des œuvres de Dovalle.

[2] Voici le détail des études que fit Charles Dovalle à la Faculté de droit de Poitiers. Ses douze inscriptions vont du 14 novembre 1823 au 9 avril 1827. (Secrétariat. Faculté de Droit de Poitiers. Cf. Registre du Relevé des inscriptions prises par les Étudiants depuis 1806, folio 31, lettre D.) Le 2 juillet 1825, il adresse à ses professeurs la supplique d'usage : « Aujourd'hui, 2 juillet 1825, je soussigné Charles « Dovalle, né à Montreuil-Bellay, département de Maine-et-Loire, « supplie MM. les Professeurs de la Faculté de Droit de Poitiers de « m'admettre à passer mon examen de première année. » Signé : C. Dovalle. — Cet examen fut subi avec succès le 1er août 1825. (Cf. Sec. de la Fac. de Droit de Poitiers. Registre des suppliques du 2 mai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cher une situation. Son père et lui, d'un commun accord, se décidèrent pour le barreau, et il partit pour Paris, où, avant de se faire inscrire comme stagiaire, il entra dans une étude d'avoué pour se familiariser avec la procédure.

Charles Dovalle était arrivé dans la capitale vers le commencement de septembre 1827, riche d'espoir et d'ambition. Il allait enfin pouvoir se mesurer avec Paris, ce monstre qui broie et anéantit les talents ou les déifie. Il abordait la lutte avec sérénité, sûr des affections qu'il laissait dans sa province et confiant dans un avenir qui n'avait, pour lui, comme il l'a dit, « qu'un gracieux sourire »[1]. Sa mère sans doute lui avait répété avant son départ qu'il était de ceux qui arrivent à tout grâce à leur énergie, et il allait, insou-

1822 au 30 décembre 1831, folio 68.) Il s'est donc écoulé un espace de deux ans entre sa première inscription et son premier examen. Le 28 juin 1826, autre supplique pour son second examen qui est subi le 7 juillet 1826. (Reg. des suppliques, folio 85, verso.) De même, le 2 mars 1827, pour son premier examen de licence qui est subi le 12 mars 1827. (Reg. des suppl., folio 99, verso.) De même le 24 avril 1827, pour son second examen de licence qui est subi le 14 mai 1827. (Reg. des suppl., fol. 102.) De même enfin, le « 6 Auguste » 1827, pour sa thèse qui fut soutenue le 13 août 1827. (Cf. Reg. des suppl. folio 112, verso.) Le résultat de sa toutenance de thèse ou acte public qu'il soutint en même temps qu'un presque compatriote nommé Chabeaudy, est consigné dans le Registre des actes publics d'août 1806 au 31 août 1834. (Folio 148, verso.) Nous donnons par curiosité ce document :

Faculté de droit de Poitiers. — Registre des actes publics, années d'août 1806 au 31 août 1834, folio 148 au verso. « Le 13 août 1827 MM. Dovalle (Charles), de Montreuil-Bellay, Maine-et-Loire, âgé de 20 ans, et Chabeaudy (Louis), d'Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres), âgé de 25 ans, ont soutenu, conformément à la loi du 12 ventôse, an 12, leur acte public pour la licence. Les examinateurs étaient MM. Guillemot, Bécane, Foucard, professeurs et suppléants. Le résultat du scrutin a été pour l'admission du premier à la majorité d'une boule blanche et trois rouges, et du second à l'unanimité. » Signé : Guillemot, Foucard, V. Bécane, Fradin, Richard, professeur délégué.

[1] Cf. *Premier chagrin*, éd. 1868, p. 38.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciant, au devant de la célébrité, n'espérant pas toutefois qu'elle viendrait à lui si tôt et de telle façon.

Bientôt pourtant, la première fièvre de conquête passée, il se sent seul et triste au milieu de la foule indifférente; son âme sensible souffre de son isolement et se replie sur elle-même, mélancoliquement. Il chante dans ses vers cette vague tristesse :

> Mon cœur est froid, ma tête est vide
> Je suis triste et ne sais pourquoi [1].

Sa mélancolie, pourtant, n'est ni une feinte poétique, ni une attitude ; s'il cède à la maladie du siècle, c'est sans le savoir, sans le vouloir peut-être. Au reste, il nous dit lui-même dans ce carnet, qui est comme son journal intime [2], la cause de cet abattement momentané. « Paris, écrit-il laconiquement, isolement, privation de société, absence de femmes aimables [3]. » La société, les femmes, voilà ce qu'il regrette le plus, et, sans doute, parmi ces « femmes aimables » celle à laquelle il pensait toujours et qu'il avait nommée dans ses vers « Amabilité », Laure M..., dont le souvenir le hante à chaque page de son carnet. Au verso d'un feuillet [4], il nous livre son nom. Elle s'appelait Lara Minot et demeurait à Melle, dans les Deux-Sèvres. Dovalle, dans son journal intime, l'a nommée Lara, mais une seule fois.

Ce changement de *Laure* en *Lara* ne saurait d'ailleurs nous étonner de la part de l'admirateur passionné de Lord

[1] Cf. *L'Ennui*, éd. 1868, p. 76.

[2] Le carnet contenu dans le portefeuille de Dovalle conservé à la bibliothèque de Saumur sous le numéro 3091 et dont nous parlons plus loin avec plus de détails.

[3] *Carnet de Saumur*, p. 2. A la page 28 du carnet nous trouvons cette unique note reléguée à l'extrême bord de la page : « Mariée le 7 avril 1823. » Est-ce de Laure qu'il a voulu parler?

[4] *Carnet de Saumur*, page 17 : « Mme Lara Minot à Melles (*sic*), Deux-Sèvres. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Byron que nous révèle ce même journal quelques pages plus haut [1]. Peut-être aussi, par discrétion, le poète a-t-il voulu dissimuler, soit dans son carnet, soit dans la dédicace de ses vers, le véritable prénom de celle qu'il aimait. Il faut avouer que cela serait tout au moins l'effet d'un hasard bien singulier que les initiales de la jeune femme à laquelle il a dédié ses vers fussent précisément les mêmes que celles du nom qu'il a noté sur son carnet.

Nous pensons donc que l'on peut conclure sans trop d'audace que Laure M... et Lara Minot sont une seule et même personne.

Jusqu'à présent, nous ne pouvions avoir l'absolue certitude que Dovalle était amoureux de Laure ; les allusions que fait le poète à ce qu'il appelle lui-même de « doux souvenirs » [2] nous ôtent toute espèce de doute à ce sujet. Le poète a les yeux et l'âme remplis de l'image de l'aimée, il se rappelle avec émotion les moments qu'il a passés près d'elle et cette pensée le fait balbutier comme au temps où il faisait l'aveu de son amour. Il écrit [3] « Souvenir, 1825-1826, partie de campagne à S... [4], promenade, prairies, cerises, jardin... un soir sur la route (ici un mot effacé) sommeil au pied d'un chêne... tentation, rêveries extravagantes... beaucoup d'amour, enfantillage... ». Ce langage est légèrement incohérent et nous ne saurions accorder à cette confidence incompréhensible plus d'importance

[1] *Carnet de Saumur*, p. 5., citation de Byron, p. 6, cette page contient cinq citations du Don Juan de Byron. Cf. Carnet, de Saumur, p. 12, le curieux jugement sur Byron dont nous aurons occasion de reparler.

[2] *Carnet de Saumur*, p. 4.

[3] *Carnet de Saumur*, p. 2. A l'endroit du mot illisible et effacé par le temps nous avons cru déchiffrer : *ivre* ou *ivresse*, mais nous ne saurions affirmer que ce mot est bien celui que Dovalle avait écrit.

[4] Probablement Sanziers, village à quelques kilomètres de Montreuil-Bellay et où le père du poète possédait un petit domaine nommé Les Tonnelles. — Cf. *Em. Grimaud, op. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle ne semble en avoir [1]. Mais voici qui est plus clair et, en même temps, plus probant : « Lagny-sur-Marne. J'ai rencontré une jeune femme dont l'aspect m'a rappelé de doux souvenirs, ses traits, son port, sa fraîcheur étaient ceux de L..., ce n'était pas elle [2]. » Ces paroles montrent à quel point Dovalle était hanté par le souvenir de celle qu'il avait laissée loin de lui ; et l'on sent combien il y a de mélancolie amoureuse dans ces mots qui murmurent comme un soupir : « ce n'était pas elle ». Il s'oublie à contempler longuement cette inconnue qui ressemble à Laure, il la suit, il cherche à la revoir, et le voilà qui note sur son carnet ses moindres actions, comme il le ferait pour l'aimée : « 8 octobre. J'ai revu la jeune et belle artiste, des pinceaux à la main [3]. Rue Montmartre, n° 35, elle s'est détournée pour faire l'aumône à un pauvre aveugle ». Peut-être même aime-t-il déjà dans cette femme plus que sa ressemblance fortuite, mais la pensée de Laure est toujours présente à son esprit et, ne sachant comment nommer l'inconnue quand il en parle, peut-être aussi pour ajouter encore à l'illusion, il lui donne le nom de l'absente et jette en passant sur son carnet [4] : « 15, rue Guenegaud (Laure),

[1] Encore est-il que cette phrase pourrait à la rigueur s'expliquer à l'aide d'une hypothèse que nous osons à peine hasarder et que nous formulons ici pour mémoire. Il est fort possible que Laure ait été une jeune fille de Montreuil-Bellay, peut-être amie d'enfance de Dovalle, mariée à Melle, et soit revenue quelquefois, notamment pendant les vacances, à Montreuil-Bellay. C'est peut-être à une partie de campagne faite avec Laure pendant un de ces séjours que le poète fait allusion.

[2] *Carnet de Saumur*, p. 4.

[3] Cette jeune femme est bien la même que celle de Lagny-sur-Marne ; il avait dû la rencontrer sur les bords de la rivière pendant qu'elle brossait une étude. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'entre la note de Lagny-sur-Marne et celle-ci il n'y a rien qui puisse faire supposer qu'il s'agît d'une autre femme. *Carnet de Saumur*, p. 6.

[4] *Carnet de Saumur*, p. 16, sans date d'année. La date du 8 octobre est à rapprocher de celle de la note précédente.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

8 octobre ». Il semble même que ce désir de trouver des ressemblances tourne à la manie ; il écrit encore à la même page : « Une ressemblance (de L...), rue Saint-Germain-des-Prés »[1]. Toutes les femmes de Paris ressemblent à Laure et l'on peut croire que Dovalle se plaint moins amèrement de « l'absence de femmes aimables » dont il semblait souffrir à son arrivée dans la capitale. Insensiblement, le souvenir de Laure se fait plus nébuleux et le poète pourrait s'appliquer les paroles du Don Juan deByron sur l'amour féminin, qu'il a conservées dans son carnet : « Dans sa première passion, la femme aime son amant ; dans toutes les autres elle n'aime plus que l'amant... un seul homme d'abord peut toucher son cœur, elle préfère ensuite l'homme au pluriel[2]. » C'est qu'en effet le Chérubin qu'était Dovalle a vieilli, et il est en train de devenir presque Don Juan.

Il devient difficile de le suivre dans ses poursuites amoureuses, qui sont sans nombre. Nous pouvons néanmoins juger de son état d'esprit par certaine page de son carnet, qui ressemble davantage au journal d'un viveur qu'à celui d'un poète. On y lit des indications dans ce goût[3] :« Rue de la Sorbonne, nº 10, 1er mai, une jolie femme. Rue de la Paix, nº 8, gentille à croquer... Divine, divine, rue Castiglione, 9 juin, — rue Saint-Antoine, 106, Victorine, — Lili, artiste, rue Montmartre, nº 5, etc., etc. »

Nous voilà loin de l'existence calme et laborieuse que nous peignent les biographes de Dovalle[4]. Et la petite

[1] *Carnet de Saumur*, p. 16. Suivent trois mots en abrégé que nous ne pouvons déchiffrer.

[2] *Carnet de Saumur*, p. 6. (Lord Byron, D. Juan.) Ch. III, st. 3.

[3] Ces notes, sans date d'année, sont probablement de 1829.

[4] Cf. éd. 1868. *Notice de Louvet*, p. 24. « Il vivait retiré dans un quartier tranquille. Ses plaisirs étaient simples : quelques riantes causeries qu'il animait par sa douce gaîté, quelques promenades avec un ami, tels étaient les délassements qui variaient son existence... » Cf. Jules Janin, *Histoire de la Littérature dramatique*. « A lire ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chambre de l'hôtel d'Harcourt dut être quelquefois peuplée de bien folles visions [1].

Sa passion pour les lettres n'en était pas amoindrie. Son ami Charles Louvet nous le peint « durant de longues heures de solitude » confiant au papier « cette surabondance d'idées, cette vivacité d'enthousiasme, cette puissance d'émotion, dont son âme était tourmentée. » Jamais, en effet, sa production littéraire ne nous est apparue si intense. Son petit livre, à peine ébauché avant son arrivée à Paris, a été achevé au cours des deux années qu'il y a passées.

Il était arrivé dans la capitale au mois de septembre 1827 ; dès le mois de décembre, nous trouvons de lui une longue poésie : *Les Pâquerettes*, nullement romantique d'ailleurs. C'est peu de temps après, au mois de janvier de l'année 1828, qu'il envoie à Béranger sa chanson intitulée : *Mon rêve*, dont chaque couplet se termine par ce vers :

Ah ! laissez-moi rêver de liberté ! [2]

C'est la première fois que nous voyons le poète effleurer une idée politique ; c'est aussi le premier indice de l'évolution qui s'accomplit en lui vers l'esprit nouveau. Béranger lui répondit la lettre flatteuse que l'on sait [3] et bientôt

poésies, c'était le meilleur et le plus timide des hommes : des goûts simples, des vers faciles, la promenade, la musique le soir dans les carrefours, des visions magiques à sa fenêtre le matin, une profonde connaissance de tous les plaisirs que donnent l'étude et la nature, voilà le poète. »

[1] Il habitait, nous dit Louvet, une modeste chambre, hôtel d'Harcourt, rue de la Harpe 93.

[2] Edition 1868, p. 80.

[3] Éd. 1868, *Notice de C. Louvet*, p. 12. Voici la lettre de Béranger : « Monsieur, je suis heureux lorsque les hommes de votre âge me « donnent des marques d'intérêt. Le suffrage de la jeunesse est celui « qui me satisfait le plus. Ainsi je vous dois de doubles remercie- « ments et pour vos éloges et pour votre chanson, qu'il m'est doux « d'avoir inspirée. Je me garderai bien *d'en faire des papillottes*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dovalle publia, dans le *Mercure*, sa fameuse chanson du *Curé de Meudon* [1], dont il eut l'esprit d'adapter les paroles à la musique des célèbres couplets de Béranger intitulés : *Mon Carnaval*. Tout Paris chanta le *Curé de Meudon* et, s'il faut en croire les biographes de Dovalle, la joyeuse satire intercalée dans un vaudeville qui avait pour titre *Rabelais* et qui fut joué vers cette époque au *Palais-Royal* [2], fit le succès de cette pièce.

La vogue de cette chanson encouragea Dovalle et la faveur avec laquelle elle fut accueillie dans les milieux de l'opposition libérale lui procura sans doute d'utiles relations. De plus en plus, il se sentait attiré vers le mouvement politique et littéraire qui se dessinait. Cette « liberté » qu'il avait chantée, il la voulait en amour, en politique et en littérature. Invinciblement il céda aux tendances romantiques d'alors et, en août 1828, il écrivit sa profession de foi romantique : *Les deux Muses* [3], qui est comme sa préface de Cromwell.

« *même à Lisette*, en supposant toutefois qu'il y ait encore des « *Lisettes* pour un chansonnier de quarante-sept ans. Mais je vous « engage bien à entremêler vos copies de jugements, d'actes aussi « agréables que celui dont communication vient de m'être faite. C'est « ainsi que Collé, notre devancier, en usait chez le Procureur ; et « vous savez, Monsieur, que Collé était un grand clerc dans notre « basoche. » — « Béranger. »

[1] Édition 1868, p. 100.

[2] Cf. Michaud, *Biogr. Univers.*, t. XI, p. 275. Édition 1898, *Notice C. Ballu*, p. LIII. *Revue de l'Anjou*, n° 8, 15 février 1895, *Charles Dovalle*, Article signé : Aimé de Soland. — Nous rapportons, avec la plus grande réserve, cette anecdote dont Louvet, le Biographe de Dovalle le plus autorisé, ne parle pas. D'autre part, Dovalle n'a pas soufflé mot de ce grand succès ; et le *carnet de Saumur*, pourtant si plein de notes sur les spectacles des théâtres de l'époque, a gardé le silence à ce sujet.

[3] Ed. de 1868, p. 36. *Carnet de Saumur*, p. 8. — Cette poésie, qui n'est pas datée dans les éditions de Dovalle, nous l'avons retrouvée en entier dans le carnet de Saumur, traversée dans le milieu de la seconde strophe par la balle meurtrière. Elle est écrite au crayon, signée C. D. et porte la date : août 1828.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Soutenu par son talent dont il avait maintenant conscience et par les sympathies qu'il sentait autour de lui, il voulut arriver coûte que coûte et le plus tôt possible. Un genre s'offrait à lui qu'il n'avait pas encore effleuré, un genre qui donne à la fois la gloire la plus retentissante et le public le plus nombreux : le théâtre. Résolument il s'y attaqua.

Dovalle avait toujours aimé le théâtre ; depuis son arrivée à Paris, il avait fréquenté assidûment, ce semble, les petits théâtres de l'époque.

La plus grande partie des notes de son carnet est consacrée aux spectacles du temps. Dovalle, d'ailleurs, en rendant compte des pièces, n'oubliait pas les interprètes et il nous donne de curieux détails sur le jeu de plusieurs d'entre eux. Les actrices, qui ne s'en fut douté? semblent l'avoir intéressé particulièrement. Il nous a laissé sur deux d'entre elles, Mme Théodore et Jenny Vertpré, du théâtre de Madame, une appréciation qui prouve que, bien qu'elles ne ressemblassent pas à Laure, il ne les regardait pas avec moins de plaisir. Il résume ainsi son enthousiasme [1] : « Dulcisque Théodore et croquanda Jenny », et plus loin : « Deux modèles de grâce mais dans des genres différents — Jenny a la finesse de l'esprit, Théodore la finesse du cœur. » C'est, nous le croyons, à la finesse du cœur que le poète donna la préférence.

L'admiration que professait Dovalle pour certains acteurs ou certaines actrices lui donnait du genre dramatique la plus singulière conception. Il n'écrivait pas une pièce parce qu'il avait quelque chose à dire, mais parce qu'il y voyait un rôle à succès pour un de ces comédiens.

Sa première œuvre dramatique, en collaboration avec son ami Charles Louvet, fut présentée le 16 juin 1828, au *Théâtre de Madame*, où jouaient Théodore et

[1] *Carnet de Saumur*, p. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jenny Vertpré. C'était un acte intitulé *Laurette* [1], et ce titre même montre que Dovalle n'avait pas complètement oublié son premier amour. Le directeur du *Théâtre de Madame*, qui était alors Delestre-Poirson [2], refusa la pièce, dont le manuscrit fut retiré le 17 septembre et perdu le même jour au *Théâtre français*.

Dovalle ne se découragea pas. *Laurette*, recopiée et sans doute retouchée, fut présentée cette fois au directeur des Nouveautés, M. Crosnier, auquel le poète la lut le 19 décembre [3]. Son journal intime ne nous dit pas ce qu'il en advint. Peut-être pourtant la présenta-t-il, sans succès d'ailleurs, l'année suivante au Gymnase, comme pourrait le laisser croire cette note de son carnet datée du 21 août 1829 : « Le Comité de lecture (du Gymnase) s'assemble pour MM. Scribe et Saint-Félix qui n'ont que la peine de demander, et moi qui sollicite depuis deux mois, je n'ai pas encore eu de réponse. »

Ce qui est certain, c'est que Dovalle fut pris d'un beau zèle pour le théâtre et qu'il eut comme la hantise de la pièce à faire. Nous le voyons accumuler dans son journal projet sur projet. Il esquisse pour le *Théâtre de Madame* un

[1] *Carnet de Saumur*, p. 4. — Sous le titre « Sujets de Vaudeville » (*sic*) : Laurette... 1 acte, Dovalle et Louvet, présentée au théâtre de Madame, le 16 juin, retirée 17 septembre. — Perdue Théâtre français, même jour. » Dovalle nous donne, à la page 14, l'adresse de Théodore : « Mme Théodore, artiste, rue de l'Échiquier, no 6. »

[2] *Carnet de Saumur*, p. 2. « Directeurs des Théâtres secondaires. — Théâtre de Mme ; Delestre Poirson. Nouveautés : M. Crosnier. »

[3] Cf. *Carnet de Saumur*, p. 5. « 17 novembre. Le Directeur du Théâtre des Nouveautés m'a promis une lecture pour mon vaudeville de Laurette. *Je l'ai lu le 19 décembre.* » Ces derniers mots furent ajoutés après la lecture. D'après ces différentes dates, il est bien certain que la présentation de Laurette au Théâtre de Madame, puis aux Nouveautés, est bien de l'année 1828. En effet, le 19 décembre de l'année suivante, Dovalle était déjà mort depuis près d'un mois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaudeville, *La Boudeuse* [1], où il réserve un rôle à Jenny Vertpré. Pour le même théâtre, il songe à trois autres vaudevilles : *Les Mémoires d'une jolie femme*, avec un rôle pour Théodore, *Le voyage en Suisse* avec un rôle pour Léontine et le *jeune Médecin* avec des rôles pour Paul et Léontine [2].

Aux *Nouveautés*, il destine deux actes du même genre intitulés *La Chartreuse*, et *le Premier succès* [3], une bleuette où il attribue un rôle de grisette à Déjazet. En même temps il pense donner au théâtre *Feydeau* un drame lyrique : *Marie Stuart*. Il cherchait des rôles pour Anaïs et Lockroy à l'Odéon ; aux *Nouveautés* [4] pour Bouffé, Philippe et Mme Albert, à laquelle il réservait un rôle dans la *Sorcière du Tyrol*. De tous ces projets, un seul sans doute a vu le jour ; ce doit être les *Mémoires d'une jolie Femme* qui est devenu la comédie-vaudeville en deux actes : *les Mémoires de la comtesse de X...* qu'il destinait au *Théâtre de Madame* avec un rôle pour Théodore.

[1] *Carnet de Saumur*, p. 4 : « Sujets de Vaudeville (*sic*). *La Boudeuse*... « (Th. de M.), J.-V. comm. *Les mémoires d'une jolie femme* (*id.*), « Mme Th. *Le Voyage en Suisse* (*id.*), Léontine. *La Chartreuse* (2 actes) « Nouv.

« Tableau, drame lyrique. *Marie Stuart*... (Feyd...M. Pradher)... « La prendre après la mort de François Deux, au moment où elle fait « ses adieux à la France. »

« Comédie-vaudeville (Th. de M. — Mme Th.). *Les mémoires de la* « *Comtesse de* *** (commencé avec M. Bayard). »

« *Le jeune médecin* (Paul et Léontine), com... »

[2] Deux acteurs du Théâtre de Madame. Cf. *Carnet de Saumur*, p. 5 : « 8 décembre, théâtre de Madame. — La Première Rép. de *Malvina ou un mariage d'inclination* (Scribe), grand et beau succès. Ferville et Léontine. Malvina admirable. Paul, Arved, très bien. »

[3] *Carnet de Saumur*, p. 13 « *Le premier succès*... bleuette, petit « tableau d'intérieur, espèce de *Mansarde des artistes*, à esquisser « pour le théâtre des Nouveautés. — Rôle de grisette pour Déjazet. »

[4] *Carnet de Saumur*, p. 5 : « Odéon. Chercher des rôles pour Anaïs « et Lokroy (*sic*). — Aux nouveautés pour Mme Albert, Boiffé, Phi- « lippe, etc... *La sorcière du Tyrol*. (Mme Albert.) »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette pièce a réellement existé [1], au moins à l'état d'ébauche. Dovalle l'avait commencée, non avec Louvet, mais avec Bayard [2], un collaborateur de Scribe déjà célèbre et dont le poète avait déjà admiré le talent dans la *Manie des Places*, ou *Son excellence*, joué au *Théâtre de Madame*. La mort de Dovalle empêcha sans doute l'achèvement de cette pièce que l'influence de Bayard eût très probablement réussi à faire passer. Peut-être aussi son beau zèle pour l'art dramatique fut-il ralenti par l'intention qu'il avait, dès le mois de janvier 1829, de publier un recueil de ses vers [3]. Ses essais de théâtre et les relations qu'ils lui procurèrent lui permirent bientôt de fréquenter ce monde artistique dont il aima bien vite la société et où il rencontrait des acteurs, des auteurs célèbres et des journalistes. C'est là peut-être qu'il connut Louis Desnoyers [4], clerc d'avoué

[1] *Carnet de Saumur*, p. 12. « 2 actes. J'ai commencé à écrire une « comédie vaudeville : *Les mémoires de la Comtesse* ***. Le 1er sep- « tembre, à 10 heures du soir. » Probablement en 1829.

[2] Albert Bayard, dramaturge, né en 1796, à Charolles (Saône-et-Loire), mort à Paris en 1853. Cf. *Carnet de Saumur*, p. 3. Après une appréciation flatteuse sur l'acteur Gontier, qu'il appelle « le meilleur acteur de Paris », et la critique d'une « mauvaise pièce » de Scribe et Rougemeont, *Avant, Pendant, Après*, Dovalle écrit : « Il y a loin « pour l'esprit et la grâce de ces trois actes-là au croquis joué quelques jours auparavant au même théâtre sous le titre de : *La Manie des places*, mais plus connu sous le nom de *Son Excellence* (p. Scribe et Bayard). » Nous croyons, en effet, que c'est la mort seule qui a empêché Dovalle de finir cette pièce qui eût sûrement été prise par le Directeur du Théâtre où Bayard avait triomphé l'année précédente.

[3] Cf. *Carnet de Saumur*, p. 7. « 2 janvier 1829. Rassembler ce que j'ai de poésies, en composer d'autres, et du tout, faire un recueil qui pourrait être publié sous le titre de : *Le Sylphe, Rêveries, Souvenirs, Poésies diverses*, etc..., par C. D. »

[4] Louis Desnoyers, né à Replonges (Ain), en 1805, mort à Paris le 17 décembre 1868. D'abord clerc dans une étude d'avoué, il vint à Paris en 1828, fit sous le pseudonyme de Derville quelques vaudevilles avec Étienne Arago et Varin.

Plusieurs articles présentés par lui au *Figaro*, au *Globe*, au *Pandore*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme lui, qui essayait alors de faire jouer ses vaudevilles et tentait vainement de placer ses articles dans les journaux. Louis Desnoyers, voyant que les grands journaux lui fermaient leur porte, résolut d'en fonder un dont il serait le maître.

C'est ainsi que, le 1er janvier 1829, paraissait sur papier rose le premier numéro du *Sylphe*, journal littéraire et politique d'opposition libérale, dont Vaillant [1] était gérant, Cartillier [2] et peut-être Alexandre Dumas rédacteurs. C'était l'époque où la petite presse agonisait, jugulée par

lui ayant été refusés, c'est alors qu'il fonda *le Sylphe*. Après 1830, il collaborait au *Figaro*, au *Voleur*, où il rendait compte des Théâtres, à *La Carricature* de Philippon, au *Corsaire* et au *National* où il rédigeait le feuilleton muiscal. Le 1er décembre 1832, avec Philippon, il fonda *le Charivari*, qu'il abandonna en 1836 pour participer avec Armand Dutacq à la fondation du *Siècle*. Il fut l'un des premiers promoteurs et l'un des premiers présidents de la Société des Gens de Lettres. Soit sous son propre nom, soit sous son pseudonyme, il collabora en 1831 au livre des *Cent et un*, où il écrivit plusieurs études humoristiques : *Les Béotiens de Paris* et *les Tables d'hôtes parisiennes*. Dans *Babel*, publication de la Société des gens de Lettres (1840, t. III), il écrivit : *La Grande famille de ce bon Monsieur Tartuffe*. Mais son chef-d'œuvre fut *les Aventures de Jean-Paul Choppart* (1836, 2 vol. in-12), qui enchantèrent la jeunesse de plusieurs générations, et les *Aventures de Robert-Robert et de son fidèle compagnon Toussaint Lavenette* (1840, 2 vol. in-8). Dans ces deux ouvrages, il se montra véritablement créateur. *Jean-Paul Choppart* et *Robert-Robert* furent le Télémaque et l'Anacharsis de la fin du Romantisme. Cf. *Gr. Encycl.*, t. XIV, p. 262. Asselineau, *Bibliogr. Rom.*, p. 251. Eugène de Mirecourt. *Les Contemporains*, première série, nº 45.

[1] Nous ne trouvons son nom cité qu'un seule fois, au bas de la protestation des journalistes du 25 juillet 1830 contre la loi sur la Presse. Nous remarquons sa signature, la dernière de la liste : Vaillant, gérant du *Sylphe*. Cf. *Les Grands Journaux de France*, J. Brisson et F. Ribeyre, 7e livraison (Le Constitutionnel), p. 292. C'est Vaillant, gérant responsable du *Sylphe* et non, comme on l'a dit, Louis Desnoyers, rédacteur en chef, qui a signé la protestation.

[2] Nous n'avons rencontré le nom de Cartillier que dans les biographies de Dovalle et dans le *Louis Desnoyers*, d'Eugène de Mirecourt, p. 26, note 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la loi *de justice et d'amour* [1], qualifiée par Châteaubriand de « Loi vandale »; mais c'était aussi, a écrit Joubert [2], « le beau temps du journalisme : il était alors une affaire de conviction et ne s'était pas encore ravalé à n'être qu'un métier ; il ne conduisait pas à la fortune mais à la prison » et à la mort, pourrions-nous ajouter. Le moment était mal choisi pour fonder un journal ; rien ne découragea Desnoyers. Pour échapper aux rigueurs du timbre [3], il fit paraître son journal sous trois noms différents : le lundi et le jeudi, il s'appelait

[1] C'est ainsi que fut surnommée la loi proposée par M. de Peyronnet quelques jours après l'ouverture de la session législative, le 19 décembre 1827, et emportée par 233 voix contre 134 le 12 mars 1828. Elle fut accueillie, sept jours après, par la Chambre des pairs avec tant d'hostilité que M. de Villèle, craignant un échec, prit le parti de la retirer. Il n'en subsista pas moins les dispositions préliminaires et une sorte d'appendice vexatoire qui tua un grand nombre de petits journaux. Cf. Eugène Hatin, *Histoire politique et Littéraire de la Presse française*, t. VIII, pp. 408-409-417.

[2] Joubert : De la législation de la Presse en France, dans *l'Illustration* du 7 mars 1857.

[3] Nous ne voyons pas très bien à quelle loi les biographes de Dovalle veulent faire allusion. La loi « de justice et d'amour » exigeait que trois des propriétaires possédassent entre eux, à titre de gérants, la moitié au moins de la propriété pécuniaire du journal. Mais cette disposition avait été retirée avec le reste de la loi. Cependant, il subsistait encore un tarif postal voté par la Chambre des Députés pendant que la Commission examinait le projet de la « loi de justice ». Ce tarif postal remettait en vigueur un ancien tarif de l'an VIII qui fixait à 4 centimes par feuilles de 25 centimètres sur 25, et à 2 centimes par 2 feuilles de 12,5 sur 12,5, le transport des journaux et écrits périodiques et unifiait l'ancien tarif à 5 centimes par chaque feuille de 30 centimètres. Enfin, il existait une autre disposition préliminaire à la « loi de justice » par laquelle tout écrit de 5 feuilles et au-dessous était assujetti à un timbre fixe de 1 franc pour la première feuille de chaque exemplaire et de dix centimes pour les feuilles suivantes, chaque fraction de feuille étant comptée comme feuille entière. — Mais, cette disposition ne s'appliquait sans doute qu'aux livres et, en tout cas, nous ne voyons pas bien en quoi un simple changement de titre pouvait en empêcher l'application. Cf. Eug. Hatin, *op. cit.*, t. VIII, pp. 407, 410, 417-418.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Sylphe, journal des Salons [1]; le mardi et le vendredi : *Le Lutin*, écho des salons; le mercredi et le samedi : *Trilby*, album des salons ; trois souvenirs de Charles Nodier qui marquent l'influence du premier cénacle.

Dovalle, sollicité par Deshoyers qui avait apprécié sa verve satirique, entra le 11 juillet 1829 à la rédaction du *Sylphe* [2] ; il s'engageait à fournir quatre articles par semaine.

[1] Cf. Deschiens, *Collect. de Matériaux*. Supplément, p. 605. *Le Sylphe* commença le 1er juin 1829, *Le Lutin* le 2 et *Trilby* le 3. Il était imprimé chez Selligue, rue des Jeûneurs, n° 14. Le journal cessa de paraître en septembre 1830. Les trois journaux, d'après Deschiens, étaient imprimés « sur papier rouge » ; d'après Louvet (éd. 1868, p. 23), « sur papier rose ». Enfin, Victor Pavie, *Œuvres choisies*, t. II, p. 306, écrit : « Il (le journal) fit de lui trois parts et, pareil à ces phares à feu changeant, se distribua sous trois couleurs, six fois la semaine et sous trois titres : *le Sylphe, le Lutin, le Trilby*. Or, un matin, notre journal entre chez nous plus tard que de coutume, et escorté d'une rumeur sinistre. *Il n'était, cette fois, ni rose, ni vert, ni bleu : il était nour.* » Eugène de Mirecourt, *op. cit.*, p. 30, parle d'une quatrième transformation de ce journal protée : « Reste le dimanche occupé par *le Follet*, courrier des salons, journal de mode qui existe encore (l'étude de Eugène de Mirecourt est de 1855) et qui a fait une fortune brillante. » Le grand *Dictionnaire Universel du XIXe siècle* (t. VI, p. 573, article Desnoyers) cite également *le Follet*. Voici ce qu'on y lit à ce sujet : « La nouvelle feuille éluda les prescriptions du timbre en paraissant tous les deux jours, sous un titre différent. Le journal des salons s'appela, dans la même semaine : *Le Sylphe, le Lutin, le Trilby et le Follet.* » Du *Follet*, point de trace dans le carnet de Saumur où les trois autres sont nommés par Dovalle (Cf. *Carnet de Saumur*, p. 25). non plus que dans Deschiens (*op. cit.*, p. 605). Le Grand Dictionnaire dit également qu'en 1830, sur les conseils de Lautour-Mezerai et de Girardin qui s'était fait admettre dans son conseil d'administration : « le journal prenait en même temps le titre de *l'Aigle* et paraissait quotidiennement ». Nous donnons ce renseignement sous toutes réserves. Voy. Deschiens, *op. cit.*, *loc. cit*, un article non signé extrait du *Sylphe* du 1er juin 1829 « : État politique de la France au moment de la première invasion. »

[2] Cf. *Carnet de Saumur*, p. 25 : « 11 juillet, arrangement avec les propriétaires rédacteurs du *Journal des Salons* (*le Sylphe*, *le Lutin*, *Trilby*). Je me suis engagé à fournir 4 articles par semaine. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Entre temps, il collaborait au *Figaro* [1]. Nous ne savons de quel genre étaient les articles que Dovalle écrivait pour le *Sylphe*. Le poète, dans son carnet [2], nous a conservé le sujet de deux articles politiques qui n'ont peut-être jamais été écrits : *Monsieur Léandre* (Polignac), et *Mémoires d'un Peau d'Ane*. Cependant Dovalle fut plus particulièrement chargé d'assurer la rédaction de la rubrique *Courrier des Théâtres* et il s'en acquitta avec d'autant plus de plaisir que cette nouvelle fonction allait lui donner, pensait-il, libre accès dans la plupart des théâtres. Nous croyons cependant, quoi qu'on ait pu dire [3], qu'en raison de la jeunesse du journal, les directeurs des théâtres ne le firent pas bénéficier immédiatement d'un service de presse. Et nous ne voyons pas pourquoi Dovalle aurait porté le prix de ses places de théâtre au compte du *Sylphe* [4], s'il avait eu, d'une façon permanente, ses entrées gratuites. Il est plus vraisemblable que le critique eut quelquefois des billets de faveur en dehors des premières représentations et que, les jours de première, il était obligé de payer sa place. Ces billets de faveur furent probablement l'origine de tout le mal.

Un soir de première, aux *Variétés*, il se présenta au contrôle, « avec une dame », nous dit un de ses biographes [5],

[1] Cf. éd. 1868, *Notice Louvet*, p. 23. Cependant, le Carnet de Saumur ne contient pas une seule allusion à ce journal.

[2] Cf. *Carnet de Saumur*, p. 15, au-dessous se trouve la liste des membres du ministère Polignac.

[3] Cf. *Revue Angevine*, 15 février 1895, p. 248 : « Chaque fois qu'il y avait une première représentation, *une loge* était à sa disposition. »

[4] Cf. *Carnet de Saumur*, p. 21 : « Pour le compte du *Sylphe*. Théâtre de Madame, première de la *Première Cause*, 2 francs. Opéra-Comique, première de *Le Dilettante d'Avignon*, 2 francs. » Il y a loin, comme on le voit, de la modeste place à quarante sous à la loge somptueuse dont parle la *Revue Angevine*.

[5] Chronique du *Temps*, 22 septembre 1881.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Mirra [1], directeur du théâtre, lui refusa grossièrement ses entrées. Nous ne voyons ni dans les biographies de Dovalle, ni dans son carnet, quelle fut la cause de son refus. Si nous voulons tenter d'en pénétrer les motifs, deux hypothèses se présentent : ou bien le critique du *Sylphe* bénéficiait d'un service de presse, et alors le directeur du théâtre, qui lui aurait reconnu par là même une sorte de droit d'entrée dans son établissement, n'aurait jamais osé le supprimer brusquement, de crainte de faire mettre ses spectacles en quarantaine par tous les autres journalistes ; ou bien Dovalle présentait des places payées par lui, mais la salle se trouvait comble, et alors le directeur ne pouvait faire que deux choses, lui offrir des places inférieures aux siennes ou lui rembourser le prix de ses billets. Mais cette hypothèse même est invraisemblable, car, si la salle eût été comble, le guichet n'aurait pas délivré de coupons et, si les places avaient été prises en location, les numéros correspondants eussent été libres. Il ne reste dont plus qu'une hypothèse à faire : c'est que Dovalle qui possédait des billets de faveur pour la seconde représentation[2] voulut s'en servir pour assister à la première ; on le lui fit remarquer, il se fâcha et, finalement, dut se retirer. Peut-être aussi la

[1] Cf. *Carnet de Saumur*, p. 2. « Directeurs des théâtres secondaires... Variétés, M. Mirra (fils de Brunet). » Son père, sous le nom de Brunet, fit, pendant trente-cinq années, courir tout Paris aux Variétés. Il fit la fortune de la « maison ». Il excellait dans les rôles de « niais », dans les travestissements et dans les grimés. Ce fameux bouffon, qui avait créé plus de six cents rôles et joué devant toutes les têtes couronnées, avait observé que Napoléon riait peu, que Louis XVIII riait d'un gros rire, que Charles X souriait et que Louis-Philippe riait aux éclats. Brunet avait amassé une belle fortune qui fut dissipée par les mauvaises affaires de son fils. Tombé dans la misère à 75 ans, il remonta sur les planches et essaya, par ses bouffonneries, de faire rire son public. Il n'était plus qu'un pitre. — Cf. *Revue Angevine*, *loc*, *cit*.

[2] Tout le monde connaît, en effet, la note qui se trouve au bas de toutes les affiches de première : les entrées de faveur sont généralement suspendues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présence de la compagne du poète ne fut-elle point étrangère à la querelle.

Dovalle rentra chez lui, furieux de cet affront reçu publiquement et en présence d'une femme dans l'opinion de laquelle il se sentait diminué, et, encore sous le coup de la colère, il écrivit une lettre assez vive qui parut dans le *Sylphe* du vendredi 27 novembre, sous le titre de *Spectacle* [1]. Si Mirra avait été grossier, il avait eu grand tort, mais il faut avouer que la vengeance du critique fut assez petite et peu spirituelle. « On peut dire, écrivait-il, que Mirra est un Mira mion, un Mira cle, tout ce qu'on voudra, mais on ne dira jamais que c'est un Mira beau [2]. »

Le pauvre Mirra était très laid et, de plus, légèrement au-dessous de ses affaires, ce qui ne contribuait pas à lui donner un heureux caractère ; il eut la faiblesse de se fâcher de cette gaminerie sans importance. A cette époque, les duels étaient journaliers. Les officiers en demi-solde, désœuvrés et mécontents, cherchaient querelle à tout propos aux officiers royalistes. Les journalistes, pour un mot équivoque, parlaient de s'égorger et les étudiants eux-mêmes semblaient avoir à cœur de faire revivre l'époque glorieuse du Pré-aux-Clercs. Après envoi de témoins et refus d'excuses, une rencontre fut décidée.

Cependant Louis Desnoyers, qui connaissait l'incapacité de son rédacteur en matière d'escrime, avait assumé au dernier moment, en qualité de rédacteur en chef du journal, et à l'insu de Dovalle, la responsabilité de l'article. Déjà même, le matin du 30, il s'apprêtait à partir au rendez-vous

[1] Cf. éd. 1868. *Notice Louvet*, p. 27. — Célestin Port, *op. cit.*, t. II, p. 61. Éd. 1898. *Notice de C. Ballu*, p. LXIV. — *Revue Angevine*, *loc. cit.*, p. 249.

[2] Ce fragment est cité dans la chronique du *Temps* du 22 septembre 1881. — D'autres biographes ont donné cette version. « Monsieur Mirra peut être Mirra Sévère, mais ne sera jamais, à coup sûr, Mirra-Beau. » Cf., éd. 1898, *Notice Ballu*, p. LXIV, *Revue Angevine*, *loc. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et avait un pied dans le fiacre qui devait le conduire au lieu de la rencontre, lorsque Dovalle survint, apprit tout et força Desnoyers à changer son rôle de combattant en celui de témoin [1]. Le poète n'avait jamais tenu une épée, ni manié un pistolet ; il accepta l'aventure avec une parfaite insouciance et, gaîment, aux cahots du fiacre, on roula vers la mort.

La rencontre eut lieu dans une ancienne redoute de Clignancourt qui avait servi à la défense de Paris en 1815. Avant le combat, Dovalle se retira à l'écart et griffonna hâtivement, sur une page blanche de son carnet [2], cette phrase que nous y avons retrouvée, étoilée par la balle :

A mes parents !...

30 novembre 1829.

[1] On ne connaît pas le nom des autres témoins. Il est probable que le second témoin de Dovalle était un autre rédacteur du *Sylphe*, ou peut-être son ami Louvet qui, d'après V. Pavie, assista à ses derniers moments.

[2] *Carnet de Saumur*, p. 10. Ces mots sont écrits sur deux lignes dans le sens de la hauteur du carnet (de bas en haut). Il circule, à leur sujet, quelques interprétations éminemment sentimentales mais malheureusement inexactes. Louvet et, d'après lui, presque tous les biographes de Dovalle, disposent ainsi l'adieu du *Carnet de Saumur :*

A MES PARENTS....

. . . . . .

30 *novembre* 1829.

La ligne de points représentant une ligne effacée ou emportée. Louvet écrit à ce sujet (*Notice* 1868, p. 28) : « La balle mortelle avait traversé le portefeuille *et déchiré la ligne qui devait porter à une mère les adieux de son fils* ». M. Aimé de Soland (*Revue Angevine*, *loc. cit.*, p. 250), renchérit encore sur ce thème et dispose d'une autre façon la phrase du carnet : « La balle, écrit-il, vint trouer son carnet qui renfermait sa dernière poésie et un adieu suprême à ses parents, *adieu qu'ils ne purent connaître, la balle l'ayant en partie effacée ;* il ne restait que ces mots :

A mes parents !!! 30 novembre 1829.

. . . . . .

La réalité est beaucoup moins belle ; il n'y a point eu de ligne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puis, les adversaires furent mis en présence. On se battit à l'épée. Mirra engagea violemment; dérouté par le jeu irrégulier de son adversaire, il s'enferra lui-même et fut blessé à l'épaule dès la première reprise. Cet incident aurait dû terminer le combat; mais Mirra, rendu furieux par sa blessure, demanda des pistolets. Les témoins eurent l'inconscience de lui céder.

Certains biographes de Dovalle couvrent d'opprobre la personne de Mirra et l'acte qu'il commit; pour l'un, il est un « imbécile [1] », pour l'autre, « le frère de Jocrisse [2] »; mettons qu'il ait été une brute et soyons d'accord. Mais, si l'on apprécie avec tant de sévérité le mouvement irraisonné d'un être violent par nature et que le combat surexcitait encore, comment convient-il donc de définir l'inconcevable faiblesse des témoins, qui d'un commun accord, et de sang-froid, accordèrent à Mirra ce qu'il demandait, au mépris des lois les plus élémentaires du duel, qu'en qualité de journalistes ils eussent au moins dû connaître? Si donc il y eut, comme on l'a dit, un véritable assassinat, la faute en est imputable moins à celui qui la commit qu'à ceux qui le laissèrent commettre.

Le combat continua donc au pistolet. Les deux premières balles furent échangées sans résultat. Mirra exigea une reprise. Dovalle tomba percé de part en part. La balle, qui était entrée par le côté droit, ressortit du côté gauche, après avoir traversé le portefeuille qu'il avait dans sa poche [3].

emportée par la balle; la phrase que nous avons reproduiteex actement est étoilée dans son milieu par une balle de petit calibre, mais on peut parfaitement en lire toutes les lettres.

[1] Jules Janin (*Histoire de la Littérature dramatique.*)

[2] Chronique du *Temps*, 22 septembre 1881. Le *Temps* fait, en effet, de Mirra le frère de Brunet au lieu de son fils, qu'il était en réalité.

[3] Nous acceptons cette version de M. A. de Soland (*Revue Angevine*) comme la plus vraisemblable. En effet, lorsqu'on regarde le portefeuille de Dovalle ouvert devant soi, on s'aperçoit nettement que la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ses amis le transportèrent mourant dans la maison d'un bûcheron voisin où il expira quelques heures après [1], sans le secours de la religion, sans même avoir reçu les soins d'un médecin, les témoins de ce duel irrégulier à tous les chefs ayant négligé d'en amener un avec eux.

Le lendemain 1er décembre, le corps fut inhumé religieusement au cimetière Montmartre. Un grand nombre d'amis du défunt, de poètes et de journalistes suivirent le convoi funèbre. « Alexandre Dumas pour la poésie, Louvet pour le pays et le foyer, Louis Desnoyers et Cartillier pour la confraternité littéraire, écrit Victor Pavie, tenaient les coins du poêle [2]. »

Toute la jeunesse littéraire de Paris prit le deuil ce jour-là.

Quelque temps après, un petit monument fut élevé sur

trace de la balle sur le côté gauche du portefeuille (celui qui devait être appuyé le long du corps dans la poche gauche du poète) est concave ; au contraire, que sur le côté droit (le côté extérieur du portefeuille par où la balle est sortie) le cuir est repoussé convexement et qu'un petit morceau a été emporté. — De plus, ce qui rend cette hypothèse probante, c'est que dans le duel au pistolet, les combattants présentent le côté du corps dans l'axe du bras qui tient le pistolet, c'est-à-dire, en général, le côté droit.

[1] Plusieurs auteurs commettent une erreur de date sur le duel Mirra-Dovalle. « Le duel eut lieu *le 9 novembre* », écrit, en effet, Ch. Asselineau (*Bibliogr. Romant*, p. 25) et, d'après lui, M. Maurice Tourneux (*Gr. Encycl.*, t. XIV, p. 1032). Or, ces deux auteurs, qui sont d'accord pour déclarer que dans cette rencontre *il fut mortellement frappé*, le font mourir vingt-et-un jours plus tard, le 30 novembre 1829, date réelle de sa mort. M. Jules Claretie (*Elisa Mercœur*, *Hippolyte de la Morvonnais*, *Georges Farcy*, *Charles Dovalle*, *Alphonse Rabbe;* Bachelin-Deflorenne, 1864, p. 75), écrit cette phrase : « L'agonie dura longtemps, douze heures. On eût dit que cette pauvre âme ne voulait pas quitter ce corps meurtri... »

[2] Il faut lire l'admirable et poignant récit que fait Victor Pavie, *Œuvres choisies*, t. II, p. 309 et suiv., de l'enterrement du poète. Nous aurions voulu citer en entier, ici, si ce genre d'ouvrage eût comporté une aussi longue citation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la tombe du poète par la piété de ses amis. C'était une colonne de marbre blanc surmontée d'une coupe de marbre noir, symbole, dit Victor Pavie [1], « de celle que Dovalle avait effleurée de ses lèvres, et où viennent boire les oiseaux du ciel ». Ce monument fut inauguré le 8 mai 1830 [2]. Telle fut la courte existence de ce poète souriant [3]. Venu au monde

[1] *Œuvres choisies*, t. II, p. 310. La coupe de marbre noir est actuellement remplacée par une croix. Mais l'extrait du *Sylphe* du 10 mai 1830 relatant l'érection du tombeau de Dovalle et reproduit dans l'édition de 1868 (p. 211 et suiv.) prouve que cette croix n'existait pas encore à cette époque. Voici, en effet, d'après le *Sylphe*, quel était ce monument : « Une colonne de marbre blanc, surmontée d'une urne noire, et entourée d'un grillage en fer, tel est le simple monument qui lui a été élevé. »

[2] Cf. édit. 1868, p. 11. — Extrait du *Sylphe* du 10 mai 1830 : « Avant-hier samedi, à sept heures du matin, etc... »

[3] La fatalité semble s'être acharnée sur cette malheureuse famille. Cinq années plus tard, le 1er janvier 1835, le père du poète, rongé par le chagrin, se tira un coup de pistolet. Le lendemain matin on le trouva mort en pleine campagne. La même année, le 2 juillet, son fils Firmin fut trouvé dans sa cave, sans vie, étendu dans une mare de sang. Il avait à ses côtés son fusil de chasse, une toque ayant longtemps servi à son père et un portefeuille ayant appartenu à Charles, sur lequel on lisait, à moitié effacés par les larmes, ces vers :

Comme mon frère, moi je voulais une femme,
Une femme aux doux yeux, qui promet le bonheur,
Et je vous vis. Alors... j'ai senti dans mon âme...
. . . . . .
Mais il me faut de l'or..., l'or est la clef du cœur.

Firmin Dovalle mourait tué par un amour sans espoir. La plus jeune sœur du poète, Hermance Dovalle, mariée deux ans après la mort de Firmin, resta veuve avec un enfant après onze mois de mariage. Quelques années plus tard elle se remaria et, de ce second mariage, naquirent deux enfants. Le fils du premier lit mourut à 29 ans. Son second mari mourut des suites d'un accident de voiture. Mme Dovalle mourut le 29 octobre 1854, âgée de 69 ans. Hermance Dovalle mourut en 1879, laissant deux enfants dont un seul survécut, sa fille Laure, qui se maria peu après et mourut à son tour laissant un petit enfant. La seule survivante de la famille Dovalle était la sœur du poète, Clara Dovalle, qui mourut il y a quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prématurément, il en sortit avant l'âge, après avoir semé sur son passage des fleurs et des chants, regrettant seulement comme un aède antique, la belle lumière qui dorait ses rêves et le sourire des femmes qu'il avait tant aimées.

R.-N. RAIMBAULT-D'HAUTERIVE.

(*A suivre.*)

années. De cette famille il ne reste plus aujourd'hui que des cousins éloignés. Cf. la chronique du *Temps* déjà citée : *Une famille tragique.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES MINES DE CHARBON EN ANJOU

du XIVe siècle à nos jours

(*Suite*)

CHAPITRE III

Concession de Saint-Georges-Châtelaison

La première mine ouverte, sur la paroisse de Saint-Georges-Châtelaison, le fut par René Gellé de Champdocé, curé de Concourson en 1724 dans une vigne appelée La Mine [1], d'autres exploitations similaires furent bientôt fondées et dès 1735 les différentes mines fournissent par an 21.840 boisseaux de Nantes ou 35 fournitures, mesure de Saumur.

Le 7 novembre 1737, le sieur Bacot de la Bretonnière [2] obtient en sa faveur la concession suivante :

« Louis Henry, duc de Bourbon, prince du sang, grand maître des mines et minières de France, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut :

« Le sieur Bacot, écuyer, sieur de la Bretonnière nous ayant représenté qu'il aurait découvert des mines d'argent, de cuivre, de plomb, au lieu dit de Chantelaison en Anjou

[1] Ce nom semble indiquer qu'antérieurement des fouilles y avaient été pratiquées.

[2] Cordier indique comme concessionnaires en 1737 la Compagnie Chavrai-Duchêne et Duvergier, on verra plus loin que ces deux associés n'intervinrent qu'en 1739.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et à six lieues aux environs, lesquelles mines il serait en état de mettre en valeur tant par luy que par ses associés s'il nous plaisait de luy en accorder la concession. A ces causes et après avoir vu des échantillons des dites mines et les épreuves qui en ont été faites, nous avons concédé et concédons par ces Présentes au sieur de la Bretonnière toutes les mines d'argent, de cuivre et de plomb et autres substances terrestres qu'il a déjà découvertes et qu'il pourra découvrir à l'avenir au lieu dit de Châtelaison en Anjou et à six lieues aux environs pour en jouir et les exploiter, par lui, ses héritiers, ayant cause et associés suivant les ordonnances des mines.

« Donné à Chantilly le sept novembre mil sept cent trente-sept.

« L.-H. DE BOURBON.

Par Monseigneur,

« DE MAUPIN. »

La prise de possession des terrains concédés au sieur Bacot de la Bretonnière ne se fit pas sans réclamations de la part des propriétaires des terrains, aussi le 14 février 1739 nous trouvons la lettre suivante du concessionnaire :

« A MONSEIGNEUR,

« Monseigneur l'Intendant de la généralité de Tours.

« Supplie humblement César François Bacot, écuyer, sieur de la Bretonnière, directeur général des mines d'or, d'argent, plomb cuivre et autres métaux des Alpes et des Pyrennées, concessionnaire des mines dans la province d'Anjou et des substances terrestres à six lieues aux environs de Saint-Georges-Châtelaison et Concourson dans l'élection de Saumur.

« Disant qu'après avoir fait pubier par le sieur curé de la dite paroisse de Saint-Geogres-Châtelaison à la messe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paroissiale du dit lieu, les ordres et concession que S. A. S. Mgr le Duc, Prince du sang, Grand Maître des Mines de France, a bien voulu luy accorder pour le bien de l'état. Il les aurait fait afficher à la porte de la dite église paroissiale et partout où le cas la requis, deux paysans nommés Faucher, père et fils ont déchiré et fait déchirer avec leurs complices les dites affiches en prononçant et se servant des termes les plus injurieux et les moins respectueux pour l'honneur dû à un prince du sang de qui elles sont émanées.

« Cet attentat et ce manque de respect doit d'autant plus être réprimé et puny sévèrement qu'il tirerait s'il était tolléré à des conséquences fâcheuses pour le supliant qui ne pourait sans risquer sa vie et celle des gardes du prince dont il est accompagné faire exécuter les ordres qui lui ont été confiés et dont il est chargé.

« Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise, vu un imprimé semblable à ceux qui ont été déchirés, cy joint faire informer par le grand prevost de votre généralité ou tel autre que vous le jugerez à propos des faits contenus en la présente plainte, offrant pour cet effet d'administrer témoins suffisants pour l'information faite et à vous raportée être ordonné ce que de raison vous ferez justice.

« BACOT DE LA BRETONNIÈRE.

« A Angers, ce 14 février 1739. »

Bacot de la Bretonnière s'associe avec les sieurs Boulogneu et Boby d'Angevir, il fait quelques traités avec des propriétaires pour avoir le droit de faire valoir les mines de charbon de terre et autres qui se pourraient trouver sur leurs fonds, mais d'un côté les dépenses considérables d'un pareil établissement et peut être de l'autre le besoin qu'ils croyaient avoir de gens intelligents en ces sortes d'entre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prises les déterminèrent à chercher des secours ; ils s'adressèrent à Duvergier, Moreau, Chavray, Loysele, Pelletier, Pouperon et leur firent la proposition de se joindre à eux, ce qui se fit par un acte de société à la fin de 1739.

Le 11 mars 1740, l'Intendant général de Tours ordonne aux associés de faire cesser les fouilles qui se font aux environs de Doué.

Le 15 avril 1740, les associés informent l'Intendant qu'ils n'ont entrepris leurs travaux que pour se rendre compte de l'existence du charbon avant de faire la demande de concession qu'ils font à cette occasion.

En réponse à cette demande, le 18 du même mois l'Intendant informe les associés qu'ils doivent s'adresser au contrôleur général.

Les associés se conforment à cet avis, d'ailleurs pour donner à l'Intendant de Tours les explications et éclaircissements nécessaires, ils lui délèguent le Directeur de l'exploitation ; enfin, le 4 juillet 1740 ils informent l'Intendant que grâce à l'avis favorable qu'il a bien voulu donner au Conseil ils ont obtenu la permission d'exploiter dans les paroisses de Saint-Georges-Châtelaison et Concourson en dédommageant les propriétaires par ordonnance du 28 juin 1740. Le 27 juillet, le sieur Demantroché, avocat au Parlement de Paris est nommé directeur des mines.

L'arrêt du conseil du Roy du 28 juin 1740 soulève immédiatement les propriétaires du pays, et le 8 janvier 1741 René Gallé de Champdoré de l'Oratoire, curé de Concourson, adressse à l'Intendant de Tours une protestation de 8 pages tant en son nom qu'en ceux de Jacques Gautier, habitant de Doué, Paul-Jean Lejeune de Concourson, Françoise Poupard veuve de Claude Valin, de Saint-Georges Châtelaison, Gaspard Tigeon et Urbain Thibault, également de Saint-Georges-Châtelaison.

Le 20 janvier 1741, Demontroché répond à l'Intendant au sujet de la protestation du curé de Concourson ; d'après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui les exploitations, notamment celle de Nault sont « faites à faire mal au cœur ».

A la suite de cette lettre l'Intendant de Tours ordonne au sieur Legendre sous-inspecteur des ponts et chaussées de visiter les mines de Saint-Georges-Châtelaison. Le procès-verbal de cette visite fut adressé le 31 mars 1741 dans les termes suivants :

« En conséquence des ordres de M. l'Intendant à nous addressés pour visiter les ouvrages des mines de charbon entreprises par la Compagnie et celles que les nommés Nault et aultres paisants font aux environs situées sur les paroisses de Saint-Georges et Concourson où étant arrivé nous avons remarqué que sur une ligne ou filon du couchant au levant qui commence au pied du costeau où la compagnie a commencé ses ouvrages en faisant un grand puits construit de pierre de taille à mortier de chaux et sable de douze pieds de diamètre et percé aujourd'huy à soixante-cinq pieds de profondeur et fait jouer actuellement les mines pour l'approfondir et sur lequel est une machine pour tirer et puiser l'eau [1], qu'à dix-neuf toises au delà est un autre puits où l'on a établi deux pompes [2] ; à la suite à vingt-trois troises de distance, il y en a un autre pour l'extraction des charbons de la Compagnie entre lesquels se trouvent plusieurs trous ou puits anciennement faits et remplis d'eau. C'est à cent six toises au delà que le nommé Nault de la paroisse de Saint-Georges fait percer de nouveau deux puits pour tirer du charbon. Nous avons examiné que leurs étayes ou quarlages pour empescher les terres ou rochers de s'ébouler et d'écraser bien loin d'être solides sont au contraire témérairement construits, les chassis et traverses

[1] Cette machine est construite sur le modèle de celle de l'hôpital de Bicêtre, à Paris (note de l'Ingénieur.)

[2] Ces deux pompes tiraient 800 muids (214.400 litres) d'eau par jour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'étant pas d'une grosseur assez forte ni suffisante pour résister à la poussée et à l'effort des terres.

« Ces puits forment un parallelogramme dont la longueur est de trois et quatre pieds, de deux et deux pieds et demy de largeur, leur profondeur n'est point déterminée puisque c'est l'eau qui les arreste plus ou moins loin, nous n'avons point osé y descendre pour voir la situation de leurs galleries, nous avons appris que le dit Nault n'a commencé de percer ces puits que parceque ceux où il travaillait cy devant ont éboulé et cela faute de construction et solidité et que d'ailleurs n'ayant pas des moyens pour entreprendre des épuisements est obligé de les abandonner lorsqu'il trouve de l'eau.

« C'est pourquoi il n'a choisi celui voisin de la Compagnie que pour profiter des grands épuisements et des travaux solides qu'elle fait pour commencer à percer des galleries et à suivre de costé et d'autre les filons.

« Nous avons continué la ligne du filon jusqu'à une sonde faite par la Compagnie à quatre cent soixante dix toises ; cet espace est percé et criblé de quantité de puits dont la plupart sont restés ouverts et pleins d'eau et ceux qui ont été remplis de terre se sont affaissés ce qui forme autant de fosses et réservoir d'eaux qui tombent et s'imbibent facillement ne pouvant s'écouler à cause de l'inégalité du terrain qu'occasionnent les fosses et puits. A soixante et cinq toises au delà sont deux puits où travaillent plusieurs paysans et tirent du charbon ; à cent quarante quatre toises plus loin autres puits où tirait depuis peu, à ce que nous avons apris, le curé de Concourson, abandonnés et remplis d'eau ; à treize toises au delà est un troisème puits de la Compagnie pour l'extraction des charbons sur une pièce de terre nommée le clos Vasselain triage des hetons et à treize toises plus loin derniers puits où travaillait cy devant le dit Nault éboulés et crevés comme nous l'avons dit cy dessus dont un retably par la Compagnie où elle tire actuellement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des charbons. Toutes ces intervalles sont comme devant percées de quantités d'anciens trous partie remplis de terres, partie pleins d'eau et les autres crevés ou afessés.

« C'est pourquoi nous estimons qu'outre que tous ces trous tant anciens que nouveaux ce que feront dans la suite les paisans sont très dangereux pour les passants mais aussi seront très contraires pour l'exploitation de la Compagnie lorsqu'elle étendra ses galleries et voudra suivre les filons parce que tous ces trous et réservoirs d'eau leur causeront beaucoup de dépenses et les mineurs seront exposés à de grands dangers lorsqu'ils passeront sous ces puits mal étayés.

« Fait par nous, sous-inspecteur des Ponts et Chaussées au département d'Anjou, le 31 mars 1741.

« LEGENDRE. »

La conséquence de ce rapport fut la défense faite le 16 may 1741 à Nault de continuer son exploitation.

En 1742, l'exploitation s'augmente de deux mines, appartenant au sieur Jacques Loir de Mongazon, sénéchal du duché pairie de Brissac, sises en la paroisse de Concourson, l'une vulgairement appelée la *grande mine* et l'autre la mine de la *Bigotelle* exploitées de temps immémorial. Dans la première il y a 10 puits, dans la deuxième il y a 2 puits ouverts en 1741 et dont on extrait 100 boisseaux de charbon par jour en 1742.

En janvier 1742, un sieur Avril d'Angers et ses associés ouvrent deux mines dans la paroisse de Concourson, à la Bigotelle à deux ou trois cents toises des mines de la Compagnie et sur la veine exploitée par la Compagnie, mais n'en tirent pas de charbon.

En février 1742, les nommés Texier, maréchaux, ouvrent deux fosses dans la paroisse de Soulanger à un quart de lieue des travaux de la Compagnie. Les petites entreprises

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

menacent à nouveau de se multiplier, aussi le 2 mars 1742 l'Intendant de Tours prend l'arrêté suivant :

« De par le Roy, Charles Nicolas Le Clerc de Lesseville, chevalier, comte de Charbonnières, baron d'Authon, seigneur du Grand Bouchet, des Buys et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maître ordinaire de son Hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Tours.

« Vu les ordres du Conseil à nous adressez au sujet de l'exploitation des mines de charbon de terre dans notre généralité.

« Nous intendant susdit, faisons très expresses inhibitions et défenses sous les peines de Droit, à tous particuliers d'ouvrir de nouvelles fosses, pour en extraire des charbons de terre, soit dans les paroisses de Châtelaison et Concourson, soit dans tout autre lieu de notre département, sans en avoir préalablement obtenu la permission de M. le Contrôleur général. »

En 1742, d'après un rapport du Directeur de la Compagnie, il y a huit puits ou fosses à charbon exploités par la Compagnie des mines de Saint-Georges et Concourson.

« Ces 8 puits sont exploités dans toutes les règles de l'art. Il y a des machines hydrauliques et de différentes espèces, et tout est en règle. »

Ces huit puits sont ainsi répartis : paroisse de Saint-Georges-Châtelaison : deux puits dans le clos Hardouin, quatre dans le clos Guillou.

Paroisse de Concourson : deux puits dans le clos Bigot.

Outre ces huit puits, la Compagnie a « 5 ou 6 autres points où l'on a fait des attaques; mais on en a sursis l'exploitation parce qu'on a trouvé des endroits plus riches, sauf à y revenir quand on le jugera à propos. »

Les différents directeurs se bornaient à tirer du charbon pour entretenir la vente locale, en cela ils ne considéraient que leur seul intérêt. D'après un mémoire intitulé *Réponse au mémoire présenté à Monseigneur de Trudaine, par*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thomas Bault et Associez, par les intéressés dans les mines à charbon d'Anjou demandant concession exclusive pour l'Anjou : « La Compagnie, dont la majeure partie demeure à Paris, ennuyée qu'après tant de frais cette entreprise ne fructifiat pas plus et soupçonnant le Directeur crut qu'il était nécessaire de députer en 1747 l'un d'eux pour résider sur les mines avec un pouvoir général et sans limites. Le sieur Pouperon, l'un des associés, destitué d'état s'offrit la Compagnie accepte son offre, en conséquence il s'y tansporta au mois de novembre et il y a résidé jusqu'en août 1748

« Il n'y fut pas huit jours qu'après différentes épreuves il reconnut la qualité de ces charbons, il médita dès l'instant le projet de dégoûter cette société de son entreprise et les moyens de s'en emparer, à cette fin, il se rendit maître seul de la vente, de l'extraction des charbons, de la construction de différents bâtiments inutiles à la mine, enfin lorsqu'il arriva sur les mines il trouva pour plus de quarante mille livres de charbon ; la Compagnie ne devait rien, elle avait des fonds en caisse, il absorba dans les dix mois tous les charbons , tous les fonds de la caisse et dix mille livres dont la Compagnie se trouva endettée.

« Ce fut alors que cette Compagnie revoqua son pouvoir général au sieur Pouperon et obtint un ordre de Monseigneur l'Intendant (sur les différents refus qu'il fit de sortir des mines) pour le faire chasser.

« Lorsqu'il lui fut signifié ainsi qu'à tous ses enfants qu'il avait avec luy, il emporta la plus grande partie de ses meubles jusqu'aux diférents outils qui appartiennent à la mine ; il gagna cinq à six des meilleurs mineurs ainsy qu'un jeune homme qui vendait sur le lieu le charbon et qui au lieu de compter au Directeur le produit le lui avait toujours remis depuis son arrivée sur les mines. Il fut sur le champ, en suivant toujours la même mine (qu'il regrettait l'ayant regardé comme son bien patrimonial) sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quitter les filons, établir sa demeure et continuer son projet à Saint-Aubin de Luigné (*voir chap. II. mines de Layon et Loire*) où il réside depuis ce temps et où il s'est fait divers associez n'ayant pas eu de fonds suffisants pour puiser des charbons de qualité ; il a infecté la ville d'Angers de houille [1] au lieu de charbons (sous le nom de Thomas Bault). »

Cette protestation des sociétaires de Saint-Georges-Châtelaison est communiquée par l'Intendant de Tours à M. de la Guerche son subdélégué à Angers qui le 4 septembre 1751 lui répond :

«..... Il est étonnant que les intéressés dans les mines de Saint-Georges demandent à étendre la permission qu'ils ont de tirer des charbons jusques dans Saint-Aubin et Chalonnes prétendant que leurs filons se suivent jusqu'en cet endroit, quelle absurdité d'avancer un pareil fait : entre Saint-Georges et Saint-Aubin il y a une distance de plus de huit lieues et ce n'est presque que des rochers.

Pouperon avait cependant rendu un service à ses associés en réponse à une requête présentée par lui en juin 1748, l'Intendant de Tours avait pris l'arrêté suivant :

« Nous Intendant de Tours faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de troubler et inquiéter sous quelque prétexte que ce puisse être le dit Pouperon et autres intéressés, leurs commis, mineurs et ouvriers dans la dite exploitation..... faisons pareillement défenses à tous ouvriers, voituriers et autres habitants desdites paroisses de faire sur les dites mines aucun vol ou enlève-

[1] D'après Morand le médecin (art d'exploiter les mines de charbon de terre, p. 547) on appelait alors Houlle (*sic*) en Anjou une espèce de mauvais charbon avant coureur du véritable succédant à des rocs placés à dix-huit pieds de profondeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment, soit de charbon, soit des effets concernant l'exploitation des dites mines... Défendons aussi à toutes personnes tant habitans les dites paroisses que voisines d'icelles d'ouvrir ou faire ouvrir aucunes houillères, d'en extraire la superficie, d'en mêler les matières, avec celles extraites des mines desdits intéressés, et de les vendre au public. »

« Fait à Tours le ving sixième juillet mil cept cens cinquante.

« SAVALETTE. »

Le successeur de Pouperon dans la direction des mines de Saint-Georges-Châtelaison fut Pierre de la Hoche. Sous sa direction, les vols de charbon continuent, et les habitants ne cessent de troubler l'exploitation, tel est le cas du nommé Bachet « qui a coupé à coups de sabre le câble du puits au bout duquel étaient deux grands sceaux ferrés qui sont actuellement au fonds du puits, coupe les dents qui servent à faire tourner le treuil et jette dans le puits toutes les brouettes ». (12 novembre 1750.)

Malgré la défense de l'Intendant de Tours, les habitants achètent du charbon aux mines, y mélangent les matières extraites de la superficie du sol qui ont une couleur noire et revendent le tout sous le nom de charbon de Saint-Georges.

Ce mauvais combustible jette du discrédit sur les charbons de Saint-Georges-Châtelaison et les maréchaux de Saumur et des environs le refusent en 1751 parce qu'il ne chauffe pas et qu'il en faut trois pour un d'étranger.

Olivier COUFFON.

(A suivre.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Novembre 1909

Moyenne barométrique : 760^{mm},36 ; minimum le 15, à 1 h. du matin, 746^{mm},71 ; maximum le 14, à 10 h. du matin, 774^{mm},43 ; écart extrême, 27^{mm},72.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 2°,68 ; des minima (sans abri), 2°,17 ; des minima (sur le sol gazonné), 1°,03 ; des maxima (sous l'abri), 8°,34 ; des maxima (sans abri), 9°,48 ; des maxima (boule noire, sans abri), 11°,53 ; des maxima (sur le sol gazonné), 9°,86 ; d'une eau de source, 8°,56 ; du mois, 5°,75.

Minimum absolu (sous l'abri), le 21, — 3°,1 ; minimum absolu (sans abri), le 21, — 4°,1 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 24, — 5°,6 ; maximum absolu (sous l'abri), le 2, 13°,5 ; maximum absolu (sans abri), le 1er, 16°,6 ; maximum absolu (boule noire sans abri), le 1er, 21°,1 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 2, 19°,4.

Humidité relative moyenne du mois, 86 ; minimum, 59, le 22 à 1 h. du soir ; maximum 100, les 7, 8, 9, 10 16, 26, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,37 ; moyenne diurne la plus faible, 0,4. le 5 ; la plus forte, 10,0 le 3, 12, 14, 19. Nombre de jours de soleil, 18 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 98 h. 40^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,36.

Pluie totale du mois, 22^{mm}3, en 6 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 8^{mm}0, le 30. Evaporation, 36^{mm},00.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N ; 2 jours du N N-E; 9 jours du N-E; 4 jours de l'E N-E; 1 jour de l'E; 1 jour de l'E S-E; 1 jour du S; 2 jours du S-W ; 2 jours de l'W S-W ; 5 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W ; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,3. Vitesse maximum du vent le 30, à 2 h. 15m du matin, 22m0, par seconde (vent de l'W S-W).

Gelée, les 21, 23, 24, 27; gelée blanche les 5. 6, 7, 11, 16, 21, 22, 23, 24, 27; rosée les 1, 5, 6. 8, 9, 10, 11, 13, 16, 22, 26, 28; brouillards les 7, 9, 16, 26 à 7 h. et 9 h du matin; halos solaires les 11, 27.

Passage d'oies sauvages le 16 du N-E au S-W à 10 h. du matin.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Troisième Concert populaire (14 novembre 1909).

Avec le concours de Mlle Stella Goudeket, harpiste, et de M. G. Blanquart, flûtiste solo des Concerts Colonne.

Wallenstein (V. d'Indy). — *Concerto* pour harpe, flûte et orchestre (Mozart). — Prélude du deuxième acte du *Retour* (Max d'Ollone). — Deux danses pour harpe et instruments à cordes (Debussy). — *Marche du Couronnement* (Saint-Saens).

La valeur de la musique de M. d'Indy échappe, à coup sûr, à notre critique toute d'impression et de sentiment et telle œuvre est peut-être, comme on dit, très forte, que nous ne sentons pas. C'est tant pis pour nous; mais il nous reste le bénéfice de notre franchise et le mérite de chercher seulement en nous-même l'écho de ce que nous avons entendu et de le répéter. Que chacun en fasse autant et ce qu'on appelle l'opinion du public en sera modifiée.

Cette oraison n'a pas d'autre but que de nous permettre de dire la joie que nous goûtons à entendre Wallenstein. Est-ce accoutumance après des auditions répétées? Non, sans doute, puisque, si nos souvenirs nous servent, nous avons dès l'abord pris plaisir à l'Episode du Camp, qui fut offert le premier à notre défiante ignorance. Ce serait donc qu'il y aurait plusieurs manières dans l'œuvre de M. d'Indy. D'autres, plus savants, le diront ou l'ont peut-être dit. Il reste seulement que pour ceux qui cherchent dans la musique un reflet des sentiments, une forme très souple pour habiller l'imprécision de leurs rêves, *Wallenstein* est un beau cadre de vie. Il n'est pas besoin d'avoir lu le drame de Schiller pour suivre les trois parties, qui sont l'Action, l'Amour et la Mort, comme dans toutes les histoires humaines. Le Camp et la Mort de *Wallenstein* nous ont, cette fois encore, charmé davantage. — Cet épisode du camp est merveilleux d'agitation, de désordre et d'esprit. Il évoque la vie et nous le sentons profondément. Le public a fait un chaud accueil à l'œuvre tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entière. — Est-ce vraiment que « l'ombre se dissipe? » Est-ce que vraiment et tout de suite *Wallenstein* n'a pas fait sur nous l'impression d'aujourd'hui? Moins précise peut-être, mais déjà très heureuse? Est-ce que l'accoutumance et l'étude dans le champ étroit dont nous sommes capables nous révéleront toute la musique de M. d'Indy? Peut-on le dire légitimement?

M. d'Ollone et l'orchestre n'ont pas peu contribué au succès de l'œuvre. C'est la meilleure exécution de cette année un peu grise et le public n'est déjà pas si maladroit de l'avoir saluée.

Un *concerto* de Mozart pour harpe et flûte nous promettait quelque chanson légère et vaporeuse, quelque musique idéalisée, de celle qui dans les nuits d'été « berce la terre où ces dormeurs sont couchés ». Nous n'avons pas été trop déçu. Si la harpe de Mlle Goudeket est un peu lourde et un peu sourde, la flûte de M. Blanquart nous a charmé par sa grâce idyllique. Une sonorité pleine et ronde, un style, une façon de dire discrète et fine qui deviennent plus rares aujourd'hui que la force et la violence sont plus de mode que l'esprit et la persuasion.

La romance de Saint-Saens, que M. Blanquart nous a dite seul, n'a rien ajouté à notre plaisir et peut-être eût-il mieux valu que la valse de Benjamin Godard nous fût épargnée.

Les danses de M. Debussy ont été mal entendues. Est-ce la raison qui nous a empêché de comprendre? Avec M. Debussy on n'est jamais sûr de rien ; il se donne tant de mal pour éviter de dire quelque chose.

La nouvelle œuvre que nous présentait M. d'Ollone est marquée de cette grâce, de cette douceur mélancolique que nous avons aimées dans les fragments entendus les années passées. Dans l'incertitude où nous laisse le programme, ce *Retour* nous fait plutôt songer aux départs qui sont tristes toujours. Mais cette tristesse n'est ni pénible ni angoissante. La musique de notre sympathique chef est toujours aimable à entendre.

Et, puisqu'il faut un morceau bruyant pour faciliter la sortie, nous avons entendu une fois de plus la *Marche du Couronnement*, que l'accoutumance ne nous fait pas aimer davantage.

Quatrième Concert populaire (28 novembre 1909).

Avec le concours de M. Marcel Labey, compositeur, et de Mlle Hélène Luquiens, cantatrice.

Deuxième symphonie (Marcel Labey). — *Air de Gismonda* (Haendel). — *Prélude de Lohengrin* (Wagner). — *Hansel et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gretel (Humpardink). — Morceaux de chant (Duparc et X...). — *Samson et Dalila* (Saint-Saens).

Ce quatrième concert a fait quelque bruit dans notre petit monde musical. Il a été l'occasion pour le chroniqueur de l'un des journaux d'Angers de dire son opinion sur la marche de nos concerts et particulièrement sur la composition des programmes. Et cette opinion ne s'est pas trouvée orthodoxe. — D'où polémique légère et courtoise comme il convient entre gens qui croient défendre la même cause par des moyens différents.

Nous, qui venons toujours trop tard parler de choses oubliées déjà, nous n'aurions rien à dire si le sujet qu'on agite n'était pas toujours d'actualité puisqu'il intéresse l'existence même de nos concerts. D'ailleurs, nous avons déjà dit notre sentiment là-dessus, avec moins d'autorité que le très averti chroniqueur du *Patriote de l'Ouest*, mais avec la franche bonne foi que nous apportons à ces comptes rendus. Nous avons dit l'erreur des programmes d'où toute idée d'étude rationnelle semble bannie, l'insuffisance de trop fréquents solistes, les négligences même de notre excellent orchestre si prompt à se ressaisir. Nous avons dit qu'il plane sur notre vieux cirque un *nescio quid* alarmant et qu'il y a quelque chose de... détraqué dans le royaume de Danemark. Nous sommes tout à fait avec M. Jaham-Desrivaux quand il pousse un vigoureux cri d'alarme et quand il rappelle aux maîtres de nos destinées musicales qu'ils ne doivent être ni des dilettantes ni des passionnés, mais surtout des éducateurs. Toute la gloire de nos concerts est là, d'avoir créé chez nous un goût musical assez sûr, d'avoir suggéré autour d'une œuvre artistique des amitiés prêtes à la soutenir et à la défendre. Mais ces amis de nos concerts ne savent pas ou ne peuvent pas toujours traduire le sentiment public. On ne crie pas assez chez nous pour se faire entendre d'en haut; on se soucie peu d'ailleurs d'être entendu, mais il arrive qu'on se désaffectionne, qu'on se déshabitue.

Angers-Artiste nous parlait, en les blâmant, de ceux qui mettent leur originalité à faire autrement que les autres. Cette vue très droite des choses s'appliquerait utilement à la composition de nos programmes, où nous regrettons trop souvent l'absence d'œuvres que nous entendions autrefois chez nous et que nous retrouvons chaque année sur les programmes des grands concerts parisiens.

Après cela, il est peut-être superflu de dire que nous sommes de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux que la symphonie de M. Labey n'a pas amusés. Elle n'a, sans doute, amusé personne. Les plus savants d'entre nous ont parlé du Scherzo comme on parle « du beau vers » dans la comédie de Pailleron.

Maigre enthousiasme.

Aussi le reste du programme a-t-il paru délicieux. Le *Prélude de Lohengrin*, une fenêtre ouverte sur l'azur, la pantomime de *Hansel et Gretel*, une aimable fantaisie, sans lourdeur ni pédanterie et Mlle Luquiens, une cantatrice merveilleuse. Elle a su se faire un succès avec presque rien. Chanteuse de concert, dira-t-on; mais n'est-ce pas sa place?

Il est impossible de mieux dire, avec plus d'intelligence, avec plus de souci de la valeur de la note et du mot. La *Phydilé* de Duparc est allée, avec Mlle Luquiens, beaucoup plus loin qu'aux auditions précédentes et on lui a fait redire une mélodie étrangère que nous goûtions par l'accent que l'interprète a su y mettre.

Est-ce que vraiment Saint-Saens n'a rien écrit qui mérite une autre place que celle de numéro de sortie? Il y a quinze jours, la *Marche de Henri VIII*, aujourd'hui des fragments de ballet, c'est trop ou ce n'est pas assez. C'est bien du Saint-Saens, mais est-ce du meilleur?

***

La séance de rentrée de l'École de Médecine et de Pharmacie ainsi que la distribution des prix aux élèves du P. C. N., aux étudiants en médecine et en pharmacie et aux élèves sages-femmes, ont eu lieu le lundi 8 novembre 1909, sous la présidence de M. Tallon, préfet de Maine-et-Loire, assisté de M. Rémond, inspecteur d'Académie.

La parole est donnée à M. Divai, professeur suppléant de pharmacie et de matière médicale, qui a pris pour sujet de la leçon d'ouverture : *L'historique de la pharmacie de l'hôpital Saint-Jean.*

La pharmacie de l'Hôpital Saint-Jean fut fondée en 1612, à la suite d'un don de 300 livres fait par Lucrèce Maumussard. La salle qui contenait cette pharmacie se trouvait entre la grande salle actuelle du Musée Saint-Jean et le cabinet du Conservateur; elle n'existe plus aujourd'hui, mais tout ce qui la garnissait fut transporté, en 1868, dans une salle de l'Hôtel-Dieu actuel, spécialement aménagée à cet effet.

Cette pharmacie est remarquable; sa boiserie, toute en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chêne sculpté, fait le tour de la pièce; il a été aménagé, en son milieu, une vaste niche destinée à contenir un merveilleux vase à *Thériaque* en étain pur, qui fut offert à l'hôpital en 1720 par Jean Ballain, potier d'étain, rue des Ponts à Angers. Ce vase, de 1m50 de haut et 0m75 de diamètre, pèse 300 livres; c'est un des plus beaux étains qui nous restent de cette époque.

Pendant les débuts de cette pharmacie, le service fut assuré par des apothicaires, puis il passa dans les mains des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul jusqu'à la période révolutionnaire.

En l'an XII, un pharmacien, *Guitet*, fut chargé de la préparation des médicaments. A sa mort (nivôse an XIII), deux pharmaciens le remplacent : *Ollivier fils*, pharmacien, rue Saint-Aubin, et *La Chaise*. Mais Ollivier ne put garder longtemps ce poste; il démissionna en l'an XIV. A la suite d'un concours brillant, *Genest* est nommé seul pharmacien de l'Hôtel-Dieu. Il devait se retirer en 1806, lors de la rentrée à l'hôpital des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul que les orages de la Révolution avaient temporairement écartées.

Pendant 41 années les sœurs tinrent la pharmacie; ce fut d'abord sœur Manin jusqu'en 1811, puis sœur Jeanne jusqu'à la nomination d'un pharmacien en 1847, dont elle resta même la collaboratrice zélée.

L'année 1807 vit l'application, à l'hôpital, de la désinfection par les fumigations de Smith et, en 1814, à la suite d'une recrudescence considérable dans le nombre des malades, on appliqua, en outre, les fumigations guytonniennes. La même année on commence à désinfecter les vêtements par le système Guyton-Morveaux.

En 1808, les effets du blocus continental se font sentir d'une façon intense; les médicaments exotiques n'arrivent plus; la disette de quinquina, d'opium, de rhubarbe, de sucre de canne (le seul employé alors), est immense. On s'efforce de remplacer les produits exotiques par des indigènes; cependant, on put faire venir d'Amérique un chargement de quinquina et le maire d'Angers, M. de la Besnardière, en reçut 221 kilos pour l'hôpital; cette manne royale fut mise à la disposition d'une Commission qui en distribua aux hôpitaux voisins, moins favorisés, avec une rare parcimonie.

Vers 1825, la thérapeutique mit les sangsues au premier rang des traitements et la quantité consommée dans l'hôpital fut considérable (14.500 en 1827); elle augmente néanmoins très vite (58.000 en 1832); la Commission d'administration fit alors établir, par mesure d'économie, des parcs à sangsues qui, existent encore actuellement.

Cependant les nouveaux médicaments s'introduisent rapidement dans l'art de guérir et l'administration se voit obligée de mettre un pharmacien à la tête d'un service qui prend

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque jour une importance scientifique plus grande. En 1848, elle nomme *Cadot Pierre*, ancien pharmacien à Angers. C'est ensuite *Leroy* qui lui succède en 1861, après lui avoir été adjoint pendant deux années. Sept ans plus tard, *Mullois* remplaça Leroy décédé; il ne fit qu'un court séjour à ce poste (13 décembre 1870-19 janvier 1871). *Ménière*, qui vint après, se dévoua pendant 16 ans au service de la pharmacie et la mort vint le ravir à ses multiples occupations le 19 octobre 1887. Le 1er novembre de la même année, la Commission choisit *Raimbault*, que sa brillante carrière professionnelle lui avait particulièrement désigné.

M. le Préfet prend ensuite la parole et, dans une charmante et familière improvisation qui ne peut être qu'imparfaitement résumée, dit sa satisfaction de présider cette cérémonie; la tradition lui offre aussi l'agréable occasion d'apporter à l'École le témoignage de toute la sollicitude du Gouvernement de la République et de féliciter les professeurs de leur enseignement.

A une époque où l'hygiène prend une large place dans la vie publique, M. le Préfet rend un aimable hommage à la collaboration utile des professeurs de l'École, auxquels son Administration fait bien souvent appel; personnellement, il connaît et apprécie leur concours précieux et toujours dévoué.

Il comprend la fierté des Angevins pour leur terre natale; il la trouve particulièrement justifiée par la prospérité de l'École de Médecine et de Pharmacie, par le mérite de ses Maîtres.

M. le Préfet souhaite que les travaux des professeurs et les succès des étudiants apportent une page nouvelle au livre d'or de l'École et adresse à l'avance aux lauréats ses plus vives félicitations.

M. le Dr Legludic, Directeur, présente le compte rendu de l'année scolaire 1908-1909.

Il remercie M. le Préfet de Maine-et-Loire de l'honneur qu'il fait à l'École en présidant sa séance de rentrée et les autorités de la cité qui lui apportent leurs témoignages de sympathie.

Le nombre des étudiants s'est élevé à 120; 362 inscriptions ont été prises.

198 examens ont donné comme résultats : 152 admissions et 46 ajournements, d'où une proportion de 76 o/o de succès.

Le Directeur fait connaître les résultats des divers Concours destinés à remplir les cadres de l'internat et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'externat à l'Hôtel-Dieu et les divers emplois à l'École. Il signale les succès des anciens élèves : MM. Brac et Baron, ont été reçus internes des hôpitaux de Paris; M, Tissier, interne provisoire, et M. Thouvenin, externe.

Il rappelle les événements qui ont touché le personnel : MM. les Drs Ch. Martin, suppléant de chaires d'anatomie et de physiologie, et M. le Dr Roguet, suppléant des chaires de pathologie et de cliniques médicales, sont arrivés au terme de leurs neuf années d'exercice. Ont été nommés : M. le Dr Turlais, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie; — M. le Dr Denéchau, suppléant des chaires de pathologie et de cliniques médicales; — M. le Dr Vidal, chef de clinique chirurgicale.

Il adresse les compliments de l'École aux professeurs qui ont obtenu des récompenses académiques et des distinctions honorifiques, — à M. le Dr Monprofit, qui a reçu de l'Académie de Médecine le prix Laborie pour ses travaux sur la chirurgie opératoire de l'estomac, — à M. le Dr Brin, élu membre correspondant de la Société de Chirurgie, — à M. le Dr Motais, nommé chevalier de la Légion d'honneur, — à M. le Dr Sarazin, promu officier de l'Instruction publique; — et à M. le Dr Roguet, nommé officier d'Académie.

Il termine en résumant les décrets de 1909 portant réorganisation des études médicales et pharmaceutiques.

M. Bloyard, secrétaire, proclame ensuite les lauréats.

***

Le dimanche 15 novembre, a eu lieu l'installation de l'École de Musique à la Godeline, rue Plantagenet.

Au début de la séance, M. Mangeon, le distingué directeur de l'École, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Maire,

C'est avec un sentiment de joie intense que l'École de Musique fête aujourd'hui, dans la Godeline, restaurée par vos soins, l'inauguration de son nouveau logement. Cette inauguration marque, en effet, la plus importante étape de sa modeste histoire, en lui apportant l'amélioration tant désirée, si nécessaire au meilleur fonctionnement de son enseignement et de ses services administratifs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la vie, une des plus sérieuses préoccupations de l'homme soucieux de son bien-être, son premier rêve raisonnable, je dirai, c'est de chercher à abriter l'existence de sa famille et la sienne, dans une demeure salubre, commode, confortable s'il lui est possible, et dont il se gardera bien de partager la co-habitation avec des étrangers, fussent-ils de ses intimes amis, dans la crainte de dissentiments, de conflits inévitables.

Pour une maison d'éducation comme l'École de Musique, qui réunit des centaines d'élèves, ces conditions : d'une bonne installation, de son isolement de toutes autres sociétés, si sympathiques qu'elles soient, sont encore plus indispensables à l'hygiène, au bon ordre de cette grande agglomération d'enfants des deux sexes. Vous avez bien voulu, M. le Maire, par un acte de prévoyante et énergique administration, nous accorder tous ces avantages, avec une large générosité. Désormais l'enseignement musical fonctionnera très à l'aise, dans un local sain, spacieux, aéré. Les professeurs, si dévoués tous, je puis vous en donner l'assurance, pourront, comme ils le désirent, prolonger la durée de leurs classes, dans l'intérêt des élèves.

Et il nous devient facile, maintenant que nous possédons un nombre suffisant de salles, de remplacer les cours supprimés par des cas de force majeure. Aussi, M. le Maire, ai-je en ce moment un devoir qui m'est profondément doux et agréable à remplir, celui de vous adresser, ainsi qu'à l'Administration et au Conseil municipal, nos vifs et bien sincères remerciements ; de vous exprimer au nom des nombreuses familles intéressées leur joyeuse reconnaissance. Soyez certain que tous à l'École, nous savons apprécier les sacrifices consentis par la Ville. Et, pour ma part, je saurai faire comprendre aux élèves que la meilleure manière de s'acquitter envers elle, c'est de redoubler d'efforts au travail, ce qui deviendra encore un profit pour eux-mêmes.

Vous permettrez, M. le Maire, à un angevin qui aime sa ville natale, d'ajouter que la population vous saurait gré d'avoir décidé le complet dégagement de la Godeline, de lui avoir laissé le droit de respirer le grand air à pleines fenêtres.

Quels tableaux charmants, en effet, pour l'œil du passant qui sait voir que tous ces monuments anciens, dont le second plan accentue encore le caractère pittoresque, et qui viennent rompre la monotonie de nos hautes maisons modernes, aux physionomies peu expressives, aux coiffures plates et sans silhouettes si soigneusement alignées de haut en bas et de long en large par le même et inflexible cordeau.

Quelle intéressante évocation du vieil Angers : L'Hôtel des Pénitentes, les tours de Villebon et Saint-Aubin, les ruines Toussaint, le logis Pincé et jusqu'au Jardin de Jean Cadu, sieur de la Touche, ce 28e maire d'Angers, si spirituellement ressuscité dernièrement par une plume angevine. La Godeline méritait doublement de figurer dans ce panorama local, d'abord pour sa façade de grande allure architecturale et surtout pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

es souvenirs historiques qu'elle représente, puisqu'elle marque l'emplacement où sont nées les libertés municipales de notre cité.

Maintenant cette « maison de ville », selon l'expression de Louis XI, devient une « maison de musique ! » Eh bien, je me figure — c'est une simple fiction, M. le Maire, « une modulation » — que, si les esprits de tous ces graves échevins qui y siégèrent pendant près d'un demi-siècle ont parfois l'idée de revenir visiter leur maison communale et d'y monoplaner dans ses antiques murailles, ils approuveront eux aussi le bon et démocratique usage auquel vous venez de consacrer la Godeline. Leurs vieilles âmes moyenâgeuses se rajeuniront aux chants frais et gais de nos écoliers et ils ne voudront même pas, avec l'indulgence commune aux grands-parents, entendre ni retenir les quelques fausses notes de leurs arrière-petits fils, les jeunes angevins d'aujourd'hui ! »

***

Soixante-dix Angevins étaient réunis, le 30 novembre, dans les salons du Café Cardinal qui, pour la première fois, voyaient une telle affluence à la table du Vin d'Anjou.

M. René Bazin, de l'Académie Française, a présidé ce banquet où la plus franche cordialité s'est donné libre cours.

Entouraient immédiatement M. René Bazin : Mlle Gladys Maxtence, de l'Odéon ; MM. Chéramy, Étienne Port, Peyssonnié ; Leroux-Cesbron, président du Vin d'Anjou ; Haro, Richou, Bricard, de Livonnière; Henry Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris* ; Paul Décard, de la Comédie Française; H. Bigeard, avocat à la Cour, représentant le *Petit Courrier*; Marc Leclerc, C. Servat.

Remarqué également dans l'assistance : MM. Walat, Soyer, Dr Furet, Eugène Roussel et Maurice Couallier, lauréats tous deux de prix de poésie décernés par l'Académie Française et l'Académie des Beaux-Arts ; Dr Bonnet ; Oriard, Eug. Boré, Georges Jachet, Dr Laigre, G. Dureau, C. Rabouin, Dr Chesneau, R. Harel, P. Gairnay, Journay père, Dr J. Chaillons, Duvaud, Sorin, R. Ujas, Blanchet, Jenette, L. Chaillou, Ciret, Béclard, Jabrie, E. Logeais, Plaçais, Boisnard, R. Masson de Zorcy, Guijard, Dr Boucard, L. Alleaume, L. Rousseau, des Concerts Lamoureux ; Dr Dervieux, Lebreton, Joubert, G. Martineau, A. Lecoq-Brenier, J. Leboucher, Corbin, M. Leroux, Paul Leclerc, H. Pilmis, J. Auboyé, Drugeon, R. Vollaud et Ernest Herz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A la fin du repas, M. René Bazin a prononcé le discours suivant :

Etre Président d'Honneur du « Vin d'Anjou » est une des surprises de ma vie. Quelques-uns de nos compatriotes — ceux de loin — seront peut-être encore plus étonnés de ce titre qui me vient sur le tard. Ils s'imagineront que la présidence doit appartenir à quelque fort buveur, comme il s'en trouve dans la vallée de la Loire et sur les coteaux d'Anjou ! Quelle puissance d'absorption ! Tout récemment l'adjoint d'une commune où je vais quelquefois chasser quand les éditeurs me le permettent mourait tout plein d'années. Je crus qu'il était convenable, arrivant quelques jours après dans ce chef-lieu, qu'il administrait avec une lucidité, une bonhomie, une verte allégresse qui ne se démentit jamais, d'exprimer aux habitants, ses voisins, tout mon regret : « Brave homme ! disais-je, qui était accueillant, équitable, actif. » Mais je sentais bien que mon éloge était incomplet. — « Et puis, me dit enfin l'un de mes auditeurs, c'était un homme qui buvait, Monsieur, ses cinq barriques par an, sans même que ses yeux bercillent ! »

Qui êtes-vous, Messieurs, — que sommes-nous devant de pareilles convictions? Rien. — Vous usurpez par votre tempérance le titre éclatant que vous avez choisi. C'est précisément ce que je voulais établir, à votre louange, et pour expliquer ma présence à votre tête.

La vigne ici n'est qu'un symbole. Vous n'avez pas cru que je serais indigné parce que je ne possède pas un pampre pour abriter une grive, — pas un cep, — parce que je bois peu de vin, parce que je serais capable de confondre le Pineau de la Loire avec l'Alicante ou le Riparia, avec la cochylis même, qui est, paraît-il, de leurs ennemis ! Vous vous êtes simplement avisés que j'étais né dans le même pays que vous; que vous formiez une société amicale et que votre sympathie me touchait ; qu'ayant beaucoup de souvenirs communs, nous avions sans doute quelques idées communes ; que j'aurais plaisir à vous connaître, ou à vous revoir ; à discerner sur vos visages l'humeur hilare du Saumurois et des rives ensablées du fleuve; l'humeur rude du Craonnais ; l'humeur sayeuse de la Vendée Angevine ; et en tout cela vous ne vous êtes pas trompés.

Vous m'avez fait inviter par mon ami Leroux-Cesbron, ce qui était une habileté; il m'a persuadé, j'ai accepté et me voici.

Messieurs, je porterai donc un toast dicté par l'arme parlante que vous avez choisie, si je puis dire, et qui est celle de cette association.

Le Vin d'Anjou se reconnaît entre tous les autres. Il ne renie jamais sa patrie, ni la grande, ni la petite. — Faisons de même.

Il est différent de goût et de couleur, selon la plaine ou le rocher, selon l'argile ou le sable, et même selon l'humeur de l'année ; mais toujours il s'apparente, par une essence secrète,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec ses voisins de terroir. Faisons de même ! et qu'un peu de sympathie demeure entre nous tous !

Il est fort et remontant, il n'est pas triste, il n'est pas lourd, — il n'a jamais de repos : il travaille même dans sa bouteille ! — Soyons de même !

Messieurs, le Vin d'Anjou sait vieillir. Et c'est là une grande science. Un vigneron me disait, en frappant de la main sur un flacon doré : « Ce petit vin-là, Monsieur, bien enfermé, fait une bonne joie ! » Je pourrais vous dire : « Je vous en souhaite autant ! » « Mais ce n'est pas là une pensée de toast. Je dirai donc seulement : Vieillissez comme lui, très longtemps, et que votre esprit gagne en saveur, indéfiniment, comme un vin du Layon ou des falaises de la Loire ! »

Il est clair enfin, et c'est là la vertu de sa race, et non pas la douceur, comme on le dit souvent : Chacun sait bien ce qu'il dit, chacun dit bien ce qu'il pense. Que ce soit là notre devise ! Elle est en harmonie avec le paysage : Le pays de là-bas baigne dans la clarté. Le roi René s'intitulait roi des Deux-Siciles et de l'Anjou. Il aurait pu abréger et dire : « Roi des Trois-Siciles », — car l'Anjou en est une par la qualité de sa lumière !

Messieurs, je bois à vous tous !

Une triple salve d'applaudissements accueillit ces phrases charmantes, puis M. Leroux-Cesbron, président sortant du Vin d'Anjou, prit la parole. Après avoir transmis les excuses de MM. Richou, Massonneau, Mabille, Dr Évrard, de Blacas, Cormeray, de Grandmaison, L'Hoest, il adresse aux familles Bodinier et de Beaumont l'expression de ses condoléances, à raison des deuils qui viennent de les atteindre. Au sympathique directeur de l'*Angevin de Paris*, à notre confrère Henry Coutant, il adresse ses félititations à l'occasion de son mariage. Puis, pour MM. Couailler et Roussel qui, tous deux, viennent d'être l'objet des plus hautes récompenses poétiques, il donna le signal d'un double ban qui fut battu en leur honneur.

On procède ensuite au renouvellement du bureau et sont élus à l'unanimité : Président, M. Étienne Port ; trésorier, M. Cormeray ; secrétaire, M. le Dr Laigre ; membres du Comité : MM. Servat, Dr Chesneau, Dr Laboulay, Martineau.

Après quelques paroles de M. de Livonnière, M. Peyssonnié prononça un discours très applaudi, — puis M. Chéramy clôtura la série des toasts.

Une soirée artsitique, en tous points charmante, clôtura cette réunion mémorable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la séance publique annuelle de l'Académie Française, ont été solennellement proclamés les lauréats des concours, parmi lesquels l'Anjou était dignement représenté par MM. Verrier et Onillon et M. Maurice Couallier.

Parlant du *Glossaire étymologique des patois et des parlers de l'Anjou*, M. Thureau-Dangin s'est exprimé en ces termes :

Le prix Saintour, a dit M. Thureau-Dangin, rapporteur, est destiné à récompenser les travaux de notre langue.

A ce titre, comment l'aurions-nous refusé au *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou ?* Ce magnifique répertoire ne contient pas moins de vingt mille mots, tous plus pittoresques, plus expressifs et plus chantants les uns que les autres. Pour le célébrer dignement, il me faudrait la science de Gaston Paris et la fantaisie de Charles Nodier. Ce glossaire est dû à la collaboration d'un savant professeur, M. Verrier, et d'un instituteur primaire, M. Onillon, lequel s'est promené, pendant des années, de village en village, consultant tour à tour, avec une persévérance inlassable, maires et adjoints, mariniers, pêcheurs de sable, tueurs de porcs, épiciers ambulants, Bourmansais dit la Pie, Sautejeau dit le Prince, Bretaud dit Belle Légume, et autres autorités du même genre qui, peu à peu, lui ont livré toutes les richesses de ce vieux patois, proche de la langue de Montaigne, plus proche encore de celle de Rabelais. Combien serait-il à désirer que chaque province fît, d'après la même méthode, l'inventaire de ses trésors ! Sans doute, au plaisir de ces découvertes se joindrait le regret de tant d'expressions perdues. Mais l'ombre de Vaugelas nous pardonnerait ce regret, Vaugelas qui disait avec un sentiment si vif du charme de notre vieille langue : « J'ai une certaine tendresse pour tous ces beaux mots qu'on voit ainsi mourir. »

M. Thureau-Dangin a dit à propos des vers de M. Maurice Couailler :

En proposant pour sujet *Le Drapeau*, l'Académie était assurée de toucher les cordes toujours prêtes à vibrer dans l'âme française. Son attente n'a pas été trompée. Les trois pièces qui ont été distinguées et dont des fragments vous seront lus tout à l'heure ont pour dessein de venger le drapeau des outrages dont quelques insensés ont essayé de le salir. Le poème de M. Couallier, que nous classons en tête, est inégal, tourmenté, d'une facture poétique un peu lâchée ; mais on y trouve une vraie puissance épique, un certain don des visions grandioses. L'auteur s'est visiblement inspiré de l' « Expiation » de Victor Hugo. Il met en scène un homme, ivre d'émeute, qui vient d'insulter le drapeau devant l'Arc de l'Étoile. En des vers frémissants, il évoque la farouche Marseillaise de Rude qui descend de son haut relief pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

châtier l'insulteur. De son bras de pierre, elle le pousse devant elle jusqu'au dôme des Invalides. Les portes de bronze s'ouvrent l'empereur se réveille. Une marche héroïque et lugubre s'organise. Plus blême que les fantômes qui l'escortent, l'homme arrive au plateau de Buzenval où il est jugé et condamné par tous ceux qui sont morts pour la patrie en tenant haut notre drapeau et, comme dit le poète dans un de ses plus beaux vers :

Si haut, qu'un peu d'azur est resté dans ses plis !

***

L'église de Cuon, très intéressante au point de vue architectural, vient d'être classée par les Beaux-Arts comme monument historique.

***

Un Comité s'est formé à Koléa, dans le but d'élever un monument au général de Lamoricière et aux Zouaves.

Le Conseil municipal a, dans maintes séances, manifesté son désir de voir aboutir ce projet.

Koléa « berceau des Zouaves », ne possédant aucun monument rappelant la création de ce corps d'élite et ses glorieux faits d'armes, s'honorera en élevant une statue au général de Lamoricière, créateur des Zouaves, et aux Zouaves.

Envoyer les souscriptions au général Gard, au 1er Zouaves ou à M. Bérenger, maire de Koléa.

***

Par décision du 30 novembre, M. François Motais, fils du très sympathique docteur, a été nommé avec le numéro 1, dans le grade de médecin aide-major de 2e classe et affecté à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille.

***

Remarqué à la belle Exposition automnale du Cours-la-Reine, le très intéressant lot de chrysanthèmes d'un de nos plus distingués amateurs d'horticulture angevins, M. Dolbois, d'ailleurs membre du Jury.

Non content d'avoir remporté à l'Exposition d'horticulture de Caen le prix d'honneur, un objet d'art offert par la Société française des Chrysanthémistes de Lyon, notre compatriote s'est encore adjugé à Paris une médaille de vermeil pour l'ensemble de ses semis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A citer parmi ces derniers : « M. Émile Robineau », déjà récompensé à Tours ; « Mme Marie Lebrun », récompensée cette année à Caen; « Blaise Pascal » (1906). Certaines variétés exposées portent des noms angevins connus de tous : « Mme Joseph Joûbert », « Dr Cocard » (1907). D'autres semis, tout nouveaux, ne sont pas encore nommés.

N'est-il pas permis, en présence de ce succès, de regretter qu'un plus grand nombre de nos compatriotes ne soit venu faire triompher ici l'Anjou, pays des fleurs? (*Angevin de Paris.*)

***

Nous apprenons avec plaisir le succès de notre jeune compatriote René Guilleux, qui vient d'être reçu dans les premiers au concours de places à l'École Nationale des Beaux-Arts, de Paris, et cela sur 150 concurrents.

M. René Guilleux est élève de M. Aubert, professeur à l'École des Beaux-Arts d'Angers, et suit, depuis deux ans, la classe de sculpture de M. Injalbert, membre de l'Institut.

***

La Société Internationale de la gravure originale en noir a ouvert, à Paris, rue des Capucines, dans les galeries Allard, sa deuxième exposition annuelle avec un grand succès.

Le très distingué critique d'art du *Temps*, M. Thiébault-Slisson, écrit, à propos de la belle exposition d'un angevin M. Gobô.

« D'autres enfin, dans leurs transcriptions de types ou de monuments, préfèrent la manière du croquis et en tirent des résultats très heureux. C'est Gobô, dont les vues d'Angers me rappellent les meilleures lithographies de Bonington. »

***

Le 6e salon annuel de la gravure originale en couleurs, chez Georges Petit, a plus encore que les précédentes années, obtenu la faveur du public. Les artistes ne pourront que se réjouir à constater la renaissance de cet art charmant et bien français. Les Angevins seront fiers de remarquer que parmi les meilleurs envois ceux de notre compatriote Georges Gobô se placent en bon rang ; son *Vieux pont de Segré*, sous lequel l'eau a des reflets si vrais et si harmonieux ; son *Marché à Angers*, baigné de lumière blonde et de douceur angevine ; son *Clair de lune* où le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bourg de Rablay sommeille dans une clarté mystérieuse ; sa *Marchande de parapluies* sous un vaste riflard rouge, sont en même temps que des impressions d'Anjou sincères et saisissante des œuvres d'art au vrai sens du mot, dignes de figurer dans les galeries des amateurs les plus difficiles. (*Angevin de Paris.*)

***

Ont été nommés Officiers d'Académie :

M. Brunet, commissaire général de la 35e Fête fédérale de Gymnastique ;

M. Dubois Le Cour, membre fondateur de l'Aéro-Club de France, le premier pilote de l'Anjou ;

M. Dion, chef armurier du 6e régiment du Génie.

***

L'Académie des inscriptions, sur la proposition de M. Henri Cordier, a accordé une subvention de 4.000 francs au commandant d'Ollone, pour lui permettre de continuer, par une nouvelle mission, ses explorations de la Haute-Asie, qui furent si fructueuses pendant ces dernières années.

***

La section angevine de la Société de Géographie commerciale d'Angers a recommencé, en novembre, la série de ses conférences, dans la salle des Fêtes de la Mairie d'Angers, devant une nombreuse assistance.

La première, faite par Mme Bullock-Worckman, est un intéressant exposé de ses *explorations dans les Hautes régions de l'Hymalaya :*

Jusqu'à la fin du siècle dernier, les cimes hymalayennes étaient restées inviolées. L'Hindou, frémissant d'admiration, se prosternait devant ces monts au sommet invisible, pères des fleuves sacrés. Mais, récemment, d'aventureux et héroïques explorateurs sont venus de par-delà les mers, pour pénétrer le mystère de cet entassement de montagnes, le plus imposant de la Terre. Une femme, qui joint à la grâce féminine l'énergie la plus virile, Mme Bulock-Worckman, osa tenter, en compagnie de son mari, ce qui semblait impossible au rude montagnard du Cachmir : elle a escaladé le « Toit du monde » ; elle a gravi « les degrés du ciel » jusqu'au « Séjour des dieux ».

C'est cette odyssée que, jeudi soir, elle conta modestement, signalant surtout les résultats scientifiques obtenus. Du Cachmir,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les explorateurs s'avancèrent vers le Pamir où se touchent trois grands empires : la Russie, la Chine et l'Inde. A Nagar, ils furent accueillis par le rajah qui leur procura les porteurs nécessaires pour l'expédition, et les voilà partis pour l'inconnu.

La majesté des montagnes, la variété infinie des formes, les glaciers d'émeraude, le diadème de neige que le soleil dore et que l'ombre bleuit, font que l'homme des plaines place là-haut la contrée des dieux ; mais les voyageurs assez hardis pour s'avancer toujours plus loin, toujours plus haut, ne trouvèrent ni Siva, ni la déesse Parvatti, mais seulement la Mort qui rôdait autour d'eux sous mille formes : avalanches, éboulements, crevasses invisibles, abîmes, torrents, et le vertige et la faim et le froid et l'air raréfié. A l'inclémence des choses se joignit le mauvais vouloir des hommes : les coolies, comme jadis les marins de Colomb, refusèrent d'aller plus loin. La ferme attitude des explorateurs et l'intervention énergique d'un guide eurent raison de cette révolte. Arrivés au glacier d'Hispar, à 4.678 mètres d'altitude, M. et Mme Bullock-Worckman procédèrent à de minutieuses recherches topographiques. Puis, plusieurs ascensions furent faites : celle du Mamelon, 5.486 mètres, du Pic à la Triple Corniche, 5.791 mètres, et enfin celle du Pic du Partage des Eaux qui sépare les glaciers d'Hispar et de Biafo. A un moment, il fallut passer sur une arête de glace n'ayant pas 0m50 de largeur. Un faux-pas et c'était la chute dans un abîme insondable. Enfin, Mme Bullock-Worckman et ses deux guides atteignirent 6.507 mètres, point culminant du pic. Quel ravissement d'admirer un panorama féerique où la vue planait librement sur une étendue de plus de 100 kilomètres ! Là-bas, c'est un pic altier qui domine la dentelure des monts du Karakoroum; plus loin, ce sont des sommets vaporeux comme s'ils n'étaient que lumière. Plus bas, c'est le collier étincelant des neiges et l'éventail azuré des glaciers. Quelle fierté de contempler le pays inconnu naguère et qui maintenant figurera sur les cartes. Mais les vapeurs aux transparences nuancées que l'exploratrice voyait au-dessous d'elle s'assombrissent et deviennent des vagues noires qui déferlent contre les rochers ; il faut s'arracher à cette vision ineffable et revenir par un chemin rendu plus effrayant encore par la brume.

Après la traversée pénible du glacier de Biaffo qui dura 56 jours, les voyageurs revinrent enfin dans les contrées habitées. Les fatigues et les dangers étaient effacés par la joie d'avoir arraché quelques secrets à ces mystérieuses régions et par l'orgueil d'avoir réussi cette surhumaine aventure.

M. le Dr Worckman nous fit part de ses découvertes scientifiques. Il exposa doctement la formation des névés dans ces hautes altitudes et il expliqua sa classification des huit variétés de « nievœ penetenti ». La magistrale leçon se termina par une description du ciel vu à 7.000 mètres d'altitude. Cette péroraison nous montra que la science — comme l'a dit Spencer, — elle aussi est poésie.

H. M.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La seconde fut donnée par M. Octave Justice, membre de la Société de Géographie de Paris qui parla de l'Aude artistique, industrielle et pittoresque.

Avant de donner la parole au conférencier, M. le Dr Motais, président, dit quelques mots de la Société qu'il dirige avec tant de dévouement. Elle fut fondée, il y a cinq ans, par M. le Dr Barot, qui est lui-même un explorateur et un conférencier dont vous avez eu le plaisir de goûter le talent. Vingt-sept conférences ont été données, toutes suivies avec un grand intérêt par un public aussi distingué que nombreux. Si nous voulons que l'avenir soit aussi brillant que le passé ; si nous voulons que des explorateurs viennent encore nous réconforter de leur vaillance et de leur héroïsme, nous apporter, en d'agréables causeries, leur science si valeureusement acquise, nous charmer par les anecdotes et les légendes cueillies chez les peuples lointains, le tout illustré par de superbes projections, il faut que les auditeurs nous apportent l'obole de leur cotisation et que nos sociétaires fidèles nous amènent des amis. Malgré le dévouement de tous, de M. Cauville, le photographe bien connu, qui veut bien se charger de nos projections, de notre secrétaire, M. Morice, dont les comptes rendus, aussi exacts que littéraires, sont très remarqués, de M. Koszul, le modèle des trésoriers, un budget de 400 francs ne peut nous suffire et, faute de fonds, la source d'une des grandes distractions intellectuelles les plus appréciées des angevins serait bientôt tarie.

Cette allocution a été très sympathiquement accueillie et nous ne doutons pas qu'elle ne soit suivie d'effet.

Après les explorateurs qui nous ont conduits en des régions mystérieuses, M. Octave Justice a l'heureuse idée de nous faire aimer un coin de notre France, si belle et pourtant si peu connue des touristes. Dans un langage très poétique, il décrit des sites attrayants que nous éprouvons le désir d'aller les admirer et de ne point mourir « sans avoir vu Carcassonne ».

Le conférencier ne pouvait trouver un département offrant des aspects plus divers. L'Aude est un pays maritime avec ses alluvions, ses étangs qui bordent l'immensité bleue de la Méditerranée ; c'est aussi un pays de plaines avec la trouée de Naurouze et les vallées où le soleil dore les céréales, les grands maïs et les vignes innombrables ; c'est encore un pays de montagnes avec les Pyrénées dont on aperçoit, vers le sud, les cimes argentées, les Corbières crayeuses, colorées par une vive lumière et la Montagne noire dont le granit voilé par de vastes forêts, ruisselle d'eaux limpides. Un grand nombre de peuples : Ibères, Romains, Wisigoths, Sarrasins, Francs, ont laissé dans ce carrefour des traces mémorables de leur passage. Là, les croyances et les races se sont heurtées et l'histoire a enregistré d'épouvantables tragédies. On trouve partout une grande diversité d'œuvres d'art : citadelles crénelées que les guerriers du moyen âge posaient comme une couronne sur le front des collines et des monts ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cathédrales ciselées dans la pierre, aux époques de foi ; le canal qui joint deux mers ; les voies audacieuses qui franchissent les abîmes et trouent les montagnes.

Après cette vue d'ensemble, le conférencier nous mène de ville en ville et de site en site. Voici le sommaire de ce pèlerinage, qui fut illustré de très belles projections.

Nous partons de la Nouvelle. Le canal des deux mers ferait de ce petit port un second Marseille et remédierait à la détresse du Midi. A côté, le blanc promontoire de Leucate rappelle l'héroïque française Françoise de Cézeley. Plus loin, c'est Narbonne, jadis capitale d'une province romaine, et grand port ; mais les alluvions chassèrent la mer et l'antique « Narbo Martius » perdit son importance. Voici Carcassonne, legs splendide du Moyen âge, avec sa Cité hérissés de tours et de créneaux, sa double enceinte restaurée par Viollet-le-Duc, la formidable porte d'Aude, la porte Narbonnaise où niche dame Carcas, le château-fort des Trancavel et son svelte donjon guettant la grande voie de France à l'Espagne. Dans un angle est sertie la cathédrale Saint-Nazaire, bijou de cette armure féodale, remarquable par sa puissante et robuste nef romane et par son chœur gothique, aérien avec ses colonnettes graciles et tout illuminé par les irradiations de ses verrières, œuvre glorieuse du XIIIe siècle. Au nord, c'est Lestours avec ses quatre forteresses, véritables nids d'aigles ; la Montagne-Noire et ses pâturages, ses forêts, ses torrents fantasques et les grands bassins de Lampy et de Saint-Ferrol qui alimentent le canal du Midi.

En remontant la haute vallée de l'Aude, nous rencontrons Alet et sa vieille cathédrale, tout enveloppée de lierre ; Quillan, tapi au fond d'un bassin, entouré de forêts séculaires ; le défilé de Pierre-Lys, gorge grandiose que le torrent a creusée : la route s'engouffre avec les eaux grondantes dans cette fissure haute de 500 mètres. Après le cirque de verdure d'Axat, nous franchissons les gorges de Saint-Georges, puis de Galamus. La route ne côtoie plus l'Aude ; elle est suspendue aux flancs du précipice et, tout au fond, c'est à peine si l'on distingue quelques reflets de l'eau. En amont de ce cânon, l'homme a capté et domestiqué la force du torrent pour le transformer au loin en force motrice, en éclairage, etc.

Nous sommes au terme de notre voyage, sur ce point élevé d'où la vue s'étend des Pyrénées aux Cévennes et à la Méditerranée, s'arrêtant sur les merveilles accumulées en ce coin de notre France par la Nature et l'Art.

M. Octave Justice fut un excellent guide dans ce long et pittoresque voyage : Son éloquence à la fois abondante et châtiée, ses descriptions d'une intense poésie, la chaleur toute méridionale de son langage ont entraîné l'auditoire et soulevé de fréquents applaudissements.

C'est une belle soirée à ajouter aux succès déjà si nombreux de notre Société de Géographie Commerciale. H. M.

X***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A travers les Livres et les Revues

Le nouvel ouvrage de M. André Godard, *Les Madones Comtadines* [1], n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire, le récit d'un pèlerinage aux sanctuaires du Midi. C'est tout autre chose. Mais quoi au juste? Un essai historique? Peut-être un peu. Une étude de philosophie religieuse, sociale et politique? Oui, davantage ; car M. André Godard met presque partout en présence, sinon en opposition, deux Frances, celle du Midi, avec ses qualités intuitives et passionnées, et celle du Nord, avec ses vieilles disciplines et sa pondération intellectuelle. Mais autour de ce thème principal, que de variations imprévues, quelquefois même déconcertantes?

L'auteur, on le sent, déteste les sentiers battus et les idées toutes faites. C'est un artiste, qui aime les longues excursions en plein bois ; un poète, qui s'attarde volontiers à rêver sur la route et à écouter le chant des oiseaux ; un croyant convaincu, qui signale sans fausse honte les abus dont il a trouvé le récit dans l'histoire ou dont il a constaté l'existence sur son chemin. Dans son livre, on le retrouve tel qu'il est, avec sa théologie bienveillante, sa philosophie un peu mélancolique, son horreur du jansénisme, sa sympathie — relative — pour Robespierre, son amour des petits oiseaux.

Que l'on ne prenne pas ces réflexions pour des critiques. J'aime un peu trop la ligne droite et les idées traditionnelles pour être un bon juge en pareille matière. D'ailleurs, je me hâte d'ajouter qu'il y a, dans *Les Madones Comtadines*, des pages superbes et des portraits tracés de main de maître. Par

[1] Paris, Perrin, 1910 ; un volume in-8° de 375 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exemple, ces lignes consacrées à Vaison : « Entre les amis d'un jour qui s'éparpillent sur les chemins de notre existence, j'envoie mon souvenir reconnaissant à ce curé félibre de Vaison, auquel je dois d'avoir vécu quelques heures à la fois helléniques et chrétiennes dans ce canton où les micocouliers de Mireille poussent parmi les arceaux sveltes des cloîtres, et où de petits génies déversent l'eau des vasques antiques au voyageur épuisé par le soleil et par la poussière de ces routes d'Orient. Ici plus qu'ailleurs, sous l'air très pur, la pierre irradie de la clarté ; les cyprès noircissent davantage dans le ciel si bleu. En ces replis du Ventoux, sous la crête formidable d'où s'aperçoivent le Viso, le Gerbier des Joncs et les Pyrénées, et que le marin salue encore à quarante lieues des côtes, la calandre se grise de chaleur sur les glèbes rouges, entre les oliviers que les Grecs importèrent, tandis que parmi les figues trop mûres volète le *tarnaga*, la pie-grièche du Sud aux ailes transparentes de taffetas rose. Sol multiple : là-haut les neiges, la forêt de hêtres ; ici les épineux cactus d'Afrique. Et plus innombrable, et plus impossible à éteindre est encore l'histoire, tous ces siècles et toutes ces civilisations, ce que racontent les idoles de Mithra, les chapiteaux de Saint-Quénin décorés de scènes antiques, les sanctuaires de la Madone accrochés au flanc des monts fauves comme les couvents inaccessibles des moines palestiniens. Et enfin des rencontres étranges, des types de Cervantès et de Ribéra, la folle pieuse qui accueille les visiteurs dans cette chapelle, ce mendiant qui tire de sa besace une montre d'or et un chapelet ; et des illogiques, des impulsifs, ces *noves* (nouveaux mariés) qui, trois fois l'an, pas davantage, assistent à la messe du dimanche et, le cœur abîmé d'amour, remercient Dieu. » — Et ce portrait de Marseillais : « Mirabeau de carrefour, bellâtre et fanfaron, époux déclamateur et infidèle, catholique sans esprit religieux, royaliste sans honneur ou républicain sans vertu, esthéticien de café-concert et, de tout temps, prêt à livrer sa ville à l'étranger le plus offrant. »

A quoi bon insister davantage? Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* connaissent le chapitre consacré par M. André Godard à Notre-Dame de Béhuard. Par là, ils ont pu juger des idées et du style de l'auteur des *Madones Comtadines*.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mlle Mathilde Alanic vient de publier, à la librairie Plon-Nourrit, un nouveau roman auquel elle a donné pour titre : *La fille de la Sirène.* Je ne ferai pas l'analyse de cette œuvre délicate et charmante, afin de ne pas enlever à ceux qui liront le livre les émotions et le plaisir que j'ai éprouvés moi-même en le parcourant. Mais ce que je me reprocherais de ne pas dire, c'est que ce nouveau volume, par les qualités de style qui le distinguent, par les descriptions ravissantes et les jolis portraits qu'il renferme, contribuera certainement à accroître encore la réputation déjà grande de l'auteur.

***

Le temps me manque pour rendre compte d'un certain nombre de bonnes études, qui ont été publiées par diverses Revues. Ce sera pour l'année prochaine.

Ch. U.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Matinales, par France Darget. Librairie générale G. Ficker, 4, rue de Savoie. Un volume. — Prix : 3 fr. 50.

Les Matinales, tel est le titre du nouveau volume que vient de faire paraître la poétesse France Darget et où l'on retrouvera la fraîcheur d'inspiration et la force d'expression de ses *Premières* et de ses *Nouvelles Poésies*. C'est d'elle que Sully-Prudhomme, à qui elle avait dédié ses premiers vers (elle avait alors treize ans), écrivait :

« Je ne puis revenir de mon étonnement... Je n'hésite pas à déclarer que la vocation du langage poétique est *éminente* chez elle... C'est un *devoir* pour elle de le cultiver... » L'étonnement avec lequel on accueillit ses débuts se retrouvera devant ces poèmes où s'affirment, avec une incomparable pureté de sentiments, une singulière grandeur d'imagination et d'intelligence, une déconcertante perfection. Certaines poésies des *Matinales*, notamment le si beau poème intitulé *Complicité*, sont déjà connus du public angevin qui applaudit l'auteur et l'œuvre, il y a deux ans, à l'Hôtel de Chemellier. Et, nous autres Angevins, nous ne saurions lire sans émotion et sans fierté les strophes vibrantes que Mme France Darget adresse *A la Loire*, sa Loire tourangelle qui est bien aussi un peu la nôtre, celle de notre vert Anjou, notre « Loyre gaulois » comme l'appelait Du Bellay. Citons aussi parmi les plus belles poésies du recueil : *A Christian*, *les Hippocampes*, *la Dernière Victoire*, et cette délicieuse et tendre comédie de *Cœur-de-Neige*, et le magistral poème du *Dernier Aigle* qui semble être quelque page retrouvée de la *Légende des siècles*. C'est qu'en effet, en notre époque un peu terre à terre et veule, Mme France Darget a conservé l'enthousiasme et le verbe fier du Romantisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et, s'il fallait l'apparenter à quelque groupe littéraire, ce n'est point de «cette belle pléiade des poétesses de notre temps», comme le disait dernièrement un grand journal parisien, qu'elle évoquerait le souvenir, mais bien plutôt de ces pures et délicieuses muses de naguère, des Desbordes-Valmore, des Amable Tastu, des Élisa Mercœur, des Anaïs Segalas, des Louise Colet. Chez l'une comme chez les autres, c'est la même spontanéité de sentiments, la même sobriété forte et la même vigueur d'images, et surtout cette foi ardente dans son art qui fait du poète un apôtre et quelquefois un martyr.

R.-N.-R.

Code rural (*Texte et Commentaire*) et **Droit usuel**, par MM. H. Watrin, docteur en droit, avoué honoraire officier de l'Instruction publique, et E. Bouvier, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon. Préface de M. Charles Mazeau, premier président honoraire de la Cour de Cassation (3e édition). Ouvrage honoré de souscriptions de M. le Ministre de l'Agriculture. — Un fort volume in-8° de XII 1148 pages. Broché : 12 fr. 50; relié : 14 francs. — Éditeurs : L. Larose et L. Tenin (*Recueil de Sirey* et *Journal du Palais*), 22, rue Soufflot, Paris.

Voici un livre dont les deux premières éditions ont été favorablement accueillies du public, à ce point qu'une nouvelle édition est devenue bientôt nécessaire.

« C'est, a dit M. Mazeau, avec sa grande autorité, un livre bien conçu, consciencieusement élaboré et rédigé avec soin, dans un style élégant et sobre, où dominent la méthode, la précision et la clarté. »

C'est, ont répété les grands Recueils et les Revues de législation, de jurisprudence et d'administration, « une sorte d'encyclopédie de législation rurale et de droit usuel ».

Si l'ouvrage présentait déjà à ses débuts les qualités maîtresses d'un bon livre, alors qu'il n'était que l'œuvre de M. Watrin, ancien avocat et avoué, combien est-il plus vrai encore de les attribuer à cette troisième édition à laquelle est venu collaborer un second auteur, M. E. Bouvier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, déjà avantageusement connu pour sa science juridique et ses nombreuses publications.

Les deux auteurs, alliant une pratique des affaires judiciaires de trente années à une science juridique consommée, ont réalisé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette fois le degré de perfection que peut atteindre un travail aussi complexe et aussi chargé de matériaux.

On y trouve, scientifiquement exposés avec références aux lois et aux arrêts et mis à la portée de tout le monde, les sujets les plus divers :

Notions de droit civil (1re partie). Texte du Code rural avec ses 12 lois et leur Commentaire, article par article : Voirie, Vaine pâture, Louage des choses (Maisons et fermes), Emphytéose, Animaux domestiques, Police sanitaire, Vices rédhibitoires, Servitudes, Régime forestier, Régime des eaux, Police rurale, Attribution des maires, etc. (2e partie). Expropriation publique, etc., Louage de services, Responsabilité civile, Accidents du travail, Durée, hygiène et sécurité du travail, Protection du travail, Assistance, Sociétés et Associations, Habitations à bon marché, Bien de famille, Syndicats, Warrants, Presse, Chasse, Impôts, Régies municipales, Usages locaux (3e partie).

Le livre s'adresse ainsi non seulement aux hommes de loi, et aux administrateurs, mais encore au public en général, aux propriétaires et aux fermiers, à quiconque enfin a le souci de la gestion d'un patrimoine quelconque. Il trouve également sa place dans les bibliothèques scolaires, et particulièrement dans celles des mairies rurales.

Enfin, parmi les livres qu'on peut offrir comme étrennes utiles, aux jeunes gens sortant ou prêts à sortir des écoles, il n'en existe peut-être pas beaucoup de plus indiqués.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 3092-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONSEIGNEUR FREPPEL

SOUVENIRS ANECDOTIQUES

LE PATRIOTE

(*Suite*[1])

Il y a quelques jours, M. Loubet, ancien Président de la République, voulait bien nous révéler, par la voie des journaux, quelques-unes de ses pensées. On trouvera, dans cette communication, des réflexions que devraient méditer sérieusement tous les Français d'aujourd'hui. Le démembrement de la France en 1870 fait toujours saigner l'Alsace et la Lorraine. Pour apaiser de justes plaintes, on parle de donner à nos anciennes provinces un Gouvernement autonome. Ayons l'œil ouvert de ce côté ; c'est par là que l'Allemagne nous guette et cherche l'occasion de nous exterminer.

Avec une clairvoyance qu'on ne saurait méconnaître chez un ancien homme d'État, bien placé aujourd'hui pour exprimer librement ses avis, M. Loubet s'inquiète de notre situation vis-à-vis de l'Allemagne.

Il y a, dit-il, un problème à la solution duquel la tranquillité du monde est liée. Tant que la France et l'Allemagne ne se seront pas concertées pour régler à l'amiable le sort de l'Alsace et de la Lorraine, un ferment de discorde, des haines mal éteintes, des germes de division et de conflit subsisteront. Le kaiser n'a-t-il

[1] V. le numéro d'octobre.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas proclamé dans d'innombrables harangues sa résolution irrévocable de ne rien changer à l'ordre actuel? Eh bien ! malgré ses déclarations belliqueuses et sa rude intransigeance, peut-être sera-t-il amené à faire un jour, prochainement, demain, ce qu'il affirmait ne jamais vouloir accomplir. Qui sait si, dans un an, à pareille date, un monarque empanaché, coiffé du casque à pointe, ne défilera pas sous nos fenêtres? Qui sait si Guillaume ne recevra pas des gerbes de fleurs des jolies parisiennes? La force inéluctable des choses l'emporte sur la volonté des hommes. Une logique mystérieuse nous conduit.

Vingt ans avant M. Loubet, un autre français qui n'avait pas cessé d'envisager, d'un coup d'œil sûr, cette question de l'Alsace-Lorraine toujours posée devant l'opinion, Mgr Freppel, avait saisi l'occasion d'en parler et proposé un moyen de la résoudre. On vient de retrouver dans les papiers du Prélat une lettre qu'il écrivit, en 1887, au Pape Léon XIII, pour le prier d'intervenir auprès de Guillaume II afin qu'il nous rende les provinces perdues.

« *Paris, le* 15 *février* 1887.

« Très Saint-Père,

« La situation entre la France et l'Allemagne est telle « qu'un choc terrible peut éclater un jour ou l'autre. On « frémit à la pensée du nombre de victimes humaines « qu'entraînerait une telle guerre. La partie est à peu près « égale de part et d'autre, ce qui rendra la lutte d'autant « plus sanglante, sinon plus longue. Encore s'il pouvait en « résulter un état de choses définitif, mais il est clair qu'à « moins d'avoir été en quelque sorte exterminée, la nation « vaincue ne songera qu'à reprendre sa revanche, à quinze « ou à vingt ans de là. Quelle que soit l'issue de la guerre, « l'Europe n'en restera pas moins sous la menace d'une « conflagration générale. De là des armements dont les « peuples ne pourraient pas supporter le poids indéfini-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ment ; des causes de mécontentement qui, exploitées « par les anarchistes, pourraient bien amener un boule- « versement social. Il est impossible que des politiques « avisés ne soient frappés d'un si grave péril et ne se « préoccupent d'y chercher un remède efficace.

« Dans une telle extrémité, Très Saint-Père, je me « permets de penser que l'intervention de Votre Sainteté « pourrait seule conjurer un danger dont l'imminence saute « aux yeux. Mais, pour bien déterminer les conditions dans « lesquelles la médiation du Chef suprême de l'Église « pourrait se produire avec espoir de succès, il importe « avant tout de préciser le nœud de la difficulté. Il n'est « peut-être pas deux pays dont les intérêts soient moins « contraires et concordent mieux, *sauf sur un seul point*, « que la France et l'Allemagne. Mais ce point est grave. « M. de Bismarck l'a très bien indiqué au Reichstag : « Nous avons une vieille querelle à vider sur la délimita- « tion de nos frontières respectives. » L'histoire est là pour « le prouver. Mais vouloir s'obstiner à placer la question « purement et simplement sur le terrain du droit histo- « rique, c'est la rendre insoluble. On raisonnera là-dessus à « perte de vue dans les chancelleries comme dans les Uni- « versités. On dira d'un côté — et l'on n'aura pas tort — « que l'Alsace a été incorporée pendant des siècles à l'Em- « pire d'Allemagne. On répondra de l'autre — et l'on aura « raison — que la priorité historique est en faveur de la « domination française et que, du VIe au Xe siècle, comme « du XVIIe au XIXe, l'Alsace a fait partie de la France. « Impossible de trancher la difficulté par des considéra- « tions de ce genre ; et si l'on persiste à vouloir s'y renfer- « mer, on n'aboutira qu'à des guerres sans fin.

« Mais il est deux faits incontestables qui me semblent « dominer toute la question. Le premier, c'est que, depuis « deux siècles, la France s'est assimilé l'Alsace à un tel « point que l'Alsace est devenue de cœur et d'âme l'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« des provinces les plus françaises de la France : personne « ne l'ignore en Allemagne comme ailleurs. Une consulta- « tion des populations de l'Alsace-Lorraine sur ce point « aurait un résultat connu d'avance de tout le monde. Un « deuxième fait non moins indiscutable, c'est qu'il n'y a « pas, des Alpes à l'Océan, et des Pyrénées à la mer du « Nord, un seul français qui renoncera jamais à la posses- « sion de l'Alsace-Lorraine. Il n'est pas en Europe un « homme, tant soit peu versé dans les choses de son temps, « qui n'en soit pas convaincu, et on ne l'ignore pas plus en « Allemagne qu'en France.

« Dès lors, à moins de vouloir soulever des conflits « interminables, il faut absolument tenir compte de ces « deux faits, si l'on entend résoudre la question autrement « que par le sort des armes, toujours variable et douteux.

« Mais, d'autre part, Très Saint-Père, il est également « juste de mettre en ligne de compte les intérêts de l'Alle- « magne, son amour-propre national et les résultats de la « guerre de 1870. A moins de vouloir en appeler de nouveau « aux armes, ce qui n'amènerait d'ailleurs pas un résultat « définitif, la France ne saurait raisonnablement reven- « diquer le *statu quo ante* sans avoir aucune espèce d'égard « à l'état présent des choses. Certains sacrifices, de sa part, « semblent indiqués conformément au droit des gens.

« Cela étant, je demanderai à Votre Sainteté la permis- « sion d'indiquer sur quelles bases, à mon humble avis, « une offre de médiation pourrait se produire avec quelque « espérance de succès :

« I. Rétrocession à la France de l'Alsace-Lorraine « moyennant une indemnité à l'Allemagne.

« II. Faculté pour l'Allemagne de détruire les travaux « exécutés depuis 1870 à Metz, à Strasbourg et dans « d'autres villes fortes, pour ajouter à leur valeur stratégique, afin que la France ne puisse pas en bénéficier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« III. Traité de paix comprenant un désarmement réci-
« proque dont les conditions seraient fixées d'un commun
« accord.

« La première de ces clauses constituerait un sacrifice
« bien pénible pour la France déjà si éprouvée par suite
« de la crise agricole, industrielle et commerciale. Mais je
« suis convaincu que le patriotisme de nos populations ne
« leur permettrait pas de reculer devant cette charge,
« quelque lourde qu'elle pût leur paraître.

« La deuxième clause réduirait, par le fait, Strasbourg
« et Metz à la condition de villes ouvertes. Car la destruc-
« tion des ouvrages exécutés par l'Allemagne depuis 1870
« leur ôterait toute valeur comme forteresses, et la France,
« épuisée par une nouvelle indemnité, ne pourrait songer à
« vouloir, au prix de nouveaux sacrifices, relever des forts
« désormais sans utilité.

« La troisième clause répondrait au vœu des deux nations
« et entraînerait par voie de conséquence nécessaire un
« désarmement général.

« Telles sont, Très Saint-Père, les trois bases sur les-
« quelles une offre de médiation me semblerait pouvoir
« se produire utilement. Ni l'intérêt, ni l'amour-propre des
« deux pays ne pourrait en souffrir au-delà d'une juste
« mesure. Car il est évident que, dans un arrangement
« pacifique, tous les sacrifices ne sauraient être d'un seul
« côté.

« Quand je pense à la grandeur du but à atteindre et
« aux terribles éventualités qui menacent l'Europe, je me
« refuse à croire que des propositions aussi équitables ne
« trouveraient pas d'écho dans les conseils des deux pays.

« Simple député au Parlement français, je n'ai pas qualité
« pour en saisir le gouvernement de mon pays, d'autant
« moins qu'il s'agit d'une question internationale. Mais
« si Votre Sainteté, appréciant la situation dans sa haute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« sagesse, jugeait à propos de prendre l'initiative auprès « des deux gouvernements à la fois, j'ai encore assez de « confiance dans la modération des cabinets et dans le bon « sens public pour espérer que sa voix serait écoutée de « part et d'autre.

« Le vote du septennat au Reichstag allemand pourra « ajourner le conflit ; mais tant que la question d'Alsace-« Lorraine ne sera pas résolue par une médiation basée sur « de justes propositions, le progrès infini des armements « aura pour conséquence inévitable une guerre d'autant « plus sanglante qu'elle aura été différée et mieux préparée.

« C'est aux applaudissements du monde entier que « Votre Sainteté accomplirait cette œuvre de paix. L'his-« toire n'aurait guère de plus belle page que celle-là... « Mais je dois m'arrêter ici, en priant Votre Sainteté « d'excuser la liberté que j'ai prise de lui communiquer des « réflexions uniquement inspirées par mon amour pour « l'Église et pour mon pays.

« De Votre Sainteté, le très humble, très dévoué, très « obéissant serviteur,

« *Signé :* † Ch.-Émile FREPPEL, Év. d'Angers,

« Membre de la Chambre des Députés. »

On remarquera la conclusion pratique de cette lettre. Mgr Freppel ne se borne pas à des considérations plus ou moins brillantes, à des vues historiques, politiques ou philosophiques de la question qui le préoccupe. Ce n'est pas un rhéteur qui parle et qui se complaît en de vaines déclamations, c'est un français qui souffre et qui veut guérir. Aussi indique-t-il avec précision, en trois points, sur quelles bases peut se faire la rétrocession de l'Alsace-Lorraine à la France.

L'année suivante, Émilio Castelar, le célèbre politicien espagnol, ayant prononcé un discours où il plaidait le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine, Mgr Freppel lui écrivit une lettre qui fut rendue publique. Il est toujours opportun de la rééditer.

« *Paris, le* 13 *février* 1888.

« MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

« Permettez-moi de vous exprimer toute la satisfaction « que j'ai éprouvée en lisant le discours où vous avez si « éloquemment démontré que la restitution par l'Alle- « magne de l'Alsace-Lorraine à la France serait le gage de « la paix générale pour l'Europe.

« Votre thèse est l'évidence même. La guerre de 1870 « qui, en raison de nos revers, devait entraîner comme « résultat logique la constitution de l'unité allemande, a eu « pour conséquence *anormale* le démembrement de la « France. Voilà le mal dont nous souffrons et qui pèse « d'un égal poids sur toutes les nations européennes. C'est « la cause unique de tous ces armements si disproportion- « nés avec les ressources des États, et qui sont à la fois « un déshonneur et un danger pour la civilisation moderne.

« Pas plus que vous, Monsieur le député, je ne voudrais « rien dire de blessant pour les hommes d'État qui, « au lieu de se borner à faire l'unité politique de leur pays, « comme c'était leur droit, ont cru de leur intérêt de « démembrer une nation voisine. Ils ont montré trop de « constance et d'habileté pour qu'on diminue leur gloire en « leur signalant une faute. Or, l'expérience le démontre de « plus en plus, au milieu de si heureux calculs, ç'a été de « la part de l'Allemagne une faute manifeste de s'annexer « deux provinces qui, par leurs résistances opiniâtres, « invincibles, sont pour elle une faiblesse plutôt qu'une « force. De quoi a-t-il servi à l'Autriche de s'être obstinée à « garder pendant quarante années la Lombardie et la « Vénétie contre leur gré? Il a bien fallu y renoncer quelque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« jour devant une opposition que rien ne pouvait réduire « et sous le coup d'événements qui devaient éclater tôt ou « tard.

« Je sais fort bien qu'en remontant aux origines des « Gaulois et des Germains, et en reprenant le fil de l'his- « toire depuis les Mérovingiens et les Carlovingiens, on « peut supputer le plus ou moins de temps qu'une province « a passé sous telle ou telle souveraineté. Ces calculs, on « peut les faire pour le Roussillon comme pour la Navarre, « pour la Franconie comme pour la Silésie. Mais, au regard « de la politique, ce sont là des thèses d'académie, bonnes à « exercer l'érudition des professeurs au sein des univer- « sités. Un fait domine toutes ces recherches d'histoire et de « linguistique, un fait indéniable, qui est l'expression d'un « droit non moins certain : c'est qu'il n'y a pas de parties « de la France plus françaises d'esprit et de cœur que « l'Alsace et la Lorraine ; c'est que ces deux provinces « vivent de la même vie que nous, qu'elles nous sont atta- « chées par tous leurs sentiments, par tous leurs vœux, « par toutes leurs aspirations ; et, s'il pouvait rester « quelque doute à cet égard, la plus simple consultation, « faite dans telle condition que l'on voudra, suffirait pour « en convaincre le monde entier.

« Comment veut-on que, les choses étant ce qu'elles « sont, l'Alsace-Lorraine d'une part et la France de l'autre « ne désirent pas obtenir, non point par la voie des armes, « mais pacifiquement, la révision du traité de Francfort ? « On nous dit qu'il faudra une nouvelle guerre pour tran- « cher définitivement la question ; mais, comme je le faisais « observer à la tribune du Parlement français, une nouvelle « guerre ne résoudrait rien du tout. Vainqueurs et vaincus « n'en conserveraient pas moins leurs sentiments. Ce serait « à recommencer dans quelques années, à moins d'exter- « mination de l'un des deux peuples. Ce crime, le plus « épouvantable dont l'histoire aurait fait mention, l'Europe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« le laisserait-elle commettre? Est-ce que la France et « l'Allemagne, comme grandes puissances, ne sont pas l'une « et l'autre, chacune dans sa sphère d'action, également « nécessaires à l'équilibre européen et au développement « de la civilisation chrétienne? Et, s'il en est ainsi, peut-on « s'arrêter un instant à l'idée d'un pareil forfait?

« Ce qui rendrait cette guerre d'extermination tout par- « ticulièrement insensée, c'est que, sauf sur ce seul point, il « n'est pas deux nations dont les intérêts soient moins « contraires. Dans notre mouvement d'expansion légi- « time, nous ne nous heurtons à l'Allemagne sur aucun « point du globe ; et nous ne la gênons pas davantage dans « l'essor de sa puissance maritime et coloniale. Avec elle « pas plus du reste qu'avec l'Espagne, notre alliée la plus « naturelle, nous n'avons à débattre ni question orientale, « ni question égyptienne, ni question de Constantinople « et des Lieux-Saints, ni rien de pareil. S'il y a entre les « deux pays rivalité d'intérêts commerciaux et industriels, « cette concurrence est dans la nature des choses et ne « saurait fournir de prétexte à des conflits sanglants.

« Dès lors, une solution pacifique s'impose, au nom de « la religion et de l'humanité; et cette solution ne saurait « être que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, con- « formément au vœu des populations. Moyennant quelles « compensations ou quels dédommagements? Ce serait « l'objet de négociations que nous n'avons pas à déter- « miner. Mais la France et l'Allemagne sont assez riches de « gloires l'une et l'autre pour n'avoir pas besoin d'en cher- « cher de nouvelles sur les champs de bataille. Et quel « mérite pour un souverain qui, après avoir élevé son pays « à un tel degré de prospérité, couronnerait son règne par « un acte dont la prospérité célébrerait à jamais la gran- « deur ! Quel honneur pour un homme d'État d'avoir eu « assez de force de caractère et d'empire sur lui-même « pour reconnaître une erreur dont les conséquences

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« seraient si graves ! Voyez-vous ce désarmement général « qui, à la joie et au profit de tous, suivrait nécessairement « un tel retour à la justice et à l'équité ; tous ces peuples « déchargés d'un fardeau écrasant ; ces milliers et ces « milliers d'êtres humains rendus au devoir de la vie « domestique et de la vie civile, au lieu d'être exposés à « toutes les horreurs d'une guerre d'extermination? « N'y a-t-il pas là de quoi faire impression sur des « hommes craignant Dieu et soucieux du jugement de « l'histoire ?

« Il n'y a plus d'Europe, a-t-on dit : cela peut être vrai « au sens que M. Metternich attachait à ce mot ; mais, en « tout cas, il reste une opinion européenne, faite de tout ce « qu'il y a d'honnêteté et de clairvoyance dans les hommes « de notre temps. Or, il me paraît impossible que, soit « dans les conseils des souverains, soit dans les assemblées « populaires, on ne finisse par comprendre tout ce qu'a de « lamentable et de cruel ce spectacle de millions d'hommes « retenus sous les armes et toujours à la veille de s'entre- « tuer, uniquement à cause de deux provinces détachées « d'un pays dont elles ne veulent à aucun prix cesser de « faire partie. Quoi ! c'est à un tel résultat qu'auraient « abouti les progrès de l'intelligence et de la moralité « humaines après dix-huit siècles de christianisme? Je « n'ose pas le croire. Qu'il s'élève dans les Parlements « des voix généreuses comme la vôtre ; que la presse des dif- « férents pays, au lieu d'exciter chez les peuples un faux « amour-propre, s'attache à leur faire comprendre que la « paix est dans l'intérêt de tous, et il pourra se former une « opinion générale avec laquelle les gouvernements seront « bien obligés de compter. Quel que soit le résultat de nos « efforts pour prévenir d'aussi affreuses calamités et « faire prévaloir les solutions pacifiques, nous aurons « rempli notre devoir. Vous avez pris à cet égard une noble

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« initiative, dont je ne puis que vous remercier et vous « féliciter sincèrement.

« Agréez, Monsieur le député, l'assurance de ma haute « considération.

« † Ch. Émile FREPPEL,

« Évêque d'Angers, député du Finistère. »

Si l'on rapproche de ces deux lettres celle que Monseigneur Freppel adressa au roi de Prusse en 1871, on comprendra le sentiment qui vibrait toujours dans son cœur d'Alsacien.

Certes, il était patriote, l'évêque qui écrivit ces trois lettres et qui montra un tel souci de la grandeur et des destinées de la France.

E. Grimault.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CENTENAIRE

Lorsqu'en tête de nos journaux quotidiens s'étale, en grands caractères, quelque titre sensationnel dénonçant à la foule de leurs lecteurs les progrès de l'alcoolisme et ses crimes monstrueux, il ne manque pas d'esprits chagrins pour en tirer un argument inévitable contre l'infériorité des générations actuelles. Que nous soyons mal protégés contre le fléau cela n'est pas douteux. Mais l'alcoolisme n'est pas d'origine moderne et, si nos ancêtres ignoraient les terribles effets des boissons frelatées ou des poisons lents, vendus à vil prix, ils ne vivaient pas toujours à l'abri des excès de l'ivrognerie. Les recherches pratiquées à travers les siècles de notre histoire locale nous en apportent chaque jour des preuves nouvelles. Si parmi les plus lucides des fidèles de Bacchus il s'en trouve qui goûtent à ces constatations un secret soulagement, une indulgence attendrie pour eux-mêmes, leur faute participe de la faiblesse humaine[1] ; elle n'est point belle, mais elle est conforme à l'ordre général ; car, si l'expérience prouve que des civilisations mises en contact commencent par échanger leurs vices, elle établit avec non moins de force que les générations qui se suivent n'ont point accoutumé d'échanger immédiatement leur vertus.

[1] Cette simple remarque montrera assez clairement, pour qu'il soit inutile d'insister, que le titre de ces pages n'implique pas le sens d'un anniversaire digne d'être perpétué.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vers la fin de l'année 1809, aux plus beaux jours de gloire nationale, la majorité des habitants de Thouarcé, formant la plus saine partie de la population, s'unit pour témoigner son indignation contre l'envahissement de son ancien cimetière et du porche même de son église par les charlatans, les diseurs de bonne aventure, marchands de chansons, joueurs de *biribi*[1] et autres pipeurs et larrons, dont les vociférations et les jurements se mêlaient, à l'époque des assemblées [2], au vacarme des tambours et des trompettes et troublaient l'exercice du culte. Cela durait depuis dix ans ; aucun arrêté, aucune menace n'avaient de succès. Il fallait en finir. Ce fut le vénérable Pierre Drouchaux, déjà sollicité par de graves préoccupations, qui perdit le premier patience et fit appel à l'autorité civile.

Curé de Thouarcé depuis 1802, Drouchaux avait assisté et collaboré à la régénération de sa paroisse ; son église, brûlée en 1793 pendant les guerres de Vendée, avait été, par ses soins, relevée de ses ruines ; non content de veiller au temporel de sa charge, il comprenait son devoir comme tout bon pasteur d'âmes et il avait mis tout son zèle à rallier ses brebis éprouvées par la tourmente révolutionnaire. Il aurait goûté pleinement les joies paisibles de son ministère et conçu le légitime espoir de guider le peuple entier de ses fidèles dans la voie certaine du salut s'il ne s'était heurté à la résistance obstinée de coquins endurcis dont les mœurs relâchées et la détestable influence empoisonnèrent sa tranquillité. Hélas ! le vin d'Anjou était le principal, le grand coupable.

[1] *Biribi*, jeu prohibé, qui se joue au moyen d'un tableau divisé en 70 cases et de 70 billets. Il n'y a qu'un numéro gagnant ; son possesseur reçoit 64 fois sa mise et le banquier empoche l'excédent.

[2] Chacun sait que le mot *assemblée* désigne en Anjou et dans plusieurs provinces de la France, comme la Normandie et le Poitou, un marché ou une foire avec divertissements, qui a lieu surtout à l'occasion de la fête patronale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est que les collines qui dominent de leurs croupes arrondies le bourg paisible de Thouarcé nourrissent le plus savoureux vignoble de l'Anjou et aussi le plus capiteux ; par delà ces hauteurs jusqu'aux alentours de Bonnezeaux les bons crus se pressent à l'envi. Et n'est-ce pas un penchant bien excusable que de témoigner sa reconnaissance à la source même de sa richesse? Quoi d'étonnant au surplus qu'à cette époque de gloire l'ivresse ne grandît en même temps que montait à l'horizon l'étoile de l'Empereur? Mais à une inclination déjà naturelle il ne fallait pas d'encouragements ; par malheur ils se manifestèrent avec excès.

Les cabaretiers et les cabaretières, dès le commencement de l'Empire, se multiplièrent dans des proportions anormales pour la population de la paroisse, grâce à une tolérance quelque peu engourdie. Depuis 1790 l'établissement des cabarets était libre ; aucune mesure administrative ne les réglementait, sinon celle qui assurait le bon ordre et la sécurité publique. Il en fut ainsi jusqu'au régime de *l'autorisation préalable*, imposée par la loi du 29 décembre 1851, qui plus tard, considérée comme un instrument de domination, fut abrogée et remplacée par la loi du 17 juillet 1880, organisant un système mixte, celui de la *déclaration préalable*. Il y aurait bien à dire sur les commentaires qui accompagnaient la présentation de cette dernière au Sénat [1] : « On vivait en France sous ce régime [2], disait le rapporteur, depuis plus de soixante ans et rien n'établit que, durant cette longue période, il eût été l'objet de plaintes bien fondées et eût présenté des dangers imminents et bien réels »; et il ajoutait d'autre part : « la moralité publique, quoi qu'en disent les considérants du décret du 29 décembre 1851, ne dépend point du plus ou moins grand nombre de débits; car

[1] *Journal Officiel*, 27 mai 1880.

[2] Sous le régime de la libre ouverture et de l'exploitation libre des débits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quel qu'il soit, à moins d'une suppression totale, les buveurs en trouveront toujours assez pour satisfaire leurs penchants ». Je ne crois pas qu'il y ait de meilleure réponse à produire contre de telles assertions que les documents joints à cette notice ; ils se passent de commentaires et les plaintes formulées, eussent-elles été isolées dans toute la France, ce dont on peut légitimement douter, n'en auraient pas moins justifié la crainte de les voir se généraliser.

Vainement le curé Drouchaux avait lutté contre l'envahissement et la multiplication des cabaretiers ; depuis son installation l'ivrognerie s'était développée dans la paroisse, favorisée par la complicité intéressée des tenanciers qui, à toute heure du jour et de la nuit, donnaient du vin à leurs clients déjà ivres : de là une suite de querelles sans nombre, de morts tragiques, d'assassinats dont il dresse la liste pitoyable. En 1809, le pauvre prêtre, le cœur saignant de ne pouvoir ramener le calme parmi les siens, ne crut plus trouver en lui-même les forces nécessaires à la poursuite de sa tâche morale. Moins heureux que le célèbre curé de Cucugnan qui, merveilleusement inspiré par son ardente imagination, sut réduire ses ouailles terrifiées en évoquant à leurs yeux la vision des supplices infernaux, le pasteur de Thouarcé s'épuisa en prières, en sermons, en interventions personnelles ; pour toutes réponses les cabaretiers et surtout les cabaretières, déchaînées « comme des harpies », le couvrirent de railleries et d'insultes. Il se décida à solliciter directement l'intervention du préfet du département, Hély d'Oissel. Les abus créés d'autre part par la présence dans le voisinage de l'église d'un monde interlope et bruyant avaient mis le comble à son indignation. Il rédigea, de concert avec les marguilliers et au nom des habitants de Thouarcé, une supplique en implorant « l'autorité et la sagesse » du magistrat zélé pour le maintien du « bon ordre sous le gouvernement du plus grand empereur qui ait paru et le restaurateur de la Religion catholique en France ». Il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y joignit son propre réquisitoire contre les nombreux tenanciers qui, « jusqu'à dix-huit », gâtaient la paroisse et surtout la jeunesse; — la forme en est singulière. C'est que son âme, toute pénétrée encore de l'influence de Rousseau, poussait, peut-être à son insu, dans la philosophie du doux rêveur des racines profondes. Innocemment il crut pouvoir, au préjudice de sa foi déconcertée, consentir une légère concession à la divinité déchue en qui le dix-huitième siècle à son déclin avait placé sa confiance enthousiaste et souvent puérile. Et d'une belle écriture large et ronde il écrivit ce titre solennel, évocateur d'une époque où les grands mots étaient la menue monnaie de la conversation courante : « Appel à la Raison et à l'humanité contre les cabaretiers et leurs déclamations ou la défense de l'humanité et des droits de l'homme attaqués et violés par les cabaretiers ou cabaretières de Thouarcé ».

Supplique des curé, marguilliers en charge et habitans de la commune de Thouarcé, canton de Thouarcé, arrondissement de Saumur [1], *adressée à Monsieur le Préfet.*

MONSIEUR,

Les curé, marguilliers en charge et habitans de la commune de Thouarcé osent vous représenter qu'il se tient des assemblées dans leur bourg : 1° le dimanche de la quinquagésime, vulgairement appellé le dimanche gras ; 2° le dimanche coïncidant avec la fête de saint Pierre, patron de leur église ; 3° le dimanche précédant la Toussaint; — que ces assemblées se font en partie

[1] Le canton de Thouarcé avait été rattaché par la Constitution de l'an VIII avec l'ancien district de Vihiers dont il avait fait partie à l'arrondissement de Saumur. Sur les instances de la population, devenues pressantes dès 1809, il fut enfin réuni à l'arrondissement d'Angers, par la loi du 21 juillet 1824 ; l'arrêté du 24 août suivant détermine l'époque à laquelle cette loi devait recevoir son exécution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

depuis une dizaine d'années seulement, devant les portes de l'église, dans un cimetière non en usage depuis 1777, que des charlatans, des diseurs de bonaventures, des joueurs de lotteries appellés vulgairement *joueurs de Birlibi*, des marchands de chansons, quelquefois des cabaretiers, des colporteurs, des merciers de toute espèce se placent dans cet ancien cimetière, et même jusques sous la galerie, que ces sortes de gens troublent l'office divin par le bruit de leurs tambours, de leurs trompettes, de leurs chansons et cris tumultueux, qu'ils dupent la jeunesse par leurs fourberies et fatiguent les têtes par leurs prétendues divinations, — qu'ils insultent par des paroles grossières, impies et blasphématoires contre Dieu et le lieu saint les curés et marguilliers quand ils leur font des représentations sur le bruit scandaleux dont ils sont cause, bruit qui va toujours en augmentant, — qu'enfin ces charlatans, ces prétendus devins détournent le peuple d'assister à l'office divin et troublent tellement ceux qui sont dans l'église qu'on ne s'y entend presque pas.

Lesdits curé, marguilliers et habitans, connoissant votre zèle pour maintenir le bon ordre sous le gouvernement du plus grand Empereur qui ait paru et le Restaurateur de la Religion catholique en France, prennent la liberté de réclamer votre autorité et votre sagesse pour faire cesser ces désordres ; ils ôsent espérer que vous daignerez ordonner que ledit ancien cimetière, qui a trente-deux mètres de long et vingt-quatre de large, appartenant à la fabrique, ne soit plus couvert de bancs et de traiteaux et que les assemblées se tiennent par la suite dans les endroits où elles se tenoient autrefois : ces places sont vastes et suffisantes pour contenir la multitude, surtout si on oblige un particulier d'ôter d'une de ces places, appellée *le Marché aux porcs*, du bois de charpente et autre gros bois de chauffage et qu'il y laisse malgré les représentations à lui faites par une partie du Conseil municipal depuis quelques mois. Les suppliants vous prient d'autoriser les marguilliers de la fabrique extérieure d'empêcher ces merciers, colporteurs, charlatans, etc., de se placer sur cet ancien cimetière qui est une propriété de laditte fabrique.

Les curé et honnêtes paroissiens réclament aussi votre autorité pour faire exécuter les ordonnances de police au sujet des cabaretiers qui sont ici très nombreux, qui vendent du vin pendant les offices divins les dimanches et fêtes chommées, et pendant la nuit à heures indues, ce qui multiplie une infinité d'ivrognes insuportables à leurs familles et à charge à la société

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et dont plusieurs se sont assassinés et d'autres se sont noyés dans la rivière.

Ce considéré, Monsieur, vous rendrez justice audits supplians, qui vous en auront mille obligations, qui prieront Dieu pour votre conservation si précieuse à ce Département, qui bénit Sa Majesté Impériale et royale de nous avoir donné un Monsieur Préfet aussi bienfaisant et qui s'occupe sans cesse du bonheur des hommes et surtout de la gloire de Dieu. Tels sont les vœux de ceux qui sont avec le plus profond respect,

Monsieur,

vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Pierre DROUCHEAU, *curé de Thouarcé.*

M. PIFARD, — M. CHAUVREAU, — J. RABY

Appel à la Raison et à l'humanité contre les cabaretiers et leurs déclamations ou la défense de l'humanité et des droits de l'homme attaqués et violés par les cabaretiers et cabaretières de Thouarcé, département de Maine-et-Loire, prise par le curé de ladite commune, 22 *décembre* 1809.

Quand l'occasion se présente d'être utile à ses paroissiens M. le Curé de Thouarcé la saisit avec le plus grand plaisir ; il regarde les personnes confiées à ses soins pastoraux comme de chères brebis dont il doit prendre la défense contre les loups ravissans : leurs corps et leurs âmes lui sont précieuses ; aussi dans la chaire de vérité comme pasteur il les instruit dans la saine morale ; comme homme dans la société il leur procure les secours les plus prompts dans les besoins temporels. Cependant, malgré ses soins paternels, il a la douleur de voir exister dans son bourg une classe d'hommes et de femmes qui attaquent impunément et les mœurs et l'humanité : ce sont des cabaretiers et des cabaretières en très grand nombre. *Il y en a souvent jusqu'à dix-huit* qui troublent et gâtent la société en donnant à toute heure de jour et de nuit du vin à boire à des ivrognes, dont il s'ensuit des accidents funestes, des orgies, des disputes, des batteries, des assassinats et des meurtres sans nombre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Depuis sept ans ou environ il s'est commis dans les cabarets de Thouaré des actions abominables et des scènes borribles.

En l'année 1802 un ivrogne sortant d'un cabaret se noya dans la rivière

La même année, un mari avec son fils d'un premier mariage, tous deux ivres au sortir du cabaret, massacrèrent nocturnement le mary son épouse, le fils sa belle-mère. L'un et l'autre ont péri sur l'échafaud à Angers.

En 1803 on trouva un ivrogne mort dans un fosse.

Dans la même année des chaudronniers ou sassiés s'assassinèrent un dimanche sur les cinq heures du soir dans un cabaret.

Même année, un jour de dimanche, chez une cabaretière, plusieurs ivrognes-ivres, sur les onze heures du soir se poignardèrent : un d'eux mourut le surlendemain de ses blessures ; un second porte encore les cicatrices des siennes ; la cabaretière qui, d'ailleurs, a été gravement soupçonnée par un autre ivrogne de lui avoir enlevé son argent n'a pas été réprimandée.

En 1804 il se commet dans un cabaret par des ivrognes des horreurs contre la religion : des impies, au nombre de cinq ou six, firent des farces dégoûtantes, imitant d'une manière ridicule les cérémonies des sacremens de confirmation et d'eucharistie.

Dans l'année 1806 un ivrogne tenoit dans un cabaret nocturnement des jeux de hazard deffendus « jeux de Birlibi ».

Le huit décembre, cet homme en sortant dudit cabaret sur les sept heures du soir fit des ordures à la porte de l'Église et en remplit la serrure d'immondices : on le prit sur le fait.

Pendant ces années et les années suivantes des ivrognes se sont assassinés dans lesdits cabarets jusqu'à répandre leur sang ; d'autres ivrognes ont attaqué par des injures grossières les passans ; ils blasphémoient, prononçoient des paroles impudiques, faisoient des actions abominables et scandalisoient tout le monde, surtout la jeunesse.

Pendant cette année 1809 deux ivrognes, piliers de cabaret, dissipateurs de leur bien, sont morts des suites de leurs blessures faites dans les cabarets.

Le 3 décembre de la présente année, un autre ivrogne, après avoir passé le dimanche dans les cabarets, ivre, est tombé plusieurs fois sur le pavé devant ces tavernes et est allé se noyer dans la rivière sur les sept heures du soir.

Toutes les semaines, surtout les dimanches et fêtes chômées, on voit un grand nombre de gens sortant ivres des cabarets, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vont se précipiter dans les fossés, au risque d'y perdre la vie. Le pasteur lui-même a été plusieurs fois obligé de faire conduire en des lieux de sûreté des personnes ivres qui étoient sur le point de tomber dans la rivière. Ces ivrognes, bien reçus dans les cabarets, dissipent leur argent, battent leurs épouses, leurs enfants et les laissent dans la misère jeûner et presque nuds. Qui en est la cause? Ce sont les cabaretiers et cabaretières qui leur vendent du vin étant ivres et volent ainsi publiquement l'argent de ces ivrognes, argent qui serviroit à la subsistance de leur famille. Tous ces faits sont notoires. Combien d'autres crimes se commettent dans ces maisons de débauche ! Le curé fait des représentations ; on se moque de lui ; on tourne son zèle en ridicule ; des cabaretières, surtout les plus coupables, fortes de l'impunité comme des mégères et des harpies, déclament effrontément et avec menaces contre lui quand il lit et publie les arrêtés du gouvernement contre les cabaretiers ; il pleure avec des larmes de sang la perte de ces malheureuses victimes de l'ivrognerie. Les familles appauvries et déshonorées par la suite de l'intempérance sont dans l'afflixion : le pasteur et le troupeau voyant que toutes les représentations sont inutiles et qu'ils sont écrasés d'injures par les cabaretiers et les cabaretières n'ont d'autre recours que d'en appeller à la raison et à l'humanité [1].

Thouarcé, département de Maine-et-Loire, 22 décembre 1809.

M. Saché.

[1] Archives de Maine-et-Loire, série M, Police municipale, paroisse de Thouarcé. Il est certain que le préfet ne resta pas sourd à l'appel de toute une population et qu'il prit des mesures propres à faire cesser le scandale. Mais les recherches les plus minutieuses ne m'ont pas permis de retrouver l'arrêté qui dut y mettre un terme ; il est probable qu'il est définitivement perdu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire

COMMISSION PAREIN-FÉLIX

(Suite)

SEPTEMBRE

Les premiers jours de ce mois sont employés à juger des soldats. La plupart sont acquittés, quelques autres sont punis de quelques mois de prison; un dernier, Antoine Regnac, du bataillon parisien de Saint-Antoine, est condamné à dix ans de fers pour avoir fabriqué de faux certificats afin de justifier sa désertion.

Le 5, Pierre Saunier, François Tessier, Mathurin Mettreau et Louis Jallet sont poursuivis pour avoir pris part aux vols et pillages, qui ont été commis à Doizé [1] et à Messemé [2], de différents objets, en les achetant à vil prix des auteurs de ces pillages. Mais, comme la vente durait depuis huit jours, à la connaissance des autorités qui ne s'y étaient pas opposées et qu'ils ont rendu les objets, ces inculpés sont mis en liberté.

Le lendemain, Denis-Julien Baugé, ci-devant perruquier, actuellement cabaretier à Saumur, est accusé d'avoir porté la cocarde blanche et d'avoir prêté serment à un prétendu

[1] Peut-être Doué ou Douces.

[2] Village de la commune du Vaudelnay.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis dix-sept ; d'avoir en outre suivi un parti vendéen jusqu'à Angers et d'avoir dit qu'il était fâché de n'avoir pas tiré un coup de fusil sur le général Santerre le jour de la prise de Saumur. Mais les preuves manquent pour établir ces faits et la Commission se voit forcée d'acquitter l'inculpé. Toutefois, comme il subsiste contre lui des soupçons d'incivisme, elle décide qu'il restera en prison comme suspect.

Le 7 intervient une nouvelle condamnation rendue contre Philippe-Anne Lefrère dit de Beauvais, 25 ans, ci-devant noble, capitaine de la garde nationale des Verchers, inculpé d'avoir, à Coron, voulu acheter des cartouches à des volontaires qui allaient se battre et d'avoir été trouvé porteur d'un passeport au nom d'un prétendu Louis dix-sept, avec lequel il voyageait dans les villes occupées par les brigands, Châtillon, Thouars, Saumur et Nueil. Il fut exécuté de suite sur la place de la Bilange [1].

Louis Létoile, ci-devant noble [2], son cousin, arrêté avec lui et poursuivi pour les mêmes faits, mais contre lequel il n'existait pas de preuves d'intelligences avec les brigands, fut acquitté.

Le 8 on juge un pauvre fou

Julien Martin, maître d'école de charité, qui a suivi, un seul jour les brigands et porté la cocarde blanche. Mais des témoins viennent affirmer qu'il a l'esprit dérangé et parfois ne sait pas ce qu'il fait et la Commission le déclare coupable, mais excusable ; ordonne toutefois qu'il gardera la prison comme suspect.

Pas de séance le 9, mais le 10 une nouvelle condamnation intervient, Etienne Saint-Hubert, ci-devant noble, de Blou,

[1] Suivant M. de Chavigny, on lui reprochait aussi d'être resté chez lui et de n'avoir pas conduit à Thouars la Garde Nationale qu'il commandait, pour soutenir Quétineau.

[2] Seigneur de Beauregard, en la commune des Verchers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui a été vu à Saumur avec ses fils et son neveu portant tous la cocarde blanche ; a dîné et promené avec les chefs vendéens ; a affiché à sa porte une proclamation au nom d'un prétendu Louis dix-sept et excité les brigands à désarmer les patriotes.

Il existait du reste contre lui deux procès-verbaux dressés par la municipalité de Blou et signés par un grand nombre d'habitants constatant qu'il avait tenu des propos inciviques tendant au rétablissement de la Royauté et à l'assassinat de quarante patriotes. On l'accusait notamment d'avoir excité un détachement vendéen qui était venu à Blou à désarmer les patriotes, en disant : « *Puisqu'on a désarmé les nobles, il est juste de désarmer les habitants* ». Il fut déclaré coupable de haute trahison et exécuté de suite.

Le 12, acquittement de quatre soldats. Deux autres sont maintenus en prison.

Deux accusés sont traduits devant la Commission le 14 :

Joseph Leroux, ci-devant noble, capitaine au 36e Régiment ci-devant d'Aquitaine, demeurant à Neuillé, 43 ans ;

Pierre Brault, soldat attaché à son service, 19 ans.

Ils sont accusés, Leroux, d'avoir porté la cocarde blanche et la croix de Saint-Louis pendant le séjour des Vendéens à Saumur; d'avoir été trouver leurs chefs pour se plaindre du pillage de sa maison par leurs soldats et d'avoir engagé plusieurs citoyens à s'enrôler dans l'armée des brigands ; le second de désertion.

Ces accusations n'ayant pu être prouvées, la Commission se voit obligée d'acquitter les deux inculpés, mais elle déclare qu'il existe contre eux de graves soupçons d'incivisme et décide que Leroux, vu sa qualité de ci-devant noble [1], et Brault, comme son agent, seront détenus comme suspects à la citadelle.

[1] Son oncle, Le Roux de Nesde, était juge au Tribunal de Saumur en 1792.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le lendemain, c'est le tour d'une femme, Catherine Keller, femme d'Henri Craithe, qui a acheté des objets provenant de pillage. Comme elle a pu ignorer la provenance de ces objets, elle est acquittée, à charge de les rapporter au dépôt, sauf à en réclamer le prix montant à 60 livres.

Six soldats sont acquittés le 16, deux autres le 17.

Le même jour, la Commission se transporte à la Maison d'arrêt, où elle se fait représenter le livre d'écrou des soldats détenus. Elle en élargit vingt, contre lesquels il n'existe ni preuves, ni charges, ni écrou motivé, en leur enjoignant de rejoindre sans délai le corps auquel ils appartenaient.

Les acquittements de soldats continuent le 19.

L'accusé du 20 est un ancien officier passé aux Vendéens :

Auguste Dupin, dit de Malineau, ci-devant noble de Loudun et ancien officier au régiment de Béarn, arrêté à Argenton, le 24 août, décoré de la ci-devant croix de Saint-Louis, auquel on reproche de s'être joint à l'armée vendéenne ; d'avoir porté sa croix de Saint-Louis et la cocarde blanche ; d'être allé à Loudun avec un détachement commandé par de Laugrenière [1] et La Rochejaquelein pour enlever la caisse de ce district ; enfin d'avoir quitté son poste d'officier au moment où la patrie avait besoin de lui, en trahissant son serment de fidélité à la Nation. Il fut condamné à mort.

La Commission cesse de siéger pendant trois jours et le 24 prononce un acquittement.

Étienne Saint-Hubert, fils aîné, ci-devant noble, âgé de 20 ans, était accusé d'avoir porté la cocarde blanche à Saumur et d'avoir suivi les Vendéens jusqu'à Angers. La Commission constate qu'il a quitté les brigands dès le len-

[1] Dominique-Alexandre Jaudonnet de Laugrenière, de Boismé, près Bressuire, ancien mousquetaire de la Garde du Roy, arrêté à Savenay et guillotiné à Nantes le 14 janvier 1794-25 nivôse an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demain, volontairement, pour rentrer chez lui et qu'il a du reste été influencé par son père et par le nommé Dutier, prêtre réfractaire qui a retracté son serment; en conséquence le déclare coupable, mais excusable, l'acquitte et cependant le maintient en prison comme suspect [1].

L'accusé du lendemain est moins heureux

Louis-Laurent Thinau, homme de loi à Chinon et officier des Eaux et Forêts, qui a porté la cocarde blanche à Saumur et à Chinon, où les brigands n'étaient pas, provoquant ainsi les autres citoyens à la porter ; est resté chez lui alors que les bons citoyens quittaient la ville ; a sollicité un passeport qu'on délivrait au nom d'un prétendu Louis dix-sept ; a voulu faire rendre aux brigands un cheval qui leur avait été pris à Coron et rédigé une quittance, écrite tout entière de sa main, au nom des généraux et commandants de l'armée catholique et royale, est condamné à la peine de mort

Puis la Commission revient aux soldats et volontaires, parmi lesquels nous citerons seulement Pierre Lefebvre, lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie, accusé de dilapidation d'effets militaires et d'avoir pris part, à Paris, au pillage du Prieuré de Bon-Secours de la rue de Charonnes; mais il est acquitté, à charge de rendre au magasin les effets détournés.

OCTOBRE

Le 1er juin, Pasquier, meunier de Moutiers, près Thouars, est mis en liberté provisoire, à charge par lui de représenter un certificat de civisme du district de Thouars, constatant

[1] Mme de Saint-Hubert et son plus jeune fils, arrêtés sur l'ordre du Comité révolutionnaire de Saumur et enfermés dans une pièce de la Mairie de Blou, réussirent à s'évader.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il n'a pas fourni de farine aux brigands, à l'effet de quoi, des quatre mulets qui lui ont été pris, deux seulement lui seront rendus et les autres lorsqu'il aura fourni ledit certificat.

Rien le 2 et le 3, mais la séance du 4 est plus chargée.

Urbain Bureau, bêcheur de Saint-Philbert-du-Peuple, inculpé de vol, et Louis Goulet, laboureur de Boutigné, prévenus d'avoir tenu des propos inciviques, sont acquittés faute de preuves.

Mais un hussard, ancien soldat de la Légion germanique, Jean-Charles Thiébault, qui a déserté à Coron pour se joindre à l'armée des brigands et a tenu des propos inciviques, en disant, sans doute en état d'ivresse : « *Je suis le fils du Prince de Brienne. Je suis de l'armée des brigands* », est condamné à mort.

Pas de séances le 5 et le 6, mais le 7 commence une série d'acquittements, qui se continuent les deux jours suivants, concernant des volontaires du bataillon de la Sarthe qui, vraisemblablement à la suite d'une déroute (sans doute le 17 juillet, à Vihiers), avaient disparu de leur corps pendant quelques jours et avaient été portés déserteurs, onze le 7, trente-et-un le 8, treize le 9 et trois encore le 10, sont acquittés.

Depuis le 4, Parein, appelé à Paris pour commander l'armée révolutionnaire, a quitté Saumur. A partir du 7 la Commission est présidée par Félix. Le secrétaire Hudoux est devenu juge et a été remplacé par Loizillon.

Le 12, un officier au 6e bataillon de Paris, Charles-Joseph-Hyacinthe Masquelé, faisant fonctions de quartier-maître trésorier, est condamné à six ans de fers, à la dégradation et à l'exposition, pour avoir détourné 2.116 livres formant le prêt des officiers et soldats de son bataillon.

Le 16-25 du 1er mois, quatre-vingt-deux soldats inculpés de désertion sont acquittés.

Noël Morin, boucher à Richelieu, qui a insulté au pont de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chauvant une sentinelle en lui disant, qu'il n'était pas fait pour l'empêcher de passer et qu'il se f..... de la Municipalité, est puni de deux ans de prison

Etienne Girardon, capitaine au 6e bataillon de Paris, qui, fait prisonnier à Saumur, a arboré la cocarde blanche pour aller visiter ses compagnons d'armes détenus, sans nécessité et sans pouvoir leur être utile, restera en prison comme suspect.

Le 20, Julien Abellard, meunier à Vihiers, et Jean Mestreau, jardinier chez de Rodez (du Rosel), ci-devant noble émigré, à Champigny, près le Puy-Notre-Dame (à Souzay), qui ont tenu des propos inciviques et le second, refusé de prendre la cocarde tricolore, sont acquittés, mais seront détenus comme suspects.

Le 21, Marie Pommereau, femme Lepin, accusée sans preuves d'avoir retiré chez elle des Vendéens, est maintenue en prison comme suspecte.

Royer, marchand à Saumur, est poursuivi pour avoir vendu au sieur Chandoison, colporteur, qui les a exposées en vente sur la place publique, des tabatières portant les effigies proscrites du tyran Capet, de Marie-Antoinette et du traître Lafayette. Royer dit avoir vendu le paquet, depuis longtemps dans son magasin, sans le développer et dans l'ignorance que ces tabatières portassent des portraits défendus. Il est acquitté, mais Chandoison est condamné à trois mois de prison. Les tabatières sont brisées par le bourreau.

Depuis le 16 octobre, la Commission a adopté le calendrier révolutionnaire, mais elle n'est pas encore familiarisée avec les nouveaux noms des mois. Elle date son jugement de ce jour du 25e jour du 1er mois de l'an deux. Elle continue les jours suivants et pendant une partie de brumaire de dater ainsi ses décisions. Du reste, cet usage est général, comme le prouve la lettre du Comité révolutionnaire d'Angers reproduite plus loin, qui est datée du 3e jour de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2e décade du 2e mois de l'an deux (3 novembre). Mais à partir du 20 brumaire (10 novembre), Francastel emploie la nouvelle dénomination et la Commission suit son exemple.

Nous arrêtons donc au 21 octobre (30 vendémiaire), l'analyse des jugements rendus par la Commission pendant ce mois et nous la continuerons à partir du 1er brumaire (22 octobre) en employant les dates du nouveau calendrier.

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

POÉSIE

Soir, dans les bois

O vertes profondeurs, pleines d'enchantement
A. Samain.

J'étais assis au pied d'un pin, sur de la mousse.
Comme je suis resté souriant et surpris,
Ce soir, dans le silence, au sein de l'ombre douce!
O mon pays aimé, comme je t'ai compris !

Le soir venait, vêtu d'azur et de tendresse,
Par les sentiers bordés de ronces, verts et blonds,
Soir d'Avril, frais aux sens ainsi qu'une caresse...
Les ombres s'allongeaient sur le pâle sablon ;

Rien que de la douceur, et rien de monotone :
Calme tableau crépusculaire et printanier
D'un printemps pâle et roux pareil au vague automne,
Et poudré, comme les princesses à paniers,

Car un duvet de neige est sur la forêt fauve.
Le précieux parfum de la verte Saison
Monte du val, où vont sombrer dans l'ombre mauve
Tous les clochers lointains qui piquaient l'horizon.

Lors, sous la main du Soir, la tendre plaine ondule,
Et le Soir, sur les murs croulants, met des baisers
Et des soupirs, dans les tièdeurs du crépuscule,
Jusqu'aux lointains mélancoliques et rosés...

Vernoil, 10 Avril 1909.

L. Boutreux.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

(Suite)

Abbés de Saint-Georges-sur-Loire

Jusqu'en 1534, l'abbaye de Saint-Georges fut gouvernée par des abbés réguliers et, à partir de cette époque, elle ne reconnut plus que des abbés commendataires.

Presque tous ces personnages n'ont signalé leur administration par aucun fait remarquable. C'est ainsi que Barthélemy Roger, dans son *Histoire de l'Anjou*, se contente de donner leur nomenclature sans leur faire l'honneur d'une note biographique tant soit peu abrégée.

Auger de Brie, fils de Jean, seigneur de Serrant et d'Isabelle de Maillé, qui fut abbé de Saint-Georges de 1445 à 1468, paraît être un des personnages les plus remarquables ou plutôt des moins obscurs de ces abbés. Il avait occupé la cure de Brigné, près de Doué-la-Fontaine, en Anjou; il fut ensuite successivement abbé de Saint-Ouvro et de Loigny, protonotaire apostolique et membre du Grand Conseil du roi Louis XI. Ce roi l'ayant disgrâcié en 1471, le cardinal de la Balue usa de toute son influence pour obtenir l'élection d'Auger de Brie à l'Évêché d'Angers, mais cette nomination n'eut jamais de suite sérieuse. L'abbé de Saint-Georges ne reçut pas la consécration épiscopale et ne prit pas canoniquement possession du siège d'Angers, sans doute à cause du refus de la Cour de Rome d'approuver son élection.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gabriel Boylesve, sieur de Malnoue, né à Angers le 1er mars 1595, fut ordonné prêtre fort jeune. Il fut successivement aumônier de l'évêque Miron, d'Angers, maître-école de Saint-Maurice, chancelier de l'Université d'Angers et Conseiller au Présidial de la même ville. Recteur d'Alez, au diocèse de Vannes, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Paris, puis aumônier du Roi. Nommé abbé de Saint-Georges en 1650, il échangea bientôt son titre d'abbé contre celui d'évêque d'Avranches. Il mourut dans son évêché le 3 décembre 1667. Son corps fut rapporté à Angers et inhumé dans l'église des Cordeliers.

Jean-Louis Caton de Court, né à Pont-de-Vaux (Bourgogne), était fils de Charles Latan de Court, gentilhomme ordinaire du Roi et d'Anne de Saumaise. Il fut nommé abbé de Saint-Georges le 8 septembre 1695 et installé le 22 janvier 1696. Membre de l'Académie d'Angers, il y prononça l'*Éloge du Roi* le 14 mai 1703. L'abbé de Court fut blessé mortellement par un taureau dans une des allées de Goumay, maison de campagne de son frère, lieutenant-général des armées navales, et y mourut le 31 août 1732.

Nicolas-Guillaume de Bautru, fils du marquis de Vaubrun, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Philippeville et de l'Alsace, connu sous le nom d'abbé de Vaubrun, fut nommé, en 1660, à l'âge de 18 ans, abbé de Saint-Paul-de-Cormery. Il obtint, en 1732, l'abbaye de Saint-Georges et mourut à Paris le 14 novembre 1764.

L'abbé de Saint-Georges présentait les prieurés-cures de Chazé-sur-Argos, Saint-Augustin-des-Bois, Châteaupanne et Mée ; les prieurés de l'Épinay, de Chénambault, des Châteliers ; les chapelles de Saint-Hervé, de la Salle, du Coton et des Hautes-Brosses et la chapellenie des Fougerais.

Abbés réguliers

Herbert, 1152.
Jean, 1163.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Daniel, ...
Guillaume Ier.
Guérin, ...
Mathieu, 1208, embarqué en 1218 avec les croisés. Il figure en 1219 dans une charte de Saint-Mainbœuf d'Angers.
Guillaume II.
Giraud.
Pierre, 1275.
Robert Thomas ou Thomé.
Nicolas de Aula, 1334.
Jean Mabier, 1347.
Nicolas, prieur de Chazé-sur-Argos, nommé pape le 3 juillet 1363.
Hugues, 1381.
Guillaume Guillopé, 1389.
Pierre d'Andigné, vers 1400.
Guillaume Brient, 1410.
Pierre Bonhomme, 1439.
Maurice de Saint-Quentin, ...
Auger de Brie, 1445.
Antoine de Brie, 1499.
Payen de Brie, mort le 19 mai 1504. Il fut enterré au château de l'Hermitage, dont il avait été prieur.
Louis Samson, 1517.
Auger Samson, 1526.

Abbés commendataires

Jehan Chaudron, 1534.
Guillaume Millet, 1547.
Antoine Millet, 1574.
Jean de Vassé, évêque de Lisieux, 1588.
Silvin Thébault, prêtre, licencié ès-lois, 1594.
Antoine Pot de Rodes, 1605. Il abdiqua et se fit capucin.
N. Pot de Rodes...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nicolas Tudert, doyen de Notre-Dame de Paris, conseiller au Parlement, mort le 20 mars 1651.

Gabriel Boylesve de Malnoue, conseiller au Parlement de Paris, nommé le 26 novembre 1650, et depuis évêque d'Avranches.

Roger d'Aumont, ancien évêque d'Avranches, 1651, qui permuta son évêché avec Gabriel Boylesve, mort à Paris, le 23 mars 1653.

Jacques-Adhémar de Monteil de Grignan, 1654, évêque d'Uzès, mort le 13 septembre 1674.

Louis-Joseph-Adhémar de Monteil de Grignan, neveu du précédent. Au moment de sa nomination à l'abbaye de Saint-Georges il était agent général du clergé. Il fut ensuite nommé à l'évêché d'Évreux et à celui de Carcassonne, en 1681.

Jean-Baptiste de Lully, 1685.

Jean-Baptiste-Louis Caton de Court, seigneur de la Bragère, diocèse de Lyon, 1695.

Nicolas-Guillaume de Bautru de Vaubrun, comte de Serrant, docteur en Sorbonne, 1732.

De Beaupoil de Saint-Aulaire, 1766.

Luc de Salles, conseiller au Parlement de Paris, 1766. Mort en son palais abbatial le 9 septembre 1786 [1]. Il donna,

[1] « Le dixième jour des eptembre mil sept cent quatre-vingt-six, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous, soussigné, chanoine régulier, prieur-curé de Saint-Augustin-des-Bois, en présence du sieur Gournay, prieur de l'abaye et curé de Saint-Georges-sur-Loire, vénérable et discrette personne, messire Luc de Salles, conseiller du Roi en son grand-Conseil, prêtre, abbé commandataire de l'abaye de Saint-Georges-sur-Loire, décédé hier dans son palais abbatial, âgé d'environ soixante et dix-sept ans. Ont été présents à la sépulture M. l'abbé Walsh, docteur en théologie de la Faculté de Paris, M. Bouin, curé de Savenière, et beaucoup d'autres personnes de considération qui ne se sont pas présentées pour signer. »

PANAY DE CHAMPOTIER, *Pr. curé de Saint-Augustin.* — GOURNAY, *Pr. curé.*

(*Archives Communales. Etat-Civil.*)

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par testament du 25 avril 1786, une partie de son mobilier aux pauvres de Saint-Georges, plus une rente de 480 livres.

Jean-François de Maillan, 1787. En 1788, il fut député à l'assemblée provinciale d'Angers. Nous ignorons ce qu'il devint au moment de la Révolution.

L'abbé jouissait de tous les revenus de la mense abbatiale, évalués à environ 5.500 livres, non compris diverses redevances de blé, seigle, avoine, vin, volailles, etc., qui lui étaient dues par différents fermiers. Il avait droit, en outre, au premier poisson pêché dans la Loire, « tant saumon qu'alose et lamproie ».

Les métairies qui dépendaient de la mense abbatiale étaient la Chevallerie, la Bouivière, le Petit-Souci, les Petites-Touches, Bâtonné, le Grand-Faiteau, le Petit-Faiteau en Saint-Georges, la Palatrie et le Grand-Souci en Saint-Germain-des-Prés, la Richeraye et Papegault, en Savennières, et un certain nombre de dîmes et redevances sur les fermiers des propriétés de l'abbaye.

Voici quelles étaient, d'après les archives du château de Serrant, les charges de la mense abbatiale :

Premièrement : Le sieur abbé est tenu et obligé de payer en premier lieu aux sieurs religieux dudit abbaye, la somme de 540 livres pour l'entretien de la sacristie, des livres, l'entretien d'un portier et autres, que lesdits sieurs prétendent leur être dus.

Plus doit payer et délivrer auxdits sieurs religieux le plein 'une busse de vin blanc pour le vin d'autel, au terme de Saint-Martin, évalué 10 livres, étant bouilli et rendable.

Plus doit payer et délivrer auxdits sieurs religieux six boisseaux de froment pour le pain d'autel, évalué à 20 sols le boisseau, fait 6 livres.

Plus doit pareillement payer et livrer aux susdits religieux, 15 septiers de blé-seigle, savoir : 3 pour le sacriste, 2 au sous-sacriste, 2 aux chantres et 8 pour les pauvres de la paroisse, le tout requérable à l'Angevine de chaque année, évalué à 10 livres le septier, fait 150 livres,

Plus doit payer au sous-sacriste dudit couvent 12 livres en argent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plus doit payer à Mgr l'Évêque pour son droit *cathédralique*, 13 livres 6 sols, 8 deniers.

Plus à M. l'Archidiacre pour son droit de visite, 50 sols.

Plus est chargé de payer pour les décimes la somme de 1.466 livres.

Plus doit payer pour le prix principal de la ferme 2.514 livres.

Plus pour les Chatelliers, 503 livres.

Plus pour l'Ile de la Guesse, 70 livres.

L'Abbé devait payer en outre pour sa part dans les charges claustrales :

Réparations de l'église abbatiale et lieux réguliers, 150 livres.

Pour la cire qui se consomme aux messes et offices divins, 100 livres.

Pour l'entretien de la lampe qui brûle nuit et jour dans l'église, 30 livres.

Pour fournir, entretenir et blanchir le linge d'église, 50 livres.

Pour les livres d'église, 10 livres.

Pour les gages du bedeau, 10 livres [1].

Pour les gages de la balayeuse de l'église, 4 livres [2].

Pour les gages d'enfant de chœur, 15 livres [3].

Pour ornements et vases sacrés, 40 livres.

Pour l'entretien des cloches, 6 livres.

Pour l'infirmerie, médecin, apothicaire, chirurgien, etc., 60 livres.

Pour l'horloge et la bibliothèque, 25 livres

Pour les religieux mendiants, 40 livres.

[1] Paul Gruais, qui était bedeau de l'abbaye en 1783, gagnait pour tous gages 19 livres par an et sa nourriture les veilles de grandes fêtes, les dimanches étant les jours où il était nécessaire qu'il travaille à l'église. (*Arch. départ.* H, 1484.)

[2] La veuve Éon, balayeuse de l'église abbatiale, gagnait, en 1783, 12 livres par an ; son année commençait à la Toussaint.

[3] « On prend ordinairement pour serveur de messe et choriste un enfant d'environ 12 ans ; on ne lui donne point de gages, mais la maison l'habille et on l'entretient ; lorsqu'il a atteint un certain âge et qu'on a été content de lui, on donne à ses parents une certaine somme pour leur aider à lui faire apprendre un métier. » (*Arch. départ.*, H, 1484.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Menses conventuelle et du Petit-Couvent

D'après un état de 1754, les biens et revenus de la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire étaient les suivants :

Le lieu et métairie de la Lande, en Saint-Georges, pour la somme de 240 livres ; le fermier devait faire son quart des labourages du prieuré et devait remettre 21 setiers de seigle, rendables à la maison au moment de la récolte.

Le lieu et métairie de la Thibauderie, de la dite paroisse, pour 140 liv. ; le fermier devait faire son quart des labourages du prieuré et devait remettre 21 setiers de blé-seigle et 2 setiers d'avoine, rendables à la maison au moment de la récolte.

Le lieu et métairie de la Salle, de ladite paroisse, « que l'on pense évaluer 230 livres, attendu que le fermier fait son quart des labourages du prieuré, total 230 livres », et devait remettre 10 setiers, 6 boisseaux de seigle, rendables à la maison au moment de la récolte.

Le lieu et métairie d'Arrouet, de ladite paroisse, pour 180 livres ; le fermier faisait son quart des labourages qui peuvent valoir 20 livres; total 200 livres, et devait remettre 10 setiers 6 boisseaux de seigle rendables à la maison au moment de la récolte.

Le grand étang d'Arrouet [1] qui est au-dessous, vers midi, du Couvent et de l'Abbaye que l'on peut estimer de revenus annuels, avec celui de la Salle, « tous les deux à deux portées de fusil du bourg », pour les deux à 180 livres.

Le fief de la Salle, qui s'étend sur la plus grande partie du bourg et héritages voisins et le mouvant, que l'on peut estimer 20 livres.

[1] L'étang d'Arrouet était d'une étendue d'environ trois arpents, avec deux chaussées, l'une à la tête, l'autre à la queue. Les habitants de Saint-Georges avaient droit d'y abreuver leurs bestiaux et d'y laver, mais non d'y faire rouir les lins et les chanvres. Un ruisseau le traversait, qui le divisait en deux mouvances, l'une vers nord, de Serrant, l'autre vers sud, des Touches. Il a été vendu nationalement le 17 mai 1791.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le lieu et closerie du Petit-Arrouet, situé audit Saint-Georges, pour la somme de 55 livres.

Le tiers des grands et menus blés de ladite paroisse de Saint-Georges, que l'on peut estimer valoir par an 500 livres.

La moitié du Bois-de-Boyeau, en terre laboûrable, en ladite paroisse et dans les vallées de la rivière de la Loire, 550 livres.

L'autre partie des susdites terres labourables du Bois-de-Boyeau et y compris la grève et luzette, que l'on estime valoir 350 livres.

Moitié des terres labourables, appelées les Bois-des-Courtais, en Vallée, contenant environ 36 boisselées, pour 120 livres et 2 agneaux.

Une ouche de terre, appelée l'Ouche-Gladu, pour 36 livres.

Un pré audit lieu, contenant environ 15 quartiers, en ladite vallée, appelé le Pré-du-Milieu, donnant année commune 18 charretées de foin, que l'on estime 180 livres.

Un autre pré, audit lieu, appelé le Pré-de-l'Abbé, avec les regains du pré ci-dessus, pour 120 livres.

La rente emphitéotique de 500 livres, assise sur le moulin et métairie du Petit-Saint-Georges de Loudun.

Le gros de 18 setiers 8 boisseaux de froment, dus par le Prieur de Chazé-sur-Argos, rendable à l'Angevine.

Le gros de 2 setiers, 2 boisseaux de seigle dus par plusieurs particuliers pour rentes foncières, rendable à l'Angevine.

Le gros de 2 setiers, 2 boisseaux de seigle, dus par le curé de Saint-Martin-du-Fouilloux, pour une rente foncière sur sa cure, rendable à l'Angevine.

Il était dû à la mense conventuelle par divers fermiers, d'après leurs baux, 5 charretées de foin, 110 livres de beurre, 200 pintes de lait, 50 petites bourrées, 60 poulets et 19 chapons.

L'abbaye devait à l'abbé 2 setiers de froment par an, pour redevance à cause du bénéfice des Hautes-Brosses et donnait aux pauvres de Saint-Georges environ 25 setiers de seigle.

La maison de Saint-Georges payait à la Congrégation des Chanoines réguliers de France, pour taxes annuelles, 981 liv., 10 sols, 6 deniers et 30 livres pour honoraires de visite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Petit-Couvent

Le Petit-Couvent possédait les revenus suivants [1]

L'Ardoisière ou la Thiellerie [2], closerie au Port-Girault. L'Ardoisière qui, dans son origine, ne consistait qu'en six boisselées de terre que Nicolas de Tudert, abbé de Saint-Georges, avait concédées en forme de récompense à Martin et Charles Delalande, frères, ses fermiers, à la charge par eux d'y faire bâtir une maison et d'en payer 5 sols de devoir et fournir en outre une prison pour les bestiaux pris en dommages et encore pour servir de retraite au commis-receveur de l'abbaye lorsqu'il recevait la déclaration des bestiaux que chaque usager prétendait mettre sur les communs.

Le Mauvrais, clos de vigne, contenant environ six grands quartiers de vigne, sis au-dessous du Moulin-Bachelot [3].

Le Puits-Davy, clos de vigne, au-dessous de la Croix-Marie.

Le Fresne, clos de vigne, en Saint-Georges.

Le Rogeard [4], closerie, sise à la Haute-Villette, en Saint-Georges.

Le champ des Viviers, pièces de terre, au bas du jardin des chanoines réguliers.

Le Picambault, petite pièce de terre, en la vallée de Saint-Georges, au lieu nommé l'Encraillère.

Le Chauffault, clos en Saint-Georges, dans lequel le Petit-Couvent possédait cinq planches de terre labourable, quatre autres planches

[1] *Archives départementales*, H, 1456. État de 1767.

[2] Vendue nationalement le 14 août 1791.

[3] Le 15 septembre 1631, le sénéchal de Serrant rendit une sentence au profit du Procureur de la Cour, signifiée le 8 juin 1632, contre le frère René Quettier, religieux profès, chantre et chapelain de l'abbaye de Saint-Georges, portant condamnation « de réformer la déclaration par lui rendue le 27 mai 1630, et en icelle ajouter devoirs au Seigneur de Serrant, pour servir d'indemnité pour 14 planches de vigne, situées au clos du Mauvrays, qui autrefois étaient de la chapelle Saint-Martin, de service en ladite église, annexe de chapelain, une messe de *Requiem*, dite en ladite église, à l'autel de la chapelle de Serrant ». (*Archives de Serrant.*)

[4] Vendue nationalement le 15 mars 1791.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de terre labourable, un petit bois taillis, sept planches de terre labourable et quatre autres planches de terre labourable.

Chenambault, pièce de terre, sise sous le tertre de la Salle, comprise dans la closerie de la Barre.

Le Grand-Pouillet, morceau de terre dépendant de la closerie de la Barre.

Rochedeline, clos de vigne entre l'Aleu et la Possonnière,

Le Pré-Conduit, pièce de terre labourable.

Un quartier de pré, à la Ganachère, du côté d'Éculard.

Un quartier de pré, au Garanger.

Un quartier et demi de pré, près « l'Égoust-Hunault ».

Un quartier de pré à l'Ardonnette.

La Luisette, sise entre la Thiellerie et le Port-Girault. « C'est le rivage qui est planté en luisettes pour le soutient de la levée ».

Le Petit-Couvent jouissait en outre des rentes suivantes :

25 livres sur une tournée de vignes, appelées les vignes de Pitaine.

14 sols, sur une maison sise à la Barre, appartenant aux enfants de Jean Guiard.

3 sols et un chapon, sur la Grande-Pasture, pièce de terre aux Abbatis, commune du Petit-Paris.

2 sols et 2 chapons, sur la Petite-Pasture, au même lieu.

5 sols, dus par M. le comte de Serrant, sur le Petit-Serrant.

5 sols, dus par le sieur Le More, contrôleur des actes à Saint-Georges[1], sur la métairie du Grand-Arrouet.

21 sols, par le sieur Morna, sur le fief de la Salle.

3 sols, par Pierre Fournier, pour un morceau de terre aux Croisnault, en Saint-Georges.

5 sols, par les héritiers Challain, sur des vignes au clos de Montigné

12 sols, par les sieurs Martin et Gablotteau, sur un jardin et un corps de logis sur le fief de la Salle et abbaye, entre la rue Chauveau et la rue Neuve.

[1] Christophe Le More, contrôleur, inhumé dans le cimetière de Saint-Georges, le 27 septembre 1742. La pierre tombale existe encore dans le cimetière actuel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

30 sols, dus par le seigneur de Chevigné, sur une terre, proche l'Aubriais.

4 sols 8 deniers, sur une pièce de terre nommée la Justition, près la Grande-Lande.

20 sols, par le sieur Avril, sur deux pièces de terre, nommées les Landinais, sur le chemin de Saint-Geogres à Chevigné.

Une rente hypothécaire de 111 sols par les enfants de Jean Guiard [1], hypothéquée sur les vignes du Grand-Prouillet.

Une rente hypothécaire de 10 livres, due par Pierre Chartron.

Et une rente hypothécaire de 12 livres, due par les héritiers Fouchard.

Bénéfices dépendant de l'Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire

I. *Offices claustraux*

Dans l'origine, les offices claustraux étaient au nombre de sept : la *sacristie*, le *prieuré-claustral*, la *sous-sacristie*, la *chantrerie*, l'*aumônerie*, l'*infirmerie* et la *cellerie*.

Au commencement du XVIIIe siècle on réunit les trois dernières dignités à la masse conventuelle. Il n'y avait plus, par conséquent, de titulaires que pour la sacristie, le prieuré-claustral, la sous-sacristie et la chantrerie.

Sacristie

La sacristie, qui était la première dignité capitulaire, fut fondée par l'abbé Hugues, en 1383.

[1] « Levingt-cinquième jour de février mil sept cent soixante-trois, a été inhumé par nous, prêtre, prieur de l'Abbaïe et curé de la paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, soussigné, dans l'église paroissiale de ce lieu, le corps de maître Jean Guyard, de la Grande-Maison, notaire du comté de Serrant, âgé d'environ cinquante ans. Ont été présents à l'inhumation Pierre Gourdon, aubergiste en ce bourg, André Poulain, maître charron en ce bourg et Pierre Thuaut, marchand en ce bourg, lesquels ont signé conjointement avec nous. » REVOIRE, prieur-curé. (*Archives communales. Etat-Civil.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le sacriste, dans le principe, n'avait pas d'attributions différentes à sa charge. Plus tard, les abbés ayant abdiqué les fonctions pastorales qu'ils avaient exercées, à l'imitation de l'abbé Herbert, le titre et la charge de curé furent dévolus au sacristain qui prit le nom de curé-sacriste.

Après avoir été nommé par le Chapitre, il était, par lui, présenté à l'Évêque d'Angers qui lui donnait les pouvoirs nécessaires pour l'Administration spirituelle de la paroisse de Saint-Georges.

Dès le commencement du XIVe siècle, le curé-sacriste jouissait de revenus particuliers et indépendants, qu'il avait le droit d'administrer par lui-même. Il ne fut jamais troublé dans la possession de ses pouvoirs et de ses revenus.

Son logement, qui était séparé de la maison conventuelle, fut abattu à la fin du XVIIe siècle, quand on construisit le logement de l'abbé, et remplacé par une habitation plus vaste et plus confortable, située dans le bourg, près de l'étang d'Arrouet.

L'abbé était obligé de nourrir le curé-sacriste et de faire porter à son domicile tous les aliments nécessaires, tant pour lui, pour ses amis et les personnes qui venaient le voir, que pour ses domestiques, ainsi que l'atteste un religieux de Saint-Georges qui avait été dépensier de l'abbaye pendant dix ans.

En retour, il ne devait qu'une rente de 20 livres payables au dépensier de l'abbaye.

Sous l'abbé Guillaume Millet, un arrangement eut lieu en vertu duquel le curé-sacriste s'obligeait, aux frais des dépenses culinaires de sa maison; mais l'abbé lui devait, chaque année, comme compensation, deux pipes de vin, trois setiers de froment, un porc gras et 20 livres d'argent.

Sur le refus du paiement de ces redevances, Jean Besnard, curé-sacriste, obtint sentence contre l'abbé Millet, le 13 août 1539.

D'après un aveu du 3 juillet 1748, le curé-sacriste avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

droit d'avoir et prendre chaque année, au terme d'Angevine, la somme de huit sols quatre deniers de rente sur les deniers ordinaires de la recette de la seigneurie de Serrant, à la charge par ledit curé sacriste, « de fournir et bailler le luminaire pour servir à l'anniversaire de défunt Messire Ponthus de Brie, en son vivant chevalier-seigneur de Serrant, lequel anniversaire est dit et célébré en l'église dudit Saint-Georges, au jour et fête de Saint-Blaise ».

Par le même aveu, le curé-sacriste devait et était tenu de payer et « bailler chaque année, au jour et fête de la Purification de Notre-Dame, au seigneur de Serrant ou à Madame son épouse, si présents sont, et en leur absence au plus aîné des enfants qu'il aura plu à Dieu leur donner et, en l'absence dudit Seigneur, de ladite dame son épouse ou enfant, à son sénéchal procureur châtelain ou receveur, assistant respectivement en l'église de Saint-Georges et en leur absence à celui qui demeurera et aura la garde dudit château de Serrant, une chandelle de cire blanche, d'un quarteron doré et couvert des coulleurs dudit seigneur et armoiries des armes dudit seigneur et de son épouse, laquelle chandelle ou cierge ledit curé-sacriste confesse devoir et est tenu de payer et bail comme dessus, en l'église dudit Saint-Georges, ledit jour de la Purification de Notre-Dame, lors de la bénédiction des cierges et en la forme et manière cy-dessus ditte. »

« En outre, confesse, ledit curé-sacriste, est retenu de dire et faire dire aux Relligieux de laditte abbaye, en la chapelle dudit Seigneur, à l'endroit où sont inhumez ses prédécesseurs, chacun an, ledit jour de la Purification, à l'issue de l'heure de nones, un *subvenite* à hautte voix, avec les oraisons accoutumez des trépassez, et à la fin un *Pater Noster* et *Ave Maria.* » (*Archives de Serrant.*)

Le curé-sacriste n'était pas astreint aux offices du chœur mais il devait pourvoir à l'accomplissement des fonctions curiales, soit par lui-même, soit par des délégués.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Curés-sacristes : Jean Maulnay, assassiné par le seigneur de la Chauvière, au xve siècle (*V. Cotton*) ; Jean Huppon ; François d'Esculard ; Pierre Cheminard ; René de Saint-Germain ; Augé de Saint-Germain ; Jean Besnard ; Jean Lebloy, 1587 [1] ; Gabriel Lusson, 1616 ; Jacques Godivier, 1628 [2] ; Jean de la Lande.... ; Philippe Jaulnay, 1660 ; Charles Fournier, 1670 ; Jean-Baptiste Chaubert, 1679 ; Jean Bigault .... ; M. Grasset, 1692 ; François Joly, 1698 ; Jacques Houët, 1710 ; V. Trochon, 1712 Jean Escoffier, 1720 ; Jacques Coiffrel, 1728 ; N. Mennessier, 1730 ; Pierre Bureau, 1731 ; N. de Femy, 1733 ; Nicolas Chaubert, 1737 ; Mathieu Peyre .... ; Raymond Revoire, 1749 ; Bommier, 1768 ; Godart, 1774 ; Antoine Panay de Champotier, 1779 ; Gournay, 1784, jusqu'à la Révolution.

Les revenus de la Cure étaient, au xviiie siècle, de 1136 livres.

Revenus : La métairie de l'Aubiche, dans la paroisse de Châtelais.
La closerie de la Boulairie, en Saint-Germain-des-Prés [3].
La métairie de la Méthurie, dans la paroisse du -Lion-d'Angers.
La métairie de la Romaine, dans la paroisse de Villemoisan.
La Barre, dans le bourg de Saint-Georges. « Le logement du closier

[1] « Ce Jean Lebloy étoit neveu de Jean Besnard, curé-sacriste de cette paroisse. Luy succéda en 1587 et mourut le 24 août 1613. Les jours de l'enterrement et du service fut donné de charité en argent mil sept cent quatre-vingt-quinze douzaines et le pain de deux septiers de bled seigle et fut faict deux banquets en couvent tant aux religieux que autres personnes. » (*Archives communales. Etat-Civil.*)

[2] « Le 11 décembre 1628, le chapitre refusa d'autoriser Jacques Godivier à s'absenter pour parachever ses études, attendu le petit nombre de religieux, réduits de treize à neuf, dont sept seulement résidant, un octogénaire, trois ou quatre aveugles, et aussi parce qu'il était prêtre « et par ainsy trouvé et jugé capable au moyen de la suffisante littérature et estude par Monseigneur l'Évesque ou ses grands vicaires ». (*Archives départementales*, H. 1451.)

[3] Une maison, dans le bourg de Saint-Germain-des-Prés, porte aussi ce nom. Les caves en sont remarquables. Il y existait une sorte d'hôpital avec chapelle desservie jusqu'au xviie siècle, qui fut plus tard réunie à la chapellerie de Saint-François. (Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 438.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est composé de deux chambres basses, grenier au-dessus, une étable, des soues à porcs, une cour, deux jardins, l'un sis derrière la maison, l'autre au devant... »

Le Grand-Prouillet, en Saint-Georges.

La Chaintre, morceau de terre, en Saint-Georges.

Le Garanger, quartier de terre, en Saint-Georges.

Le Pré-au-Curé, dans la vallée de Saint-Germain-des-Prés.

Le Chauffau, clos de vigne, en Saint-Georges.

Le Champ-Fortin, en Saint-Georges, « pièce de terre de six boisselées, situé au canton des Gaudinières, sur le chemin qui conduit du bourg aux Grandes-Touches. »

Le Guais-d'Éculard, deux quartiers de pré en la prairie de Garanger.

Vignes de Chazé, à la Guimeslière, en Saint-Georges.

La Larderie, clos de vigne, près la Croix-Marie, en Saint-Georges.

Les vignes de Mardreau, près le bourg de Saint-Georges

Le curé prélevait 20 sols de rente sur un petit morceau de terre renfermé dans les jardins de la Barre; il avait en outre le droit de lever sur les grosses dîmes de la paroisse trois setiers de blé-seigle que l'abbé était tenu de lui fournir à l'aire.

Prieuré-Claustral

La fondation de ce bénéfice paraît avoir suivi de près celle de l'Abbaye. Ses revenus n'étaient pas considérables dans les premières années, mais ils furent augmentés successivement par les acquisitions et les donations des titulaires.

Le Prieuré était la seconde dignité du Chapitre conventuel qui avait le droit d'élection après le décès ou la démission du titulaire.

Par une fondation, en date du 26 août 1362, le prieur claustral devait célébrer trois messes par semaine pour le repos de l'âme de M. de Luigné, ancien prieur et donateur de la plus grande partie des biens attachés à ce bénéfice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La maison du Prieur Claustral se composait de « trois chambres basses, grange, étable, toits à porcs, cour, jardin, verger, une pièce de terre et un pré, le tout en un tenant, joignant vers l'orient le jardin de la veuve Toublanc et le pré de la métairie de Crépelleux, du couchant le chemin tendant du bourg de Saint-Georges à l'étang d'Arrouet, au midi la terre de la métairie et au nord une rue nommée la rue Tubœuf [1]. »

Prieurs : Jean Millier, 1408 ; Jean Rustier, 1413 ; Guillaume Burat, 1450 ; Pierre Digoist, 1508 ; Pierre Guibour, 1514 ; Jean Bernard, 1529 ; François Jobin, 1532 ; Jean Lemasson, 1564 ; Maurice Gaudicher, 1593 ; René Gaudicher, 1595 ; Daniel Bourreau, 1599, mort à Saint-Georges le 26 mai 1632 ; Claude Simon, 1635, mort à Saint-Georges, le 23 janvier 1646 ; Magdelon Hunault de la Thibaudière 1647 ; Jacques Baillif, 1649, mort à Saint-Georges le 23 janvier 1666 et inhumé dans le chœur de l'église ; Pierre Brault.... [2] ; Martin Batailler, 1687 ; Jean-Baptiste Chaubert, 1694 ; René Burgevin, 1703 ; Nicolas Pommard, 1705 ; Gournay.... ; Antoine Lanflé, au moment de la Révolution.

Les revenus du Prieuré-claustral s'élevaient à 527 livres

Revenus : Le pré de Neuville, près le Grand-Gravreuil.

Vignes au clos de la Dubbe.

[1] Dans l'enceinte de ce terrain était la buanderie de l'Abbaye et une maison qui servait à renfermer les bêtes saisies.

[2] « Le vingtiesme jour de juillet 1687, messire Pierre Brault, chanoine régulier et prieur claustral de cette abbaye, âgé de soixante-dix-neuf ans et de quarante-six ans de profession, après avoir rempli dignement presque tous les offices claustraux d'icelle et les cures de Méez, des Essarts et de Greez, favorisé l'introduction de la réforme, à laquelle il s'estoit associé, de la Congrégation des chanoines réguliers dans cette maison, employé saintement le revenu de tous les bénéfices à la décoration des églises et vescu longtemps exemplairement avec les chanoines réguliers de ladite Congrégation, estant mort du jour d'hier, a esté enterré par moi, prieur et curé-sacriste de cette abbaye, assisté de tout le chapitre, et mis devant l'autel de la chapelle de Saint-Blaise, dont il avoit fait faire la voulte. » (*Archives communales. Etat-Civil.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Terres labourables à Crépelleux et au Marais-Hulé.
Quatre quartiers de pré à la Ganachère.
Neuf quartiers de pré au Marais-Hulé.
Cinq quartiers de pré, près le pré de la Chauvière.
Deux quartiers de pré, près le pré de la Thibauderie.
Un quartier et demi de vigne, au Puits-Davy, près la Croix-Marie.
Une pièce de terre, nommée l'Aziller, près le vieux chemin de Saint-Georges à Angers.
Prés et pâtis sur la ferme de la Bouvière, appartenant à l'abbé.

Sous-sacristie

Ce bénéfice, dont nous n'avons pu trouver l'époque de la fondation mais qui, comme la sacristie, semble remonter presque à l'époque de la fondation de l'abbaye, était un office claustral, donnant au sous-sacriste le titre de vicaire et l'obligeait à venir en aide au curé-sacriste pour la célébration des offices paroissiaux.

Sous-Sacristes : M. Chabocheny, 1460 ; Pierre Guibourt, 1504 ; Pierre Jollet, 1536 ; Jean Besnard, le vieux, 1558 ; Jean Besnard, le jeune, 1558 ; Jean Lebloy, 1586; Michel Jarry, 1588 ; Jean Cleregand, 1592 ; Étienne Fourmy .... [1] ; Charles Moreau ; René de Marié, 1622 ; Pierre Brault, 1660 ; Barthélemy Roger.... ; Renault de Boiscordier, 1673 ; Nicolas Le Comte, 1673 ; Charles David, 1674 ; Louis Godquin, 1686 ; Charles Correur, 1691 ; Claude Guenard, 1717 ; André Pitat, 1746 ; Jean-Baptiste Museux, 1766 ; Rousselet, 1766 ; Goirand, 1767 ; Carton, 1767 ; Estienne, 1767 ; Lemaire, 1768 ; Rivau, 1768 ; Magny, 1770 ; — Javary, 1771 ; Barbot, 1772 ; Baugars, 1772 ; Rossignol, 1772 ; Gigault de Targé, 1773 ; Gournay, 1775 ; Laurent, 1777 ; Billet, 1777 ; Walfort, 1779 ; Richard, 1780 ; Lalesse, 1781 ; Bonniol, 1781 ; Tourtois, 1781 ; Bedane, 1782 ; de la Sausse, 1782, Broué, 1783 ;

[1] Le 7 mars 1634, « fut enterré, dans l'église de Belligné, maître Estienne Fourmy, prêtre, autrefois vicaire de Saint-Georges, et lequel y a fondé et donné 40 livres de rente par an pour le prédicateur qui y preschera le caresme. » (*Archives communales. Etat-Civil.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lanflé, 1785 ; Lambert, 1786 ; Vallée, 1786 ; Coudroys, 1786 ; Lecomte, 1786 [1].

[1] Vallée (Antoine), entra tout jeune encore comme chanoine régulier à l'abbaye de Saint-Georges où il demeura de 1785 à 1789. Il était, dit-on, de physionomie agréable, de société aimable et spirituelle et, par suite, d'esprit indépendant. A la Révolution, il prêta le serment constitutionnel et fut élu curé de Saint-Florent-le-Vieil. Laréveillère-Lépaux, qui l'y trouva en fonctions dans son voyage à travers les Mauges, le signala comme « *un homme excellent pour parler au peuple, cher aux amis de la liberté* ». Il fut un des premiers ecclésiastiques à renoncer à l'exercice du culte, après *une réflexion mûre sur le vuide d'une institution qui devient superflue sous l'empire des lois républicaines* (29 brumaire, an II). Sa déclaration fut adressée par le représentant Francastel à la Convention nationale, « pour servir d'exemple de bonne foi et de vertu ». Il resta quelque temps attaché comme secrétaire de Ganvilliers, pendant les premiers mois de la guerre et fut réduit ensuite à monter, pour vivre, un petit commerce d'épicerie au village de la Rousselière. Le 1er pluviôse, an III, il fut désigné comme élève de la grande école normale. Il était déjà revenu au pays, quand Laréveillère, entré au Directoire, l'appela auprès de lui, s'assurant ainsi, dit-il, d'un ami dévoué à tout péril et à tout devoir. Il rappelle dans ses *Mémoires* tout ce qu'il dut à son aide, ne lui reprochant qu'un certain besoin de régenter et l'affectation de singularité qui lui avait valu plus d'un ennemi. Antoine Vallée n'avait, pas plus que son protecteur, oublié l'Anjou et restait en relations suivies avec l'Administration départementale et, en particulier, avec Merlet-Laboulaie ; il s'établit entre eux une active correspondance qui a été conservée. C'est aux conseils et aux indications particulières de Vallée que la Ville d'Angers doit la création et la composition pour la meilleure part de son musée. Il avait publié un opuscule en vers et en prose où il célébrait les bords et les îles de la Loire. Devenu plus pratique, il publiait, en 1808, un *Traité élémentaire sur le sucre de raisin, sa fabrication, ses propriétés et ses usages*. Ami, dans sa jeunesse, du luxe et de la parure, il reprit, en vieillissant, des goûts d'une austère simplicité, couchait sur la dure et faisait lui-même le service de son marché quotidien. Il fut trouvé mort un matin tout habillé, dans sa petite chambre, vers 1836. (*C. Port.*) Puisse-t-il s'être repenti au moment suprême !

« Le dernier décadi de brumaire (20 novembre 1793), à deux heures « après-midi, sur l'invitation du Comité Révolutionnaire, tous les « sans-culottes d'Angers se transportèrent en foule dans la ci-devant « église cathédrale, qui est devenue le temple de la Raison. C'est dans « ce lieu, où l'œil du républicain ne rencontre plus ces vieux hochest de « la superstition, que l'homme libre enseignera à ses concitoyens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revenus: Huit ou neuf boisselées de terre aux Godinières, en Saint-Georges.

« l'amour de la Patrie. C'est dans ce lieu où le fanatisme alimentait « l'imbécile crédulité de nos pères, que l'on a rendu le premier hom- « mage à la Raison, en livrant aux flammes les lettres de prêtrise « qu'avaient remises au département le citoyen Pelletier, ex-évêque ; « *Vallée, ex-curé de Montglonne* (nom révolutionnaire de la commune « de Saint-Florent-le-Vieil) ; Moulins, ex-vicaire épiscopal et qui, le « premier, a contracté les doux nœuds du mariage ; Besnard, ex-curé « de Nouans, Jean-Antoine Loir, ex-vicaire épiscopal ; Jacques- « Espérance Loir, ex-curé de Saulgé-l'Hôpital, et Horacius Coclès « Coquille, ex-curé de Beaupréau. O triomphe de la Raison ! Puisse « l'amour de l'humanité l'emporter sur ceux que ces brevets d'igno- « rance retiennent encore à leur ancien métier !... Pendant cet « *auto-da-fé national*, le représentant du peuple, Francastel, a pro- « noncé un discours frappé au coin de la Fraternité la plus pure et du « bon sens montagnard. Ensuite le vice-président de l'Assemblée « populaire de l'Ouest a fait entendre dans la chaire de l'erreur la « vérité tout entière et a parlé au cœur en même temps qu'à l'es- « prit. Enfin, on a pu se convaincre du progrès de l'esprit du public « des habitants qui manifestaient ouvertement leur joie de ce que « la Raison donnait le coup de grâce au fanatisme. » (*Affiches d'Angers*, 23 novembre 1793.) Tel était le style boursouflé des politiciens de l'époque !

« Le vingtième jour de juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, a été, par nous, soussigné, prêtre, curé de Savennières, inhumé dans le cimetière de cette église, en présence des sieurs Antoine-Joseph-Rémy Lenflé, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, Antoine Vallée, Pierre-Jean Lambert, François Coudroys, prêtres, chanoines réguliers de laditte abbaye de Saint-Georges, le corps du sieur Joseph Lecomte, originaire de la paroisse de Vallières-les-Grandes, diocèse de Blois, prêtre, chanoine régulier de la Congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, ci-devant vicaire de Saint-Georges-sur-Loire, décédé hier en l'abbaye dudit lieu, dans la trentième année de son âge. Ont été présents à l'inhumation les sieurs Charles-Augustin-François-de-Paul-François-d'Assises Gournay, chanoine-régulier, prieur-curé de Saint-Georges-sur-Loire. V. Dessains, chanoine régulier, prieur-curé de Châteaupanne ; Antoine Panay, prieur-curé de Saint-Augustin-des-Bois ; Pierre-Éloi Lalesse, prieur-curé de Villemoisan, tous chanoines réguliers du même ordre ; le sieur Duhamel, député des chanoines réguliers de l'abbaye de Toussaint d'Angers les sieurs Legueux, vicaire de Saint-Augustin-des-Bois, Gautier,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une pièce de terre, sous le Petit-Cimetière.
Une pièce de terre, entre Nid-de-Pie et Gravreuil.
Deux pièces de terre, sur le chemin du Moulin-Samson.
Une pièce de terre, près la Grande-Lande.
Deux pièces de terre au Grand-Prouillet.
Cinq planches de vigne au clos de la Larderie.

L'abbé devait, au sous-sacriste, deux setiers de blé et une rente de 12 livres, lequel devait payer en rentes seigneuriales 17 sols, 4 deniers obole.

Les revenus de la sous-sacristie étaient estimés 150 livres.

P.-A. LEMESLE.

(A suivre.)

vicaire de Savennières ; Chauveau, vicaire de Champtocé ; Orfroy, vicaire de Saint-Germain-des-Prés ; Deshayes, clerc tonsuré de la paroisse ; les sieurs de Cumont du Puinas, Avril des Monceaux, maire de cette paroisse, et Joseph-Joachim Lecomte, contrôleur des actes audit bourg. » (*Archives communales. Etat-Civil.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Décembre 1909

Moyenne barométrique : 754^{mm},69; minimum le 4, à 3 h. du soir, 734^{mm},74; maximum le 9, à 10 h. du matin, 772^{mm},62; écart extrême, 37^{mm},88.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 3°,35; des minima (sans abri), 2°,88; des minima (sur le sol gazonné), 2°,16; des maxima (sous l'abri). 8°,02; des maxima (sans abri), 8°,44; des maxima (boule noire, sans abri), 9°,73; des maxima (sur le sol gazonné), 4°,38; d'une eau de source, 7°,32; du mois, 6°,07.

Minimum absolu (sous l'abri), le 19, — 1°,5; minimum absolu (sans abri), le 15, — 2°,0; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 19, — 2°,5; maximum absolu (sous l'abri), le 22, 15°,5; maximum absolu (sans abri), le 22, 14°,9; maximum absolu (boule noire sans abri), le 22, 15°,9; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 22, 15°,3.

Humidité relative moyenne du mois, 85; minimum, 60, le 8 à 1 h. du soir; maximum 100, les 19, 25 à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,65; moyenne diurne la plus faible, 2,0. le 8; la plus forte, 10,0 les 2. 10, 11, 17, 19, 22. 23, 24. 26, 27. Nombre de jours de soleil, 13; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 50 h. 35^{m} environ; fraction d'insolation, 0,19.

Pluie totale du mois, 108^{mm},7, en 21 jours; la plus forte, 19^{mm},4, le 24. Evaporation, 43^{mm},60.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N-E; 5 jours de l'E N-E; 1 jour de l'E; 1 jour de l'E S-E; 2 jours du S-E; 1 jour du SS-E; 1 jour du S; 2 jours du SS-W; 5 jours du S-W; 6 jours de l'W S-W; 10 jours de l'W; 2 jours de l'WN-W.

Vitesse du vent en mètres par secondes, moyenne du mois, 7m,6. Vitesse maximum du vent, le 3, à 3 h. 30 du matin, 29m,5 par seconde (vent de l'W S-W.

Gelée, les 12, 13, 15, 16, 19; gelée blanche les 8, 9, 13, 14, 19, 15; rosée les 1, 8, 10, 11, 31; brouillards les 19, 25, le matin; grésil, le 15; halos solaires le 1er.

Orage faible le 4, de l'W au NN-W, de 9 h. 10 à 9 h. 27 du matin. Eclairs vifs le 4, au N-W, à 7 h. 30 du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Premier Concert extraordinaire (12 décembre 1909).

Avec le concours de Mme de Wienawski, cantatrice, et de M. Pablo Casals.

Ouverture de Gwendoline (Chabrier). — *Concerto pour* violoncelle (Haydn). — *Adagio* pour instruments à cordes (G. Lekeu). — *A mon démon* (A. de Wienawski). — *Scherzo* (Lalo). — *Élégie* (Fauré). — *Allegro appassionato* (Saint-Saëns). — *Parsifal, l'enchantement du Vendredi-Saint* (R. Wagner). — *Mélodies*, Borodine, Fauré, Grieg, Gretnaninof. — *Peer Gynt*, 1re suite (Grieg).

L'annonce d'un concert extraordinaire amène toujours une salle comble. Le public « extraordinaire » ne se rend peut-être pas un compte exact de ce qu'il perd en ne suivant pas les concerts de quinzaine. Nous les avons connus longtemps d'une musicalité plus pure que les grands galas. Si l'idée venait à s'accréditer aux petites places qu'on ne s'amuse au Cirque que deux fois par an, l'œuvre populaire serait bien menacée. Le problème économique est souvent invoqué en faveur des manifestations qui « font de l'argent » ; il nous a toujours paru que la question est ainsi mal posée et qu'il reste à dire la part du public et la part des autres dans cette habitude, d'ailleurs funeste pour tout le monde, d'attendre des concerts extraordinaires les satisfactions musicales d'une part et les ressources matérielles de l'autre. Nous sommes convaincu que tout le monde y perd, et la caisse qui s'emplit trop rarement et le public qui s'habitue ou qu'on habitue à des exigences coûteuses et souvent très éloignées de l'art musical.

Sans insister davantage sur ce point, il nous est très agréable de constater le succès de notre premier concert extraordinaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chacun a dû y trouver son compte. Certains même ont trouvé plus que leur compte dans un programme chargé à l'excès qu'on a dû élaguer en cours d'exécution et qu'on aurait pu simplifier encore sans nuire à personne.

M. Pablo Casals est un merveilleux musicien et nous voudrions être bien sûr que c'est pour l'entendre, pour jouir de son art simple, consciencieux et fin, que la foule est venue aujourd'hui. On l'a applaudi, rappelé, ovationné, c'est entendu, mais, nous avons malheureusement souvenance de certain concert où le même virtuose et d'autres avec lui se sont produits ici devant une salle trop médiocre.

Et alors nous nous demandons avec quelque mélancolie si, chez nous aussi, le mot n'est pas pris pour la chose et s'il n'y aurait pas d'extraordinaire que ce que l'affiche officielle qualifie ainsi.

Donc nous avons entendu M. Pablo Casals et Mme de Wienawski.

Le répertoire de violoncelliste au concert est lamentablement restreint ; c'est un point dont on ne tient souvent pas assez de compte ; mais M. Pablo Casals nous charmerait sans doute avec n'importe quoi et il nous a charmés avec le programme si divers qu'il a choisi.

Il nous a dit la finesse, la grâce et la variété du concerto d'Haydn, la plainte mystérieuse de l'Élégie de Fauré, la fougue passionnée de l'*Allegro* de Saint-Saëns. Mais aujourd'hui, comme ailleurs, nous l'avons aimé surtout pour l'idéale sonorité qu'il invente, pour la souplesse de son archet, pour l'exquise douceur qui domine toute son interprétation, pour la forme de son style si simple parce qu'il est l'art lui-même. Le son de M. Pablo Casals, on l'aime pour lui-même ; il pourrait ne rien traduire que nous en écouterions encore la résonnance insaisissable comme nous nous plaisons aux chansons du vent

« ..... qui passe à travers
« L'espace en chantant et qui s'envole,
« Sans que jamais de sa chanson folle
« On ait entendu le dernier vers.

Et c'est pourquoi nous avons applaudi un prélude de Bach, une étude aride. Notre virtuose en a tiré une murmurante caresse, que le vieux maître y a mise pour ceux-là seuls qui savent la découvrir et la révéler.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme de Wienawski est toujours la voix de cristal que nous avons entendue l'an dernier, voix délicate à qui ne conviennent ni toutes les musiques ni toutes les salles. *A mon démon* est une suite de mélodies écrites pour elle, mais pour être dites peut-être dans un cadre plus intime. Nous en avons perdu beaucoup. Il semble que la couleur de ce petit tableau et sa délicatesse aient passé devant un jour trop cru.

En fin de concert, Mme de Wienawski est revenue avec Borodine, Fauré, Grieg, tout cela trop atténué pour fixer l'attention d'un public surmené.

La partie symphonique eût suffi presque seule à un bon programme. Elle offrait des numéros aimés, redemandés et qu'on ne se fatigue pas d'entendre et, en outre, une nouveauté pour nous, un Scherzo de Lalo qui a passé sans trop d'éclat dans la masse d'un si copieux programme.

Ce sera, dit-on, le dernier concert dirigé chez nous par M. d'Ollone. Nous ne laisserons pas partir ce musicien délicat et fin sans le remercier ici de ce qu'il a fait pour nous depuis deux ans. Nous avions beaucoup attendu de cet esprit aimable et nous n'avons pas oublié certaines exécutions de Schumann et de Schubert dont nous avions auguré d'heureuses incursions dans des régions de demi-teintes, de douceur et de grâce. Peut-être n'a-t-on pas tiré tout le parti utile des heureuses qualités de M. d'Ollone. Les dieux, les destins, cette fatalité qui détournent les meilleurs vouloirs n'ont pas permis à M. d'Ollone de donner toute sa mesure; nous ne lui sommes pas moins reconnaissant des soins qu'il a pris de notre Société.

Cinquième Concert populaire (26 décembre 1909).

Avec le concours de Mme Povla Frisch, cantatrice.

Quatrième Symphonie (Beethoven). — *Ouverture du Roi Lear* (A. Savard). — *Héraklès*, air d'Iole (Haendel). — *Lénore* (Henri Duparc). — *Chanson du Veilleur de Nuit* (Weyse). — *La Solitaire* (Saint-Saëns). — *Ouverture du Freyschutz* (Weber).

Ce concert réunit à peine l'assistance des concerts ordinaires, et c'est grand dommage pour ceux qui ne sont pas venus.

Il nous ramène M. Rhené-Baton, dont nous avons suivi avec intérêt l'an dernier la direction autoritaire et un peu violente. Peut-être nous plaît-il à nous aussi d'être battus et n'est-il pas mauvais qu'un chef dirige ? Nous aimons assez souvent l'envers de ce qu'on nous montre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Nous aimons toujours l'autre rive ».

M. Rhené-Baton nous apporte à coup sûr l'expérience des masses nombreuses et, s'il doit présider à nos destinées, nous souhaitons qu'il gagne avec notre confiance celle de l'orchestre, merveilleux instrument, mais si sensible qu'il est capable du meilleur et du pire.

L'audition d'aujourd'hui est pleine de promesses.

La *Quatrième Symphonie* n'a peut-être pas la décision, le parti-pris, la vigueur qui sont habituellement dans la manière de Beethoven et qui semblent du caractère de M. Rhené-Baton. Il en a rendu quand même toute la douceur, la paix joyeuse et sereine. En l'écoutant, nous regrettions une fois de plus l'absence presque systématique des symphonies à nos programmes.

Mais c'est dans l'interprétation de l'*Ouverture du Roi Lear* que nous avons apprécié l'énergie de M. Rhené-Baton. Il a puissamment contribué à nous faire comprendre et aimer cette œuvre nouvelle de M. Savard. Cette traduction musicale d'une des plus sombres détresses que la poésie ait inventées pour la torture de l'âme humaine a trouvé les accents violents et pathétiques qui conviennent à la misère du vieux roi.

Tempête des éléments, tempête plus angoissante encore des sentiments, M. Savard en a rendu les frémissements, les colères, les folies et les larmes. C'est une belle œuvre, devant laquelle s'effacent les préoccupations de facture et d'école, les analyses scientifiques des abstracteurs de quintessence, une œuvre qui s'impose simplement par sa beauté.

Par un heureux hasard — est-ce vraiment un hasard ? — le poème de *Lénore* et l'*Ouverture de Freyschutz*, deux œuvres de caractère très différent, l'une à peu près neuve pour nous, l'autre peut-être trop connue, ont trouvé à l'orchestre une interprétation également satisfaisante.

Nous avons reconnu chez Mme Povla Frisch la science du chant, l'habileté vocale que nous avions admirées déjà à de précédentes auditions. En l'écoutant dire l'*Air d'Iole* d'Haendel, nous ne savions ce qu'il convenait de louer davantage, du style noble, ample et soutenu de l'interprète ou de la majesté de l'œuvre si respectueuse de la voix humaine.

Mme Povla Frisch s'est également fait applaudir dans la *Solitaire* de Saint-Saëns et dans une chanson populaire danoise transcrite et orchestrée pour elle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il nous est arrivé parfois, sous le ciel immobile et sonore de l'automne d'entendre courir sur nos champs la mélopée d'un laboureur, vieil air qu'on chante aux bœufs depuis mille ans peut-être comme un hymne à la terre éternelle qui pousse le froment. Noté et transcrit, cet air garderait-il sa fantaisie mélancolique et l'émotion grave et mystérieuse qui va jusqu'à l'âme du laboureur ? Nous ne le saurons jamais, parce que sans doute personne ne prendra souci de nous le dire avant que la charrue à vapeur ait fait taire et oublier la chanson aux bœufs.

Le samedi 11 décembre 1909, en présence de M. Alfred Lenoir, statuaire, inspecteur général de l'enseignement du dessin, délégué de M. le Ministre de l'Instruction Publique et de M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, a eu lieu l'inauguration du Salon de la Société des Amis des Arts.

Cette cérémonie se tenait dans la salle de l'Hôtel de Chemellier, dont les murs sont ornés des tableaux envoyés par les exposants.

Une foule nombreuse se pressait dans la salle et dans les galeries.

M. Gilles Deperrière prend la parole et prononce le discours suivant :

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ,
MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE MAIRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Les vieilles traditions se conservent dans notre vieil Anjou.

Aussi je manquerais sûrement aux usages qui se gardent le mieux chez nous, si mon premier mot n'était pas pour dire que la solennité que nous célébrons aujourd'hui nous est deux fois plus chère que de coutume.

Nous fêtons l'ouverture de notre Salon annuel, c'est la vingtième fois que nous sommes réunis pour le même objet et c'est la première croix blanche que nous traçons sur nos murailles, espérant bien que nos successeurs, à leur tour, célébreront les noces d'argent, les noces d'or et jusqu'au centenaire de notre vaillante Société.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rappeler le nom de notre Président-Fondateur, M. Cormeray, et de lui adresser une fois de plus les témoignages de reconnaissance qui lui sont dus, en demandant à l'élite qui nous entoure, surtout à vous,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mesdames, qui représentez parmi nous l'élégance parfaite et avez le don de tous les charmes, de vous associer à notre mouvement.

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ,

Peu de nouvelles m'ont été aussi agréables que celle qui m'apprenait à Paris que M. le Ministre de l'Instruction Publique et M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts vous avaient délégué pour les représenter aujourd'hui parmi nous. En effet, vous êtes un artiste, vous avez vaillamment conquis votre place dans la brillante phalange des statuaires. Tout le monde a salué vos succès au Salon des Artistes Français et les récompenses que vous y avez reçues, depuis votre seconde médaille en 1874 jusqu'à la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur en 1900.

Vous êtes aujourd'hui Inspecteur général de l'Enseignement du dessin; vos conseils comme vos sages avis sont attendus et recueillis avec le plus grand respect et vous êtes le digne descendant de la lignée des Lenoir, à laquelle l'Art doit les services les plus signalés.

Mais votre délégation m'était encore plus personnellement agréable.

Élève architecte à l'École Nationale des Beaux-Arts, au temps où Monsieur votre père, d'ailleurs architecte, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), secrétaire de l'École, y occupait la chaire d'Histoire de l'Art, j'ai suivi ses cours. Aussi, apprenant le choix de votre haute personnalité par M. le Ministre et M. le Sous-Secrétaire d'Etat, ai-je escompté la satisfaction particulière que j'aurais à vous peindre aujourd'hui l'amphithéâtre où il professait et à vous répéter au moins quelques mots de l'une de ses leçons.

C'était en 1863 ou 1864, soit quelque chose comme il y a 44 ou 45 ans ! On accédait à la salle de cours de M. Albert Lenoir par la cour du Murier. Sous les arcades, à gauche, il y avait plusieurs portes, que nous ne franchissions pas avec le même entrain : celle de M. Francœur, qui laborieusement, avec force formules baroques, nous enseignait que un et un font deux et nous refusait impitoyablement à nos examens si nous ne pouvions lui démontrer que nous l'avions compris, et celle de Monsieur votre père.

Autant nous allions d'un pied boîteux écouter le professeur de Casse-tête, autant nous courions gaiement entendre le maître qui nous entretenait d'Histoire de l'Art et mettait nos yeux à même de s'éblouir devant les merveilleux documents qu'il prodiguait à nos regards

Serrés sur les premiers bancs de l'amphithéâtre, où nous disputions nos places à quelques esthètes venus au cours en amateurs, nous nous passions les uns aux autres de superbes dessins, des lavis, sur lesquels était appuyé l'enseignement qui nous était donné.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une leçon, entre autres, est restée dans ma mémoire, celle où nous avons entendu parler tour à tour de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Eustache de Paris, deux églises édifiées dans le même temps, avec les compréhensions de l'Art et les ressources propres à l'Italie et à la France d'alors.

Saint-Pierre de Rome, commencée par Bramante qui en obtint l'exécution au concours en 1506, sous le pontificat du batailleur Jules II, lequel, soit dit en passant, commandait à Michel-Ange de mettre dans la main de sa statue non un livre, mais une épée, continuée par Raphaël, par Michel-Ange, Vignole et d'autres maîtres fameux, Saint-Pierre, dis-je, fut terminée en 1598.

L'Italie d'alors ne rêvait que d'antique. Le plan adopté par Bramante avait la forme de la croix grecque, mais était conçu sur la donnée du Panthéon d'Agrippa, avec une grande coupole supportée par quatre gigantesques piliers.

Raphaël remania ce plan pour adopter la forme de la croix latine, laquelle a l'inconvénient dans la perspective générale du monument de faire perdre de la hauteur au dôme et d'empêcher de juger de sa colossale élévation.

Michel-Ange, malgré la lettre qui fait si grand honneur à son caractère, surtout après les mauvais tours que lui avait joués Bramante, et dans laquelle il écrivait que ce dernier « avait posé « les fondements de Saint-Pierre sur un plan simple et dégagé, « clair et bien isolé de toutes parts », ajoutant « qu'il était « reconnu que quiconque s'écarterait de ses dispositions... « s'éloignerait de la vérité », conserva cependant la forme adoptée par Raphaël.

Au fond, telle qu'est Saint-Pierre de Rome, c'est une page d'architecture de son temps, à jamais célèbre dans l'histoire de l'Art.

J'arrive à Saint-Eustache de Paris. M. Albert Lenoir, membre de l'Académie des Beaux-Arts, gardienne des traditions et marchant à pas comptés et réfléchis, témoin du labeur inouï de son père, votre aïeul — auquel nos temps modernes doivent la conservation des plus précieux restes d'innombrables chefs-d'œuvre, comme les « Captifs » de Michel-Ange, aujourd'hui au Louvre, qu'il acquit en 1793, comme les innombrables pièces rares gothiques ou de la Renaissance dont il peupla le Musée des monuments français, — Albert Lenoir avait assisté au mouvement romantique du XIXe siècle.

Il était à la veille de voir Viollet-le-Duc tenter de professer à l'École, ce que j'ai vu moi-même. Il avait entre tous l'esprit merveilleusement ouvert et personne, en ce temps, 1863 ou 1864, ne pouvait parler avec plus de sûreté d'appréciation de Saint-Eustache de Paris, commencée en 1532.

Aussi fûmes-nous charmés quand il nous dit, avec tous les ménagements dus à l'Académie des Beaux-Arts qui sagement basait ses enseignements sur l'antique — bien que Constant Dufeux fût alors attelé à la restauration de Saint-Laurent — que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les premiers efforts de la Renaissance française consistèrent à habiller à la manière de notre pays, avec des formes antiques ou italiennes, des squelettes gothiques dont il allait jusqu'à louer la beauté.

Certes, nous étions les respectueux élèves des pères conscrits de l'Académie, tous nos maîtres vénérés, presque tous nos chefs d'ateliers; mais nous avions un malin plaisir à entendre une voix autorisée estomper la dureté de la phrase dont nous étions gratifiés quand nous nous risquions à faire du gothique dans un coin de l'un de nos projets, phrase que j'entends encore tomber des lèvres de mon patron : « Monsieur, c'est peut-être « très bien, mais je ne m'y connais pas ! » Douche glaciale, qui m'est tombée sur la tête comme à bien d'autres.

Je vous demande pardon, Monsieur le Délégué, mon cher Maître, si j'ai abusé de vos instants; mais, vous le savez, rien n'est cher aux vieux comme de conter des souvenirs de leur jeunesse !

MONSIEUR LE PRÉFET,

Une réputation de grands amis des Arts a précédé chez nous l'arrivée de Mme la Préfète et la vôtre.

C'est une bonne fortune inappréciable pour l'Anjou et pour notre maison de pouvoir compter le premier représentant du Gouvernement sur le sol angevin au nombre des adeptes du culte que nous chérissons.

Avec vous, nous allons avoir un ami d'abord, puis, nous l'espérons, un protecteur. Je vous demande la permission de nous en féliciter grandement.

Dans notre oasis, vous pourrez venir vous reposer des travaux de votre Administration où les affaires se succèdent avec une vertigineuse rapidité. Vous n'entendrez ici jamais parler de chemins, de rivières, de canaux, de grèves ou d'autres choses difficiles ou pénibles, mais des arts de la forme ou de la couleur, et encore un peu de musique ou de littérature. Aussi, espérons-nous qu'après cette première visite vous reviendrez souvent et que, témoin de nos efforts, vous voudrez bien transmettre à M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, avec les témoignages de notre reconnaissance pour la haute bienveillance dont il nous a donné maintes preuves, nos respectueuses sollicitations de les continuer.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je me suis complu, dans mes souvenirs, en m'adressant à M. le Délégué de M. le Ministre, à lui conter ce qui se passait à l'École de mon temps. C'est encore du passé, mais d'un plus vieux passé, que je vous demande à vous entretenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Votre Administration, en nous assurant le couvert à l'Hôtel de Chemellier, pour des temps que nous nous efforcerons de mériter plus longs que ceux fixés dans la convention due à votre bienveillance, a imposé à notre Société, entre autres choses, la tâche de restaurer les façades artistiques de notre demeure.

Le travail est commencé, un premier pas est fait; vous pouvez juger des soins que nous avons apportés à souscrire aux obligations que notre Compagnie a acceptées et du respect que nous nous sommes efforcés de garder pour l'œuvre du maître qui l'avait conçue et édifiée. Mais ce qui me paraît intéressant à rappeler en ce moment, sans reproduire l'étude déjà faite l'an dernier sur l'Hôtel de Lantivy, devenu l'hôtel de Chemellier, c'est de dire quel était le maître ès art en Architecture à qui sont dus les plans et la construction.

Ce maître, cet architecte distingué, fut Michel Bardoul de la Bigottière, qui portait : *de sable à une rose d'or accompagnée de trois croix ancrées d'argent, deux en chef et une en pointe.*

Michel Bardoul de la Bigottière naquit à Angers vers 1735; il était à Paris en 1752 où il fut élève de l'Académie d'Architecture; il passa trois années en Italie, fut architecte rue de l'Hôpital à Angers en 1786, architecte et arpenteur général des Eaux et Forêts rue des Cordeliers en 1787, et décéda à Angers, rue Parfumée, le 5 janvier 1808.

Il vécut en un temps heureux pour les artistes, en un temps qui marque dans l'Histoire des Arts pour avoir eu son style, tout à la fois majestueux, élégant et gracieux, le style Louis XVI, inspiré de l'antique remis en honneur par les découvertes d'Herculanum (1713) et de Pompéi (1755), pays d'attirance pour les dessinateurs d'alors, empressés d'y courir pour rapporter des documents qui fixèrent l'attention et donnèrent naissance au plus heureux des mouvements.

Les ordres d'architecture, les grandes lignes rectangulaires agrémentées d'ovales, les majestueuses corniches, une minutie délicate d'ornementation des frises, les bouquets et guirlandes de fleurs, les attributs champêtres et de musique, les rubans, des vases, des figures, le tout simplement traité, sont les éléments d'art de cette belle époque.

Bardoul, nourri de fortes études, usa de tous ces éléments en maître et son œuvre considérable en fait foi.

Entre autres belles choses, Angers et ses environs ont possédé ou possèdent encore de lui : l'Hôtel de la Besnardière, l'Hôtel de Maquillé, Châteaubriant, Pignerolles, enfin l'Hôtel de Lantivy devenu l'Hôtel de Chemellier, où nous sommes réunis et dont notre collègue M. Laboureau a l'entreprise, pour le restaurer, ce qui lui méritera, nous l'espérons, l'œuvre conduite à bonne fin, que vous demandiez, M. le Maire, une récompense honorifique que je vous prierai de solliciter pour lui.

Pour terminer, agréez, M. le Maire, l'expression de nos sentiments de gratitude pour les marques de sympathie que vous ne cessez de nous donner.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le Dr Labesse, adjoint au maire d'Angers, s'exprime ensuite en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Des motifs impérieux empêchent M. le Maire, si dévoué aux questions d'Art, d'assister à l'ouverture de notre Salon annuel ; il m'a chargé de vous en exprimer tous ses regrets.

MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ,

C'est un grand honneur pour l'œuvre de la Société des Amis des Arts, pour la Ville d'Angers, que nous ont fait M. le Ministre de l'Instruction Publique et M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts en tenant à être représentés ici même par l'artiste délicat, le statuaire éminent, auquel nous devons tant d'œuvres remarquables ; nos premiers Musées et les places d'honneur des Cités françaises ont depuis longtemps consacré un talent universellement apprécié. Soyez le bienvenu dans notre Ville !

M. le Préfet, vous êtes arrivé en Anjou précédé d'une réputation qui nous permet de vous estimer dès maintenant comme un des défenseurs les plus convaincus de tout ce qui intéresse les arts dans cette ville qui s'enorgueillit à juste titre des David, des Lenepveu, des Dauban, et dont l'École des Beaux-Arts, riche de ce passé, est encore fière de compter actuellement parmi ses élèves des artistes de valeur et même plusieurs grands prix de Rome.

M. le Président , vous venez de rappeler que notre Administration vous assurait l'Hôtel de Chemellier suivant les conventions dont vous poursuivez en ce moment l'exécution avec une ardeur toute juvénile et, si les souvenirs, comme vous le disiez tout à l'heure, sont chers aux vieux, personne dans notre Municipalité ne s'est aperçu que vous ayez abdiqué rien de ce qui fait l'apanage de la jeunesse.

Votre dévouement à la cause des arts, aux nombreuses sociétés dont vous êtes l'âme, est soutenu par une activité inlassable, une ténacité de bon aloi qui vous font triompher de toutes les difficultés ; de plus, vous avez su vous adjoindre un secrétaire auquel vous avez communiqué le feu sacré qui vous anime dans la tâche qui vous incombe, c'est-à-dire que la Société des Amis des Arts ne pouvait être mieux défendue que par MM. Deperrière et Cayron, ses président et secrétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'administration municipale d'Angers a toujours favorisé les Arts. Notre Cité, qui tient à son bon renom, sait que l'Art, en effet, constitue l'une des forces les plus vives de notre Nation, qui restera toujours la première parmi les premières ; quoi qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dise, les Français dans le monde entier, ne cesseront d'être considérés comme les continuateurs directs des traditions de la Grèce Antique.

Particulièrement en Anjou, l'Art jouit des faveurs populaires. Qu'il s'agisse d'Architecture, de Sculpture, de Peinture, de Musique, notre population est prête à tous les sacrifices ; elle considère avec juste raison l'Art comme une obligation réelle de l'existence. Une Cité de laquelle les Arts seraient bannis ne pourrait que déchoir.

N'est-ce pas l'Art qui élève nos sentiments, qui sait nous donner l'enthousiasme, qui exhalte nos pensées, les épure même ; n'est-ce pas l'Art qui — idéalisant la nature, au lieu de la copier servilement — ajoute ce qui manque à la perfection même des objets et des sensations ?

C'est que, Mesdames et Messieurs, nous avons en nous inconsciemment le sens de la beauté, de l'harmonie, sens qui a besoin d'être satisfait au même titre que les autres.

Aussi, M. le Président, notre Administration vous est-elle acquise, et vous pouvez compter en toutes circonstances sur l'appui de la Municipalité. Votre œuvre est une de celles qui méritent le plus d'encouragement, car — en terminant, permettez-moi, Mesdames et Messieurs , de paraphraser un mot du grand Schiller — « L'Art est comme l'Amour, il rend le ciel plus céleste, il fait de la terre l'Empire des Cieux ».

M. le Préfet, en termes aimables, remercie M. le Président de la Société de l'excellent accueil qui lui est fait. Il assure les membres de la Société des Amis des Arts de toute sa sollicitude et déclare qu'il sera heureux d'être le collaborateur des hommes qui s'efforcent de maintenir le renom artistique de l'Anjou.

Enfin M. Alfred Lenoir prend la parole :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je suis très touché des paroles que M. le Président de la Société des Amis des Arts d'Angers vient de m'adresser et des souvenirs qu'il vient d'évoquer. Mon père a consacré sa vie à l'Art. C'est lui qui a eu la première idée de la création du musée de Cluny, véritable joyau de Paris, qui a fait revivre en partie le splendide Musée des Monuments français créé par mon grand-père pendant la révolution et malheureusement détruit à la restauration.

Je constate avec une vive satisfaction les résultats de votre Société artistique, qui va obtenir encore un nouveau succès avec l'exposition dont je viens de présider l'inauguration. C'est grâce à l'activité et à l'intelligente direction de M. le Président.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'ai examiné avec un très vif plaisir et un très grand intérêt les nombreuses réalisations d'art groupées dans ce bel Hôtel de Chemellier ; il serait désirable que toutes les grandes cités de notre beau pays suivent ce bel exemple; c'est le seul moyen d'établir une décentralisation aussi utile que fructueuse.

Il faut encourager pour le présent toutes les belles manifestations de l'art et penser beaucoup aussi à l'avenir en soutenant les Écoles qui sont la source et le point de départ des futures productions artistiques, puisqu'elles doivent former d'habiles artisans. Aussi ai-je demandé à M. le Maire à visiter l'École régionale de votre ville et au proviseur d'inspecter la classe de dessin du Lycée.

J'ai constaté de sérieux efforts; mais je crois qu'il sera nécessaire d'apporter d'importantes améliorations.

La Municipalité devrait faire le nécessaire pour que l'installation de l'École régionale soit digne d'Angers ; il lui faut un vaste espace , de beaux ateliers, une salle contenant les reproductions des chefs-d'œuvre des grandes époques de l'art, un grand jardin où l'on puisse avoir à profusion des plantes qui seront le point de départ d'études et d'éléments de motifs décoratifs, afin que votre ville puisse occuper dans l'histoire de l'art de notre temps une place équivalente à celle qu'elle avait dans le passé.

Il faut reconstituer un art angevin qui sera une nouvelle source de richesses pour le beau département de Maine-et-Loire.

J'adresse également toutes mes félicitations à la Société musicale d'Angers qui à la réputation qu'elle mérite.

Je lève mon verre a la prospérité de vos sociétés artistiques et à ses dignes représentants.

Tous ces discours sont très applaudis et sur l'aimable invitation du président on sable le champagne en l'honneur de la Société et au succès du Salon de 1909-1910.

***

La quatrième Assemblée des Catholiques de l'Anjou s'est réunie, à Angers, du 9 au 12 décembre 1909.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu, le jeudi 9 décembre, à la Cathédrale, où Mgr l'Évêque de Laval a prononcé un discours remarquable sur les devoirs des catholiques à l'heure actuelle.

Les séances de travail ont eu lieu à l'Université catholique.

Le vendredi soir, dans une réunion solennelle au Cirque-Théâtre, M. le colonel Keller a pris la parole devant plus de 2.000 personnes. M. Marcel Morry a prononcé l'allocution de la séance du samedi soir. Ces deux discours, qui seront publiés *in extenso*, ont produit une grande impression.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'assemblée s'est terminée le dimanche soir, à la Cathédrale, où le discours de clôture a été prononcé par Mgr l'Évêque de Nevers.

***

En cette année 1910 où vont se préparer et se faire des élections législatives attendues de tous les partis, l'Association des Étudiants marchera également sous la tutelle de nouveaux chefs. Elle a procédé en effet elle aussi à des élections ; elles furent d'autant meilleures que la politique en fut bannie et je ne crois pas que les élus aient idée de se voter des appointements princiers, malgré la besogne utile et réelle qu'ils ont la résolution d'accomplir comme leurs devanciers.

Le Comité proclamé à l'automne 1909 et qui va se renouveler avec l'année nouvelle a comme président : M. Pilven, interne à l'Hôtel-Dieu ; vice-président, M. Moutet, étudiant en droit ; trésorier, M. Archambault; vice-trésorier, M. Grosgeorge, interne à l'Hôtel-Dieu ; secrétaire, M. Delalande, étudiant en pharmacie; vice-secrétaire, M. Foyer, étudiant en pharmacie; bibliothécaire, M. Dilhac, étudiant en droit.

Les fêtes seront organisées par M. J. Foare, assisté de MM. Latrilhe et P. Archambault.

Les sports seront florissants sous la direction de M. P. Mâreau, assisté de M. Ménard.

De nombreux projets de réjouissance consacreront la réputation de joyeuse et saine gaieté des étudiants angevins :

Le 21 janvier, première causerie-concert à l'Hôtel de Ville, suivie d'autres réunions semblables en février et mars ;

Le 26 janvier, grand bal annuel de bienfaisance en les somptueux salons de la Mairie ;

Le vendredi 25 févier, grande soirée de gala au Grand-Théâtre, au profit de l'œuvre des convalescents indigents sortant de l'Hôtel-Dieu.

Et ce n'est pas tout. En secret s'élaborent d'autres projets grandioses. Rien n'est décidé, mais cependant nous pouvons en parler à voix basse. Peut-être au début de février, le 6 probablement, notre cité sera-t-elle choisie pour un Congrès des Étudiants de l'Ouest. Nantes, Rennes, Poitiers, Tours et Angers se réuniraient fraternellement. Le samedi soir on recevrait les hôtes en grande pompe ; le dimanche matin, réception par la municipalité, séance de travail et à midi grand banquet; le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soir visite à la kermesse après entente avec le Comité des fêtes de notre ville; ce même jour, réception aussi par le Syndicat d'Initiative de l'Anjou. Le lendemain lundi excursion à Saumur. On se reposerait d'avoir travaillé, écouté, discouru, banqueté, crié, chanté, dansé, sauté et cabriolé en visitant les caves fraîches où les échos sonores se renvoient les chocs du cristal et les détonations des bouchons partant en cadence.

Et je crois qu'il sera prouvé d'ici peu que les espoirs conçus au sein de l'A. E. A. ne sont point châteaux en Espagne ni poudre aux yeux. Plût au ciel que le peuple français, qui est heureusement patient, n'attende pas plus longtemps les retraites ouvrières et la Cité future du bonheur que les malades miséreux l'obole réconfortante qui sera le meilleur résultat de tous ces rires et de toutes ces chansons. R. Poirier.

***

Sous la tristesse d'un ciel gris que trouaient par plaques quelques lambeaux d'azur, dans les allées silencieuses de ce cimetière Montmartre qu'on dirait placé à l'entrée du quartier le plus follement gai en même temps que le plus artiste de Paris, comme pour rappeler à chacun le néant de toute joie et la vanité de toute gloire, nous allions le dimanche 7 décembre, vers deux heures, quarante Angevins, animés des mêmes sentiments, rendre à la tombe de Ch. Dovalle l'hommage ému de notre pieux souvenir.

L'*Angevin de Paris*, auquel nous empruntons ces lignes, avait provoqué cet appel, adressé à tous les fidèles de notre petite patrie par la Société des Artistes Angevins, en vue de ce pèlerinage. Et tous ceux que ne retenaient pas à cette heure d'impérieuses obligations étaient venus, donnant par leur présence à cette cérémonie familiale un bel exemple de solidarité patriotique.

Il y avait là notre distinguée et dévouée compatriote, Mme Lherbay, de la Comédie-Française, accompagnée de plusieurs de ses amies ; Mme et Mlle Chaillery, Mmes Fournier, Giacometti, Desbordes-Jouas, Ugazio, etc.; MM. Peyssonnié, président, Coutant, secrétaire, Duvanel, secrétaire-adjoint Marc Leclerc, trésorier de la Société des Artistes Angevins ; Boré, Carantec, Chaillery, les frères Chanteau, Chesneau, Cesbron, Couallier, David-Bernard, Joseph Denais, Fournier, Guilbeau, Launay, Masson de Torcy, Prouteau, Roussel, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques minutes de marche et nous arrivons devant la tombe de Dovalle débarrassée depuis quelques jours de l'épaisse frondaison de lierre qui la recouvrait et qui maintenant apparait dans la simplicité d'une stèle surmontée, non pas d'une coupe noire, image de celle que Dovalle avait effleurée de ses lèvres et où les oiseaux du ciel viennent boire, mais d'une croix ; des vers sont gravés sur la pierre.

Nous nous rangeons autour du monument et, tandis que MM. Leclerc et Duvanel accrochent à la croix une palme de bronze, don de la Société des Artistes Angevins, M. Peyssonié prend la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il semblait que déjà le temps avait fait son œuvre et que l'oubli. plus encore que le lierre, avait caché la tombe du poète angevin Charles Dovalle.

Des mains pieuses ont frayé le chemin jusqu'au triste monument disparu sous le feuillage ; des âmes d'artistes ont évoqué l'ombre désolée, et les fils de l'Anjou sont venus donner un souvenir à celui qui n'a vécu que pour mourir !

A peine avait-il pris son essor vers la gloire qu'il est tombé, frappé d'une balle et tué, lui, jeune poète, par un directeur de théâtre ! Si l'ironie était permise sur une tombe, on serait tenté de dire que c'est la destinée !

Quand la grande patrie oublie, notre petite patrie angevine se souvient. Déjà, à Montreuil-Bellay, des poètes ont apporté les regrets, les couronnes, et aussi les vers plus doux encore, et plus durables que les fleurs !

N'est-ce pas le moment d'en redire quelques-uns, aujourd'hui sur la tombe même où Dovalle est couché. Qui sait ! Il entendra peut-être et il sera consolé.

S'il avait pu baiser la rigueur du destin
Si la Mort avait eu pitié de son matin,
Peut-être il eût conquis les cimes de la gloire !
Il dort, loin du pays natal. O blonde Loire,
O douceur du beau ciel angevin, vert coteau,
Redites quelquefois le nom gravé trop tôt
Sur la pierre qui couvre une tombe sanglante.
Quand l'ombre lamentable erre dans la nuit lente,
Elevez, pour répondre à son anxiété,
Un murmure d'amour et d'immortalité.

L'appel au pays angevin n'est pas resté sans écho, puisque les fils d'Anjou sont réunis dans ce grand cimetière à Montmartre pour apporter une palme à ce jeune homme.

Hélas ! la gloire est trop souvent une fleur de cimetière ; elle s'ouvre sur les tombeaux !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous sommes venus ; nous avons redit le nom de Charles Dovalle, de celui que Victor-Hugo lui-même a pleuré !

Puisse la gloire de quelques-uns de nos jeunes artistes angevins abriter sous son aile le souvenir du poète !

C'est ainsi que le grand Virgile a sauvé de l'éternel oubli le nom du jeune Marcellus, lorsqu'il s'est écrié, contemplant le foule des ombres lamentables :

« Quel est ce jeune homme ?... Quelle foule s'empresse autour de lui ?...

« Mais la nuit affreuse, en triste obscurité, voltige autour de sa tête.....

« Hélas , jeune infortuné ! si tu parvenais à briser les Destins « rigoureux, tu serais Marcellus !.....

« Donnez les lis à pleines mains ! ! !.....

« Que je comble du moins son ombre de présents et que je « m'acquitte ainsi d'un tribut inutile ! »

Mme Lherbay récite de sa belle voix grave, où perce une pointe d'émotion, une poésie de Dovalle, puis la pièce de Pionis, *l'Alouette*, et M. Roussel, le *Sonnet à Dovalle.*

M. Marc Leclerc, en quelques mots affirme la solidarité étroite du groupement artistique angevin, de tous les artistes du terroir, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, ceux d'ici et ceux de là-bas.

M. Henry Coutant remercie les camarades et tous les amis de l'Anjou d'être venus à l'appel de l'*Angevin de Paris*, gardien jaloux de toutes les gloires angevines, rendre hommage à l'une d'elles prématurément fauchée dans son essor.

Et c'est tout !

La cérémonie s'achève dans la simplicité impressionnante, dans le calme mélancolique qui devrait être la caractéristique de ce pèlerinage d'artistes sur la tombe d'un des leurs, sans qu'aucune note solennelle soit venue rompre l'atmosphère d'émotion cordiale qui devait, dans la pensée des organisateurs, envelopper pendant une heure le monument sobre et discret de Ch. Dovalle.

⁂

L'Association nationale des Maires de France et d'Algérie qui tenait ses séances à l'Hôtel des Sociétés Savantes, a, dans sa réunion du 1er décembre, procédé à la constitution de son bureau

M. le Dr Monprofit a été nommé vice-président.

Ce choix, fait par ses pairs, honore M. le Dr Monprofit et la ville qu'il représente.

⁂

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons appris avec grand plaisir que M. Louis Halphen, secrétaire de l'École nationale des Chartes, dont le nom et les travaux sur l'Anjou sont bien connus des lecteurs de la *Revue*, vient d'être nommé chargé de cours à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Qu'il veuille bien agréer tous nos plus sincères compliments.

***

Les thèses que M. Le Moy, professeur au lycée d'Angers, lisons-nous dans le *Journal de Rennes*, vient de présenter à la Faculté des Lettres de Rennes ont pour sujet : *Le Parlement de Bretagne et le Pouvoir royal au XVIIIe siècle* et *Les Remontrances du Parlement de Bretagne au XVIIIe siècle.*

La soutenance a été particulièrement brillante.

Le jury était, ainsi composé : M. Loth, doyen, président ; MM. Sée, Jordan, Dottin, Le Braz, Vacher et Olivier Martin, professeur à la Faculté de droit.

Les questions posées, ou plutôt la discussion qui s'est engagée, ont été une véritable joûte historique et littéraire.

M. Le Moy a soutenu sa thèse et défendu ses opinions avec compétence, avec chaleur et une distinction qui présage chez le jeune maître un historien d'avenir.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans les détails du sujet. Ces deux thèses forment, en effet, deux gros volumes in-8°, l'un de 600 pages, l'autre de près de 200 pages, sur les quels nous nous proposons de revenir.

Disons seulement aujourd'hui, pour donner à nos lecteurs une idée générale du sujet, que M. Le Moy a défendu le Parlement de Bretagne ; il a expliqué et justifié son rôle, il a montré son indépendance, sa fermeté, son esprit de résistance ; il a eu à parler des événements qui ont marqué la vie parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle : l'affaire Pontcallec, la rivalité du duc d'Aiguillon et de La Chalotais, la condamnation des Jésuites, l' « affaire de Bretagne », c'est-à-dire le procès La Chalotais, qui a occupé tout le royaume de 1765 à 1774.

Cette dernière question était particulièrement délicate : M. Le Moy allait se trouver en présence de la grande controverse qui s'est élevée naguère entre M. Barthélemy Pocquet, d'une part, et MM. Marion et Carré d'autre part, le premier défendant La Chalotais et le Parlement, les seconds soutenant le duc d'Aiguillon et le Pouvoir royal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ce débat, M. Le Moy a nettement pris parti contre le duc d'Aiguillon et pour le Parlement. Il a présenté le caractère et l'action de La Chalotais sous un jour nouveau et ne lui est pas aussi favorable que M. Pocquet ; mais d'une façon générale on peut dire qu'il adopte les idées et les conclusions de l'historien breton. Et l'on ne peut pas reprocher à M. Le Moy d'avoir été entraîné, lui aussi, par sa qualité de breton, car il reconnaît la valeur du duc d'Aiguillon, comme administrateur, mais il lui reproche ses maladresses, ses manœuvres louches, et surtout il lui reproche de ne pas avoir compris le caractère breton.

Les appréciations sont parfaitement justes et elles resteront, quoi qu'on dise, celles de l'histoire.

Les examinateurs ont vivement félicité le candidat sur son introduction qui traite de ce sujet : « Les conditions sociales et économiques des parlementaires bretons au XVIIIe siècle. »

Elle est vraiment neuve et constitue un essai de généralisation sur les caractères et les conditions de la vie parlementaire qui n'avait pas été tenté jusqu'ici.

Tous les professeurs ont adressé au candidat des éloges mérités pour l'ensemble de son travail à la fois très solide et très intéressant.

Cet ouvrage , qui va être livré au public, trouvera près des lecteurs un accueil favorable que les appréciations éclairées des juges compétents présagent et garantissent.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. Le Moy a été déclaré digne du titre de docteur ès lettres avec la mention *Très honorable*, la plus élevée que puisse décerner la Faculté.

Les applaudissements de l'assistance ont souligné et ratifié ce verdict.

***

Un de nos jeunes compatriotes, M. René Poirier, a obtenu une mention honorable de poésie et une mention honorable de prose au concours annuel de la Société académique de Nantes.

M. René Poirier est le digne fils du regretté Alphonse Poirier, qui avait été choisi par Mgr Freppel comme directeur de son journal, *L'Anjou*.

Nos compliments.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Paris, le 14 décembre 1909, au Palais des Sociétés Savantes. La Société de Pathologie comparée a procédé, sous la présidence effective de M. le Ministre de l'Instruction Publique et de M. le Ministre de l'Agriculture, à l'inauguration du buste élevé à la mémoire de son regretté président, le Dr Saint-Yves Ménard.

L'Académie de Médecine, la Faculté de Médecine de Paris, l'Institut Pasteur de Lille, toutes les Sociétés savantes et tout ce que les Universités comportent de personnalités scientifiques, avaient tenu à honneur d'affirmer par leur présence leur vénération du culte du Souvenir.

M. Albert Jouanneault, notre compatriote et distingué sculpteur, avait été chargé de l'exécution de cette œuvre d'art. Les applaudissements et les sincères félicitations qu'on lui a adressées montrent assez avec quelle habileté et quel talent il a su concrétiser le souvenir admiratif qu'ont toujours suscité la science et la grandeur d'âme du vénéré maître.

***

Le Comité de la Société des Artistes angevins à Paris pour 1910 sera composé comme en 1909, savoir :

Président : M. Paul Peyssonnié ;

Vice-président : M. René Grégoire.

Membres du bureau : MM. Ludovic Alleaume ; Henry Bans ; Maurice Couallier ; E. David-Bernard ;

Secrétaire : M. Henry Coutant ;

Secrétaire-adjoint : M. J. Duvanel ;

Trésorier : M. Marc Leclerc.

***

Sur les instances de la Municipalité, le remarquable tableau de Dauban, « *Réception d'un Étranger chez les Trappistes* », qui avait été envoyé au Musée du Luxembourg, vient d'être rendu au Musée d'Angers.

***

Sont nommés officiers de la Légion d'honneur :

MM. Barois, médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé du 9e corps ;

Arrivet, colonel breveté au 77e d'infanterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Tallon, préfet de Maine-et-Loire ;
Grémillon, conseiller à la Cour d'appel d'Angers ;
Blanc, capitaine au 77e d'infanterie ;
Loutre, lieutenant au 77e d'infanterie ;
Peigné, capitaine d'habillement au 135e d'infanterie.
De Marcillac, capitaine au 135e d'infanterie ;
Prepet, lieutenant hors cadres (école d'application de cavalerie) ;
Saulou, capitaine de gendarmerie de la 9e légion.

Officiers de l'instruction publique :

Mlle Mathilde Allanic, femme de lettres à Angers ;
MM. le Dr Hacque, maire de Mazé, délégué cantonal ;
Louis Papin, homme de lettres, conseiller municipal de Clefs
Pichard, juge au Tribunal civil d'Angers.

Officiers d'Académie :

Mmes Cointreau, née Louise Motais, présidente de l'Union des Femmes de France, à Angers, déléguée cantonale;
Marguerite Rémond, présidente du patronage laïque de jeunes filles d'Angers ;
Lacour-Serville, professeur de chant, à Paris ;
MM. Allain, professeur de musique à Angers ;
Boquel Paul, directeur de Concerts, à Paris ;
Bourguignon, vice-président du Bureau de bienfaisance de Saumur ;
Cahen, négociant, administrateur de la Société des fourneaux économiques ;
Maurice Chapin, négociant, conseiller du commerce extérieur à Varrains, délégué cantonal ;
Grimaud Constant, chef de bureau à la Préfecture de Maine-et-Loire ;
Journeil, délégué cantonal, à Montjean ;
Lepage Ernest, commandant la subdivision de sapeurs-pompiers à Chalonnes-sur-Loire ;
Millet, membre de la commission administrative de l'hôpital de Durtal ;
Neveu, maire du May-sur-Èvre ;
Perrein, pharmacien, à Saumur, délégué cantonal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 20 décembre, M. Bringard, ancien vétérinaire de l'armée, vétérinaire départemental de Maine-et-Loire, a fait dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville une conférence très intéressante et très documentée sur le lait. Parler de la production du lait, de sa falsification et des moyens de la combattre et examiner les mesures sanitaires capables de protéger les consommateurs contre les microbes nuisibles qu'il contient, n'est-ce pas, en effet, une question, qui tout d'abord devait attirer et retenir l'attention ?

Cette conférence, très étudiée, a été très appréciée des auditeurs venus pour l'entendre.

***

Le mercredi, 22 décembre, malgré la pluie, les Angevins sont venus en grand nombre à la Mairie, assister à une conférence de M. Nourrisson, du barreau de Paris, contre l'immoralité de la rue. Mgr Rumeau présidait. M. Fresneau, président de l'Association catholique d'Angers contre l'immoralité de la rue prit le premier la parole.

Jamais la lèpre de la pornographie, sous toutes ses formes les plus hideuses, a-t-il dit, ne s'était étalée pareillement dans notre société moderne. L'Anjou lui-même n'échappe pas au fléau et c'est pour le combattre que s'est fondée récemment l'Association catholique contre l'immoralité de la rue.

M. Fresneau adresse un salut respectueux à Mgr l'Évêque, qui a bien voulu présider cette réunion et présente, en termes justement élogieux, le conférencier M. Nourrisson, du barreau de Paris.

Sur l'invitation de Monseigneur, M. Nourrisson se lève.

Il remercie d'abord Sa Grandeur de l'honneur qu'elle fait au conférencier en présidant cette réunion et en apportant son précieux encouragement à la cause que défend l'association.

La question de la morale publique, dit-il, est une question sociale ; il s'agit, en effet, de protéger nos foyers et notre race.

Sans doute, à diverses époques, le mal a été plus ou moins grand, mais jamais peut-être on n'avait vu la pornographie s'afficher avec tant d'audace et d'impunité. Ceux qui propagent l'immoralité en sont arrivés au point de soutenir que c'est leur droit de faire un si honteux métier ; d'autre part, les honnêtes gens acceptent trop volontiers cette théorie de laisser-faire, sous prétexte que tout commerce est libre !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On dit : la rue est à tout le monde. Oui, la rue est à tout le monde, mais elle appartient surtout aux honnêtes gens; ceux-ci ont le droit de réclamer le nettoyage de toutes les ordures.

Puis il énumère les causes de cette situation effrayante : l'abandon des principes chrétiens, le retour au paganisme, l'indifférence du gouvernement qui laisse tout faire contre les mœurs et persécute la religion.

Travaillons énergiquement, conclut le conferencier, à combattre la licence pornographique des rues, c'est notre devoir de français et de catholiques.

M. Nourrisson termine par une très belle péroraison, où il invoque le souvenir et l'exemple de Jeanne d'Arc qui allia la pureté à la bravoure.

M. Nourrisson a été très applaudi.

X***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-NEUVIÈME VOLUME

JUILLET

Pages

Ma première campagne. Mission de l'Ouest africain (Mission de Brazza) (1883-1884). — **Ambroise Jamet**..... 5

Le Manuscrit original des Voyages de François Legouz. — **Claude Cochin**..... 24

Les mines de charbon en Anjou du XIVe siècle à nos jours (*suite*). — **Olivier Couffon**..... 25

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (suite). — **B. Bois**..... 49

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L.-F. La Bessière**..... 61

Mesdemoiselles Gellerat et Monet; Mesdames Biotteau, Pinot, Cadeau, Launay, Gérin, Pottier, Guesdon.

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juillet 1909). — **A. Cheux**..... 67

Chronique..... 69

A l'Association des Étudiants d'Angers. — Vœux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et du Syndicat d'initiative de l'Anjou relatifs au château d'Angers. — La plaque du rocher de la Baumette. — M. Olivier Couffon directeur de la *Palæontologia Universalis*. — Prix de vertu de l'Académie française. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Palmes académiques, Mérite agricole. — Nécrologie : M. Henri Faye. — **X*****.

Chronique bibliographique..... 78

La Révision des Tarifs douaniers et les Coalitions de Producteurs, par Henri Poupart. — **H. Le Roux**.

Notice sur la commune et la paroisse de Brain-sur-l'Authion, suivie d'un abrégé de la Comptabilité des Communes, par M. l'abbé Boutavant. — **C. B.**

Les Tremblements de terre en Anjou, par J. Verchaly et E. Préaubert. — **A. B.**

Gravure : Planche II. Outils employés dans les mines de l'Anjou et de la Basse-Bretagne.

AOUT

Mgr Freppel à la Chambre (*suite*). Souvenirs anecdotiques. — **E. Grimault**, chanoine..... 82

A propos de la Baumette. — **G. Dufour**..... 99

Ma première campagne. Mission de l'Ouest Africain (Mission de Brazza, 1883-1884) (*suite*). — **Ambroise Jamet**..... 103

Les Mines de charbon en Anjou, du XIVe siècle à nos jours (*suite*). — **Olivier Couffon**..... 117

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L. F. La Bessière** 135

Une lettre de Madame Biotteau ; Madame veuve Rivière ; Mesdemoiselles Mulot, Faraud et Lavenue ; Madame Bouic ; Mademoiselle Allard ; Madame Cristofini.

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (août 1909). — **A. Cheux** 143

Chronique 145

Les fêtes en l'honneur de Joachim du Bellay à Liré — Académie des inscriptions et belles-lettres : Rapport de M. Noël Valois sur le *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, de M. le chanoine Urseau. — Un portrait d'Augustin Giraud à l'Hôtel de Ville d'Angers. — Assurons la conservation de la Tour de la Haute-Chaîne (Tour Salvert). — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Palmes académiques, Mérite agricole, Ordre de Saint-Grégoire le Grand. — Nécrologie : M. Ambroise Jamet.

Gravures : Un ancien chant sur la Baumette. — Les Mines de charbon en Anjou : Réduction d'une portion du plan de 1803 aux 2/3 de la grandeur d'exécution. — Carte de la concession demandée par la Compagnie des Mines de Layon et Loire (1803).

SEPTEMBRE

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire : Commission Parein-Félix. — **E. Queruau-Lamerie** 161

Notice sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. — **P.-A. Lemesle.** 175

Louis XI à Béhuard. — **André Godard** 195

Les mines de charbon en Anjou du XIVe siècle à nos jours (*suite*). — **Olivier Couffon** 209

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (*suite*). — **B. Bois** 225

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre 1909). — **A. Chéux** 235

Chronique 237

Un Angevin invente une machine à voler en 1678. — Succès angevins au grand concours de ballons de l'Aéro-Club de France. — L'opinion du *Studie* sur un groupe de M. L'Hoest. — Nouveaux dons au musée de Beaufort. — Nécrologie : M. Charles d'Achon ; M. le lieutenant-colonel Chambeau. — **X*****.

A travers les Livres et les Revues 244

Abbé Chaillan, *Le roi René à son château de Gardane.* — Abbé Grosbois, *Durtal et ses environs.* — Les mines d'or de la Bellière. — *Revue des Marches de l'Est; l'Éventail.* — **Ch. U.**

Gravures : L'ancienne Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, état actuel. — Coupe de trois systèmes du terrain anthraxifère. — Travaux du puits de l'Ouest. — Travaux du puits Sainte-Barbe. — Puits Sainte-Barbe, d'après un fusain de M. Davy. — Le puits des Malécots, d'après un dessin de M. Davy. — Travaux des puits du Bocage et des Malécots. — Concession de Layon et Loire. — Le puits de Saint-Aubin-de-Luigné en 1908. — Travaux de la partie ouest de la concession de Chaudefonds. — Travaux de la partie est de la concession de Chaudefonds.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

OCTOBRE

Monseigneur Freppel. Le Patriote (*suite*). Souvenirs anecdotiques. — **E. Grimault**, chanoine..... 249

Le portefeuille d'un curieux : Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*). — **Joseph Denais.** 265
Le poète astrologue René Tardif et sa prophétie sur la mort de Charles le Téméraire. — Le budget d'une petite ville angevine (Beaufort) sous Louis XIV. — Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, au sacre de Louis XV.

Poésie : Le Minet de ma Tante. — **Pierre Brodu**..... 271

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire : Commission Parein-Félix (*suite*). — **E. Queruau-Lamerie**..... 273

Justice de Paix : Une audience en 1791. — **A. de Villiers**..... 283

Notice sur l'Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire (*suite*). — **P.-A. Lemesle**..... 287

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (octobre 1909). — **A. Cheux**..... 305

Chronique..... 307
Concerts populaires (1er et 2e concerts). — Le XIVe Congrès de la Loire navigable à Saumur (P. B.). — Les fouilles de Delphes, conférence de M. Brizemur (L. H.). — La 7me exposition de champignons à Angers (P. F.). — La pose de la première pierre de l'Hôtel des Mutualistes. — Deux angevins lauréats de l'Académie des Beaux-Arts : MM. Eugène Roussel et Alfred Coupel. — MM. le Professeur Motais et le Docteur Cosse, vice-président et secrétaire-général de la Ligue pour l'amélioration des Aveugles. — M. Louis-Anatole Leroy, membre de la Commission technique de l'Horticulture. — Le Peintre Hébert et David d'Angers. — *Portraitures*, de Guillaume Carantec (M. L.). — Nécrologie : Le Commandant de la Mairie (L. B.); le général Lebrun; M. Casimir Challet. — **X*****.

Chronique bibliographique..... 325
Baron de Villebois-Mareuil : *Histoire généalogique de la maison de Villebois-Mareuil.* — **René Bazin.**
Louis de la Trémoïlle : *Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile.* — **Louis Caillet.**
Chanoine Urseau : *Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers reconstitué.* — **M. Saché.**

Gravure : Plan de l'église abbatiale de Saint-Georges-sur-Loire.

NOVEMBRE

Contribution à l'Histoire militaire de 1792 dans l'Est et le Nord de la France. — **Commandant Jeanson**..... 337

Charles Dovalle ; sa vie, son œuvre. Étude biographique et critique d'après des documents inédits. — **R.-N. Raimbault-d'Hauterive**..... 349

Les Mines de charbon en Anjou du XIVe siècle à nos jours (*Suite*). — **Olivier Couffon**..... 387

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre 1909). — **A. Cheux**..... 399

Chronique..... 401
Concerts populaires (3e et 4e concerts). — Séance de rentrée de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. — L'installation de l'Ecole de Musique à la Godeline : discours de M. Mangeon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Le dîner du vin d'Anjou : discours de M. René Bazin. — Le rapport de M. Thureau-Dangin à l'Académie française sur le *Glossaire étymologique des patois et des parlers de l'Anjou* de MM. Verrier et Onillon et *Le Drapeau* de M. Couallier. — L'église de Cuon monument historique. — Un monument au Général de Lamoricière. — Succès d'Angevins : MM. le Dr François Motais; Dolbois; René Guilleux. — M Gobô à l'exposition de la Société Internationale de la Gravure originale en noir et au 6e salon annuel de la gravure originale en couleurs. — Distinctions honorifiques : Palmes académiques. — Une subvention de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres au commandant d'Ollone. — Conférences de la Société de Géographie commerciale : Explorations dans les hautes régions de l'Himalaya par Mme Bullock-Worckman; l'Aude artistique industrielle et pittoresque, par M. Octave Justice (H. M.)

A travers les Livres et les Revues..... 419
André Godard, *Les Madones Comtadines*; — Mlle Mathilde Alanic, *La fille de la Sirène*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 422
France Darget, *Les Matinales*. — **R.-N.-R.**
H. Watrin et F. Bouvier, *Code rural* (texte et Commentaire) et *Droit usuel*, préface de Charles Mazeau.

DÉCEMBRE

Monseigneur Freppel. Le Patriote (*suite*). Souvenirs anecdotiques. — **E. Grimault**, chanoine..... 425

Centenaire. — **M. Saché**..... 437

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire : Commission Parein-Félix (*suite*). — **Queruau-Lamerie**..... 447

Poésie : Soir, dans les bois. — **V. Boutreux**..... 455

Notice sur l'Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire (*suite*). — **P.-A. Lemesle**..... 457

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (décembre 1909). — **A. Cheux**..... 477

Chronique..... 479
Concerts populaires (1er concert extraordinaire, 5e concert). — L'Inauguration du Salon des Amis des Arts. — La quatrième Assemblée des Catholiques de l'Anjou. — Chez les Etudiants. — Sur la tombe de Charles Dovalle. — M. le Dr Monprofit vice-président de l'Association des Maires de France et d'Algérie. — M. Louis Halphen chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux. — Les Thèses de M. Le Moy, docteur ès-lettres. — M. René Poirier lauréat de la Société Académique de Nantes. — Le buste de Saint-Yves Ménard par le sculpteur Jouanneault. — Comité de la Société des Artistes angevins à Paris. — Un tableau de Dauban au Musée d'Angers. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Palmes académiques. — Conférences : Le lait, par M. Bringard; l'Immoralité de la Rue, par M. Nourrisson. — **X*****.

Le Directeur-Gérant : **G. GRASSIN.**

Angers, imp. G. Grassin. — 228-10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 3245

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN